ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

REVUE TRIMESTRIELLE

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

TOME LIX DE LA COLLECTION.

ANNÉE 1909

BRUGES

IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.

1909.

L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE
A YPRES

LES ANCIENNES FAÇADES

L'apparition d'un livre de M. A. Heins fait toujours plaisir : les amateurs ne se lassent pas d'admirer ces jolis dessins rendant à merveille le côté pittoresque des choses ; les archéologues sont enchantés de se voir indiquer par un peintre de profession de multiples monuments intéressants, petits ou grands, qu'il a notés au cours de ses nombreuses pérégrinations.

M. Heins n'entend pas faire de l'archéologie scientifique, en ce sens qu'il ne discute pas les monuments qu'il dessine, n'en tire pas de conclusions, ne joint pas de détails à l'ensemble des monuments qu'il relève ; il a toutefois pour son dernier ouvrage adopté une méthode extrêmement scientifique, savoir la méthode des fiches, qui est d'une merveilleuse facilité. Seulement, les fiches ne sont pas numérotées, ce qui constitue une réelle difficulté pour les renvois bibliographiques ; l'auteur a aussi négligé de noter le nº de plusieurs façades qu'il reproduit.

Ces petites réserves faites, nous ne pouvons que louer M. Heins de son travail (1) ; toutes les façades qu'il publie sont intéressantes à l'un ou à l'autre titre ; aussi, en y

---

(1) ARMAND HEINS. *Contribution à l'histoire de l'habitation privée en Belgique.* I. *Les anciennes façades d'Ypres.* 52 planches d'après Böhm et d'après nature, 8 pages texte. Gand, N. Heins, rue de Brabant, 9.

ajoutant seulement quelques documents, nous pouvons nous faire une idée bien nette de la physionomie des façades Yproises.



Fig. 1. D'après Böhm : rue St-Jacques. Dessin de M. Heins.
(Cliché de la *Revue de l'Art chrétien*.)

Les maisons en bois étaient nombreuses autrefois dans la bonne ville d'Ypres; il n'en reste que de très rares

exemplaires : la plus connue est celle de la rue de Lille n° 198 (fig. 4) ; une autre se voit derrière une maison de la place Vandenpeereboom ; un bel exemplaire est conservé aux Halles (fig. 3). Enfin deux spécimens dont l'un est rehaussé de riches sculptures se voient dans la cour intérieure des Halles : ils n'appartiennent plus à l'architecture domestique.

Heureusement, le crayon un peu romanesque d'un enfant d'Ypres, A. Böhm, a conservé en une série de beaux dessins une importante collection de ces intéressantes constructions. Ces dessins nous suffiront amplement à noter les caractères de ces typiques maisons. M. Heins en reproduit dix-neuf dans son ouvrage.

Les pans de bois présentent tous un caractère commun, savoir les étages surplombants. Tandis qu'à Bruges nos façades en bois n'avaient habituellement qu'un ressaut, à la base du pignon, ceux d'Ypres accusent nettement la division des étages au moyen d'empiétements successifs sur la voie publique. L'encorbellement se fait sur des goussets tantôt simples (1), tantôt décorés de figurines (fig. 1 et 4) (2) et plus tard de consoles à volutes (fig. 2) (3).

Ordinairement le rez-de-chaussée est complètement occupé par la porte d'entrée et les fenêtres ; les prises de jour se font plus rares à l'étage. Suivant la disposition des murs goutterots, la façade se termine par un toit muni d'une lucarne (4) ou par un pignon aigu. Le remplissage entre les baies se fait au moyen de planchettes dépassant les sablières de chaque étage ; elles provoquent ainsi un fort jeu d'ombre et de lumière. Ces planchettes peuvent

---

(1) Vieux marché au bois. Voir HEINS, *op. cit.*

(2) Rue de Lille, n° 80. id. — Le Jambon 1566. id.

(3) Rue du Temple. id.

(4) Rue de Thourout. id.; rue de la Prison.

être découpées en accolade (1). Parfois les poteaux sont visibles entre les planchettes (2), et dans ce cas la sablière à la base du pignon peut être décorée de denticules (3). Ces planchettes sont clouées verticalement sur les sablières et les poteaux (4) ou bien en zigzags entre les poteaux apparents.

Les fenêtres sont toujours garnies de croisillons, sur la partie supérieure desquels s'appuient les goussets. Les linteaux qui recoupent les fenêtres peuvent être simples ou décorés de fleurettes sculptées (5), et, lors de la Renaissance, de denticules (6). Des volets complètent l'ensemble.

Bien souvent il a été donné au linteau des portes plus d'importance qu'à ceux des fenêtres : on y sculpte un arc en accolade (fig. 1) (7) dans lequel peut s'inscrire la date de la construction (8), ou un arc très aplati et redenté (9), espèce de tympan renfermant des sculptures (10). — Ce linteau sert parfois uniquement de champ à un décor sculpté, tel le beau morceau de la rue au beurre n° 38, reproduit par Böhm ; ou bien il supporte un cartouche à millésime occupant l'imposte (fig. 2) ; enfin à la maison « le Jambon », il est surmonté d'un tympan en plein cintre renfermant un cartouche sculpté et portant la date de 1566.

---

(1) Rue des Foulons, 33. Voir Heins, *op. cit.*
(2) Petite place, id., rue du Temple. id.
(3) Marché au bétail, id.
(4) Parfois horizontalement sous les fenêtres : rue de Lille, 144, id.
(5) Rue des Foulons, n° 33, id. et 38.
(6) Le Jambon id. — Marché aux bêtes, id.
(7) Rue de Thourout, id.
(8) Vieux marché au bois, 1513, id.
(9) Rue de Lille, 80, id.
(10) Rue de la prison.

Le gable de ces façades est constitué parfois uniquement par la saillie des deux versants de la toiture [1]; le plus souvent il est décoré d'un grand cintre brisé

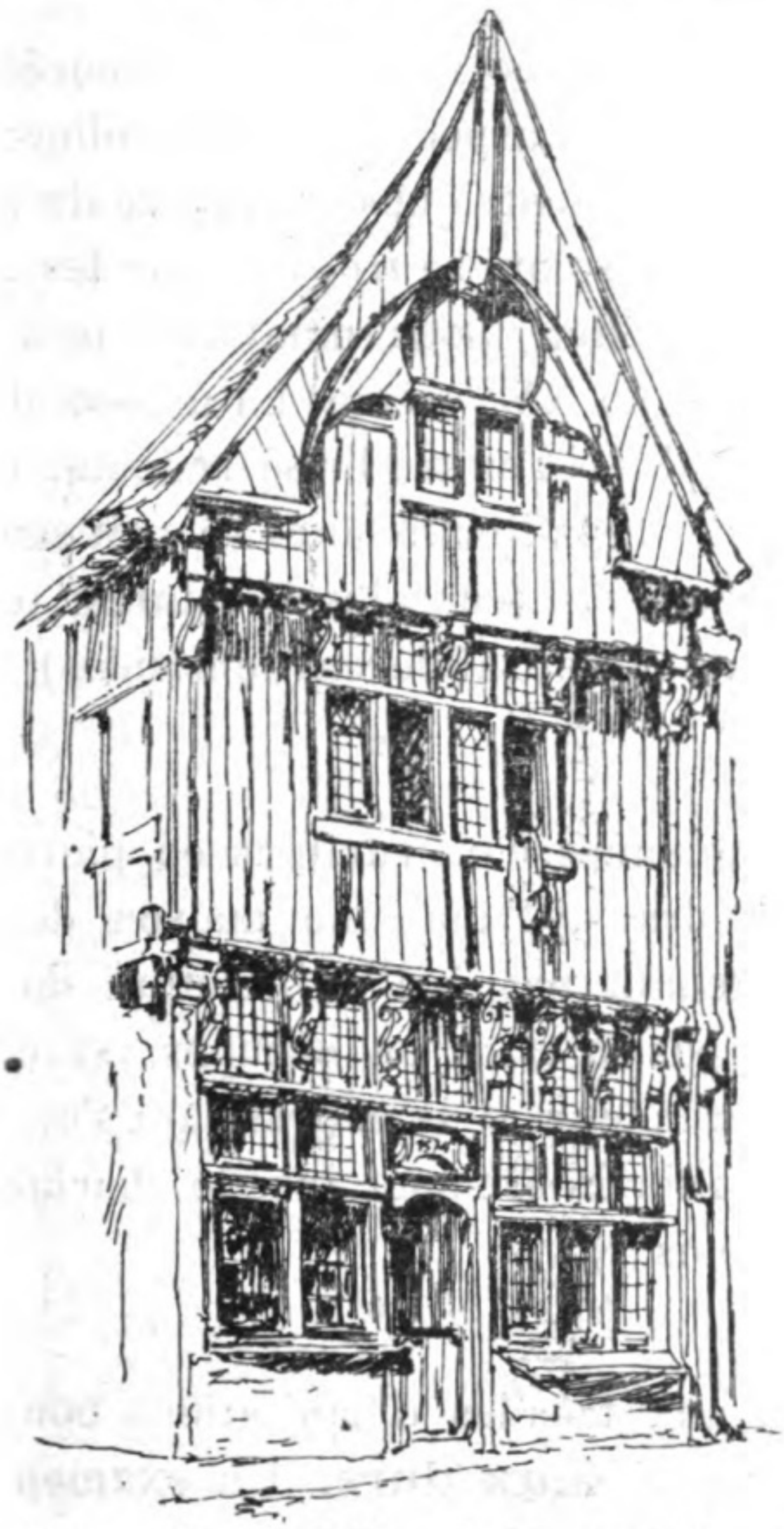


Fig. 2. D'après Böhm : Rue de Lille, n° 158 (1574). Dessin de M. Heins. (Cliché de la *Revue de l'Art chrétien.*)

(parfois outrepassé d'après Böhm) [2], qui peut être redenté, et dont les redents peuvent être munis à leur

---

[1] Vieux marché au bois, 1513. Voir HEINS, *op. cit.*— Rue des chiens, 10, id.

[2] Voir surtout « le Jambon » id., Marché bas, id.

tour de redents moindres (1). Parfois le cintre brisé fait défaut et alors le gable peut se découper en redents (2).

Les joints des planchettes formant les redents épousent ordinairement la forme du grand cintre et sont raidiés par une pièce appliquée (fig. 1 et 4), décorée parfois (3), qui donne au gable un aspect bien particulier; parfois ces planchettes sont concentriques au centre du redent.

Les quelques dates qui se trouvent sur les pans de bois reproduits par Böhm, nous montrent le maintien des formes gothiques au XVI[e] siècle. La maison datée de 1574 offre dans son gable le cintre brisé redenté, de tracé très pur. L'influence de la Renaissance se voit seulement dans le décor des goussets (consoles à volutes, têtes de lion, etc.) et des linteaux et sablières (denticules).

***

Les plus anciennes constructions en pierre, telles que la Halle aux draps, l'ancienne maison des Templiers, etc., n'appartenant pas à l'architecture domestique (4), nous n'avons pas à nous en occuper, si ce n'est pour constater la grandeur et la majesté qui s'en dégagent, et qui contrastent singulièrement avec le charme et l'intimité des pans de bois (5).

***

Venons en aux façades d'habitations bourgeoises construites **en matériaux durs.** Un examen même sommaire permet d'y voir une étrange survivance de la construction en bois.

---

(1) Marché au bétail. Voir HEINS, *op. cit.* — Rue S[t]-Jacques. — Rue au beurre, n° 36.

(2) Marché au bétail.

(3) Rue de Lille, n° 144. id.

(4) *Bulletin des Métiers d'Art*, 1904, p. 202-208.

(5) Voir aussi le rez-de-chaussée de la Halle aux viandes (fig. 6).

Tout d'abord les étages sont accusés non par un simple cordon mouluré comme à la Halle aux draps, mais bien par un épais cordon en briques moulurées. L'œil du constructeur, habitué sans doute aux encorbellements si typiques du pan de bois, a voulu obtenir le même effet pour les façades en briques ; et, tout comme il avait décoré ses sablières de denticules, il décorera ses cordons horizontaux de denticules taillés dans la brique (fig. 15) (1).

Ensuite, les châssis de portes et de fenêtres sont presque toujours construits comme ceux des pans de bois ; en effet, les croisillons et l'encadrement fixe sont des poteaux en bois, maçonnés dans le mur (fig. 9, 10, 13, etc.); les tympans en maçonnerie posent directement sur ces encadrements ; ils sont à fleur de ceux-ci ou en encorbellement, au moyen de denticules maçonnés (2), ou d'un rang de briques posées en dents de scie (fig. 10). Il se fait aussi que le rez-de-chaussée n'offre de maçonnerie que la face des murs goutterots : alors les arcs de décharge des fenêtres s'appuient sur des goussets attachés aux poteaux en bois des châssis (fig. 12) (3). — En outre les grands linteaux de porte sculptés s'emploient toujours (fig. 11 et 13).

Ce mode de construire a persisté longtemps, non seulement à Ypres, mais dans presque toute la Flandre maritime.

Quels sont les matériaux utilisés ?

1) *La pierre :* beaucoup de façades ont le soubasement construit en grès d'Arras. La pierre blanche s'emploie

(1) Rue de Boesinghe, n° 2. Voir HEINS, *op. cit.* Rue de Lille, 106. id. Rue de Stuers, 1618, id.

(2) Rue au beurre, n° 5.

(3) Rue de Stuers, 1618. id. — Rue d'Elverdinghe, n° 17. id.

pour les croisillons des façades cossues [1] et pour la couverture des gradins de pignons.

2) *La brique :* rouge, mélangée et surtout jaune-gris.

Voici quelques dimensions en centimètres :

Maison Biebuyck : 21.5 × 5.5 × 10 ; briques de couleur mélangée.

Rue Surmont de Volsberghe nº 6 : 22.5 × 5.5 × 11.

Marché au bétail nº 21, 1554 : 22.5 × 5.5 × 10.5.

Place du cloître de St. Martin nºs 2 et 4, 1664 : 20 × 5.5 × 10.5 ; briques de couleur jaune-gris.

Cloître de St. Martin (façade vers la bibliothèque) : 21 × 5 × 11 ; briques de couleur jaune-gris.

Les briques de diverses nuances sont souvent juxtaposées dans le but d'obtenir des effets de couleur : ainsi, des façades construites en briques rouges ont l'encadrement des fenêtres et l'arc du tympan en briques jaunes [2] ; le tympan est parfois en briques jaunes également. L'asile de la fondation Lamothe offre aux pied-droits et aux arcs alternativement une brique rouge et une brique jaune ; les trumeaux sont décorés d'imbrications jaunes (fig. 11).

Par contre des façades construites en briques jaunes, possèdent des décors exécutés en briques rouges : ce sont surtout les boutisses d'extrados aux décharges des fenêtres.

Ceci étant acquis, passons à l'examen des caractères particuliers.

Notons d'abord quelques façades d'inspiration brugeoise :

La maison Biebuyck, rue de Dixmude, nº 54 (1544) (fig. 5) — celle formant le coin de la rue St Jacques et de la

---

[1] Maison Biebuyck, rue de Dixmude nº 54. Hôtel de Gand, rue des chiens.

[2] Volkshuis, rue St-Jacques.

Grand' place (¹). Nous avons noté le fait ailleurs (²). M. Heins a remarqué un joli petit morceau de la même inspiration au coin du marché au poisson ; il y aurait lieu d'ajouter encore le décor du pignon de la maison gothique du marché au bétail nº 21 (1544) (fig. 8).

Ces façades offrent toutefois dans leurs détails certaines particularités. Ainsi le pignon à gradins de la maison Biebuyck était garni de sept pinacles posant sur des consoles qui existent encore et dont le décor sculpté est de style brabançon. L'ébrasement de la travée centrale de la même façade, est différent de celui des autres travées, fait qu'on ne voit pas à Bruges; et ces ébrasements eux-mêmes ont un caractère autre que ceux de Bruges (fig. 15).

Le décor des écoinçons du cintre brisé du pignon est également yprois, comme nous le verrons tantôt.

Mais venons en aux façades nettement yproises. Il serait difficile d'établir entre celles-ci une division de style bien tranchée : les formes gothiques persistent très longtemps ; et, si les façades du XVIIᵉ siècle offrent quelques décors du style en vogue à cette époque, la forme des arcs et la structure générale est restée si gothique, si rationnelle (fig. 8, façade de 1629) qu'on n'ose presque pas attribuer ces façades au style de la Renaissance. Nous nous contenterons donc de suivre la marche des principaux éléments utilisés.

Nous avons déjà noté l'absence de la ligne verticale par suite de la division en étages au moyen de cordons moulurés horizontaux. — L'ébrasement mouluré des fenêtres se termine à chaque étage par un arc en anse de panier abritant un tympan décoré de réseaux aveugles,

---

(¹) Voir Heins, *op. cit.*

(²) H. Hoste. *L'expansion du style brugeois* (architecture domestique). Gand, Siffer, 1907.

exécutés en briques [1]; cette ordonnance peut se compléter au moyen d'un larmier [2]. Chose remarquable, ces larmiers, ainsi que les socles des ébrasements, et les seuils de fenêtre sont taillés en briques. Des clefs d'ancre richement ouvragées décorent le plat des murs [3].

Le pignon est à gradins, recouverts d'une pierre de couverture moulurée ayant la hauteur de un ou de deux tas de briques. A l'époque de la Renaissance, la partie verticale des gradins sera taillée suivant le contour d'une console à volutes [4]. C'est une forme assez répandue dans la région [5].

Parfois les gradins sont interrompus par des pinacles sculptés en torsade [6]; ordinairement nous ne voyons qu'un pinacle comme terminaison du pignon (fig. 9, 11, 13, 14). M. Heins en a relevé des exemples nombreux et variés.

Le décor du pignon consiste en deux rangées de fenêtres, séparées ordinairement par un cordon saillant. A côté de ces fenêtres nous voyons parfois un décor consistant en deux fenêtres aveugles [7].

Voilà les divers éléments que nous remarquons aux plus anciennes façades et que nous verrons se développer et se transformer jusqu'au XVIIIe s. Tout d'abord, la forme des arcs se diversifie : l'anse de panier s'aplatit, et les arcs à

---

[1] Fig. 8 : Marché au bétail, n° 21 (1554).

[2] Fig. 6 : Halle aux viandes. — Fig. 7 : Hôtel de Gand, rue des chiens.

[3] J. Coppieters : *Anciennes clefs d'ancre de la ville d'Ypres.* Bruxelles, Bols-Wittouck.

[4] Fig. 7 : Hôtel de Gand; voir Heins, *op. cit.*, rue Longue de Thourout.

[5] Voir notamment la maison communale de Messines.

[6] Halle aux viandes, et fig. 7.

[7] Fig. 6 : Halle aux viandes. — Fig. 8 : Marché au bétail, n° 21 (1554). Dans cette dernière façade ce décor se voit à l'étage également.

un et à trois centres s'emploient couramment; ils se juxtaposent [1] et alternent d'étage en étage [2]. Les cordons qui séparent ceux-ci prennent plus d'importance et affectent des profils de corniche classique (fig. 8).

Les réseaux des tympans sont remplacés tantôt par des coquilles sculptées dans la brique [3] et des imbrications taillées de même (fig. 10), tantôt par des imbrications de couleur (fig. 11) et des cartouches sculptés en briques portant un millésime (fig. 8, 10, 11).

Le décor aveugle du pignon se transforme à la Renaissance en médaillons pouvant contenir des scènes sculptées (fig. 8), ou bien en fenêtres en oculus entourées d'une lourde couronne en relief [4].

Bientôt tout ce décor est abandonné, et le pignon se garnit alors d'une de ces fenêtres très caractéristiques, appelées « fenêtres en tabernacle » (fig. 16).

Elles sont constituées comme suit : la baie est ou bien carrée [5] ou bien surmontée d'un tympan en plein cintre garni d'une coquille [6]. Ces fenêtres sont accostées de colonnes engagées, de pilastres ou de gaînes, qui peuvent être munis d'ailerons taillés en relief sur le nu de la façade ; une ordonnance d'entablement classique les surmonte ; un fronton rectiligne ou courbe termine cet ensemble. Ces fenêtres montrent surtout l'art délicat avec lequel les maçons yprois taillaient la brique.

---

[1] Fig. 8 : Marché au bétail, n° 19 (1627).

[2] Hospice Belle, rue de Lille. — Fig. 9 et 11, etc.

[3] Fig. 8 : Marché au bétail, n° 17 (1629). — Fig. 14, etc.

[4] Rue de Dixmude. Voir Heins, *op. cit.* — Rue Surmont de Volsberghe.

[5] Rue de Boesinghe, n° 17. — Grand' place, n° 28.

[6] Place Vandenpeereboom, n°s 2 et 4. — Marché au bois. — Rue de Corbeau. — Voir dans le livre de M. Heins : Rue longue de Thourout, n° 49. — Vieux marché au bois. — Rue de Lille, n° 106. — Rue de Boesinghe, n° 2.

On rencontre encore quelques façades de moindre allure qui cependant, ne manquent point de cachet : nous y voyons le tympan délimité par un plein cintre ou un arc surbaissé à un centre, non mouluré (1). Quelques autres s'écartent des types décrits ci dessus ; malgré leur simplicité elles laissent au spectateur l'impression d'un charme vraiment exquis : telle la façade rue Surmont de Volsberghe, n° 6.

L'art Yprois perdit sa vigueur lors de l'invasion des styles Louis XV et Louis XVI. De cette époque datent quelques pignons à volutes (2) ; l'appui des fenêtres peut être décoré de balustres taillés en briques (3). C'est alors qu'on construisit ces luxueux hôtels dont les façades sont décorées de pilastres maçonnés en briques, et de balcons en fer forgé (4).

***

Encore quelques remarques générales : les moulures des ébrasements et des cordons offrent un caractère bien particulier (fig. 15) : elles sont généralement plus grêles qu'aux façades brugeoises ; ainsi, le boudin est plus mince ; la doucine se termine parfois par une espèce de congé droit pris dans la même brique que la doucine (fig. 15 D). Les moulures usitées le plus fréquemment sont le boudin, le boudin à listel, et la doucine, mises en œuvre seules ou avec le chanfrein plat ou creux (5).

---

(1) Rue Surmont de Volsberghe, n° 69. — Rue de Dixmude.

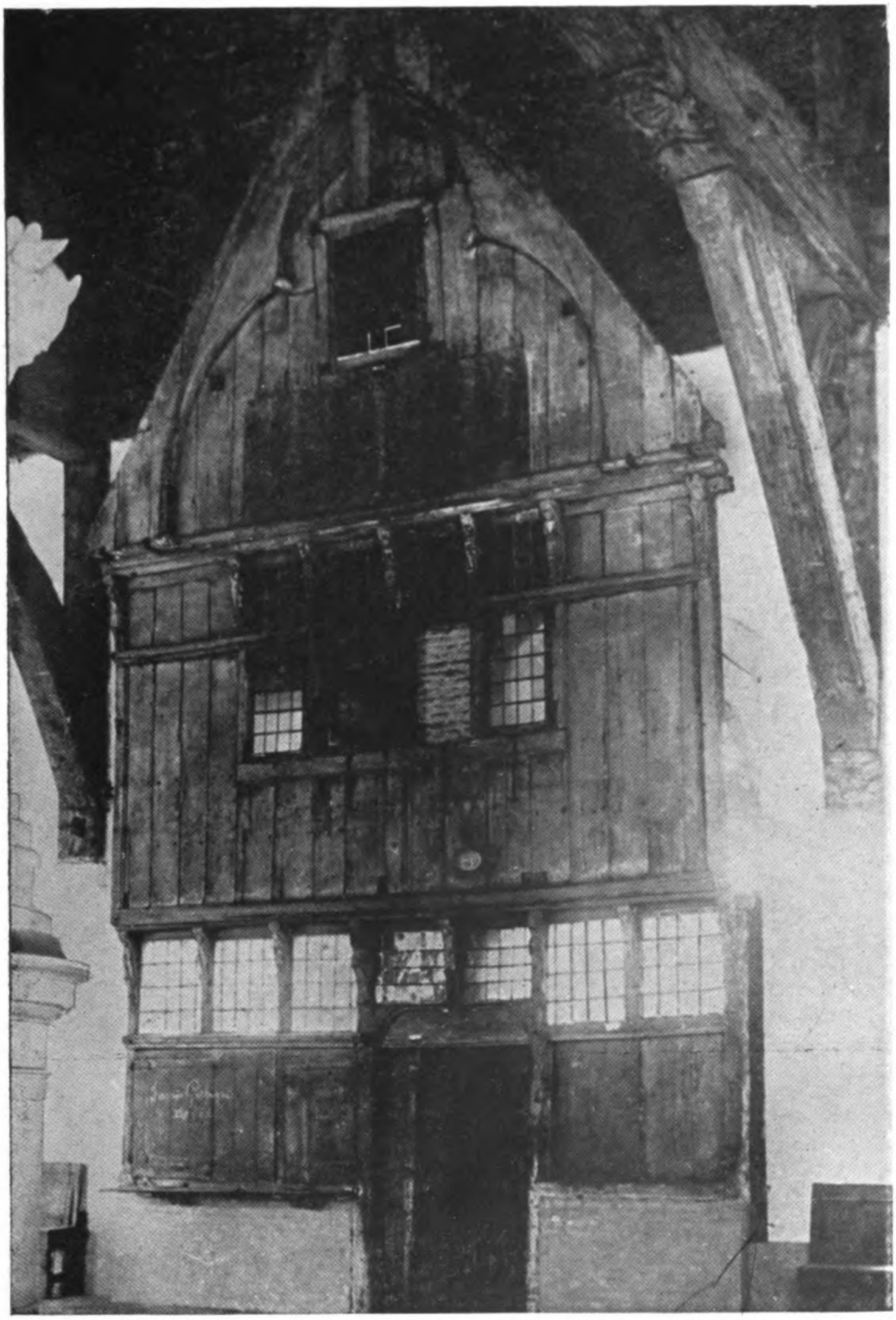
(2) Rue au beurre. — Rue de Dixmude, n° 64. — Place van den Peereboom.

(3) Rue de Dixmude, n° 64.

(4) Rue St-Jacques.— Rue au beurre.— Hôtel Merghelynck, Marché aux Fripiers.

(5) Les moulures de la fig. 15, pourront être comparées avec fruit aux moulures brugeoises reproduites dans : Duclos, *L'art des façades à Bruges*. Pl. VII A-B.

FIG. 3.



FAÇADE EN BOIS.
DÉPOSÉE DANS LES HALLES.

Phot. K. v. d. Vyvere-Petyt. Bruges.

FIG. 5.



MAISON BIEBUYCK.
RUE DE DIXMUDE, N° 45.

FIG. 5.



MAISON BIEBUYCK.
RUE DE DIXMUDE, N° 45.

FIG. 6.



HALLE AUX VIANDES.

Phot [illegible]

FIG. 7.



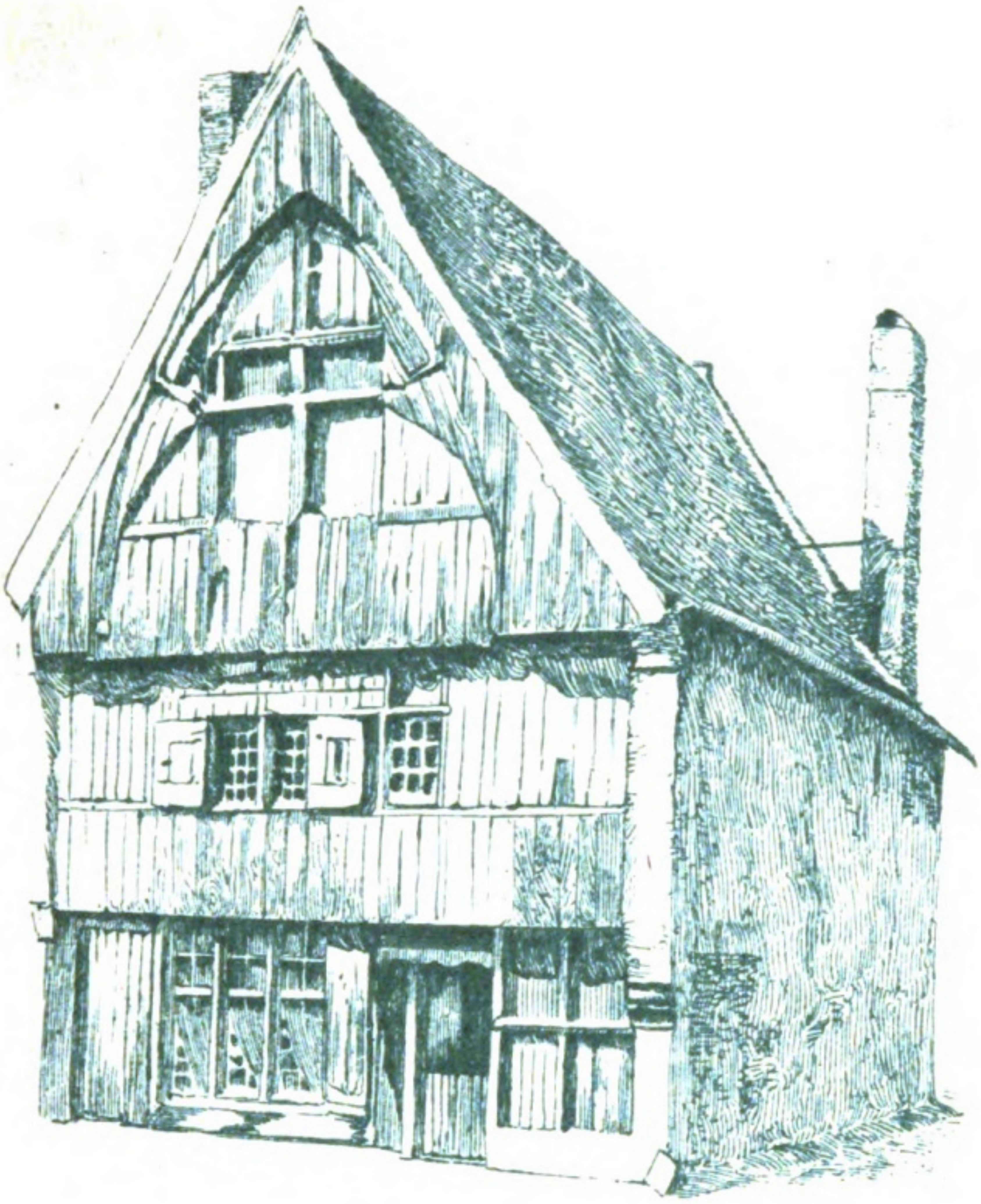
HOTEL DE GAND.
RUE DES CHIENS.

FIG. 7.



HOTEL DE GAND.
RUE DES CHIENS.

Fig. 4



Rue de Lille.
n°. 198

Fig. 8.

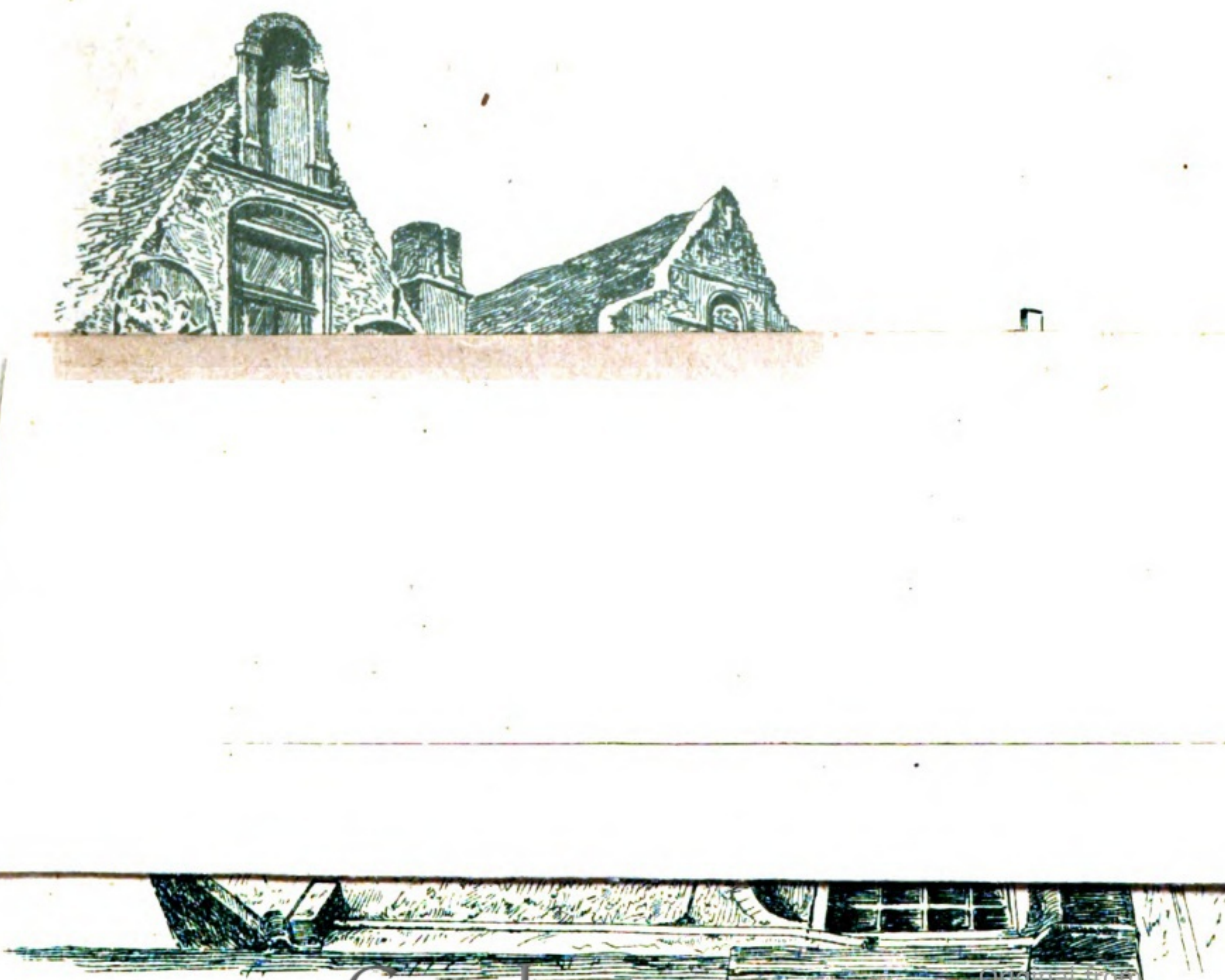
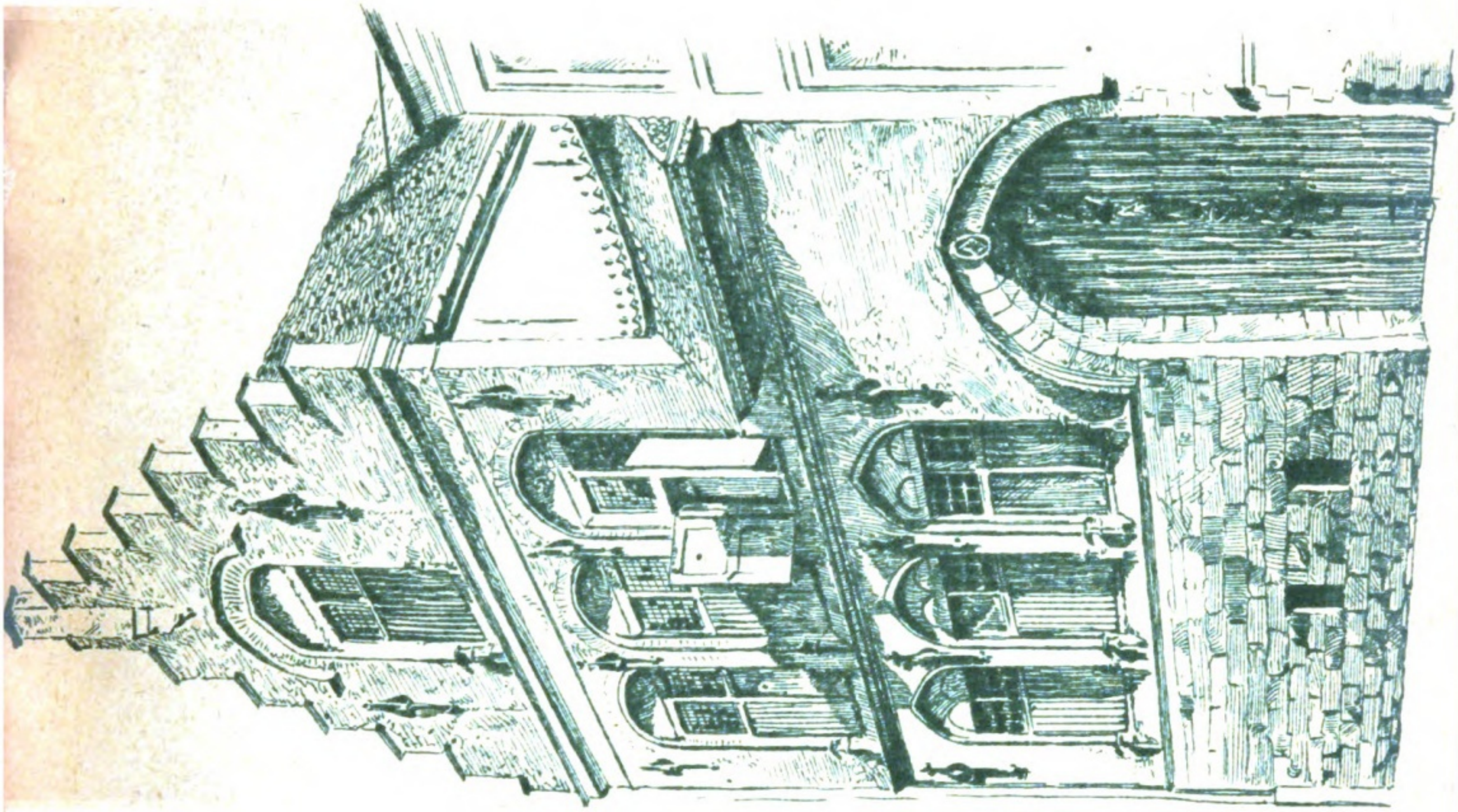


Fig. 9.



rue d'Elverdinghe.

Fig. 10.

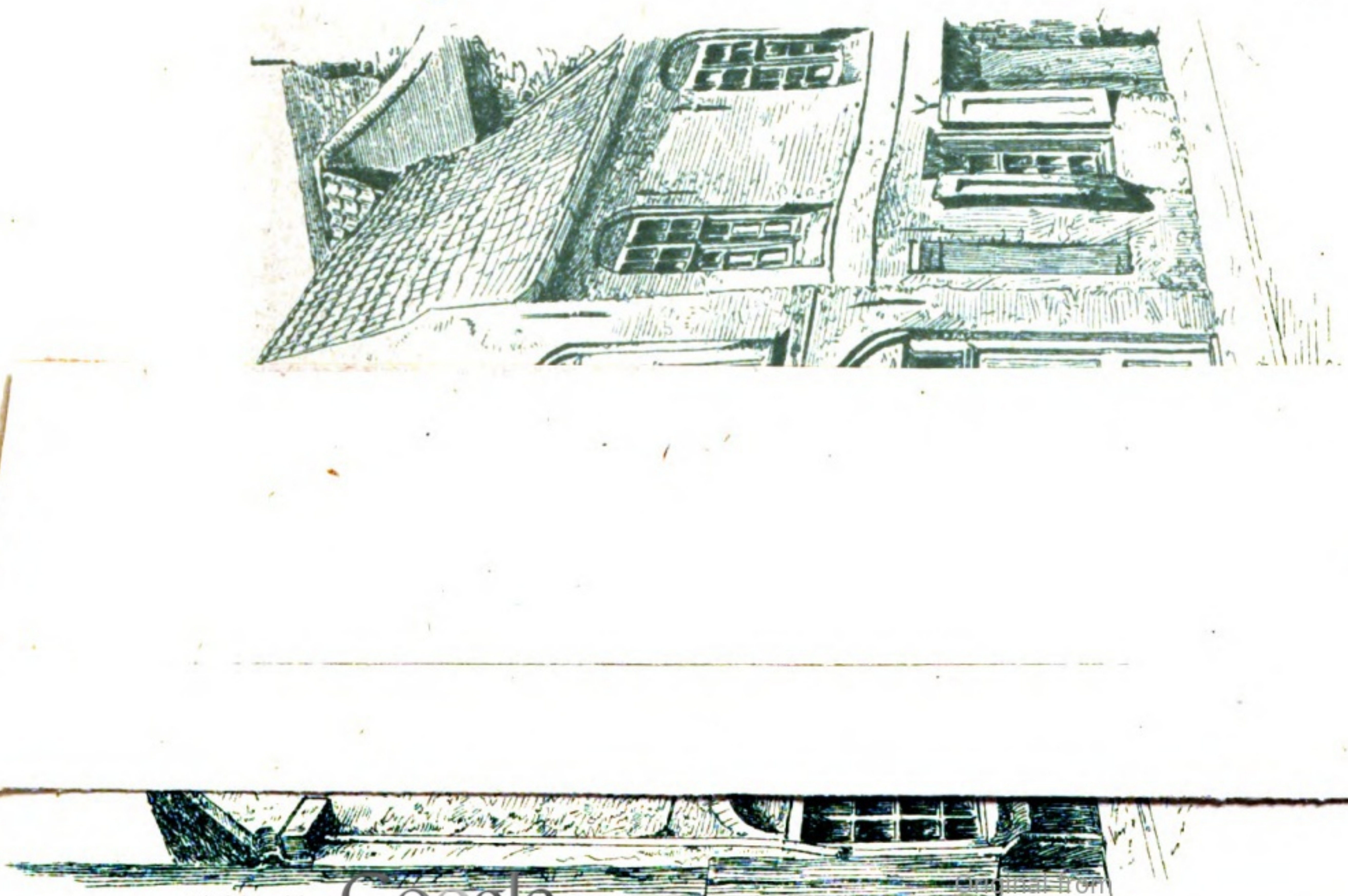
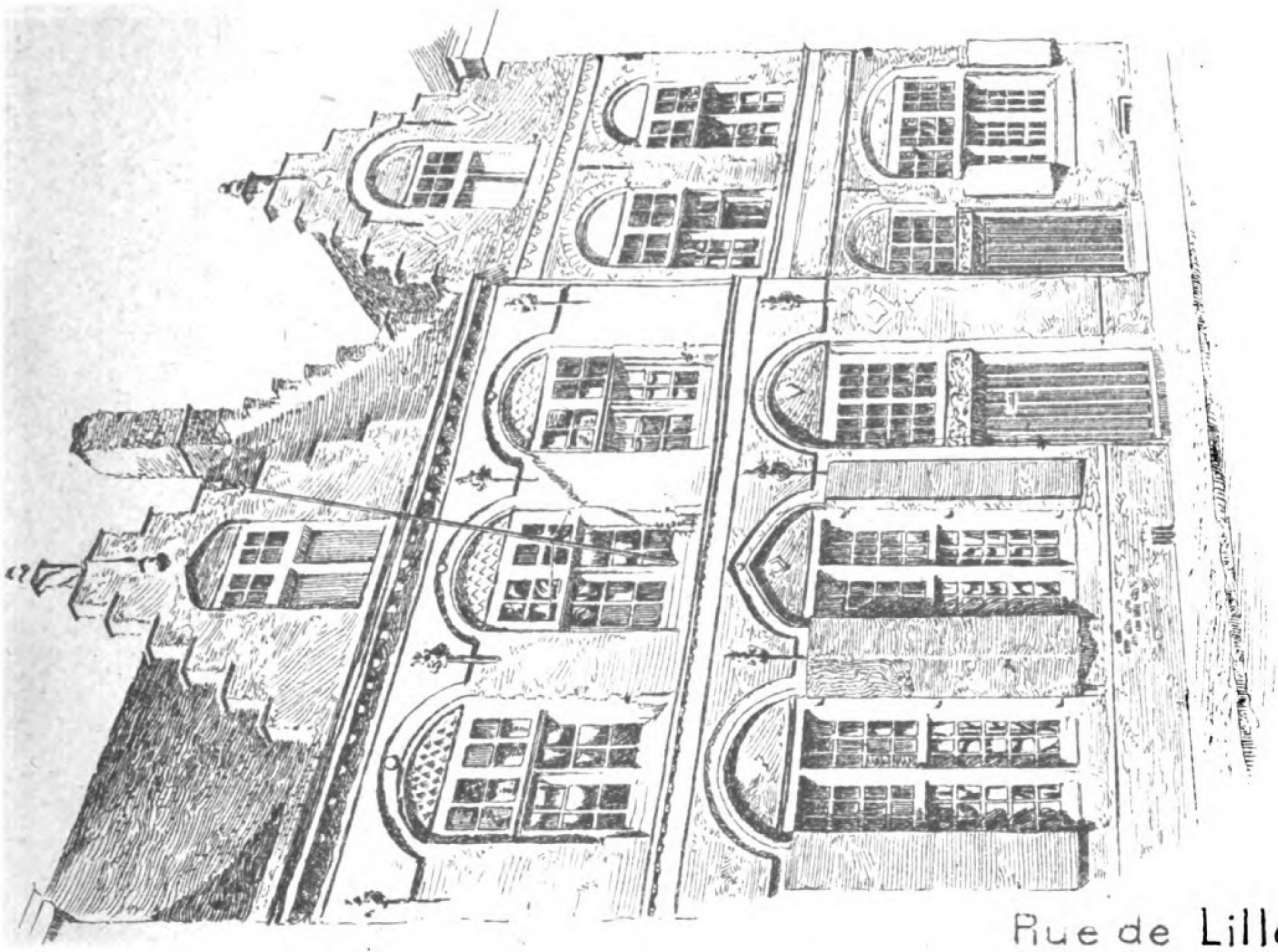


Fig. 11.



Rue de Lille.

Fig. 12.

Rue du Temple.

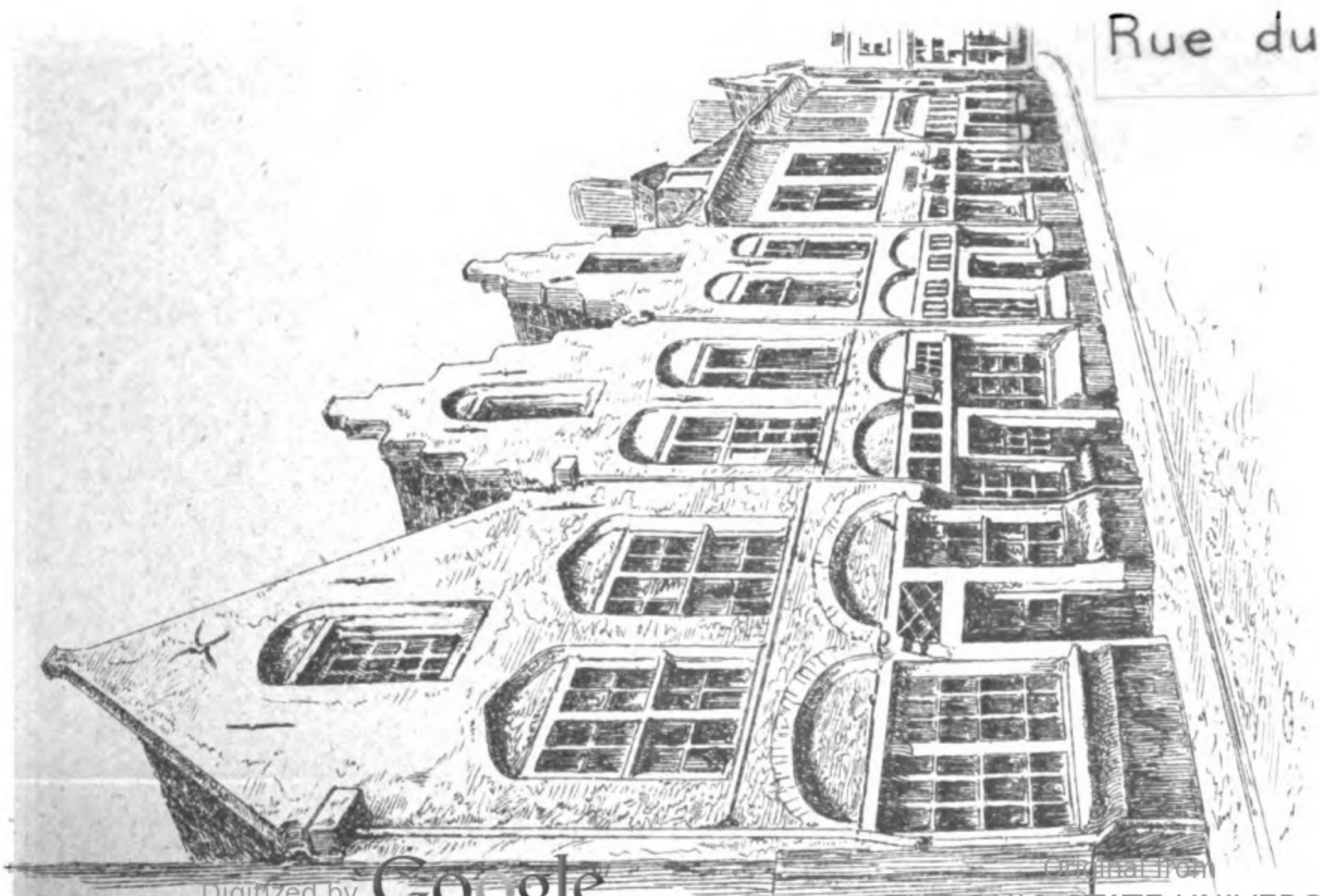
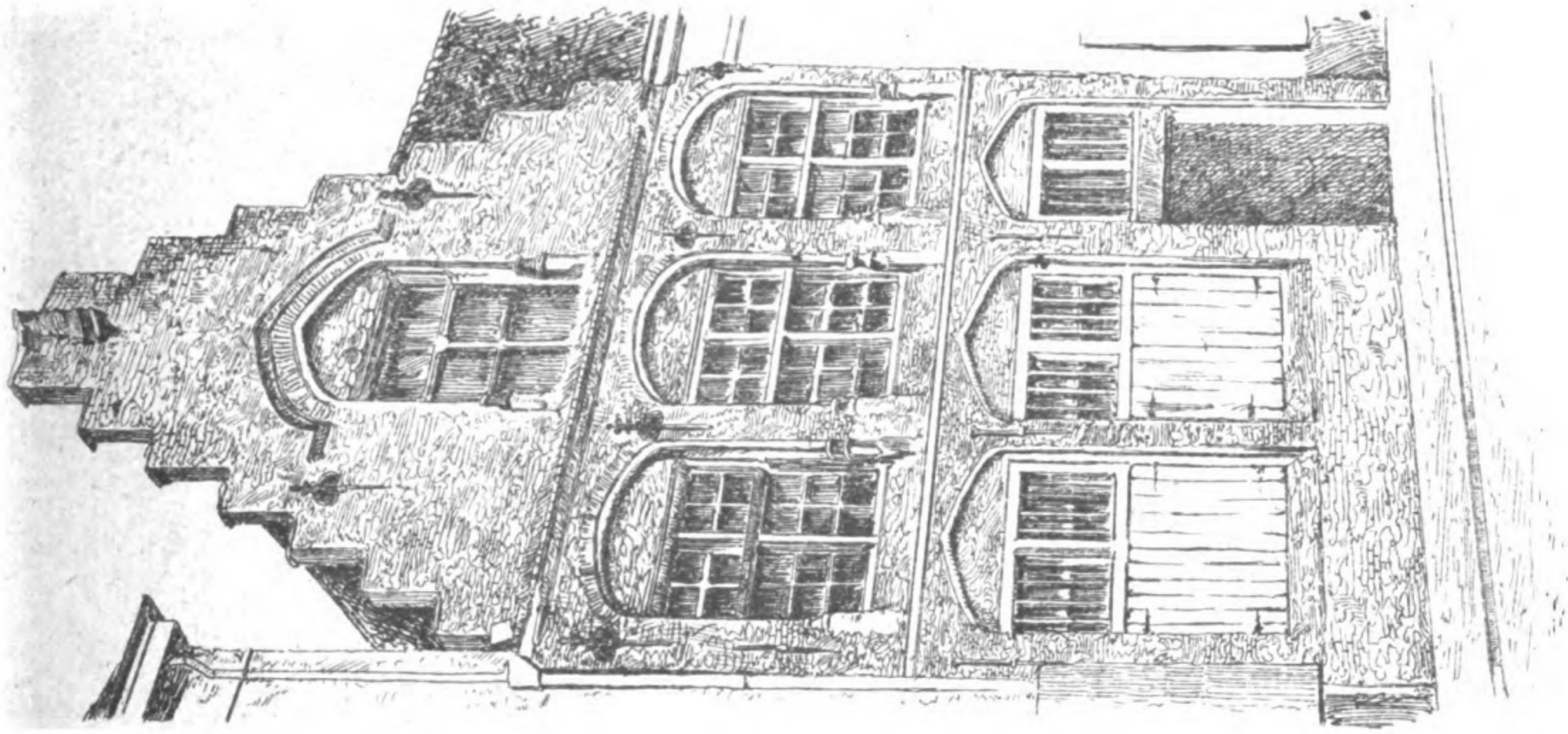
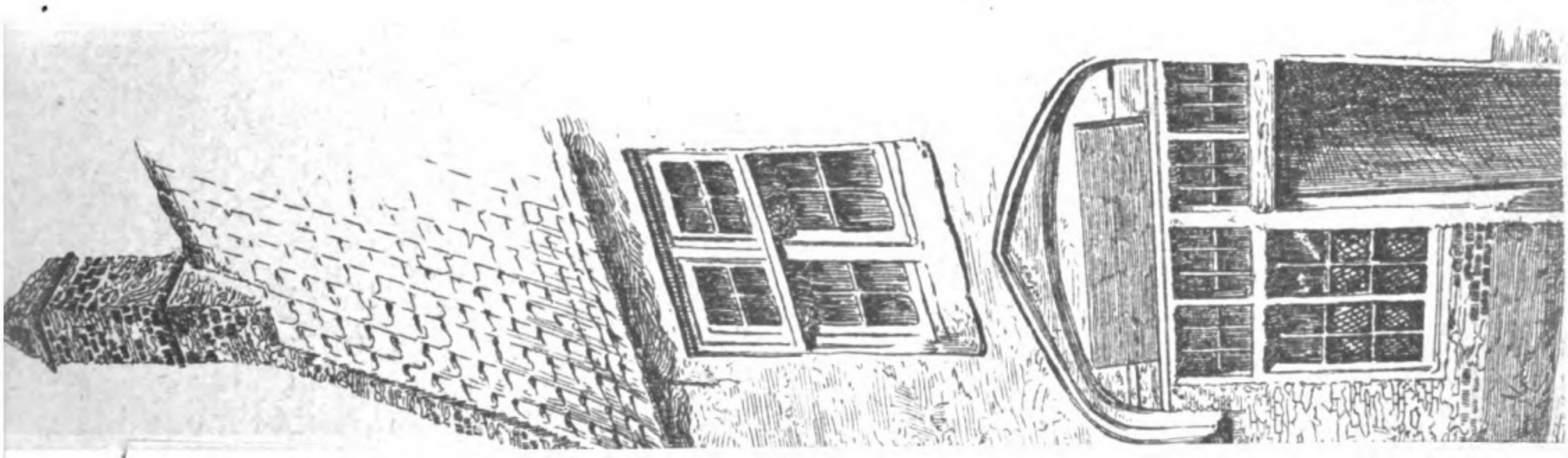


Fig. 13.



Rue de la Bouche, 47 bis.

Fig. 14.

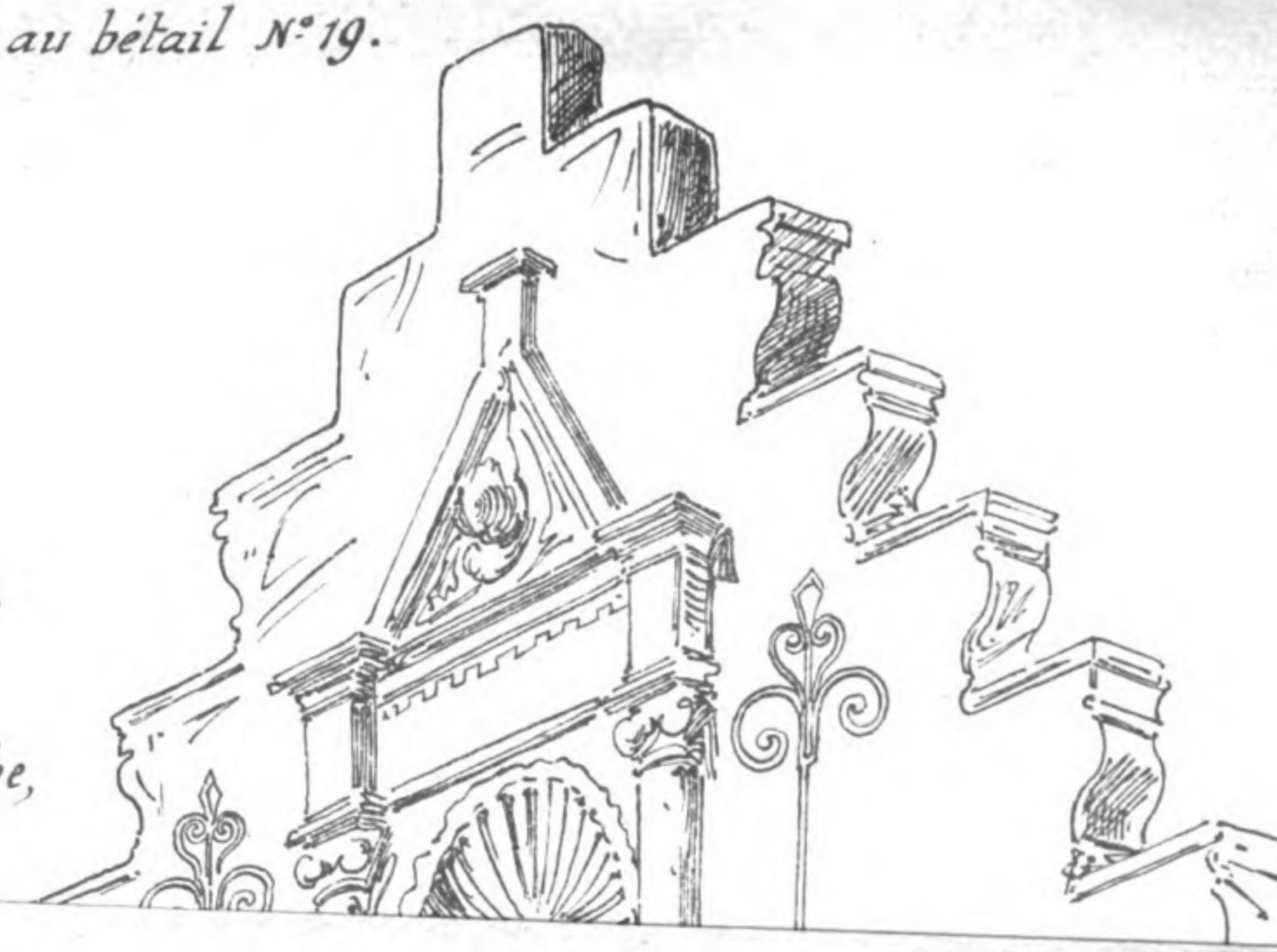


érale. D. Rez de chaussée } Marché au bétail N° 19.
E. 1.r Etage.



archè au bétail, N° 21. rez de chaussée.

mpan de fenêtre, 1.r étage. } Rue de Boesinghe, N° 2.
nêtre 2.d étage.
rdon à la base du pignon.



Le style au sujet duquel nous venons de donner un aperçu bien court et bien incomplet n'est pas propre à la ville d'Ypres; il ne nous appartient pas d'examiner s'il y a pris naissance. Toujours est-il qu'il se rencontre avec de rares variantes dans tout l'ancien diocèse d'Ypres.

Ne terminons pas sans avoir rendu hommage à M. l'architecte Coomans d'Ypres, qui a mis son talent au service du style du terroir, et qui dernièrement encore est parvenu à édifier une superbe rangée de maisons de style yprois, à la plaine de la gare. C'est un fait qui mérite d'être signalé [1].

Janvier 1909. HUB. HOSTE.

[1] Les illustrations de notre article nous ont été fournies par MM. Callewaert-De Meulenaere, Desclée-De Brouwer, et Heins; nous leur en exprimons toute notre gratitude.

DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT

LES LIBRAIRES ET MAITRES D'ÉCOLE DE BRUGES

Le passé si glorieux des « librariers » de Bruges a sollicité d'une manière particulièrement vive la curiosité des érudits. De là est née une littérature dont l'abondance s'explique, par l'intérêt exceptionnel qui s'attache à cette corporation. D'éminents collaborateurs de la *Société d'Émulation de Bruges* ont publié, ou tout au moins utilisé, la plupart des sources qui concernent les libraires [1]. C'est ce qui nous engage à compléter cette information, en analysant et en éditant quelques documents restés inconnus jusqu'ici.

I.

Lettres d'indulgence de 1466 et 1474.

Nous avons retrouvé le texte des lettres d'indulgence ou « pardoen brieven », à quoi il est fait allusion dans le

---

[1] J. Weale. *Documents inédits sur les enlumineurs de Bruges. Le Beffroi*, II, p. 298 ; IV, p. 111 et 238.

C. Carton. *Colard Mansion et les imprimeurs Brugeois du XVe siècle.* Société d'Émulation, 2, V, p. 333.

L. Gilliodts-van Severen. *L'œuvre de Jean Britto, phototypographe Brugeois.* Émulation, 5, t. X.

A. C. De Schrevel. *Statuts de la gilde des libraires, imprimeurs, maîtres et maîtresses d'école à Bruges, 19 Janvier 1612.* Émulation, t. 52, p. 135.

compte de la confrérie Saint Jean l'Évangéliste de 1464-67 (1).

L'autel de cette confrérie se trouvait à l'abbaye d'Eeckhoutte, dans la chapelle de Saint-Nicaise. Au cours de la seconde moitié du XVe siècle, les libraires firent de grands frais pour l'ornementation de leur chapelle. Afin d'augmenter leurs ressources, ils eurent recours à un moyen couramment employé, et qui consistait à obtenir, de Rome, des lettres accordant des indulgences à ceux qui faisaient quelque largesse dans un but déterminé. Il n'est parvenu jusqu'à nous qu'une copie, assez défectueuse et remontant au XVIe siècle, de ces « pardoen brieven » qui, conservés précieusement en 1499 (2), ont déjà, en 1619 (3), cessé de faire partie du trésor des libraires.

Nous nous bornerons à en reproduire les passages essentiels.

La plus ancienne de ces lettres d'indulgence, celle que mentionne le compte de 1464-67, date du 2 Novembre 1466.

« Cum itaque (*a*).... ville Brugensis comitatus Flandrie Tornacensis diœcesis sunt scriptores, librarii.... ac alterius artis pinne utriusque sexus homines.... laudabiles Deo devoti et populo grati.... qui *eorum* singulari *dei* (*b*) in sinceritate fidei.... solemnem confraternitatem, in et ad honorem sancti Joannis Apostoli et Luce Evangelistæ (*c*), annuatim dominicis et certis aliis diebus festis celebrandam instituerunt et ordinaverunt, quam desiderant augmen-

(*a*) *Le pointillé correspond aux passages laissés en blanc par le scribe et que probablement il n'a pas su déchiffrer.*

(*b*) *Après* dei *un mot rongé.*

(*c*) *Le scribe avait écrit d'abord* apostoli et evangeliste. *Il a barré* Evangeliste *et écrit dans l'interligne* et Luce Evangelistæ.

---

(1) Voir WEALE. *Le Beffroi*, IV, p. 271; GILLIODTS, *op. cit.*, p. 265.

(2) Voir l'inventaire publié par WEALE, *Le Beffroi*, IV, p. 336.

(3) Voir l'inventaire publié par DE SCHREVEL, *op. cit.* p. 208.

tari (*a*), specialiter dilectus nobis in Christo, venerabilis vir (*b*), Joannes Clerici (1), scriptor et librator dicte ville, ipsius confraternitatis confrater, Nobis pro parte dicte confraternitatis humiliter supplicari fecit, quatenus confraternitatem et eorum capellam aliquibus indulgentiis decorare dignemur. Piis igitur eorum votis annuentes, ac hujusmodi supplicationibus inclinati, cupientes ut ipsa confraternitas accrescat, et ecclesia sive capella aut altare, vel locus, in quo contigerit in villa prefata ipsam confraternitatem celebrari, congruis frequentetur honoribus, et a christifidelibus jugiter veneretur, ac in suis structuris et edificiis debite reparetur, conservetur et manuteatur, luminaribus, libris, calicibus et aliis ornamentis ecclesiasticis decoretur et muniatur, ac cultus divinus inibi augmentetur, atque christifideles eo libentius devotionis causa confluant et manus promptius porrigant adjutrices, etc.

Datum Rome in domibus nostrarum solitarum residentiarum, anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo sexto, indictione quarta decima, die secunda Novembris, pontificatus Sanctissimi in Christo Patris nostri ac Domini nostri, Domini Pauli, divina providentia Pape secundi, anno tertio.

(Archives de l'État à Bruges ; Métiers, n° 213.)

En 1474, la confrérie, sans doute pour faire face aux dépenses nécessitées par le remplacement de l'ancien autel (2), obtint une nouvelle indulgence.

« Cupientes igitur ut capella ad altare Sancti Joannis Evangeliste, situm in ecclesia monasterii Sancti Bartholomei

(*a*) *Un mot rongé après* augmentari.
(*b*) *Dans l'interligne* devotus.

(1) Jean de Clerc fut doyen entre 1464-67. Voir WEALE. *Le Beffroi*, IV, p. 271.
(2) Voir GILLIODTS, *op. cit.*, p. 300.

de Eeckhout, oppidi Brugensis, Tornacensis diocesis, in qua quedam notabilis confraternitas librariorum dicti oppidi missas et alia divina officia, ad honorem Dei et laudem dicti Sancti Joannis, annuatim solemniter celebrari facit, congruis frequentetur honoribus, et a christifidelibus jugiter veneretur, ac in suis structuris et ædificiis debite reparetur, conservetur et manuteatur, ac luminaribus, libris, calicibus et aliis ecclesiasticis ornamentis, divino cultui necessariis, decoretur et decenter muniatur, in ea quoque cultus augmentetur divinus, utque christifideles eo lubentius devotionis causa confluant ad eandem ac ad reparationem, conservationem aliaque premissa, manus promptius porrigant adjutrices, etc. »

Datum Rome in domibus nostrarum solitarum residentiarum, anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quarto, indictione septima, die vero decima octava mensis Julii, pontificatus Sanctissimi in Christo Patris nostri ac Domini Sixti, divina providentia pape quarti, [*anno tertio*].

(Archives de l'État à Bruges; Métiers, n° 213.)

II.

Accord avec l'abbaye d'Eeckhoutte de 1613.

Au commencement du XVII[e] siècle, il se produisit dans la confrérie des modifications importantes ([1]). Aux anciens patrons Saint Jean et Saint Luc sont adjoints deux nouveaux, Saint Michel et Saint Grégoire. Ces derniers paraissent être honorés comme patrons particuliers de l'enseignement. Depuis cette époque, l'élément éducateur est prépondérant dans la confrérie et cela explique que Saint Michel se substitue à Saint Jean comme patron principal. Le point de départ de cette orientation nouvelle doit être cherché dans les statuts qui furent

([1]) Voir De Schrevel, *op. cit.*, pp. 210 et ss.

accordés aux libraires en 1612. Alors également, la corporation conclut un nouvel arrangement avec l'abbaye d'Eeckhoutte, où elle tenait ses assises religieuses. Cet accord se trouve renseigné, parmi les « chaerters ende brieven » de la confrérie inventoriés en 1619 [1], par ces termes : « *Een brief van 't accoord van den verbande tusschen den abt ende religieusen ende het corpus van de librariers ende schoolmeesters de anno 1613* ». Il est intéressant à plus d'un titre.

Anno 1613 zyn veraccordeert tzamen mynheere de Prelaet van den Eechoutte met die van den Convente ter eender zijde, ende Deken ende Eedt van de Scoolmeesters ende Librariers in Brugghe onderscreven ter ander zijde. In den eersten, dat de Scoolmeeeters ende Librariers houden ende ghebruicken zullen den outaer en de plaetse van oudts ghecostumeert, staende in 't voors. cloostre ende abdie van Eechoutte an de zuudtzyde van der voorkercke, streckende westwaert totter zuudtduere van der voors. voorkercke, ende noordtwaert streckende twaelf voeten ; ende joyeren ende ghebruicken alle huerl. ornamenten ende die in handen hebben ; ende zullen de zelve Scoolmeesters aldaer doen celebreren haer Goddelicken diensten, daertoe dat 't voorn. convent hemlieden leveren zal broot, wijn ende watere ende alle de ornamenten die zy noch van doene hebben zullen. Dies zo zullen zy van elcke lesende messe gheven twaelf grooten vlaems, ende van elcke synghende messe in simpel sanck met diaken ende subdiaken, midtsgh. het orghelen van de zelve misse, tzamen vijf scellyngen grooten. Maer als de voors. Scoolmeesters ende Librariers begheeren haerl. missen ghesongen t'hebben in musycke, zullen vermoghen daartoe te nemen t'huerliederen costen sanghers van Sinte Donaes oft van andere kercken, ende alsdan zullen die van de convente hebben voor de messe met diaken ende

[1] Voir De Schrevel, *op. cit.*, p. 208.

subdiaken twijntich stuvers. Dies zullen zy moeten bezorghen wieroock daertoe dienende, ende het orghelen van zulcke missen met musycke zal zijn ten coste van de Scoolmeesters. Ende insghelicx oock als de Scoolmeesters begheeren zullen sermoen ghedaen t'hebbene voor heml. outaer, zullen vermoghen te nemen zulcken predicant als hemlieden believen zal ende alsdan vermoghen 'tzelve sermoen te cloppen met de clocken van den Convente, welcke missen ende sermoen men celebreren zal ter alzulcker hueren, als den Prior van den voors. Cloostre ende den Deken voor de voors. Scoolmeesters stellen ende ordonneren zullen. Item zullen die van de Convente twee mael binnen den jaere een plaetse verleenen al waer men de kueren van de Scoolmeesters zal moghen uitlesen, ende dat totter tijt dat de Scoolmeesters ghevonden zullen hebben een plaetse daartoe bequame. Item indien de voors. Scoolmeesters begheeren vesperen ghedaen t'hebbene, up de avonden van haerlieder Patroon daghen, zullen die van de Convente 't zelve doen, voor alzulcx als zy met malcanderen overcommen zullen. Ende zullen oock vermoghen 't zelve te doen doene in musycque t'huerl. coste me de sanghers van Sint Donaes ofte andere kercken, wel verstaende dat die van de Convente 't officie bedienen zullen. Item zullen die van den Convente doen luwen metten clocken van den voors. Cloostre, 'sdaechs voor haerlieder Patroon daghen, 'snoens ghelyc die van den Convente ghecostumeert zijn te luden, up andere groote feestdaghen. Item zullen de voors. Scoolmeesters vermoghen, up de daghen van huerlieder patroonen ende andere solempnele daghen, te hanghen huerlieder tapytsen ende ander chierlicheden ontrent hemlieder outaer, Gode ter eeren. Ende zullen alsdan vermoghen te zeynen (1) thuerlieder outaere ofte daer ontrent, daertoe die van den Convente leenen zullen monstrancie zonder huerlieder cost, ende dat zo wel up Sinte Bartholomeus dach als

(1) Zeynen = zegenen = présenter les reliques à baiser. Ce reliquaire s'appelle plus bas « monstrancie ».

andere daghen, als zy dat begheeren zullen. Dies zo zullen de Scoolmeesters ende Librariers ghehouden zijn, up Sinte Bartholomeus dach, te draghen ofte doen draghen, twee toortsen ofte flambeeuwen brandende inde processie die men alsdan doet voor de hoochmesse, ende oock ter Elevacie van de hoochmesse. Item zullen de voors. Scoolmeesters alleene hebben ende behouden alle 'tappoort, incompste ende andere devote ghiften, die thuerl. outaer commen zal van seynen, up Sint Bartholomeus dach als up andere daghen, niet uutgesteken dan alleenlic de offermiten (1) die comen zullen ter voors. outare van alle de missen die men binnen den jaere ten zelven outaere celebreren zal, alzo wel van de missen van requiem als van andre missen, die zal tvoors. Convent alleene hebben ende behouden, ende ooc mede half de offerkeersen die van vrienden ende maghen ghebrocht zullen worden ten voors. outare, als men eenighe zielemessen celebreren zal van eenighe overleden Guldebroeders ofte Guldesusters, ende anders ne gheene. Item de zelve Scoolmeesters zullen ghehouden zijn te decken ofte doen decken huerl. outaer metten outaercleede, cortynen, rabatten ende deckcleet, te weten : Paesschen daghen, Synxen daghen, Ascentioen daghe, H. Drievuldichheits dach, H. Sacraments dach, Alderheiligen dach, Kerstdaghen, Onser Liever Vrouwen daghen, S. Michiel dach, Sinte Gregoris dach, S. Augustyns dach, ende up den Kerckwijdingen dach, ende dat 'svoornoens. Ende indien die van de Convente den voorn. outaer willen ghedect hebben, tot na vesperen, up de voors. daghen, zo zullen de voors. Scoolmeesters de zelve becleet laten ten laste van den Convente, totter tyt toe dat de zelve Scoolmeesters zullen ghemaect hebben een thuyn van houtte ofte andere pilaren, tot beschermenesse ende bewaernisse van huere ornamenten, 'twelc zy vermoghen te doen als zy daertoe ghestaedt zullen wesen. Item de voors. Scoolmeesters zullen vermoghen huerl. diensten ende missen te vermeerderen ofte verminderen,

(1) Pièces de monnaie données en offrande.

alzo zy hemlieden ghestaedt vynden, ende zullen niet verbonden noch ghehouden zijn meer missen te doen celebreren, dan huerlieder vermoghen en devotie ghedraghen zal. Item ende daer 't zo ghebeurde hier namaels dat mijn heere den Prelaet ende zijn Convent den voorn. Scoolmeesters orlof gaven, ende hemlieden niet langher hebben en wilden in huerl. voors. kercke, oft oock dat de voors. Scoolmeesters ende Librariers van daer vertrecken wilden ende daer niet langher en wilden blyven, zullen dat vermoghen te doene, occasie daertoe hebbende, mits 't zelve elcanderen te kennen te gheven een jaer te vooren; ende in zulck gheval zullen de Librariers met heml. draghen ende voeren paisivelicken, alle huerl. ornamenten die zy alsdan hebben zullen, te weten: tavereelen, outaercleederen, dwalen, casulen, cortynen, rabatten, pelder, de vaene met de casse, candelaren, boucken, keilcten, keerssen, tortsen, kisten, preickstoel ende alle andere zaken hemlieden toebehoorende, dienende thuerlieder outaer ende Gods dienste, het zy der Gulde ghegheven of dat de voors. Gulde die becosticht heeft, generalick al dat portatyf zyn zal; ende noch boven dien, huerlieder outaer tafele ende patroonen, ghesneden ofte ghescildert. Ende omme dat de voors. outaer niet bloot en zoude blijven, zo worden de Scoolmeesters ende Librariers ghehouden te volghene het inhouden van het oude contract al ter goeder trauwen. Actum als boven. Ende hier van zijn ghemaect twee ghelycke brieven dan of het Convent den eenen heeft, ende die van der Gulde den anderen. Onderteeckent met elcx handteeckens.

(Signé) Jacques Inderweyde. Cornelis de Caxscion. Jan Vinx. H. Carpentier. Joos Van Hamme. Ita est, Joannes Cardinalis.

(Archives de l'État à Bruges; Métiers, n° 213.)

III.

Statuts et ordonnances de 1628.

Les statuts que le Magistrat de Bruges, de concert avec l'évêque de Rodoan, homologua le 12 Janvier 1612 ([1]), ne tardèrent pas à subir d'importants remaniements. M. le chanoine De Schrevel, n'ayant pas connu le texte du nouveau règlement élaboré sous l'épiscopat de Denis Christophori, a dû se borner à faire des conjectures concernant certaines modifications qu'il apportait. Nous avons été assez heureux de retrouver les « Keuren » de 1628 et en publions les articles, par quoi elles se différencient de celles de 1612.

Cueren ende Ordonnancien omme de Librariers, Prenters, Schoolmeesters ende Schoolvrauwen der stede van Brugghe, vernieuwt ende uyt ghegheven den XXVI^{en} July 1628.

Le préambule est le même qu'en 1612 ([2]).

Art. I. — (Pas de changement) ([3]).

Art. II. — Item en sal niemant geoorloft syn, binnen deser stede ende schependomme van Brugghe, eenighe boecken te schryven ter vente, boecken te binden, te prenten, te reeden, beelden om in boecken oft in rollen te stellen, te maecken, boecken te verlichten, ofte de coopmanschap van Librarie met datter toebehoort te doene, ofte hem daermede te gheneiren ; oock de ghene van de voors. neeringhe wercken op hemlieden selven, ofte andersints haerlieder broodt daer mede winnen, ofte toogh daer af te doene, ofte refereynen, baladen, liedekens, imagerien,brieven,papieren,schriftorissen,prognosticatien,

---

([1]) A. C. De Schrevel, *op. cit.*, pp. 216 et ss.

([2]) Voir De Schrevel, *op. cit.*, p. 140.

([3]) Ibid.

almanacken, pennen ende inct te vercoopen, uytghenomen alleene in de vrije Brugghe marcten; item schole te houden, dat is de jonckheyt te leeren lesen, schrijven, cyfferen, legghen ende boeckhouden, 't sy in 't latijn, walsch oft vlaems, oock buyten syn huys gaende 't selve doende in ander scholen, ofte ander lieden huysen; daerenboven te leeren nayen, breyen, coussebreyen, spellewercken, metter naelde te leeren, besteken, ende tapytsieren, hij ofte sij en sijn alvooren poorter ofte poortresse van de voorseyde stede van Brugghe ; wel verstaende nochtans, dat de ghone die van ander neeringhen sijn, ende uyt crachte van haerlieder cueren hebben tot noch toe vermocht te vercoopen onbeschreven papieren ende schriftorissen, 't selve hunlieden mits desen niet verboden en is.

Art. III. — Item alle de ghone die de voors. neeringhe ofte styl van librarie ofte schoolhouden sullen willen doen, 'tzij man ofte vrauwe, jongman ofte jonghe dochter, hemlieden selfs zijnde ende niet eer, sullen, eer sy admissie vermoghen te versoucken van mijn Eerweerdigste Heere den Bisschop ofte mijn Ee. Heeren van 't Collegie, hem moeten presenteren aen Deken ende Eedt van de Librariers en Schoolmeesters, om van hemlieden ondersocht te worden, wat van haer leven is ende conservatie, ende gheweest is ; om boven dien de Schoolmeesters te examineren ofte sy oock bequaem sijn tot het exercitie van schoolhouden ; die sullen moeten hebben kennisse van orthographiam ende ten minste connen schryven eene leerbaer staende nederlantsche letter ; die ander begeiren te leeren civeren, sullen moeten connen de specien, reductie ende den reghel van dryen in 't gheheel ende ghebroken ; daer van sy den deken met syne medehulpers sullen moeten behoorlycke contentement doen, solverende eenighe cyffer questien, die den deken, ofte den ghonen die den deken verkiesen sal, hem voorstellen ende toonende eenigh geschrift, gheschreven met haer eyghen handt, op dat by sulcken middel, eene soo notable republycque als Brugghe is, te beter door bequame schoolmeesters in de instructie der

jonkheyt ghedient, ende alle fraulden ende schandalen te bet achterhaelt ende gheschouwt worden, op peyne van niet ontfanghelyck.

Art. IV. — Item sullen alle de ghuene die eenighe van de voornoomde stylen willen aanveerden, om haer daer mede te gheneiren, moeten met een testamonium van Deken ende Eedt versoucken admissie van mijn Eerweerdighste Heere den Bisschop van Brugghe ende van mijn Ee. Heeren van 't Collegie, ende dat schriftelyck, volghende het h[e] Concilie van Trente, het II[e] provinciael van Mechelen ende 't Placcaet van den Conynck, op peyne van niet ontfanghen te worden in dese Gulde, tot dat sy de voornoomde admissie sullen ghetoont hebben; maer boven dien, moeten de Librariers ende Prenters oock admissie hebben van den Hove ende van den Graeve van Vlaenderen, ende t'hemlieden incommen sweeren, in handen van mijn Heeren de Ghecommitteerde tot toezicht van de scholen, dat sy gheene verboden boucken en sullen doen inbringhen, nochte oock vercoopen ofte binden, dan bij laste van den ghonen, die schriftelyck consent hebben om de verboden boucken te lesen; waarvan sy oock sullen behoorlyck betoogh doen, op de boete als vooren; vremde schoolmeesters ofte schoolvrauwen sullen moeten souffichante certificatie van den pastoor ende Majestraet der stede ofte parochie, daer sy gheboren zijn ofte laetste ghewoont hebben, overbrenghen, eer sy sullen moghen gheadmitteert worden.

Art. V. — Item naer dat de nieuwe aencommende librariers, prenters, schoolmeesters ofte schoolvrauwen etc. den Deken ende Eedt behoorlyck contentement ghedaen hebben van haerlieder examen ende admissie, sullen sy voor haer vrijdom, ten eersten aencommen ende eer sy eenige van de voornoemde stylen sullen moghen doen, in wat qualiteyt het oock sij, moeten betalen ten profyte van de Ghulde aen den gouverneur der selver, te weten : de mans, vremde zijnde, vier ponden grooten vlaemsch, de vrauwen, vremde zynde, twee ponden, thien

schellinghen grooten vlaems; de ingheboren poorters twee ponden grooten vlaems, de poortressen een pont groote vlaemsch; de vrije meesters soons een pont groote vlaemsch, de vrye meesters dochters thien schellinghen grooten vlaemsch; ende aen den clercq twaelf grooten vlaemsch sonder meer; de vrauwen syn ghevrijdt door haer mans, sonder oock te moeten betalen eenich ghulde ghelt, al waert dat sy nevens haer mans eene meiskens schole apaert hielden. De weduwen van eenighe vrije meesters deser Ghulde, het sy van Lybrariers ofte Schoolmeesters, sullen, so langhe sy weduwe blyven, midts betalende schot en lot, conforme andere vrije ghulde susters, ghenieten de selve vrijdommen die sij 'tsijne overlyden hadde, om welke redene sij haere wynckele ofte schole door eenen knecht sullen vermoghen te blijven houden; maer herhuwende met yemant onvrij in dese Ghulde, sal haer vrijdom te niete sijn, en haer man, is't dat hy wel blyfven den stijl van sijne vrauwe doen, moet vry worden conforme syne qualiteyt. Ende soo 'tgeschiede dat hem iemandt vervoorderde den styl te doen van Librarier ofte schoolhouden, sonder sijn vrijdom (met dien voortgaen moet) voldaen te hebben, sal den Deken vermoghen, als sulcx zijnder kennisse ghecommen sal syn, soo daenighe te beslaen, voor d'eerste reyse in de boete van vyf schellinghen grooten, voor de tweede mael thien schellinghen grooten, voor de derde mael twyntich schellinghen grooten vlaemsch, ende alzoo voorts, elcke reyse verdobbelerende tot dat sy hun vougben om te voldoen den heesch van dese keuren, sonder dat de boeten, daer sy in beslegen gheweest zijn, het eenigh afslagh sullen doen in de betalinghe van hen toecommende vrijdom, ten waere sy te vooren daer van niet vermaendt ofte ghewaerschouwt gheweest en hadde.

Art. VI. — Alle schoolmeesters ende schoolvrauwen worden ghehouden, zoo haest zy Deken ende Eedt van de Schoolmeesters behoorlyck contentement ghedaen hebben van haerlieder vrijdom, ende niet eer, een teecken voor haerlieden huysen uyt te hanghen, inhoudende wat sy de kinderen syn leerende, omdat myn Heeren, die last hebben

visitatie in de selve schoolen te doen, die alsoo te beter souden connen vinden, ende oock omdat sy niet ghetaxeert en souden worden eenighe secrete vergaderinghen te willen houden; op de boeten van vyf schellinghen grooten ende, naer dat sy van de Gulde weghen noch eens sijn vermaent gheweest, thien schellinghen grooten.

ART. VII. — Alle vrije Ghulde broeders doende den styl van librarier ofte schoolhouden, sullen moeten jaerlycx betaelen voor ghulde ghelt, ten proffyte van de Ghulde, vyf schellinghen grooten vlaems, ende de vrye Ghulde susters, te weten schoolvrauwen, twee schellinghen, ses grooten. Die uyt gaen leeren in ander scholen ofte ander liens huyssen, de mans twee schellinghen, ses grooten, vrauwen eenen schelling drie grooten, ende dat in twee payementen, elcken reyse den gherechten helft. Aengaende het jaerlycksche Gulde ghelt van Sincte Michiel, en is niemant schuldigh te betalen, dan die hem hebben laeten in de voorseyde Ghulde met haer eyghen vryen wille op schryfven, overmits het devotie is. Voorts sal elcken leerknecht, leerende den styl van librarie of prenten, moeten gheven in 't beghinsel van hem leerstal thien schellinghen, ten proffyte van de Ghulde.

ART. VIII. — Item so wie vertreckt uytter stadt, ofte sal scheeden uytter Ghulde willen, verlatende den voorseyden styl, wort ghehouden te gheven voor syn uytscheeden, ten proffyte van de Ghulde, de mans thien schellinghen grooten ende de vrauwen vyf schellinghen grooten, ende alsulcx als hij oft zij ter selver Ghulde van poinctinghe ende Ghulde ghelt sullen ten achteren wesen.

ART. IX. — Item indien yemandt van de voorseyde Ghulde broeders ofte Ghilde susters wederomme in de stadt quamen, ende van advyse wierden haerlieden verlaten styl van librarie, prenten ofte schoolhouden wederom te doen, sullen de selve ghehouden syn te betalen al 't Ghulde gelt ende poinctinghe, teghens eenen schellinck 't siaers, van de jaren die sy souden moghen verachtert syn, t'sydert

hemlieden vertreck uutter stadt, ofte dat sy uutter Ghilde ghescheeden syn, afslach nochtans alsulcx als sy t'haeren uytscheeden sullen betaelt hebben. Maer eer sy weder het exercitie van schoolhouden ofte librarie sullen moghen beghinnen, sullen sy hem moeten vertoonen aan Deken ende Eedt, om hemlieden behoorlyck contentement te doen van haer leven, op peyne van niet wederom ontfanghen te worden in dese Ghulde. Waert oock soo dat den Deken ende Eedt yet wisten op soodanighe meesters ofte meestressen te seggen, sullen sy 't exercitie van schoolhouden moeten uytstellen tot d'eerste vergaederinghe van myne Heeren Ghecomitteerde, om by haerlieder advyse gheadmitteert te zyn, ofte 't exertitie van schoolhouden absolutelyck verboden te worden.

ART. X. — Item alle jaere, acht daghen voor Sincte Thomaes dagh in December, sal den Deken ende Eedt vergaederen, daer het den Deken believen sal, omme den Eedt te veranderen ende te kiesen drie dekens ende drye gouverneurs, die sij in eenen besloten brief, onderteeckent met elcx handteecken, overgheven sullen in handen van mijn Heeren de Ghecommitteerde, om bij hemlieden daer van gheuyt te worden eenen deken ende eenen gouverneur, die sy daertoe sullen duncken bequaempst te wesen, ten dienste van de Ghulde, het toecommende aenstaende jaer; waer van de uyttinghe sal gheschieden op Sincte Thomaes dagh, ten waere daer eenigh noodtsakelyck belet waere. Ende sal den Eedt ten daeghe van de kiesinghe moghen verteeren ten laste van de Ghulde, twyntigh schellinghen grooten sonder meer.

ART. XI. — Item den nieuwen gheuytten Deken ende Gouverneur sullen vier Sorghers kiesen, omme hemlieden behulpigh te syne in de affaire van de Ghulde ; van welcke vier Sorghers den afgaende Deken ende Gouverneur de twee eerste sullen moeten wesen, ten waere sy om redenen ghecontinueert wierden in hun officie, in welcken ghevalle niet en sullen dwynghelyck sijn om 'tderde jaer te dienen als sorghers.

Art. XII. — Item so wie Deken Gouverneur ofte Sorghere gheuut worden, die sullen ghehouden syn die jaerschaere te dienen ende tvoorseyde officitie te accepteren sonder eenigh wedersegghen, op de boete van tien schellinghen gr. tot proffyte van de Ghulde, of hem en lettede kennelyck noot sinne; ende indien hem niet en lettede, ende tselve refuseerde, sullen mijn Heeren Commissarissen eenen van drie overgheheven Deken ofte Gouverneurs op een nieuw uutten, ende den Deken ofte Gouverneur eenen nieuwen sorgher kiesen, in de plaetse van den ghenen die refuseert, omme die jaerschaere te dienen. Ende sal de boete op soodaenighe weygherende sonder eenigh uutsel eerlyck gheint worden.

Art. XIII. — Item den nieuwen Deken, Gouverneur ende vier Sorghers sullen moeten, up eenighe van de daghen tusschen Sint Thomaes ende Sinct Jan Evangelisten dagh, doen haerlieder behoorlycken eedt naar costuyme, in handen van mijn heeren de ghecommitteerde, als 't hemlieden best passen sal.

Art. XIV. — Item op Sinct Jan Evangelisten dagh, in de Kerstdaghen, naer den heylighen dienst der missen, sal den Deken, Gouverneur ende Sorghers die afgaen moeten, rekeninghe ende bewys doen aen den nieuwen ancommenden Deken, Gouverneur ende Sorghers; dewelcke ghehouden sullen syn ten selven daeghe de rekeninghe te commen hooren, op de boete van twaelf groote; ende die van den ghemeenen gheselschepe sullen vermoghen die te commen hooren onghedachvaert; ende van al dies daer in commen syn sal ten proffyt van de Ghulde claer bewys doen, alsoo 't behoort, ter platsen daer den afgaenden deken ende gouverneur goet duncken sal, behoudens die eerlyck sij; ende alsdan vermoghen te verteeren met d'oude ende nieuwe Deken ende Eedt, indiend't de Ghulde vermagh, drie ponden grooten sonder meer.

Art. XV. — Item dat den voornoomden Deken sal vermogen den Gouverneur, Sorghers ende andere Ghulde-

broeders by hem t'onbieden, t'allen tyden alst hem goetduncken sal, omme saecken der Gulde aengaende; ende worden de selve alsdan ghehouden by hem te commen, naer dat hemlieden de wete ghedaen zij bij den Clercq ofte andersints, op de boete, te weten, de Sorghers op twaelf grooten, ende dander Guldebroeders ende Guldesusters ses grooten telcker reyse, ten proffyte van de Gulde. Den Gouverneur sal hebben het Gouvernement van alle den ontfanck ende uytgheven ter Ghulde aengaende, waer van hij sal moeten goede ende fidele noticie houden, tot het doen van sijne rekeninge.

ART. XVI. — Item dat telcker reyse als men misse sal doen van de Ghulde weghen, den Deken ghehouden wort present te wesen, op de boete van twaelf groote tot proffyte van de de Ghulde, ten waere hy sonderlynghe belet hadde; in welcken ghevalle hy ghehouden wort den Gouverneur te bidden sijn plaetse te bewaeren, maer den Gouverneur en is niet ghehouden te sijne telcken als men misse doet, anders dan hij besorgen moet 't ghelt van de misse die men doen sal.

ART. XVII. — Item van de vier Sorghers sullen moeten altyt, als men ten altare voorseyt van weghen de Ghulde missen doen sal, twee teghenwoordich wesen, alsoo sy ghelot sullen sijn, op de verbeurte van elck ses grooten telcker reyse ten proffyte van de Ghilde; ende sal den eenen Sorgher wel moghen dienen in de plaetse van eenen anderen, sonder begrijp; dies wort den Clercq ghehouden hemlieden 'sdaeghs te vooren te adverteren wiens ghebeurte dat het is, op peyne van selfs de boeten voor hem te moeten betalen, de welcke hem by den Gouverneur van sijne gagie afghehouden sal worden.

ART. XVIII. — Item den Deken, Gouverneur ende Sorghers, alle de Ghuldebroeders ende Guldesusters, t'saemen niemant uytgesteken, worden ghehouden ter misse te commen, ende oock ten sermone (als men sermoen doen sal) op haer patroon daghen, te weten : op Sinct Jan

Evangelisten daghe, Sincte Michiels- Sincte Lucas- Sincte Gregorius daghen, item op Alderzielen dagh ende op den Vercoren Maendagh, op de boete van ses grooten, soo mans als vrauwen; dies wort den Clercq ghehouden hemlieden 'tselve 'sdaechs te vooren te kennen te gheven, op peyne van selfs de boeten te moeten betaelen, tensij sij lieden consent hebben van den Deken ofte, in sijn absentie, van den Gouverneur; ende als men claerlyck soude connen bemercken datter eenighe, uyt quaetwilligheyt niet achtende op de voorgaende boete, hemlieden ordinairlyck souden absenteren van de voorseyde diensten, sullen Deken ende Eedt de selve vermoghen te daghvaerden, op dobbel ende drie dobbel boeten, tot dat sy haer voughen tot obedientie van den Deken ende onderhoudinghe van dese keuren. Soo sij haer gheenssins en wilden voughen naer den Deken, sullen soodaenighe rebellen overgedreghen worden, aen mijn Heeren de Ghecomitteerde, die se boven de boete sullen corrigeren ende straffen, naer de groote van de misdaet.

Art. XIX. — Item dat den Deken ende Gouverneur met den Eedt worden ghehouden twee mael binnen den jaere omme te gaene, omtrent S. Gregorius ende S. Michiels dagh, om te ontfanghen het jaerlycx ghulde ghelt ende andere schulden van de selve ghulde; dies sullen sij voor elcken ommeghanck hebben twintigh schellingen grooten sonder meer.

Art. XX. — Correspond à l'art. 16 du Règlement de 1612. (V. De Schrevel, p. 156).

Art. XXI. — Item worden alle schoolmeesters ende schoolvrauwen, mitsgaders ondermeesters ende onderschoolvrauwen, ghehouden hemlieden deghelyck ende onberispelyck te draeghen in conversatie ende woorden, sonder eenighe exercitien de schoolmeesters ofte schoolvrauwen niet betamende te doen, als tappen, penewaerden ofte dierghelycke, ende 'tselve strictelyck te doen onderhouden van huerlieder kinderen, dienstboden ende gheheel huys-

ghesin, op peyne van by de Heeren Ghecomitteerde verboden te worden, schole te houden, ende onbequaem tot een exercitie van soo grooten importancie worden verclaerst.

ART. XXII. — Item dat gheen schoolmeesters en ghedooghen, op Sinct Thomaes avent, haere scholieren te laeten loopen voor andere scholen achter straeten, met stocken ofte met steenen, werpende ofte smijtende, roepende injurien van eenighe schoolmeesters, op peyne, als sulcx soude behoorlyck ende claer blycquen, van vyf schellinghen grooten. Dies wort den Deken ghehouden het selve te doen vermaenen by den Clercq, 'sdaeghs voor Sinct Thomaes avont, aen alle scoolmeesters. Ende indien de selve scholieren, op eenighe andere daeghen ofte avonden, binnen den jaere, dierghelyckx insollentie bedreefden, sullen de meesters ghehouden sijn de selve behoorlyck te castijden.

ART. XXIII. — Item alle schoolmeesters ende schoolvrauwen sullen hem wachten van d'een den anderen de kinderen te ontrecken ofte ondercruypen, op peyne van twaelf grooten voor deerste reyse, ende voor de tweede reyse van vijf schellinghen grooten, ende voor de derde reyse, by Deken ende Eedt verboden te worden voor eenighen tijdt texercitie van schoolhouden, met voorgaende advijs van de Heeren Ghecomitteerde ; ende sullen boven dien, in de eerste vergaederinghe, voor het gheheel gheselschap, swaerlijcken berispt worden, als wesende jeghens alle broederlycke liefde.

ART. XXIV. — Item de schoolkinderen sullen schuldigh zyn te betaelen, als sy in de maendt ghetorden zyn, de halve maendt; ende die de halve maendt overtreden sijn, moeten betalen de heele maendt ; die met den jare, halven jare, drie maenden ofte anders, besteedt sijn school te gaen ofte woonen, sullen betaelen op sulcker maniere, als in het besteden tusschen den besteder ende schoolmeester besproken is.

ART. XXV. — Item dat gheen schoolmeesters ofte schoolvrauwen en sullen eenighe kinderen aanveerden,

commende van andere scholen, ofte sy en hebben hemlieden andere meesters of meesteresse ten vollen betaelt ende ghecontenteert van alsulcx hij is heyschende, op peyne van selve de verachterthede van schoolgelt ofte ander bespreck te volcommen ende te betalen, al oft heurlieder eyghen schult waere; wel verstaende, indien sy, vermaendt ende veradverteert zijnde schriftelycke ofte andersints van de meesters of meesteressen die schult zijn heysschende, de nieuwe aenghenomen kinderen niet wederomme thuys en seynden, sonder de selve te meer laten schole commen, tot dat sy bescheedt bringhen, oft sy den heesschenden meester ofte meesteresse ten vollen betaelt ende ghecontenteert hebben. Ende die niet en willen de kinderen ter eerster reyse thuys senden, noch ook den claghenden ende heesschenden meester betaelen van sulcx hy is heesschende, die sal den Deken boven 't voorgaende moghen 't exercitie van schoolhouden verbieden, tot dat sy den heesscher ofte heeschegge gheconteert hebben, ofte beslaen in eene notable boete t'synder discretie, ten proffyte van de Ghulde.

Art. XXVI. — Correspond aux articles 23 et 24 du Règlement de 1612 (V. De Schrevel, p. 162), sauf qu'au lieu de : « den Catechismus daertoe by myn Eerw. Heere den Bisscop van Brugge geordonneerd », il y a : « den Catechismus bij den Artsbisschop ende bisschoppen deser provintie daartoe gheordonneert ».

Art. XXVII. — Correspond à l'art. 25 du Règlement de 1612 (V. De Schrevel, p. 162).

Art. XXVIII. — Correspond à l'art. 26 du Règlement de 1612 (V. De Schrevel, p. 164).

Art. XXIX. — Correspond à l'art. 28 du Règlement de 1612 (V. De Schrevel, p. 166).

Art. XXX. — Correspond à l'art. 29 du Règlement de 1612 (V. De Schrevel, p. 166).

Modification à la fin : « Ende als sy nieuwe packen van boucken ontfanghen, sullen ghehouden sijn de selve over te brenghen, als het de Heeren Ghecomitteerde believen sal ».

Art. XXXI. — Item soo wat Ghuldebroeder ofte Ghuldesuster, Deken ende Eedt doet vergaderen, om eenigh different dat tusschen hemlieden soude moghen vallen, om hemlieden naer dese keuren recht ghedaen te worden, als het soo groot niet en is van importancie, omme daermede de Heeren Commissarissen te importuneren ende molestigh te vallen, sullen partien van weder zijden namptieren in handen van Deken de somme van seven schellinghen grooten, ende den ghenen, die Deken ende Eedt sullen vonnissen naer de keuren recht te hebben, sal sijn ghelt gherestitueert werden, ende behouden van den gheenen die onghelyck hebben sal, ten proffyctte van den Eedt, behouden dat den Deken hebbe dobbel salaris.

Art. XXXII. — Item dat alle jaere vier van de Ghilde susters van Deken ende Eedt sullen ghecoren worden, dewelcke sullen ghehouden sijn door haer selven ofte ander bequame, op haerlieder patroondaghen, de capelle te helpen vercieren, op de precyse uren daer toe ghestelt, op de boete van twaelf groote, midts hemlieden van te vooren bij den Clercq de wete ghedaen sy.

Art. XXXIII. — Correspond à l'art. 17 du Règlement de 1612 (V. De Schrevel, p. 158).

Art. XXXIV. — Item op Sincte Gregorius dagh ende Sincte Lucas dagh, naer den goddelycken dienst, worden alle Guldebroeders ende Guldesusters, niemant uytghenomen, ghehouden te commen hooren dese kueren ende statuyten, de welcke alsdan openbaerlyck ghelesen sullen worden bij den laetste vrijgeworden schoolmeester, opdat hem niemant en soude moghen excuseren op sijne ontwetentheyt in't onderhouden van dien, ter sulcker plaetsen daer sij ontboden sullen worden bij Deken, Eedt ende

mijn Heeren de Ghecomitteerde, alwaer eenighelyck Guldebroeder ende Ghulde suster sullen ghehouden sijn te compareren, selfs in persoone, de vrauwen medebringhende den naem hemlieden in 'tdaghvaerden van den Clercq ghegheven, op de boete van twaelfgrooten vlaemsch.

Art. XXXV. — Item alle boeten hier vooren ghementionneert, sullen commen ten proffyte van de Ghulde ende sullen van eenighelyck Ghuldebroeder ofte Ghuldesuster, die souden moghen verbeurt hebben, promptelyck gheinct worden, sonder eenigh uytstel, by den Clercq, die voor syn innen hebben sal den sesden penninc. In cas van oppositie ofte weigheringhe van de boeten te betaelen, sullen Deken ende Eedt, met voorgaende advys van de Heeren Ghecommitteerde, de defaillianten naer de derde vermaeninghe moghen verbieden, 't exercitie van schoolhouden ofte den stijl van lybrarie, ende dat dien aencleeft, te doen, tot dat sij de boeten die sij schuldigh sijn betaelt sullen hebben.

A la suite des articles sont données les formules des serments qui sont les mêmes qu'en 1612. (V. De Schrevel, p. 168).

Oversien ende rijpelijck by ons gheexamineert sijnde de bovenschreven kueren ende ordonnantien, ende daeroppe ghehoort de Heeren Ghecomitteerde tot toezicht van de scholen, in de presentie van Deken ende Eedt van de Ghulde, hebben de selve van onsen tweghe gheapprobeert ende ghedecreteert, soo wy approberen ende decreteren midts desen. Actum binnen Brugghe, den xxvi[en] Juny sesthien hondert achten twyntigh. Ende was onderteeckent: Dionisius, bisschop van Brugghe.

Dese Cuere aldus vernieuwt zijnde bij die van den Tresorie der stede van Brugghe, daer toe ghecomitteert by den Collegie van Schepenen, sijn in 't selve collegie naer rapport alsoo ghedecreteert ende goed gevonden gheweest. Actum in camere, den xxvi[en] Juny xvi[c] acht en twyntich, my present. Ende was onderteeckent: J. B. Van Belle.

Naer collatie gedaen jegens de originele keuren van Deken ende Eedt Librariers ende Schoolmeesters der stede van Brugghe, aen my ter hant gestelt door h. Jacobus Beernaerts jegenwoordigh Deken, bevinde dese copie die hiervooren staet te accorderen t'oorconde, als notaris binnen 't voornoemde Brugghe residerende, desen 15en Juny 1699. (Signé) Jean Ba Spillebeen, notarius publicus, 1699.

(Archives de l'État à Bruges ; Métiers n° 202.)

IV.

Procès concernant leurs armoiries en 1673.

Les armoiries des Libraires sont reproduites avec leurs couleurs, par Gaillard, dans son ouvrage « *De Ambachten en Neringen van Brugge* », Planche, IV, n° 12. En voici la description exacte « *de gueules au chevron d'or portant l'écusson des peintres ; accompagné, en chef, de deux livres ouverts d'argent reliés d'or et au fermoir de même, en pointe, d'une presse surmontée de deux plumes d'oie posées en sautoir et chargées d'une couronne d'or.* »

Ces plumes d'oie ont leur histoire. La couronne dont les libraires eurent l'insolence de les charger, émut la susceptibilité héraldique du roi d'armes, Falentyn, qui veillait à Gand, et fut l'occasion d'un procès engagé devant le Conseil de Flandre, en 1673. Du dossier de cette cause curieuse, nous n'avons malheureusement retrouvé que la « réponse » de l'avocat des libraires. Le ton en est typique et vaut qu'on en donne un échantillon :

« Alvooren de verweerders segghen dat den heesschere sonder fondament thunnen laste in desen agiert.

Uuyt redene dat men sal bevinden, dat de pennen ghecruyst, de welcke den heesschere noempt 's verweerders wapen, syn ghecroont met eene croone ghelyck die heel de wereld deure ghecroont syn ende ghecroont worden et merito.

Als wesende het edelste instrument ende directeur, niet alleene van alle wetenschappen, maer oock van regieryughe van heel de wereldt, selfs van de militaire saecken.

Soo dat nemende het instrument voor de wetenschap ende voor de directie selve, gheseydt magh worden, dat de penne is de conservatie van alle monarchien ende republicquen, soo gheestelycke als wereldlycke, ende bij dien weerdich ghecroont te worden, soo wel als de wapenen van oorloghe, juxta illud Ciceronis : frustrà sunt arma foris, nisi consilium sit domi ».

Quel fut ce maître au verbe sonore, les comptes nous l'apprennent. En effet il fut payé, en 1673, à un nommé Blanckaert, 1 livre, 2 sous, 6 deniers, « om 't stellen van een schrifture contre den roi d'armes (1) ». Nous ignorons l'issue de ce procès (2), mais on peut supposer que, grâce à, sinon malgré l'éloquence de l'avocat Blanckaert, elle fut favorable aux libraires.

Il ne paraît pas, en effet, qu'à partir de ce moment, les plumes d'oie, qui faisaient leur orgueil, aient cessé d'être couronnées.

C. Van den Haute.

(1) Archives de l'État à Bruges. Métiers, nº 209, fº 147 vº.

(2) Mon collègue de Gand, M. Schoorman a eu l'obligeance de faire des recherches à ce sujet dans les registres aux Sentences du Conseil de Flandre, mais sans résultat.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LA

CHRONOLOGIE MÉDIÉVALE EN FLANDRE

I. Pas de style pascal avant la fin du XIIe siècle.

Notre première étude sur la chronologie médiévale en Flandre [1] se terminait par cette conclusion, contraire à l'opinion communément reçue : « le style pascal a été une rarissime exception en Flandre jusque dans les tout dernières années du XIIe siècle » (p. 36). En même temps nous exprimions l'espoir que d'autres voudraient contrôler et compléter nos études et au besoin corriger nos assertions (p. 35). Depuis lors nous avons eu la satisfaction de pouvoir apporter de nouvelles preuves à l'appui de cette première conclusion générale [2]. Aussi notre manière de voir fut-elle généralement admise par ceux qui voulurent bien s'intéresser à nos études.

---

[1] *Les origines du style pascal en Flandre*. Bruges, L. De Plancke, 1905, in-8°, 36 p. Extrait des *Annales de l'Émulation de Bruges*, t. LV, fasc. 1 et 2.

[2] Voir *Annales de l'Émulation*, t. LVI, pp. 398 et 436 ss. ; t. LVII, p. 150-158 : *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace ;* t. LVIII, p. 103 ss. et 350.

Dernièrement le Dr Wilhelm Acht publiait un travail général assez fouillé sur l'origine du style pascal (1). Dans le chapitre qui traite du style chronologique en usage dans la province ecclésiastique de Reims, l'auteur fait des réserves importantes au sujet de notre méthode et de nos conclusions.

Il nous reproche d'abord de n'avoir pas poussé nos recherches plus haut que la fin du XIe siècle. Nous croyions ce travail inutile, entre autres à cause des preuves alléguées par M. Wauters (2). M. Acht de son côté à cherché à remonter aussi haut que possible. En ce qui concerne la Flandre — car c'est à celle-ci que nous avons restreint nos études — voici le résultat obtenu par l'auteur :

En faveur du style pascal une seule charte : celle de l'abbé Adelard de Saint-Bertin, que nous avons signalée (p. 4) et qui est indiquée d'ailleurs dans les manuels de chronologie, comme un phénomène d'autant plus intéressant qu'il est plus insolite dans le haut moyen âge (3).

En sens opposé, M. Acht n'a trouvé — pour la Flandre avant le XIIe siècle — qu'un seul exemple certain de l'emploi du style de Noël ou de la Circoncision, notam-

---

(1) *Die Entstehung des Jahresanfangs mit Ostern.* Eine historisch-chronologische Untersuchung über Entstehung des Osteranfangs und seine Verbreitung vor den 13. Jahrhundert. Berlin, R. Trenkel, 1908. In-8, 108 S.

(2) Voir *Origines*, p. 6; A. Wauters, *Table chronologique des chartes et diplômes*, t. I, introd. p. LXII.

(3) M. Acht cite en outre (p. 74), pour la province ecclésiastique de Reims une charte du comte Herbert, abbé de Saint-Médard à Soissons; elle est datée du 26 mars 964. Mais il avoue que la preuve qu'on peut en tirer en faveur du style pascal n'est pas certaine. C'est cependant sur ces deux exemples qu'il se base pour conclure : « Es steht demnach, da die Zeugnisse für den Osterstil in so frühe Zeit zurückgehen, der Ansicht nicht allzuviel (!) im Wege, dass man in dem Erzbistum Reims hauptsächlich des Osteranfangs sich bediente » ! Un seul exemple certain serait donc un témoin suffisant pour attester l'usage de quatre siècles ! Et nous verrons plus loin, p. 58, ce que vaut cet exemple.

ment un accord entre l'abbé Roderic de Saint-Bertin et le prévôt Baudouin de Saint-Omer ! Le document est du 1 mars 1042.

Comme résultat de longues et patientes recherches, c'est plutôt maigre et peu encourageant. Mais si le savant chronologiste Berlinois n'a pas mieux réussi dans ses investigations, cela tient, en partie du moins, à une opinion spéciale qui restreint notablement les moyens de contrôle chronologique et qu'il nous oppose comme une objection très forte, de nature à infirmer considérablement la méthode que nous avons suivie et les conclusions auxquelles nous sommes arrivé.

Dans les documents datés d'après le style pascal, le millésime se renouvelle le Samedi Saint (ou même parfois le Vendredi Saint) (1). Si la charte est octroyée avant Pâques (de l'année 1100 p. ex.), elle devra donc porter le même millésime que les huit ou neuf derniers mois de l'année précédente (1099). Mais si le chiffre de l'indiction se renouvelle au 1er janvier ou au 25 décembre, ou même, comme c'est le cas pour l'indiction impériale, au mois de septembre de l'année précédente, il y aura désaccord entre l'indiction et le millésime : depuis le premier jour de l'année jusqu'au Samedi Saint, l'indiction sera celle de l'année courante commune (année 1100 = indiction 8), tandis que le millésime sera celui de l'année précédente (1099 dans l'espèce).

Si au contraire — le chiffre de l'indiction étant supposé renouvelé au premier janvier ou plus tôt — le millésime et l'indiction sont d'accord pendant les premiers mois de l'année, c'est un signe que la date n'est pas donnée

---

(1) Voir H. Nelis. *Le commencement de l'année au Vendredi Saint à Tournai au XVe siècle*, *Annales de l'Émulation*, t. LVI, 1906, p. 5-13; C. Callewaert, *Note complémentaire sur le commencement de l'année à Bruges*, ibid. p. 14-15.

d'après le style de Pâques. Dans un assez grand nombre d'exemples, que nous avons allégués comme preuves contre l'emploi du style pascal, nous nous sommes basé uniquement sur cet accord entre le chiffre de l'indiction et le millésime pour les premiers mois de l'année.

Mais supposez que les chancelleries qui suivent le style pascal, renouvellent au même jour (Samedi Saint) et le millésime et le chiffre de l'indiction, le désaccord entre les deux chiffres n'est plus possible et leur correspondance ne prouve plus rien. Or M. Acht signale — pour toute la France — onze documents dans lesquels il croit trouver la preuve que lorsqu'on changeait le millésime à Pâques (ou bien au 1[er] ou au 25 mars) on renouvelait *à la même date* le chiffre de l'indiction. Aucun de ces documents ne se rapporte à la Flandre ; un seul appartient à notre ancienne province ecclésiastique, à Reims (p. 77), et nous verrons plus loin qu'il ne prouve rien.

M. Acht suppose néanmoins que même chez nous, on aurait pu suivre la coutume, qu'il considère comme générale, et d'après laquelle « dans l'emploi du style pascal, on a le plus souvent fait coïncider les époques de l'indiction et de l'année » (p. 10). Dès lors, tous les documents pour lesquels nous nous basions uniquement sur la concordance de l'indiction avec le millésime devraient être rayés de la liste de nos preuves.

Nous avouons que ces actes sont assez nombreux, surtout ceux de temps plus reculés pour lesquels le contrôle par les circonstances est plus difficile. Ils seraient même si nombreux d'après M. Acht, qu'il ne resterait que *cinq* preuves pour tout le XII[e] siècle !

La question de la chronologie médiévale en Flandre mérite donc d'être examinée à nouveau.

***

Afin de donner satisfaction à M. Acht, nous avons fait sur la chronologie suivie en Flandre avant le XIIe siècle, quelques recherches, principalement dans les documents qui concernent l'abbaye de Saint-Pierre au mont Blandin à Gand. Le fonds de cette abbaye est un des plus riches et des plus anciens de la Flandre. Depuis notre première étude, M. A. Fayen a donné une nouvelle et excellente édition critique du *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis* (1). La chronologie, il est vrai, n'a pas toujours été respectée par le scribe du XIe siècle. Le précieux document n'en contient pas moins quelques bonnes indications. Elles peuvent d'ailleurs assez souvent être contrôlées par les textes publiés d'après les originaux ou d'après des copies anciennes par M. VAN LOKEREN (2). Voici le résultat de nos recherches.

Les donations faites sous le régime de l'abbé Womar (953-981) ont été l'objet d'une étude chronologique publiée par L. Vanderkindere, et dont voici la conclusion (3).

« En résumé, il ne peut subsister de doutes sur la chronologie de Womar ; c'est en 952 et probablement le 7 octobre qu'il a été promu à la dignité abbatiale.

« Mais on a pu constater que la chancellerie de Saint-Pierre, au Xe siècle, ne compliquait pas ses calculs, qu'elle ne prenait point, pour la supputation des années, la date du jour de l'avènement, soit de ses abbés, soit des rois de France. Enfin, elle ne paraît pas avoir à cette époque fait usage du *style de Pâques*, car le 31 janvier 972 (4) et le 21 janvier 979 (5) ne peuvent en aucune façon, étant don-

(1) Gand, 1906.

(2) *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre au mont Blandin à Gand.* Gand, 1868.

(3) *L'abbé Womar de Saint-Pierre de Gand*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1898, p. 296-304.

(4) Voir l'acte dans VAN LOKEREN, n. 45, d'après une copie.

(5) Ibid. n. 51, d'après l'original.

nés les autres éléments chronologiques, être rapportés à 973 et à 980. De même pour l'acte des exécuteurs testamentaires d'Arnoul le Vieux ; il est daté du 28 mars 964 (1). Or, Pâques, cette année tombait le 3 avril; il eût donc fallu, pour être conforme au vieux style [pascal], dire 963; d'autre part, la charte ne peut être rapportée à 965, qui a célébré Pâques le 26 mars, et qui, ayant commencé le 3 avril, n'a pas eu de 28 mars (2) ».

D'après le *Liber traditionum*, c'est en 981 que l'abbé Wido succède à Womar. D'après HOLDER-EGGER, *Reliquiengeschichte*, p. 661, il faudrait plutôt admettre le 27 août 980 comme date de sa mort (3). Quoi qu'il en soit, le scribe du *Liber*, aussi bien que les documents semblent calculer les années de Wido à partir de 981 inclusivement et de façon à les faire concorder avec les années de l'Incarnation.

982, 12 avril. Donation faite par Sigard : « *Anno Dominicæ Incarnationis DCCCCLXXXII, indictione X.... Actum Blandinio monasterio anno Hlotarii regis anno XXXIII, Widonis abbatis anno II, II idus aprilis* » (4). Remarquons d'abord à la suite de M. L. Vanderkindere que « le rédacteur du *Liber traditionum* donne constamment quatre années de trop à Lothaire et fait ainsi débuter son règne en 950 » (5). D'après ce comput, la 33e année de Lothaire nous amène à 982. Le calcul d'après lequel l'année 982 correspond à la 2e année de Wido, se retrouve

---

(1) Voir l'acte dans VAN LOKEREN, n. 36, d'après l'original.

(2) *Art. cité*, p. 303 s.

(3) A. FAYEN, *Liber*, p. 89, note 1.

(4) Ibid. n. 91, p. 90.

(5) *Art. cité*, p. 302. L'auteur y recherche la solution de ce problème singulier. Il n'en est pas de même dans les originaux des actes; ceux-ci comptent plutôt les années du règne de Lothaire à partir de 954, non pas depuis le 10 septembre (date de la mort de son père) ou depuis le 12 novembre (jour du couronnement) mais depuis le commencement de l'année.

dans le *Liber traditionum* au n. 90 (981, 4 mars = 1e année; item VAN LOKEREN n. 54 : 981, 5 mars = 1e année), au n. 92 (983, 2 octobre = 3e année) et au n. 94 (984, 12 janvier = 4e année). L'indiction X est celle de 982. Enfin, et cette raison est décisive, l'année pascale 982 n'a pas de jour qui corresponde au 12 avril ; car elle s'étend du 15 avril 982 au 7 avril 983.

La charte n'est donc datée ni d'après le style de Pâques, ni d'après celui du 1er ou du 25 mars.

La certitude que nous avons au sujet de cette charte, nous permet, par comparaison, d'établir qu'une série d'autres ne peuvent avoir été datées que d'après le style ancien du 25 décembre (ou du 1 janvier).

981, 4 mars. Donation de deux Arnoul, datée : « *Actum publice in Blandinio Gandavi territorio IV nonas martii anno Dominice Incarnationis DCCCCLXXXI, indictione IX, anno inclyti regis Lotharii XXVIII et regiminis domni abbatis Widonis I* » (1).

981, 5 mars. La même donation répétée avec quelques modifications. La date est exactement la même sauf le « *III nonas martii* » (2).

983, 9 janvier. Bernard constitue un de ses serfs tributaire de l'abbaye : « *Actum publice in monasterio Blandinio, V idus januarii, videlicet regnante inclyto rege Lothario anno XXVIII et regente idem Blandiniense cenobium domno abbate Widone anno III* » (3).

---

(1) VAN LOKEREN, n. 53, d'après l'original. Le résumé, dans le *Liber traditionum*, contient cette modification dans les données chronologiques : « Lotharii regis anno XXXII ». Le scribe a donc appliqué à cette charte son procédé habituel.

(2) VAN LOKEREN, n. 54, d'après l'original.

(3) VAN LOKEREN, n. 60, d'après l'original. L'éditeur la donne sous la date : 984, 9 janvier, parce qu'il compte les années de Wido à partir de son élévation qu'il place en 981.

984, 12 janvier. Donation d'Arnoul résumée dans le *Liber traditionum.* « *Anno Incarnati Verbi DCCCCLXXXIIII, indictione XII, Lotharii regis anno XXXV et Widonis abbatis regiminis anno IIII... Actum in Blandinio, II id. januarii* » (1).

Ces quatre chartes doivent avoir été datées d'après le style de Noël (ou de la Circoncision) (2) : les trois chiffres d'indiction correspondent aux millésimes des actes ; les années de Lothaire, — sauf pour la charte de 983, où le chiffre est trop petit de deux unités — sont conformes au système suivi soit dans les originaux, soit par le scribe du *Liber traditionum* ; enfin et surtout, les années de Wido concordent parfaitement entre elles et avec l'indication de la charte de 982 qu'il est impossible de ne pas rapporter à l'année 982. La comparaison de ces diverses chartes exclut non seulement le style de Pâques mais encore le changement du millésime au 1r ou au 25 mars.

988, 1 avril. Donation de Baudouin IV de Flandre : « *Actum in Gandavo in monte Blandinio, anno Dominice Incarnationis DCCCCXXXVIII, indictione I, die kal. aprilis, anno regiminis Adalwini abbatis tertio* » (3). Il ne peut y avoir de doute au sujet de cette date : le style de Pâques est exclu par ce seul fait que, Pâques tombant en 988 le 8 avril, et en 989 le 31 mars, l'année pascale 988-989 ne compte pas de 1r avril. D'ailleurs l'indiction I est celle de 988, et l'indication de l'année d'abbatiat d'Adalwin est conforme au calcul suivi par le scribe du *Liber traditionum* : celui-ci place la mort du prédécesseur d'Adalwin au

---

(1) *Liber*, n. 94.

(2) Nous verrons plus loin que c'est bien le 25 décembre et pas le premier janvier que le millésime se renouvelait en Flandre, mais nous ne voulons pour le moment rien préjuger.

(3) Van Lokeren, *o. c.* n. 64. Fragment dans *Liber*, n. 96, p. 92.

30 septembre 985 ou 986 ([1]), et semble compter l'année 986 comme la première de l'abbatiat d'Adalwin ([2]).

994, 18 mars. L'évêque de Tournai et Noyon donne à l'abbaye l'autel de Vladsloo : « *Actum publice Tornaco, XV kalendarum aprilium die, regnante Francorum rege Hugone anno VII°, et agente in presulatu domno prefato venerabili presule Radbodo annum quartum, anno vero Adalwini abbatis VIII°.... Data anno Dominice Incarnationis DCCCCXCIV, indictione VII* » ([3]). L'indiction VII est celle de 994. La 7e année du roi de France Hugues Capet s'étend du 3 juillet 993 au 2 juillet 994. D'après le calcul précédent l'année 8 d'Adalwin devrait être diminuée d'une unité. La date de l'élévation de Radbod à l'épiscopat est discutée. Gazet la place en l'année 990, ce qui se concilie avec notre charte. Il semble donc que celle-ci doive être de 994, datée d'après le style de Noël (ou du 1 janvier). Remarquons que cette charte n'émane pas de la chancellerie de Saint-Pierre à Gand, mais de celle de l'évêché de Tournai.

994, 1 janvier. Une donation du comte Arnoul de Valenciennes, qui porte la date : « *Anno Domini DCCCCXCIV°, indictione VIIa, regnante Hugone rege, domni Adalwini anno VIII, kal. januarii* » ([4]) semble devoir être, à cause des chiffres de l'indiction et de l'année d'abbatiat d'Adalwin, conformes à ceux de la charte précédente, datée également d'après le même style.

([1]) *Liber*, n. 95 : le millésime est 985, mais l'indiction qui est rigoureusement suivie par le scribe est celle de 986, date à laquelle les *Annales Blandinienses* rapportent le décès de Wido.

([2]) Voir *Liber*, n. 96 (1 avril 988 = 3e année) ; n. 98 (1 octobre 990 = 5e année); n. 99 (26 juin 991 = 6e année); n. 102 (26 juillet 995 = 10e année). A noter que ce calcul ne correspond pas à celui de certaines chartes données par Van Lokeren.

([3]) Publié d'après *l'original* dans Van Lokeren.

([4]) *Liber traditionum*, n. 101, p. 95.

996, 4 avril. Un acte par lequel Berthilde affranchit plusieurs de ses serfs pour les constituer tributaires de l'abbaye est datée, d'après l'original : « *Actum publice Blandinio, II nonas aprilis anno IX Hugonis regis et Rodboldi abbatis primo* » ([1]). Il est impossible que l'acte soit daté d'après le style pascal. Pâques tombant en 996 le 12 avril, et en 997, le 28 mars, l'année pascale 996 ne comprend pas de jour correspondant au 4 avril. La neuvième année de Hugues Capet (3 juillet 995-2 juillet 996) ne s'étend d'ailleurs pas jusqu'au 4 avril 997.

1037, 6 janvier. Le comte de Flandre Baudouin restitue des biens à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand : « *Actum memorato castro Berga, die Epiphaniorum, anno Incarnati Verbi MXXXVII, indictione V, Heinrici regis anno VII, Wichardi abbatis anno III* ([2]).

L'indiction V = 1037. L'abbé Wichard succède à l'abbé Rotbold le 31 mai 1134, d'après le texte même du *Liber traditionum* n. 114 : l'Épiphanie de sa troisième année est bien le 6 janvier de l'année 1037, qu'on compte ses années à partir du 31 mai, ou à partir du commencement de l'année 1135, comme il semble résulter du n. 115, d'après lequel le 24 juillet 1037 tombe encore dans la 3e année de Wichard, et du n. 120, qui place le 28 septembre 1038 dans la 4e année de l'abbé. Si on calcule les années du roi Henri I d'après le comput assez ordinaire, à partir du 20 juillet 1031, le 6 janvier 1037 ne tombe que dans la 6e année de règne ; mais le scribe aura compté toute l'année 1031 comme la première du règne d'Henri ([3]). La charte est donc datée d'après l'ancien style.

1056, avril. Acte de donation de la ville de Runneka par Gisla. « *Actum publice Blandinio cenobio anno Domini*

([1]) Van Lokeren.

([2]) *Liber traditionum*, n. 117, p. 107.

([3]) Voir plus bas la charte de 1042.

MLVI, regnante Henrico rege Francorum mense aprili, quo etiam anno domnus abbas Wichardus paulo ante obiit » (1). En 1056 Pâques tombait le 7 avril, en 1057 le 30 mars. Que la charte soit donnée avant ou après Pâques, elle ne peut être rapportée à l'année 1057 ; car, même d'après le style pascal, le mois d'avril 1057 ne correspondait plus au millésime 1056. Mais ce qui prouve l'emploi du style ancien, c'est que la mort de l'abbé Wichard, qui mourut peu de temps avant la rédaction de la charte, sans doute avant Pâques (2), est rapportée à la *même* année 1056 et pas à l'année pascale 1055. D'ailleurs la donation faite par Gisla était déjà confirmée par une charte du comte Baudouin V, datée « *Actum publice in Blandinio monasterio anno Domini MLVI, regnante Henrico rege Francorum, domno Wincardo dictum monasterium regente* » (3). La charte serait donnée avant la mort de Wichard, donc avant Pâques : elle porte cependant le millésime 1056. Nouvelle preuve du style ancien.

1031, 18 mars. A ces exemples se rattachant à l'histoire de l'abbaye Gantoise, nous pouvons ajouter une charte de l'évêque Gérard, en faveur de Saint-Vaast à Arras. Elle est datée : *Actum Cameraci, XV kal. aprilis. Datum anno ab Incarnatione Domini millesimo tricesimo primo, indictione quarta decima, regnante rege nostro Conrado anno imperii sexto et Rotberto rege Francorum XXXIIII.* L'indiction est celle de 1031. L'année de Conrad semble être trop grande d'une unité ; mais la charte ne peut avoir été donnée en 1032 d'après le style pascal, car le roi de France est mort en 1031.

---

(1) *Liber*, n. 133, p. 129.

(2) D'après les *Annales Blandinienses* Wichard serait mort le *1er avril* 1058.

(3) Van Lokeren, *o. c.*, n. 132.

1042, 1 mars. Mentionnons enfin le cas cité par M. Acht (p. 78), un accord entre l'abbé de Saint-Bertin Roderic et le prévôt de Saint-Omer, Baudouin : « *Actum est autem hoc publice in claustro patris Bertini, anno Incarnati Verbi MXLII, indictione X, kalendis martii, feria II primae hebdomadae XL, anno quoque regni Henrici regis Francorum XII et dominicatus Balduini marchionis VII* » (1). Ici les moyens de contrôle abondent et sont tous concordants. L'indiction 10 est celle de 1042 ; le 1 mars 1042 était en réalité le lundi de la première semaine du carême (XL = *quadragesimae*). Le chiffre 12 pour les années du roi de France est exact, si on prend, comme dans la charte de 1037, toute l'année 1031 comme l'année initiale du règne. Baudouin V devint comte de Flandre en 1036 : d'après la même manière de compter les années complètes, l'année 1042 est réellement la 7e de son règne. La charte est donc datée d'après le style du 25 décembre (ou du 1r janvier).

Ce document est d'autant plus important qu'il émane d'un abbé de Saint-Bertin, tout comme la charte du 27 mars 857, le seul exemple signalé jusqu'à présent comme preuve certaine en faveur du comput pascal. Il prouve que si en 857 on suivait à St-Bertin le style pascal, en 1042 on était certainement revenu au style du 25 décembre.

Dans notre première étude (2) nous avons signalé cinq chartes données par l'évêque de Tournai Radbod (1068-1098). Nous les donnions comme preuves de l'emploi de l'ancien style ; mais nous ne pouvions nous baser que sur la concordance du chiffre de l'indiction avec celui du millésime. Depuis lors nous avons pu prouver par deux chartes datées du 28 décembre 1089 (3) que la chancellerie

(1) D'Haigneré, *Les chartes de Saint-Bertin*, t. I, n. 72.

(2) *Origines du style pascal*, p. 137.

(3) *Annales de l'Émulation*, t. LVI, 1906, p. 397 et 436.

de Radbod changeait le millésime au 25 décembre et l'indiction au 1er janvier. Il s'ensuit que nous pouvons avoir confiance dans l'argument tiré du chiffre de l'indiction.

Une charte donnée en faveur de Notre-Dame de Noyon par Odon, seigneur de Ham, semble confirmer ce calcul. Elle vient d'être publiée par M. M. Prou (1) et est datée : « *Actum IIIIto idus martii, indictione XIIma, anno Verbi incarnati MLXXXVIIIIo, regni Philippi Francorum regis XXVII, episcopatus doni Rabbodi XXIo* » (12 mars 1089). L'année 1089 correspond à l'indiction 12, à la 21e de l'épiscopat de Radbod et à la 27e année du règne de Philippe I, si on compte — comme on le fait dans une douzaine d'actes de Philippe — à partir d'un point indéterminé de l'année 1062 (2).

***

Les exemples cités jusqu'à présent sont tous empruntés à des documents diplomatiques. Ce sont ceux qui méritent la plus grande confiance, surtout quand on a la chance de les trouver dans les originaux.

Les dates qu'on peut relever dans les Annales, les Chroniques ou autres sources narratives, sont plus sujettes à caution, spécialement lorsque les notices ne sont pas contemporaines mais dérivées d'autres sources. On ne nous en voudra pas toutefois d'avoir parcouru rapidement quelques-unes de nos chroniques anciennes, afin de voir jusqu'à quel point leur chronologie corrobore ou infirme les usages attestés par les chartes. Nos observations portent souvent sur l'attestation des éclipses dont la date

(1) *Recueil des actes de Philippe I*. Introduction, p. CXCIX.

(2) M. Prou, *ouvr. cité*, introduct., p. CLXXV. Cf. plus bas notre compte rendu de l'ouvrage de M. Prou.

peut être identifiée avec certitude (1). Nous les empruntons avant tout aux *Annales Blandinienses*, d'après l'édition critique de Bethmann dans les *Monumenta Germaniæ* (2).

806. Eclipsis lunæ facta est 4 Non. Sept.

807. Eclipsis solis facta est 3 Idus Febr. et eclipsis lunæ 4 kal. Mart. Iterum eclipsis lunæ 11 kal. Sept.

Ces éclipses ont eu lieu respectivement le 1 septembre 806 (4 non. sept. = 2 sept.), le 11 février (3 idus febr.) 807, le 26 février (4 kal. mart.) 807 et le 21 août 807 (11 kal. sept. = 22 août). La notice est donc rédigée d'après le style ancien du 25 décembre (ou du 1er janvier). La même notice se retrouve textuellement dans les *Annales Sithienses* et est empruntée aux *Annales Einhardi.*

1008. Contigit eclipsis solis 4° kal. Apr., luna existente 28.

Or c'est en 1009, le 29 mars qu'eut lieu à 7 h. du matin une éclipse de soleil visible dans nos régions. Voilà donc un exemple — ce sera le seul ! — de l'emploi du style pascal... à moins qu'il n'y ait une erreur dans le millésime, ce qui est d'autant plus admissible qu'il n'y a pas de notice pour l'année 1009.

1023. Hoc anno contigit eclipsis solis 9° kal. Febr. hora 6.

L'éclipse eut lieu le 24 janvier à 11 heures. *Hora sexta* d'après la manière romaine et liturgique de compter les heures, correspond à notre heure de midi. La date n'est donc pas donnée d'après le style de Pâques ou de l'Annonciation.

1081. Hoc anno terre motus magnus 6° kal. Aprilis sabbato ante dominicam Palmarum, 2a vigilia noctis.

---

(1) Voir la table des éclipses solaires et lunaires dans l'*Art de vérifier les dates*, p. 51 ss.

(2) Scriptores, t. V, p. 20-34.

Or, c'est bien en 1081 que le 27 mars tombe le samedi avant le dimanche des Rameaux. L'annaliste n'a donc pas suivi le style de Pâques. Dans l'édition de F. Van de Putte (Gand 1842) on lisait le millésime 1080 ; l'édition critique des *Monumenta Germaniæ* porte 1081. Et ce qui prouve que le chiffre 1081 est exact, c'est qu'on le retrouve dans les *Annales Formoselenses* (1) : « 1081. Hoc anno *6 kal. april.* terræ motus magnus. *Ventus validus intumuit 8 kal. jan.* » Les mots en italiques ont été ajoutés par un second annaliste de Voormezeele à la notice que son prédécesseur avait empruntée à d'autres sources.

1106. ..... Mense Februario, 14 kal. Mart., luna 10, 6 feria, prima quadragesimæ ebdomada, in occidente oritur cometa admodum gracilis, sed ignea, cujus tamen radii miro lactei, visi sunt diatim crescere usque sub orione ad orientem protendere.

La notice semble bien être d'un témoin oculaire. Or, elle est certainement datée d'après le style ancien. C'est en effet en 1106 que le 16 février (14 kal. mart.) tombe le vendredi de la première semaine du carême.

1127. .... Karolum comitem Flandriæ servi sui apud Bruggas, secunda ebdomada quadragesimæ, ubi in oratione procubuit, ante altare interemerunt.

C'est bien en 1127 et non en 1128 que Charles le Bon fut mis à mort. Comme les *Annales Blandinienses*, les *Annales Formoselenses*, les *Gesta abbatum S. Bertini Sithiensium* de Simon et toutes les sources rapportent ce meurtre à l'année 1127, d'après le style ancien.

Comme le seul exemple de date diplomatique qu'on allègue en faveur du style pascal provient de l'abbaye de S[t]-Bertin, nous avons eu la curiosité d'examiner les chroniques de cette abbaye.

---

(1) *Monumenta Germaniæ*, Script. t. V, p. 36.

Dans les *Annales Sithienses* (1) nous trouvons la mention de quelques éclipses, autres que celles de 807 (voir plus haut, p. 54).

810. Eclypsis lunæ facta 7 kal. Jan.

En réalité, l'éclipse a eu lieu le 25 décembre 809 : l'annaliste se trompe donc d'un jour : 7 kal. Jan. = 26 décembre. Mais il est très important de remarquer qu'il attribue déjà ce jour à l'année 810 : le millésime était donc renouvelé *le 25 décembre*. C'est une preuve qu'on suivait le *style de Noël* et pas celui de la Circoncision ou celui de Pâques.

817. Eclypsis lunæ facta Non. Febr.

Le phénomène s'est passé le 5 février 817.

Ces exemples prouvent cependant moins pour les usages de Saint-Bertin que pour le style suivi par Eginhard aux Annales duquel ces notices sont empruntées. Il n'en est pas de même des suivants, que nous relevons dans les *Gesta abbatum S. Bertini Sithiensium* (2), dont la 1re partie fut composée par Folquin en 961-962, et dont la seconde partie fut commencée sous l'abbatiat de Lambert (1095-1123) par Simon. Disons de suite que nous n'avons rencontré aucun indice en faveur du style pascal. Mais voici une série de preuves de l'emploi du style de Noël (ou du 1er janvier).

859, 24 mars. On se rappellera que le seul acte daté d'après le style pascal émanait, en 857, de l'abbé de Saint-Bertin, Adelard. Il est d'autant plus remarquable que la date de la déposition de cet abbé est donnée par Folquin d'après le style ancien : « *Anno dominicæ nativitatis 859, et prefati regis Karoli 20, prefatus abbas Adalardus apud eundem regem incusatus, anno regiminis sui 16, abbatia ab*

(1) Éd. G. Waitz dans *Monumenta Germaniæ*, Script. t. XIII, p. 34 ss.
(2) Éd. Holder-Egger, dans *Monumenta Germaniæ*, Script. t. XIII, p. 607-664.

eo est abstracta atque Hugoni juniori data 9 kal. Aprilis, 6 feria ante pasca. »

C'est bien en 859 que, Pâques tombant le 26 mars, le 24 mars (9 kal. apr.) était le Vendredi Saint. Vu cette concordance, il est de peu d'importance d'examiner comment on a calculé les années de Charles le Chauve (1).

961, 4 avril. « *Die sollempni sacratissimæ Cœnæ anno 961 nativitatis dominicæ, quæ contingerat tunc 2 nonas aprilis, die 7 iduum earundem ventura pascali solempnitate* ». En 961, pas en 962, Pâques tombait le 7 avril et le Jeudi Saint le 4 avril.

Ceux qui désirent constater plus en détail que l'annaliste Folquin — et ses sources — suivent régulièrement le style ancien, peuvent examiner encore les notices se rapportant aux années 869 ; 878 (9 février = 1er dimanche du carême) ; 892, 4 janvier ; 893, 2 février ; 950, 17 mars (à comparer avec la date du 21 mai 952) ; 954, 21 mars (comparer la suite des faits de cette année) : ils y trouveront de nouvelles preuves contre l'emploi du style pascal.

Simon, le continuateur de Folquin, ne suit pas un autre style.

En 1095 il raconte les derniers moments et la mort de l'abbé Jean : celui-ci convoque ses moines « cum sabbatum terciæ quadragesimalis ebdomadæ advesperasceret » ; il meurt vers le milieu de la nuit « anno ab incarnatione Domini 1095, 4 nonas Martis ». Le *4 nonas Martis*, 4 mars, coïncide en 1095 avec le 4e dimanche du carême ; la veille était donc bien le samedi de la troisième semaine du carême. La date est donc donnée d'après le style de Noël.

---

(1) D'ailleurs les deux chiffres de l'année de l'abbatiat d'Adalbert et du règne de Charles sont exacts, si on les compte respectivement depuis les années 844 et 840, années auxquelles le chroniqueur rapporte les débuts de leur gouvernement : il a peut-être fait coïncider les années de l'abbatiat et du règne avec les années de l'Incarnation. Voir p. ex. l'année 855 = la 15e année de Charles.

D'ailleurs en continuant la lecture de la notice, on constate que le 1er avril, qui tombe après Pâques, appartient à la même année que le 3 et le 4 mars. Ajoutons que c'est de 1127, pendant le carême, que l'annaliste date le meurtre de Charles le Bon.

Quand on constate partout en Flandre, et notamment à l'abbaye de Saint-Bertin, cette manière constante de dater les événements et les chartes d'après le style ancien, on voit combien la date de la fameuse charte donnée par Adelard en 857 est exceptionnelle. On finit même par se demander s'il n'y a pas là une erreur dans le chiffre du millésime. La charte est datée d'après Guérard (1) : « *Actum Aria monasterio, VI kl. aprilis, anno incarnationis Dominice DCCCLVI, et bissextili* ascensu I, *indictione V*, ac embolismo *sabbato ante medium quadragesime, anno XVII regnante Karolo cum fratre Hludovico ac nepote Hlotario* ». Toutes les données concordent pour dater cette charte du 27 mars 857. Mais le millésime est 856. Comme nous ne connaissons la charte que par une copie de cartulaire, on pourrait supposer que le copiste a écrit 856 au lieu de 857 : du coup, la seule preuve diplomatique en faveur du style pascal en Flandre, disparaîtrait.

M. Acht (*o. c.*, p. 75) estime qu'une erreur de scribe est inadmissible, à cause du mot « et bissextili » ajouté au millésime 856, et qui ne peut en aucune façon s'appliquer à l'année 857. Ce mot nous a toujours laissé assez perplexe, car si on suit le comput pascal, il semble étrange d'appeler l'année pascale 856-857 bissextile, puisque le jour supplémentaire est ajouté en février, donc avant le commencement de l'année 856. Mais il importe de remarquer que dans le texte donné par M. Giry (2), et à sa suite

(1) *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 162.
(2) *Manuel de diplomatique*, p. 113, note 4.

par M. Acht, et autrefois par nous-même ([1]), les mots « ascensu I » et plus loin « ac embolismo » sont omis. Il faut donc lire après le millésime « *et bissextili ascensu I* ». Si nous comprenons bien cette expression insolite, cette « première montée bissextile » doit signifier : la *première année qui suit l'année bissextile*. Cette expression désigne donc l'année 857, et comme elle affecte directement le millésime précédent, il semble bien qu'il faille lire 857 au lieu de 856, et supposer, dans le chiffre du millésime, une de ces erreurs qu'on rencontre si fréquemment dans les copies de nombres, même parfois dans les textes originaux.

Si nous ne nous trompons, le seul exemple qu'on ait pu signaler en Flandre d'une charte datée d'après le style de Pâques dans le haut moyen âge, serait très sujet à caution.

Toutes les preuves que nous avons alignées en faveur du style ancien sont indépendantes du chiffre de l'indiction. Elles suffisent cependant, croyons-nous, pour montrer qu'en Flandre — avant le XII[e] siècle — le style pascal a été une rarissime exception, qu'il faudrait *prouver* pour chaque cas particulier.

***

Passons aux exemples que nous avons fournis dans nos précédentes études pour le XII[e] siècle.

Est-il vrai que, si nous négligeons l'indiction, il ne nous reste plus au XII[e] siècle — toujours en Flandre — assez d'exemples du style de Noël, pour pouvoir affirmer que le style pascal a été « une rarissime exception » avant les tout dernières années du XII[e] siècle ?

L'indication de la 3[e] année d'épiscopat de Baudri, évêque de Tournai, dans une charte du 31 Mars 1101 (*Origines*,

([1]) *Les origines*, p. 4.

p. 31), la détermination des années du règne de Thierry d'Alsace dans deux chartes du 20 et du 22 février 1161 (*ibid.*, p. 9, n. 3) prouvent que ces documents sont datés d'après le style ancien.

Le chiffre de l'épacte, ajouté à celui de l'indiction et du millésime fournit la même preuve pour deux actes des évêques de Térouanne, le premier de Jean, le 31 mars 1107, le second de Milon, le 12 janvier 1143 (p. 29).

Dans une charte du comte Baudouin VII, du 11 février 1116 (p. 7, n. 2) et dans deux diplômes de Thierry et de Philippe d'Alsace datés tous deux du 16 février (p. 10, n. 4) la preuve du style ancien découle de la concordance du jour de la semaine avec le quantième du mois.

C'est bien en 1138, le 19 février, que Thierry tint à Ypres une grande réunion en vue de préparer son départ pour la Terre Sainte : à cette réunion se rattachent quatre chartes toutes datées de l'année 1138, et le texte de Meyerus fixe la réunion : *MCXXXVIII*, *XI cal. martii.* Voilà donc encore — sans recourir à l'indiction — cinq preuves de l'emploi du style ancien (p. 12 ss. nn. 7-11).

C'est toujours d'après ce même comput que fut rédigée la date de l'épitaphe du prévôt de St-Donatien à Bruges : « *anno XI*ᶜ*LVII*, *die XIX kal. feb.* » Car il est impossible de ramener cette date à l'année 1158, puisque le successeur de Roger signe déjà un acte du 7 avril 1157 (p. 13 n. 12).

Enfin une charte de l'évêque de Tournai, Gérald, est datée de 1166, *X kalendas maii* (22 avril) : or ce jour fait défaut dans l'année pascale 1166 (23 avril 1166-8 avril 1167).

Nous avons donc, avant le règne de Philippe d'Alsace, une *quinzaine* de preuves du style pascal, toutes indépendantes du chiffre de l'indiction ! Et de toutes ces preuves, que nous avons publiées dans nos *Origines*, M. Acht n'en a aperçu que deux !

Pour le règne de Philippe d'Alsace et de ses successeurs Baudouin VII et Baudouin VIII, nous croyons inutile de reprendre les faits signalés antérieurement. Au fur et à mesure qu'on approche de la fin du XII[e] siècle, la mention du chiffre de l'indiction devient plus rare dans les chartes flamandes privées. C'est donc avant tout sur d'autres données que nous avons dû nous baser pour montrer l'emploi du style ancien. C'est à peine si trois ou quatre des preuves que nous avons accumulées se basent uniquement sur le chiffre de l'indiction. Ce qui nous a permis de préciser les dates que nous invoquions, ce sont p. ex. les circonstances connues d'un traité de paix (voir *Origines*, p. 15, n. 2) ; la mort de princes ou de témoins cités (voir *ibid.* p. 15, n. 3 ; p. 17, n. 8 ; p. 21, n. 1 ; *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace* dans *Annales*, t. LVII, 1907, p. 152 (coll. *Origines*, p. 19) et 153) ; les termes de durée du voyage en Terre Sainte de Philippe d'Alsace (*Origines*, p. 16 ; *Le style*, p. 152) ou de Baudouin de Constantinople (*Origines*, p. 26) ; le manque, dans l'année pascale, des jours indiqués dans la date (*ibid.* p. 25 s.), la concordance de l'épacte, du concurrent et même du terme pascal avec l'indiction et le millésime (*ibid.* p. 15, n. 4, 5 ; 17, n. 9 ; 21, n. 2).

Comme conclusion de cette première partie de notre étude, nous croyons pouvoir conclure avec plus de confiance qu'autrefois que « le *style pascal* a été une rarissime exception en Flandre jusque dans les tout dernières années du XII[e] siècle ».

Nous pouvons en dire autant du *style de l'Annonciation* d'après lequel on changeait le millésime le 25 mars. Presque tous les exemples cités prouvent aussi bien contre l'un que contre l'autre comput.

Ces conclusions, que la suite de notre étude confirmera, font crouler par la base l'hypothèse de M. Acht, selon

laquelle les chancelleries qui suivaient le style pascal auraient différé également jusqu'à Pâques le changement du chiffre de l'indiction. Si en Flandre on ne renouvelait pas le *millésime* à Pâques, a fortiori ne changeait-on pas à cette date le chiffre de l'*indiction*. C'est en vain que M. Acht a cherché dans cette hypothèse un moyen d'affaiblir nos conclusions. Nous pouvons donc maintenir en faveur du style ancien tous les arguments que nous avons donnés autrefois, même ceux qui se basaient exclusivement sur la concordance du millésime avec le chiffre de l'indiction.

(à suivre) C. CALLEWAERT.

Encore des Cartulaires anciens de la Flandre.

Voici encore quelques cartulaires non inventoriés à ajouter aux listes déjà publiées antérieurement (AnÉm. t. LVI, p. 174, 432; LVII, p. 221; LVIII, p. 397).

Ingelmunster. *Église.*
Fragment de cartulaire.
Actes de 1370 à 1693.
Latin, flamand et français.
Écriture : XVIIe-XVIIIe siècle.
Petit in-folio sur papier. 37 feuillets.

Archives de l'État à Bruges. Acquisitions, n° 1924.

Bruges. *Hospice Saint-Hubert* ou *van Volden.*
Cartulaire.
Actes de 1614 a 1696.
Flamand.
Écriture : XVIIe siècle.
2 exemplaires : l'un in-folio, de 28 feuillets de papier; l'autre petit in-folio, de 46 feuillets de papier; reliés en parchemin.

Archives de l'État à Bruges. Acquisitions, n°s 3909 et 3910.

Bruges. *Cordiers (linemaeckers).*
Keuren ende ordonnantien van de linemaeckers der stede van Brugghe, de welcke vernieuwt zijn ende verschreven ten jaere 1667.

Registre aux keures et ordonnances des cordiers.

Flamand.

Écriture : XVIIe siècle.

In-folio sur parchemin, 32 feuillets.

Archives de l'État à Bruges. Métiers, no 225bis.

Oudenbourg. *Métiers.*

Statuuten, kueren ende ordonnancien van tyden dies niemand ter contrarien en ghedynct.... in clare vorme by ordonnancie van burchmeesters ende scepenen derzelver stede (Oudemburch) ghestelt den 28 in octobre in 't jaer ons heeren 1533.

Cartulaire renfermant les keures et ordonnances des métiers des bouchers, des cordouaniers. des tisserands, des foulons, des tondeurs, des boulangers, des poissonniers, des tailleurs, des cordiers, des barbiers et des petits boutiquiers, suivies d'un règlement sur le style de procédure en matière de justice, établi par le magistrat d'Oudenbourg en 1578.

Flamand.

Écriture : XVIe siècle.

Petit in-folio sur parchemin, 58 feuillets.

Archives de l'État à Bruges. Acquisitions, no 4647.

C. VANDEN HAUTE.

Furnes. *Gavegasthuis.*

Cartulaire contenant la copie de 33 chartes concernant l'origine et les revenus de cet hopital de 1312 à 1561.

Latin, français et flamand.

Écriture : XVIe siècle.

Petit in-folio sur parchemin. 34 feuillets écrits, reliure parchemin.

Archives de l'État à Bruges. Acquisitions, no 1886.

Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Nieupoort. *O.-L.-Vr.-Kerk.*

Behelst : 1° *Copiæ diversorum contractuum, sententiarum etc. quorum originalia sunt in archivis monasterii S^ti^ Nicolai vel civitatis Neoportuensis, scriptæ anno D^ni^ 1660 per dominum Jacobum Heyndrix, vicepastorem Neoporti, rogatu Francisci Meeze, pastoris ejusdem civitatis.*

2° Afschrift van jaargetijden ten laste van kerk, disch en Penitentenklooster ; 3° van de rechten van uitvaarten, trouwen en kerkgangen, den pastor, cappelanen, kerkbedienden en kerk toekomende ; 4° van verordeningen nopens de kerkbedienden, met hier en daar aanteekeningen van lateren datum en verschillenden aard.

N° 1 telt 38 stukken, tusschen 1165 en 1688.

Vlaamsch, fransch en latijn.

In-folio op papier, van een 400 bladzijden, waarvan 200 beschreven.

Kerkarchief te Nieupoort.

R. DUPONT.

COMPTES RENDUS

M. Prou. *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1059-1108).* (Collection de Chartes et Diplômes relatifs à l'histoire de France, publiée par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). In-4°, CCL-566 p., avec 7 planches de 40 monogrammes et 1 pl. de sceaux. Paris, imprimerie Nationale, 1908.

Il y a beau temps que le *Manuel de diplomatique* de Giry avait annoncé que M. Prou recueillait les actes de Philippe I, et les historiens attendaient avec une impatience facile à comprendre la publication de l'éminent professeur de l'École des Chartes. Voici que leur attente est pleinement satisfaite : l'ouvrage de M. P. n'est pas seulement une édition définitive, elle répond aux exigences des plus difficiles, renferme des trésors d'érudition et constitue un véritable modèle de publication de chartes.

Le *Recueil* renferme 172 actes authentiques, dont 44 sont conservés en original, l'indication d'un certain nombre d'actes perdus et quelques pièces fausses.

Abondants et minutieux renseignements sur l'original, les copies, les éditions et les études concernant chaque document; texte établi avec une remarquable sagacité ; savantes notes sur la date, les témoins ou les particularités des actes; toilette typographique très soignée de manière à rendre autant que possible, l'aspect de l'original, s'il existe ; excellente table de 125 pages, à trois colonnes : telles sont les principaux caractères et les qualités maîtresses du *Recueil*.

Parmi les documents édités, une dizaine se rapportent à notre Flandre : signalons ceux de Messines, n° CXVI, (coll. n° XXIV) et d'Harlebeke, n° XV, dont les monogrammes sont reproduits dans les planches finales. Au sujet du premier, M. P. a repris en grande partie l'intéressante note qu'il a publiée autrefois dans le *Bull. de la Commiss. roy. d'hist.*, t. LXXI, p. 221.

L'original du second — un précepte royal donné en 1063 (probablement entre le 25 mai et le 4 août) pour confirmer la fondation du chapitre d'Harlebeke — a été retrouvé dernièrement et est publié à nouveau parmi les *Additions et corrections*. Cette découverte est d'autant plus importante qu'elle montre d'une façon typique « de quelle prudence il convient d'user dans la désignation des passages interpolés ». M. P. nous l'exposera lui-même :

« En 1063, Philippe Ier accorda un privilège aux chanoines établis par le comte de Flandre, Baudouin, et sa femme Adèle, dans l'église d'Harlebeke. Ce privilège contient une clause d'exemption de l'Ordinaire, assez maladroitement insérée entre la formule de corroboration et la clause pénale. Or, une confirmation de la même fondation par l'évêque de Noyon, Baudouin, en 1063, ne fait aucune allusion à l'exemption de l'Ordinaire. En second lieu, Ratbod, évêque de Noyon, confirmant en 1087 la charte de son prédécesseur, stipula que l'église d'Harlebeke serait soumise à la juridiction de l'évêque. En troisième lieu, une bulle d'Alexandre II, du 28 janvier 1070, réserve les droits de l'Ordinaire sur l'église d'Harlebeke. Nous avions cru pouvoir en conclure » — jure merito, dirait-on — « que la clause d'exemption de l'Ordinaire avait été insérée par les chanoines d'Harlebeke dans le texte du privilège de Philippe I, que nous ne connaissions que par un cartulaire. Mais, au cours de l'impression de notre volume, M. Ferrant, curé d'Harlebeke, a retrouvé l'original du diplôme de Philippe. Or, cet original, avec traces de sceau, et écrit d'une seule main, et qui n'est en rien suspect, contient la clause que nous avions prise pour une interpolation ». (Introd. p. CCXLII).

La magistrale introduction, de CCL pages, renferme des indications très précieuses pour les historiens de la Flandre. L'auteur y établit que le roi Philippe est né en 1052, qu'il fut sacré le 23 mai 1059, et que son père Henri, auquel il succéda, mourut le 4 août 1060. Ce fut probablement par suite d'une disposition prise par le père que le jeune roi fut placé sous la tutelle de son oncle, Baudouin de Flandre, qui avait épousé Adèle, la sœur d'Henri I. Avec la tutelle du roi, le comte de Flandre sut prendre le gouvernement du royaume. La majorité de Philippe doit être fixée probablement vers la fin de 1066; sa mort survint le 29 ou le 30 juillet 1108.

Après avoir fixé ces dates, comme autant de points de repère pour les recherches historiques, M. P. étudie la chancellerie. Il dresse la liste des 11 chanceliers qui se succédèrent et détermine leurs fonctions. Ils avaient la direction de la chapelle et de la chancellerie du roi,

étaient préposés à la garde du sceau et portaient la responsabilité des actes, qu'ils souscrivaient parfois. Les notaires royaux, choisis parmi les clercs de la chapelle du roi, étaient chargés de la rédaction des actes. Tous les préceptes n'étaient cependant pas rédigés à la chancellerie. Un certain nombre, qu'il n'est pas toujours possible de préciser, l'étaient par les destinataires ; à la chancellerie royale on se contentait d'ajouter soit les signes de validation avec le sceau, soit même la formule de corroboration avec l'eschatocole et le sceau.

Il nous est impossible de suivre M. P. dans la savante dissertation diplomatique qu'il consacre à étudier en détail chacun des éléments des chartes de Philippe Ier, depuis l'invocation jusqu'à la date. C'est d'ailleurs une étude à lire par tous ceux qui ont à s'occuper des chartes de cette époque.

Arrêtons-nous un moment à l'examen de la chronologie : les conclusions de l'auteur pourront être utiles pour l'étude de bien des chartes contemporaines de notre histoire, dont un grand nombre mentionnent l'année du règne du roi Philippe. M. P. s'est appliqué tout spécialement à déterminer le style suivi et la manière de compter les années du règne.

Quant au premier point, la conclusion de M. P. est, plus nettement que celle de ses devanciers défavorable, à l'emploi du style de Pâques ou de l'Annonciation : « Ainsi, plusieurs actes de Philippe Ier sont, sans conteste, datés d'après le style du 1er janvier ou celui de Noël, qu'on ne saurait distinguer l'un de l'autre (1) ; la date d'un seul suppose nécessairement l'emploi du style de Pâques ou du style de l'Annonciation (2). Mais, de l'ensemble des actes de ce roi, il résulte que ceux qui en ont arrêté les dates, clercs ou moines, d'une part, notaires ou scribes de la chancellerie d'autre part, ont d'ordinaire changé le millésime soit au 25 décembre, soit au 1er janvier, et non pas à l'Annonciation, ni à Pâques, puisqu'il n'est que rarement nécessaire de modifier le millésime pour le faire concorder avec le chiffre des années du règne ou encore avec la succession des grands officiers » (p. CLXIX).

A plusieurs reprises M. P répète que pour déterminer l'année d'une charte donnée avant Pâques, il n'ose pas se baser sur la concordance du millésime de l'Incarnation avec les chiffres de l'indiction, de l'épacte

(1) L'auteur en cite 5, un sixième est douteux.

(2) Encore y a-t-il dans cette charte plusieurs données chronologiques inconciliables.

des concurrents et même du cycle lunaire : « On peut admettre que ces chiffres n'ont été modifiés qu'au moment du changement du millésime ». C'est là une hypothèse qu'il est difficile de contrôler directement, mais qui nous semble trouver peu de fondement dans les nombreux matériaux fournis par le savant éditeur. Dans la seule charte certainement datée d'après le style de Pâques ou de l'Annonciation (n. CXLI), le millésime est 1100, l'indiction 7 = 1099, les concurrents 7 = 1100, et l'épacte 18 = 1101. En présence de ces données discordantes, on ne peut rien conclure en faveur de l'hypothèse de M. P. Au contraire, nous avons au moins quatre chartes (nn. VI, VII, VIII, CXVII) dans lesquelles nous constatons que le chiffre de l'indiction était renouvelé en septembre, tandis que le millésime courant était maintenu jusqu'au 25 décembre ou 1er janvier.

Voici la conclusion de M. P. au sujet des années du règne (p. CLXXV). « En résumé, il est impossible de démêler les usages propres à la chancellerie royale d'avec ceux qui lui sont étrangers, touchant la supputation des années du règne. Ceci seulement est certain que parmi les rédacteurs d'actes, les uns ont pris le terme initial du règne du 23 mai 1059, les autres du 4 avril 1060. En outre, il semble que quelques-uns, au lieu de compter les années d'anniversaire en anniversaire du sacre de Philippe ou de la mort d'Henri Ier, les ont fait coïncider avec les années de l'Incarnation, l'année 1060 étant réputée la seconde du règne ».

Qu'il nous soit permis d'appeler l'attention des chronologistes sur ce dernier fait constaté par le savant professeur. Nous serions porté à croire que la supputation qui faisait coïncider les années d'un règne, d'un épiscopat ou d'un abbatiat avec les années de l'Incarnation, a été d'un usage assez fréquent. Nous en signalons plusieurs exemples plus haut, dans nos *Nouvelles recherches sur la chronologie médiévale en Flandre*.

« Enfin, si certaines concordances ne s'expliquent que dans l'hypothèse du calcul des années du règne pris de 1062, comme d'autre part on ne connaît pas en 1062 d'événement qui eût justifié pareille supputation, il est vraisemblable que ce calcul n'est qu'apparent et résulte d'erreurs de diverses sortes ». Il est toutefois assez surprenant que ces « erreurs de diverses sortes » se retrouvent d'une façon concordante dans une douzaine d'actes : ne serait-ce pas un motif suffisant pour supposer un système de calcul, erronné sans doute, mais voulu ?

C. Callewaert.

E. de Moreau, S. J. *L'abbaye de Villers-en-Brabant aux XII[e] et XIII[e] siècles.* Étude d'histoire religieuse et économique, suivie d'une notice archéologique par le chanoine R. Maere. Bruxelles, Dewit, 1909, in-8, LXXII-350 p. Prix : 5 frs.

Bien que l'histoire de Villers ne rentre pas dans le cadre habituel de nos *Annales*, nous tenons cependant à présenter à nos lecteurs l'excellente monographie du R. P. de Moreau. Elle offre, surtout au livre troisième qui traite de l'histoire économique, plus qu'un intérêt local et nous a paru au point de vue de la méthode suivie un modèle à imiter dans des études similaires.

Il y a autant d'avantage que de plaisir à parcourir ce bel ensemble d'exposés clairs et méthodiques, où se rencontrent si judicieusement mis en œuvre tous les principes de la critique et de la synthèse historique. Voici d'abord dans une introduction critique de LXXII pages l'ensemble des matériaux : sources originales littéraires, — d'archives, — monumentales et ouvrages modernes. Le R. P. de Moreau a bâti sur des bases solides ; si ses devanciers ont laissé inemployées la moitié des sources ou en ont fait usage sans assez de discernement, ce reproche ne lui sera pas adressé. L'auteur soumet d'abord à un examen minutieux la *Chronique*, les *Gésta* et lės *Vitæ* (¹), ses conclusions ne concordent pas toujours avec celles des éditeurs de ces sources littéraires. Bien intéressante est sa dissertation sur le parti que l'historien peut tirer de ces récits moyenâgeux ; après l'avoir lue on ne sera pas tenté d'appeler le R. P. de Moreau trop crédule, il nous a semblé même (p. XXXIX-XLVI) trop préoccupé d'écarter de lui ce soupçon. C'est d'ailleurs du côté des sources d'archives que l'auteur a dirigé son effort principal : un seul cartulaire avait été utilisé dans les publications antérieures, neuf sont décrits ici ; des originaux dispersés dans divers dépôts ont été mis à contribution ainsi que des recueils d'actes d'autres abbayes ; enfin l'auteur a pu découvrir aux archives

---

(¹) Dans l'*Auctarium* que de Visch se proposait de publier à sa *Bibliotheca* et qui est resté en manuscrit aux Archives du Séminaire à Bruges, n. 143/104, nous trouvons le renseignement suivant, sur une *vita* non signalée par l'auteur : « Wilhelmus Colibrant, monachus et postea abbas S. Bernardi ad Scaldim, scripsit vitam B. Nicolai de Sombreff, abbatis villariensis 12. Citatur ab Alberico Thosano in vita Bartholomæi van Aa ».

générales du royaume un document du plus haut intérêt pour l'histoire économique de Villers, un Polyptique de 1272 complètement inconnu.

La construction historique n'a pas été moins soignée que le travail de documentation : tant dans le classement et l'enchaînement des faits que dans l'exposé, l'auteur a montré qu'il était au courant des règles ; il apporte peut-être un soin excessif à indiquer et à justifier le plan et la méthode suivis.

Le livre premier contient *l'histoire générale* de l'abbaye de Villers durant les deux premiers siècles de son existence. Né en 1146 dans d'humbles conditions, le monastère se développa rapidement, grâce au travail et à la ferveur religieuse des moines : l'histoire des premiers abbés n'est pas exempte de récits légendaires, mais l'auteur en dégage avec beaucoup de discernement la part de vérité qu'ils contiennent. Sous les abbés Charles, Guillaume de Bruxelles, Arnulf de Louvain (1197-1248), Villers atteignit l'apogée de sa prospérité. Un couvent magnifique se dresse sur les bords de la Thyle. Cent moines et trois cent convers l'habitent. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, le déclin commença lent d'abord, précipité au siècle suivant. La décadence se remarque autant dans la ferveur religieuse que dans l'activité économique.

Le second livre retrace les manifestations principales de *la vie religieuse à Villers* : l'ascétisme, le mysticisme, les rapports avec les âmes pieuses hors de Villers, les études religieuses. Pour cette partie de son ouvrage, l'auteur était le moins documenté ; les moines enregistraient plus volontiers leurs titres de propriété que leurs us et coutumes. Pourtant n'y aurait-il pas moyen d'en savoir d'avantage sur Ste Julienne de Cornillon, dont le confesseur Jean, aurait été d'après de Visch (*Biblioth. Cisterc.* 2e éd. p. 203) un moine cistercien ? Quant aux monastères de cisterciennes, dépendant de Villers, puisque l'auteur donne quelqu'autorité sur ce point aux documents de l'époque moderne, la liste pourrait en être augmentée de quelques unités. Dans un manuscrit conservé au Grand Séminaire de Bruges, intitulé *Manuale Vicariatus 1650-1652* (1), outre les couvents signalés par l'auteur, p. 110-113, nous trouvons indiqués comme relevant de Villers (*Commissionis Villariensis*) : Swyveeck-lez-Termonde, Vallis S^ti^ Bernardi à Diest, Vallis florida entre Louvain et Wavre et Vallis Rosarum à Malines. Par contre La Cambre y est dite *Commissionis Camberonensis* et Differdange *Aureavallensis*. Nous estimons cependant que ces indications peuvent tout au plus servir à diriger les recherches et qu'elles

(1) Ce registre servit à Bernard Bottyn, abbé des Dunes, qui fut vicaire général de son ordre pour la Belgique.

ne fournissent aucune preuve de rapports, qui auraient existé aux XIIe et XIIIe siècles entre Villers et ces monastères (1).

Dans le chapitre consacré aux études l'auteur aurait pu signaler les *pias meditationes* de l'abbé Guillaume (cfr. DE VISCH, *o. c.*, p. 333) et rappeler l'activité littéraire des compositeurs de *Vitæ*. Que pense le R. P. de Moreau au sujet de Césaire d'Heisterbach? A-t-il été, comme le prétend de Visch, *o. c.*, p. 59, prieur de Villers du temps de l'abbé Charles? Nous trouvons bien un *Cesarius* pour l'année 1197, dans la liste des prieurs donnée par l'auteur en appendice, mais sans aucune identification. Le problème vaut la peine d'être résolu, car la présence à Villers d'un écrivain si fécond serait significative et son autorité comme témoin du passé de Villers en serait grandement confirmée.

Le troisième livre groupe dans un ensemble systématique des renseignements précieux pour *l'histoire économique*. En ces siècles agricoles il était de première nécessité pour un monastère de se créer un vaste domaine; l'abbaye de Villers n'y faillit pas: dans les soixante-dix premières années de son existence elle se forma, entre Anvers et Dinant, un réseau territorial, un peu moins important que celui des Dunes, mais s'approchant d'un total de 10,000 hectares. Ce domaine se constitua par donations, par achat, par défrichements, plus tard, surtout au XIIIe siècle, par pensions viagères. « Terres, forêts, cens, droits féodaux, dîmes, églises, chapelles, serfs, l'abbaye reçoit tout et de toute main. »

Après l'étude de la formation et des cadres du domaine, vient celle de l'organisation et de la mise en valeur. On connaît le système cistercien, le système des *Granges* (2); Villers en possédait vingt, qui

---

(1) Le R. P. de Moreau pourrait par contre faire état du texte suivant, que nous copions de l'*Auctarium* de de Visch : Arnoldus Villariensis, confessarius in Nazareth, Brabantiæ monasterio, scripsit quædam chronicalia teste Alberico Thosano, in Chronico dicti monasterii ad annum 1248. Cfr. AnÉm., 1908, p. 385.

(2) L'auteur dit p. 171 que la grange ne servait de demeure à aucun moine. Cette assertion nous semble pour le moins douteuse; d'abord le texte auquel l'auteur en appelle en note prouverait plutot le contraire; de même la description de ces *grangiæ*, avec leur oratoire et leur chapitre. Dans son *Compendium chronologicum abbatiæ de Dunis* (Bruxellæ, Vleurgaert, 1660), p. 57. DE VISCH, transcrivant les chroniqueurs anciens, dit que l'abbé des Dunes, Nicolas de Bailleul (1232-53), bâtit dans plusieurs *curtes* des granges spacieuses: « adjungens illis splendida et capacia domicilia in quibus justum numerum conversorum constituit, qui ibidem terras colebant, *sub præsidentia aliquot monachorum ibidem etiam residentium et divina peragentium.* »

fournissaient à pleins charriots toutes les variétés de céréales et de fourrages, sans compter les produits de la vigne et des forêts et les cens en nature ou en argent que le maître de la grange prélevait sur les tenures. Que faisaient les moines de tous ces revenus? Question épineuse et pleine d'intérêt que l'auteur traite avec un soin extrême et une rare compétence. Tous les revenus ne sont pas expédiés au monastère; une certaine partie, en effet, sert à couvrir les dépenses des granges et à acheter les matières que le domaine ne produit pas. Le surplus affluait à l'admininistration centrale de Villers en nature ou en argent. Les produits en nature y subissaient alors une transformation dans les *Officinæ* et donnaient du travail aux convers et à quelques ouvriers mercenaires occupés au moulin, dans la boulangerie, la forge, la brasserie, la tannerie, et la salle des tisserands.

Les richesses ainsi réalisées étaient reparties entre la manse abbatiale et les officiers du couvent afin de leur permettre de faire face aux obligations de leurs charges. Il ne semble pas que les offices aient eu à Villers un budget distinct, avant le XIIIe siècle et encore le R. P. de Moreau n'a pu trouver des exemples, en fait de spécialisation, que pour la *Sacristie*, la *Porte* (mense des pauvres), l'*Infirmerie* des religieux et celle des pauvres; plus tard se manifesta également une tendance à spécialiser l'office des pitances ou des plats supplémentaires. Quant au capital disponible, il ne reste pas improductif, il sert à l'achat de nouvelles terres, ou bien, grâce au crédit grandissant, il est prêté à des nobles, à des agriculteurs, à des bourgeois; une large part est consacrée aux œuvres de bienfaisance.

La notice archéologique de M. le chanoine Maere, professeur à l'Université de Louvain constitue un heureux complément au travail du P. de Moreau. Elle contient une description soigneuse et détaillée de l'église abbatiale et des autres bâtiments de Villers et détermine, autant que faire se peut, la chronologie des bâtisses et l'influence subie ou exercée par les constructeurs de Villers. N'y avait-il pas lieu de signaler ici la construction de l'église de Ter Doest (1243-1253, d'après DE VISCH, *o. p.* p. 237 et *Gallia Christiana* V, p. 261) et du monastère des Dunes (vers 1237, d'après *Compendium chronol. Abbatiae de Dunis* de DE VISCH, p. 56)? Le plan détaillé à vol d'oiseau de ce dernier monastère par Pourbus est conservé au musée de Gruuthuuse à Bruges.

Il va de soi que les remarques que nous avons faites n'enlèvent rien au grand mérite de cette étude si solide d'histoire religieuse et économique. Il serait à souhaiter que nos abbayes flamandes trouvassent un historien comme celui de Villers!

R. DE SCHEPPER.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

— A partir du présent fascicule, les *Annales* donneront à la **Bibliographie de l'histoire de Flandre** une pagination spéciale. Cette disposition facilitera les recherches et permettra de relier à part les cahiers de cette partie importante de notre publication, recueillie par les soins de M. l'abbé Alph. de Meester, professeur au Grand Séminaire et bibliothécaire de la Société d'Émulation.

En même temps nous inaugurons une rubrique nouvelle que nous intitulons **Notes et Documents**. Nous y accueillerons 1) des textes inédits de moindre dimension ; 2) de petites études sur des faits et détails d'histoire flamande, qui, sans mériter qu'on y consacre un long article, ne doivent pas cependant passer inaperçus, ni surtout se perdre. Cette innovation aura l'avantage de décharger quelque peu la **Chronique**, qui s'en tiendra davantage aux informations relatives à l'historiographie et au mouvement historique actuel. Elle engagera encore nos collaborateurs, nous osons l'espérer, à communiquer plus facilement les menues découvertes qu'ils auraient la chance de faire, au cours de leurs études.

Sociétés savantes et Congrès.

— Le vingt et unième Congrès de la **Fédération archéologique et historique de Belgique** se tiendra à Liége du samedi 31 juillet au jeudi 5 août prochain.

Le programme comporte : Assemblée générale ; réunion et discussion en sections de divers points d'histoire et d'archéologie ; visite des monuments de la ville de Liége ; inauguration du nouveau Musée d'archéologie à la Maison Curtius et plusieurs excursions scientifiques.

Comme au précédent congrès de Gand, le Bureau a confié à des spécialistes la mission de traiter les diverses questions inscrites au programme, et a décidé de donner un tirage provisoire des rapports

et mémoires. — Nous signalons ici les principaux mémoires intéressant l'histoire de Flandre.

Première Section. — Préhistoire et protohistoire.

O. Costa de Beauregard. — Les objets d'or pré-romains de la Belgique.

J. Déchelette. — Le premier âge du fer en Belgique.

E. Hublard (Mons). — A quelle époque remontent la création et l'occupation des camps dits romains du nord de la Gaule ?

X. Stainier (Gand). — L'aire de dispersion des matières premières des instruments néolithiques. Déductions ethnographiques à en tirer.

Deuxième Section. — Histoire.

Dom U. Berlière (Maredsous). — Les Belges au service des princes et des prélats étrangers (XIVe-XVe siècle).

G. Bigwood (Bruxelles). — Étude sur un conflit d'ordre économique entre Joseph II et les administrations flamandes à propos de la liberté du commerce des grains en 1789.

A. Cauchie et L. Van der Essen. — Rapport sur les archives des familles nobles à l'étranger et leur utilisation pour l'histoire des Pays-Bas.

J. Cuvelier (Bruxelles). — Quelques considérations sur la publication des inventaires des petites archives.

G. Des Marez (Bruxelles). — Rapport sur les études de toponymie Liégeoise.

E. Dony (Mons). — Rapport fait au nom de la Commission centrale des petites archives sur les travaux faits par la dite Commission de 1907 à 1909.

E. Fairon (Liége). — Que doit-on faire des fiches qui ont servi à la confection des travaux historiques ?

V. Fris (Gand). — Étude critique sur les sources de Jean d'Outremeuse pour l'histoire de Flandre.

K. Hanquet (Liége). — Rapport sur l'utilisation actuelle et future des archives vaticanes au point de vue de l'histoire interne et externe de la Belgique.

M. Huisman (Bruxelles). — N'y aurait-il pas utilité à posséder un répertoire bibliographique des articles et travaux relatifs à l'histoire et à l'archéologie publiés dans les périodiques belges ?

M. Huisman (Bruxelles). — Étude sur les conférences d'Anvers, 1738-1740 (contribution à l'histoire de la situation économique des Pays-Bas à l'avènement de Marie-Thérèse).

H. NELIS (Bruxelles). — De l'influence exercée par l'écriture des bulles pontificales sur certaines écoles d'écriture des provinces belges (XIIe-XIIIe siècle).

L. VERRIEST (Mons). — Rapport sur l'état actuel des études relatives à l'histoire des institutions en Belgique.

Troisième Section. — Archéologie romaine et franque.

L. HALKIN (Liége). — De la publication, sous les auspices de la Fédération, d'une statistique archéologique de la Belgique ancienne.

C. JULLIAN (Paris). — Quelques caractères propres à la religion de la Belgique romaine.

Archéologie du moyen âge et des temps modernes.

J. ALVIN (Bruxelles). — Les monnaies frappées par Gui de Dampierre, comte de Flandre et de Namur, en tant que mambour de la principauté de Liége.

P. BERGMANS (Gand). — Recherches sur la question de l'origine de l'imprimerie en Belgique.

L. CLOQUET (Gand). — La terminologie archéologique à appliquer dans les monographies émanant des sociétés archéologiques, en vue de la confection des inventaires de monuments et d'œuvres d'art anciens.

L. CLOQUET (Gand). — La documentation en matière archéologique. Organisation et développement à donner au système des fiches archéologiques.

J. DUMARTEAU (Liége). — Dresser la liste des châsses belges des XIIe et XIIIe siècles.

CHAN. DUCLOS (Bruges). — L'Eglise de Saint-Basile à Bruges, construite au XIIe siècle, sous l'influence rhénane.

P. SAINTENOY (Bruxelles). — Jean van Eyck a reproduit dans ses œuvres un certain nombre d'édifices dont il avait pu prendre les dessins d'après nature, notamment l'abbatiale de St-Jacques de Compostelle (Espagne) dans l' « Annonciation » (Saint-Pétersbourg), la tour et l'église d'Utrecht dans l' « Agneau Pascal » (Gand). Peut-on citer des exemples de mêmes faits dans ses autres ouvrages ?

CHAN. VAN DEN GHEYN (Gand). — Quelles sont les mesures à prendre pour la conservation des fresques anciennes découvertes dans nos églises ? Convient-il, oui ou non, de les restaurer ?

P. V. D. W.

— Le *Comité catholique de l'arrondissement de Dunkerque* a décidé de rechercher activement les « traditions flamandes », c'est à dire toutes les particularités qui constituent la vie populaire ; il mettra donc à l'étude les intéressantes questions suivantes : *La vie familiale*, *le logement*, *la vie religieuse*, *l'art populaire*, *le travail*, *la vie communale*, *les croyances populaires*, *le paysage flamand*. Voici le questionnaire-programme détaillé de la première question tel qu'il nous a été communiqué par une lettre circulaire du 1er décembre 1908 :

Naissance. — Médailles, colliers de vœu, les nombreux enfants, mennes, plantations d'arbres.

Baptême. — Époque, parrain, marraine, dragées, cadeaux, consécration à la Vierge, enfants voués au bleu, vontkroon, plats de baptême.

Relevailles. — Le pain bénit des relevailles.

Première Communion. — Images, brassards, toilette blanche, bonnets, couronnes, cierges, bouquets, compliments au curé.

Fiançailles et Mariage. — Le chariot à toile blanche, le violoneux, les cadeaux, plats de mariage, bouquets de noces d'argent et de noces d'or, fiançailles le samedi, le mariage à minuit, couronnes de mariées, la bénédiction paternelle avant le mariage, alliances, le marteau du chariot.

Funérailles. — Le grand billet de mort, les bottes de paille en croix, le drap bleu, les couronnes d'argent, croquemorts, veillée du mort, la mèche de cheveux, l'annonce de la mort, images mortuaires, le chariot à toile blanche, le stationnement aux chapelles du chemin.

Deuil. — Le manteau de deuil, la durée du dueil, la toilette de deuil.

Costumes. — Broeckman, boerine, baese, baesinne, femme de marin, le kapmantel, les coiffes.

Bijoux. — Les cloches d'or, croix à la Jeannette, bijoux filigranés, pendentifs, chaînes d'or, anneaux de marin, bagues, agrafes de kapmantel, boucles de souliers, chaînes de ménagère.

Berceuses. — Collintje, kreukelsetje, kareltje, matheetje, etc.

Jeux d'enfants. — Billes, cerf-volant, poupées, petits ménages, hochets, balles, osselets, la corde, cerceau, épingles, coquillages, plume et encre, rondes.

Jeux de société. — Les cartes, trictrac, domino, jeu de l'oie, jeu de jonchets, main-chaude, colinmaillard.

La veillée. — Veillée de Noël, de Toussaint, veillées d'hiver.

Le tabac. — Pipes espagnoles, pipes de Hollande, la pipe au coin du feu, du Nouvel An, tabatières, pots à tabac, tabac à chiquer, la chaufferette du fumeur, la blague à tabac, le porte-pipes.

Fêtes de l'année. — Nouvel An, les Rois, Pâques, la Saint-Martin, la Saint-Nicolas, Noël, les saints Patrons.

Réunions de famille. — La Ducasse, l'anniversaire des fêtes, invitation du curé, la tripée, de kariole.

Travaux familiaux. — Le jour de la fournée, le jour de la lessive, le repassage, la couture, tricotage, le rouet, le dentelle, étuis à aiguilles, affiquets.

La propreté flamande. — Avant la ducasse, nettoyage du samedi, recurage des cuivres, frottage du bois blanc.

Les repas. — Les zielenbrod, les zielen koekje, la croix sur le pain, la bienvenue de l'amphytrion.

L'hospitalité. — Le verre de bière, la tasse de café, l'aumône, la soupe, le repas du samedi offert à un pauvre, la tranche de pain.

Les domestiques. — Leurs longs services.

Le culte domestique. — Décors de procession, eau bénite, cierge bénit, prière du soir, Angelus, Benedicte, bénédiction paternelle, chapelle du mois de Marie, crèches, buis bénit, le saint Viatique, chapelet.

Tous les renseignements se rapportant à ce programme seront reçus avec reconnaissance au Secrétariat du Comité, 21, rue de la Marine. Dans le courant de l'année 1909 une « Assemblée régionaliste flamande » sera tenue où l'on rendra compte des résultats de la première enquête.

Périodiques.

— Les *Archives Belges* publieront désormais tous les trois mois une *bibliographie systématique* — sans analyses ni notes critiques — des travaux (livres et articles de revues) intéressant l'*histoire de Belgique*. La première bibliographie de ce genre, recueillie et publiée par M. L. Van der Essen, est jointe au numéro de janvier 1909.

Cette nouvelle publication constituera un heureux complément au manuel bibliographique de M. Pirenne. Ne serait-il pas utile de compléter les informations en signalant, quand on le peut, le prix et peut-être quelques comptes rendus ?

Notes bibliographiques.

— *Le mouvement scientifique en Belgique* (1830-1905). 2 volumes, in-4°, 1200 p. 16 pl. h. t. et 710 figures. Bruxelles, Soc. belge de librairie. F. 100.

Cet ouvrage de grand luxe fait connaître, en une série de notices rédigées par des spécialistes, la part considérable prise par la Belgique dans les progrès des sciences et des lettres. Citons quelques monographies. *Les sciences architecturales* par M. L. Cloquet. *Les sciences archéologiques* par le baron de Loë. *Les sciences historiques* par M. K. Hanquet. *Les sciences bibliographiques :* archives de l'État, par M. A. Gaillard; *Bibliothèque royale de Belgique* par M. H. Hymans ; *Office international de Bibliographie* par M. Otlet. *Les sciences théologiques* par M. E. Van Roey. *Les sciences anthropologiques* par M. Fraipont. Plusieurs de ces notices sont renseignées plus loin dans la partie bibliographique des *Annales*.

— En souscription : *Hubert et Jean Van Eyck* par E. DURAND-GRÉVILLE, Bruxelles, Van Oest. in-4°, 8° pl. h.-t. F. 20.

« En tenant compte des investigations de MM. J. Weale, Dvorak, H. de Loo, Hymans et d'autres, et grâce à la confrontation de panneaux peu connus des collections particulières avec les types des dépôts publics, l'auteur achève la répartition entre Hubert et Jean de l'œuvre jusqu'ici indivise et tente pour la première fois d'établir dans l'ensemble de l'œuvre un classement chronologique. »

— Pour paraître en avril : G. DOUTREPONT. *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne : Philippe le Hardi, Jean Sans Peur, Philippe le Bon. Charles le Téméraire.* Paris. Champion, 12 fr.

— A l'occasion de la fête de **Saint Donatien**, patron de la cathédrale, de la ville et du diocèse de Bruges, la maison Van de Vyvere-Petyt, a publié, en octobre 1908, une petite plaquette, très réussie, de 4 pages, dont l'art et l'histoire se féliciteront autant que la dévotion envers le saint Patron. Le texte comprend une prière tirée de l'ancien office de S. Donatien, une très brève notice historique sur l'archevêque Rémois et sur le culte de ses reliques en Flandre, ainsi que la traduction flamande des documents qui relatent les deux plus anciennes translations des reliques, celle de 841 et celle de 1096. Le document original concernant cette dernière translation, contenant copie de l'acte de 841, est donné en phototypie. C'est un magnifique spécimen, admirablement conservé, de la belle paléographie brugeoise du XI° siècle, dont les exemples sont rares ; il constitue en même temps la meilleure réponse aux opinions de MM. Giard et Vanderkindere (voir AnÉm. 1905, p. 102, n. 52) qui attribuaient ce document à une

pieuse fraude du XVI[e] siècle. La plaquette contient en même temps une reproduction artistique du Saint Donatien qui figure sur le tableau si connu du chanoine Van den Paele par Jean Van Eyck, un mauclair de 1639 provenant de l'ancienne prévôté de S. Donatien, et une phototypie de la riche châsse qui date de 1649.

C. C.

Nos objets d'art.

— Au Congrès historique international tenu à Berlin en août dernier, M. Hulin a présenté des observations sur les œuvres de jeunesse des Van Eyck. Dans les *Heures de Turin*, dans le manuscrit de la collection Trivulce à Milan, M. Hulin reconnaît deux mains dont la première est, d'après lui, celle de Hubert, et la seconde celle de Jean Van Eyck. La première se distingue par une conception large du sujet et par un sens du pittoresque qui se rapproche de la vision impressioniste. RAC. 1908, 5[e] sér. t. IV, p. 418.

— On a découvert dernièrement à Belgard, en Poméranie, une peinture sur panneau du XV[e] siècle, représentant la Madone avec l'Enfant Jésus et saint Joseph dans un paysage. Le monogramme H. M. qu'il porte, l'a fait attribuer à Memlinc ; mais il est plus probable qu'on se trouve en présence d'un tableau néerlandais de qualité moyenne, des environs de 1510. — RAC. 1908, 5[e] sér., t. IX, p. 429.

Questions.

— Dom J. Vaissete, *Histoire Générale du Languedoc* et le Général Moline de S[t] Yon, *Histoire des Comtes de Toulouse*, p. 354, affirment que Raymond de S[t]-Gilles, C[te] de Tripoli, issu de la famille des comtes de Toulouse, et régent du royaume de Jérusalem, est mort sans laisser de descendants de sa femme Eschine de Dixmude, fille d'Elien de Dixmude, prince de Galilée et connétable de Jérusalem, veuve en 1[res] noces de Wautier, châtelain de S[t]-Omer, Prince de Tabara.

Or on lit dans Sanderus, *Flandria illustrata*, édit. 1735, t. I, p. 350, que ces époux laissèrent deux fils *Hugues* et *Rodolphe*.

Où *Sanderus* aurait-il puisé ce renseignement ?

Ces jeunes gens se seraient-ils réfugiés en Flandre, patrie de leur mère, après la défaite infligée par les Turcs à leur père en 1187 et l'anéantissement de leurs biens en Palestine ? Ont-ils laissé des descendants ?

Ch. Gillès de Pélichy.

Nécrologie.

— Monseigneur le baron **de Bethune**, un de nos membres les plus anciens, qui fit longtemps partie du « Comité directeur » de la *Société d'Émulation*, est décédé à Bruges le 17 janvier 1909. Le vénéré défunt était un archéologue éclairé et surtout un numismate distingué. La *Société royale de Numismatique de Belgique*, dont il fut un des fondateurs, l'avait nommé depuis longtemps son Président d'honneur. Il était également président de la *Société d'Archéologie et de la Commission du Musée* de Bruges. Tous ses concitoyens savaient que sa maison, vrai bijou architectural du XVe siècle, abritait une collection d'œuvres d'art ancien fort nombreuses, dont plusieurs étaient remarquables. Le médaillier de Mgr de Bethune contenait aussi des pièces très rares. Nous nous proposons de publier plus tard quelques notes biographiques sur la longue carrière du sympathique prélat.

Né à Courtrai le 1 avril 1824, Félix-Achille-Laurent de Bethune fut ordonné prêtre le 22 décembre 1849. Économe du Petit Séminaire de Roulers depuis le mois de septembre de la même année, il quitta cet établissement en février 1859, et devint Secrétaire particulier de Mgr Malou, Économe du Grand Séminaire, et Chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges. Il donna pendant dix ans un cours d'archéologie, destiné à initier les étudiants en théologie aux principes de l'art religieux, dont la connaissance est indispensable aux membres du clergé. Camérier secret de S. S. le Pape Pie IX (1875), Chanoine titulaire de la cathédrale de Saint Sauveur (1876), Prélat domestique de S. S. le Pape Léon XIII (1882), Mgr de Bethune fut nommé, par bulle papale, Archidiacre du Chapitre le 18 mars 1891.

H. R.

— Le 14 février 1909 est pieusement décédé, à Courtrai, succombant au mal diabétique qui le minait depuis de longues années, le T. R. M. **Edouard De Gryse**, curé-doyen de St-Martin.

Son *curriculum vitæ* tient en quelques lignes. Né à Roulers le 16 mars 1848, il fit ses études au petit séminaire de sa ville natale. Lauréat en philosophie, en 1869 il fut envoyé par son évêque à l'Université grégorienne de Rome ; ordonné prêtre en 1872, il conquit en 1874 le grade de docteur en théologie. La même année, il devint professeur de philosophie au petit séminaire de Roulers. En 1884 il passa comme professeur de théologie dogmatique au grand séminaire de Bruges. Enfin, en décembre 1889, il fut nommé curé-doyen de St-Martin à Courtrai.

Il ne nous appartient pas de redire, par le menu, ce que fut sa vie [1] ni de faire le relevé de ses publications très diverses [2]. On annonce que le *Cercle historique et archéologique de Courtrai* aura soin de consacrer une monographie détaillée à celui qui fut, depuis la fondation du Cercle (1903), son actif et zélé président.

Mais, on voudra bien en convenir, avec M. De Gryse disparaît une des plus marquantes figures de la Flandre contemporaine. A ce titre les *Annales de l'Émulation* se doivent, semble-t-il, de rendre hommage à sa mémoire.

La Flandre ! Il l'a aimée, avec toute l'ardeur réfléchie de sa grande âme. Sur elle a rejailli l'éclat de sa science et l'autorité de son nom. Pour elle il a voulu, sur le soir de sa vie, commémorer le glorieux geste de 1302 et retracer quelques faits d'histoire locale et religieuse.

Aimant la Flandre, M. De Gryse n'a pas cru devoir tenir sous le boisseau ses convictions démocratiques et flamingantes. Longtemps avant la publication de l'Encyclique *Rerum Novarum*, sa clairvoyance prévoyait et son ardente pensée préconisait « la poussée ascensionnelle des masses prolétaires sur le terrain économique, social et politique ». En particulier, l'idée du syndicalisme ouvrier trouvait en lui un promoteur fervent, et cette idée il a eu le courage de la traduire en acte, en fondant à Courtrai et en soutenant de toutes ses forces la *Gilde des Métiers*, aujourd'hui si florissante et si puissante. Et la langue de Flandre, la langue de son peuple, comme il l'a aimée ! Aussi bien, dans sa vie et dans ses écrits, il a défendu sa langue maternelle avec une intrépidité d'affirmation dont, en certains milieux, on a pu s'étonner, se scandaliser peut-être, mais que personne ne s'est avisé jamais d'attribuer à quelqu'étroitesse de culture intellectuelle.

Car sa vaste érudition et son pénétrant souci de *Weltanschauung* — il aimait bien ce mot — le plaçaient au premier rang des savants catholiques belges. « Au fond, dirions-nous volontiers (on a ainsi caractérisé F. Brunetière), il était né philosophe, philosophe par sa pénétration psychologique, philosophe par sa manière de voir toutes choses, et même celles qui paraissent les plus petites, sous la lumière des idées générales ». La sociologie, avec les graves et impérieux

---

[1] Qu'on lise, à ce sujet, l'excellente oraison funèbre prononcée par le T. R. M. Van den Berghe, vicaire-général, et reproduite dans une feuille locale *Het Kortrijksche Volk*, n° du 21 février.

[2] *Le Journal de Courtrai*, en son n° du 21 février, les a fait connaître assez complètement.

problèmes qu'elle pose, l'attira sans relâche. Mais on sait qu'il est bien d'autres branches du savoir humain — philosophie, théologie, droit naturel et positif, histoire, etc. — sur lesquelles s'est étendue son inlassable activité et qui ont tenté sa plume — plus ferme qu'élégante, plus riche d'idées que de fioritures littéraires. A cette culture considérable et constamment tenue à jour, il faut joindre la dignité souveraine de sa vie, la claire et virile énergie de son caractère, la piété robuste, simple et généreuse de son âme sacerdotale, pour expliquer le prestige dont son nom s'auréola, peu à peu, dans la Flandre catholique.

Dans le domaine historique, M. De Gryse ne se livra que tardivement à des travaux personnels. Sa brochure *De Vlamingen te Kortrijk in 1302* (in-12 de 56 pp., Roulers, 1902) n'émane pas, sans doute, d'un « professionnel » rompu aux subtilités de la critique historique, si exigeante de nos jours. Mais on y trouve un judicieux bon sens et une documentation suffisante. L'auteur a lu Pirenne, Fris, Funck-Brentano et sa franchise ne craint pas de les contredire sur plus d'un point. Les autres publications historiques de M. De Gryse ont paru dans le *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai*. Citons : en 1904, *Parochie Kortrijk ;* en 1905, *Een korte wandeling in Kortrijk in 1835 ;* en 1906, *Parochie Kortrijk en het kapittel van onze Lieve Vrouwkerk ;* en 1908, *Snipperlingen over den Gulden Sporenslag.* Comme on le voit, malgré la fascination qu'exerçaient sur cet esprit supérieur les questions générales et d'ordre philosophique, il n'a pas dédaigné de se pencher, sur les questions plus humbles, plus spéciales, ressortissant à l'histoire de cette Flandre, à laquelle il avait voué le plus filial des cultes.

Notre reconnaissance et notre admiration n'en sont que plus grandes envers ce prêtre éminent — dont le souvenir vivra.

J. VERMAUT.

BIBLIOGRAPHIE DE M. ED. DE GRYSE.

I. Ouvrages et opuscules.

1. *Elementa philosophiæ.* In-8° de 630 pp. Roulers, 1880.
2. *Schets eener geschiedenis van het katholiek onderwijs.* In-8° de 187 pp. Roulers, 1880.
3. *Vaderlandsch Recht en Revolutie*, 2 vol. in-8°. Roulers, 1882.
4. *Notre droit national et la Révolution.* 2 vol. in-8°. Roulers, 1885.

5. *De Hexaemero*, in-8° de 84 pp. Bruges, 1889.

6. *De contractu conductionis*. In-8° de 116 pp. Roulers, 1895.

7. *De Vlamingen te Kortrijk*. In-12 de 56 pp. Roulers, 1902.

8. *Quæstio disputata*. In-12°, 1902.

9. *De zending der Vlaamsche Universiteitsjeugd*. In-8° de 80 pp. Gand, 1905.

10. *Reis in het Oosten*. 2 vol. in-8° de 282 et 378 pp. Ypres, 1908.

II. Articles de revues.

Collaboration aux revues suivantes : *Belfort*, *Dietsche Warande en Belfort*, la *Revue sociale catholique*, le *Magasin littéraire*, le *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai*, la *Nouvelle Revue théologique*.

NOTES ET DOCUMENTS

Portraits des abbés des Dunes, Gérard De Baere (1654-66) et Martin Collé (1680-98).

Si l'on s'en rapporte aux inscriptions que portent les 13 portraits d'abbés des Dunes, conservés au réfectoire du Grand Séminaire de Bruges, la série des abbés serait complète depuis Campmans, fondateur de la nouvelle abbaye jusqu'à l'avant-dernier, l'abbé Van Severen. Seulement une erreur s'est glissée dans l'identification d'un de ces portraits : le 4me n'est pas, comme le dit l'inscription, le portrait de l'abbé De Baere (1). La dissemblance en effet est complète entre ce tableau et le portrait véritable de Baere, portrait muni des armoiries de cet abbé et d'une inscription contemporaine, qui se trouve dans une autre galerie d'abbés des Dunes, également conservée au Grand Séminaire : le véritable De Baere est un vieillard à cheveux gris, portant une petite barbe grise ; le pseudo-De Baere au contraire est un personnage beaucoup plus jeune, ayant le visage complètement rasé, comme les abbés plus récents. En plus ce pseudo-De Baere porte la croix pectorale beaucoup plus haut que les trois prélats qui précèdent dans cette galerie et les deux qui suivent ; il faut remonter jusqu'au 7me portrait, celui de Collé (1680-1698), peint par Jacques Van Oost, le jeune, pour trouver cette façon de porter l'insigne abbatial.

Il est d'ailleurs facile de prouver que la place de Gérard De Baere est occupée par un portrait de ce même Martin Collé. Celui-ci se trouve ainsi deux fois représenté dans

---

(1) Cette erreur a été incidemment signalée par J.-B. Dugardyn, dans son étude *Het tweeluik van abt Christiaan De Hondt*. *Biekorf*, 1904, t. XV, page 9, en note.

cette collection : une première fois au n° 4, une seconde fois au n° 7, au rang qui lui revient. Une première indication certaine nous est fournie par les armoiries que porte le n° 4 — le pseudo De Baere —, c'est bien en effet l'écusson de Collé [1] que nous y voyons reproduit. Ensuite dans les deux portraits une grande importance semble accordée à un document en parchemin, muni d'un sceau jaune. Le « pseudo De Baere » le tient en main, et dans le portrait de Collé peint par Van Oost, l'abbé le montre de la main droite. Ce document, peint en évidence, rappelle en effet l'épisode principal de l'abbatiat de Collé, que nous coyons utile de retracer en quelques lignes. Après la mort de l'abbé Bultynck en 1678, un moine intriguant Arnould Terrasse, rentier de la ferme de *Bogaerde*, prétendit que la translation de l'abbaye des Dunes à Bruges avait été faite irrégulièrement. Profitant de la situation politique, créée par le succès des armes françaises, il obtint du roi de France et de l'abbé de Clairvaux la nomination d'abbé ainsi que la jouissance des biens situés sous la domination du roi de France. L'abbé Van de Velde ne parvint pas à faire cesser ce schisme ; mais son successeur Martin Collé se rendit en personne à Paris pour exposer au roi la possession illégitime de Terrasse. Ses instances furent couronnées d'un plein succès et le 21 juillet 1683 il obtint les lettres patentes qui forcèrent l'abbé intrus à rendre tous les biens à la maison-mère de Bruges [2]. Ces « lettres patentes » cause

---

[1] L'écusson de Collé porte d'azur à trois fasces d'argent chargées de collines de gueules, 3, 2, 1 ; en chef, trois étoiles d'or ; avec devise : *A colle ad montem.*

[2] Plusieurs pièces relatives à cet épisode sont conservées aux archives du grand séminaire, entre autres un curieux petit volume imprimé à Bruges, chez Vander Meulen, s. d., intitulé : *Congratulatio quam devovebat novitiatus ampl. D. Martino Collé.* C'est un recueil de chronogrammes, poésies et peintures satyriques, faits pour fêter le retour de l'abbé.

d'une si grande joie au monastère de Bruges, ne pouvaient manquer de figurer dans les tableaux, représentant l'abbé Collé; et de fait nous les retrouvons même dans un petit portrait de Collé en habit de chœur, conservé dans la seconde série, dont nous parlions plus haut.

Ces preuves suffisent sans doute pour établir l'identité entre le « pseudo De Baere » et le « Collé » de Van Oost. Il est vrai qu'il y a peu de ressemblance entre les deux portraits; mais cela s'explique suffisamment par la différence d'âge et aussi par la différence de la valeur artistique des tableaux : le tableau de Van Oost est un chef-d'œuvre et a été peint en 1694, quatre ans avant la mort de l'abbé Collé; l'autre est l'œuvre d'un peintre inconnu et a été fait sans doute dès les premières années de l'abbatiat du modèle (1).

D'ailleurs à les considérer de plus près, les personnages du n° 4 et du n° 7 ont bien des traits identiques : chez les deux on retrouve les mêmes lèvres pincées, le menton à double étage, les mêmes yeux intelligents; et cette ressemblance se remarque mieux encore, si on place entre les deux portraits, grand format, le petit portrait de Collé en habit de chœur.

Est-il possible d'expliquer une substitution, qui a passé si longtemps inaperçue? Nous ne croyons pas qu'elle date du temps des moines. Gérard De Baere, qui a tenu la crosse pendant douze ans, a eu certainement son portrait dans cette galerie; ce portrait existait probablement encore lors de l'érection du Séminaire dans l'ancien monastère des Dunes en 1833. C'est du moins ce qu'affirme Octave Delepierre, dans une courte notice sur l'abbaye des

(1) On constate en effet que les abbés, qui n'ont tenu la crosse que pendant deux ou trois ans, tels B. Bottyn (1649-53) et Van de Velde (1678-80), ont néanmoins leurs portraits dans les deux galeries d'abbés, conservées au Grand Séminaire.

Dunes ([1]), parue en 1839; énumérant les portraits conservés dans le Séminaire qui venait d'être érigé, cet auteur cite celui de « Gérard de Bare », qu'il dit être le plus beau et peint par *Van Borst*.

Cette assertion cependant de Delepierre ne nous plaît qu'à moitié et nous nous demandons si elle ne contient pas une erreur, pire que la première, mais qui donnera peut-être la clef du mystère. Nous inclinons en effet à croire que Delepierre, qui écrit Baltynck pour Bultynck et a bien d'autres inexactitudes dans sa courte notice, a lu Van Borst pour Van Oost, d'autant plus que nous ne connaissons aucun peintre du nom de Van Borst. Ce « plus beau portrait » que Delepierre a admiré aurait donc été celui de Collé, dont nous avons parlé plus haut, le chef-d'œuvre qui porte la signature de Van Oost. Cette erreur d'identification était d'autant plus possible, que le tableau de Van Oost ne porte pas d'armoiries et qu'un des peintre de ce nom — Van Oost le vieux — vivait du temps de l'abbé de Baere. Il se pourrait donc bien que le véritable De Baere, existant encore dans l'ancienne abbaye des Dunes, au commencement du siècle passé, a été écarté, parce qu'on le croyait un double de moindre valeur, et est allé enrichir quelque collection particulière.

R. De Schepper.

Bezoek van Maria van Burgondië in het begijnhof van Brugge.

Op Maandag 21sten April ten jare 1477, werd het begijnhof ten wijngaarde te Brugge vereerd met het bezoek van Maria van Burgondië en haar gevolg. Dit vinden wij

---

([1]) Voir p. 277 à 289 dans un volume de mélanges de cet auteur intitulée: *Chronique de l'abbaye de Saint-André, suivie de mélanges historiques et littéraires*. Bruges, Vande Casteele-Werbrouck, 1839.

omstandig beschreven in een perkamenten boekje van het einde der XV[e], dat tot de archiefverzameling van het begijnhof behoort.

Gezegd boekje, 270 mm. hoog bij 140 mm. breed, bestaat uit 23 folios achtereenvolgend door drie handen geschreven, met den titel : « Desen bouch maect mensyoen van sonderlinghe saken. »

Op folio 19 r[c] begint het verhaal van gezegd bezoek. Van dat verhaal laten wij hier, om zijne belangrijkheid, den geheelen tekst volgen, met eenige voetnota's ter verduidelijking van verouderde woorden en uitdrukkingen.

RYKAART DEWITTE.

Int jaer ons Heeren M.CCCC.LXXVII, den XXI[en] dach van April, zo quam onze geduchte joncvrauwe ende princesse Marye, hertoghe Karels dochtere van Bourgoingne, graefnede (1) van Vlaenderen, maecht zijnde, den dienst van der hoochmesse hooren, in huer camere van den Wynghaerde te Brugghe, verzelsceipt met drien hanghende (2) waghenen, die gestoffeirt waren met edelen vrauwen ende maechden, al verdect met fluweele ende zwarte lakene, ende hadde met huer, vooren te paerde commende, myn heere van Ravestein, myn heere de hertoghe van Gheldere, myn heere van Breane ende andere edele mannen ende jonghelynghen; ende stonden de voors. joncvrauwen van den hove, midsgaders den priesters van der keerke, ghegherwet (3) met cappen, relycken, crucen ende vanen processiewijs van vooren ter poorten lancx der

---

(1) Graefnede = Grafenede, gravenede = Gravin. Vergelijk geselnede = gezellin.

(2) Hanghende waghenen = wanneer de kas van het rijtuig in riemen ligt.

(3) Gherwen of gerwen : kleeden, uitdossen, tooien. Wordt vooral gezegd van den priester die zich voor den kerkdienst gereed maakt. Meest gebruikt in het deelw. gegerwet = in dienstkleeding, in zijn ordegewaad gekleed. Zie VERDAM, *Middelnederlandsch woordenboek*, II, 1575.

straten an beeden zijden, alzo verre als zij hemlieder strecken consten.

De poorte ende huusynghen int incommen waren vooren-behanghen met tapytseryen; ende leed (1) alzo mijn voors. Joncvrauwe van Bourgoingne met hueren gheselscepe te waghene ende de heeren vooren te paerde voor hemlieden tote voor de westduere van der voors. keerke, daer zoe beetede (2) ende ghinc alzo ter keerken in, tote in haer oratorie, die ghemaect stond ande noordzyde van den voors. choore by den outare, dewelke verchiert was met cleenen roosen hoeden (3), vyoletten, vyncoorden (4) ende andere diveersche riekende cruden, ende welke roosen hoeden eenighe van den voors. joncvrauwen anden aerm staken, ute ghenouchten ende blysscepen.

Voord mer voors. Joncvrauwe van Bourgoingne, in hueren oratorye zynde, volghden de voors. joncvrauwen ende beghinen haer tote inde voors. keerke, daer eene solemne[le] messe ghedaen was metten zanghers van der cappelle van mer voors. Joncvrauwe.

Ende de voors. messe ghedaen zijnde, was mer voors. Joncvrauwe van Bourgoingne bij den grooten meestreghen van den voors. hove ghedaen bidden ter fermerye (5) aldaer te willen commen collaceren (6), dat zoe minlicke met hueren voors. heeren ende joncvrauwen dede. Ende eer zoe ter camere vander voors. fermerye interde, zo zonghen de scollieren vanden voors. hove een ghenoughelic motet in discante (7), dat haer zeere bequame (8) was, want incommende zoe met hueren voors. heeren ende joncvrauwen, huer vouchde by diere zonghen te ghane ende

---

(1) Leed = van lijden, voorbijgaan.

(2) Beetede = van beeten = afstappen (aan eene woning). Zie Verdam, I, 1149.

(3) Roosen hoeden = rozenkransen, fr. *chapel de roses*.

(4) Vijncoorde = vinkhout, maagdepalm = pervenche. — Zie L. De Bo, *Westvlaamsch Idioticon*.

(5) Fermerije = hier de refter.

(6) Collaceren = samen maaltijd houden.

(7) Discante = gezang in de bovenstem.

(8) Bequame = aangenaam.

ne schiet [1] van hemlieden niet voor haerlieder motet ghehent [2] was, ende was alzo voord gheleet, by myn heere van Ravestein ende mer vrauwe van Halewyn ter tafelen diegestoffeirt stond van diveersche divisen [3] gemaect van speceryen als lelyen, leeuwen ende anders, daer zij blijde ende ghoede chiere maecten.

Ende int scheeden nam mynlycken oorlof ende ghaf den aermen van der voors. fermerye twee sticken gouds.

Ende ter tijd van desen voors. ontfanghe, zo waren groote meestreghen [4] ende raedsjoncvrauwen : joncvrauwe Katheline Breydels, groote meestreghe ; joncvrauwe Katheline van der Smesse, ondermeestreghe ; joncvrauwe Katheline Scleercx ; joncvrauwe Tanne van Langhemaerc ; joncvrauwe Katheline van Muelenbeke ; joncvrauwe Beatryce Brulyncx, raedsjoncvrauwen.

Twelke aldus gheregystereird was ter daghe ende jare als vooren.

1478 — 5 in sporcle — poost.

Un mandement épiscopal sur le Jansénisme.

En avril-mai 1697, les évêques de la province ecclésiastique de Malines, sous la présidence de l'archevêque Précipiano, tinrent une réunion à Bruxelles pour remédier aux maux causés par le Jansénisme. Ils publièrent un nouveau décret [5], relatif au formulaire d'Alexandre VII, et conforme au bref *Litteræ quas* d'Innocent XII ; ils suppliaient leurs subordonnés de renoncer une bonne fois à toutes ces interprétations privées qui rendent illusoires les

---

[1] Schiet = verleden tijd van 't Middelnederlandsch werkwoord scheeden = afscheid nemen.

[2] Ghehent = van henden, een einde aan iets maken.

[3] Divisen = spreuken.

[4] Meestreghe = meesteres.

[5] Voir De Ram, *Synodicon Belgicum*, archiepiscopat. Mechlin., t. I, p. 616.

jugements les plus explicites de l'Eglise. Quoique suffragant de la métropole de Malines, l'évêque d'Ypres, Martin de Ratabon n'assista pas à l'assemblée. Son absence s'explique peut-être par sa situation vis-à-vis du roi de France, auquel la ville d'Ypres et une partie du diocèse avaient été cédées par le traité de Nimègue (31 juillet 1678). Quoiqu'il en soit, de Ratabon s'empressa de publier la bulle de Clément XI, *Vineam Domini*, concernant le « silence respectueux » et, à cette occasion, donna, le 5 janvier 1706, le mandement suivant, d'autant plus remarquable qu'il émane d'un successeur de Jansenius.

A.-C. De Schrevel.

Mandement de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evecque d'Ipres pour la publication de la Constitution de Notre St Père le Pape Clément XI du 16 juillet 1705.

Martin de Ratabon, par la grâce de Dieu et du St Siège apostolique Eveque d'Ipres, à tous les fidèles de nostre Diocèse salut et bénédiction. Il étoit réservé au grand Pape, qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, de donner le dernier coup aux erreurs de Jansenius. En vain les Souverains Pontifes, ses prédécesseurs, secondez par le corps des Pasteurs, avoient opposé leur zèle à l'hérésie naissante; en vain ils avoient foudroyé la nouvelle doctrine de cet Evesque: l'erreur, toujours industrieuse à imaginer des prétextes, habile à trouver des détours et de faux fuyans et souvent trop heureuse à s'insinuer dans l'esprit des hommes amoureux de la nouveauté, avoit inspiré aux sectateurs de Jansenius cette fameuse distinction de fait et de droit, proscrite par l'Eglise toutes les fois que quelques esprits opiniatres s'en étoient voulu servir pour éluder ou pour affoiblir ses saintes décisions. De là sont venus tant de livres scandaleux pour la soutenir et tant de libelles répandus dans le public pour le surprendre et pour cacher l'attachement à la mauvaise doctrine, sous le voile spécieux de la justice qu'on devoit à un Evesque, recommandable d'ailleurs par sa piété. Tous ces vains détours,

toutes ces pernicieuses subtilitez et les mauvais prétextes, dont on s'est servy jusqu'icy, cessent aujourd'huy. Pierre a parlé par la bouche de Clément, qui a prononcé que tous les Catholiques doivent, dans la simplicité de leur cœur et sans restriction, dire anathème non seulement aux cinq propositions condamnées, mais aussi au livre de Jansenius, dont elles sont tirées et qui donnant par cette juste décision un moyen seur pour connoistre les fidèles, fait heureusement cesser le schisme, qui déchire depuis si longtemps l'Eglise, dont les veritables enfants doivent trembler au nom seul de division. Nostre ministère, mes frères, nous engage à concourir, autant [qu'il] est en nous, à déraciner ce qui reste encore du schisme et de l'hérésie et a imiter l'Auteur du livre qui en a esté la funeste cause : il a prévenu avec soin ce que l'Eglise auroit demandé de luy, s'il avoit vescu plu longtemps, et il a effacé ses erreurs par sa soumission, dont il a réitéré les protestations en tant d'endroits de son livre, mais qu'il a surtout renouvelées avec tant d'humilité étant près de mourir, pressé par la force de la vérité qui dans ces derniers moments paroit, pour l'ordinaire, développée des préventions sous le voile desquelles elle avoit été jusques là cachée. Je n'ay pas besoin, mes frères, de vous exhorter, en cette occasion, à satisfaire au devoir de votre conscience. Je scais que je n'ay rien de souhaiter de vous. Grâce à la Divine Miséricorde, il ne nous reste de Jansenius que ses cendres qui reposent en paix et l'heureuse mémoire de sa vie édifiante et j'ay la consolation de voir que, dans le troupeau que la Providence a confiez a mes soins, il n'y a personne des sentiments et de la soumission de qui je ne puis répondre devient Dieu. Mais comme nous sommes dans le lieu, où l'erreur a malheureusement pour ainsi dire pris sa naissance, nous devons faire paroitre en nous une foi plus vive et une soumission plus pure, afin que les disciples de Jansenius apprennent par notre exemple à dire et à penser avec leur maître que, dans toutes les disputes, dans toutes les contestations pour connoistre la vérité, on doit l'éprouver à cette pierre, qui brise tout ce qui luit par le mensonge et par la vanité,

recourir au S[t] Siège inaccessible à l'infidélité et prendre pour juge le Vicaire de la Voye de la Vérité et de la Vie par la doctrine et sous la conduite duquel Dieu ne permet pas qu'on s'égare.

A ces causes, après avoir invoqué le Saint nom de Dieu, dans une affaire si importante, nous acceptons avec respect et avec soumission la constitution de N. S. P. le Pape et, conformément à ce qu'elle contient, nous déclarons qu'on ne satisfait point par le silence respectueux à l'obéissance qui est due aux constitutions des Souverains Pontifes Innocent X et Alexandre VII, qu'il faut s'y soumettre intérieurement et qu'on est obligé de rejetter non seulement de bouche, mais même de cœur et de condamner comme hérétique le sens du livre de Jansénius condamné dans les cinq propositions.

Nous déclarons de plus que nous procéderons par les voyes de droit contre ceux qui oseront parler, enseigner ou écrire contre la présente constitution et que nous décernerons contr'eux les peines qui y sont portées.

Enfin nous ordonnons que la Bulle de nostre S[t] Père le Pape, avec nostre présente ordonnance soit enregistrée au greffe de notre officialité, afin qu'on s'y conforme dans les jugemens ecclésiastiques, que le dispositif de la ditte constitution soit leu avec nôtre ordonnance aux prones des messes paroissiales et que l'on fasse la lecture de la Bulle en son entier dans toutes les communautez séculières et régulières de nostre Diocèse, soy disant exemptes ou non exemptes. Si mandons à nos curez de publier à leur prone notre présente censure le Dimanche immédiatement après qu'ils l'auront receu, et à nos Doyens ruraux et promoteurs de velleir à l'exécution des présentes. Donné à Ipre en nostre palais Episcopal le cinq janvier mil sept cent six.

† M. Evêque d'Ypres

par Monseigneur

N. Ficher.

(Copie non authentiquée du XVIII[e] siècle).
Archives de la ville d'Ipres, Sect. II culte, § 1, documents divers, XVI[e]-XVIII[e] siècle.

Comment s'ouvraient nos archives communales

La relation suivante, extraite des *Secrete Resolutieboeken der Stad Brugge*, montre avec quelle juste sollicitude nos anciens magistrats communaux veillaient à la conservation des chartes et privilèges de la cité. Ce texte nous a paru d'autant plus intéressant à publier, que le réduit et les armoires à grilles de fer dont il y est question, existent encore dans la tour des halles.

Alsoo verscheyden originele privilegien, octroyen ende andere bewysen van groote importancie waeren rustende ter greffie civile deser, de welcke wel noodich waeren besteedt op het secreet ter halle deser stede, soo hebben den heere Schouteet, burchmeesters, schepenen, thresoriers, raeden, greffiers en pensionarissen mitsgaeders de neghen swaer dekenen hedent hemlieden ghetransporteert inde secrete caemer op dhalle deser stede, alswanneer naer openynghe van het secreet ter westzyde ende van de kiste daerin staende gheschiet inder manieren hier naer ghedeclareert, in het laedeken ghemaeckt in de voorseide kiste, ter zuytsyde syn gheleyt de bewysen ghementioneert bij den inventaris daerby ghevoecht danoft de double is berustende ter greffie civile in daeten XX^{n} november 1673, onderteekent F. Van de Velde.

Eerst is te weten dat de sleutels tot openen vande deuren vande plaetse daer de secreten syn, berusten onder den greffier van de Thresorie deser stede, consisterende in drye sleutels, danoft de minste dient tot openen van het maelslot dekende het gat vande buytenste deure, dandere twee groote tot openen van beede de deuren.

Het secreet staende inden westersten muer binnen de plaetse vande halle is gesloten met twee nauwe doorluchtige ysere deuren, danoft de buytenste sluyt met een almeye ende twee vallen die gheopent worden met neghen sloterkens berustende onder den hooftman van St Jans sestendeel ende de acht swaerdekens, beginnende aen t' slotgat ter zuytsyde metten sleutel vanden hooftman van

St Jans sestendeel, ende nederwaerts vervolghende metten ghonen vanden deken vande wollewevers, ende daernaer metten ghonen vanden schiltdraegher vanden vleeschen ambachte, daernaer wederom van boven beginnende metten sleutel vanden deken vande timmerlieden, daernaer vervolghende mette ghone vanden deken vande smeden ende vande cordoaniers, waernaer wederom begonst wordt van boven metten sleutel vanden deken vande schippers ende wordt vervolght mette ghone vanden deken vande backers ende vande maeckelaers, daer mede de buytenste ysere deure gheopent is. De binnenste ysere deure is ghesloten met twee schoven eene boven ende een onder ende wordt gheopent met eenen haemer slaende 't bovenste schof opperwaerts ende 't onderste nederwaerts daermede ontsluyt de zuytsyde vande selve deure, de noordtsyde van diere is van binnen ghesloten oock met twee schoven gaende opperwaert ende nederwaert. Binnen int midden van 't voorseide secreet staet eene groote kassekiste die gheopent wordt met eenen sleutel hanghende aende rieme van sloters vande stadt die den Burchmeester van Schepenen draeght, ende is t' eerste sleuterken dat boven hanght aen d'een syde van den grooten quispel vande voornoemde rieme, wesende een kort ende dick pypsloterken, met een breeden baert, beneden den baert ofte tanderynghe met een kruysken, de voorseide kassekiste wordt ghemeenlick gheopent door den Burchmeestere vande commune. Ten selven daeghe wierdt aen neghen swaerdekens ghegeven dobbel wynghelt ten opsichte dat de collatie op de halle niet en wiert ghenut naer costuyme in ghelycke occasien gheuseert.

En marge : Nota dat de stadts groufsmit alhier moet present wesen omme d'openynghe thelpen doen.

Resolutieboeck der Stadt Brugge, 1672-1676,
f° 100 v° 101 r°, actum 20 November 1673.

On ne pouvait répéter souvent une opération aussi compliquée et aussi onéreuse. Nous avons constaté qu'elle eut lieu en 1586, 1634, 1660, 1673, 1739 et 1740.

A. V. B.

97

PEINTRES BRUGEOIS

LES CHRISTUS

Vasari, dans la première édition de son célèbre ouvrage, les Vies des Peintres, mentionne Pierre Christus, parmi les huit premiers peintres flamands qui succédèrent à Jean van Eyck (¹). Guicciardini, dans sa description des Pays-Bas (²), ouvrage terminé en 1561, et qui parut à Anvers en 1566, n'en dit pas plus. En 1833, Passavant, ayant examiné à la vente de la collection Aders, un panneau portant une signature qui paraissait être Petrus Perus, en fit l'acquisition, le nettoya, et retrouva ainsi le vrai nom du peintre PETRVS XPI (³). Il reconnut que le tableau était l'œuvre du maître mentionné par Vasari. La date paraissant être 1417, le tableau acquit de suite une impor-

(¹) « Furono de primi Lodovico da Luano e Pietro Cristo ». *Le Vite*; Introduzione, cap. vii.

(²) GUICCIARDINI, *Description de touts les Païs-Bas*, p. 151. Anvers, 1582.

(³) PASSAVANT, *Kunstreise durch England*, p. 424. Frankfurt, 1833. *Le Messager des Sciences de Gand* de 1841, p. 307, fit connaître la découverte en Belgique. Voir aussi KRAMM, *De Levens en Werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunstschilders*, I, 233. Amsterdam, 1857.

tance considérable comme étant antérieur à tous ceux peints et signés par Jean van Eyck. Passavant fit don du tableau à l'Institut Städel à Francfort. Egaré par la date, et par le fait que cette œuvre rivalisait par la grâce avec les tableaux de Jean van Eyck, et par la vigueur avec ceux de Hubert, on conclut qu'il devait être l'œuvre d'un maître expérimenté, né au plus tard dans les dix dernières années du quatorzième siècle, et dès lors considéré, selon Waagen, comme un élève d'Hubert, ou selon d'autres critiques, de Jean van Eyck ; et puis, comme plusieurs des accessoires paraissaient avoir été peints après des modèles reproduits dans les tableaux de Jean, on décida que Christus devait avoir vécu à Bruges ([1]).

Un tableau, signé et daté de 1449, acheté par le banquier Oppenheim de Cologne, et provenant de la gilde des orfévres d'Anvers, permit d'ajouter un nouveau détail à cette biographie, à savoir que Christus avait dû habiter Anvers, vers le milieu du quinzième siècle ([2]) ; mais comme on trouva dans la chronique de Cologne de Michel Mörkens, la mention d'un peintre du nom de Christophe, qui en 1471 avait peint un tableau d'autel pour la chapelle des Saints Anges à la Chartreuse de Cologne, on conclut que ce Christophe et Christus n'étaient qu'un seul et même personnage, et qu'il devait s'être rendu deux fois de la Flandre à la cité Rhénane ([3]). Certains critiques

([1]) WAAGEN, *Manuel de l'Histoire de la Peinture,* I, 113. Bruxelles, 1863.

([2]) Oppenheim acquit le tableau de M. de Sybel d'Elberfeld qui lui affirma qu'il avait été longtemps dans la possession de la corporation des orfévres d'Anvers. Il se peut que le panneau fut peint pour cette corporation, détail ajouté par Crowe e Cavalcaselle, 1857, p. 117, et répété par Siret et Hymans, mais on n'en sait rien. C'est possible et voilà tout.

([3]) CROWE et CAVALCASELLE, *Les anciens peintres flamands*, I, 116, 117. Bruxelles, 1862.

cherchèrent alors dans les tableaux Colonais des traits de ressemblance avec ceux de Christus. Naturellement ils en découvrirent, et l'on en conclut que Christus avait exercé une certaine influence sur les peintres Colonais, et qu'à la suite de sa deuxième visite, il était tombé lui-même dans une imitation exagerée de leurs tableaux (1). Finalement, lorsque, en 1850, deux tableaux signés par Christus et datés de 1452, furent découverts à Burgos et acquis ensuite par le musée de Berlin, on déclara que Christus avait dû séjourner en Espagne, et même qu'il avait fondé une école de peinture à Salamanca où l'on avait remarqué quelques tableaux offrant des ressemblances avec les siens (2).

La date imaginaire de 1417 est la seule base de cette biographie fantastique ; de tous les détails qu'on y a ajoutés, il n'y en a pas un seul qui soit vrai. Plusieurs d'entre eux ont été reproduits à diverses reprises (3). *Magna est veritas et praevalebit* ; dit le vieux dicton, malheureusement il faut souvent attendre longtemps avant que les détails fictifs disparaissent des histoires de l'art et des dictionnaires de peintres.

La réfutation des erreurs, absolument nécessaire avant de pouvoir rendre possible la rédaction d'une biographie véridique, commença en 1864 (4). Nous publiâmes alors deux documents qui prouvaient que Pierre Christus, fils de

---

(1) Ibid., I, 117, 118.

(2) PASSAVANT, *Christliche Kunst in Spanien*, pp. 75, 77 et 124.

(3) Voir entre autres : SIRET, *Dictionnaire historique des Peintres*, pp. 232 et 1048. Bruxelles, 1866 ; MICHIELS, *Histoire de la Peinture Flamande*, II, 130-135. Paris, 1866 ; *Biographie nationale de Belgique*, IV, 506. Bruxelles, 1873 ; CROWE, *Handbook of Flemish Art*, pp. 75, 76. London, 1874 ; CHAMPLIN, *Cyclopedia of Painters*. New York, 1888 ; MUELLER et SINGER, *Allgemeines Künstler Lexikon*, I, 301. Frankfurt, 1899.

(4) Voir *Le Beffroi*, I, 235-242. Bruges, 1863.

Pierre (1), naquit à Baerle (2) entre Tilbourg et Turnhout, et qu'il s'établit à Bruges où il acheta le droit de bourgeoisie le 6 juillet 1444, afin de pouvoir y exercer le métier de peintre (3). On ne sait pas où, ni chez qui il avait appris l'art de dessiner et de peindre, peut-être chez son père, peut-être comme apprenti d'un maître quelconque. Toutefois il est certain qu'il connaissait bien son métier lors de son inscription sur la matricule de la gilde brugeoise. Un portrait de toute beauté peint par lui en 1445-46 (4), non seulement met ce point hors de doute, mais nous permet de fixer la date de sa naissance vers 1412. Le portrait dont il est question doit avoir été peint à Bruges même, car le personnage représenté, Edouard Grymeston, envoyé par

---

(1) On ne sait pas si Pierre l'aîné était peintre; toutefois il parait probable qu'il peignait des Saintes Faces ou sculptait des Crucifix. Dans des documents du XVe siècle on trouve des hommes de métier désignés comme « Ian de Christus man », « Hendrik de Ihesus backere » Il se peut que le sobriquet devint nom de famille. Nous avons trouvé mention d'un « Gheryt Cristus, stadhoudere des drossaten van Breda », Register van Dachvaerden, 1450-1484, fol. 255, aux Archives de la ville, Anvers.

(2) Non pas au hameau de Baerle dans la commune de Tronchiennes. Nous avons été induit dans cette erreur par le fait que Christus n'avait payé que 8 livres pour le droit de bourgeoisie, tandis que la taxe perçue de tous ceux nés hors Flandre était plus élevée. Depuis, nous avons trouvé une ordonnance du 24 janvier 1441 qui établit une taxe uniforme pour toutes personnes de métiers. Cette ordonnance, à moins que nous nous trompons, n'a jamais été imprimée, et comme elle offre beaucoup d'intérêt, nous la donnons en appendice.

(3) « Pieter Xps, f. Pieters, gheboren van Baerle, cochte zyn poorterscip upten vjsten dach van Hoymaent (1444); bi Ioos Van der Donc omme scilder te zine ». Registre contenant les noms de ceux qui ont acheté le droit de bourgeoisie depuis le 2 septembre 1434 jusqu'au 2 septembre 1449, fol. 72 v. Les mots « bi Ioos Van der Donc » indiquent que ce bourgeois, qui n'était pas peintre, se portait garant que Christus paiera les droits d'achat de bourgeoisie et d'admission au métier des peintres. Dans le compte des trésoriers de la ville du 2 septembre 1443 au 2 septembre 1444, fol. 12, on lit: « Item, vj in Hoymaend, van Pieteren Xps, f. Pieters, iij l. »

(4) Voir la description du portrait, p. 103.

Henri VI, roi d'Angleterre, pour négocier un traité de commerce avec la Flandre, arriva en cette ville le 9 avril 1445, et ce fut sans doute pendant sa présence pour quelques jours qu'il chargea Christus de le peindre au vif. Grymeston revint dans le pays l'année suivante ; sa présence est constatée à Bruxelles le 12 juillet 1446, quand le traité fut conclu et signé. En retournant à Londres, il passa sans doute par Bruges pour prendre livraison de son portrait et régler son compte avec Christus. Il paraît probable que ce fut vers ce temps que le maître peignit le portrait d'une jeune dame Anglaise, conservé au musée de Berlin. Cette dame semble être Alice, la première femme d'Edouard Grymeston (1). Le tableau de la collection Oppenheim fut peint en 1449 (2), et un diptyque conservé au musée de Berlin, en 1452 (3).

En 1454 Christus, à la demande du comte d'Etampes, peignit trois copies d'un tableau de Notre Dame de Grace, qui avait été apporté de l'église du Saint-Sépulcre à Rome et légué à la cathédrale de Cambrai, en 1451, par le chanoine Foursy du Bruille, archidiacre de Valenciennes. Le chapitre régla le compte de Christus qui s'élevait à la somme de 25 écus — 50 livres — et présenta les copies au comte (4).

Nous ne savons pas quand, ni avec qui Pierre Christus se maria ; mais lui et sa femme devinrent, avant 1462, mem-

---

(1) Voir la description du portrait, p. 104.

(2) Voir la description du tableau, p. 107.

(3) Voir la description du tableau, p. 110.

(4) « 1451, tercia decima mensis Augusti, audita rellatione domnorum deputatorum, concluserunt domni ymaginem Beate Virginis quam legavit magister Furseus Du Bruille, archidiaconus Valenchensis, ponendam esse in cappella Sancte Trinitatis, in loco vel quasi in quo tabella enea continens fundationem quondam reverendissimi domni cardinalis Cameracensis nunc posita est, et ipsa tabella reponatur magis prope altare ». Acta capituli Cameracensis ecclesiae. Cambrai, Bibliothèque de la ville.

bres de la confrérie de Notre Dame de l'Arbre Sec établie à cette époque dans l'église des Frères-Mineurs (1).

En 1463, Christus et maître Pierre De Nachtegale dirigèrent l'exécution d'une grande représentation de l'Arbre de Jesse, qui pendant bien longtemps figura dans la procession annuelle du Saint Sang (2). En 1467, Christus fut

---

(1) « Anno 1454, die xxiiij^ta aprilis, ad requisitionem illustris domini comitis de Stampes, Petrus Cristus, pictor, incola Brugensis, Tornacensis diocesis, depinxit tres ymagines ad similitudinem illius ymaginis Beate Marie semper virginis, que in cappella est Trinitatis collocata et a Beato Luca picta fuisse creditur. Cui pictori volunt domni de salario per ecclesiam satisfieri queque per domnum archidyaconum Hanonie ex parte ecclesie dicto principi presententur et proponentur, expensas vero solvent officia ecclesie prout erit advizatum. »

« Item xxix° mensis aprilis domni ordinaverunt quod de xxv scutis ad que ascendunt expense pro tribus ymaginibus principali ymagini quem sanctus Lucas pinxisse dicitur similibus, domino comite de Stampis presentatis, officium fabrice solvat iiij^or scuta, ideo hic viij l. » Computus de officio fabrice de anno 1453-1454.

« Item de mandato capituli tradite fuerunt domno archidiacono Hanonie, pro portione expensarum ratione ymaginis gloriose Virginis Marie domino comiti de Stampis presentate per capitulum et pluries depicte, unde pro portione presentis officii contra alia officia ecclesie prout patet per cedulam in capitulo passatam, x lib. » Computus prepositurarum Arthesii, anni 1453-1454.

« Item xxix° aprilis ordinatum fuit per capitulum quod de xxv scutis pro pictura trium ymaginum Beate Marie Virginis similium ymagini quam Sanctus Lucas pinxisse creditur, presentatarum domino comiti d'Estampes, solverint hec propositure contra alia officia huius ecclesie, x lb. » Computus prepositure seu particionis Dabencourt anni 1453-1454.

« Pieter Cristi ende zyn wyf. » Registre des admissions à la Confrérie de Notre Dame de l'Arbre sec. Bruges, Archives de la ville.

(2) « Item, betaelt Pieteren Cristus ende meester Pieter Nachtegale, als principael last hebbende van te doen makene eenen Boom van Iesse ende in 'sghelycx Ihesukin, met datter toebehoorde, ende dat al te stoffeirne van scilderyen, van alle den houte ende yserwercke, van canevetse, van de dachueren van den themmerlieden, van de montcosten van lxxij persoonen alle bezich up den dach van den ommeganghe an den voorscreven Boom ende Ihesukin, met datter toebehoorde ; voor al, xl l. x s. gr. » Compte des trésoriers de la ville du 2 septembre 1462 au 1 septembre 1463, fol. 50.

employé à réparer cette œuvre ([1]). Sa présence à Bruges est constatée au 7 juillet 1468 ([2]), en 1469, et le 19 mars 1472; à cette dernière date il était un des jurés du métier ([3]). Il trépassa avant novembre 1473; son nom est inscrit dans l'obituaire de la gilde.

Tableaux authentiques.

1. Portrait d'Edouard Grymeston, 1446. Gorhambury, Comte de Verulam. Chêne. H. 0,36. L. 0,27.

Portrait en buste d'un homme âgé de 40 à 45 ans; figure allongée sans barbe, tournée un peu vers la gauche. Il est vêtu d'une robe à manches rouges, et d'un surcot vert fendu par devant et de chaque côté. Autour du cou et sur la chemise il porte une chaîne d'or à gros anneaux, et tient dans la main droite à demi fermée une chaîne en argent, composée de chaînons en forme de la lettre S. Le bras gauche, en raccourci, est en partie caché par la longue patte du couvrechef noir qui retombe sur l'épaule. La chambre est lambrissée de chêne avec un plafond à poutres; à gauche, en haut, se trouve une fenêtre circulaire vitrée de losanges. Au haut du lambris, à droite et à gauche, deux écussons qui portent d'*argent* à la fasce de *sable* chargée

---

([1]) « Item, betaelt Pieter Xpus, ter causen van dat hy repareerde met nieuwen scilderien den Boom van Iesse dienende up den dach van der voorseide processie, up rekenynghe ende in minderynghe van ix l. x s. g.; v l. gr. » Compte des trésoriers de la ville du 2 septembre 1466 au 1 septembre 1467, fol. 53 v.

« Item betaelt Pieter Xpus, ter cause van dat hy repareirde met nieuwen scilderien den Boom van Yesse, in de iaerschare voorleden ende die ieghen hem bevoorwaert ix l. x s. g. daerof hem ter laetste rekenynghe niet meer betaelt en was gherekent dan v l. g.; dus hem hier over de vulle betalinghe, iiij l. x s. g. » Compte des trésoriers de la ville du 2 septembre 1467 au 1 septembre 1468, fol. 71 v.

([2]) Voir *Le Beffroi*, I, 151.

([3]) Ibid., I, 204.

de trois molettes d'*or* et accompagnée au canton d'une mouche d'hermine. Le revers du panneau est couvert de peinture verte tachetée de rouge, ornée d'un écusson chargé des armes de Grymeston, timbré d'un heaume avec ses lambrequins ; au-dessous se trouve, en lettres majuscules rouge foncé, PETRVS · XPI · ME · FECIT · A° · 1446. Cette inscription est précédée de la même marque que celle qui se trouve sur le tableau de Saint Eloi.

Exp. Londres : Société des Antiquaires, juin 1863. Guildhall, 1906, n° 25. Burlington Fine Arts Club, 1909, n° 67.

1782. PENNANT, Journey from Chester to London, p. 248.
1863. MUENDLER, O., dans le *Journal des Beaux Arts*, V, 126, 127. S[t] Nicolas.
1870. FRANKS, A. W. Notes on Edward Grimston Esq., Ambassador to the Duchess of Burgundy. Dans *Archaeologia*, XL, 455-470, Londres.
1870. SCHARF, G. Observations on the Portrait of Edward Grimston. 2 chromolithographies. Dans *Archaeologia*, XL, 471-482, Londres.
1893. TSCHUDI, H. von, dans le *Repertorium für Kunstwissenschaft*, XVI, 102. Berlin.
1907. DURAND, dans *Les Arts anciens de Flandre*, II, 70, 71, Bruges.
1909. *The Athenæum*, 17 avril, p. 471.

2. Portrait d'une dame ; vers 1446. Berlin : Galerie royale, 532. Chêne. H. 0,28. L. 0,21.

Portrait d'une jeune dame jusqu'à la taille ; la figure tournée un peu vers la droite vue de trois quarts ; les yeux regardant le spectateur. Elle porte une robe garnie de fourrure blanche avec manches étroites en velours bleu, et est coiffée d'un hennin noir, dont le voile, qui passe sous le menton, laisse découvert le cou entouré d'une chaîne triple.

La peinture est limpide et ferme dans les clairs ; les tons doux. La personne représentée doit être la première femme d'Edouard Grymeston ; la pose des figures, les dimensions relatives des têtes, la couleur du mur, et le lambris rendent cela presque certain. Sur le cadre primitif se trouvait une inscription indiquant le nom du peintre, dit Waagen, qui la donne comme *Opus Petri Christophori;* nous croyons que Christophori est une mauvaise interprétation de Xpi, abréviation dont Christus, de même que son fils et son petit fils, s'est invariablement servi.

La dame trépassa en 1456, et son anniversaire est ainsi noté : « Obitus venerabilis femine Alicie quondam uxoris Eduardi Grimeston.... que etiam et virtutibus fuit induta et obiit xiiij^{c} lvj. » On ne sait pas à quelle famille elle appartenait, ses armoiries : de *gueules* à trois jumelles d'*argent* ayant été portées par cinq familles Anglaises ; toutefois il paraît probable qu'elle était une Bensted.

Acquis avec la collection Solly, 1821.

3. La Vierge glorieuse, Saint François d'Assise et un cardinal, 1447. Francfort, Institut Städel, 99 (65). Chêne. H. 0,467. L. 0,44.

La scène se passe dans une chambre. La Sainte Vierge, vue de face, est assise au centre de la composition, sur un trône en bronze. Elle soutient l'Enfant Jésus tout nu, sur un drapel de toile fine, posé sur son genou droit. Il tend la main pour prendre une tige de roses que sa Mère lui offre. Marie est vêtue d'une robe bleu verdâtre, bordée à l'encolure d'un galon rouge semé de perles fines, et garnie, au bas de la jupe, de fourrure blanche. Un ample manteau de même couleur que la robe traîne jusqu'à terre. Ses cheveux maintenus par un bandeau, brodé de perles et orné par devant d'un rubis, tombent librement sur ses épaules.

Le trône de la Vierge a quatre montants : ceux du dossier sont ornés de statuettes d'un prophète et d'un apôtre, tandis que deux petits tabernacles, pratiqués dans la face des montants antérieurs, abritent les statuettes d'Adam et d'Eve. Au-dessus s'élèvent deux colonnettes sveltes, en cristal de roche, à trois faces, qui soutiennent un baldaquin en brocart à fond rouge, ramagé de feuillages d'or avec oiseaux et animaux bleus, bordé de franges d'or. Ce même brocart pend derrière le trône en guise de drap d'honneur. Les draperies latérales sont enroulées autour des colonnettes.

A droite du trône se trouve un cardinal — sans doute le donateur du tableau — sans doute François Condulmaro, neveu du pape Eugène IV ([1]). Il tient un livre d'heures entrouvert, l'index de la main droite placé entre les feuilles.

A gauche son patron, Saint François d'Assise, vêtu de l'habit gris, tient de la main droite une croix fleurdelisée en or, à longue hampe de cristal montée en argent.

Au fond, à droite, une fenêtre munie de six volets, dont trois fermés ; à gauche, une porte ouverte donnant sur un jardin où l'on voit deux petits oiseaux sur un banc placé contre le mur de clôture. Au-delà s'élève une montagne dont le sommet est couronné d'un château ; la rivière qui coule en bas est animée par un bâteau et deux vaisseaux ; au-delà, on aperçoit la flèche d'une église. Le marchepied du trône est couvert d'un riche tapis oriental, sur lequel posent les pieds de la Vierge. Sur le devant du degré inférieur, on lit : † PETRVS · XPI · ME · FECIT. 1447.

([1]) Passavant et tous ceux qui se sont occupés de ce tableau, appellent ce cardinal Saint Jérôme ; mais jamais ce saint n'a été représenté de cette façon. Nous ne connaissons aucun portrait authentique de François Condulmaro, mais la ressemblance entre le donateur de ce tableau et d'autres membres de la famille Condulmaro est frappante.

La composition du tableau est bonne ; la tête de la Vierge et celle de l'Enfant sont inférieures à celles des van Eyck; mais les draperies amples sont disposées avec goût. Le coloris, quoique vigoureux, manque de luminosité et paraît avoir été considérablement modifié par le temps ou par suite de la restauration, les bleus surtout ayant poussé au noir. Plusieurs critiques prétendent que les statuettes d'Adam et Ève sont des copies d'après Jean van Eyck, et que le tapis est, sous tous les rapports, identique à celui de la Madone de ce maître, conservé dans la même galerie (1). Rien n'était plus facile que de les comparer, et Voll remarque très justement que non seulement le dessin mais aussi la disposition des couleurs est toute différente (2).

4. Episode de la légende de Sainte Godeberte. 1449. Cologne : M. le baron A. Oppenheim. Chêne. H. 0,98. L. 0,85.

La scène se passe à l'intérieur de la boutique d'un orfévre, vue de la rue à travers l'établi, derrière lequel l'orfévre est assis. Il est vêtu d'une large robe rouge doublée de fourrure petit gris au collet, qui est retourné, et aux manches. Coiffé d'un bonnet simple, couleur lie de vin, il a la tête entourée d'un nimbe à cercle et à rayons, pour indiquer que le personnage représenté est Saint Eloi. De la main droite il tient son anneau épiscopal, et de la gauche, un trébuchet avec poids et une bague ornée d'un rubis. A droite, un peu en arrière se trouve un homme dans la force de l'âge qui tient la main gauche sur la poignée de

(1) Voir Darcel, *Excursion artistique en Allemagne*, p. 190. Paris, 1862; Crowe, *Handbook of Flemish Art thoroughly revised*, pp. 75, 76. London, 1874; Reber, *Geschichte der Malerei*, p. 107. München, 1894.

(2) « Thatsache ist jedoch, dass diese beiden Teppiche durchaus verschieden sind, im Dessin sowohl, wie in der Farbenzusammenstellung. » Die Werke des Jan van Eyck, p. 129, n° 42.

son épée, et passe la droite autour d'une jeune femme qu'il fait avancer vers l'orfévre. L'homme, vêtu d'une chemise en toile fine et d'une robe pourpre doublée de fourrure brune, porte un riche collier formé d'anneaux entrelacés, auquel est suspendu un joyau représentant deux lions affrontés. Il est coiffé d'un grand chaperon orné sur le devant d'un affiquet composé de quatre perles et d'un rubis pendant. Sa femme est vêtue d'une cotte en brocart or et noir, doublée de rouge foncé à longues manches, et lacée par devant sur la poitrine, que recouvre une chemise blanche et une grande collerette en batiste transparente. Elle est ceinte d'une large bande de soie noire, et coiffée d'une crépine à deux cornets en drap d'or semé de perles fines avec une grande voilette blanche.

Sur l'établi à droite, devant la femme, se trouve une large ceinture rouge brunâtre ; plus à gauche on voit des poids, quelques pièces d'argent et un petit monceau de pièces d'or qu'un numismate pourrait, nous semble-t-il, facilement reconnaître. A l'extrême gauche, contre le côté de la fenêtre est placé un miroir convexe en cadre métallique, où sont reflétés deux hommes se promenant dans la rue, l'un vêtu de rouge avec un drapeau noir, et l'autre tenant un faucon sur le poing gauche. Dans le fond du tableau, à droite, on voit une fenêtre à volets en bois ouverts en dedans.

Contre le mur à gauche se trouve un étalage de joaillier : on y voit un écrin avec un assortiment de bagues passées sur des rouleaux de parchemin ; un portefeuille ouvert contenant des pierres fines et de grandes perles ; un sac de petites perles ; un goblet et un reliquaire cylindrique en cristal, dont le couvercle en or repoussé se termine en un fleuron composé de rubis et d'améthystes, surmonté d'un pélican se déchirant la poitrine pour rendre la vie à ses jeunes par l'aspersion de son sang. Contre le mur sont

inclinés un morceau oblong de cristal de roche, un morceau d'ambre et un troisième de corail rouge. Au mur pendent trois affiquets et un cordon de grains rouges et bleus. Plus haut se trouvent un hanap et deux aiguières, sur une planchette d'où pend une escarcelle. Sur le devant de l'établi se trouve la signature : m petrvs xpi me fecit a° 1449 suivi de la marque du peintre.

Ce tableau se distingue par une absence complète d'idéal. La composition est des plus simples ; les trois personnes ont un air recueilli. La figure de la jeune femme est la plus expressive ; le Saint Éloi a l'air d'être un orfévre de l'époque, et le jeune homme, qui représente le prétendant, est sans doute un noble de la cour de Bourgogne. On voit dans la composition des symptômes de faiblesse et un manque général de vigueur, ce qui nous fait croire que Pierre Christus n'était pas accoutumé à exécuter des figures d'une si grande dimension. Les contours sont durs, le ton sombre et les ombres un peu grises. Les mains manquent d'os, surtout celle de Saint Eloi et celle du jeune homme posée sur l'épaule de la femme.

Woltmann (1), qui cite le texte de la légende publiée dans les *Acta Sanctorum*, prétend que ce tableau ne représente pas les fiançailles de Sainte Godeberte, et dit que l'intervention de Saint Éloi eut lieu dans la présence du roi Clotaire III et de sa cour. Sans doute un peintre du dix-neuvième siècle en aurait fait un tableau dramatique ; mais un tel tableau n'aurait pas satisfait l'orfévre-joaillier du quinzième siècle qui désirait montrer ce qu'on pouvait acheter chez lui, tout en représentant le patron de son métier (2).

---

(1) *Repertorium für Kunstwissenschaft*, II, 298-300. Stuttgart, 1879.

(2) « Cumque in conspectu regis Lotharii de virginis huius ageretur sponsalibus omniumque ad regiam super hoc dispositionem penderet intuitus, in medio eorum, Domino sic praeordinante, sanctus sese

5. L'Annonciation et la Nativité. Volet de droite d'un triptyque, 1452. Berlin, Galerie royale, 529. Chêne. H. 1,34. L. 0.56.

Le panneau est divisé en deux ; l'Annonciation est représentée dans la partie supérieure et la Nativité au-dessous. Le premier mystère s'accomplit dans une chambre où la Sainte Vierge, à gauche, interrompt sa lecture et se retourne pour écouter les paroles de l'ange qui, sceptre en main, la salue en s'agenouillant. Une porte, ouverte derrière lui, laisse voir un bout de paysage traversé par une rivière animée par deux bâteaux ; au-delà des maisons, un bois et une colline verte. Marie, vêtue d'une robe et d'un manteau rouge retient le bord d'une page du livre qui repose sur un escabeau à sa gauche. Derrière elle, un lit recouvert d'une draperie verte avec courtines retroussées et un dais à bordure rouge. Au fond, deux fenêtres ouvertes qui donnent sur un paysage accidenté, avec arbres et un château. Coloris vif ; détails très soignés ; le sceptre de l'ange, le vase en poterie brune à quatre anses et le paysage sont tous très bien exécutés.

Dans la partie inférieure l'Enfant Jésus, qui vient de naître, est couché par terre, entouré d'une auréole lumineuse. Il est adoré par sa mère, agenouillée à droite, et par Saint Joseph qui se penche en avant en s'appuyant sur un bâton ; entre eux se trouvent trois anges, et à gauche Salomé. Derrière la Vierge, le bœuf et l'âne dans l'étable adossée au versant d'une colline. Le fond est occupé par un paysage accidenté éclairé par un soleil levant ; à gauche, des bergers gardent leurs brebis ; l'un s'amuse à dresser un chien ; un autre, au pied d'un arbre se désaltère ; au

---

iniiciens Eligius, virginem illam aureo suo annulo subarrhavit ac Christi sponsam in conspectu regis et parentum suorum confidentissime assignavit. » Acta Sanctorum 11 augusti.

ciel paraît un ange tenant une banderole. Bonne composition ; le coloris, vif et fort, mais l'aspect général est un peu dur, ce qui paraît provenir, au moins en partie, de restaurations.

5A. Le Jugement dernier. Volet de gauche du même triptyque, 1452. Berlin, Galerie royale, 529. Chêne. H. 1,34. L. 0,56.

Au haut du panneau, le Christ, souverain juge, est assis sur l'arc-en-ciel entre la croix et la colonne. Revêtu d'un manteau écarlate doublé de vert, Il a la tête ceinte de la couronne d'épines, les mains levées, les pieds posés sur un globe en cristal, et le manteau écarté de façon à montrer les cinq plaies glorieuses par lesquelles le salut est venu. De chaque côté deux anges vêtus d'aubes, sonnent de la trompette. En dessous du Christ, la Sainte Vierge et Saint Jean Baptiste ; à côté et derrière eux, des saints, parmi lesquels on distingue Marie Madeleine, Catherine, Dorothée et George ; sur deux bancs qui s'écartent obliquement du milieu sont assis les apôtres ; derrière eux un grand nombre de saints, de tous les rangs de la société. Le ciel, d'un bleu foncé en haut, devient de plus en plus clair vers la mer qui occupe le fond. La terre rend ses morts, dont deux sont entraînés par des démons ; les autres lèvent les mains vers le ciel ou cherchent à se cacher. Au milieu de l'avant-plan, Saint Michel, revêtu d'une armure en bronze, transperce avec la hampe d'une croix la mâchoire inférieure de Satan et lève son glaive pour le frapper. Le pied gauche de l'archange est posé sur le ventre du démon, et l'autre sur le bras droit d'une figure gigantesque de la Mort, squelette raccourci qui étend ses bras osseux au-dessus de l'Enfer où l'on voit parmi les flammes des damnés tourmentés par des démons.

La composition de cette représentation n'est pas originale, mais une copie libre d'un tableau plus ancien, aujourd'hui conservé à Saint-Pétersbourg, dans la galerie de l'Ermitage.

Tableaux perdus.

Laurent de Medicis, dit le magnifique, possédait un tableau représentant la tête d'une dame Française, qui est inscrit dans l'inventaire des œuvres d'art qu'il possédait, dressé en 1492 : « Una tavoletta dipintovi di una testa di dama Franzese, cholorita a olio, opera di Pietro Cresti da Bruggia, f. 40 » (1).

Pierre Summonte, dans une lettre à Marc Antoine Michiel, écrite à Naples, le 20 mars 1524, mentionne un bon petit tableau représentant le Christ en gloire, appartenant alors à Sannazaro :

« Have il Signor Sannazaro oggi in poter suo un picciolo quadretto dove è la figura di Christo in maiestate, opera bona di mano di un chiamato Petrus Christi, pictor famoso in Fiandra più antiquo di Ioannes et di Rogiero » (2).

SÉBASTIEN CHRISTUS.

Pierre Christus laissa un fils illégitime, Sébastien, admis à la franchise du métier des peintres, le 13 mars 1476 (3). Il fut aussi miniaturiste.

(1) E. Muntz, *Les collections des Medicis au XVe siècle*, p. 79. Paris, 1888.

(2) *Repertorium für Kunstwissenschaft*, XXX, 148. Berlin, 1907.

(3) « Bastyaen Xps, Pieters zuene, was ontfaen kynt, ende nam an et let van den scilders, ende hy en hadde ne gheen kynderen int iaer van lxxv (1476 n. st.) den xiijen dach in Maertc ; hy was meesters kyndt ende bastaert; hy gaf xij g. » Matricule de la Corporation de Saint Luc et Saint Eloi, I, fol. 28 v.

Il reçut comme apprenti, le 15 mai 1483, Thomas, fils du courtier Jean De Clerc (1). Le seul tableau de la main de Sébastien dont j'ai trouvé mention est une Madone qui était dans la possession d'Anne, duchesse de Bretagne (2).

Sébastien fut un des représentants de la gilde des Libraires qui, le 3 janvier 1500, choisirent les arbitres pour vider un différend existant entre la gilde d'un côté, et de l'autre, l'abbé et le couvent des chanoines réguliers du monastère de Saint Barthélémi, dit de l'Eeckhout (3).

Il trépassa le 5 mai 1500 et fut enterré au cimetière de Saint Gilles. La gilde des libraires fit chanter un Requiem dans leur chapelle en l'église de Saint Barthélémi (4). Le 27 mai, Jacques Van den Woude et George van Helsen, comme tuteurs des trois enfants de Sébastien, firent devant les échevins pupillaires de la ville la déclaration des biens échus aux dits enfants par le trépas de leurs père et mère (5).

---

(1) « Bastyaen Xps leercnape, die men heedt Thomaeskin De Clerc, filius Ians de makelare, was upghenomen den xv[en] dach in Meye anno lxxxiij, ende es ghetruuwet kyndt. » Matricule, I, fol. 43 v.

(2) « Une Vierge tenant son Enfant; et le fist ung nommé Sebastianus, quondam filius Petri Christi. » Inventaire des objets d'art de la duchesse Anne de Bretagne, dressé au mois d'avril 1491. Paris : Bibliothèque Nationale, Nouvelles acquisitions Françaises, 1364.

(3) Voir *Le Beffroi*, IV, 329-337.

(4) « De messe van Bastian Xpristus, iiij g.; voor linlakene, vj $^1/_2$ g.; de cleerc, ij g.; de messe, diake ende subdiake, ende orghelen, ende beiaerden, ende sanghers de messe goet, xviij $^1/_2$ g. » Rekeninghe van Lievin De Tollenare, deken van de ghilde van den Liberariers, 1499-1500.

(5) « Den xxvij[en] dach van meye int iaer xv[c] ende een, Iacop Van der Woude ende Ioris van Helzenne, als voochden van Pierkin, Grietkin ende Kallekin, Sebastiaen Xps kinderen, brochten ten papiere van weesen, volghende huerlieder eedt, voor d'heer Iacop D'Heere, overzienre, d'heer Ian D'Hondt ende d'heer Franssois Ridtsaert, scepennen van weesen bin der stede van Brugghe in dien tyden, zittende ten berechte van partyen, de groote van der voorseider kinderen ghoede hemlieden ghebuert ende toecommende by den overlydenne van vader ende moeder, ende es de somme van xviij l. g. vlaemsgher munte,

Le 2 juin, les tuteurs remirent à Pierre les ouvrages inachevés de son père et tout ce qui se rapportait à son métier, et lui versèrent la somme de six livres de gros monnaie de Flandre, le tiers de la fortune délaissée. Les douze autres livres restèrent entre les mains des tuteurs, qui furent chargés de les employer au plus grand profit des deux orphelines encore mineures (1).

PIERRE CHRISTUS II.

Pierre Christus II, fils de Sébastien, né en 1479, fut admis à la franchise du métier des peintres au mois de mars 1501 (2). On ne trouve plus mention de lui dans les archives de la ville, qu'il paraît avoir quittée peu de temps après, pour chercher fortune ailleurs. Il se rendit en Espagne, et s'établit à Granada. Dans le courant de 1507, la fabrique de la cathédrale lui paya la somme de mille

---

danof 't zelve Pierkin kende van den zelven voochden ontfaen te hebbene ende vuldaen zinde over zin partie ende propre porcie, de somme van zes ponden grooten, die hem als hedent, by consente van den zelven overzienre ende scepennen, gheconsenteert waren te moghen gheven, ende als van den andren xij l. g. zin zusters toebehorende, die kenden de zelve voochden onder hemlieden ende in hueren handen hebbende, ende was hemlieden ghelast die te bestierne ten meesten oorboir van den zelven weesen. » Registres pupillaires de la section Saint Nicolas, VI, fol. lx.

(1) 1501, 2 iunii. « Aldoe zo verthoochden Iacob Van der Woude ende Ioris van Helzen, wullewever, als voochden van Pierkin, Grietkin ende Kallekin, Bastiaen Cristus kinderen, hoe dat elck van de zelven kinderen toecommen was by overlyden van vader ende moeder, de somme van vj l. g., ende hoe dat 't zelve Pierkin, houdt ontrent den xxij iaren hem te vredene hilt over zinder porcie met den werck ende allaeme achter blevende naer 't overlyden van zynnen voorseiden vader, die 't zelve werck ende alaem kende van de zelven voochden ontfaen hebbene ende daeraf ontlastene zyne voochden. » Ferie weeserie bouck, 1500-1502, fol. 34 v.

(2) « Pieter Xpistus, filius Bastyan, worde vry meester up 't zelven dach met 't vorseid Donnas (Casembrood), en worde vry scildere; hy en hadde gheen kynderen. » Matricule, I, fol. 61 v.

maravedis (10 frs. 41 c.) pour des projets de retables destinés à des églises paroissiales [1]. En 1516, il exécuta, en collaboration avec Alphonse de Salamanca, une grande bannière de taffetas, aux armoiries de la ville, laquelle fut portée par l'Alferez devant les membres du conseil à la réception du corps du roi Catholique, le 6 février 1516. Les peintres reçurent, le 15 du même mois, 5 ducats pour ce travail [2]. Le 21 juin 1528, Christus fut un des parrains de Marie, fille de François Abençadara, More converti, baptisée à l'église Saint-Ildephonse [3]. En 1530 il lui fut alloué 15 ducats pour avoir restauré la sépulture du premier archevêque de Granada [4].

C'est la dernière mention qu'on trouve de notre peintre. On ne sait ni où ni quand il trépassa.

---

[1] « Se dievon mill maravedis Pedro Cristo, pintor, por las condiciones que fiso de la pintura de los retablos. » Archivo de Contaduría de la Catedral de Granada : Legaja I de fábrica mayor. Nous devons la communication de cet extrait et des suivants à l'extrême obligeance de M. le professeur Gomez Moreno de Granada. Ces retables furent envoyés à des églises paroissiales du diocèse, d'où ils ont tous disparu. Il paraît qu'ils étaient sculptés et polychromés et sans doute munis de volets peints. Un fut envoyé a Athendin ; un autre, sculpté par Alphonse de Espinosa, à Ittora ; un troisième, dont le sculpteur fut Martin de Guevara, à Iznallar. Un autre, sculpté par François de Espinosa et peint par Jean Castro, fut envoyé à La Zubia, un autre, sculpté par Jean Lopez et peint par Alphonse de Salamanca, à Pinos, et un troisième peint par Ferdinand de Hojeda, à Ugijar de la Vega ; tous à ce qu'il paraît, exécutés sous la direction de Christus.

[2] « A Pedro de Christo y Alonso de Salamanca, pintores, cinco ducados por un pendon grande con las armas de la civdad ». Actas del Ayuntamiento de Granada, lib. 2. Les portraits des rois catholiques figurent dans ces armoiries.

[3] « En 21 de Junio 1528 se bautizó Maria hija de Francisco Abençadara ; fueron padrinos, Juan de Cerezo y Pedro de Christo, flamenco, pintor. » Libro 1° de bautismos de San Ildefonso de Granada, n° 220.

[4] « 1530. Dievon a Petrus Christi, pintor, por renovar la sepultura de la buena memoria del prime Arzobispo, quince ducados. » Contaduría de la Catedral : Legajo I de la fábrica maior.

Tableaux attribués a Pierre Christus II.

1. Portrait. Chêne. H. 0,37. L. 0,265. Londres, M. G. Salting; prêté à la Galerie Nationale.

Portrait d'un jeune homme, vu à mi-corps, la tête tournée vers la droite. Debout dans un portique voûté, il tient entre les mains un livre d'Heures ouvert. Au mur à gauche pend une planchette à laquelle est attachée une feuille de vélin ornée d'une miniature de la Sainte Face, au-dessous de laquelle se trouve, en caractères microscopiques, la prosule *Salve, Sancta Facies*. C'est le panneau dextre d'un diptyque.

Exp. : Londres : Burlington House, 1880, n° 194; Burlington Fine Arts Club, 1892, n° 10. Bruges, 1902, n° 18. Attribué à Pierre Christus par tous les critiques.

2. La Madone, Sainte Barbe et un Chartreux. Chêne. H. 0,195. L. 0,14. Berlin, Galerie royale, 523 B.

Attribué par tous les critiques, jusqu'en 1895, à van Eyck, mais actuellement assez généralement reconnu comme une imitation libre, par Christus, du tableau appartenant au Baron Gustave de Rothschild, à Paris.

1898. Kaemmerer, Hubert und Jan van Eyck, Leipzig, 44, 56.
1904. Kern, Die Grundzüge der linear perspectivischen Darstellung in der Kunst der Gebrüder van Eyck, Leipzig, I, 16-17 und 19-22.
1906. Voll, Altniederländische Malerei, Strassburg, 47.
1908. Weale, Hubert and John van Eyck, London, 110-114 et 143-146.

3. La Madone debout dans un tabernacle. Chêne. H. 0,575. L. 0,307.

1898. Kaemmerer, *op. cit.*, 108.
1905. Fierens, Études sur l'Art flamand, 164.

4. Volet de droite d'un triptyque. Un donateur protégé par Saint Antoine. Sur le revers, l'ange Gabriel; grisaille. Chêne. H. 0,592. L. 0,312. Copenhague, Galerie royale, 93.

1872. CROWE, Early Flemish Painters, 143.
1901. SEECK, dans la *Kunstchronik*, N. F. XII, 258. Le paysage du fond doit avoir été peint sous les yeux d'Hubert van Eyck, et probablement avec sa collaboration.
1904. DVORAK, Das Rätsel der Kunst der Brüder van Eyck, 183.
1905. FIERENS, Études sur l'Art flamand, 119. Le donateur est agenouillé dans un fort beau paysage assez semblable comme style à celui qui encadre le Saint François de Van Eyck.
1906. VOLL, Altniederländische Malerei, 47. « Dem Petrus Christus sehr nahe. »
1908. WEALE, Hubert and John van Eyck, 107-110.

Les critiques qui attribuent ce tableau à Christus se sont bien gardés de le dater. Je crois qu'il est de Hubert van Eyck, et que le donateur est Robert Poortier de Gand, fondateur de l'autel de Saint Antoine dans l'église de Saint Sauveur à Gand.

5. Le Calvaire. Bois. H. 0,25. L. 0,23. Woerlitz, Duc d'Anhalt.

Exp. Bruges, 1902, n° 19

Attributions : Ouwater, Memlinc, Antonello de Messine.

1902. HULIN, Catalogue critique. « Œuvre du maître ; elle montre déjà de la parenté avec l'école de Harlem en même temps que l'influence des maîtres Tournaisiens. »
1903. FRIEDLAENDER dans le *Repertorium*, XXVI, 49.

Probablement peint par un maître du Brabant ou du Hainaut, qui a dû avoir connu Venise ou le nord de l'Italie. Antérieur au tableau suivant, qui est de la même main. En tout cas il ne peut avoir été peint en Flandre, où l'emploi d'autres bois que le chêne était strictement défendu.

6. La Déposition du Christ. Chêne. H. 0,98. L. 1,08. Bruxelles, Musée royal.

Exp. Bruges, 1902, nº 20.

Attributions : Bouts, De la Pasture, Ouwater, Memlinc.

1887. Bode, dans la *Gazette des Beaux Arts*, 2 P., xxxv, 217.

1899. Duelberg, dans le *Zeitschrift für bildende Kunst*, N. F. xiv, 274.

1902. Hulin, *op. cit.* 20. « Le chef d'œuvre de Christus. L'attribution à celui-ci s'impose par la comparaison avec le Saint Eloi. Cependant il s'écarte notablement des autres œuvres du même maître... Il doit dater de 1460 ou des années suivantes, à en juger par l'homme debout, dont la tête rasée entièrement, rappelle l'édit de 1468 prescrivant aux nobles ce mode de coiffure. »

1903. Friedlaender, *op. cit.*, est d'accord avec Bode, Scheibler et Hulin.

1907. Jacobsen, dans la *Gazette des Beaux Arts*, 3 P. xxxvii, 432.

1908. Fierens, La Peinture en Belgique, I, 55, 57, rejette l'attribution à Christus.

7. Pietà. Chêne. H. 0,36. L. 0,25. M. Schloss, Paris.

Exp.: Bruges, 1902, nº 325. Londres, Guildhall, 1906, nº 30.

Le paysage du fond mal conservé, beaucoup de retouches; paraît être de la même main que 5 et 6.

1902. Hulin, *op. cit.* « Quoique la paternité de P. Christus soit ici moins manifeste, nous croyons devoir lui maintenir son attribution. »

8. Le Calvaire. Bois. H. 0,475. L. 0,33. M. Novak, Prague.

Exp. Bruges, 1902, n° 186.

Tableau peu important, par un imitateur du peintre du n° 7.

9. L'Annonciation, la Visitation, la Nativité et l'Adoration des Mages. Bois. H. 0,80. B. 1,07. Madrid, Musée du Prado, 1291 I.

Ces quatre tableaux attribués à Christus par Passavant, Waagen et Michiels, ne sont certainement pas de sa main.

Achat de bourgeoisie.

La taxe perçue de ce chef par la Ville a varié. En 1417, le droit était de 6 livres parisis pour ceux nés en Flandre, et de 12 l. p. pour les autres. Le 21 janvier 1441, il fut réduit à 3 l. p. pour tous. Voici le texte de l'ordonnance :

« Que de cy à quatre ans prouchains venans, à compter du jour de la date de cestez, soient entretenues, gardées et observées ou fait des dits mestiers et aultrement en icelle nostre ville de Bruges les choses et modificacions qui sensuient, c'est àssavoir, que toutez personnes de mestier qui vouldront venir demourer en icelle nostre ville et faire leurs mestiers, de quelque nacion ou lieu qu'ilz soient, y seront receuez à la bourgeoisie pour cincq solz de groz, et seront en la franchise des mestiers receuez parmy payant aux mestiers où ilz enteront et seront receuez, vint solz de gros monnoye de Flandres, et ce pour tous drois et sans à cause de leurs recepcions estre tenus en aucuns despens extraordinnairez, comme de disners, de desinners, gilde-

ghelt et autres quelxconques, et sans avoir regard au lieu ou manière qu'ilz ont aprins les mestiers ou aultres costumez, solemnitez ou servitutes, sans lesquelles aucuns n'ont accoustumé d'estre receuez par cy devant ; et si question avoit des dites personnes des mestiers s'ilz seroient expers et habilles en leurs mestiers ou non, ce sera à la congnoisance de la loy de nostre ville de Bruges, sauf et reserve es choses dessusdites les drois des mestiers qui par privilèges de nous et de noz prédécesseurs sont affranchis de non recevoir en leurs mestiers aucuns natiifz hors de nostre dit pays de Flandres, et sauf aussi les drois des mestiers esquelx n'a esté accoustumé de recevoir quelques personnez si non par nativité et ligne masculine ».

Les inscriptions des nouveaux bourgeois étaient faites dans les *Poorters boeken* par les greffiers de la Chambre, et les sommes reçues, étaient inscrites dans les comptes des trésoriers, parfois en détail, parfois in globo.

Il résulte de l'ordonnance ci-dessus que ceux qui sont inscrits comme ayant acquis le droit de bourgeoisie pour exercer le métier de peintre, ont dû être admis à la franchise de la corporation, et que ceux qui sont inscrits sur la matricule de la corporation avaient déjà acquis le droit de bourgeoisie.

W. H. J. WEALE.

DE BEVOLKING VAN WESTVLAANDEREN

EERSTE HOOFDSTUK

De Menschengeslachten van Westvlaanderen.

I. — HET NOORDSCH MENSCHENGESLACHT. — Onder de menschengeslachten die in Westvlaanderen gemengd zijn, wordt het Noordsch menschengeslacht aangetroffen.

Een menschengeslacht is eene verzameling van menschen, die gekenmerkt zijn, door dezelfde lichamelijke eigenschappen ; de voornaamste dier eigenschappen zijn de vorm van den schedel, van de neus en van het aangezicht, de gestalte, de kleur van huid, haar en oogen.

Het bijzonderste kenmerk van een menschengeslacht schijnt de vorm van den schedel te zijn : dezen vorm noemt men hoofdkenteeken (*Indice céphalique*).

Het hoofdkenteeken is het antwoord, op de volgende vraag : als de lengte van den schedel 100 verbeeldt, hoeveel honderdsten daarvan bedraagt de breedte ?

Men rekent als volgt :

Lengte van den schedel, van een punt, tusschen de wenkbrauwen (*ophryon*), tot aan de kobbe van den schedel, zoogenomen 187 millimeters, met eenen hoofdpasser gemeten.

Breedte van den schedel : tusschen twee punten, boven de ooren, zoogenomen 142 millimeters.

Nu heeft men : 142 : 187 : : x : 100 ; 187 x = 14200 ; x = 14200 : 187 = 75,93.

Het hoofdkenteeken van zoo eenen schedel is 75.93.

Om het hoofdkenteeken van den schedel van eenen levenden mensch te bekomen, meet en rekent men, zooals wij getoond hebben en men trekt 2 af van den uitslag. Men zou bij voorbeeld, 87,36 bekomen, voor het hoofdkenteeken van eenen levenden mensch: het hoofdkenteeken van den schedel zal 85,36 bedragen.

Men onderscheidt vijf soorten van schedels en daarnaar vijf klassen van menschen, naarmate dat het hoofdkenteeken van laag tot hoog opklimt. Langhoofdigen (*dolichocéphales*), b. v. 74,05; 72,72; onderlanghoofdigen (*sous-dolichocéphales*), b.v. 77,29; middenhoofdigen (*mésaticéphales*), b. v. 78,07; 79,16; onderkorthoofdigen (*sous-brachycéphales*), b. v. 80,64; 82,95; korthoofdigen (*brachycéphales*), b. v. 84,26; 90,34 (1).

Het Noordsch menschengeslacht bestaat uit langhoofdigen, lang- en onderlanghoofdigen te zamen genomen, met groote gestalte, blond haar, blauwe oogen, scherpere neus en langwerpig gezicht.

Op welke wijze kan men dit menschengeslacht in de westvlaamsche bevolking waarnemen?

Op twee wijzen.

De eigenschappen van dit menschengeslacht treft men ten eerste aan, verdeeld en verstrooid onder de bevolking, om zoo te zeggen versmoord in de verzameling der menschen, zoodanig dat vele Westvlamingen maar een deel der eigenschappen bezitten, welke dit menschengeslacht kenschetsen. Ten gevolge der huwelijken, tusschen allen aard van menschen en der mengeling van de volksstammen, konden de eigenschappen van dit menschengeslacht niet

(1) Men raadplege de volgende werken: W. C. Ripley, *The Races of Europe*. London, 1900. — P. Topinard, *Éléments d'Anthropologie générale*. Paris, 1885. — P. Broca, *Instructions générales pour les recherches anthropologiques à faire sur le vivant*. Paris, 1879. — O. Ammon, *Zur Anthropologie der Badener*. Iena, 1899.

voortzetten in toonbeelden, die al de eigenschappen vereenigen en bezitten.

Zoo vindt men de kenmerken van het Noordsch menschengeslacht, onder de westvlaamsche bevolking vertegenwoordigd in de volgende verhoudingen (1) : langhoofdigheid, 36 °/₀ ; blauwe oogen, 33,5 °/₀ ; scherpere neus, 30 °/₀ ; langwerpig gezicht, 30 °/₀.

De eigenschappen van een menschengeslacht vindt men soms vereenigd : dan gelden de menschen die ze bezitten, als voor- en toonbeelden, als typusbeelden van dit menschengeslacht. Zoo komt men ten tweede ook Westvlamingen tegen, die al de eigenschappen van het Noordsch menschengeslacht bezitten en als toonbeelden van dit menschengeslacht kunnen gelden. Het is ons onmogelijk te bepalen in welke verhouding men zulke Westvlamingen aantreft en in welke mate het Noordsch menschengeslacht in Westvlaanderen bewaard is. Langhoofdige schedels met scherpere neus en langwerpig aangezicht, treffen wij aan in de verhouding van 3.33 °/₀ ; menschen met hooge gestalte, blond haar en blauwe oogen, in de verhouding van 6 °/₀ (2).

II. — Het Alpisch menschengeslacht. — Het Alpisch menschengeslacht bestaat uit korthoofdigen, onderkorthoofdigen en korthoofdigen te zamen genomen, met kortere gestalte, bruin haar, bruine oogen, plattere neus en rond aangezicht.

Onder de Westvlaamsche bevolking, zijn de eigenschappen van dit menschengeslacht vertegenwoordigd met de volgende verhoudingen (3) : korthoofdigheid, 43,33 °/₀ ; kortere gestalte, 18 °/₀ ; bruin haar, 46,99 °/₀ ; bruine

---

(1) J. Claerhout, *Anthropologie de la Westflandre*, dans *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*. Tome XXXI, 2e partie. Bruxelles, 1907, bl. 60, 62, 32, 31, 53, 49.

(2) *Ibidem*, bl. 55, 64.

(3) *Ibidem*, bl. 60, 62, 37, 31, 53, 49.

oogen, 37,83 °/₀ ; plattere neus, 20 °/₀ ; rond gezicht, 50 °/₀.

Deze verhoudingen zijn hooger dan die van het Noordsch menschengeslacht.

Wij komen ook Westvlamingen tegen, die het Alpisch menschengeslacht zuiver bewaard hebben en al de lichamelijke kenteekens van dit Europeaansch menschenslag vereenigd bezitten. Korthoofdige schedels met plattere neus en rond gezicht vinden wij in de verhouding van 6,66 ten °/₀ ; menschen met kortere gestalte, bruin haar, bruine oogen en kort hoofd in de verhouding van 4 °/₀ (1).

TWEEDE HOOFDSTUK.

De Volksstammen van Westvlaanderen.

I. — De oortijdsche Bevolking. — Op vele plaatsen in Westvlaanderen, heeft men sporen van de neolithische of jongsteentijdsche bevolking ontdekt (2).

De polderstreek was bewoonbaar en door de zee niet overstroomd. Men heeft daar echter wel steenen werktuigen, doch geene bepaalde, vaste woonplaatsen kunnen waarnemen, tenzij wellicht de woonoorden aan de Panne, door M. de Loë en anderen onderzocht, die keltische en romeinsche oudheden en ook keisteenen werktuigen bevatten.

In de zandstreek waren de bewoners van den jongen steentijd in bodemdorpen zooals te Steenbrugge en te Pittem, of in paaldorpen, zooals te Dentergem, gevestigd.

In de leemstreek worden de getuigenissen van hun verblijf, op de heuvels aangetroffen, zooals te Kemmel, te Lokre en te Tiegem.

---

(1) J. Claerhout, *op. cit.*, bl. 55, 64.

(2) J. Claerhout, *Le Néolithique de la Flandre occidentale*, dans *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, Tome XXII, p. 161, Bruxelles, 1907. Daar vindt men ook de aanwijzing van al de bronnen.

De oortijdsche bevolking leefde van den akkerbouw en de jacht. Te Dentergem, wierd een prachtig houweel in herthoorn gevonden, dat tot den landarbeid gediend had ([1]). Beenderen van peerden, ossen, herten, geiten en zwijnen werden daar aangetroffen. De wapens en de werktuigen waren van been, hoorn en keisteen en de keisteen was van Spiennes en Obourg afkomstig. Te Dentergem kwam ook eene der schoonste, gevlerkte, keisteenen pijlspitsen van Europa te voorschijn.

De jongsteentijdsche bevolking behoorde vermoedelijk tot het Alpisch menschengeslacht, omdat men in den jongen steentijd in Europa, overal dit menschengeslacht aantreft, omdat het thans in Westvlaanderen, zooals wij hooger gezien hebben, nog den grond der bevolking uitmaakt en omdat de oudste schedels in Westvlaanderen gevonden, alhoewel zij van den jongen steentijd niet voortkomen ([2]) en niet als onmiddelijk bewijs kunnen gelden, ook tot dit menschengeslacht behooren.

Men kent den volksnaam, den volksoorsprong dezer eerste bewoners van Westvlaanderen niet.

Onder de Kelten, die maar later naar Westvlaanderen gekomen zijn, maakten zij wellicht de volksklas uit, de plebs, waarvan Cesar gewaagt ([3]).

In ethnologisch of volkswetenschappelijk opzicht heeft men gepoogd dit voorarisch bestanddeel onzer bevolking, met de Mongoloïden in verband te brengen. Zonderling is het dat men zoovele overeenkomst kan waarnemen, tusschen sommige Westvlamingen en portretten van Japanners.

([1]) J. Claerhout, *Quelques objets en corne et en os, provenant de la station palustre de Denterghem,* dans *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* Tome XVI, Bruxelles, 1902, p. 79.

([2]) J. Claerhout, *Anthropologie de la Westflandre,* bl. 66.

([3]) C. J. Caes, *De bello gallico,* VI, 13.

M. d'Arbois de Jubainville houdt staan dat de Liguren in onze gewesten de Kelten voorafgingen ([1]). Hij steunt op de oordnamen : doch wie kan de keltische van de ligurische oordnamen onderscheiden ? En behooren de Liguren niet tot het middellandsch menschengeslacht, tot het derde europeaansch en zuidersch menschengeslacht, dat langhoofdigheid met zwart haar en donkere oogen vereenigt en dat in Westvlaanderen niet vertegenwoordigd is ?

II. — DE KELTISCHE BEWONERS VAN WESTVLAANDEREN ([2]). — De Galliërs woonden eerst in Westvlaanderen. Zij wierden door de Belgen verdreven ([3]). De belgische stam der Morienen bevolkte Westvlaanderen, zoowel op de kust, die meer westwaarts lag dan nu, als in de andere gewesten. De Menapiërs zijn in de eerste eeuw na Christus, van aan de monding van den Rijn, naar Westvlaanderen gekomen ([4]).

Wanneer de Belgen over den Rijn gekomen en de Galliërs opgevolgd hebben weet men niet ; wat men weet is het volgende : keltische volksstammen zijn omtrent de jaren 700, 600 voor Christus, naar België en naar Gallië gekomen en men berekent en bewijst het op eene zeer eigenaardige wijze.

([1]) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les Celtes*, Paris, 1904, bl. 81.

([2]) Men raadplege de volgende werken, in dewelke alles veroorkond is, wat wij aanhalen : H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *opus cit.* en *Les premiers habitants de l'Europe*, Paris, 1894, bl. 283 en volg. — H. HIRT, *Die Indogermanen*, Strassburg, 1905. — A. HOLDER, *Altceltischer Sprachschatz*, I Bd. A-G. Leipzig, 1896, II Bd., nog niet voltooid. — A. BERTRAND et SALOMON REINACH, *Les Celtes dans les vallées du Po et du Danube*, Paris, 1894, Eerste hoofdstuk. — L. VANDERKINDERE, *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen-âge*, Bruxelles, 1890. — J. CLAERHOUT, *Quelques objets belgo-romains, récoltés dans les fouilles de la station palustre de Denterghem*, dans *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, Tome XVII, Bruxelles, 1903.

([3]) C. J. CAESAR, *De bello gall.*, II, 4.

([4]) L. VANDERKINDERE, *op. cit.*, bl. 21.

Het stamland der Kelten is de streek van den Main en den hoogen Donau. Hun bloeitijd was het einde van den bronstijd en de eerste ijzertijd.

Uit hun stamland zijn Kelten naar de Britsche eilanden overgezet en zij woonden daar reeds omstreeks de jaren 900 voor Christus.

Men weet het, omdat de Grieken in die tijden, naar de Britsche eilanden tin haalden, om brons te maken. Zij bekwamen dit tin bij keltische volkeren, want zij gaven aan dit metaal den keltischen name van κασσιτερο, en zij noemden daarna ook de eilanden, Cassiterides.

Op bepaalden tijd verwisselde, in de spraken der Kelten, de indogermaansche *k* in *p*.

De Kelten van de Britsche eilanden hebben deze verwisseling niet medegemaakt; tot heden hebben zij de indogermaansche *k*, in hunne spreektaal bewaard. Vgl. latijn *equus*, gall. *epos*, ierlandsch *ech*. Het behoud der indogermaansche *k* bij de Britsche Kelten is een teeken en een bewijs dat de verwisseling na de jaren 900 vóór Christus, in het stamland der Kelten geschied is, nadat de Britsche Kelten, hun stamland verlaten hadden.

De Kelten van België en Gallië hebben deze verwisseling van *k* in *p* medegemaakt; zij hebben dus hun stamland maar verlaten, nadat de verwisseling der medeklinkers geschied was en na de jaren 900 voor Christus kon plaats grijpen.

Zulke spraakwijzigingen zijn in geenen oogwenk voltrokken : de keltische volksstammen kunnen dan niet vroeger, dan zoo wat omtrent 700, 600 jaar voor Christus, over den Rijn getrokken zijn.

Zij zijn ook niet later gekomen, want zekere en duidelijke getuigenissen van grieksche geschiedschrijvers vermelden ze reeds in Gallië, 500 jaar voor Christus.

Eenige westvlaamsche oordnamen zijn voorzeker van

voorromeinsche Kelten afkomstig, zooals Knokke, Kemmel, Zarren, van den keltischen wortel *sar*, vloeiend water, Spiere, de Deeve, Dêva en de IJzer: dezen vloednaam komt men tegen overal waar Kelten gewoond hebben ; men vindt eenen Isar in Bohemen, in Beieren en in Frankrijk. (Oise, Isara).

Voorromeinsche, keltische oudheden worden ook in Westvlaanderen aangetroffen.

De Morienen hadden grafsteden op het merkweerdig grafveld van Emelgem (1). Zij maakten ijzer te Dentergem en lieten daar erts, slakken en het stuk van eenen vorm achter. Zij waren in de duinen, bij de Panne gevestigd, in belangwekkende standplaatsen, door M. de Loë en anderen ontdekt en opgespoord, ook door M. de Maere onderzocht en in den eersten jaargang van dit tijdschrift beschreven (2). Zij woonden te Zeebrugge, evenals hunne stambroeders van Engeland, Schotland en Ierland, op een *crannoy*, een paaleiland, in den eersten jaargang van dit tijdschrift, verbeeld en bekend gemaakt (3).

Wij roepen ook de aandacht op een merkweerdig gewest, dat ten deele in Westvlaanderen ligt en wellicht keltische oudheden bevat. Geeft acht op de namen : Vijve, Wakken, Grammene, Deinze, Olsene, Machelen, Astene, Deurle. Buiten de spoorhalle van Deinze, op den weg van Deinze naar Gent, ontwaart men die groote hoopen aarde, welke iedereen gezien heeft en rechts den spoorweg, in een bosch, hoopjes aarde, die gansch het uitzicht vertoonen van keltische grafheuvels van den ijzertijd.

---

(1) B^on^ Ch. Gillès de Pélichy, *Quelques notes sur le cimetière mixte, anté-romain et franc d'Emelghem*. Bruges, 1903.

(2) *Annales*, t. XLV, 1905, bl. 36-46.

(3) B^on^ Ch. Gillès de Pélichy, *Note sur l'ancien ouvrage en bois découvert au port de Zeebrugge*, in *Annales de l'Émulation*, t. XLV, 1905, bl. 177-181.

Als beschavingsoverblijfselen van de oude Kelten aanschouwen wij de zede der Westvlamingen, niet allèn in steden en dorpen, maar in verstrooide en over het veld verspreide hoeven te wonen, als ook het gebruik van de keltische kegge, nevens den germaanschen wielploeg [1].

't Jaar 54 voor Christus werden de Morienen door Cesar overwonnen en kunnen als Belgo-romeinen aanschouwd worden, wier beschaving door de hedendaagsche geschiedschrijvers genoegzaam is bekend gemaakt en veroorkond.

Op twee gedachtenissen onzer belgo-romeinsche voorouders willen wij de aandacht roepen, namelijk op de opschriften die het aangehaald boek van L. Vanderkindere vermelt en op de oudheden.

Men verneemt o. a. het merkweerdig opschrift : *Salinatores civitatis Menapiorum*, dat ons den sleutel verschaft, tot de verklaring van de eigenaardige vondsten, in de keltische en belgo-romeinsche standplaatsen van de duinen : daar lagen vele steentjes, die de gedaante van korken hebben en *briquetage* genoemd worden ; met die steentjes vormde men eenen hoop en door de opening van dit steenstelsel goot men het zeewater dat verdampte, terwijl het zout aan de baksteentjes kleefde.

Iedereen worde ook aangewakkerd om meer en meer belgo-romeinsche oudheden, meer en meer getuigenissen van het belgo-romeinsch tijdvak in Westvlaanderen op te sporen.

Op ieder dorp, ook in de zeestreek, die vrij was van het zeewater, voornamelijk langs de heirbanen, kan en moet men nog vele romeinsche oudheden ontdekken.

Tot spoorslag en als voorbeeld dienen de menigvuldige voorwerpen, deze laatste jaren, aan het licht gekomen :

---

[1] A. Meitzen, *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, der Kelten, Römer, Finnen und Slawen. Passim.* Berlin, 1895.

vele en belangrijke munten te Kortrijk en te Werken ; de nog onbekende vaatwerksstempel IOCCIVS F. te Kortrijk ; veel vaatwerk in de Zeehaven van Brugge ; merkweerdige grafsteden met vaatwerk op het grafveld van Emelgem ; overblijfselen eener romeinsche villa te Tiegem ; eene kleedernaald, eene lamp, de vaatwerksstempel CONATIVS F. ook te Eyns in Oostenrijk gevonden, eene munt van keizer Trajanus en netgewichten, te Dentergem ; overblijfselen eener villa, op de plaats en in de meerschen verspreid te Pittem.

III. — Onze frankische voorouders (1). — Terwijl het romeinsch keizerrijk vervalt, kristalliseren de menigvuldige volksstammen door Tacitus beschreven, meest tot volkeren met nieuwe namen, die over den Rijn trekken, om de wingewesten van het romeinsch keizerrijk te doorloopen of om er een nieuw en duurzaam vaderland te veroveren.

Onder deze volkeren treedt de bond der Franken op, bestaande uit de Bataven, de Chattuariërs, de Ubiërs, de Sigambers, de Marsen, de Tenkters, de Usipeten, de Chamaven, de Brukterers, de Ampsivariërs, de Angrivariërs en de Katten, en de Salische Franken, wier tochten en beschaving onze geschiedschrijvers, en namelijk Kurth, met voorliefde en geestdrift beschrijven, vestigen zich in België en in 't Noorden van Frankrijk.

Het is de taal dier Franken, welke wij spreken ; het zijn de getuigenissen dier roemrijke voorouders, welke wij in allerlei gedaanten in Westvlaanderen aantreffen.

---

(1) Men kan de volgende werken raadplegen, in dewelke men het bewijs vinden kan, van hetgeen wij over de Franken melden : O. Bremer, *Ethnographie der germanischen Stämme*, Strassburg, 1905. E. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, *II Band*, *Ortsnamen*. Nordhausen, 1872. — G. Kurth, *La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*, Bruxelles, 1896. — W. Arnold, *Ansiedelungen und Wanderungen deutscher Stämme*, Marburg, 1881. — H. Jellinghaus, *Die Westfälischen Ortsnamen*, Kiel, 1896.

Frankische stamgezinnen, frankische geslachten hebben van onze gewesten bezit genomen en 't geheugen dier frankische stamgeslachten is in vele onzer dorpsnamen bewaard. Deze belangwekkende namen zijn aldus eene sprekende oorkonde, een tastbaar beschavingsbeeld van de frankische volkszetting in Westvlaanderen. Daar zij dikwijls overeenkomen met duitsche dorpsnamen, leveren zij ook een levend en voelbaar bewijs van het verwantschap met onze frankische stambroeders van de Rijnlanden.

Bijna al onze dorpsnamen, dien het geliefkoosd frankisch woord *heim*, tot uitgang dient, ontstukken als volgt : Waregem, Waringenheim, woonoord van het frankisch stamgezin der Waringen, van de nakomelingen van den Frank Waro. — Ingooigem, ing, lang en smal, eng, Odingenheim. — Dentergem, Dentlegem (1), Dentelingenheim, heim der kinderen van Dentilo, den kleinen Dando.

De frankische tongvallen van de Rijngewesten bezitten de hoogduitsche gedaante *rind* en de nederduitsche gedaante *rund* : beide woorden dienden tot grondslag van frankische oordnamen en vormden Rimbach en Rumbach. De oorsprong van Rimbach wordt bewezen door de oude naamgedaanten Hrindpach, Rindpach en de oorsprong van Rumbach steunt op de gelijkenis met de vorming van Rimbach : hij bleef de Duitschers raadselachtig, omdat zij aan 't woord rund niet denken, dat toch in hunne middenhoogduitsche woordenboeken vermeld wordt. In Vlaanderen heeft het woord rund, den oordnaam Runbeeche gevormd, dien wij aantreffen in eene oorkonde van 't jaar 1143, waardoor het altaar van Rumbeke geschonken wordt aan het klooster van St Bertinus te Poperinge (2).

---

(1) CHARLES PIOT, *Cartulaire de l'abbaye d'Eename*, Bruges, 1881, bl. 356.

(2) F. H. D'HOOP, *Recueil des chartes de la Prieuré de St-Bertin à Poperinghe*, Bruges, 1870.

Andere duitsche beeknamen van frankischen oorsprong, bezitten naamgenooten in Westvlaanderen, namelijk de Albach, de Steenbeke, die bij Bitburg, in de Kyll vloeit, eenen vloed, die in de Moezel stroomt (Aalbeke), indien het woord aal, steen (1), dat onze belgische gezant, Busbeck, in de jaren 1560-1562, bij de zoogenoemde Krimgoten afgeluisterd heeft, geen keltisch woord is, dat die Germanen van de Zwarte Zee overgenomen en bewaard hebben ; — Rosbach (Roosbeke) ; — Arlbach, de Elzenbeke (Harelbeke); — Silbach, de Sluisbeke (Zillebeke); — Mandelbeck, bij Göttingen, de Sparrebeke (Mandelbeke).

Op het grafveld van Emelgem, door Baron Ch. Gillès de Pélichy, den baanbreker der oudwetenschappelijke navorschingen in Westvlaanderen ontdekt, wierden de Emilingen nevens de oude Kelten en de Belgo-romeinen begraven en kwamen er belangrijke, frankische grafsteden te voorschijn met frankische wapens, frankisch sieraad en frankisch vaatwerk. Een frankisch vat is gekenmerkt door zijne eigenaardige versiering in stipstrepen en door zijne eigenaardige gedaante : het vertoont den vorm van twee afgeknotte kegels, die op elkander, bodem tegen bodem berusten. Het is te verwonderen, dat er op onze frankische dorpen, zoo weinig frankische grafsteden gevonden wierden. Eenige oudheden gingen verloren, zooals deze die uitgedolven wierden, door den vlaamschen schilder, Karel Van Mander, op het dooden lieden land, tusschen Meulebeke en Ingelmunster.

Overal waar Franken wonen, heeft men opgemerkt dat de gebouwen van hunne hoeven, huis, schuur en stallingen, eenen gesloten vierkant uitmaken. Dit kenschetsend frankisch gebruik is ook, in vele schoone hoeven, op de boorden van Leie en Schelde waarneembaar.

---

(1) R. Loewe, *Die Reste der Germanen am Schwarzen Meere.* Strassburg, 1896.

IV. — De Friesen in Westvlaanderen ([1]). — Ten tijde van Tacitus, maakten de Friesen, eenen beroemden, germaanschen volksstam uit; zij hebben hunnen naam niet veranderd en wonen nog in hun stamland.

In den loop der tijden hebben zij op beide zijden van hun land, op de zeekust uitgezet, tot in Schleswig al den eenen kant en tot in Vlaanderen al den anderen kant.

In het frankisch tijdvak, had de zee de polderstreek onder water gebracht en, boven den ouden bodem, van in den steentijd, tot op het einde van het romeinsch tijdstip bewoond, eene nieuwe, dikke laag vetten en vruchtbaren grond gerold.

De zee wierd in de jaren 600, 700, 800 na Christus, door de Friesen afgedamd en de zeestreek wederom veroverd en vruchtbaar gemaakt.

Beziet eens de namen Waaskapelle, Westkapelle en Moerkerke.

Het eerste naamdeel dier benamingen schetst ons het uitzicht van den bodem, dien de taaie Friesen op het water gewonnen en tegen de zee verdedigd hebben.

Nog andere zulke kenschetsende benamingen, zullen wij in dit gewest aantreffen : Keiem, vroeger Kleihem ; — Schoore, Schorre, Schorbake ; — Leke, Lake, klein meer ; — Flandeslo, Vladsloo ([2]). De taalwetenschap bouwt, naar den eisch van de taalwetten en den maatstaf van gelijkende bestaande woorden, ingebeelde woorden; en zoo bouwde Guido Gezelle het ingebeeld woord vland, van vlam, effen en het achtervoegsel *d*, naar het maaksel van de woorden

---

([1]) Men kan alles vernemen in de volgende werken : Otto Larius, *Das friesische Bauernhaus*, Strassburg, 1885. — Johan Winkler, *Oud Nederland*, 's Gravenhage, 1888. — Johan Winkler, *Friesche Naamlijst*, Leeuwarden, 1898. — J. Claerhout, *Sur un ornement frison, trouvé à Dudzeele*. Dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, Tome XX, Bruxelles, 1902, bl. CVII.

([2]) F. H. D'hoop, *op. cit.*

rand en sund. Dit ingebeeld woord zou evenals het bestaande woord vlade, effenen grond, in de zeestreek beteekenen en het enkelvoud uitmaken van Vlaanderen, zooals kind het enkelvoud is van kinderen. Is nu Flandeslo geene verkeerde lezing voor Flardeslo, zoo bestaat het woord vland, het enkelvoud van Vlanderen, wezenlijk ; daarover moet het handschrift uitspraak doen. — Jabbeke, jatbeke, Giessbach, gietbeke ; – Varsenare, versche ader van drinkbaar water, in de streek waar de aardkunde vele onderaardsche bronaders kenbaar maakte, die, in de middeleeuwen, daar zichtbaar waren ; — Weretha, weerd, Werder, eiland in eenen stroom, Werken op drie moten gebouwd en een eiland vormend in 't moeras van de Krekelbeke, van den dijk, die te Dicasmutha in den IJzer loopt.

De tweede naamdeelen kapel en kerk verzenden ons naar den tijd, in denwelken de friesche nederzetting geschied is, in denwelken het westnederfrankisch van Westvlaanderen friesch gekleurd en frisofrankisch wierd, in denwelken de Frisii, door St Elooi, in Westvlaanderen bekeerd wierden en kerken bouwden, wier gedachtenis in de dorpsnamen der zeestreek voortleeft.

De zeestreek bezit ook kenmerkende friesche eigennamen : men treft er den geslachtsnaam De Vriese aan. De geslachtsnamen doen ons de huisgezinnen kennen, die uit andere volkeren gesproten zijn en nu onder de westvlaamsche bevolking voortleven. De Zwaaf beteekent den Zweef. De Serrano is van spaanschen oorsprong. Dalle, Lebrun, Dufour en vele anderen verraden hunne fransche afkomst. Albers en Van Marris zijn duitsche schapers.

Vriesendonck is de naam eener hoeve op Lissewege [1].

Stuivekenskerke was vroeger Stuwekinskerke. Dat is de kerk die op den eigendom van Stuwekin gebouwd wierd

---

[1] Landboeken der Duinenabdij in de oorkonden van 't Seminarie te Brugge.

en Stuwekin was een Fries, want de Friesen alleen kennen den mansnaam Stuwe, waarvan Stuwekin een verkleinvorm is.

Het kan niet missen dat wij in de zeestreek menigvuldige beschavingsoverblijfselen van de Friesen aantreffen.

De netheid van de Friesen is spreekwoordelijk : dezelfde reinheid kenmerkt het huisgerief en de woningen onzer bevolking van de zeekust.

Eene hoeve heet de Stelle, te Steene : zij is, zooals vele friesche hoeven in Westvlaanderen en in Friesland op eene stelle, op eene mote gebouwd.

Iets dat voornamelijk het opmerken weerd is, is de friesche bouwtrant der hoeven in de zeestreek.

In Friesland ontwaart men twee stalen van frieschen bouwtrant. Het eerste toonbeeld bevat drie afdeelingen, die in eene reeks gebouwd zijn : het foarhûs, dat de bijzonderste kamers bevat en twee verdiepen heeft, het milhûs, dat tot woon- en werkhuis dient en gelijkvloers is en het huthûs, dat onder een hoog, vierzijdig dak, schuur en stallingen bergt. In het tweede staal zijn woning, schuur en stallingen onder een en hetzelfde dak vereenigd.

Onze westvlaamsche hoeven vertoonen de volgende friesche eigenaardigheden : eenige bezitten de reusachtige, friesche bergschuur, welke tot schuur en stalling dient. Eenige komen het eerste en bijzonderste friesch toonbeeld dicht nabij ; zij bezitten in eene reeks gebouwd, de drie afdeelingen der friesche hoeve, het hoogere voorhuis, het middenhuis en het verheven buitenhuis voor stalling en schuur ; 't bestaat maar een enkel, klein verschil : in 't middenhuis, in 't middendeel, nevens de dagelijksche woning, ziet men ook eenen stal en niet enkel de middenwoning zooals in Friesland. Zoo eene friesche hoeve is de Goudbloem bij de Vaartbrugge te Dudzeele. Waarom

blijven onze bouwmeesters de overlevering niet getrouw? Waarom bouwt men niet weder eene friesche hoeve, als eene hoeve herbouwd wordt, zooals de bouwmeesters het in Friesland doen?

Johan Winkler, vooraleer hij Vlaanderen bezocht, zag eens vlaamsche visschers, op een stoomschip; zij zagen er als Friesen uit en hij dacht: voorzeker dat het friesch oorijzer, in hunne streek nog gedragen wordt. Zijn vermoeden was gegrond en het oorijzer, dat alleen bij Friesen in gebruik is, wordt door oude vrouwtjes nog als sieraad gebezigd, in 't Noorden van Brugge. Het is eene gedachtenis van den hoofdring uit den bronstijd en bestaat in een koperen band, een strooi breed, die van achter langs het hoofd ligt, dan aan de slapen, in plaats van het hoofd als een ring te omsluiten, voor de ooren naar beneden zinkt en aan zijne beide uiteinden, nevens het kaakbeen, met gouden klompjes versierd is [1].

J. CLAERHOUT.

---

[1] 't Kunnen ook Saksen in den westhoek van Westvlaanderen gewoond hebben; de streek van Poperinge en Veurne is niet ver van 't gebied der saksensche dorpsnamen rondom Kales. Warneton is een saksensche naam. Vele schuren hebben een uilegat, het saksensch Eulenloch. In de standplaatsen van de Panne vond men saksensche munten en te Oostduinkerke zagen wij het saksensch stelsel om water te putten.

In afwachting dat men in Westvlaanderen een wetenschappelijk oordnamenboek bezit, zou men tot grondslag der volkswetenschappelijke navorschingen, eene voorloopige namenlijst kunnen opstellen met de schrijfwijzen van iederen dorpsnaam uit de uitgegeven oorkondenboeken; — met al de oordnamen van iedere gemeente, door de onderwijzers als conferentiewerk gemaakt; — met de straat- en akkernamen uit de oude landboeken.

Over taalkundigen uitleg van menige *Plaatsnamen* van Westvlaamsche dorpen en oorden zie de merkweerdige bijdragen van E H. Dassonville (Adzo) verschenen in *Biekorf*, 1908 en 1909. (*Annales de l'Émulation*, bibliogr., LVIII, nn. 225, 226, 428).

ACTES DE DOTATION

DE

services religieux et de cérémonies liturgiques

EN L'ÉGLISE D'HARLEBEKE, PAR SYGER DE BEKA.

Sygerus de Becâ (Sohier de le Becque — Segher van der Beke) fut prévôt de la collégiale Saint-Sauveur d'Harlebeke, au plus tard depuis l'année 1363 ou 1364 jusques 1377 (1).

---

(1) Un manuscrit, déposé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, et dont une copie repose aux archives de l'église d'Harlebeke consacre au prévôt de Bekâ la notice suivante. (« Beschryving vanden oorsprong, begin en voortgang van het Capittel van Harlebeke, mitsgaders eene lyst der Proosten van het selve Capittel ». Fol. 7 v°).

« 14. Sigerus de Beka wordt in sommighe vergunstbrieven, in het fransch ghenoemt: Sohier de le Becque; was raetsheer van Lodewyk van Nevers, Grave van Vlaenderen; is Proost van Harlebeke geworden op 20 november 1374 (64?) ende 3 (13?) jaer daernaer, is ghekosen gheweest Proost der Collegiale kercke vanden H. Donatianus tot Brugghe, ende uit dien hoofde (sic) Cancelier van Vlaenderen; in welcke plaetse hy overleden is den 7 december 1393; ende is aldaer, in den Choor, tegen het ghestoelte, van den zuydkant, onder eenen grooten sark beghraven, waerop verbeelt was zyne figure int midden, ende rontom in oude letteren dit opschrift, welcken sark aldaer anno 1680, noch was ligghende, maer seer versleten:

Hic jacet Sigerus Beka, Præpositus
hujus ecclesiæ S. Donatiani, nec non
Flandriæ Cancellarius;
Qui obiit anno Domini 1393, die
VII mensis decembris.
Fidelium requiescat in pace.

Il fut chancelier de Flandre, de l'année 1355 à l'année 1393 [1].

Un assez grand nombre d'actes du prévôt Syger de Beka figurent dans le cartulaire du chapitre d'Harlebeke : achats de biens, acquisitions de dîmes, arrentements, fondations de diverse nature, etc.

De ces documents nous extrayons quatre actes qui ont trait à des fondations de services religieux et de cérémonies et prières liturgiques, et qui nous semblent plus spécialement intéressants, en tant qu'ils fournissent, au point de vue de la liturgie, plusieurs données et détails dignes de fixer l'attention.

M. l'abbé Paul Lejay, terminait, il n'y a pas bien longtemps, un intéressant et suggestif article sur *Les accroissements de l'office quotidien* [2] en indiquant les tâches qui sont à entreprendre afin de compléter l'étude de cette matière. Il faut entre autres « dépouiller les nombreux manuscrits liturgiques de nos bibliothèques, psautiers, livres d'heures, bréviaires, *ordines*, et faire pour chaque église l'histoire de ces offices au cloître, au chapitre et dans l'oratoire particulier ». Notre publication pourra être à ce point de vue de quelque utilité.

Nos quatre documents sont tous transcrits dans le Cartulaire ; mais il en est deux dont les originaux ont été conservés, et reposent aux archives de l'église d'Harlebeke.

---

[1] A l'époque de Louis de Male, les fonctions de Chancelier n'étaient pas toujours exercées par le prévôt de Saint-Donatien. Les trois prévôts cités dans le Cartulaire de Louis de Male, n'occupaient pas cette dignité. Ce furent : Gilles du Bois ou van den Houtte (1349-1350); Maylin de la Nieppe (1353) et Sohier van der Beke, prévôt de Harlebeke, nommé Chancelier le 1r juillet 1355, et qui ne fut prévôt de Saint Donatien qu'en 1373, par succession de Gui de Boulogne. (*Cartulaire de Louis de Male*. Cte TH. LIMBURG-STIRUM, dans Publications de la Société d'Émulation. Bruges, 1898).

[2] *Revue du Clergé Français*, 1904, t. XL, p. 113-141.

Nous donnons le texte de ces derniers, d'après les authentiques.

Voici la teneur de ces actes, en analyse sommaire :

I. Le prévôt Syger de Beka ayant fait un legs de biens, pour fondation du chant du *Salve Regina* chaque samedi, après les Complies de l'office du chœur, Philippe, évêque de Tournai accorde, à la demande du prévôt et du chapitre d'Harlebeke, une indulgence de 40 jours, aux chanoines et autres bénéficiers, qui, « après les Complies de la Collégiale se rendront devant l'autel de la Vierge, et y chanteront l'antiphone *Salve Regina, avec verset et collecte;* comme aussi aux fidèles qui assisteront à cet office religieux » [2].

II. Par le second acte, le prévôt Syger donne au chapitre : *a*) trois bonniers de terre situés à Cuerne ; *b*) une part lui revenant dans 13 autres bonniers également situés à Cuerne ; *c*) un revenu annuel de six livres assignées sur un fief donné autrefois au chapitre par Baudouin de Praet. Cette donation est faite à charge : *a*) de célébrer chaque année et à perpétuité, un *anniversaire* pour le donateur, après son décès ; *b*) de célébrer, la vie durant du donateur, deux messes *de Spiritu Sancto ; c*) « de défrayer la solennité : *Missus est Angelus*, le mercredi des Quatre-Temps de l'Avent, savoir *la Messe* et les *Matines* de ce jour, selon le mode déjà usité depuis diverses

---

[2] Les détails que renferment nos documents sur la cérémonie du *Salve Regina* acquièrent un intérêt plus grand, si on considère que c'est dans le *Salve*, le *salut* de la S[te] Vierge, qu'il faut chercher la première origine du *salut* du S. Sacrement, *het lof*, tel qu'il se célèbre actuellement. Voir l'article du R. P. Herbert Thurston, *Benediction of the Blessed Sacrament* dans *Report of the Nineteenth Eucharistic Congress hold at Westminster from 9th to 13th september 1908*, article résumé dans *De nieuwe Zondagbode*, 1908, p. 758-763. — Les *Notes et documents* contiendront prochainement un document concernant le même rite dans l'église de Saint-Donatien à Bruges.

années » (1) ; *d*) ce qui reste, comme excédent des revenus du dit fief, servira à rétribuer le chant du « *Salve Regina*, après Matines, par tous ceux qui assistent au chœur, depuis le premier dimanche de l'Avent, jusque la vigile de la Nativité inclusivement ; pareillement » la prose *Inviolata*, après Matines, depuis la fête de la Circoncision jusque la veille de la Purification ; enfin, « l'antiphone *Regina Cœli*, depuis le dimanche des octaves de Pâques, jusque la vigile de l'Ascension ».

III. Par le troisième acte, le prévôt Syger fonde dans l'église d'Harlebeke, et dote de l'assentiment du chapitre, une chapellenie en l'honneur de Ste Cathérine. Le chapelain sera tenu de célébrer hebdomadairement trois Messes à l'autel de cette chapellenie ; du vivant de Syger, ce chapelain dira la collecte *de peccatis*, à moins que la solennité du jour ne s'y oppose ; après son décès, il dira la collecte *de sacerdote*.

IV. Le quatrième acte est un don fait par Syger au chapitre, d'une rente annuelle de dix livres, assignées sur maisons et fonds sis à Courtrai. De ce revenu, 25 sols seront affectés à la pitance de la fète de Ste Agnès ; ensuite, 8 livres et 15 sols seront distribués et partagés entre les personnes, suppôts de l'église, qui auront de fait assisté, en chacune des féries du Carême qui n'ont pas un office de neuf leçons, au chant des *Graduels* (2), savoir, les quinze

---

(1) Voir sur cette messe les articles du R. P. Kruitwagen *De Gulden Mis* dans *De Katholiek*, 1906 et 1907, ainsi que les documents publiés dans les *Annales* (t. LVIII, 1908, p. 389-396) par M. l'abbé M. Van Dromme. La pièce que nous publions (II) est moins explite sur les diverses cérémonies de la messe *Missus est* que le document publié par M. Van Dromme, mais elle est plus ancienne ; émanant du même prévôt, les deux documents peuvent probablement s'expliquer mutuellement.

(2) Sur l'introduction des psaumes Graduels, voir l'article cité de M. P. Lejay, p. 114 ss.

psaumes : ***Ad Dominum cum tribularer clamavi*** et suivants, et aux autres *prières* qui, depuis les temps anciens, se disent avec *litanie et collecte y faisant suite*, et ont coutume d'être dévotement récités après Primes, durant le Carême, en le chœur de l'église d'Harlebeke. Ces prières dites, tout le chœur récitera à genoux, l'antiphone : *Salve Regina, Mater Misericordie*, avec le verset et la *collecte de Beata Virgine*, pour Syger, tant qu'il sera en vie ; après son décès, l'antiphone sera remplacée par « le psaume *de Profundis*, avec *Kyrie eleison, Pater Noster*, les oraisons ordinaires pour défunts et la collecte *Deus qui inter apostolicos sacerdotes* ».

J. FERRANT.

I.

L'évêque de Tournai accorde une indulgence à ceux qui assisteront le samedi au chant du Salve Regina.

Tournai, 28 octobre 1367.

Universis Sancte Matris Ecclesie devotis filiis, presentes litteras inspecturis, Philippus [1], Dei gratià Tornacensis Episcopus, salutem in omnium Salvatore. Pia Mater Ecclesia de salute animarum sollicita, devotionem fidelium per quedam munera spiritualia, remissiones videlicet et indulgentias, incitare consuevit, ad debitum famulatùs honorem Deo et sacris edibus impendendum ; ut tanto crebrius et devotius illuc confluat populus christianus, assiduis Salvatoris gratiam precibus implorando, tanto delictorum suorum veniam, et gloriam regni consequi mereatur eternam. Et quia supremus ipse Salvator, qui sue pie Genetricis et Virginis humilitatem respiciens, in beate Virginis ejusdem uterum, obumbrante Spiritu Sancto, dignatus fuit descendere, ex ipsàque Immaculatà Virgine humanam carnem

(1) Philippe d'Arbois.

assumere et nasci, pro nostrà morte perpetuà, suà morte et resurrectione delendà, ut genus humanum ab hostis antiqui chyrographo liberaret, eadem Virgo Dei Genetrix, que porta fuit et causa nostre salutis, tantis laudibus preconiis et jubilationibus meretur attolli, quibus non sufficit conditio fragilitatis humane ; hoc, inquam, venerabilis et discretus, nobis in Christo dilectus Magister Sigerus de Beka, prepositus ecclesie collegialis Sancti Salvatoris Harlebeccensis, nostre diocesis, salubriter considerans et attendens ; consensu venerabilium virorum, dilectorum nobis in Christo filiorum, decani et capituli dicte Sancti Salvatoris ecclesie, expresse interveniente ; ad laudem Dei et honorem ipsius Virginis Marie, de novo instituit et etiam ordinavit, quod ipsi decanus et capitulum et etiam beneficiati et officiantes dicte ecclesie, et successores eorumdem qui erunt pro tempore, *singulis diebus sabbatinis*, in perpetuum, post decantationem *Completorii*, in dictà eorum ecclesià, exibunt chorum, et procedentes ante imaginem dicte gloriose Virginis Marie, existentem super altare ibidem constructum, altà voce, illam antiphonam que incipit : *Salve Regina*, *Mater misericordie*, *vita*, et cetera, cum *versu et collectà* sequentibus decantabunt. Quare Nobis humiliter dictus prepositus supplicavit, ut eisdem personis ecclesiasticis sic ibidem decantantibus, omnibusque aliis et singulis in decantatione hujusmodi existentibus et venientibus devotionis causà, et humilitatis spiritu, de aliquibus spiritualibus donis, videlicet indulgentiis, paternà diligentià providere dignaremus. Nos igitur, qui sancta et devota desideria nostrorum subditorum, favoribus et gratiis prosequi, quantum in Deo possumus, affectamus, presertim cùm pie credimus quod per ea crescit multorum devotio, honor et commodum ecclesiis acquiritur, salusque animarum utique procuratur ; predicte supplicationi favorabiliter inclinati ; ut etiam prefate Virginis Marie, ad quam speciali devotione ligamur, laudes et preconia cumulentur, et divinus cultus inibi augeatur, Christique fideles ad audiendam dictam decantationem ipsius antiphone et aliorum divinorum officiorum, que in

dictà ecclesià celebrabuntur, donis spiritualibus animentur; predictis sabbatinis diebus dictam antiphonam sic decantantibus et eorum successoribus, quoties premissa fecerint ut prefertur, aliisque Christi fidelibus quibuscumque, penitentibus et confessis, qui dictis diebus sabbatinis, ad audiendam dictam antiphonam, ad dictam ecclesiam, in humilitatis spiritu et devotionis causà convenerint, de omnipotentis Dei misericordià, beateque gloriose Virginis Marie, ac Sanctorum et Sanctarum omnium meritis intercedentibus confisi, quadraginta dies de injunctis sibi penitentiis, misericorditer in Domino relaxamus. In quorum testimonium, presentes litteras, ad perpetuam rei memoriam, eidem preposito tradidimus nostro sigillo sigillatas. Datum Tornaci, die XXVIII mensis octobris, anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo septimo.

Cartularium Harlebeccense, p. 108. (1)

II.

Le prévôt Syger donne au chapitre d'Harlebeke divers fonds et rentes destinés à l'exonération d'un anniversaire et à la célébration solennelle du Missus est *et de l'antienne à la Ste Vierge.*

Harlebeke, 7 novembre 1371.

Noverint universi quod ego Sygerus de Becà, Harlebeccensis ecclesie prepositus, divini cultùs officium in eà cui presum ecclesià, favente Altissimo augmentare desiderans; attendens neminem propriis stipendiis militare debere; ad laudem reverentiam et honorem Dei Omnipotentis, ac Virginis Matris gloriose, necnon in meorum remissionem peccatorum, presentis scripti patrocinio, dedi et contuli, ac do et confero, perpetuis temporibus, predicte ecclesie

(1) Nous citons d'après le manuscrit déposé jusque passé quelques années aux Archives du Royaume, et transféré maintenant au dépôt de l'Etat à Bruges, coté n. 3470.

Harlebeccensi, donatione inter vivos irrevocabili, tria bonaria terrarum vel circiter, per me dudum emptarum erga quondam Dominum Joannem Soetaert, jacentia in parochià de Cuerne ; ac etiam portionem me contingentem ratione emptionis mee, in tredecim bonariis vel circiter terrarum quondam Domine de Maelstede, jacentibus in parochià de Cuerne jam predictà. Quarum quidem terrarum, deductà prius octavà parte, tertia pars totius residui pro meà portione per me emptà et solutà, cedit in usus meos, ratione emptionis antedicte, aliis duabus partibus predictarum terrarum quondam Domine de Maelstede una cum dictà octavà parte prius deductà, ad prepostituram pro tertià parte, et pro residuo ad capitulum ecclesie prefate remanentibus. Item, ut supra, do et confero, dedi et contuli, sex libras par. monete flandrice, annui et perpetui reditùs, assignatas super quodam feodo quod quondam nobilis vir Dominus Balduinus de Praet, miles, tanquam homo feodalis de dictà ecclesià Harlebeccensi tenere assuevit, situato infra limites parochiarum de Maldeghem et Adeghem, vel ibidem in circumvicinio jacente, in decem et octo homagiis vel circiter ; quod quidem feodum erga ipsum cum dictis homagiis et universis suis libertatibus proventibus et emolumentis seu obventionibus, de meo proprio, ad opus predicte ecclesie emi, prout charta super hoc confecta plenius declarat ; et quia prepositus quiscunque in dictà ecclesià futurus, unam medietatem, capitulum quoque reliquam medietatem proventuum emolumentorum seu obventionum super dictis homagiis, prout hactenus secundum ritum dicte ecclesie fieri consuetum, singulis annis levabunt et percipient, idcirco, de communi mecum consensu predictorum Dominorum decani et capituli consociorum meorum, prepositus quicunque futurus, tres libras par. capitulum quoque dicte ecclesie reliquas tres libras, de majori summà predictarum sex librarum par. monete flandrice, de et super proventibus emolumentis seu obventionibus premissorum homagiorum, ad augmentationem distributionum inferius per me in sepedictà ecclesià factarum et

ordinatarum, perpetuo singulis annis refundere et solvere debent. De quibus quidem terris predictis et feodo, ordino et fundo, sub modo et formà sequentibus : Imprimis ego volo, ordino et fundo, quod de proventibus dictarum terrarum et feodi, capiantur primo quatuor Libre cum tredecim solidis par., de quà pecunie summà, primo quadraginta solidi cedant ad *obitum seu anniversarium* meum perpetuo fiendum in ecclesià predictà post obitum meum. Interim vero, singulis annis quamdiu supervixero, de dictis quadraginta solidis volo et ordino duas *Missas* de *Spiritu Sancto* celebrari, unam in crastino octave Epiphanie Domini, aliam in crastino translationis Sti Martini ; ad quarum quamlibet Missarum viginti solidi de dictis quadraginta, personis de gremio ecclesie que intererunt prout hactenus consuetum est, distribuentur ; residuum vero, videlicet quinquaginta et tres solidi cedant ad *pitantiam : Missus est Angelus*, per me ordinatam, ferià quartà quatuor temporum in Adventu Domini, prout per aliquot annos fieri est assuetum, in hunc modum : quod in *Matutino* dicte ferie, de viginti solidis, et in *Missà* de totidem solidis distributio fiat, tam capellanis quam clericis predicte ecclesie qui intererunt, ad modum duorum anniversariorum plenorum ; scolaribus quoque tribus, ad thus et ad candelas indutis, tribuentur novem denarii ; et pulsatoribus campanarum majorum, octo solidi ; thesaurarie autem, pro luminaribus quinque majorum candelabrorum, et tredecim cereorum super Apostolos infra Sancta Sanctorum, dabuntur quinque solidi ; residuum vero quod de dictis quinquaginta tribus solidis remanserit, erit canonicorum qui in dictis Matutinis et Missà presentes exstiterint.

Preterea de residuo fructuum, volo et ordino, quod in *Indulgentiis* pro antiphonà *Salve Regina*, decantandà, per me dudum impetratis, duo denarii par. tradantur cuilibet persone de gremio ecclesie, devote existenti in oratorio Beate Marie Virginis, ubi dicta antiphona diebus sabathinis decantatur ; custodes quoque ecclesie pro pulsatione unius majorum campanarum, ante decanta-

tionem dicte antiphone, singulis annis, decem solidos par. percipient.

Volo et ordino, quod à primà Dominicà in Adventu Domini, usque ad vigiliam Nativitatis Domini inclusive, statim *Matutinis* finitis, cantetur ab omnibus in choro existentibus *Salve Regina*. Item, a festo Circumcisionis Domini, usque ad profestum Purificationis, prosa: *Inviolata*, similiter Matutinis decantatis. Necnon, a Dominicà octavarum Pasche usque ad vigiliam Ascensionis Domini, antiphona : *Regina Cœli*, Matutinis finitis, solenniter et devote cantetur.

Qui autem premissis antiphonis personaliter intererit, quilibet Canonicorum sicut duo capellani, quilibet capellanorum ut duo clerici, percipient portionem.

Datum et actum, in solito et consueto capitulandi loco, dominorum decani et capituli ecclesie supradicte, die septimà mensis novembris, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo primo.

(*Et erant apposita duo sigilla*).

Cartularium Harlebeccense, f. 40 v°, ad 42 r°.

III.

Syger de Beka fonde une chapellenie à l'autel de Sainte Cathérine en l'église d'Harlebeke.

Harlebeke, 7 novembre 1371.

Universis presentes litteras inspecturis. Sygerus de Beka, prepositus ecclesie Sancti Salvatoris Harlebeccensis, Tornacensis dyocesis, Salutem in Domino sempiternam Immensa benignitas Conditoris hominum, quem ad suam creavit similitudinem, primi lapsu parentis suorumque labe communi, deformato, innumera prestat bona, et adminicula multa parat, quibus expiare commissa, suorumque dirumpere vincula delictorum, promereri veniam, ac reformari et reconciliari suo valeat Creatori. Inter que divini

cultùs augmentatio tanto prestantior et utilior ad promerendam salutis gratiam esse censetur, quanto per ipsam maiora et acceptiora obsequia Patri luminum per servos suos militantes impenduntur. Sane quia ego Sygerus predictus, sanà meditatione precogitans fragilitatis humane conditionem statùs certitudinem non habere, et quod esse videtur in eà, tendere potius ad non esse ; attendens quod tam de bonis spiritualibus quam temporalibus michi a Deo collatis et inutiliter dispensatis ut timeo in die judicii me oporteat reddere rationem ; terrena et transitoria in eterna et celestia, Ipso favente cui omnia subsunt, permutare proponens : igitur ad laudem omnipotentis Dei, Beate Marie Virginis et Matris ejus gloriose, totiusque curie celestis, et precipue in honorem et ad altare Beate Katherine virginis et martyris, situm et constructum in ecclesià Sancti Salvatoris predictà, de bonis meis inferius declaratis, ob remedium anime mee, parentum fratrum sororum ac omnium benefactorum meorum, ordino, condo et fundo perpetuam capellaniam, in modum qui sequitur. Imprimis igitur, do irrevocabiliter donatione inter vivos irrevocabili, ad opus fundationis, constructionis et dotationis capellanie predicte, sex bonaria viginti virgas terre per me emptas erga dominum Walterum de Beka, presbyterum, jacentes prope Harlebeccam, in parochià de Hulst, versus orientem juxta terram Johannis de Herke et terram Sancti Amandi, et versus occidentem juxta terram domini Johannis Barnage militis, Egidii Carnificis et Henrici Amand, et versus meridiem juxta nemus Willi de le Rode, et versus septemtrionem juxta terram Sancti Amandi. Item, unum bonarium mille et duas virgas terre per me empte erga Walterum de Beka patrem dicti domini Walteri, jacentis in dictà prochià de Hulst, versus orientem et versus septemtrionem juxta terram Johannis Clerici, et versus occidentem juxta terram Willi Cools, et versus meridiem juxta terram domini Walteri de Beka supradicti. Item, duo bonaria ducentas et undecim virgas terre, per me empte erga Johannem le Baenst de Slusà, jacentis in parochià de Harlebeccà, versus orientem juxta feudum meum quod vulgariter hodiernà die

nuncupatur : ter Gracht, et versus occidentem juxta vicum qui vocatur vulgariter : Gavrestrate, et versus meridiem juxta manerium seu domum Danielis Baervoets et ejus patris, et versus septemtrionem juxta magnum vicum qui vulgariter dicitur : Erstrate. Quorum videlicet duorum bonariorum ducentorum et undecim virgarum terre michi reteneo usufructum, quamdiu vitam duxero in humanis ; nisi ego Sygerus predictus dicto capellano gratiam de eisdem facere voluero specialem. Volo insuper et ordino quod capellanus capellanie predicte, qui erit pro tempore, post decessum meum de dictis duobus bonariis ducentis et undecim virgis terre, gaudeat pacifice et quiete, sicut de ceteris terris superius declaratis. Que quidem terre amortisate sunt per illustrem Dominam Comitissam Attrebatensem, dominam temporalem dicti loci, prout in litteris suis super hiis confectis, ejusque magno sigillo sigillatis, in manibus decani et capituli ecclesie prelibate existentibus, clarius si necesse fuerit poterit intueri. De quibus quidem bonis, per presentes me penitus exheredo, ac eisdem cedo, renuncians expresse pro me et meis heredibus et successoribus, omni juri et actioni quod et que in iisdem terris michi vel iisdem competere possent, quocunque modo, usufructu dictorum duorum bonariorum ducentarum et undecim virgarum terre, ut prescribitur, michi quoad vitam reservato. Statuens ac etiam ordinans, quod capellanus quicunque in dictà capellanià deinceps canonice instituetur, infra annum a die sue institutionis et pacifice possessionis, se faciat in presbyterum promoveri. Tenebiturque dictus capellanus, personaliter residere in eàdem, quicunque fuerit ille. Quodque singulis ebdomadis celebrare sit adstrictus *tres missas ad altare predictum*. Et me superstite, in quàlibet missarum, *collectam : de peccatis ;* me vero defuncto *collectam : de sacerdote*, pro animà meà dicat, nisi solempnitas diei hoc impedierit ; nisi casu infirmitatis vel aliquo alio legitimo impedimento fuerit prepeditus, conscientiam suam super hoc onerando ; quo casu, per alium sacerdotum ydoneum, dictas missas celebrari faciat ; alioquin, pro defectu cuiusque misse, decem et octo

denarios monete flandrice, videlicet custodi chori sex, et sex custodie parochie, et reliquos sex mense pauperum parochie supradicte, absque aliquali contradictione solvet. Tenebiturque dictus capellanus qui erit pro tempore, assistere et servire preposito dicte ecclesie in perpetuum, *in cappà sericà*, quotiescunque officium in choro sibi facere placuerit, sive in Missà aut aliis horis, prout capellanus in ecclesià beate Marie Curtracensis, decano dicte ecclesie assistens, assistere et servire consuevit. Collatione, presentatione ac provisione capellanie michi, quamdiu me vivere contingat, quotiens eam vacare contingerit, post obitum meum vero, ad decanum et capitulum prefate ecclesie, secundum modum aliarum capellaniarum in dictà ecclesià existentium, perpetuis temporibus reservatà. Et, quia premissa omnia et singula volo atque desidero in perpetuum, ob remedium anime mee, inviolabiliter observari, sigillum mee prepositure, quo in talibus et aliis consimilibus uti consuetus sum, presentibus adhibui. Rogans atque, quam affectuosius deprecando, venerabiles et discretos viros, socios concanonicos et amicos meos, dilectos decanum et capitulum ecclesie supra dicte, quatenus premisse fundationi et dotationi, consensum suum prebere velint, ac capellano dicte capellanie futuro, de cotidianis distributionibus ac anniversariis, omnibusque emolumentis chori, prout de illis hactenus gravisi sunt capellani dicte ecclesie, gaudere permittant pacifice et quiete ; et in signum sensensùs adhibiti, suum sigillum magnum, unà cum sigillo meo, hiis presentibus apponi dignum ducant.

Nos vero decanus et capitulum ecclesie Sancti Salvatoris Harlebeccensis, consideratà multimodà utilitate dicte ecclesie, ac divini cultùs augmentatione ; fundationi, constitutioni et dotationi dicte capellanie, ob reverentiam et honorem Domini prepositi nostri ecclesie supradicte, consentimus, volentes et consentientes, ex certis, legitimis et causis probatis, quod capellani capellanie supradicte, de distributionibus ac anniversariis, omnibusque emolumentis chori, gaudeant sicut ceteri capellani ecclesie supradicte. Et in signum et munimen omnium premissorum, sigillum nostrum magnum presentibus duximus apponendum.

Datum et actum, in solito et consueto capitulandi loco, dominorum decani et capituli ecclesie supradicte, die septimà mensis novembris, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo primo.

Original sur parchemin. Sceaux enlevés. Archives Cure d'Harlebeke.
Copie dans le Cartulaire d'Harlebeke, fol. 71-72.

IV.

Syger de Beka constitue une rente dont les revenus seront affectés à solenniser la fête de Sainte Agnès et à favoriser l'assistance aux psaumes graduels et à d'autres prières pour le fondateur.

20 octobre 1874.

Sygerus de Beka, prepositus ecclesie Sti Salvatoris Harlebeccensis, Tornacensis diocesis, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Eo qui est omnium vera salus. Dignum est pia devotorum obsequia, retributione gratuità et congruis premiis munerari, ut illorum munere devotio magis hylarescat, et alii illorum exemplo laudabili, ad Christi cultum feliciter animentur. Quamobrem, ego Sygerus prepositus supradictus, ad laudem Eius et honorem cuius est terra et plenitudo eius, necnon pro anime mee remedio et salute, ecclesie Harlebeccensi supradicte, dedi et contuli irrevocabiliter, ac do et confero donatione inter vivos irrevocabili, decem libras parisienses, monete Flandrie, annui et perpetui redditùs, de meo proprio acquisitis, quibus per presentes cedo, renuncians pro me et meis heredibus et successoribus, omni juri et actioni que michi vel eisdem in dictis redditibus competere possent quoquo modo. Que quidem decem libre perpetuo, singulis annis capientur et extrahentur de quàdam maiori summà redditum dicte ecclesie, videlicet de summà duodecim librarum parisiensium, emptarum quondam per Dominum Egidium Pistoris, presbyterum, ad opus dicte Harlebec-

censis ecclesie, assignatarum perpetuo super domibus et fundis tunc temporis Ludovici de Vlencke, stantibus et jacentibus in villà Curtracensi, in vico Lise, ultra Lisam, a parte occidentali vici predicti, inter domos et fundos, ut tunc, Magistri Willi de Leene, à latere meridionali, et Johannis de Oetighem a latere septentrionali, prout in cartà super hoc confectà, plenius continetur. De quibus quidem decem libris per me acquisitis, Inprimis, instituo, condo, ordino et fundo quod singulis annis, perpetuo deinceps de predictà summà decem librarum per me collatarum et assignatarum ut supra, viginti quinque solidi parisienses dividantur et cedant ad *pitantiam in Beate Agnetis* festo duplici, fiendo de cetero in ecclesià predictà, qui distribuentur personis et officiis dicte ecclesie in dicto festo Sancte Agnetis, in omnibus et per omnia prout in aliis quatuor duplicibus festis, Sanctorum videlicet Martini æstivalis, undecim millium Virginum, Aviniani et Cecilie, per scripta super his confecta, expresse et clare satis ordinavi. Quibus sic persolutis, octo libre et quindecim solidi parisienses predicte monete, qui quolibet anno de dictis decem libris supererunt, capiantur distribuendi perpetuo, per *singulas in Quadragesimà ferias* a festis novem lectionum vacantes, inter personas de gremio dicte ecclesie que personaliter intererunt cantico *Gradualium*, videlicet *quindecim psalmis : Ad Dominum cum tribularer clamavi*, et ceteris, qui ab antiquo *cum letanià et collectà subsequente*, immediate post *Primam*, in dictà Quadragesimà, devote perlegi solent in choro ecclesie memorate. Quibus perlectis, id instituo, condo, ordino et fundo quod dicte omnes persone de ecclesià, *incontinenti* et absque alio intervallo, *flexis genibus* et devote, quamdiu supervixero pro me legant *hanc antiphonam : Salve Regina, cum versiculo et collectà de Beatà Virgine* ; post obitum autem meum, loco illius dicant hunc *psalmum : De Profundis, cum Kyrie, Pater noster, precibus pro defunctis solitis et collectà : Deus qui inter apostolicos sacerdotes*, continue subsequentibus. Dictam vero pecunie summam, videlicet octo libras et quindecim solidos, ordino sic

distribui, quod quilibet clericorum et ceterorum inibi installatorum, in quàlibet feriarum dicte Quadragesime, dum in dictis quindecim psalmis et aliis ut supra, presentes exstiterint, unum denarium exinde percipiant. Residuum quoque quod in quàlibet ferià dicte Quadragesime supererit de denariis supradictis videlicet octo librarum et quindecim solidorum, inter canonicos et dicte ecclesie capellanos qui presentes fuerint, distribuatur. Que predicta omnia et singula, per me Sygerum prepositum antedictum facta et ordinata, ut predictis modo et formà, in perpetuum firma et inconvulsa remaneant, presentis scripti patrocinio confirmari et sigilli quoque mee prepositure, et communis magni sigilli venerabilium et discretorum virorum Dominorum decani et capituli ecclesie sepedicte, consociorum meorum, in testimonium veritatis et evidentius signum consensùs eorum, in premissis adhibiti, necnon ratificationis et approbationis eorumdem, feci appensione muniri. Datum et actum, die vicesimà mensis octobris, anno Domini millesimo trecentesimo LXX quarto.

Original sur parchemin, Archives cure d'Harlebeke. Sceaux de Syger prévôt, et du Chapitre, bien conservés.
Copie au Cartulaire d'Harlebeke, p. 44 v°-45 v°.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LA

CHRONOLOGIE MÉDIÉVALE EN FLANDRE

II. Le style de Noël.

Nous avons éliminé les styles de Pâques, de l'Annonciation (25 mars) et du 1er mars. Nous voici en face d'une question nouvelle et plus précise : le millésime des années de l'Incarnation se renouvelait-il, dans la rédaction des chartes, au 25 décembre, fête de Noël, ou bien le changeait-on au 1er janvier, commencement de l'ancienne année romaine, comme aussi de l'année civile et usuelle [1] ?

Ce second problème est d'une importance beaucoup plus secondaire, puisque l'utilité pratique, au lieu de porter sur plus de trois mois de chaque année, se restreint aux sept jours qui séparent le 25 décembre du 1er janvier. Il est également beaucoup plus difficile à résoudre, puisque les moyens de contrôle se restreignent dans la même mesure. Et sept documents attestant l'usage du style du 1er janvier seraient proportionnellement aussi nombreux qu'une centaine d'actes témoignant de l'emploi du style pascal.

Malgré cela — est-ce peut-être à cause de cela? — la question a été discutée dans ces derniers temps avec une verve peu commune. Tandis que les savants archivistes

---

[1] Tout le monde est d'accord pour constater que, quelque fût le style chronologique adopté dans la date des chartes, on a toujours continué à considérer le 1r janvier comme le commencement de l'année usuelle, à le nommer nouvel an, jour de l'an, nieuwjaardag, et à le fêter comme tel. On peut en conclure immédiatement combien il serait illogique de confondre ces deux ordres de faits et de conclure des usages du « nouvel an » dans la vie ordinaire à l'emploi du style du 1r janvier dans les chartes.

hollandais, M. S. Muller Fz d'Utrecht et M. R. Fruin de Middelbourg, se prononçaient catégoriquement en faveur de l'usage quasi général du style du 1er janvier, « jaardagstyl », notre distingué collaborateur, M. H. Nelis, des archives du royaume à Bruxelles, défendait avec une remarquable érudition l'opinion ancienne, qui supposait plutôt comme règle générale l'emploi du style de Noël, avant l'introduction du style pascal.

On nous dispensera de donner la bibliographie de cette controverse (1) et de revenir sur ces débats que nous avons fait connaître aux lecteurs des *Annales*, en manifestant clairement que nous nous rangions résolument aux côtés de M. Nelis (2). En terminant notre compte rendu des derniers articles des deux antagonistes, nous exprimions le vœu qu' « entretemps l'on continue « sine strepitu verborum » à recueillir les faits et les données qui permettront de préciser les divers usages encore peu connus et d'arriver à des conclusions plus précises » (3).

C'est un essai de ce genre que nous tentons dans ce second chapitre, avec l'espoir que d'autres signaleront à leur tour le résultat de leurs recherches et compléteront ou même corrigeront nos renseignements. Laissant de côté les considérations générales, les faits qui se rattachent à la vie civile et les usages chronologiques du bas moyen âge (4), nous nous attacherons à grouper — qu'ils soient nouveaux ou déjà signalés — les textes surtout diploma-

---

(1) On peut la trouver aux *Annales* (voir note 2); mais dans son *Rapport sur les travaux de chronologie publiés en Belgique et en Hollande depuis 1830*, présenté au Congrès de Gand, M. Nelis donne une bibliographie complète jusqu'en 1907 (47 numéros avec analyse).

(2) Voir *Annales*, t. LVI, p. 107-108 ; 434-437 ; t. LVII, p. 112-113.

(3) *Annales*, t. LVII, 1907, p. 113.

(4) On peut les trouver dans les articles de controverse de MM. Nelis et Muller ; nous les avons indiqués en grande partie dans nos comptes rendus.

tiques et les faits précis qui sont arrivés à notre connaissance et qui peuvent servir à trancher la question : a-t-on suivi dans nos contrées, *avant* l'introduction du style pascal, le style de Noël ou celui de la Circoncision ?

On nous permettra de faire observer d'abord que dans les pays environnants on a suivi le comput du 25 décembre plutôt que celui du 1er janvier.

Pour l'*Allemagne*, il est certain que dans la chancellerie impériale le millésime se renouvelait au jour de Noël. Les auteurs semblent d'accord pour admettre que cet usage était suivi en règle générale dans les pays dépendant de la couronne allemande ([1]). M. E. de Marneffe l'a prouvé notamment pour la principauté de Liège ([2]).

En voici un exemple qui se rapporte à l'ancienne Flandre. C'est le diplôme par lequel le roi des Romains, Frédéric I, confirme les possessions de l'église de Cambrai *Datum Treviris IV kalendas januarii anno Dominice Incarnationis MCLIII, indictione prima, regnante Domino Frederico Romanorum rege, anno vero regni ejus primo.*

Le diplôme est du 29 décembre 1152 et pas 1153. Frédéric est devenu roi le 9 mars 1152, sa première année ne s'étendait donc que jusqu'au 8 mars 1153. L'indiction suivie alors à la chancellerie impériale était celle de septembre : le 29 décembre qui tombe dans l'indiction 1, n'est pas le 29 décembre 1153. Et cependant le millésime est 1153 : preuve manifeste que la chancellerie allemande commençait les années de l'Incarnation au 25 décembre.

L'hypothèse d'une erreur est exclue par un autre diplôme royal confirmant les possessions de l'abbaye de Floreffe. Il est daté exactement de même, sauf l'indication

---

([1]) Voir p. ex. les manuels de Giry, Grotefend, Leist.

([2]) *Styles et indictions suivis dans les anciens documents liégeois.* Bruxelles, 1896, in-12, 56 p.

du jour « VII kalendas januarii ». Il est donc du 26 décembre 1152, bien qu'il porte le millésime 1153.

Wauters [1] et ses sources ont donc eu tort de reporter les deux documents à la fin du mois de décembre 1153.

Quant à la *France*, notre voisine du Sud, il suffit de parcourir les renseignements donnés par Giry [2] pour constater que lui-même, autant que les auteurs et les documents sur lesquels il se base, considèrent l'emploi du style de Noël comme beaucoup plus fréquent que celui du 1er janvier [3], avant la fin du moyen âge, bien entendu. En faveur de ce dernier comput nous ne trouvons aucun document explicitement allégué [4]. Au contraire plusieurs chartes et textes de chroniqueurs attestent positivement l'usage du style de Noël, notamment pour l'Anjou, le Poitou, la Provence et Toulouse.

La récente étude de M. Acht ne fait que confirmer cette opinion. Ici encore, nous n'avons remarqué aucune preuve en faveur du style de la Circoncision. Mais M. Acht a ajouté aux documents signalés par M. Giry deux exemples de l'emploi du style de Noël.

Le premier se rencontre dans une charte de Geoffroy, évêque d'Aix : « *Anno ab Incarnatione Domini MCIV, VII cal. januarii, luna XXV*. Malgré le millésime 1104,

(1) *Table chronologique*, t. II, p. 368 et 369.

(2) *Manuel de diplomatique*, p. 113-123.

(3) Voir p. ex. les indications concernant le Hainaut, Soissons, l'Ouest de la France, l'Anjou, le Poitou, l'Aquitaine, Auxerre, Metz, la Franche-Comté, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, Narbonne.

(4) M. Giry cite (p. 114, note 9) une charte alléguée par les Bénédictins en faveur de ce style parce que, datée de janvier 1274, elle contient la mention « lendemain du 1er jour de l'an ». Mais M. Giry n'admet pas cet argument : car quel que soit le style suivi les expressions *l'an neuf, l'an reneuf*, *le chief de l'an*, et autres analogues indiquent toujours dans les chartes le 1er janvier.

la charte est du 26 décembre 1103 ; l'âge de la lune au 26 décembre est effectivement 25 en 1103, tandis qu'il est 6 en 1104 ([1]).

Le second est une charte de Redon : *Factum est hoc V kal. jan., quando missa Innocentium celebratur, die dominico... Postea iterum venit Loiesvvallon* (qui octroye la charte) *ad monasterium Roton, et firmavit hanc donationem coram abbate Liberio... VIII kal. febr. die dominico, anno Incarnationis Domini nostri Jhesu Christi DCCCLXXVIII.* Les deux dimanches mentionnés tombent le 28 décembre 878 et 25 janvier 879 ([2]). Le millésime avait donc changé avant le 28 décembre, c'est-à-dire à la fête de Noël. On pourrait cependant faire remarquer que le millésime n'est pas explicitement mentionné dans la première date.

Quant à *Reims*, notre métropole ecclésiastique, nous ne considérons pas comme prouvée l'assertion de Wauters ([3]) d'après laquelle l'usage de commencer l'année à Pâques se serait introduit à Reims, depuis le Xme siècle. Les deux documents allégués par Wauters contiennent trop de données incertaines ([4]) et on peut leur opposer d'autres faits plus précis.

En tout cas, voici une charte qui nous semble prouver plutôt l'usage du style de Noël.

L'archevêque de Reims, Samson, confirme une décision de l'evêque de Cambrai : *Actum Remis, Incarnati Verbi anno M° C° XLV° indictione VII, regnante gloriosissimo Francorum rege Ludovico anno VIII, archiepiscopatus*

([1]) W. Acht, *Die Entstehung*, p. 19.

([2]) *Ibid.*, p. 59.

([3]) *Table chronologique*, t. I, introduct., p. 63.

([4]) Nous examinons un de ces exemples plus loin, p. 177.

autem domni Samsonis anno VI° (1). L'indiction 7 est celle de l'année 1144. Le millésime est 1145 : il aura donc été renouvelé au cours de l'indiction 7, c'est-à-dire avant le 1er janvier 1145, au 25 décembre 1144 ; et la charte aura été donnée entre le 25 et le 31 décembre 1144. Les années de Louis VII se comptent, entre autres points de départ, à partir du 1er août 1137, date de la mort de son père (2). D'après ce comput le 25-31 décembre 1144 tombe effectivement dans la 8me année de Louis, alors que d'après tous les autres modes de compter les années de ce règne, la 8me année arrive notablement plus tôt. Enfin, bien que le terme initial du calcul des années d'épiscopat de Samson ne semble pas bien fixe, la 6me année peut convenir, puisqu'il a été élu, dit M. Vacandard (3), « fin 1139 ou commencement 1140 ».

Dans un article sur le style suivi par les évêques d'*Utrecht*, dont la juridiction s'étendait anciennement sur une partie de la Flandre, M. Joosting (4) signale sept documents qui ne sont datés ni d'après le style de Pâques, ni d'après celui de l'Annonciation, mais probablement d'après le style de Noël. Une de ces chartes établit nettement l'emploi du style du 25 décembre, à l'exclusion de celui du 1er janvier : *Acta sunt hæc anno incarnationis dominicæ MCCXXVII, indictione XIV, domini Honorii papæ anno XI, domini Frederici imperatoris secundi anno imperii sui septimo, regni domini Henrici filii ejus VII, pontificatus domini Ottonis secundi anno XI.* M. Joosting

(1) Bormans et Halkin, *Table chronologique des chartes*, t. XI (1907), p. 165.

(2) Voir *Art de vérifier les dates*, p. 547 et Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 747.

(3) *Vie de S. Bernard* (2e édit. 1897), t. II, p. 44, note 1.

(4) *De jaarstijl der bisschoppen van Utrecht*, dans *Nederlandsch Archievenblad*, 1905-1906, nr 1.

montre que toutes les années de règne et de pontificat nous ramènent à la fin de 1126 ou commencement de 1127. Mais l'indiction 14 est celle de l'année 1126, tandis que le millésime est 1127. Celui-ci avait donc été renouvelé au 25 décembre, et la charte date du 25-31 décembre 1126.

Ne faut-il pas dater d'après le même style une charte de l'évêque d'Utrecht, Guillaume, en faveur de l'abbaye d'Echternach ? *Data V^a kal. Januarii anno Dominicæ Incarnationis MLXIII, indictione II, anno autem ordinationis domini Henrici IV regis nono, regni vero VII. Actum Coloniæ in Dei nomine feliciter* (1).

Henri IV, élu roi de Germanie en 1053, fut couronné le 17 juillet 1054 et succéda à son père le 5 octobre 1056. Le 28 décembre qui tombe dans la neuvième année de son ordination et la septième de son règne est le 28 décembre 1062. Si la charte porte le millésime 1063, c'est qu'on a renouvelé celui-ci au jour de Noël. L'indiction 2 est celle de 1063 ; mais l'indiction impériale qu'on suit ici et qui était assez répandue, commençait déjà au mois de septembre de l'année précédente.

A la suite de M. Muller, les auteurs du Supplément à la *Table chronologique* de Wauters datent ce document du 28 décembre 1063. M. S. Muller estime que le style ancien en vigueur avant l'emploi du style pascal ou de l'Annonciation était celui du 1er janvier. Pour le prouver, il en appelle à un acte de « *1294, feria V post festum beatorum Petri et Pauli apostolorum* » (1 juillet), qui fut vidimé par l'official « *1294 in vigilia Circumcisionis Domini* » (31 décembre) (2). La date du vidimus prouve que le

(1) Bormans et Halkin, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés*, t. XI, p. 66. Muller, *Het oudste cartularium van het sticht Utrecht*, p. 99.

(2) *De jaarstijlen in het Sticht Utrecht gebruikt voor het synodaal besluit van 1310.* Amsterdam, J. Müller, 1905, p. 25 (333), nota.

millésime n'avait pas été renouvelé *avant* le 1er janvier, mais ne permet pas de conclure qu'on le changeait au 1er janvier : on doit supposer avec beaucoup plus de raison que la date est donnée d'après le style de Pâques (ou de l'Annonciation) dont M. Muller prouve précisément l'usage à Utrecht pour cette époque, tandis qu'il n'apporte aucun autre document diplomatique daté d'après le style du 1er janvier.

* * *

Il semble bien que nos *chroniqueurs* ont suivi le style de Noël. « A remarquer, dit Giry (1), que tous les chroniqueurs contemporains datent le couronnement de Charlemagne et le rétablissement de l'empire du 25 décembre de l'an 801 ». C'est le style de Noël que suit également le chroniqueur de Reims, Flodoard, ainsi que nous l'avons fait remarquer l'an dernier (2), à la suite de M. Ph. Lauer. C'est d'après ce même style que la plus ancienne chronique de l'abbaye de Saint-Bertin, les *Annales Sithienses*, enregistrent l'éclipse de lune du 25 décembre 809 (3).

Si nous passons à la chancellerie des évêques de *Tournai*, il nous faut signaler à nouveau un acte d'Étienne (1191-1203) : *Actum Tornaci, anno MCXCVI*, EODEM ANNO INCIPIENTE, *kal. Januarii...* Nous avons cru autrefois (4) que les mots *eodem anno incipiente*, impliquaient le changement de millésime au 1er janvier. Nous n'en sommes plus convaincu (5), depuis que nous avons pu constater

(1) *Manuel de diplomatique*, p. 113.

(2) *Annales de l'Émulation*, t. LVIII, 1908, p. 105.

(3) Voir plus haut, p. 56.

(4) Voir *Origines du style pascal*, p. 33.

(5) Nous l'avons déjà dit (*Annales*, t. LVI, 1906, pp. 108, 435). MM. Muller et Fruin nous ont fait un grief d'avoir changé d'opinion sur ce point. Faudrait-il donc persister à défendre une opinion qu'on

que même des chartes datées d'après le style pascal désignent le 1er janvier comme le jour de l'*an neuf*, *nyejaerdach*. La formule de l'évêque Étienne, comme beaucoup d'autres analogues, désignent simplement le renouvellement de l'année usuelle et civile, renouvellement qui a toujours été fixé et fêté au 1er janvier, début de l'ancienne année romaine (1). Il n'y a donc pas d'argument décisif à tirer de cette charte.

Quoiqu'il en soit, il est certain que Radbod II, un des prédécesseurs d'Étienne, suivait le style de Noël.

En effet deux chartes de Radbod, dont l'une est conservée en original, et l'autre transcrite dans plusieurs cartulaires, toutes deux données en faveur du chapitre de Saint-Donatien à Bruges, sont datées comme suit : « *Datum Tornaci, V kalendas januarii, anno Dominice Incarnationis MXC, indictione XII, regnante rege Francorum Philippo anno XXX, domino Rabbodo episcopante anno XXII.* » Ces deux documents sont certainement — nous croyons l'avoir prouvé (2) et les partisans du style du 1er janvier l'admettent (3) — du 28 décembre de l'année 1089. A la chancellerie épiscopale de Radbod on suivait donc le style de Noël.

Il importe de remarquer que, tandis que le millésime de ces chartes est 1090, l'indiction dans les deux cas est 12, c'est-à-dire correspond à 1089. Donc tout en changeant le millésime à Noël, la chancellerie de Radbod ne renouvelait le chiffre de l'indiction qu'au 1er janvier.

---

croit erronée, simplement parce qu'on l'a tenue autrefois? Nous leur avouons sincèrement que nous sommes disposé à admettre leur manière de voir sur l'emploi du style du 1er janvier, dès qu'ils auront apporté des preuves suffisantes.

(1) Voir p. ex. l'opinion de Giry citée plus haut, p. 156, note 4.

(2) Voir *Annales de l'Émul. de Bruges*, t. LVI, 1906, p. 436 et 397.

(3) Voir *Nederlandsch archievenblad*, 1908-1909, fasc. 1, Boekbespreking.

La constatation de ce fait nous permet de signaler, au moins comme preuve probable en faveur du style de Noël, une autre charte Radbod, celle qui confirme l'érection de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai : *Actum Noviomi, Incarnationis Dominice anno M° XCXIIII, indictione I^a, regnante rege Ph[ilippo] anno XXXVI°, domno R[abbodo] episcopante anno XXVI* (1), Tandis que le millésime est 1094, l'indiction 1e correspond à 1093 : le cas est tout-à-fait analogue à celui des deux chartes précédentes. Il faut en conclure que le millésime, ayant été renouvelé à la fête de Noël, la charte a été donnée entre le 25 décembre 1093 et le 1^r janvier 1094, date du changement de l'indiction. La 26e année d'épiscopat de Radbod s'adapte parfaitement à cette date et concorde exactement avec les chartes précédentes.

Et nous avons des raisons spéciales de croire que le document date réellement du 25-31 décembre 1093. Une autre charte de Radbod est datée : « *Actum Noviomi, VII° idus decembris, anno Incarnationis Dominice millesimo nonagesimo tercio, indictione prima, regnante rege Philippo, Rabodi episcopatus vigesimo sexto* (2) ». Donc, au mois de décembre 1093, Radbod se trouvait à Noyon, où fut octroyée la charte en faveur de Saint-Martin. De plus, le chiffre de l'indiction (3) est le même dans les deux pièces : si le millésime a changé, c'est que l'année commençait à Noël.

---

(1) Nous donnons la date d'après l'original. M. D'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, n. 1. Bruxelles, 1898, l'a établie d'après différents cartulaires du XIIe, XIIIe et XVIIIe siècles. L'original existe en si mauvais état que M. D'Herbomez n'a pas cru pouvoir l'utiliser. M. E. Poncelet, conservateur des archives de l'État à Mons, qui a eu l'obligeance de l'examiner à notre intention, a pu tout déchiffrer, sauf le chiffre de l'indiction qui est illisible.

(2) M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, p. 206.

(3) Le chiffre de l'indiction 1 prouve que la chancellerie de Radbod ne suivait pas l'indiction de septembre, mais l'indiction romaine.

M. Fruin (1) nous objecte que la 36e année du règne de Philippe, roi de France, ne commençait qu'au 23 mai 1094, Philippe ayant été couronné le 23 mai 1059. On peut donc, dit-il, tout aussi bien supposer une erreur dans le chiffre de l'indiction que dans celui du règne.

A choisir entre les deux, nous avons bien plus de confiance dans l'exactitude du chiffre de l'indiction que dans celui du règne. Il suffit de parcourir le récent ouvrage de M. Prou, *Recueil des actes de Philippe I* (2), pour se rendre compte des incertitudes de ce calcul, même dans la chancellerie des rois de France. A combien plus forte raison est-on exposé à rencontrer des erreurs ou des supputations déconcertantes dans les documents émanant d'autres milieux. Aussi trouvons-nous dans les chartes de Radbod plusieurs manières de calculer les années du règne de Philippe dont le point de départ n'est pas le 23 mai 1059.

Le chiffre de l'indiction, au contraire, est toujours exact dans les chartes de Radbod. Sur dix-sept cas où nous en avons constaté l'usage, il s'accorde quatorze fois avec l'année de l'Incarnation; dans les deux chartes en faveur de Saint-Donatien, il est impossible d'admettre une erreur, mais la discordance avec le millésime tient au style de Noël. Il y a donc lieu de supposer dans la charte qui nous occupe, une erreur dans l'année du règne plutôt que dans l'indiction.

Il y a peut-être moyen de tout concilier. On a parfois fait concorder les années du règne avec les années de l'Incarnation. Si on suppose 1059 = 1re année, 1094 = 36e année. L'année de l'Incarnation et le millésime 1094, commençant déjà au 25 décembre 1093, les derniers jours de décembre 1093 (style commun) tombent déjà dans la 36e année du règne de Philippe.

---

(1) *Boekbespreking*, dans *Nederlandsch archievenblad*, 1908-1909, n° 1.

(2) Voir plus haut, p. 69.

Sans y attacher une importance exagérée, nous ne voulons point passer sous silence une date analogue dans une charte donnée par Lambert, le successeur médiat de Radbod, en faveur de l'abbaye de Bourbourg: *Actum Tornaci, anno Domini MCXVI, indictione VIII*. L'indiction est celle de l'année 1115 : il y aurait donc concordance entre les deux éléments chronologiques de ce document en supposant la charte datée du 25-31 décembre 1115. Notons en passant que sur les six autres chartes de Lambert qui, à notre connaissance, mentionnent le chiffre de l'indiction, une date est erronée : (1114 = indiction 4 au lieu de 7) (1).

Il convient de signaler ici un acte de cession de bien donné par Lotbert, abbé de Hasnon : *Actum anno ab Incarnatione Domini MLXXXVIII, indictione X, epacta XIIII, concurrente IIII, regni regis Francorum Philippi XXV, Rotberti comitis junioris II.*

Les chiffres de l'indiction 10, de l'épacte 14 et du concurrent 4, sont ceux de l'année 1087 : leur concordance prouve que l'acte doit avoir été passé en cette année. Mais le millésime est 1088: il a donc été renouvelé le jour de Noël et la cession a été actée entre le 25 et le 31 décembre 1087. Cette date peut se concilier avec les années de règne de Robert qui fut associé au gouvernement par son père probablement en 1087, et de Philippe

(1) A titre de curiosité beaucoup plus qu'à cause de son importance pour la détermination du style suivi, nous donnons la date d'un acte de Jean, évêque de Térouane : *Facta sunt hec anno Domini millesimo centesimo nono decimo, Balduino, nobili principe, comitatum in Flandria agente, qui successit Roberto patri, qui sepultus quiescit Attrebati; regnante quoque in Francia nobilissimo rege Ludovico ejusdem Balduini Flandriarum principis consanguineo, qui Philippo patri successit in regno. Actum est autem post sollempnitatem natalis Domini, ante quadragesime exordium, grandis tempore nivis, cujus eciam reminisci nos pro signo in carta postulaverunt multique affuerunt.* (GUÉRARD, *Cartul. de St-Bertin*, p. 245).

dont les années de règne sont assez souvent comptées — on ne sait pourquoi — depuis 1062. D'autre part, nous savons qu'on faisait coïncider assez fréquemment les années de règne avec les années de l'Incarnation : le millésime 1088 (depuis le 25 décembre 1087) correspondrait donc respectivement à la 2me année de Robert et à la 25e de Philippe. Déjà antérieurement nous avons signalé cette charte comme une preuve en faveur du style de Noël (1).

Malheureusement nous ne connaissions en ce moment que l'édition fautive de Miræus qui porte « anno... Rotberti junioris comitis *XI* ». M. R. Fruin, un savant protagoniste du style du 1er janvier, qui a bien voulu consacrer à notre note une « Boekbespreking » qui essaie d'être une réfutation, nous objectait qu'on pouvait facilement supposer une erreur de copiste dans le chiffre du millésime, comme nous en supposions dans celui du règne de Robert et peut-être aussi de Philippe. Nous pouvons aujourd'hui avoir nos apaisements à ce sujet. Le texte de la date que nous venons de donner est celui de l'édition de Wauters (2) qui est faite d'après l'original du chartrier de l'abbaye de Forêt: le millésime 1088 est exact; le chiffre de l'année de Robert est II, comme nous le supposions, après M. Pirenne ; et les récentes études de M. Prou sur les chartes de Philippe I nous permettent de concilier la 25me année du règne de Philippe avec l'année de l'Incarnation 1088. Nous croyons donc pouvoir maintenir cette charte comme un argument en faveur du style de Noël.

L'acte précédent fut passé devant le comte de Flandre, Robert de Jérusalem. Il faut croire que lui-même suivait le style de Noël. Car la charte par laquelle il confirme à

---

(1) *Annales de l'Émulation de Bruges*, t. LVIII, 1908, p. 103.

(2) *Analectes de diplomatique*, 2e série, n. 1, dans *Bullet. de la Commission royale d'histoire*, 4e sér., t. VII, 1880, p. 321.

l'abbaye d'Eversam des biens donnés par sa mère Gertrude est datée : *Actum est Furnis in conventu multorum, anno Dominice Incarnationis MCV, indictione XII, regnante Philippo in Francia, episcopante vero Joanne presule glorioso.* L'indiction 12 est celle de l'année 1104, mais le millésime, déjà renouvelé au 25 décembre, est 1105. Il n'y a pas d'erreur de copiste : nous donnons la date d'après l'original conservé au Grand Séminaire de Bruges (¹).

Le chiffre de l'indiction 12 est d'ailleurs conforme à celui d'une autre charte donnée le 14 octobre 1104 (WAUTERS, II, p. 19). Celle-ci montre que Robert suivait l'indiction romaine; celle-là prouve qu'il en renouvelait le chiffre au 1er janvier, tout en commençant l'année de l'Incarnation au 25 décembre (²).

Le même usage était suivi par Philippe d'Alsace.

Dans une étude précédente (³) nous avons examiné en particulier les indictions des chartes octroyées par ce comte. Les actes qui donnent le chiffre de l'indiction sont au nombre de 32. Nous avons établi 1° que toutes les indictions sans exception sont exactes ; 2° que la chancellerie de Philippe suivait l'indiction de septembre : en effet les trois chartes données entre le mois de septembre et le 25 décembre donnent déjà le chiffre de l'indiction de l'année suivante.

Reste une dernière charte qui est particulièrement intéressante pour la question du renouvellement du millésime. Elle émane certainement de la chancellerie du comte,

---

(¹) Voir *Annales*, t. LVIII, 1908, p. 104.

(²) Sur les 13 indictions que nous avons relevées dans les chartes de Robert, une seule, 27 avril 1090, indiction 14 (WAUTERS, t. I, p. 573) est fautive : l'indiction de 1090 = 13.

(³) *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace. Annales de l'Émulation de Bruges*, t. LVII, 1907, p. 150-158.

comme l'indique la date : *Actum est hoc apud Ruhout in palatio meo anno Domini MCLXXXVII, indictione quinta, tercio kal. Januarii* (1). La charte est donnée le 30 décembre. L'indiction 15 est celle de l'année 1187 : mais puisque Philippe suivait l'indiction de septembre, le 30 décembre qui tombe dans cette indiction est le 30 décembre 1186. La charte a donc été donnée ce jour-là. Et cependant le millésime est déjà 1187 : il avait été changé à la fête de Noël. On peut en conclure que la chancellerie de Philippe d'Alsace datait ses actes d'après le style du 25 décembre.

Godefroid, duc de Lotharingie, confirme aux religieux d'Afflighem la possession de la cour de Lauzelles : *Actum est hoc in domo mea apud Ischam, anno Incarnationis Domini millesimo centesimo undecimo, indictione tertia, coram baronibus meis, liberis ac servis* (2). L'indiction est celle de l'année 1110, mais le millésime est déjà celui de l'année suivante.

La charte suivante est publiée par C. Duvivier (3) d'après l'original. Gossuin de Mons restitue à l'abbaye de Crespin une femme, du nom de Berthe, qu'il avait essayé de lui soustraire : *Actum Crispini, anno Incarnati Verbi millesimo C° XXVIII°, indictione V^a, epacta XVII^a, concurrente V°, regnante rege Lothario, anno III° regni ejus, Burchardo Cameracensi episcopo pontificante anno XV.* L'indiction 5 et le concurrent 5 sont ceux de 1127 (1 janvier 1127-31 décembre 1127) ; l'épacte 17 est celle de 1128, mais nous verrons que dans nos contrées, on la

---

(1) H. Coppieters Stochove. *Regestes de Philippe d'Alsace.* Gand, 1906, n. 322.

(2) De Marneffe. *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem*, p. 35, d'après un cartulaire.

(3) *Actes et documents.* Bruxelles, 1898, p. 202.

renouvelait souvent dès le 1 septembre, (donc 1 sept. 1127-31 août 1128) ; la 3e année du règne de Lothaire, roi d'Allemagne, s'étend du 13 septembre 1127 au 12 septembre 1128) ; quant aux années d'épiscopat de Burchard, il y a, à en juger d'après les chartes indiquées dans Wauters, une assez grande variété. Enfin, le millésime étant 1128, doit nécessairement avoir été renouvelé au 25 décembre 1127 : c'est le seul moyen de concilier tous les éléments chronologiques. La charte a donc été octroyée entre le 25 et le 31 décembre 1127 et elle est datée d'après le style de Noël (1).

***

En résumé donc, nous n'avons trouvé aucun indice diplomatique du style de 1er janvier ; en sens opposé, nous avons pu recueillir une série relativement considérable de preuves certaines et d'indices probables de l'emploi du style de Noël dans nos contrées, comme dans les pays environnants. On ne nous taxera pas d'exagération si nous concluons — provisoirement — que le renouvellement du millésime était pour le moins beaucoup plus fréquent au 25 décembre qu'au 1er janvier.

En conséquence, il faudrait, sauf preuve du contraire, dater d'après le style de Noël toutes les chartes qui portent la date du 25 au 31 décembre : elles doivent être attribuées à la fin de l'année qui précède le millésime qu'elles mentionnent. Pour les réduire au style nouveau il faut diminuer le millésime d'une unité.

---

(1) M. le chanoine Duclos nous communique une date intéressante tirée des Actes capitulaires de Saint-Donatien : *Ultima die decembris 1498, more Gallicano, ipso die S. Silvestris* (*sic*) = 31 décembre 1498. La formule *more Gallicano* prouve que l'acte est daté d'après le style de Pâques. Mais l'ajoute même de cette mention indique que, dans l'idée du rédacteur, si l'année ne commençait pas à Pâques, elle commencerait au 25 décembre. Car il n'y aurait pas de confusion à craindre entre le style pascal et celui du 1er janvier, puisque dans les deux cas le millésime serait le même.

Afin d'échapper à cette conclusion et de détruire la valeur démonstrative des exemples cités, M. R. Fruin nous oppose la règle que les chancelleries qui ont abandonné l'indiction du 1er septembre, ont fait coïncider le renouvellement de l'indiction avec le renouvellement du millésime. Il invoque l'autorité d'Ideler, Sickel, Mommsen, Rühl et Giry qui prétendent, d'après lui, que l'indiction romaine notamment commençait au 25 décembre ou au 1er janvier, selon qu'on suivait le style de Noël ou celui de la Circoncision. Nous ne pourrions donc pas, comme nous l'avons fait, nous baser sur le chiffre de l'indiction pour prouver l'emploi du style du 25 décembre.

Nous pouvons faire observer d'abord que notre argumentation ne repose pas uniquement sur le chiffre de l'indiction. Il y a une série d'autres facteurs qui jouent un rôle décisif, p. ex. l'âge de la lune (Aix, p. 156), la concordance des jours de la semaine (Redon, p. 157) ou encore de l'épacte et du concurrent (Lotbert, p. 164 ; Gossuin, p. 167), les années de règne, de pontificat et d'épiscopat ; (p. ex. Frédéric I, p. 155 ; Samson, p. 157 ; évêques d'Utrecht, p. 158 s.; Radbod, p. 160 s.; Gossuin, p. 167) ou encore les règles suivies et les déclarations faites par les chroniqueurs.

Au reste, si l'on veut examiner de plus près les opinions des auteurs cités, autorités de premier ordre en fait de chronologie, on pourrait se convaincre assez facilement que leurs affirmations sont loin d'être si nettes sur le fait de la coïncidence en question : elles cherchent plutôt à indiquer le mobile qui aurait amené une concordance qu'on suppose. Nous avons d'ailleurs appris à nous défier de ces généralisations hâtives, qui sont à la mode mais qui ne sont pas basées sur une constatation suffisante de faits assez nombreux. Accumulons d'abord les faits positifs et les synthèses s'en dégageront d'elles-mêmes. Dans l'espèce, nous avons ici un nombre suffisant de dates diplomatiques

certaines qui montrent qu'il faut se défier très fort de la règle qu'on nous oppose et qui établissent que — dans bien des cas au moins — on renouvelait le millésime à la Noël et l'indiction au 1 janvier ou en septembre.

Ceci nous amène à dire un mot de l'indiction dans nos contrées.

III. L'indiction.

Jusque vers la fin du XIIe siècle, l'indiction est souvent mentionnée dans la date des documents. Elle serait un excellent moyen de contrôler les autres éléments chronologiques, et même de resserrer les limites entre lesquelles les chartes ont été octroyées, si la date exacte de son renouvellement dans les diverses chancelleries était fixe et connue avec certitude. Mais tant s'en faut.

Trois indictions, ayant un point de départ différent, ont été en usage dans nos contrées. L'indiction *romaine* ou *papale* : elle commençait, d'après les auteurs, au 1er janvier ou au 25 décembre ; d'après les documents signalés au chapitre précédent, son point de départ, dans notre région, était généralement le 1er janvier. L'indiction *grecque* ou de *Constantinople*, qui partait du 1er septembre ; et l'indiction de *Bède* ou *impériale* qu'on renouvelait au 24 septembre. Le peu de distance entre ces deux derniers points de départ permet difficilement de distinguer entre l'indiction de Bède et celle de Constantinople.

En outre ceux qui commençaient l'année à Pâques ou au 25 mars, ont parfois fixé le point de départ de l'indiction au jour du renouvellement du millésime, en adoptant l'indiction pascale ou celle de l'Annonciation. Cette dernière a été parfois combinée avec le style pisan [1].

---

[1] Voir GIRY, *Manuel de diplomatique*, p. 96 ss.; NATALIS DE WAILLY, *Éléments de paléographie*, t. I, p. 72 ss. Celui-ci mentionne une indiction commençant au mois d'octobre.

Cette diversité est déjà très embarrassante. Mais en outre tout le monde est d'accord pour constater que les usages suivis dans les diverses chancelleries sont peu connus et ont été peu étudiés [1]. C'est ce qui nous enhardit à réunir ici quelques notes — très incomplètes — recueillies au cours de nos recherches chronologiques.

Et d'abord, force nous est de constater que l'indiction n'a pas grande réputation d'exactitude et ne jouit pas d'une bonne presse. « En général, dit l'*Art de vérifier les dates* (éd. 1770, p. XII), tous les savans conviennent qu'il y a un grand nombre d'actes sincères dont l'indiction est fautive ou très embarrassante ». « Si la discordance [entre le chiffre de l'indiction et les autres éléments chronologiques] ne peut s'expliquer par l'emploi d'un calcul particulier, il y a lieu de supposer une erreur dans le compte des indictions plutôt que dans les éléments chronologiques dont la connaissance était plus répandue, comme l'année du règne ou celle de l'Incarnation » [1]. Aussi rien n'est plus commun que de voir les historiens et les chronologistes corriger sans scrupule — et parfois sans examen — toute indiction qui ne correspond pas, d'après les tables chronologiques, au millésime de l'Incarnation ou même à l'année du règne d'un prince ou de quelque grand dignitaire ecclésiastique ou civil. La défiance se porte instinctivement et *a priori* sur l'indiction.

Loin de nous l'idée de contester qu'il y ait de nombreuses, disons même de très nombreuses erreurs dans le chiffre des indictions.

Comme nous sommes obligés de reproduire un grand nombre de chartes d'après des copies, il faut d'abord compter avec les fautes de copistes ou même d'imprimeurs.

---

(1) GIRY, *Manuel de diplomatique*, p. 101. Cf. BRESSLAU, *Handbuch der Urkundenlehre*, p. 833.

Et tous ceux qui sont quelque peu familiarisés avec les travaux de chronologie médiévale, savent que le nombre de ces erreurs est considérable (1). Rien ne se prête aussi facilement à une faute de transcription que les nombres, surtout les nombres en chiffres romains. Mais il faut bien avouer qu'à ce point de vue l'indiction ne se trouve pas dans des conditions plus désavantageuses que les autres éléments chronologiques qui comportent souvent des nombres plus élevés. Il est plus facile de lire et de transcrire exactement p. ex. l'indiction VII que le millésime DCCCXXXVIIII ou l'année de règne XXXVI.

Aussi n'est-il pas rare de rencontrer des documents où les auteurs ont cherché à concilier la discordance des éléments chronologiques en changeant le chiffre de l'indiction, alors que l'erreur se trouvait dans le millésime. Nous en avons donné des exemples antérieurement. Telles sont la charte de 1182 de l'évêque Radbod (2), deux chartes de Philippe d'Alsace (3). Tel est encore le cas d'une charte de Baudouin, comte de Flandre, en faveur de l'abbaye de Marchiennes : *Actum anno Domini millesimo XLIV, indictione XIV, concurrentibus II, epacta XI, apud Atrebatum, regnante Henrico Francorum rege.* Wauters (4) attribue l'acte à 1046 et corrige le chiffre XIV de l'indiction en XII, alors qu'il faut évidemment changer *millesimo XLVI* en *millesimo XLIV*, puisque les chiffres de l'indiction 14, de l'épacte 11 et les concurrents 2 conviennent tous à l'année 1044. Il nous serait facile de multiplier ici les exemples.

---

(1) Quand on aura davantage collationné les copies avec les originaux, une foule de difficultés chronologiques disparaîtront. Voir p. ex. *Origines*, p. 7, note 1, et plus haut, p. 165.

(2) Voir *Origines*, p. 30, note 3.

(3) Voir *Le style de Noël*, p. 7.

(4) *Table chronologique*, t. I, p. 489.

Mais même dans les chartes originales, on trouve assez fréquemment des chiffres d'indiction vraiment déconcertants, qui prouvent chez les rédacteurs non seulement des calculs particuliers, mais encore des fautes d'ignorance. « L'incertitude du calcul de l'indiction, dit Giry, était telle pour les scribes ignorants des Xe et XIe siècles qu'ils ont parfois inséré dans les dates des mentions analogues à celle-ci : *indictione X^a, plus vel minus* ».

Mais n'y a-t-il pas plus de divergence encore sur la manière de calculer les années du règne ? Il n'est pas rare de rencontrer, dûment constatés, trois ou quatre manières différentes de calculer les années d'un prince.

A ce point de vue le récent ouvrage si soigné de M. M. Prou (1) est vraiment suggestif. Et il s'agit d'un roi de France ! Que ne sera-ce pas dans des milieux moins bien renseignés ? S'il est question des années de prélature d'un évêque ou d'un abbé, qui nous dira avec certitude si on comptait les années à partir du jour de l'élection ou seulement depuis le jour de sacre (2) ? Ou bien faisait-on concorder les années de gouvernement avec les années de l'Incarnation (3) ; et dans cette dernière hypothèse, l'année de l'entrée en fonction était-elle comptée ou négligée ? Autant de questions qui actuellement ne sont pas toujours nettement résolues. Encore ne parlons-nous pas des cas tout-à-fait extravagants comme celui que nous avons signalé, à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand (4), pour le calcul des années de règne du roi Lothaire. Est-il donc de bonne logique, dans tous les cas de discordance, de rejeter *a priori* la faute sur le chiffre de l'indiction ?

---

(1) *Recueil des Actes de Philippe I*, dont compte rendu, plus haut p. 66 ss.

(2) Voir *Annales*, t. LVIII, 1908, p. 340.

(3) Voir *Annales*, t. LIX, p. 69, p. 52.

(4) Plus haut, p. 46.

Nous pouvons sous ce rapport avoir plus de confiance dans le chiffre du millésime, surtout que de nos jours nous commençons à être mieux renseignés sur les styles suivis dans les diverses chancelleries. Mais il n'est bien loin, le temps où l'on se croyait en droit de corriger le chiffre de l'indiction pour ramener une charte du XII[e] siècle au style pascal considéré comme universellement usité.

Et n'avons nous pas vu M. Wauters et Fruin chercher à corriger les indictions de plusieurs chartes, parce qu'ils n'avaient pas remarqué ou ne voulaient pas admettre qu'elles étaient datées d'après le style de Noël ou qu'elles avaient été octroyées entre le 25 et le 31 décembre.

Aussi avons-nous acquis lentement la conviction que l'indiction ne doit pas être considérée comme le bouc émissaire qu'il faut charger de toutes les erreurs ou discordances chronologiques. Il ne faut ni beaucoup plus ni moins se défier de l'exactitude de l'indiction que de la précision de plusieurs autres éléments chronologiques. Mais il s'agit pour *chacun d'eux* de chercher à déterminer avec exactitude les divers usages suivis.

***

Ayant été amené à examiner de plus près les indictions de certaines séries d'actes, nous avons observé quelques faits que nous croyons pouvoir signaler à l'attention des érudits. S'ils ne permettent pas d'en inférer des conclusions définitives, ils pourront servir d'amorce à des études ultérieures.

L'abbaye de Saint-Pierre à Gand suivait sans doute l'indiction romaine. Nous avons établi que le millésime s'y renouvelait à la Noël (ou au 1[er] janvier ?). Or les très nombreuses indictions du *Liber traditionum* correspondent au millésime, sauf en un seul cas (p. 92, note 3) dans lequel il est difficile de décider si l'erreur doit être attribuée à l'indiction ou à l'année de l'Incarnation.

Parmi les évêques de Tournai, Radbod II changeait, à n'en pas douter, le chiffre de l'indiction au 1er janvier (1). Des 14 indictions relevées dans les chartes de son successeur, Baudry, deux sont certainement fautives (2) : une seule est datée d'après l'indiction de septembre (3). Au contraire, un acte de Lambert, successeur de Baudry, semble plutôt indiquer l'emploi de l'indiction du 1er janvier (4).

Tandis qu'une charte donné par Héribert, abbé de Saint-Bertin, en 1075 porte l'indiction 14, qui est celle de septembre (5), une autre de l'évêque de Térouane, Drogon, datée du 17 octobre 1075, porte l'indiction romaine 13 (6). Une charte de Gérard, successeur de Drogon, donnée le 10 octobre 1085 donne l'indiction romaine 8 (7). L'acte de translation des reliques de S. Folquin à l'abbaye de Saint-Bertin, daté du 5 septembre 1097 porte encore l'indiction 5 qui correspond au millésime (8) : on ne suivait donc pas l'indiction du 1r septembre. Deux chartes de l'évêque Jean, de Térouane, toutes deux datées du 1r octobre 1102 portent l'une l'indiction romain 10, l'autre l'indiction de septembre 11, si tant est qu'il n'y a pas d'erreur (9).

Si nous passons à la chancellerie des comtes de Flandre, nous constatons que Robert de Jérusalem suivait l'indiction romaine se renouvelant au 1er janvier (10). Une conclusion analogue semblerait se dégager de l'examen de deux

(1) Voir plus haut, p. 161 ss.

(2) 1106 = indiction XVI, au lieu de XIV (manifestement une transposition de copiste) et 1111 = indiction VII.

(3) Voir *Origines*, p. 31.

(4) Voir p. 164.

(5) Guérard, *Cartulaire de Saint Bertin*, p. 194.

(6) *Ibid.*, p. 196.

(7) Wauters, *Table chronol.* t. I, p. 561.

(8) *Ibid.*, t. I, p. 604.

(9) Wauters, *Table chronol.* t. II, p. 9.

(10) Voir p. 166.

chartes de Baudouin VII, la première du 18 octobre 1113 [1] et la seconde du 15 septembre 1116 [2] : toutes deux portent les indictions de l'année courante. Mais dans plusieurs des chartes de ce prince on ne voit pas le moyen de concilier l'indiction avec le millésime [3] et dans un cas spécial où on pourrait légitimement supposer l'emploi de l'indiction de septembre, l'année du règne semble s'y opposer [4]. Les dix indictions que nous avons trouvées dans les actes de Charles le Bon, toutes exactes sauf une erreur évidente [5], correspondent au millésime de la charte : mais aucune n'est certainement postérieure au mois de septembre. Une des rares chartes du comte Guillaume de Normandie contient une indiction de septembre.

Les recherches sont plus faciles pour les actes de Thierry et de Philippe d'Alsace dont M. H. Coppieters Stochove a dressé des regestes complets. Sur 168 actes de Thierry, 35 mentionnent l'indiction : sauf une seule charte où les trois éléments chronologiques sont absolument discordants [6], toutes les indictions correspondent au millésime. Il y en a cependant une qui date du 1er octobre 1133 (Coppieters, n. 29) et une autre du 7 novembre (ibid. n. 64). Il semble donc qu'on peut en conclure que la chancellerie de Thierry se servait de l'indiction romaine.

Au contraire, l'emploi de l'indiction de septembre nous paraît clairement établi pour la chancellerie de son fils Philippe d'Alsace [7].

---

(1) Wauters, *Table chronologique*, t. VII, p. 202.

(2) *Ibid.* t. II, p. 86.

(3) Voir p. ex. *Origines*, p. 7.

(4) Wauters, *o. c.* VII, p. 113 : *anno MCXVI, indictione X* (celle de 1117) *anno V comitatus Balduini.*

(5) Wauters, *o. c.* t. II, p. 122.

(6) Voir *Origines*, p. 9, n. 2.

(7) Voir plus haut, p. 166, et *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace*, dans *Annales*, 1907, p. 150-159.

L'emploi de l'indiction de Bède, se renouvelant au 24 septembre est attesté par Hariulphe, qui fut abbé d'Oudenbourg, en Flandre, de 1105 à 1143. Il écrit dans son *Chronicon Centulense*, l. III, c. 1 : « mense septembri, die XXIV, indictiones mutantur ».

En résumé donc, durant la période sur laquelle portent nos recherches, nous constatons l'usage : 1° de l'indiction *romaine* renouvelée de préférence le 1er janvier ; 2° de l'indiction de septembre, sans qu'il soit possible de fixer par les chartes si celle-ci commençait au 1er ou au 24 septembre. L'indiction romaine qui jouissait d'abord d'une grande vogue semble avoir peu à peu cédé la place à l'indiction de septembre, sans qu'on puisse affirmer avec certitude que l'une ou l'autre aurait été employée exclusivement, sauf peut-être dans telle chancellerie déterminée (p. ex. celle de Philippe d'Alsace).

***

Quant à l'*indiction pascale*, le récent ouvrage de M. Acht [1] a mis en lumière que dans certaines chancelleries qui suivaient le style de Pâques ou de l'Annonciation, on renouvelait le chiffre de l'indiction le même jour que le millésime. M. Acht en cite, au cours de son étude, onze exemples. La plupart nous paraissent décisifs. Celui qui se rattache à l'histoire de la province de Reims nous semble toutefois pour le moins très douteux. L'archevêque Arnoul promet fidélité aux rois Hugues et Robert : *Actum Remis in palatio, anno Verbi Incarnati DCCCCLXXXIX, indictione II* [2]. Or, dit M. Acht, « le prédécesseur d'Arnoul, Adalbéron, mourut seulement le 23 janvier 990 ». La charte est donc postérieure à cette

(1) *Die Entstehung des Jahresanfangs mit Ostern.*

(2) Donné par W. Acht, *ouvr. cité*, p. 77, d'après Wauters, *Table chronolog.*, t. I, p. 419.

date, bien qu'elle porte le millésime et l'indiction de l'année 989 : donc millésime et indiction se renouvelaient plus tard (au 25 mars ou à Pâques). Mais M. Acht oublie de dire que la date de la mort d'Adalbéron n'est pas certaine ; il oublie surtout d'ajouter au texte de la date, les mots suivants qui se trouvent cependant dans Wauters et qui sont en contradiction avec son interprétation chronologique : « *anno III ordinationis domni Arnulfi archiepiscopi* » ! Il y a donc dans la date des données incohérentes qui ne permettent pas d'utiliser la charte.

Mais quoiqu'il en soit de ce cas spécial, M. Acht a tort de déduire de ces quelques exemples la règle : « dans l'emploi du style de Pâques, on faisait *le plus souvent* coïncider le renouvellement de l'indiction et de l'année » (p. 16). Car dans le seul ouvrage de M. Acht nous avons relevé une douzaine de documents datés d'après le style de Pâques ou de l'Annonciation, dans lesquels l'indiction était celle de l'année commune courante, tandis que le millésime était celui de l'année précédente (¹). Autant d'exceptions à une règle qui n'est pas prouvée !

En ce qui concerne l'usage de l'indiction pascale en Flandre, il n'y a pas à s'en préoccuper, croyons-nous, avant la fin du XIIe siècle, puisque le style pascal lui même n'a été introduit chez nous qu'à cette époque. Et à

(¹) On ne peut pas toujours se fier aux affirmations générales. On nous a opposé autrefois qu'au diocèse de Laon on suivait le style de pascal à la fin du XIe siècle (*Annales*, t. LVIII, 1908, p. 234). Et cependant M. Acht ne semble avoir trouvé aucun exemple de cet usage ! Il signale *en sens contraire* la charte que nous avons donnée autrefois (*Origines*, p. 32, note 2). Et voici encore une preuve contre le style pascal. L'évêque de Laon, Elinand, donne l'autel de Saint-Amand à l'abbaye de Barizis : *Actum Lauduno idus februarii anno Incarnationis Dominice MLXV, indictione III, epacta XI, regnante Philippo anno IIII, presulante episcopo anno XIII.* L'acte est du 13 février 1065, d'après le style ancien. L'indiction et l'épacte correspondent à 1065 ; les années de Philippe se comptent depuis 1062. (Duvivier, *Actes et documents* (1e série), p. 46, d'après plusieurs copies anciennes prises sur l'original).

partir de cette époque, l'indiction n'est plus que rarement employée dans les chartes privées, jusqu'au moment où elle réparaîtra dans les actes des notaires. Nous ne connaissons d'ailleurs aucun exemple d'indiction pascale dans nos contrées. Il est vrai que nous avons fait bien peu de recherches.

Nous en avons trouvé un en sens contraire. Philippe, marquis de Namur, atteste une donation faite à l'abbaye de Malonne : *Actum anno Domini MCCXXI, pridie idus Martii, præsidente in episcopatu Leodiensi venerabili patre Hugone, indictione X, concurrente V, epacta VI* (1). La charte est du 14 mars 1222 ; le millésime est encore 1221, mais les chiffres de l'indiction, du concurrent et de l'épacte sont ceux de 1222.

IV. L'épacte.

Parmi les éléments chronologiques, on voit figurer assez souvent, dans les documents du X[e] au XII[e]-XIII[e] siècle, le chiffre de l'*épacte* qui était établi en vue de déterminer le rapport de l'année lunaire avec l'année solaire. L'épacte est le nombre de jours qu'il faut ajouter à l'année lunaire pour la rendre égale à l'année solaire. Les manuels de chronologie expliquent théoriquement comment les computistes établissaient le chiffre des épactes pour chaque année ; au point de vue pratique, les tables chronologiques indiquent ce chffire en face de chaque millésime.

Mais pour que l'épacte puisse servir utilement à préciser la date du document qui la mentionne, il est important de savoir exactement à quel jour de l'année on renouvelait le chiffre de l'épacte. D'ordinaire ce chiffre était fixé pour l'année entière à partir du 1[er] janvier. Il y avait cepen-

(1) BORMANS et HALKIN. *Table chronologique*, t. XI, p. 455.

dant des computistes qui, à l'exemple des Alexandrins, faisaient commencer le compte de l'épacte d'une année au 1[er] septembre de l'année précédente. « Incipiunt [epactæ], dit Bède, secundum Ægyptios a Kalendis septebmris, secundum Romanos a Kalendis januarii » (1).

L'épacte égyptienne ou de septembre anticipait donc de quatre mois environ sur le millésime (d'après le style de Noël) : elle présente cet avantage que, confrontée avec le millésime, elle permet de juger — quand les données sont sûres — si un document a été donné dans les huit premiers ou dans les quatre derniers mois de l'année.

En Flandre, l'emploi de l'épacte *romaine* ou du 1[er] janvier est constaté (2) : si nous ne nous trompons, on considère son usage comme courant et général.

Nous ignorons si on a fait ressortir que l'épacte *égyptienne* était, elle aussi, usitée. Nous en avons trouvé une preuve qui mérite d'être signalée, et quelques applications pratiques.

Le manuscrit 395 de la bibliothèque publique de la ville de Bruges, *Martyrologium Ordinis Cisterciensis*, est un manuscrit de la seconde moitié du XII[e] siècle (après 1153), provenant de l'abbaye de Ter Doest. Divers indices nous permettent de conjecturer qu'il ne fut pas écrit à Ter Doest, mais qu'il y fut plutôt apporté p. ex. au moment de sa fondation en 1174. On y ajouta plusieurs mentions relatives aux premiers abbés des Dunes et au règne de Philippe d'Alsace et la date du décès de tous les abbés de Ter Doest (3). Mais il contient — de première main — une série d'annotations concernant le calcul de l'année lunaire. Parmi celles-ci, nous trouvons aux calendes de septembre : « *Hic mutantur epactæ* ».

(1) Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 151.
(2) Voir un exemple plus haut, p. 164.
(3) Voir *Annales*, t. LVIII, 1908, p. 456.

Bien que cette note n'ait peut-être pas été écrite en Flandre, elle semble indiquer un usage suivi également — peut-être assez généralement — dans nos contrées. Nous avons effectivement rencontré un certain nombre d'exemples de l'emploi de cette épacte du 1er septembre.

Nous avons déjà signalé l'épacte égyptienne dans les chartes de Gossuin de Mons, en 1127, (plus haut, p. 167) ; d'Anselme, évêque de Tournai, en 1146 (*Origines*, p. 32, note 4) ; du chapitre de Tournai, en 1150 (*ibid.*, p. 32) ; de Philippe d'Alsace, le 4 décembre 1164 (*Le style de Noël*, p. 157).

Nous la trouvons encore dans les *Annales Blandinienses* qui mentionnent de la façon suivante l'éclipse solaire du 23 septembre 1093 : *8* [1] *kal. octobris, sexta feria, hora tertia usque in horam octavam, luna 28a, indictione 1, epacta 1a, eclipsis solis facta est.* L'épacte 1 correspond à l'année 1094 : on l'a donc renouvelée au 1er septembre.

Dans la charte de Baudouin de Mons en faveur de l'abbaye d'Hasnon *anno ab Incarnatione Domini Jesu Christi MLXXXVI, indictione IX, epacta XIV, concurrente III, anno imperatoris Henrici ab obitu patris sui XXXII, a benedictione vero sui in regem XXXV* [2], l'indiction (romaine) 9 et le concurrent 3 sont ceux de l'année 1086, mais l'épacte est déjà celle de 1087 [3]. La charte a donc été octroyée après le 1er septembre [4].

***

[1] Erreur de chiffre. C'est *9 kal.* qu'il faut ; le copiste aura lu VIII pour VIIII.

[2] WAUTERS, *Table*, t. I, p. 563.

[3] Les deux années du gouvernement d'Henri ne concordent pas avec les quatre autres éléments chronologiques.

[4] Voir encore une charte de Nicolas, évêque de Cambrai, en 1151 (WAUTERS, *Table*, II, 344) et deux autres d'Alexandre, évêque de Liége en 1131 (BORMANS et HALKIN, *Table chronolog.*, t. X, p. 140).

Nous croyons pouvoir résumer ainsi nos conclusions sur la chronologie médiévale usitée en Flandre avant la fin du XII[e] siècle :

1) les styles de Pâques, de l'Annonciation, du 1[er] mars ne peuvent avoir été admis que comme une rarissime exception ;

2) le style le plus généralement admis n'était pas celui du 1[er] janvier, mais de Noël ;

3) on ne connaissait pas l'indiction pascale, mais on suivait, tantôt — surtout anciennement — l'indiction romaine (changeant probablement au 1[er] janvier), tantôt celle du 1[er] ou du 24 septembre ;

4) à côté de l'épacte romaine qui se renouvelait au 1[er] janvier, on se servait encore de l'épacte égyptienne dont le point de départ était fixé au 1[er] septembre.

C. Callewaert.

APERÇU RELATIF A L'HYDROGRAPHIE

DANS LA

REGION ORIENTALE DE COURTRAI

Nous croyons utile de revenir brièvement sur les données hydrographiques qui font partie de notre étude parue précédemment dans les *Annales* (1).

En résumé, une mise au point, consiste à savoir préciser, quand : 1° l'écoulement naturel des eaux, immédiatement à l'Est de Courtrai, a été transformé par cours artificiels, depuis le début de la période géologique moderne ; 2° les dénominations de ruisseaux ou de parties de ruisseaux, telles que Klakkaertsbeek, Gaverbeek (ou Gavers), St Jansbeek, Groeninghebeek (2), non usitées par les contemporains de 1302, furent appliquées à totalités ou parties d'affluents de la Lys, en aval de Courtrai.

MINORITE, ARTÉSIEN et CONTINUATEUR DE GUILLAUME DE NANGIS, ont laissé de la bataille du 11 juillet 1302 une relation très concise, sans entrer dans les développements de la topographie, fournis notamment par VILLANI, GUIART, VAN VELTHEM, GEOFFROY DE PARIS. Villani habita dans la Flandre Occidentale vers le terme de la

(1) T. LVII, année 1907, pp. 373 et suiv. Cet article a donné lieu à certaines observations que l'on peut lire dans le *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai*, 5e année, pp. 168-170.

(2) Le nom de Groninghe existait vers 1302. LI MUISIS, *Chronica* (éd. DE SMET), p. 194 et s. : « Ante monasterium de Groninghes ». Cf. et. *Chr. Artésienne* (éd. FUNCK BRENTANO), p. 48 : « au lès devers Grolinges, une abbie de nonnains grises ».

campagne de 1302 à 1304 ; le militaire Guiart, frère d'armes des arbalétriers survivants de 1302, combattit à la fin de la guerre.

Or, les descriptions hydrographiques détaillées de ces quatre derniers auteurs ne nous paraissent pas en discordance. En outre les déductions à tirer de leur exposé topographique nous semblent se concilier avec la corrélation que l'on peut déduire aussi de la configuration géologique et des constatations hypsométriques, en terrain naturel.

La crète d'un important contrefort, se détachant vers le N.-O. à partir de Kapel ter Beden, a pour composition, en maints endroits, du quaternaire (probablement supérieur). Sa cote, variant de 17.80 à 18.20, domine de 3 mètres à peu près, des cours d'eau très nettement séparés, enserrés par des courbes, 16, 17, voire 18, aux points les plus rapprochés de leurs cours ; tandis qu'en ces points, les cotes les plus basses varient entre 15 et 15.50, sur fond géologique différant parfois de la crète.

Sans compter les thalwegs secondaires, il y a eu là 3 affluents, parmi lesquels on pourra reconnaître l'important « *fosso* » (1) de Villani, ou fossé (2) de Guiart ; puis, peut-être le « *gracht* » (3), cité dans VAN VELTHEM ; enfin

---

(1) VILLANI, *Ist. Fior.* (éd. MURATORI), cl. 385 : « Corre uno fosso, che raccoglie l'acque della contrada et mette della Liscia, il quale e largo il piu cinque braccia e profondo cupo tre » etc. Suit dans VILLANI une longue description de ce cours d'eau, de ses abords ; et l'auteur range les piquiers flamands : « a modo d'una luna ». Plus haut, il a parlé d'un front situé vers la : « terra per lo camino che va a Guanto ». — Sur cet arc de cercle, la gauche flamande (Flamands Orientaux) s'appuie à la Lys.

(2) GUILL. GUIART, *Branche des Royaux lignages*, vers 15010 et s.: « Sus un long fossé plain de fanges / où touz chevaus qui s'i férissent / de plaine venue cheissent ». Voir aussi pour ce fossé: vers 15021 et 15022 ; vers de 15046 à 15075 ».

(3) VAN VELTHEM, *Sp. Hist.* (éd. LE LONG), liv. IV, chap. XXXI : « Onder dien cloester van der Nonnen / daer een gracht comt geronnen / van der Leye, te wege werd, / daer was dat Vlaemsce here

un cours d'eau, à l'Est du « *passage* » [1] de Guiart, coulant vers le Nord-Est.

Remarquons que ce contrefort force la Lys à modifier son cours en aval du « *Courtrai de 1302* », et que les conséquences de son existence font reconnaître dans les 4 vers 15046 à 15049, de Guiart, relatifs au « *fossé* » précité, 1° le « *passage* », 2° sa situation « *bien loing* » du point de départ des « *arbaléstriers* », la « *plainne* » [2], entre cotes 15,50 et 17, à l'Est du confort.

A notre avis, dès l'époque du dessin de la carte de JACQUES ROELOFS DE DEVENTER (deux siècles après la bataille), des modifications artificielles avaient déjà changé le cours des eaux. Nous concluons en exprimant l'opinion que vers l'époque de la bataille des Éperons d'Or, le cours naturel des eaux, indiqué sur la carte annexée à notre étude précitée, existait encore [3].

B[on] M. DE MAERE.

---

gescard ». D'après nous, il s'agit de l'armée des Flamands Orientaux. Ne pas confondre avec le « *pas* » de GEOFFROY DE PARIS, aux vers 1227 et 1228, près de l'Écluse 9, du canal de Bossuyt.

[1] GUIART, *o. c.* Voici du reste les quatre vers 15046-15049 de cet auteur, en sa *Branche des Royaux Lignages* :

Arbalestriers premiers s'esmurent (*) ;
Sivant du fossé le rivage
Treuvent bien loing d'ileuc passage,
Outre se mètent en la plainne,

[2] Où ailleurs y a-t-il une *plaine ?*

[3] Voir corrélation entre le dernier alinéa p. 377 et le premier alinéa page 378 de l'étude précitée, dans « *AnÉm.* » Le deuxième alinéa, page 378 est une constatation, mais non un argument.

(*) Ils partent d'un point ou plutôt d'une zone de *rassemblement*, près du Mosscherberg. (Cotes élevées de 30 à 37 au *Pottelberg*).

COMPTES RENDUS

—

L. Gilliodts-van Severen. *Cartulaire de l'ancien Grand Tonlieu de Bruges*, faisant suite au Cartulaire de l'ancienne Estaple. Recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de cette ville. T. V. (Publication in-8 de la Société d'Émulation de Bruges). Bruges, De Plancke, 1908, 537 p.

Dit nieuw *Cartularium* mag dus beschouwd worden als 't vervolg van *Le Cartulaire de l'ancienne Estaple.* Daarom ook wordt het genoemd : een 5e band ervan.

En een 5e band van een en 'tzelfste werk is het wel ; een nieuw deel te weten van « *l'exposé documentaire du mouvement commercial de la ville de Bruges depuis le XIIe jusqu'au XIXe siècles* » (bl. 1).

In deze bepaling, door den Heer Schrijver zelven gevonden, ligt best weêrgegeven de aard van beide zoogezeide Cartularia. Een « exposé » zijn ze. Ware Cartularia zijn ze eigenlijk niet. Ze gelijken er op, ze heeten aldus, maar ze zijn 't niet. Als Cartularia hebben ze nooit bestaan. En echte Cartularia, elk van een duidelijk afgescheiden vak, zijn ze zelfs nu nog niet.

Waarlijk, iets onduidelijks is en blijft voor den lezer : het gemeenzaam voorwerp dier twee boeken, nl. « le mouvement commercial... » 't Is geen voorwerp voor een oorkondenboek. En wat het bijzonder voorwerp van elk van de twee afdeelingen betreft : wel geeft het eerste « Cartulaire » meer aan : alles wat het vermakelen zelf van handelsstoffen, — de handelsdoeningen —, schijnt betroffen te hebben ; wel voegt het tweede, « le Cartulaire du Tonlieu », nu erbij liever : alles wat voorwerp of voorwaarde van dit vermakelen zal geweest zijn. Maar nog dit schijnbaar verschil tusschen beider afgezonderde stoffen, is indedaad onvast, en meer dan eens komt het voort uit de opvatting van onzen diepdenkenden Verzamelaar, meer dan uit een bepaalde bewoording in de opstellen.

Verder van soortwege bestanddeelen : in beide verzamelingen staan opgenomen, niet enkel « chartae », maar overhoop aan den eenen kant aleens uittreksels uit verhalende bronnen, uit brieven, uit kronijken of uit heiligenlevens, en aan den anderen kant, 't zij geheel 't zij bij brokken, rechtstreeks dan de keuren of rekeningen of rechterlijke oorkonden. En ieder van die geschiedkundige gevallen of getuigstukken staat er vermeld onder den dag waarop ze voorvielen of gemaakt werden, zoodat ze allen door Heer Gilliodts geschikt zijn geweest enkel en alleen volgens tijdverloop : zoo deed hij het in 't « Cartulaire de l'Estaple », en zoo weêrom in 't « Cartulaire du Tonlieu ». Onderwijls nooit, tusschen of neven die eenvoudige chronologische schikking, ievers een andere schikking naar oord of aard van voorwerp of bestemming ; ook nooit iets van dat synoptische dat men zoo kwistig en zoo nuttig nu ingebracht heeft, b. v. in de « regesta ».

Neen over zulk een onduidelijke stoffe, en op zulk een onschoolsche wijze zouden vroeger geen Cartularia gemaakt zijn geweest, of althans voortaan geen meer dienen op- of aangevat te worden. Daarom heeft, alles ingezien, Heer Gilliodts niet oprecht Cartularia bedoeld. Temeer nog, omdat uit onvastheid van voorwerp en bewerking — als hier in 't geval — practische moeilijkheden moesten ontstaan. Voorzienig als hij is, heeft ze de geleerde Schrijver aanstonds in 't oog gehad. Trouwens zelf vermaant bij den lezer dat soms twee of meer herzeggingen van dezelfde dingen onvermijdelijk geweest zijn ; ook dat, om de stukken te bedeelen, de eenen bij 't stapel- en de anderen bij 't tolrecht, de keuze aleens willekeurig moest geschieden. En eenmaal aanveerd dat hij, bepaaldgenomen, geen echte « Cartularia » maken ging, is ook te verstaan dat Heer Gilliodts niet noodig geacht heeft zijn aangehaalde gevallen of stukken in beslisten vorm voor te stellen : 'k wil zeggen, niet noodig geacht heeft nauwkeurig te laten weten welke middens hij uitgespeurd had om zijn bronnen te vinden, of te zorgen om b. v. overal voor ieder stuk den staat van 't oorspronkelijke, of dezen van de afschriften en bevestigingen ervan, of den laatstgevonden uitleg der technische woorden eruit, of de verschillende uitgaven van hun geheel en bijzonderlijk de beste aan te wijzen. Op sommige plaatsen doet hij dit, en meesterlijk. Teeken dat hij het kon. Maar op 't meestendeel doet hij het niet. Teeken dat hij 't niet wilde. Altijd dezelfde reden : « Cartularia » miek hij niet, maar wel « *l'exposé documentaire* [en aardrijkskundig gesproken, zoo wijd mogelijk] *du mouvement commercial de la ville de Bruges...* »

Dus hier hebben we : een « exposé », en een « exposé documentaire ».

Een verhaal zonder woorden, met zaken. Als een uitstalling van weerden in een museum, in 't museum van Brugge's rijkste schatten, van de kostelijkste schatten die Brugge ooit bezat, zijn handelsvrijheden.

Als dusdanig werk zal hier dit 5de deel, samen met de deelen die voorgaan en 't deel dat nog achterkomt — een deel besluiten, — een heerlijk meesterwerk uitmaken. Want hoe machtig is niet deze uitstalling, talrijk in bedrag, en keurig in geheelheid! Hoe leerzaam om Brugge's waar verleden eruit op te maken! Hoe nuttig voor den zoeker die voortaan hier een eerste bijeenbrenging van stoffen zal gereedhebben!

Als men deze twee verzamelingen overloopt, doet men best bij ieder jaar eruit, eens na te denken op de gebeurtenissen die binstdien geschied zijn. 't Doet aardig om na te gaan hoe, op 't oogenblik dat de eene Vlamingen oorlog voerden of kunst bedreven of godsdienst bespraken enz., de anderen tol afkochten of eten deden afslaan. Nevens 't hooger leven rijzen de alledaagsche beslommeringen. Hoe blijkt het toch waar te zijn dat voorheen 't leven leek op 't onze nog. En hoe blijkt het tevens dat we van dat leven, zoo gelijk op 't onze, over 't algemeen nog zoo weinig weten. Neen 't verleden van ons eigen stad Brugge, al werd het zoo dikwijls beschreven, kennen we in zijn geheel nog bijna niet: dat verleden met de groote en de kleine menschen van vroeger, en de aanjagers en de onverschilligen en de gezapigen uit elken tijd, met den last van allen, ook met hunne leuten, met hun droomen en slaven, met hun instellingen, met hun onderling woelen, met hun bestuur, met hunnen vrijheidslust. Zooals wij thans handelen, zoo handelden voorheen onze voorvaderen. Bij duizenden waren ze: en elk van die duizenden had zijn begrippen en vermogens, zijn oorbeelden en zijn werkingen; elk van hen meende iets te wezen, en gedroeg hem naar eigen zelfbeschatting! Velen samen mieken gezinnen uit, en geslachten, en benden, en ambachten, en kringen, en gemeenzaamheden. Dan uit de doeningen van alleman alleen en van alle die hoopen samen, ontstonden voorvallen die wij nu willen bijeenvatten en die we metterdaad bijeenkrijgen, of liever (want 't geschiedt toch werkelijk meestal zoo) die we 't kost-wat-'t kost bijeenwringen en -dwingen. Maar, ik vraag het, als nu hier of daar, uit dit ons zoogemaakt stelsel, een naam uitsteekt of een gebeurtenis doorstraalt, en dat we dien naam en die gebeurtenis in onze geheugenis overhouden, mogen we zeggen de geschiedenis van ons verleden met heel zijn maatschappelijke ingewikkeldheid te

kennen? Als we een Robrecht den Fries of een Maerlant of een Breydel of een Memlinc of een Simoen Stevin weten te noemen, of als we bij dag en stuk kunnen voorhouden wanneer of hoe een kerk of een burcht of een huis of een haven begonnen of vervielen, mogen we meenen heel dat vroeger leven onzer voorouders inderwaarheid voor den geest te dragen?

Aleer op deze vragen te antwoorden, grijpe men de bovenbesproken werken van Heer Gilliodts-van Severen; men doorschouwe ze. En die ontzaggelijke hoop dingen uit het gewezen klein-leven die erin te rapen liggen, zal in 's lezers geest doen opdagen de overtuiging dat Brugge's geschiedenis (d. i. 't verhaal van heel en gansch 't verleden onzer maatschappelijke gemeenzaamheid) nog te maken overblijft.

Aanstonds, zoals bij ons, zal dan ook in zijn hert volgen een wensch: nl. dat Heer Gilliodts nog lang zulk reuzenwerk, als 't zijne is, moge doordrijven, en dat daarna de opbouwing der saamgebrachte bouwstoffen eenmaal moge geschieden of door zijne hand nog, of door eene, die al weze ze jonger, even werkzaam, even vaardig, even bedreven, even onvermoeibaar kunne staan als de zijne.

L. De Wolf

CHRONIQUE

Sociétés savantes et Congrès.

— **Académie royale de Belgique.** — *Classe des Beaux-Arts.* — Concours pour l'année 1911. — Histoire et critique.

— *Faire, à l'aide des sources authentiques, l'histoire de la peinture au XVIIIe siècle, dans les provinces formant la Belgique actuelle.* — Prix : 600 francs.

— *Faire l'histoire de l'enluminure et des enlumineurs belges des premiers temps jusqu'à la fin du XVIe siècle.* — Prix : 1,000 francs.

— *Déterminer, à l'aide des constructions existantes, des documents graphiques et autres, le principe de l'architecture privée dans les centres urbains de la Belgique aux XVIe et XVIIe siècles. Indiquer les différences et les rapports caractéristiques de ville à ville, en désignant, autant que possible, les principaux constructeurs.* — Prix : 800 francs.

— *Faire l'histoire, au point de vue artistique, de la sigillographie dans l'ancien comté de Flandre et le duché de Brabant.*

L'auteur ajoutera à son manuscrit des reproductions graphiques des sceaux les plus remarquables de chaque série. — Prix : 800 francs.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions peuvent être rédigés en français ou en flamand. Ils devront être adressés, franc de port, avant le 1er juin 1911, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

— **Commission royale d'histoire.** — *Nouvelles publications décidées* : Le R. P. Willaert, S. J., continuera la publication des *Relations politiques entre les Pays-Bas et l'Angleterre sous le règne de Philippe II;* la confection des tables des dix premiers volumes de cette collection, publiés par le baron Kervyn de Lettenhove, lui a été également confiée.

M. V. Fris est chargé de publier dans la collection in-8° les *Genealogie comitum Flandrie* avec leurs continuations.

— *Missions scientifiques:* M. J. Cuvelier a parcouru les archives hollandaises, pour y rechercher des matériaux en vue de la collection des actes des États-Généraux des Pays-Bas, pour la publication de

laquelle il a été adjoint à M. Pirenne (CRHBull. 1908, t. LXXVII, p. LXII-LXXII).

M. H. Nelis entreprend à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales de Paris et M. L. Verriest aux Archives départementales du Nord, à Lille, le relevé des documents intéressant notre histoire nationale.

Nos lecteurs pourront bientôt se rendre compte que les recherches de M. Nelis n'ont pas été infructueuses au point de vue de l'histoire de Flandre.

— **A l'Institut historique belge de Rome** vient d'être attaché M. Philippe Van Isacker de Thourout, docteur en histoire de l'Université de Louvain. Il s'occupera spécialement du dépouillement des documents du pontificat de Martin V, qui intéressent notre histoire nationale. Comme ce pontificat coïncide avec les débuts du régime bourguignon dans nos pays, l'histoire de la Flandre — et, espérons le, notre revue — ne sera pas la dernière à profiter de ces nouvelles recherches.

— **Koninklijke Vlaamsche Academie.** — Onder den titel „*Francia*" had wijlen de Leuvensche Prof. Pieter Willems zich voorgenomen een beschrijving te geven van alle Nederfrankische dialecten van Vlaamsch-België, van Nederland en van het Duitsche Rijnland. Sedert zijn dood in 1898 was het werk onvoltooid blijven liggen; thans hebben de erfgenamen besloten de rijke verzameling van Willems handschriften ter beschikking van alle taalkundigen te stellen in de bibliotheek van de koninklijke Vlaamsche Academie.

Prof. Willems had in de studie der Nederfrankische dialecten een tweevoudig doel beoogd: een taalkundig en een historisch. Eensdeels zijn de dialecten veel beter getuigen voor de spraakontwikkeling dan de schrijftaal, daar deze voor allerlei storende invloeden openstaat, waarvan het volksdialect vrij blijft. Anderdeels hoopte Willems uit de dialectische studie nieuwe gegevens te putten voor de geschiedenis onzer gewesten na den val van het Romeinsche Keizerrijk en vooral aangaande de afstamming der toenmalige bewoners van ons land. Verder dan den Rhijn in het Noorden en het Oosten had Willems zijn onderzoek niet uitgestrekt; binnen deze grenzen alleen, meende hij, met grond, Frankische tongvallen, 't zij Salische 't zij Ripuarische te vinden.

Om gegevens te verzamelen had W. in 1885 vierhonderd vragenlijsten in alle richtingen, van Keulen tot Duinkerken, van Utrecht tot

Halle, rondgestuurd. Hij ontving 347 antwoorden, ongelijk in waarde maar al naar één en hetzelfde plan bewerkt.

Met behulp van deze gegevens had W. reeds dertien vergelijkende tafels van dialecten uit eene zelfde streek opgemaakt. Daarna bewerkte hij de aanteekeningen van zijn medewerkers tot een voorloopige klank- en vormleer der besproken tongvallen, als volgt ingedeeld :

1. Westvlaamsch, Fransch-Vlaanderen ; 2. Zeeuwsch-Vlaanderen ; 3. Oostvlaamsch, Waasch ; 4. Brabantsch (Zuid-Brabant, Antwerpen, gedeelte van Noord-Brabant en van Gelderland.) ; 5. Holland en Utrecht ; 6. Zuid-Tongersch ; 7. Maas-Rhijnlandsch ; 8. Noord-Tongersch ; 9. Cleefsch, Geldersch ; 10. Veluwsch, Saksisch, Hoogduitsch ; 11. Keulsch.

De grammatica voor ieder dialect omvat drie hoofddeelen ; klankleer, verbuiging, vervoeging. Bij zijn dood had Prof. Willems de stof voor de klankleer van alle dialecten en voor de vormleer van de tongvallen in Vlaanderen, Brabant, Antwerpen en een deel van Limburg klaar.

De verzameling bestaat uit de 347 schrijfboeken van de bijzondere medewerkers benevens 137 schrijfboeken met den persoonlijken arbeid van den bewerker. Samen beslaan zij 5434 bl. en bevatten nog een geriefelijken inventaris met de namen der medewerkers, de lijst der behandelde gemeenten en een analytisch overzicht van den heelen inhoud.

Het is in hooge mate wenschelijk dat de vrienden der Nederlandsche taal en geschiedenis dezen rijken schat niet ongebruikt laten, maar door nieuwe nasporingen dit grootsche werk van hun onvermoeiden voorganger trachten te voltooien.

(Zie DWB. 1909. bl. 402 ; RIPB. 1909, t. LII, p. 121 ; MBBull. 1909, t. XIII, p. 121 ss.).

— **Commission des petites archives.** — La formation du Comité des petites archives de la Flandre Occidentale, annoncée dans un des derniers fascicules de nos *Annales* (1908, p. 454) est chose faite. Le 12 novembre 1908, M. A. Gailliard, archiviste général du royaume, avait chargé le Bon A. van Zuylen van Nyevelt, conservateur des archives de l'État à Bruges, de recruter les personnes, qui pourraient être utiles pour l'étude des petites archives, parmi les archivistes de l'État, les archivistes communaux, les archivistes ecclésiastiques, les membres des cercles ou sociétés d'archéologie ou d'histoire, etc., etc. Ont répondu à cet appel : MM. Allosery, licencié en droit canonique, à Ardoye ; Bon de Bethune, président du Cercle archéologique de Courtrai ; le chanoine Callewaert, membre du Comité de la Société

d'Émulation, à Bruges; J. Colens, conservateur honoraire des archives de l'État, à Bruges; Bon Gillès de Pélichy, membre du Cercle archéologique, à Bruges; K. de Flou, archiviste provincial, à Bruges; L. Gilliodts-van Severen, archiviste de la ville, à Bruges; Cte de Limburg-Stirum, président de la Société d'Émulation, à Bruges; Em. de Sagher, archiviste de la ville, à Ypres; Desomviele, archiviste communal, à Thielt et Ch. Van den Haute, conservateur adjoint des archives de l'État, à Bruges. Les travaux du Comité ne se feront pas attendre.

Dès à présent on a relevé les archives mentionnées dans les rapports des inspections communales d'archives faites de 1874 à 1881 par MM. Diegeryck, Mussely et Vanden Bussche, dans la Flandre Occidentale. M. K. de Flou a donné en communication les inventaires déposés au gouvernement provincial en vertu de la circulaire du 16 mars 1889. Ces documents pourront servir de base aux inventaires ultérieurs qui porteront sur les archives anciennes jusqu'à l'année 1836.

Dans une réunion tenue le 17 mars à la « Poorterslogie » il a été décidé en principe d'écrire à M. le gouverneur de la Flandre Occidentale, à Mgr l'évêque de Bruges pour les prier d'engager les administrations civiles et les institutions ecclésiastiques à faire inventorier les documents qu'elles ont en leur possession.

MM. Callewaert et de Sagher ont demandé l'ajournement de l'envoi de ces lettres jusqu'à ce qu'une solution définitive ait été donnée à la question de la possession des archives des institutions supprimées lors de la Révolution française.

M. de Sagher a proposé la création de depôts intercommunaux dans les chefs-lieux d'arrondissement pour empêcher la destruction et faciliter le classement des documents conservés dans les petites communes et qui bien souvent sont voués à une perte irréparable.

Ces deux questions ont été soumises au comité central.

M. Van den Haute a été chargé de l'inventaire des archives de la ville de Roulers. M. de Sagher s'occupe activement de celui des hospices et du bureau de bienfaisance de la ville d'Ypres. M. Terrier prépare celui de la ville de Messines.

Il est à espérer qu'on pourra livrer dans la suite quelques inventaires sommaires des archives des églises cathédrales, collégiales et paroissiales et des institutions religieuses. Il y a là une moisson abondante pour l'histoire religieuse.

Cela nous amène à parler des archives conservées dans les grandes familles. Puissent celles-ci ne point rester étrangères au mouvement et permettre l'accès de leurs chartriers qui constituent une base curieuse

pour l'histoire seigneuriale ; on y rencontrera maints documents concernant les anciennes institutions civiles, judiciaires et militaires de notre Flandre, légués par ceux de leurs ancêtres, qui se sont illustrés par la robe et par l'épée.

Bon A. v. Z. v. N.

— Un **Congrès international des Archivistes et des Bibliothécaires** se réunira en août 1910, à Bruxelles, sur la proposition de l'*Association des Archivistes et des Bibliothécaires belges*. Il a pour but d'étudier les multiples questions, que soulèvent l'organisation et la réglementation des archives et des bibliothèques et de provoquer une entente internationale, en vue de la réalisation des vœux à adopter et de la réunion périodique de congrès similaires.

La commission d'organisation a déjà publié le règlement du Congrès ainsi que la liste détaillée des questions mises à l'ordre du jour. Ces questions sont du plus haut intérêt et sont réparties en quatre sections. Nous signalons ici quelques-unes des plus importantes.

Première Section. — Archives.

Construction des dépôts d'archives. Expositions — nettoyage — restauration — destruction d'archives. Inventorisation des *petites archives*. Classement des archives courantes, versement dans les archives anciennes. Conservation des archives de notaire, des registres paroissiaux. Communication d'archives. *Principe de la provenance* dans le classement. Questions relatives au recrutement et aux obligations du personnel des archives.

Deuxième Section. — Bibliothèques.

Questions relatives à l'organisation des bibliothèques, au recrutement du personnel, au dressement du catalogue, au système d'échange.

Troisième Section. — Collections annexées aux Dépôts d'archives et aux Bibliothèques.

Comment organiser une exposition permanente de manuscrits et de livres précieux? Où et comment faut-il conserver les sceaux? Comment les cataloguer et les restaurer au besoin? Comment faire et authentiquer le surmoulage des sceaux? Comment organiser l'exposition des médailles et monnaies?

Quatrième Section. — Bibliothèques populaires.

Création, organisation, mesures d'hygiène.

La cotisation des membres du Congrès est fixée à 10 francs. Les personnes qui auront envoyé avant le 1er juillet 1909 leur adhésion, ainsi qu'un mandat postal de 10 francs à Monsieur Victor Tourneur,

trésorier-adjoint du Congrès (98, rue Defacqz, Bruxelles) recevront les actes du Congrès, ainsi que tous les documents préliminaires.

— **Comité flamand de France.** — A la séance du 11 mars dernier, le président a donné communication d'une note fort intéressante de M. H. Durin, concernant les offices de brasseurs, créés à Bergues par Louis XIV. L'édit de mai 1698 établissait, dans les pays conquis et cédés de Flandre, Hainaut et Artois, un certain nombre d'offices héréditaires de brasseurs de bière. Il portait autorisation pour les preneurs de façonner, brasser, composer et fournir seuls, à l'exclusion de tous autres, les bières qui se débiteraient dans les hôtelleries et cabarets du pays. Cette notice renferme maintes particularités sur le placement et le rachat de ces offices.

— **Société des Antiquaires de la Morinie.** — Séance du 1er février 1909.

M. le chan. Bled fait passer sous les yeux de ses collègues quelques fragments de ceps de vigne, réduits à l'état de tourbe, trouvés à St-Omer dans le fond des fossés des anciennes fortifications. Cette exhumation nous ramène à la période préhistorique, où l'on semble avoir cultivé la vigne dans cette région de la Morinie.

Périodiques.

— Wij hebben reeds de *Volkskundige boekenschouw — Bibliographia folklorica* aangewezen [AnEm. t. LVIII, 210], die als bijblad aan *Biekorf* verschijnt, onder het bestuur van *Dr L. De Wolf;* maar 't is recht dat we er op terugkomen, nu de eerste jaargang volledig voor ons ligt. Merkwaardig onder vele oogpunten mag ze heeten die eerste verzameling « van alles wat binnen den laatsten tijd (in en korts voor 1908) verscheen, van of aangaande West-Europeesche folklore ». Niet enkel aan nieuwsgierige liefhebbers wil Dr De Wolf inlichtingen geven ; maar vooral aan vakmannen, want « het beoefenen der folklore kan als een afzonderlijk wetenschappelijk vak aangezien worden, met eigen werkwijze en streving naar eigen slag waarheid, waarvan de folkloriesche daadzaken als even zooveel zakelijke, spraak- en daad- en schriftelijke getuigenissen kunnen doorgaan ». Zijne bibliographie is dan ook wetenschappelijk ingedeeld : de verschenen werken zijn gerangschikt onder drie hoofdrubrieken : hulpwetenschappen, gronden (fontes), vorschingen (inquisitiones), die op hunne beurt logiesch onderverdeeld zijn volgens den bijzonderen aard der volkskunde. Die indeeling, zooals ze vooral blijkt uit den uitgebreiden « algemeene

zakenwijzer „ bl. 286-298, is op haar eigen reeds een waar meesterwerk. De eerste jaargang van de *Volkskundige boekenschouw* vormt een boekdeel van 298 bladz. waarin 2296 werken ontleed en in opzicht van wetenschappelijke waarde gewogen worden; gemakkelijk kan men ze terugvinden dank aan praktische namen- en zakenwijzers. Dr De Wolf en zijne medeopstellers werken niet alleen voor Vlamingen, hunne overzichten en beoordeelingen zijn ook in 't latijn vervaardigd; aldus ingang vindende in den vreemde, mogen ze verhopen hunne wetenschappelijke opvatting van Folklore overal te doen doorgaan. Onnoodig bij te voegen dat in geschiedkundig opzicht uit die zoo breed opgevatte bibliographie veel te putten valt. Wij brengen hier gaarn onze hulde aan Dr De Wolf, die benevens zijne niet geringe medewerking aan onze *Annales*, zulk een reuzenwerk heeft tot stand gebracht. *Volkskundige Boekenschouw* verschijnt ook afzonderlijk bij L. De Plancke te Brugge, aan 5 fr. 's jaars voor 't binnenland, en fr. 5.50 voor 't buitenland.

— *Nieuw Leven. Maandblad voor het arrondissement Aalst*, paraît à Alost chez P. Van Schuylenbergh en livraisons mensuelles depuis octobre 1908. Cette revue est consacrée principalement à l'histoire de la ville et du pays d'Alost.

Notes bibliographiques.

— Dans sa réunion du 27 janvier, le jury constitué par le gouvernement pour juger le concours de 1908, a estimé dignes d'obtenir une bourse de voyage entre autres les concurrents suivants :

R. Ledoux. *Le régime corporatif en Belgique au XVIIIe siècle.*

H. Devocht. *De invloed van Erasmus op de Engelsche Tooneelliteratuur der XVIe et XVIIe eeuw.*

J. B. Goetstouwers. *Les métiers de Namur sous l'Ancien Régime.*

Ph. Van Isacker. *Essai sur les troubles militaires dans les Pays-Bas du Sud à la fin du XVIe siècle, d'après la correspondance des agents pontificaux.*

Nous attirons spécialement l'attention sur ce dernier mémoire, dont une partie a été résumée dans le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique de Louvain pendant l'année 1907-1908* (v. *Annuaire* 1909, p. 469-480) M. Van Isacker y expose les mutineries militaires de Pont-sur-Sambre et de Saint-Pol en Artois ; cette dernière a été désastreuse pour tout le pays situé entre Hesdin, Bapaume, Arras, Béthune, Aire et Saint-Omer. Dans des études antérieures sur la situation politico-économique des Pays-Bas catholiques à la fin du XVIe siècle, égale-

ment résumées dans les *Rapports du Séminaire historique* (cfr. *Annuaire* 1907, p. 389-393 et 1908, p. 333-341) l'auteur avait déjà attiré l'attention sur l'importance des troubles militaires, qui causèrent tant de désordres et furent un des facteurs principaux du mécontentement qui régnait dans nos pays.

— A la *Bibliographie de feu M. le doyen De Gryse*, publiée suprà page 83, doit être ajoutée : *Reisje in Spanje en Portugaal in 1905*. Kortrijk, Janssens en Verbeke 1908, in-8, 154 p. L'auteur y raconte de préférence ce que la Péninsule conserve encore de souvenirs flamands.

Nos Archives.

— **Dépôt des Archives de l'État à Gand**. — M. le baron Maurice van der Bruggen, député et ancien ministre de l'agriculture, vient de faire don, au dépôt des archives de l'État à Gand, de sa belle collection d'archives de famille.

Ces précieux documents donnent la description des seigneuries : de la Douve, ou Watou, sise dans la paroisse de ce nom, et faisant partie du pays de Furnes ; Pontpepers, aussi dans Furnes ; te Walle, à Auweghem ; t'hof te Boelaere, ressortissant à Zulte ; ten Broucke, Triest, Willecomme, ten Houte, ter Vaten, Cockeldriessche, enclavées dans Wielsbeke ; Looveld, dépendant de Heusden, Melle et Meirelbeke.

Toutes ces seigneuries appartinrent aux ancêtres de la famille van der Bruggen, ou à ses alliés : de Facuwez, vicomte de Jonghe d'Ardoye, Cartillo, Aerleboudt, van Passenrode, de Crombrugghe, Debrio, de Ayala.

Le plus ancien document (seigneurie de la Douve) date de 1315.

— Un autre don important a été fait au même dépôt par Madame Em. Seydlitz, née Emma Mestdagh de ter Kiele. Ce second envoi comprend une série de registres de biens, concernant le fief de Blauwvoetswal, à Pervyse (1669-1790) et la Cour de Kyele, sous la paroisse de Leysele (1677-1788).

Nos objets d'art.

— A la séance du 5 mars de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, M. de Mély a communiqué un jugement du 27 juin 1457 qui condamne à l'amende plusieurs enlumineurs, pour n'avoir pas signé les œuvres qu'ils avaient mises en vente. Il en résulte non seulement que les miniaturistes primitifs ont signé leurs œuvres, mais qu'ils

étaient punis quand ils ne le faisaient pas. Une ordonnance du 21 mars 1500 vint de nouveau rendre la chose obligatoire : elle est suivie des signatures des miniaturistes reçus maîtres dans l'année, qui accompagnent leurs noms des marques qu'ils adoptent.

Grâce à elles, M. de Mély a pu découvrir que les manuscrits enluminés portent à la première page, à la place où les éditeurs mettent maintenant leur nom, une marque ou des initiales. M. de Mély peut dès maintenant en apporter vingt-six. (RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 120).

Cf. AnÉm. [LVIII, 633 ; LIX, 139, 140].

— Le 10 et 17 février dernier, M. de Loisne parla à la *Société nationale des Antiquaires de France* d'un spécimen de l'art flamand, de la fin du XIVe siècle, d'excellente facture; c'est un bas-relief du musée d'Arras représentant la Vierge et l'Enfant Jésus.

A la seconde de ces séances, M. Stein établit à l'aide de documents récemment mis au jour que le célèbre peintre Jean de Bruges (Jean de Bondolf) était sujet du comte d'Armagnac et qu'il se trouva à la Cour d'Aragon avant 1373 pour exécuter un retable qui ne fut pas en définitive exécuté. — RHE. 1909, t. X, p. 442 ; RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 142.

— Dans la livraison de novembre 1908 des *Ambtliche Berichte aus den Köninglichen Kunstsammlungen*, M. Bode se rallie à l'opinion de M. Gòmez-Moreno (AnÉm. [LVIII, 625]) qui considère le fameux triptyque de Miraflores conservé au Musée de Berlin, non comme une œuvre originale de Roger Van der Weyden, mais comme une copie du retable semblable faisant partie de la chapelle royale de Grenade.

— Parmi les dernières récentes acquisitions du Musée du Louvre figure l'admirable *Portrait de femme âgée* par MEMLING qui fut exposé à Bruges en 1902. Ce portrait formait dyptique avec un *Portrait de vieillard* acquis en 1896 par le Musée de Berlin. V. *Bulletin des musées de France,* 1908, p. 81 s.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Église de Nieuwmunster.** — A la suite des sondages et des démolitions nécessités par le travail de consolidation en cours d'exécution à l'église de Nieuwmunster, des parties fort intéressantes de l'église primitive ont été découvertes. Les ouvriers ont mis à nu deux colonnes engagées en pierre bleue de Tournai avec chapiteaux à double rangée de crochets qui paraissent dater de la première moitié

du XIIIe siècle. Des arcades très gracieuses, deux colonnes de la fin du XVe siècle, des jambages moulurés aux fenêtres ont également été mis au jour. J'ai remarqué à différents endroits des traces d'une polychromie gothique très simple qui recouvrait probablement toute l'église.

— **Église de Zande.** — Reconstruction.

La primitive église de Zande paraît avoir été construite pendant la période de transition du roman au gothique, vers le commencement du XIIIe siècle. Son plan avait la forme d'une croix latine, une nef avec deux bas-côtés et un transept très accentué ; la tour se trouvait au centre sur la croix. La nef et une partie du transept sont restés debout, on retrouve des traces des bas-côtés dans les murs ouest du transept, la tourelle d'accès vers la tour occupait l'angle formé par le chœur et le transept Nord.

Ce premier édifice a subi au cours des siècles plusieurs remaniements ; au XIVe siècle les bas-côtés ont été démolis et remplacés par des nefs latérales larges et élevées et la partie octogonale de la tour a été reconstruite. Au XVe et XVIe siècles le chœur a été agrandi vers l'Orient et les chapelles latérales Nord et Sud, ont été construites ; (en perçant les arcades à l'entrée de ces chapelles, on a affaibli les bases de la tour, ce qui a été la cause première du désastre de 1904).

Il serait à souhaiter que dans la reconstruction, qui est décidée, on reprenne les particularités de l'ancienne église : les belles proportions de l'ancienne tour ; les baies-ouïes avec leurs faisceaux de trois colonnettes engagées avec chapiteaux en pierre blanche ornés de crochets fleuris, les larmiers ouvragés surmontant ces baies et les arcatures si caractéristiques en briques taillées du bahut de la tour. Les fenestrages rares et typiques qui ornaient les pignons des transepts mériteraient aussi d'être reproduits dans le nouvel édifice.

Il serait également à souhaiter de voir replacer sur la nouvelle flèche la Croix de Jérusalem à double bras de l'ancienne église.

— **Église de Pitthem.** — Agrandissement.

Le projet de restauration et d'agrandissement de l'église paroissiale de Pitthem a été approuvé par la Commission royale des monuments en janvier 1906. Les travaux furent divisés en trois séries, dont les deux premières furent exécutées et approuvées par les arrêtés royaux du 16 juillet 1906 et 9 mars 1908. La troisième série comportait l'agrandissement de l'église, soit la construction de trois nouvelles travées.

Aujourd'hui l'administration fabricienne, d'accord avec l'autorité communale, propose la construction de deux travées au lieu de trois, agrandissement qu'elle trouve suffisant. Les proportions générales de l'église gagneront à ne pas être allongées de trois travées, comme il avait été prévu en 1906.

— **Église Notre-Dame à Courtrai.** — Nouveaux fonts baptismaux.

Le projet des nouveaux fonts baptismaux pour l'église Notre-Dame à Courtrai est traité dans le style de l'édifice commencement XIIIe siècle, il est très riche et fort beau, entièrement en cuivre. Il rappelle les magnifiques fonts d'Hildesheim en Allemagne. La potence en fer forgé est relevée de représentations symboliques en cuivre.

— **Église St-Martin à Ypres.** — Restauration de l'ancien cloître. (Quartier Jansénius).

L'administration fabricienne de l'église St-Martin à Ypres, a conclu avec l'administration communale, une convention en vue de la restauration de l'ancien cloître de St-Martin qui appartient en réalité à la première. Elle consacrerait une somme de 20,000 francs à ce travail et en compensation la ville lui accorderait un prix de location de 700 frs. L'immeuble loué ne pourrait servir que de musée, bibliothèque ou archives, à l'exclusion de tout autre service communal. Le cloître de St-Martin qui est un des monuments les plus intéressants de la Flandre, se trouve dans un bien triste état, il se détériore de jour en jour, à tel point que sa restauration devient urgente.

Le projet dressé par l'architecte communal J. Coomans est très étudié ; chaque partie de l'édifice est traitée dans le style qui lui est propre ; il y a été tenu compte des données et témoins existants. La prévoté restaurée et la cathédrale, deux chefs-d'œuvre de l'art religieux au moyen-âge, formeront avec les Halles, expression de la puissance communale, un ensemble architectural des plus grandiose et peut être unique.

— Achèvement et restauration du portail principal.

Le grand portail occidental de l'église St-Martin a été restauré par feu Mr Van Ysendyck, il y a quelques années ; les sculptures seules manquent. Par délibération en date du 4 octobre 1908, le Conseil de fabrique de la susdite église a décidé de compléter cette restauration et de charger M. J. Coomans de la direction du travail et M. Rooms, statuaire de l'exécution des 11 statues nécessaires pour achever le portail.

J. V.

SLUSANA SACRA

EEN BOETEKAPEL

Brugge was in de middeleeuwen de grootste handelsstad van Vlaanderen en uit alle oorden der wereld stroomden de kooplieden naar zijne markt. Op allerlei wijzen begunstigden de landsheeren dezen handel, die welvaart en rijkdom bracht in hunne landen.

Vooral de kooplieden der machtige Hanzesteden, Oosterlingen gewoonlijk genoemd, mochten zich in uitgebreide voorrechten verheugen, en wijl zij wisten, dat hun handel voor Vlaanderen een goudmijn was, duldden zij hierop niet de minste inbreuk. En werden hunne grieven niet spoedig weggenomen, werd de een of andere vrijheid hun niet gemakkelijk toegestaan, dan dreigden zij de stad en het graafschap te verlaten en hunne kantoren elders te vestigen. Wij behoeven het laatste standaardwerk van den Brugschen archivaris, L. Gilliodts-van Severen (1), maar even in te zien om bijna op iedere bladzijde het bewijs hiervoor te vinden.

Ook Sluis, zooals ik elders met de woorden van van Dale heb aangetoond (2), kreeg zijn deel van de rijkdommen, welke de wereldhandel in Vlaanderen bracht. De kooplieden hadden hier hunne kantoren en zij genoten verschillende

(1) *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges*, in 4 deelen.

(2) G. C. A. Juten, *Sluis* : *Geschiedkundige Bladen*, 1905, bl. 171.

voorrechten. Zoo stond in 1360 reeds graaf Lodewijk den Oosterlingen toe, dat zij hunne goederen mochten lossen en innemen, *zonder tolgeld* te betalen, indien zij na het Zwin te zijn uitgevaren door tegenwind gedwongen werden terug te keeren ([1]). En iedere gelegenheid namen zij te baat om die voorrechten te vermeerderen en bij de minste ontevredenheid wisten zij door dezelfde bedreiging als te Brugge hun wil door te drijven en voldoening te erlangen voor hunne ware of vermeende grieven.

In 1434 steeg de ontevredenheid der Oosterlingen weer ten toppunt.

Eenige Hamburgsche kooplieden, Hendrik en Jan Rijcstede en Thideman Meulnare hadden eene vordering van 500 ponden op zekeren Pieter Wacke, een koopman van Veere. Toen deze weigerde zijn schuld te betalen, deden zij hem te Sluis gijzelen : dit gebeurde 24 November 1434.

Een half jaar later ontving de ontvanger van Vlaanderen, Eustachius Brisse, van den hertog bevel Wacke uit de gevangenis te ontslaan ([2]). Tegen dit bevel van den landsheer kon de stad zich niet verzetten, maar de wraak der machtige Hanze vreezende, zond zij « Willemme Gheerbode, Woutre de Smit ende Pietre Livet den XXIIII^en in Meye (1435) te Brugghe an den ontfanghere van Vlaendren up tstic van Pietre Wacke van der Vere hem biddende — aenghesien dat hi bi virtute van zekere commissie van onsen gheduchten here hadde gheweist deghone, die den vorseiden Pietre uten steene ghehaelt hadde heerlike — hi zoevele doen wilde ende dertoe helpen, dat de stede zonder moeyte ende last ontghaen mochte » ([3]).

([1]) JANSSEN en VAN DALE, *Bijdragen voor de geschiedenis van Z. Vl.*, V. 10.

([2]) L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, VI, 540.

([3]) Stadsarchief Sluis : Rekening n° 30 (1434-1 Juni 1435).

De reden van dit ingrijpen van den hertog was den Sluizenaren toen nog onbekend, maar hunne afgevaardigden ondervroegen dienzelfden dag eenige gedeputeerden van Gent — Gui Guillebant en meester Hendrik Utenhove — « om an hemlieden te vernemene of int appointement onlancx ghemaect tusschen den Oosterlinghen ende dien van Hollant ende Zeelant begrepen heeft ghesiin, dat men Pietre Wacke ontslaen zoude » (1).

En wel was het noodig om de hulp des hertogs te vragen, daar reeds aanstonds de Oosterlingen « hem hebben willen absenteren van der stede » (1). Of zij deze bedreiging geheel hebben uitgevoerd, is mij niet bekend, daar de volgende rekeningen tot 1439 verloren zijn. Wellicht zijn zij hierin verhinderd geworden door het verbod van hertog Philips, die op verzoek der Sluische regeering 19 Juli 1435 te Brussel een bevel uitvaardigde aan zijne baljuws te Brugge, Damme en Sluis om dit plan te beletten (2).

Aan beide zijden waren de gemoederen verbitterd : de Oosterlingen, wijl hun geen voldoening werd geschonken, de Sluizenaren, wijl de rijke kooplieden zooveel mogelijk de stad vermeden om een inbreuk op hunne rechten, waaraan zij geen schuld had. Ongeveer een jaar bleef deze gedwongen verhouding bestaan, tot dat zij ten laatste in een bloedig oproer losbarstte.

Het was Zondag 3 Juni 1439, het feest van de H. Drievuldigheid. Eenige Duitsche schepelingen, in het Zwin voor anker liggende, keerden des middags uit de stad terug en in hunne brooddronkenheid schreeuwden en tierden zij: *slaat dood, slaat dood, die roode Vlamingen*. Op hun weg ontmoetten zij een jong gezel, die om wijn gezonden was,

(1) T. a. p.

(2) Stadsarch. Sluis : Cart. C. f. 90 (83 nieuwe pagineering) : n° 451 van den gedrukten Catalogus.

en in hun dolle woede doorstaken zij dien onschuldigen knaap. Bij dat gezicht liepen de poorters van Sluis te samen, drongen op de vreemde schepelingen aan, sloegen er op in, vervolgden hen op hunne schepen, in hunne kantoren, zoo dat wel zeventig vreemdelingen gedood werden.

De stadsregeering stond als het ware machteloos bij dit oproer, en het eenige middel om de anderen te redden was, dezen in de gevangenis te werpen, waar zij tegen de volkswoede bescherming vonden.

Den volgenden dag werd de zaak onderzocht en eenige der voornaamste belhamels van het oproer werden ter dood gebracht (1).

Doch hiermede waren de Oosterlingen niet tevreden.

Aanstonds zonden zij een klaagbrief aan de prelaten der kerkvergadering van Bazel, die, 30 November 1436, een schrijven richtten aan de regeering van Iperen om deze te verzoeken voldoening te eischen (2).

Hun klacht bij den hertog had ten gevolge, dat deze last gaf aan Claas van Utenhove, baljuw van Brugge, en Simon van Fourmelis, de zaak ter plaatse zelf te gaan onderzoeken. Uit hun verslag bleek duidelijk, dat de schuld hoofdzakelijk moest geweten worden aan de Oosterlingen, niet aan de inwoners van Sluis. Maar ter bevrediging hunner klachten beval de hertog, 15 Augustus 1438, zijnen baljuw in

(1) Onder deze bevond zich een Eligius Jordan, die op een wonderbare wijs zijn leven behield. Terwijl hij met verbonde oogen den slag des scherprechters verwachtte, ontstond er zulk een schrikkelijk onweer van donder en blixem, dat de toekijkers, gerechtsdienaars, beul en al wat er was, verschikt wegliepen en den misdadiger alleen op het schavot lieten. Hij begaf zich daarop na Wesenec en ging ter eere van het H. Bloed onzes Zaligmakers vrijwillig in ballingschap of deed eene bedevaart buiten 's lands. — SANDERUS, *Verheerl. Vlaendren*, I, bl. 203.

(2) J. L. A. DIEGERICK, *Inventaire des chartes et documents d'Ypre*, III, p. 173 ; *Hanserecesse*, 1430-1476, I, 505, n° 578.

Vlaanderen de overige schuldigen op te sporen en hen volgens recht te straffen (1).

Maar ook met dit besluit namen de vreemde kooplieden geen genoegen en zij bleven zooveel mogelijk Sluis vermijden. In de rekeningen vinden wij dit op tal van plaatsen bevestigd.

In 1439 zond de stedelijke regeering Michiel Schoof en Godschalck Meulenaar naar Brugge, « an eenighe Oosterlingen omme te vernemene claerlike de cause, waeromme de ouderlieden verboden hadden den coopman hier gheen goed up te slane ». In den zomer van hetzelfde jaar vinden wij herhaaldelijk afgevaardigden der Hanze te Sluis in onderhandeling met de stedelijke regenten. En in November zond Sluis tot drie malen hare afgevaardigden naar Brugge « om te verlikene van den ontslane van Pieter Wacke en andere zaken » (2). Maar de Hanze bleef bij hare eischen volharden (3). Ten laatste werd in April 1442 de secretaris, Christiaan Veys, naar Gent gezonden « omme van de heeren van den edele rade te hebben lettren van recommendatiën ende vidimussen an de Duutsche steden van der zaken up Pieter Wacke ende van der onghenouchten van Triniteitsnachte » (4). Geheel dat jaar nog en het volgende bleven beide partijen onderhandelen, tot dat eindelijk, 24 October 1443, de ouderlieden der Hanze te Sluis ter vergadering kwamen « up tstic van den traictiete » (5).

---

(1) Zie Bijlage I.

(2) Stadsrekening n° 31 (1438, 1 Maart 1439).

(3) Mich. Schoof en Godsch. Meulenaar werden 1 Juni 1440 naar Brugge gezonden, « hoe men zoude moghen aflegghen de ghescillen wezende tusschen desen stede ende de Oosterlinghen ».

François Butin te Brugge was de advokaat der Hanze. Stadsrek. n° 32 (1439, 1 Maart 1440).

(4) Stadsrek. n° 34 (1441, 1 Maart 1442).

(5) Stadsrek. n° 35 (1442, 1 Maart 1443).

Thans kwam de overeenkomst tot stand en gaarne gaf Sluis aan alle eischen toe, « overmerckende dat dezelve stede ende dinwonende van diere grotelicke ghequest ende verachtert waren, overmits dat dezelve Oosterlinghen bi virtute van haren statuten gheenrande coopmanscepe metten vorseide van der Sluus antieren en wilden, noch eenich opslach doen van haren goede binnen der vorseide stede ». En ook toen moesten reeds vrienden met goud gekocht worden, want er wordt daar een heele som verantwoord, daar « het van noode was in vordernessen ende voetsele van ghemeenen oorbore vrienden te zouckene ende te moyene, omme bi midlen van hemlieden de vorseide ghescillen ten minste quetse van de stede ghesleten ende afgheleyt te zine » (1).

De hoofdpunten dezer overeenkomst van 27 October 1443 zijn deze : de stad zou aan Hendrik Rycstede en zijne gezellen vergoeden de 80 ponden, die zij te vorderen hadden van Pieter Wacke (2) ; tot boete van den moord op H. Drievuldigheidsdag 1436 belooft de stad, dat zij voor de zielerust van de vermoorde Oosterlingen een dienst stichten zal in de O. L. V. Kerk.

Deze boete was niet gering : hiertoe zou ingericht worden de kapel van den H. Bartholomeus, staande aan de zuidzijde dier kerk. Van binnen zouden de wanden met hout beschoten worden en ondersteund met koperen kolommen. Het eerste venster moet uitgebroken en grooter gemaakt worden, zoo dat men krijgen zal zes vensters, waarin geplaatst moeten worden de wapenschilden van den Roomschen Koning en de keurvorsten van het Duitsche rijk. Verder moest gezorgd worden voor kelk, gewaad, enz.

Aan deze kapel zal verbonden worden een vaste priester, die jaarlijks van de kerk zal ontvangen zes ponden, en

(1) T. à p.
(2) Bijlage II.

bij onmacht der kerk moest de stad het ontbrekende aanvullen. Deze kapelaan was gehouden dagelijks hier de H. Mis te lezen tot lafenis der zielen van hen, die in het oproer werden gevallen (1).

Deze overeenkomst werd opgemaakt en gezegeld op denzelfden dag, en door de regeering van Lübeck goedgekeurd 8 Maart 1444 (2).

Aanstonds begon de stad alles ten uitvoer te brengen, zooals blijkt uit de volgende posten in de stadsrekeningen :

Jan Scaersteen, timmerman : « Eenen nieuwen houtinen thuun an de capelle van de Oosterlinghen (3).

Heer Gillisse Horen, priester ende capelaen in Onser Vrauwen kercke, van dat hi int jaer 1444 in dezelve kerke ende in de capelle van der Triniteit scone dede maken ende zuuveren de motalinne colommen.

Heer Cornelisse Dorper, priester, van twee casulen van zwarte lakene van damasch met guldene boorden, ende dander zwart fluweel ghefigureert, gheboort met ghewrochte boorden ; voord van twee gordinen rood ende groen met franjen ende coorden, enz., al in de capelle van de Oosterlinghe.

Heer Gillisse Horin, priester, twee upstaende tenin ampullen, die hi ter stede bouf cochte omme te oorboorne in de Oosterlinghen kapelle (4).

En over de plechtige uitvaart, die hetzelfde jaar nog moest gedaan worden, lees ik in dezelfde rekening :

Van de costen, die ghedaen hebben ghezin in de uutvaert van den Oosterlinghen, te weten van provenen ghedeelt den aermen, van wasse, van ludene, van vigilie,

---

(1) *AnEm.* t. LIII, p. 208-214.

(2) Bijlage III.

(3) Stadsrek. n° 35.

(4) Stadsrek. n° 36 (1443, Maart 1444).

commendatie ende messe te zinghene, loopende te gadre : 4 pond, 19 stuivers, 2 oort.

Aldus was aan alle eischen der Hanze voldaan en verkreeg deze kapel in het vervolg den naam van kapel der Oosterlingen en zij bleef tot aan de Hervorming toe den inwoners van Sluis in herinnering brengen den bloedigen moord van zeventig Duitsche kooplieden.

Tot slot geef ik hier nog de namen der kapelaans, van wie het mij uit de rekeningen bekend is, dat zij dezen dienst hebben waargenomen.

Na Gillis Horin wordt het beneficie van de kapel der Oosterlingen gegeven aan : *Heilaert de Backere* van 1458 tot 1467 ; in dit jaar is hij gestorven.

Heer *Boudin Doedins* wordt genoemd in 1470 tot ....

Meester *Adriaan Slotemaker* is zijn opvolger.

Daarna *Wouter van Vaerden* in 1483.

G. C. A. JUTEN.

Ginneken. R. K. Pr en Kap.

BIJLAGEN

—

I.

Philips de Goede spreekt het vonnis uit over de oproerlingen van Sluis.

Brussel, 15 Augustus 1438.

De coopman van der Duutscher Hanze metghaders den ghedeputeerden van den Vier Leden slands van Vlaendren hebben overghegheven bi manieren van clachten onzen

gheduchten heer, minen heer den hertoghe van Bourgognen ende van Brabant, grave van Vlaenderen, hoe over twee jaren verleden ter Sluus een groot ghedeel van haren sciplieden, meesteren ende cnape doodgheslegen waren wel tooten ghetale van tseventich persoonen toe ende eenighe van hemlieden ghewerpen in aysementen ende heymelicheden van der stede ende andre int watre, ende worden daer bovent gejaecht ende ghezocht in harer herberghen om doot te slane, hare cameren, cantoren ende stevien (?) upghesleghen, hare pappiere ende bouke daer ute ghenomen ende scheen, dat men se alle vernielt zoude hebben, hadden zy niet in de vanghenesse gheleit gheweest ende beschut. Ende al waert dat tzanderdaechs of corts daernaer eenighe personen ter Sluus ghejusticiert hadden gheweist, dat en hadde niet gheweist om der mesdaet wil up hemlieden ghedaen, maer omdat zy hem teghen heer ende wet upghestelt hadden, ende al hadden zy oic om denzelven zaken wille gherecht gheweest, nochtan en was dat niet ghenouch naer de grootte van der mesdaet.

Begheerende dat hem onze voorseide gheduchte heere van den zake wilde doen informieren ende al sulcke correctie ende pugnicie derof doen gheschien alsst toebehoorde, want de coopman anders ghescepen ware int lant niet te commene noch te verteerene, also hy voormaels ghedaen hadde.

Ten verzouke van welken cooplieden metghaders de voorseide Vier Leden onze voorseide gheduchte heer hem hadde up dezelve pointe wel ende ripelic ghedaen informieren bi mer Claisse uten Hove, sinen bailliu van Brugghe, ende meester Simon van Fourmelis, president van sine camere van den rade te Ghend, als daartoe specialic ghestelt ende ghecommitteert, dewelcke ter Sluus ghetrocken waren, ende hadden daer ghetoond by eede, alst behoorde, zekere ende diversche personen, die van der toecomst ende ghelegenthede van den zake best weten mochten te sprekene, dewelcke informacie in ghescriften ghestelt bi goeden verclaerst zy gheseghelt ende besloten overghesonden onzen voorseiden gheduchten heere, die dezelve hadde

ghedaen visiteeren bi sinen canchellier ende andren van sinen Grote Rade ende daerin bevonden, dat zonderlinghe enighe van den Oosterlingen upzetters ende beghinners van de twiste ende ghevechte waren alsoo wel met faite als dat zy ten roup ghave, dat men alle de roode Vlaminghen doot slaen zoude ende dat zy in haer vertrecken tharen scepenwaerd een jonghesellekin, dat om wijn ghegaen was ende van den ghescille niet en wist, zelve doot ghesteken hadden ende anders rudelike hem ghedregen ende ghehadt. Ende vond, dat eenighe ghesellen van der Sluus, fortse ende ghewelt up hemlieden ghedaen hadden, twee (?) van hemlieden dootghesleghen, danof ende anders hemlieden in diverschen herberghen ende plaetsen ghesocht ende andre onperstheden ende ruutheden ghedaen. Ende hoewel bi derzelver informacie bleken was, dat van diere zelver mesdaet wille, die up hemlieden ghesciede, drie of viere personen van der Sluus gherecht ende gheëxecuteert gheweist hadden van den live, nietmin onse gheduchte heer ter contemplatie van denzelven coopman ende om hem te ghelievene, ende ooc om de voordenisse van justicie, mids dat noch enighe personen mesdadich in dezelve zake bi der vorseide informacie bevonden hadden gheweist, gheraempt ende gheordineert drierande manieren van provisien hierin te doene ende al tghont dat hem moghelic es, te wetene, eerst te scrivene an die van der Sluus, dat zy hem neerenstelic noch informeeren of enighe van denzelve persoon of andre mesdadighe onder hemlieden ziin, ende bi also dat zy enighe vinden mesdadich zijnde, dat zy danof doen ghescien recht ende justicie naer hare rechten ende vryheden ende also verre als hem die ghedraghen moghen met zulker neerensticheit, als dat zy der niet beghrepen en zijn en zonder derin te dissimuleerne of delayeerne in enighe manieren ende up aventure of zy gheene meer onder hemlieden vonden. So heift onze gheduchte heer de namen van den mesdadighen uter informacie doen trecken ende die alreede overghegheven waren sinen souverainen bailliu van Vlaendren ende hem neerenstelic

bevolen, dat zy dezelve personen doen zouken ende vanghen zo waer men se ghecrighen can ende danof heerlike executie doe gheschien naer hare verdiensten ende dat met aller ghereetscap. Ende waerd, dat eenighe van denzelven personen niet vindelic of ghecrighelic waren binden lande van Vlaendren, so heift onse vorseide gheduchte heer alnoch gheordineert, dat men se te rechte roupen ende indaghen zal voor minen heeren van zijnre justicie te Ghend up paine van euwelic verbannen tsine ende van confiscacie ende verbuerten van al haeren goede. Bi welke drie pointen vorscreven minen gheduchten heer ende sinen raed dunct, dat beede de justicie ende ooc de vorseide Oosterlinghen grootelike ende woordelike voorsien wert ende ghenouch ghedaen, ende hadden sy eenighe betere of gheradere connen ghevinden, die hadden zy hemlieden gheerne ghenomen.

Aldus uutghegheven ende ghepronuncieert te Bruessel, minen heer den chancellier ende andren van den rade derbi wesende, up den xv[en] dach in Augusto int jaer duust vierhondert achte ende dertich, ten jeghenwoordicheit ooc van my, Wielant.

Stadsarchief Sluis, Cartularium C, f. 91.

II.

De stedelijke regeering van Sluis belooft de schuld van Pieter Wacke te zullen betalen aan Hendrik Rijcstede.

Sluis, 27 October 1443.

Wij buerghmeesters, scepenen ende raed van der stede van der Sluus doen te wetene allen lieden kennende bi desen onsen lettren, dat wy sculdich zijn over ende uter name van der vorseide stede den alderluden van der Duutscher Hanze over ende in de name van Heinricke Rijcsteden ende andren cooplieden van de vorseide Hanze ter cause van zekeren scaden, wanof de vornoemde Heinric binnen der vorseide stede van der Sluus in tiden verleden dede vanghen Pietre Wacke van der Veere de somme van tach-

tentich ponte groten tornoysen Vlaemscher munten, dewelke wy hem belooft hebben ende beloven wel ende ghetrauwelike te gheldene ende te betaelne binnen vier jaren eerstcommende, te wetene telken jare naer der date deser lettren twintich ponden groten zonder eenighe frauden. In orcondscepenen van desen zo hebben wy buerghmeesters, scepenen ende raed bovenghenoomt dese presente lettren ghedaen zeghelen metten zeghele van der voorseide stede van der Sluus.

Ghemaect ende ghegheven den zevene ende twintichsten dach van Octobre int jaer ons Heeren duust vierhondert drie ende viertich.

Cartularium A, f. 126.

III.

De stedelijke regeering van Lubeck hecht hare goedkeuring aan de gemaakte overeenkomst.

8 Maart 1444.

Wij borgermeester ende raedmannen der stad Lubeke kennen ende lyen vermids desen jegenwordighen onsen breve over ons ende ghemenen stede van der Hense, dat aechtervolghende der handelinghe, tractete ende appointemente ghehouden ende ghesloten tusschen den eerbaren alderluden derselven Hense alze machtich van wegen der gemenen stede van der Hanse up eene, ende den eerbaren borgermesteren, schepenen ende raed der stede van der Sluus ende haren poorteren ende undersathen up ander zyde aengaende der beroerte vallen in de voorscreven stede van der Sluus upter hilgen Triniteitdaghe int jar zes unde dertich, derghelike anghaende der questie van Heynen Rysteden ende anderen sinen metghesellen tokomen van Peter Wacke ute Zeelant mit dat dar aneclevet, midgaders andere clene zaken staende twisschen derzelvere stede van der Sluus ende haren undersaten, den van der Hanze ende horen undersathen, so die breve by den guden lieden van der Sluus darup gemaket ende den

alderluden ghegheven dat utwisen ende verclaren, dat wy die tractete houden ende willen houden uter name alst boven van warde ende vuller macht vor ons ende onse nakomen ende alle andre van den Hense, den dat anroren ende tokomen mach behouden des off die van der Hanse mit den van der Sluus of die van der Sluus mit den van der Hanse eenighe particuliere zake onder malkanderen hadden, den bueck van der Hanse noch der Sluus anghaende, dat elck des scal bliuen staende up sine gude recht belovende mids dien in cracht desser jeghenwordigher lettren die gude lieden van der Sluus ende hore undersaten dar inne to quitene ende quijt te houden vor alle die undersaten in der Hanse nu wesende ende dar inne blivende tot ewighen daghen alle fraude ende arghelist ute ghescheden. In kennessen ende vastinghe aller vorscreven dinghen so hebben wij borgermesteren ende raidmannen der stat Lubeke boven gheroret uter name ende alze boven dessen bryff don zeghelen mit onser stat zeghele. Ghegeven ende ghescreven int jar unses Heeren veerteynhundert in den veer unde viertigesten jare up den Sondach in der vaste, alse men in der hilgen kerke singet Reminiscere, dat namelike is de achte dach der mantes Martij.

A. w. f. 126 verso.

FRANSCHE PRIESTERS TE NIEUPOORT

in 1792 (¹).

—

Bij wet van 16ⁿ Mei 1792 werd aan de geestelijken in Frankrijk, en wel op straf van verbanning, den eed van getrouwigheid opgelegd aan de *Constitution civile du Clergé*. Deze nieuwe vervolgingsmaatregel joeg, bij honderden, de Fransche geestelijken over de grenzen, bijzonderlijk naar België. In de bisdommen Gent en Brugge waren er, op het einde van den zomer '92, van 8 tot 900 priesters-uitwijkelingen. Uit voorzichtigheid eischte de Oostenrijksche regeering van die geestelijken een getuigschrift van de heeren Onderzoekscommissarissen van den franschen adel (²).

Vele priesters kwamen in en uit Nieupoort, of verbleven er eenigen tijd, verschillende geherbergd en onderhouden op de kosten en door toedoen van het stadsbestuur of op de liefdadigheid van bijzonderen, gelijk uit het volgende blijken zal (³).

(¹) Hierbij wordt benuttigd een bundel uit karton B, 2, op het Stadsarchief te Nieupoort berustend: zoo worden verdere verwijzingen gespaard.

(²) MAGNETTE. *Les Émigrés français aux Pays-Bas (1788-94)*, 144 p., bl. 88-90.

(³) *Rybens' kronijk* overdrijft wellicht waar zij schrijft, bl. 69: « Hier in de stad was er schier geen huys ofte daer waeren geestelijken tsij pastooren ofte paeters die waeren gevlugt om de vervolgingen te ontgaen »... « Eenige van die ongelukkige mosten meest door de goede lieden onderhouden werden, als ontbloot van alles datter was ». — Over de weerde dezer kronijk, zie *Annales de l'Émulation*, t. LVI (1906), bl. 382.

De eerste die onderstand vroeg aan stad was de Eerw. Georgius Heems, gewezen pastor van Winnezeele ([1]).

Andere fransche priesters naar Nieupoort gevlucht hadden naar hun overheid, den bisschop van Amiens, te Mechelen, geschreven, om bijstand, getuigschrift en raad. Maar deze, in zijn antwoord, kon niet anders dan zijne priesters opbeuren in hunne beproeving; hij wees hun nochtans een goedkooper verblijf aan en zond het verlangde getuigschrift voor de Onderzoekscommissarissen ([2]).

([1]) Hier volgt zijn aanvraag:

Fr. Georgius Heems, religieux de l'abbaie de St-Augustin, ordre de Prémontré, près de Térouanne, en Artois, et curé de Winnezeele, près de Cassel, Flandre française, expulsé de force de son presbytère et fui depuis 18 mois au péril de sa vie, n'aiant rien que les habits qu'il avait sur son corps, a vécu de l'aumône et miséricorde de ses prochains, présentement demeurant à Nieuport, muni d'un certificat de Messieurs les commissaires de la noblesse française de 14 août 1792.

Sa maison possède sous le domaine de S. M. les dixmes de Proven, Stavle et Haeringe et quelques fonds en terre rapportant a peu prez ensemble 6000 florins argent de Flandre, demande une portion alimentaire, étant dépourvu de tout.

([2]) Zijn eigenhandig geschreven brief luidt:

A Malines le 9 septembre 1799.

Je suis Messieurs, très touché de votre sort, et je prie le Seigneur qu'il vous fasse la grâce de le supporter avec les saintes dispositions qui vous feront receuillir un jour dans la joie éternelle ce que vous semés actuellement dans les larmes. C'est un bonheur et une gloire pour vous, selon l'oracle de la vérité éternelle, d'être maudits et rejetés par les hommes pour la cause de Jésus-Christ. *Gaudete et exultate, ecce enim merces vestra copiosa est in cœlis.* Rien ne me ferait plus de plaisir que de pouvoir adoucir votre sort, mais vous savés que les impies qui nous persécutent m'ont pris presque tout ce que j'avais, et depuis ma fuite on ne m'a plus paié ni revenus ni pension. Je vous envoie un certificat que vous ferés présenter à Mrs les commissaires de la noblesse française à Bruxelles pour en obtenir celui que vous désirés de leur part. Le lieu que je connais en ce pais ci pour ij vivre a meilleur marché se nomme Geel, c'est un bourg du diocèse d'Anvers, dans le canton qu'on nomme la Campine. Il y a déjà plusieurs prêtres et curés français du diocèse de Soissons qui s'y sont retirés. Quoique M. Bontemps soit natif de mon diocèse, comme il est actuellement curé dans le diocèse de Soissons, c'est de M. l'évêque de Soissons qu'il doit

Op dit getuigschrift van den Bisschop lieten de heeren Commissarissen van den franschen adel aan het stadsbestuur de namen kennen der uitgeweken priesters en verklaarden ze meteen getrouw aan God, en de gastvrijheid waardig: dit op 13 September 1792. Deze priesters waren :

Louis Racine, Lebœuf, Henricourt, Hardij, pastors; benevens Languillon, Pierre Hardij, François Sauval, onderpastors ; J. B^te^ Franquelin, priester, allen uit het bisdom Amiens :

Den 20 September 1792 zond de zelfde bisschop van Amiens een brief aan het stadsbestuur, om eenige andere priesters van zijn bisdom aan te bevelen aan de liefdadigheid der bevolking (1).

L. Maroucx-d'Opbracle, procureur-generaal van Vlaanderen, en met bijzonder toezicht belast over de fransche uitgeweken priesters, vroeg aan stad, bij brief van 24 September 1792, een zoo nauwkeurig mogelijk opgestelde lijst van die priesters binnen de Roede van Nieupoort.

---

avoir son certificat. Voilà pourquoi je ne le comprends pas dans le certificat que je vous adresse.

Je suis avec l'estime et l'affection les plus sincères, Messieurs, votre très h. et tr. dévoué serviteur

† LOUIS CH. EV. D'AMIENS.

(1) Afschrift : Louis Charles de Machault par la grâce de Dieu et du S[t] Siège apostolique Évêque d'Amiens, certifions que M[rs] Oblin, abbé de Dommartin de l'ordre de Prémontré, Jean François Foconnier, curé de Goui les S[t] André, Charles Marie Nourtier, curé d'Arrij, François Augustin L'Œuillet, curé de Buiré le Secq, Alexandre Honoré Bouvard, curé d'Ecquemicourt, Jean B[te] Patin, prieur curé de Prouville, Antoine François Grevet, vicaire de Forest Moutier, Damien Boursier, prieur du collège du Cardinal Le Moine, Augustin Hecquet, vicaire d'Estrées, tous de notre diocèse méritent d'être accueillis avec tous les sentiments de la piété et de la charité chrétiennes, comme souffrant persécution pour la justice, et réduits à fuir l'horrible tirannie qui se déchaine en France contre notre Sainte Religion à laquelle ils sont fidèlement attachés.

Donné à Malines le 20 Septembre 1797.

Den 10 October was de lijst opgemaakt en opgezonden. Hier volgt ze.

Liste de MM. les Ecclésiastiques Français qui ont été forcés par la persécution, de quitter leur patrie et qui résident présentement à Nieuport.

1. *Philippe La Motte*, prêtre diacre d'office et Soucontre de Dunkerque au diocèse d'Ypres, domicilié à Nieuport depuis le mois de juin de l'année 1792.

2. *Philippe Bondu*, prêtre du diocèse d'Ypres et professeur de rhétorique à Dunkerque, chez M. Meynne, ancien bourgmestre et résidant chez lui depuis le mois de mai 1792.

3. *Pierre Jacques Waeselijnck*, coutre et prêtre du diocèse d'Ypres, à Nieuport chez M. La Motte, prêtre du même diocèse, depuis le mois d'août 1792.

4. *Fr. G. Heems*, religieux de l'abbaye de St-Augustin, ordre des Prém. et curé de Wenezeele au diocèse d'Ypres, chez M. le Curé de Nieuport depuis juin dernier.

5. *Jean François Hardij*, curé de Vironchaux, diocèse d'Amiens, chez M. Adam, brasseur, depuis le 5 sept. 1792.

6. *Jean Pierre Hardij*, vicaire de Vironchaux, chez le même, depuis le 5 sept.

7. *Jean B^te^ Franquelin*, prêtre du diocèse d'Amiens, aussi chez le même, depuis le 5 du dit mois.

8. *Pierre François Flamment*, curé d'Attin, diocèse de Boulogne, chez les RR. PP. Récollets depuis le 13 sept.

9. *Jean Jacq. François Lance*, curé de Purbersen près d'Étaples au même diocèse, chez les mêmes, depuis le 13 sept.

10. *Jean François Lanquillon*, vicaire de Folie Condé, diocèse d'Amiens, chez M. le curé de Nieuport, depuis le 13 sept.

11. *Franç. Matthieu Booman*, curé de St-Pierre de Broucq, diocèse de St-Omer, chez M. Boudeloot, depuis le 15 sept.

12. *Rupert Flandrijn*, prêtre religieux et directeur de l'abbaye de Berg-St-Winnoc, depuis le 12 sept. chez M. De

Brauwere, ancien bourguemaitre, premier conseiller et greffier de la ville.

13. *Antoine Thierrij*, bach. de Sorbonne et curé d'Hélicourt, diocèse d'Amiens, chez le même, depuis le 20 sept.

14. *Alexandre Honoré Bouvart*, curé d'Ecquemicourt, diocèse d'Amiens, depuis le 20 sept. chez M. Deroo, apoticaire.

15. *Jean François Foconnier*, curé de Gouy lez S[t]-André, au même diocèse, depuis le 20 sept. chez les demoiselles Collet.

16. *Pierre Joseph Theodore Durlin*, vicaire de Quieste, diocèse d'Amiens, demeurant depuis le 20 chez les mêmes.

17. *François Augustin Lœillet*, curé de Buire le Sec, diocèse d'Amiens, chez M. De Bruyne, depuis le 21 sept.

18. *Antoine François Grevet*, curé de Lannoy-les-Rue, diocèse d'Amiens, depuis le 18 chez M. Rouzée.

19. *Antoine François Grevet*, frère du précédent, vicaire de Foremoustier les Saint Martin, chez M. Jooris, notaire, depuis le 18.

20. *Théodore Isidore Lœillet*, diocèse d'Amiens, depuis le 19, chez M. Willaert, conseiller pensionnaire de la ville.

21. *Louis Noel Guinet*, curé de Provins en Brie, diocèse de Sens, chez M. Bertrand, négociant et 1[er] échevin, depuis le 21.

22. *Pierre Louis Le Maigre*, prieur des grands Carmes de Ponteau Denier, diocèse de Bayeux et originaire de Caën, depuis le 20, chez M. Willaert, marchand cordier.

23. *Augustin Joseph Tolliez*, curé Dinkent, diocèse de Boulogne-sur-mer, chez M. le curé de Slype, depuis le 22 sept.

24. *Jacques François Sculecque*, curé de Fiefs au même diocèse, depuis le 20, chez M. Isaard, m[e] maçon.

25. *Joseph le Jard*, vicaire de Vilette, près Nantes-sur-Seine, diocèse de Chartres, depuis le 25, chez M. Vendorme, cirier et patissier.

26. *Silvestre Vanoye*, prêtre du diocèse d'Arras et du couvent des Pères Recollets de Bouchain, depuis le 29, chez M. Vaillant, négociant.

27. *François Sauval*, vicaire de Leuillij, diocèse d'Amiens, depuis le 13, chez M. Denecker, vicaire de Nieuport.

28. *Père Roger Vanlaecken*, recollet du couvent de Cassel, diocèse d'Ypres, chez les PP. Recollets depuis le 28.

29. *Père Laurent Collart*, recollet du susdit couvent, chez les mêmes depuis le 2 octobre.

Deze lijst is opgemaakt, op last van het magistraat, en onderteekend door Thierrij, pastor van Hélicourt, en Guinet, pastor van St-Pierre de Provins.

Den 16^n October kwamen nog alhier wonen bij M. David, *Eerw. Heer Sauelon*, prior, pastor te Doing, bisdom Noyon, uit d'abdij van Arrouaise.

Den 7^n November, *Jacobus Dumoulin* en *Pieter Van de Casteele* ten huize van onderpastor Van Peteghem : de eerste, geboortig van St-Winnocsbergen, was pastor te Ochterzele bij Cassel ; de tweede, van Duinkerke, was eerste capelaan van Hondschote : zij waren samen uit Frankrijk gevlucht en hadden van 5 Mei 1792 tot 15 October bij den capelaan van Isenberghe gewoond.

Den 10^n November wierden nog op voldoend getuigschrift aanvaard bij M. Jooris, onderpastor, *Antonin Dubuc*, geboren te Bayonne, 44 jaar oud en gewezen leeraar aan het Collège de la Flèche in 't bisdom Angers ; en bij onderpastor Van Peteghem, *Ambroise Soumenault*, deze was geboortig en gewezen pastor te Lude, bisdom Angers.

Den 17^n November 1792 kwamen de Franschen, zonder slag of stoot, binnen Nieupoort. Den 16^n December hadden de Fransche priesters veel te lijden van de Fransche soldaten, zoodat ze omtrent allen 's anderendaags uit de stad, en God weet waarheen, vluchtten [1]. Op 24 Februari 1793 riep men op de markt af « als dat alle gevlugte

(1) *Rijbens' kronijk*, blz. 74.

Fransche priesters ofte andere aenstonds de stad mosten verlaeten, op peine van gevangen te worden en naer het Fransche in gevangenisse gevoerd te worden, waerop het restant der gevlugte uit stad vertrock „ (1).

Wij teekenen hier nog op de namen van 2 Fransche priesters te Brugge verblijvend, en die bij een bezoek aan hun uitgeweken medebroeders te Nieupoort hun identiteit te bewijzen hadden, vooraleer te vertrekken :

Eerw. Heer Castillion, pastor te Nielles Calais, bisdom Boulogne, wonende te Brugge bij M. Delattre, apotheker, en *Fr. Jos. Helleboid*, pastor t'Ardres, bisdom Boulogne, bij Mad. We Steyaert, Jerusalemstraat.

R. Dupont.

(1) Ald. 82.

LES TAPISSERIES

DU

COMTE PIERRE-ERNEST DE MANSFELD

(1517-1604)

Le comte Pierre Ernest de Mansfeld avait accumulé dans son somptueux palais de Clausen ([1]) dans le Luxembourg, dont il fut gouverneur, de réels trésors d'art qui, après sa mort, furent dispersés au vent des enchères publiques. De ce nombre sont d'importantes tapisseries qui furent acquises, en 1607, pour le compte des souverains des Pays-Bas, les archiducs Albert et Isabelle.

Comme cela ressort du document qui suit, les héritiers du comte de Mansfeld vendirent trois séries de tapisseries : la première comprenant 8 pièces de « jardinaize » ; la seconde 8 pièces de l'histoire de Pomone ; la troisième 13 pièces de l'histoire d'Hélène et de Pâris.

([1]) Voyez J. L. Waltzing. *Oriolanum vicus*. (Le Musée Belge, 1905, p. 1.)

J'ai trouvé également un compte du tapissier Audenardais Pierre Robyns qui, bien certainement, se rapporte à la première de ces séries. Il est de même publié plus loin.

I.

Item, le 12 de Juillet 1607 ont esté vendues à son Altesse Serenissime veingt noeuf pièces de tapisseries contenantes par ensamble le nombre de 998 $^{3}/_{4}$ aunes, au pris l'une parmy l'aultre de noeuf florins l'aune, qui ont monté par ensamble à la somme de 8988 fl. 15 s.; à payer les 4000 fl. d'iceux comptant, et les restants 4988 fl. 15 s. en dedans six mois appres, assignés sur les finances de leurs Altezes, laneaige desquelles vingt noeuf pièces vat icy suyvant :

Premièrement 8 pièces de jardinaize contenantes cinq aulnes de hauteur.

La	première	pièce	en longueur	5	aulnes
»	2e	»	»	4-$^{1}/_{4}$	»
»	3e	»	»	4	»
»	4e	»	»	4-$^{3}/_{4}$	»
»	5e	»	»	7-$^{1}/_{4}$	»
»	6e	»	»	3-$^{1}/_{4}$-$^{1}/_{2}$	»
»	7e	»	»	8-$^{3}/_{4}$	»
»	8e	»	»	2-0-$^{1}/_{2}$	»
				39 aunes $^{1}/_{2}$	

35 $^{1}/_{2}$ × 5 = 197 $^{1}/_{2}$ aunes.

De façon que montent les dessus dites pièces de jardinaize a 197 $^{1}/_{2}$ aunes, prisées selon la prisée à quatre florins l'aulne, qui montent par ansamble à la somme de 790 florins et vendues à 9 florins l'aulne, qui montent à 1777 fl. 10 s., ergo de gaing 987 fl. 10 s.

Nota que sur lesdites 8 pièces de tapisseries ont esté trouvées 20 aunes davantaige en Bruxelles que à Luxembourgh, que Monsieur de Chalon laisse au profit des héritiers, qui montent à noeuf florins l'aulne 180 fl.

Item, 8 pièces de l'histoire de Polmones contenantes 5 aunes de hauteur.

La première pièce	en longeur			
La première pièce		en longeur	4-$^3/_4$	aulnes
» 2	»	»	9-$^3/_4$	»
» 3	»	»	8-$^1/_2$	»
» 4	»	»	5-$^3/_4$	»
» 5	»	»	4-$^1/_4$	»
» 6	»	»	4-$^3/_4$	»
» 7	»	»	9-$^1/_2$	»
» 8	»	»	9-$^1/_3$	»
			56-$^3/_4$	aunes

5 $\times$ 56 $^3/_4$ = 283 $^3/_4$ aunes.

De façon que montent les susdites huict pièces de Polmones à 283 aulnes et $^3/_4$ qui ont esté prisées selon la prisée à quatre florins et dix soulz l'aulne montant par ensamble à la somme de 1276 fl. 17 $^1/_2$ s. et ont estez vendues au pris de noeuf florins l'aulne qui montent par ensamble à 2553 fl. 15 s. ; ergo de gaing 1276 fl. 17 $^1/_2$ s.

Nota que sur lesdites 8 pièces de tapisseries ont esté trouvées 12 aunes davantaige sur l'aulneaige fait en Bruxelles que sur celui de Luxembourgh, lesquels Monsieur de Chalonx laisse au profit des héritiers, qui montent à 9 florins l'aulne à la somme de 108 fl.

Item 13 pièces de l'historie de Paris et Helena et destruction de Troye, contenantes 6 aulnes de haulteur.

La première pièce		en longeur	2-$^1/_4$	aulnes
» 2	»	»	6-$^3/_4$	»
» 3	»	»	8-$^3/_4$	»
» 4	»	»	7-$^3/_4$	»
» 5	»	»	10	»
» 6	»	»	6-$^1/_4$	»
» 7	»	»	8	»
» 8	»	»	9-$^3/_4$	»
» 9	»	»	4-$^1/_4$-$^1/_2$	»
» 10	»	»	6-$^3/_4$-$^1/_2$	»
» 11	»	»	4-$^3/_4$	»
» 12	»	»	8-$^1/_2$-$^1/_2$	»
» 13	»	»	2 - 0-$^1/_2$	»
			86-$^1/_4$	aulnes

86 $^1/_4$ $\times$ 6 = 517 $^1/_2$ aulnes.

De façon que montent les susdites 13 pièces de Paris et Helena et destruction de Troie a 517 $^{1}/_{2}$ aunes, qui ont esté prisées selon la prisée à cincq florins l'aulne, qui montent par ensamble à la somme de 2587 florins 10 s. et ont esté vendues au pris de 9 fl. l'aulne, qui montent par ensamble à 4659 fl. 10 s.; ergo de gaing 2070 fl.

Nota que sur les dites 13 pièces de tapisseries ont esté trouvées 16 $^{1}/_{2}$ aunes et demy davantaige sur l'aulneaige fait en Bruxelles que sur celuy de Luxembourgh, lesquelles Monsieur de Chalon laisse en prouffit des créditeurs qui montent à 9 fl. l'aulne à la somme de 148 fl. 10 s.

(Archives de l'État à Bruges. Jésuites, n° 2394.)

II.

Compte de la tapisserie que Jehan Robins facteur à Audenarde a délivré à Gand pour Monseigneur le conte de Mansfelt, le 18 de Febvrier 1585.

Premièrement ladite tapisserie consistant en huict pièces de verdures, boscaiges et fuillages, contiennent en tout deux cent vingt cinq aulnes, au pris de cinquante quatre patars laune, monte en tout: 607 fl. 10 s.

Item quatrevingtz aulnes de canevas pour le garnissement, à huict patars et demi l'aune, font: 34 fl.

Item pour la fasson et les mailles qui sont à la dite tapisserie: 16 fl.

Item pour les deux coffres ou elles sont posées, iceulx ferrez comme il convient, saulf les serrures: 12 fl. 10 s.

Item pour le facteur qui a esté vendeur et allé trouve son Excellence au camp et venu audit Gand: 5 s.

Item pour avoir faict charger et descharger les tapisseries et les linges aussi tant à Gand que audit Audenarde: 30 s.

Item pour les despens de deux hommes et pour atendre depuis le sembedy au soir jusques au mercredy vingtième de Febvrier 1585: dix florins.

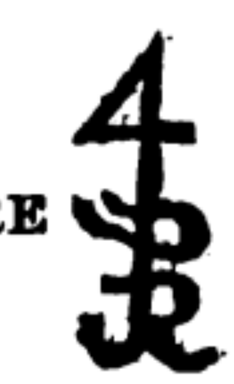
Somme totale: 686 fl. 10 s.

Sur laquelle somme ledit Robyns a receu dix escus qui font trente ung florin et dix patars.

Ainsi, s^{r} dom Joan, il vous plaira donner contantement aux susdits marchans de la somme de six cens cinquante cinq florins et demy à vingt patars le florin et leur donnerez les escus d'Espaigne, à soixante et six patars chascun, qui font les deux cens escus que son Exc. vous a escript de me fornir et prendrez comme je vous en prie recipisse desdits marchans qu'ils ont receu ladite somme affin d'en estre descharge en mes comptes. Fait à Gand, le 18e de Febvrier 1585. Votre bien affectionné amy à vous f[*aire*] service.

DUPREL.

Je Pierre Robbyns congnoys d'avoir rechu du sieur don Jean la somme cies cens cynquante cynck floryns et demy (*p a*) l'autre conte comme ecy contenus pour ordene de son Exelentie pour la tappeysserie que je luy ay vendu, de la quelle some de 655 floryns et demy je me tiens content, en syngne de veryte j'eay ecy mies mon syngne manuwel, le 4e Mars 1585.

(Signé) PIERRE  ROBBYNS.

(Archives de l'État à Bruges. Jésuites n° 2394.)

C. VAN DEN HAUTE.

MARTELDOOD

DER

DRIE PRIESTERS VAN RENINGHELST

door de hand der Geuzen in 1568.

INLEIDING

Meer dan eens is de moord, op de Priesters van Reninghelst gepleegd, in de *Annales de la Société d'Émulation* — (AnÉm.) — verhandeld geweest, doch nooit onder vorm van oordeelkundige studie.

Zulke studie willen wij tans ondernemen, om den dag en de redens der moord, alsook om de moord- en de begraafplaats der martelaars zoo stipt mogelijk vast te stellen.

Opdat de lezer een algemeen gedacht hebbe van den toedracht der zaken, beginnen wij met een kort verhaal, aan den tijdgenoot Wynckius ([1]) ontleend, van het verloop der gebeurtenissen.

([1]) J. Van de Putte. *Geusianismus Flandr. Occ. auctore R. P. C. Wynckio O. P.* « (Recueil de Chroniques, Chartes et autres Documents concernant l'Histoire et les Antiquités de la Fl. Oc. AnÉm. 2me sér. Chronique générale de la Province) ». « Cap. IV. Mors acerba illata Rev. Adm. Domino Magistro Judoco Hughesonio Pastori in Reninghelst, cum duobus sociis sacerdotibus, p. 29-31. » Brugis, Van de Casteele-Werbrouck, 1841, in-f°, xii-107 p.

Onder het geleide van Jacob Van Huele en Joannes Michiels, predikant, kwamen in Januari 1568, een veertigtal boschgeuzen naar Reninghelst afgezakt, plunderden er de kerk en namen er de drie priesters, Judocus Huyghesoone, pastoor, Robertus Ryspoort, onderpastoor en Jacobus Panneel, koster, gevangen. Verders plunderden zij de kerk van Locre, daarna deze van Dranoutre, waar het hun gelukte den pastoor Jan Breufkin te vangen. Naderhand plunderden zij nog de kerken van Kemmel, Nieuwkerke en Nipkerke. Vervolgens trokken zij met hunne vier gevangene priesters naar den berg van den Zwarten-Molen. Aan den voet van den berg veroordeelden zij de vier priesters ter dood, gingen vervolgens tot op den berg, daalden hem weder af en vermoordden dan de drie priesters van Reninghelst. Zij spaarden den pastoor van Dranoutre, dank aan de voorsprake van Hans Camerlinck, eenen der hoofdmannen.

Acht dagen later werden de drie lijken gevonden, naar Reninghelst gevoerd en in de kerk begraven.

Eenige dagen later werd een plechtige lijkdienst gedaan, en ook werd, tot geheugenis, het volgende grafschrift op hun graf geplaatst.

M[gr] *JUDOCUS HUYGHESONIUS*
PASTOR IN RENINGHELST, DIŒCESIS IPRENSIS,
IN FLORENTI ÆTATIS SUÆ FLORE A LATRONIBUS
GEUSIIS ATROCI CLADE INTEREMPTUS EST A° 1568
CALCULO ROMANO 11 JANUARII.

Ut mortis his sacerdotibus illatæ acerbitas perpetuo sit posteris cognita hic verborum tenor sarcophago ipsorum insculptus est :

Anno Domini 1567, 13 Januarii, furiosi Iconoclastæ, post horribilem profanationem omnium sacrorum et hujus templi profanationem, secum abstraxerunt tres istius

ecclesiæ sacerdotes : M[grum] Judocum Huyghesonium pastorem, Dominum Robertum Ryspoort sacellanum, Dominum Jacobum Panneel custodem. Eosque ignominiose per totam diem circumducentes, sequenti nocte sub horam undecimam splendente clarius luna, in confessione catholicæ fidei constantes, nonnihil a via in alvetum, in parochia Neoclesiana abductos, crudeliter trucidarunt. Ubi corpora rigido gelu constricta, post aliquot dies inventa, hoc loco religiose sepulta sunt.

Quibus jam non tam nostræ preces, quam ipsorum nobis sunt expetendæ.

I. Dag der Marteldood.

Daar de drie dagteekeningen 11, 12, 13 Januari beurtelings aangegeven waren, zijn er eindelijk schrijvers te vinden geweest die de zaak hebben willen vereffenen met te zeggen, dat de priesters rondgeleid zijn geweest op 11, 12 en 13 Januari, om eindelijk op 13 Januari ter dood gebracht te worden.

Mogelijks heeft het schrijven van E. H. Opdedrinck (1) over de kerkplunderingen op die dagen, daartoe aanleiding gegeven. « De kerken van Reninghelst, Locre, Dranoutre en Nieuwkerke werden op 11, 12 en 13 Januari 1568 (n. s.) bestormd. »

Daartegen stellen wij dat alle bovengemelde plunderingen en de moord op de priesters, op eenen enkelen dag, den 12 Januari, wezende eenen maandag (verkoren maandag) gepleegd zijn.

Volgen wij de beeldstormers stap voor stap naar luid van ambtelijke stukken.

---

(1) J. OPDEDRINCK. *Poperinghe en Omstreken tijdens de Godsdienstberoerten der XVI[e] eeuw*, bl. 81, nota 3. Brugge, Louis De Plancke, 1898, in-8°, 218 bl.

Ten *7 uren 's morgens* aankomst te *Reninghelst* (¹), aanhouding der priesters en plundering der kerk.

Te *Locre* moeten zij rond *9 uren* geweest zijn, want zij hebben deze kerk geplunderd, zijnde op weg van Reninghelst van waar zij rond 8 uren vertrokken zijn, naar Dranoutre, waar zij reeds kort na 10 uren toegekomen zijn.

De lijst der geplunderde kerken staat in volgorde in den brief van het Magistraat van Yper aan den Hertog van Alva, gedagteekend op 18 Januari (²). Daar leest men : « Reninghelst, Locre, Danoutre. »

Voor het volgende van den dag hebben wij de getuigenis van E. H. Breufkin, herder van Dranoutre, door de geuzen gevangen en voorts medegeleid met de priesters van Reninghelst van de eene parochie naar de andere.

Naar het « Procès-verbal dressé par Gillis De Corte greffier » getuigt hij : « over waarachtig, in verbo sacerdotis, hoedat maandag laatstleden, den 12 dezer maand, *'s nuchtens na 10 uren* in zijn huis (Dranoutre) gekomen. ... *Te Kemmel* omtrent *de 12 uren in den middag* ... *Te Nieuwkerke* ... *gelet hebbende een ure* ... omtrent *de 5 uren te Nipkerke* gekomen zijn ... zijn van door gegaan tot halfwege Nieuwkerke, ... en van daar hebben zij eenen anderen weg ter zijden afgenomen, door meerschen, velden en hagen, tot dat zij kwamen aan een groot pachtgoed ... en hielden raad omtrent een halve ure tijds.

(¹) E. De Coussemaker. *Troubles Religieux du XVIe siècle dans la Flandre maritime 1560-1570, documents originaux*, t. I, Doc. IV, p. 172. (Lettre du Magistrat d'Ypres au Gouverneur de Lille, 11 Janvier 1567 (1568, n. s.) : « Avertis par lettre du bailli... de Reninghelst, à une heure et demie après diner ». Bruges, Aimé De Zuttere, 1876, 4 vol. in-f°.

Bem. *a*) De Coussemaker schrijft, door onoplettendheid, in het opschrift : « Au Duc » maar in onderschrift, ambtelijk deel, schrijft hij, en dit is echt : « Au Gouverneur ».

b) Deze brief wordt aangegeven als geschreven op 11 Januari, hij is echter op 12 Januari geschreven, zooals wij verder zullen zien.

(²) Ed. De Coussemaker, *Ib.*, Doc. IV, p. 173.

En hebben hen nog wel eene halve mijl verder geleid ... wezende *op eenen berg omtrent den Zwarten-Meulen.* En wierden afgeleid van den berg in een dal.

't Welk gebeurde op den *voorzeiden maandag* omtrent *elf uren in den nacht*, in een zeer klaar maanschijn.

En wierd de voorseide pastoor van Reninghelst bij den beul gehouwen wel twee vingeren diepe in zijn hals... »

Wynckius (1) ook zegt uitdrukkelijk : « crudeliter perimuntur ipsa die apprehensionis.

Het grafschrift (2) ook bevat de melding « eosque ignominiose per totam diem circumducentes, sequenti nocte — crudeliter trucidarunt ».

Dat zal volstaan denken wij.

Maar aanveerd zijnde dat de priesters denzelfden dag van hunne gevangenneming gemarteld geweest zijn, is het wel zeker dat het op 12n Januari is?

Wij antwoorden : Ja ! omdat :

1° Wij een ambtelijk stuk hebben op den dag zelve der gevangenneming geschreven, en de dagteekening van 12 Januari dragende, namelijk den brief van den magistraat van Yper tot den Gouverneur van Ryssel, waarvan wij hooger spraken (3). Hij is geschreven op 12 Januari ten een ure en half namiddag. Decoussemaker stelt dezen brief op 11 Januari, doch de heer Gaillard (4), algemeene Rijksarchivaris, schrijft daarover aan den heer E. Desagher, archivaris der stad Yper : « La lettre était d'abord datée du 12 janvier (en chiffres romains), mais cette date a été plus tard changée en 11 janvier. »

2° De getuigenis van pastoor Breufkin, waarvan hooger, zegt dat het den 12 was.

---

(1) Van de Putte, *Geusianismus*. Ibidem, p. 31.

(2) *Ibidem*, p. 32.

(3) Zie hooger bl. 3, note 2.

(4) Lettre datée de Bruxelles, 31 mars 1009.

Ook herhaalt hij tot tweemaal toe, dat het den Maandag was, dus wel den 12 zooals wij straks zullen zien.

3° Wynckius ([1]) ook zegt den maandag : « dies lunæ electæ, (verkoren maandag), » dus wel den 12 Januari.

Inderdaad de 12 Januari 1568 was een maandag. Zie daarover de tafels van tijdrekening, b. v. Giry ([2]).

Hoe zijn dan de andere lezingen ontstaan. ?

Laat ons beginnen met den *11 Januari.*

1° De brief van Maxim. Vilain, gouverneur van Ryssel tot den Hertog, geschreven 's avonds na de ontvangst van den hoogergemelden brief uit Yper, is gedagteekend op den 11n.

M. Gaillard ([3]), die alles opzettelijk nagezien heeft zegt : « la seule explication possible de cette divergence de date, est que la date de la lettre de Maxim. Vilain au Duc d'Albe doit être erronée (11 au lieu de 12) ».

Dat schijnt wel de eenig mogelijke oplossing.

2° Daar is ook het eerste deel van het grafschrift volgens Wynckius ([4]). Zie de inleiding dezer studie.

Laat ons vooreerst bemerken dat wij eene veranderde lezing onder oogen hebben. Er stond voorzeker 1567 volgens gebruik van tijd en streke (stylus Cameracensis). — (Sommige schriften ([5]) geven beide stijlen onder dezen

---

([1]) Van de Putte, *Geusianismus.* Ib., p. 30.

([2]) Giry. *Manuel diplomatique,* liv. II, p. 83-317. Chronologie technique. Paris, Hachette, 1894.

([3]) Zie hooger, bl. 230.

([4]) Foppens geeft het eerste deel van het grafschrift niet, en begint met de woorden: « Anno Domini 1567, 13 Januarii » zoo het Hs. nr 6425-26 als het afschrift 6333-34 uit de Koninklijke Bibliotheek, afd. der Hs. Lettre du R. P. Van der Gheyn, S. J. à M. E. Desagher. Bruxelles, 24 et 26 Mars 1909.

([5]) R. P. Van den Gheyn à M. Desagher. Brux., 24 Mars 1909 « dans le fonds Goethals, n° 104 ».

Bem. Het tweede deel van het grafschrift, dat Wynckius in loopende letter geeft, geeft Foppens in gemeten regel, zooals te zien is bij

vorm 1567, alzoo hunne herleiding tot roomschen stijl aanwijzende). — De woorden: « Calculo Romano behooren dus tot den oorspronkelijken text van het grafschrift niet, wij moeten ze dus laten vallen, en wij staan met de lezing :
. . . . interemptus est A° 1567.
XI Januarii.

Het springt nu nog meer in d'oogen dan te voren dat de laatste woorden : XI Januari, op kant geschreven zijn, en niet passen op de maat der voorgaande regels. Zij blijken dus enkel een bijvoegsel te zijn van eenen geschiedschrijver.

Ons besluit is dus dat de woorden « Calculo Romano XI Januari » niet tot het oorspronkelijk grafschrift behooren.

3° E. H. Van den Dorpe, pastoor te West-Nieuwkerke, 1769-1816, schrijft in zijne aanteekeningen over Nieuwkerke (1), dat volgens een Hs. van A Myrica (Van der Heyden) de priesters van Reninghelst den 11 Januari vermoord zijn.

Welnu, uit het eigen Hs. van A Myrica (Van der Heyden) bewaard in de boekerij der Hoogeschool van Gent (2) (en uit al de ons bekende afschriften) blijkt dat de dagteekening 11 Januari nergens in het verhaal der moord te vinden is, doch enkel voorkomt in het eerste deel van 't grafschrift : « Calculo Romano XI Januarii ».

De Ram : *Hagiographie Nationale*, t. I, xxxii-424 p. Janvier 13, p. 168-9. Louvain, Vanlinthout, 1864. Het tegenwoordig grafschrift dat in de kerk van Reninghelst bij den hoogen autaar geplaatst is, is een afschrift van Foppens, alhoewel het de aanwijzing draagt : « Secundum textum originalem. (Wynckius) ».

(1) *Tweede Archivenboek van Rond den Heerd.* (West-Nieuwkerke, passim ; De Drie Priesters Martelaars van Reninghelst, bl. 72-74, door C[onstantijn] V[erhelst, onderpastoor W^e N.] Brugge (zonder jaartal, rond 1874) in f° bl. 96.

(2) Lettre de M. P. Bergmans à M. Desagher, Gand, 22 mai 1909.

Dus moet Pastoor Van den Dorpe zich op het grafschrift steunen om de dagteekening : 11 Januari, aan A Myrica toe te eigenen. Zoo doet hij ten andere ook met de woorden van het grafschrift: « nonnihil a via in alvetum... abductos » dank aan dewelke hij A Myrica verkeerdelijk doet zeggen dat de moord geschied is: « op weinig afstand van den weg die leidt naar eene beek (1) ».

De derde bron die getuigt voor 11 Januari is dus de tweede die onder eenen nieuwen vorm voorkomt, en onze antwoorde kan dus enkel eene verzending zijn naar deze gegeven nopens de tweede bron.

Welke is echter de oorbron uit dewelke de dagteekening 11 Januari, uit het grafschrift, gesproten is?

Is de misgedagteekende brief van den baanderheer Max. Vilain, gouverneur van Ryssel tot den Hertog, waarvan hooger sprake, daar de schuld van?

Of is het eene misrekening van Wynckius, A Myrica of eenen andere, die, wetende dat de dag der moord « verkoren maandag » was, den dag der maand zal hebben willen vaststellen, met het ongelukkig gevolg dat hij een dag gemist zal zijn? Dat is niet onmogelijk gezien het gebrek aan tafels van tijdberekening op dat tijdstip.

Het is ons onmogelijk die vragen op te lossen, maar in allen gevalle is het zeker dat de dagteekening 11 Januari onrecht is, en dat de bewijzen voor den 12 onomstootbaar zijn.

Vervolgens hebben wij nog de dagteekening 13 Januari.

Die datum is getrokken uit het grafschrift.

De grafsteen zelve « verslonden door de ongenade des tijds » volgens Kan. Tanghe (2), « gemetst in den kerkemuur die nu is bedekt met houtwerk » volgens Van den

---

(1) *Tweede Archivenboek*, ib. bl. 72 a.

(2) G. F. TANGHE, *Parochieboek van Reninghelst*, bl. 25. Brugge, Wᵉ De Schryver-Van Haecke, 1869, in-16, 96 bl.

Dorpe (1) is in allen gevalle vooralsnu buiten bereik. Wij bezitten dus enkel geschreven bronnen, en die zijn voor het grafschrift van driederlei soort.

1° *Foppens* waarvan hooger, die het eerste deel van het grafschrift niet geeft, en begint aan de woorden :

> Anno Domini 1567 die 13 Januarii
> Furiosi Iconoclastæ...

2° Het *latijnsch grafschrift* getrokken uit *Geusianismus* (2). Dat grafschrift zooals het te vinden is in het oorspronkelijke Hs. van A. Myrica, is getrouw wedergegeven in *Geusianismus* van Van de Putte, en in al de afschriften welke te Kortrijk in de Bibliotheek Goethals (3) en te Brussel in de Archiven der Koninklijke Bibliotheek (4) te vinden zijn.

Ter loops weze gezeid dat het Hs. van Wynckius zelve niet toegankelijk is, en met het afschrift Cobentzl is het evenzoo.

3° Het *vlaamsche grafschrift*, uit het latijnsche van Wynckius vertaald, met dit merkelijk verschil dat de woorden : « in 't jaar Ons Heeren 15..., den 13 Januarii », en die in 't latijn aan het hoofd staan van het tweede deel van het grafschrift, in 't vlaamsch uit het grafschrift weggevallen en gevoegd worden bij de voorgaande zinsnede, 't is te zeggen bij de bemerking beginnende met de woorden : « Ut mortis » zoodanig dat zij de dagteekening geven van het maken van het grafschrift, te weten op 13 Januari 1569 (niet 1567 van het latijn).

Wij lezen dus in 't vlaamsch :

---

(1) *Tweede Archivenboek*, Ibid., bl. 72 a.

(2) Zie het op zijn geheel in de inleiding dezer studie.

(3) Case 313, nr 43, f° 282-84. Brief van E. H. Marc. Van Dromme aan den schrijver. Kortrijk 22 Maart 1909.

(4) Brief van E. P. Van den Gheyn aan M. E. Desagher.

Opdat de dood van deze priesters ondergaan, ten allen tijde aan de nakomelingen zoude bekend wezen, zijn de volgende woorden op hun grafschrift geschreven in 't jaar O. H. 1569 den 13 Januari.

De verwoede beeldstormers, enz...

Deze vertaling is onder andere te vinden bij Epinoy [1] en is dezelfde als die van het stuk waarvan een afschrift bewaard is in den Gedenkboek der pastorie van Reninghelst [2]. Dat stuk is overhandigd door Cecilia Houck, ongehuwde dochter te Reninghelst, aan Pastoor Boucquey, Reninghelst, 1824-53. Beide stukken zijn ofwel een oorspronkelijk en een afschrift het eene van het andere, ofwel zijn beide afschriften van een ander ons onbekend stuk. Het eigen Hs. van Epinoy (Pladijs) is onvindbaar. Te Elverdinghe weet men er niets af.

In allen gevalle is gansch de vlaamsche verhandeling slechts eene eenigszins vrije vertaling van het verhaal van Wynckius, zooals wij het lezen in *Geusianismus* van Van de Putte. Eene onbeduidende bijzonderheid leest men in het vlaamsch welke men in het latijn niet vindt.

Aan wie nu de voorkeur gegeven?

Foppens is onvolledig, hij heeft noch het eerste deel van het grafschrift, noch de bemerking « ut mortis » waarom het geschreven is, hij is dus van minder gewicht dan de volledige stukken. Overigens wat hij heeft, heeft Wynckius volgens het latijn ook; wij laten hem dus onverlet.

Blijven dus enkel Wynckius volgens het Latijn en volgens het Vlaamsch.

---

(1) AnÉm., t. XII, 2me Série. Chronike van Elverdinghe, bl. 259-93.

(2) Dat stuk is in druk verschenen eenerzijds in AnÉm. t. VII, 3me série, 24me vol. de la Coll., p. 282 ss. (Analectes pour servir à l'histoire des troubles de la Flandre Occidentale au XVIe siècle, p. 257-296, Che F. V.; en anderzijds in *Tweede Archivenboek*, Ib., bl. 73 b in nota.

Moet Wynckius volgens het Latijn de voorkeur hebben omdat het gemakkelijker gaat af te schrijven dan te vertalen, en er dus min gevaar voor feilen bestaat?

Die reden vinden wij weinig gewichtig, daar een vertaler toch ook, en inzonderheid de onze, de eerste de beste niet is, en het wel blijkt dat hij zeer wel wist wat hij las.

Daarenboven schrijft hij 1569 in plaats van 1567 volgens het Latijn, en dat is onverklaarbaar als vertaling, maar verstaanbaar als jaartal voor het maken van het grafschrift.

Ziehier dus den waarschijnlijken uitleg, voor zooveel wij hem uit de verschillige tegenstrijdige bronnen kunnen vinden, van den opstel en den inhoud van het grafschrift.

De moord der priesters is onverhoeds geschied en men heeft weinig toebereidsels kunnen maken nopens hunne begrafenis en een gedenkstuk. Men zal dus enkel een kort grafschrift gemaakt hebben voor pastoor Huyghesoone *alleen*, grafschrift onbekend bij Foppens, bekend bij Wynckius als het eerste deel van 't grafschrift, en dat deel zal geenen anderen datum gedragen hebben dan A° 1567 [o. s.] dat is 1568 (n. s.).

Een jaar later den 13 Januari zal men een grafschrift geplaatst hebben ter gedenkenis der Drie Priesters, aanvang nemende met de woorden: « Furiosi Iconoclastæ ».

Schrijvers zullen daarbij de bemerking gevoegd hebben *waarom* en *wanneer* men dit grafschrift geplaatst heeft: « ut mortis — Anno D^{ni} 1568 [o. s.], 13 januarii.

Door onduidelijkheid van het eerste afschrift of door onoplettendheid van eenen volgenden afschrijver zal de dagteekening van de Bemerking tot den Tekst overgegaan zijn, en terwijl de eenen van 1568 (o. s.) 1569 mieken om in nieuwen stijl te schrijven — de vlaamsche vertaling geeft den nieuwen stijl in de twee deelen van het grafschrift, — hebben anderen van 1568 (o. s.) 1567 gemaakt,

zoo zij dachten te moeten doen om stipt het jaartal in ouden stijl weder te geven.

Naar mijn gevoelen dus is de dag der marteldood in niet een der beide deelen van het grafschrift (of beter der twee grafschriften) bepaald, en dat is in allen gevalle redelijker dan twee verschillende, en dan nog twee valsche datums op te geven. Het blijkt wel uit de woorden van het grafschrift, « per totam diem ... sequenti nocte ... trucidarunt » dat de opsteller wist op welken dag zij gemarteld geworden zijn; hoe kan hij dus valsche datums gegeven hebben ?

Laat ons niet al te verwonderd zijn dat de dagdatum der moord niet aangegeven zij, want men is daarmeê niet altijd even bekommerd geweest. Een bewijs daarvan is dat de melding dezer moord, in den Gedenkboek ([1]) der pastorie enkel het jaar vermeldt en niet den dag der moord. Ware de dag vermeld geweest in deze archieven, de schrijver zou hem waarschijnlijk overgeschreven hebben.

Het besluit nopens dit eerste punt onzer studie is, dat de moord geschied is op *12 Januari* 1568 (n. s.)

II. De ware redenen dezer moord.

Pastoor Breufkin ([2]) zegt : « hoe dat zij vier gevangene priesters zouden moeten sterven... waarop zij gevangenen zeiden dat zij niet en hadden misdaan... En hun wierd daarop bij den Predikant Jan Michiels geantwoord, dat hij de voorzeide drie priesters van Reninghelst over een jaar 't leven hadde gegeven, en mits dat zij daarna waren voortgegaan 't volk aan het gerecht over te geven, dat zij zouden moeten sterven, zoo ook van gelijken bij deposant [Breufkin] omdat hij eenen afgodendienaar was. »

([1]) *Gedenkboek*. Notatio digna n° 2, bl. 191. Getrokken uit de oude en schier versleten archiven [nu vermist] door Pastoor Gery — te oordeelen naar het geschrift — Reninghelst, 1713-32.

([2]) De Coussemaker, *Ibid.*, VI, p. 212.

Wynckius (¹) zegt : dat de inhoud van het doodvonnis was : « dat zij hen door wreede tyrannie hadden gesteld tegen de belijders der zuivere leering, en omdat zij vele van deze bij de magistraten beklapt hebbende, ter dood gebracht hadden. Daarenboven omdat zij hardnekkige papisten waren en leeraars der afgoderien moesten zij onthoofd worden.

Een der priesters (Judocus de pastor, zegt men), ondervraagd zijnde of hij bereid was de misse af te zweeren en te beloven nooit meer misse te doen, antwoordde dat hij « liever had te sterven als hunnen wil te volgen ».

De reden der veroordeeling is dus tweederlei.

Ten eerste de wraakzucht tegen de priesters van Reninghelst omdat zij de Ketters aangeklaagd hadden bij het gerecht. Ten tweede omdat zij het katholiek geloof getrouw bleven.

De eerste reden schijnt de bijzonderste en toch is de tweede de beslissende. Immers, waartoe zou het gediend hebben na de veroordeeling nog te vragen aan den voornaamsten veroordeelde, of hij bereid was de misse af te zweeren, en te beloven nooit geen misse meer te doen ?

Waarom moeten beloven nooit geene misse meer te doen, als men maar eenige minuten meer te leven heeft ?

Die woorden beteekenden dus : Er is genade te bekomen mits de *misse* (dus uw katholiek geloof) af te zweeren.

De ondervraagde priester verstond ook genoeg de woorden in dien zin, daar hij antwoordde : « liever te sterven ».

Men begrijpt gemakkelijk dat de Geuzen ervan hielden de ware reden achter eene andere in den schijn meer

(¹) Vertaling. *Tweede Archivenboek. Ib.*, bl. 73 a.

rechtveerdige te verschuilen. Zij moesten aan hunne daden eenen schijn van rechtveerdigheid geven, en daarom moest het feit geuzen aangeklaagd te hebben eerst ingeroepen worden. De misdaad katholiek te zijn, (de afgoden te dienen noemden zij dat, om het katholiek gebruik van beelden te gebruiken en de Heiligen te aanroepen) kon dan zonder in de oogen te springen als bijreden gelden.

Laat ons nochtans aannemen dat de wraak de voornaamste reden zou geweest zijn om dewelke de Geuzen de priesters ter dood gebracht hebben, dit zou niet kunnen beletten dat de priesters martelaars gestorven zijn.

Inderdaad de priesters hadden zich de wraak der Geuzen op den hals gehaald, enkel om het kwijten van hunnen plicht. Het kwam den herder toe, en zijne onderhoorige priesters dienden hem daarin ter zijde te staan, de ketterie van zijne parochianen aan zijne geestelijke oversten aan te klagen. De geestelijke oversten onderzochten de zaak, en in geval van plichtigheid en hardnekkigheid, paste de burgerlijke macht de door de wet bepaalde straffen toe.

Zoolang de priesters niemand ten onrechte aankloegen, en dat wist men hen niet te verwijten, staan wij voor mannen die enkel hunnen plicht hadden gekweten, en dat nog wel met gevaar van hun leven, want uit de verklaring van den predikant Michiels (hierboven), dat hij de priesters van Reninghelst over een jaar 't leven had gegeven, blijkt dat zij *vermaand* geweest waren, onder doodsbedreiging, niemand nog om ketterie aan te klagen. — Waren ze niet vermaand geweest, men zou hun niet mogen te laste leggen *voortgegaan* te zijn 't volk aan 't gerecht over te leveren.

De priesters van Reninghelst zijn dus gestorven voor hunnen plicht. Plicht vervullen en deugd oefenen zijn één

en hetzelfde, en hij die *vrijwillig* sterft voor geloof [1] of deugd [2] is martelaar.

Dat die priesters *vrijwillig* uit geloofsreden gestorven zijn blijkt zonneklaar.

De Ketters stellen genade voor, mits de misse te verloochenen — af te zweeren zegt de vlaamsche vertaler — en dit beteekende evenveel als op dat punt ketterie te begaan, dus van het katholiek geloof af te vallen. En het antwoord was : « liever te sterven ».

Dit geldt voor den priester tot wie het voorstel rechtstreeks gericht was, maar de omstandigheden waren van zulken aard, dat voorstel en antwoord voor alle drie geldig was. Het voorstel was immers gedaan in de tegenwoordigheid van allen, en de reden tot genade betrof ze allen gelijk, de stilzwijgendheid dus der anderen terwijl de eene het voorstel verwierp en de dood verkoos, gaf genoeg te kennen dat zij van hetzelfde gevoelen waren.

De Ketters ook verstonden het goed, want zij stelden de vrage niet aan de twee overigen, maar na het antwoord : « liever te sterven » leidden zij de geloofshelden tot de moordplaats.

Overigens maken de Ketters geen onderscheid in het doodsvonnis onder de priesters, maar verklaren ze alle drie : « perfracti et pertinaces papisticæ idololatriæ assertores », hardnekkige papisten enz.

Ons besluit is dus : de drie priesters zijn vrijwillig gestorven om hunne gehechtheid aan het katholiek geloof, inzonderheid aan het H. Sacrificie der mis. Zij zijn dus ware martelaars.

---

[1] Geloof, versta bovennatuurlijk geloof.

[2] Deugd gelijk te stellen met geloof. S. THOMAS, *Summa Theologica* 2ª 2ªᵉ, q. 124, art. 5, in corp. « Omnium virtutum opera secundum quod referuntur in Deum, sunt quædam protestationes fidei ... et secundum hoc possunt esse martyrii causa ».

III. Waar is de Moordplaats?

Geen enkel schrijver bepaalt de parochie in zijn verhaal, doch alle wijzen de plaats aan.

« Venerunt ad nemus Horti Occidentalis, situm inter Balliolum, Neoclesiam et Nipkerkam, ad nigram molam... Post hoc responsum a monte seorsim in nemus ducti... crudeliter perimuntur ». Zoo Wynckius (1).

Breufkin (2) die ter plaatse was zegt : » Wezende op eenen berg tusschen Nieuwkerke en Dranoutre, omtrent den Zwarten Meulen... afgeleet van den berg in een dal. »

Pater Reynier (3) die in 't voorbijgaan die moord herinnert, zegt : « Gesleept door Locre en Dranoutre, in eenen bosch gelegen tusschen Belle en Nieuwkerke.., zeer ongenadiglijk vermoord. »

Het grafschrift integendeel meldt uitdrukkelijk : « in parochia Neoclesiana trucidarunt ».

Tegen die hoogst gewichtige getuigenis strijdt eene andere even gewichtige, de plaatselijke overlevering, die het moordtooneel op Dranoutre aanwijst.

Genomen inlichtingen en een paar bezoeken ter plaats hebben mij toegelaten het verschil tusschen grafschrift en plaatselijke overlevering eenigszins bij te leggen.

De berg (4) waarop de onlangs verdwenen Zwarte-Molen

---

(1) Van de Putte, *Geusianismus. Ib.*, p. 30-31.

(2) De Coussemaker. *Ib.*, p. 212.

(3) P. Reynier. *Vereering ende mirakelen van den H. Antonius.* VI, bl. 46, 't Ypre, Zegher Vanden Berghe, 1629, in-8, 178 bl. — Ook : AnÉm. t. XII, 3e sér. *Ib.*, p. 289-90.

(4) De oude naam van den berg is waarschijnlijk « Suikerberg », nu meer bepaaldelijk gegeven aan den Oosttop, terwijl gansch de berg enkel bij het volk gekend is onder den naam van Zwarten-Meulen, (nooit Zwarten-Meulenberg). Zoo moet het zijn sedert lang daar Breufkin in 1568 reeds zegt : « op eenen berg bij den Zwarten-Meulen ». Hoogst waarschijnlijk spreekt hij van den bergtop genaamd Suikerberg, naam hem onbekend, daar hij nog maar onlangs pastoor

stond, ligt tusschen Nieuwkerke, Belle en Dranoutre. Zijne hoogte is 80 m. terwijl de vlakte aan zijnen zuidvoet slechts 30 m. hoog is. Er zijn twee bergtoppen van malkander afgescheiden door eene leegte van eenige voeten diepte. De Zwarte-Molen stond op den westelijken top. De bergkruinen en gansch het westelijk deel van den berg liggen op Dranoutre, de oostkant integendeel hoort West-Nieuwkerke toe. De grens tusschen de beide gemeenten loopt van Noord tot Zuid. Zij bestaat uit eenen gracht, die bij regentijd ietswat beekachtig is.

Over de bergkruin loopt een straatweg, gaande van Nieuwkerke naar Belle. Een tweede straatweg volgt dezelfde richting, langs de zuidhelling van den berg een vijftiental meters boven de vlakte en een vijfendertigtal beneden den bergtop. Eene molendreef verbindt deze beide straten. Zij ligt op Dranoutre en volgt de grens tusschen Dranoutre en Nieuwkerke.

Langs daar moeten de martelaars afgedaald zijn, na waarschijnlijk langs daar ook opgeklommen te zijn.

Omtrent rechtover het zuideinde van deze molendreef, al den overkant der strate die, zooals wij zegden, langs den bergwand loopt, en die den naam draagt van « Eeckelstrate », kwam eertijds het noordeinde van eene boschdreef die zuidwestwaarts den voet van den berg afdaalde, en ook op Dranoutre gelegen was.

Over tachtig jaar was die dreve reeds diepe uitgehold, wat een bewijs is dat zij zeer oud was. Zij moet in 1568 niet enkel bestaan hebben, maar dan reeds oud en uitgehold geweest zijn, daar zij voorzeker het dal vormt (waarvan Breufkin spreekt) [1] waarin de moord geschied

---

van Dranoutre was. — Wynckius vertaalt Zwarten-Meulen door nigram molam (p. 30) en zijn vertaler verdietscht dien naam door Zwartenberg. (*Chronike van Elverdinghe*, p. 277.)

[1] De Coussemaker, *Ib.*, Doc. VI, p. 212.

is, want hier is 't, volgens de overlevering, dat de moord geschied is. — Eene andere leegte en was daar over 80 jaar niet te vinden, hoe zou er in dat bosch op die plaats vroeger eene kunnen bestaan hebben die zou verdwenen zijn?

Ten jare 1779 ([1]) was gansch de zuid- en de zuidoostkant van den berg met bosschen overdekt. De bosschen bekend onder den naam van « Westhofelst » of « Westhofbusschen » bekleedden den ganschen zuidoostkant van den berg, en het aanpalende gedeelte der vlakte. Deze bosschen waren meestendeels op Nieuwkerke gelegen, maar drongen nog wel minstens twee honderd meters ver op Dranoutre door. In de vlakte droegen zij den naam van « Neerbusch », van de vlakte tot aan de « Eeckelstrate » den naam van « Tombebusch », en hoogerop den naam van « Hoogebusch ».

Over tachtig jaar stond een enkel huisje langs de Eeckelstrate in deze omleggens, nu is dat huisje hofstede geworden, maar geen enkele woning is bijgebouwd, de streke is eenzaam gebleven. De bewoners dezer hofstede, de oude gebroeders Herlin, daar geboren, weten enkel te zeggen dat het « Tombebusch » den naam van « Tombe » zou gekregen hebben, niet omdat er eene tombe gestaan heeft, maar omdat men voornemens geweest was er eene te zetten. De gebroeders Herlin die al de werken verricht hebben op en rond de moordplaatse, om bosch uit te roden, grachten te delven, hagen te planten, den grond te vereffenen, hebben nergens sporen van een gedenkteeken gevonden.

Het moge wonder schijnen, maar men zal daar geen gedenkteeken geplaatst hebben : niet vroeg, omdat de verwoede geuzen van Nieuwkerke het zouden vernield hebben,

---

([1]) Zie den *Terrier ofte Metingboek* van den Westhoek van West-Nieuwkerke van 't jaar 1779, bewaard bij den Heer Notaris Thery.

niet later omdat de gedachtenis dezer marteldood verouderd was. Edoch die vergetelheid zal denkelijk binnenkort hersteld zijn. De Heer Pastoor Lootens van Dranoutre tracht machtiging te bekomen, om op de moordplaats een gedenkteeken op te richten.

Volgens de overlevering is de moord geschied eenige stappen zuidwaarts der « Eeckelstrate », en eenige stappen westwaarts van den gracht die Dranoutre van Nieuwkerke scheidt, op het grondgebied van Dranoutre.

Volgens het afschrift is de moord geschied in een « alvetum » « in eene leegte » zegt de vlaamsche vertaler (1). Welnu daar ter plaatse is een uitgeholde weg geweest, dus eene leegte of dal. Dus is er genoegzame overeenkomst nopens dit punt.

Volgens het grafschrift is de moord geschied « non nihil a via » ; « een weinig afgelegen van den weg », zegt de vlaamsche vertaler. Op eenige stappen van den weg zegt de overlevering. Hierin ook stemmen de bronnen overeen.

Breufkin (2) zegt dat de lijken in eenen gracht geworpen wierden, dat hij het hoorde bij het opgaan van den berg. Die gracht was dus zeer dichtbij. Op eenige stappen van den scheidsgracht zegt de overlevering. Nogmaals overeenstemming.

Deze driedubbele overeenstemming schijnt mij voldoende om de ondubbelzinnige overlevering als vertrouwbaar aan te zien, en haar den voorrang te geven boven alle tegenstrijdige meldingen. Wij hebben dus nog enkel te beproeven die tegenstrijdige meldingen te verklaren.

De eerste en gewichtigste melding is deze van het grafschrift, dat de moord geschied is op West-Nieuwkerke, « in parochia Neoclesiana » (zie inleiding). Hoe zou dit gezegde ontstaan zijn ?

---

(1) Epinoy (Pladijs). *Chronike van Elverdinghe. Ib.*, bl. 280.

(2) De Coussemaker. *Ib.*, Doc. VI, p. 212.

De mannen van Reninghelst hebben de lijken gevonden in den scheidsgracht tusschen Nieuwkerke en Dranoutre. Zij zijn gekomen en gekeerd langs Nieuwkerke, omdat de wegen langs daar wat min onbruikbaar waren. Zij zijn buiten Nieuwkerke niet moeten gaan om de lijken op te nemen en weder te brengen. Zij hebben dus t'huiskomende kunnen verklaren *kortheidshalve* dat het te Nieuwkerke was dat de lijken gevonden wierden, en aangezien de moordplaats maar eenige stappen van daar verwijderd was, is het natuurlijk geweest te zeggen dat de moord al de kanten van Nieuwkerke geschied is. De kanten van Nieuwkerke, Nieuwkerke, parochie Nieuwkerke, zijn enkel drie vormen van hetzelfde gedacht.

De opsteller van het grafschrift nu heeft klaarblijkelijk zijnen opstel aan eene dubbele bron ontleend. Hij kent bijzonderheden nopens de marteldood, die hij maar door Breufkin kan kennen, namelijk dag en ure en plaatse der marteldood : « in eene leegte, in alvetum », en anderzijds bijzonderheden die slechts gekend geweest zijn sedert de vinding der lijken, « nonnihil a via, in parochia Neoclésiana, ubi corpora inventa ».

Een grafschriftmaker hoeft noodzakelijk kort te zijn. De onze is daarin niet in gebreke gebleven. Hij heeft de vinders van de lijken der martelaars nagevolgd, met enkel te zeggen: te Nieuwkerke, (gewest, aard van den grond, heuvel of vlakte, berg of weide, alles slaat hij over), zelfs wordt hij onnauwkeurig met te zeggen dat zij wedergevonden zijn *waar* zij vermoord wierden. Hij wist dat zij na hunne dood in eene gracht geworpen wierden (want zoo wij hooger zeiden, kende hij het verhaal van Breufkin), en 't is in die gracht dat de lijken gevonden wierden (dans un ruisseau) (1), en niet in het dal waar zij vermoord wierden.

---

(1) De Coussemaker. Doc. IV, p. 173-74. Magistrats d'Ypres au Duc, 18 janvier 1567 (a. s.).

Ik schrijf dat, niet om den opsteller van moedwillige onnauwkeurigheid te beschuldigen, maar om te toonen dat men een grafschrift niet moet in alles als volmaakt nauwkeurig beschouwen, en om ons te verrechtveerdigen als wij het « in parochia Neoclesiana », aan de plaatselijke overlevering voor Dranoutre, prijs geven.

De even vermelde brief van het Ypersch Schependom aan den Hertog brengt eene nieuwe moeilijkheid bij, want daar staat dat die beek *aan 't Westhofbusch hield*, « tenant à un bois nommé — » Welnu over 80 jaar liep de grensbeek *door het Westhofbusch*, en schier zonder twijfel was het ook zoo in 1568, de uitgestrektheid bosch was zeker wel dezelfde.

Zou het mogelijk geen andere beek zijn ?

Voorzeker neen, want de eenige beekgracht buiten bovengemelden langs die bergzijde, is de gracht aan den voet van den berg. Over 130 jaar liep deze beekgracht ook *door* en niet *langs* het Westhofbusch, en hoogst waarschijnlijk was het zoo in 1568. Wij zouden ons dus zonder voordeel met de overlevering in strijd stellen.

Hoe kunnen de mannen van Reninghelst alzoo gemist zijn ? (Ten ware dat het de overschrijver zou zijn).

Moeilijk om zeggen, maar misschien omdat die beekgracht de uiterste paal was van Nieuwkerke, en dat te dien tijde de groote eigendommen gewoonlijk voor zijdsbepalingen hadden de grenzen der gemeente. Zoo kunnen onze mannen het voor gehad hebben nopens de « busschen » der Heerlijkheid « Westhove ».

Het besluit van dit punt is dus dat de vertrouwbaarste bron de plaatselijke overlevering is, en daarom stellen wij de moordplaats op den noordoosthoek van de weide (eertijds bosch) genaamd « de Tombe » en gelegen te Dranoutre, sectie B, n[r] 543[a].

IV. Waar zijn de Martelaars begraven?

Laat ons in 't voorbijgaan bepalen wanneer de lijken gevonden geweest zijn.

Ofschoon Wynckius [1] zegt dat de lichamen eerst den 19 Januari gevonden geweest zijn, en den 20n begraven, is het toch zeker dat zij den 18n gevonden geweest zijn.

Zoo vooreerst luidt een ambtelijk stuk [2].

Ten tweede heeft Breufkin de moordplaats aangewezen aan den Bisschop van Yper den 17n. De Bisschop zou aan zijne plichten te kort gebleven zijn, moest hij de Overheden van Reninghelst niet terstond vermaand hebben de lijken te zoeken. Mogelijks zal Breufkin tot gids hebben kunnen dienen. Geen wonder dus dat de Bisschop reeds den 18n 's avonds aan de Wetheeren van Yper kon mededeelen, dat de Wetheeren van Reninghelst hem bericht hadden de lijken gevonden te hebben « en un ruisseau... »

De lijken wierden den 20n (Wynckius) [3] begraven :

In de kerk van Reninghelst (Wynckius) [4].

In de kerk voor den hoogen-Altaar (Regnier) [5]. Dat is voorwaar een gewichtige getuigenis, daar Regnier tijdgenoot der martelaars was, of ten minste kort nadien moet geschreven hebben, en in de streek verbleef, Prior zijnde te St Jan (Hoogezieken).

Zijne getuigenis over de martelaars geeft hij echter maar ter loops, en nopens den tijd van de vinding der lijken na de moord is hij weinig nauwkeurig, (wel veertien dagen zegt hij, in plaats van wel acht). Zijne getuigenis mag dus niet als gansch afdoende beschouwd worden.

---

(1) Van de Putte, *Geusianismus. Ib.*, p. 31.

(2) De Coussemaker, *Ib.*, Doc. IV, p. 173-174. Magistrats d'Ypres au Duc, 18 janvier 1567 (a. s.)

(3) Van de Putte, *Geusianismus. Ib.*, p. 31.

(4) *Ibid.*

(5) Reynier, *Ib.*, bl. 46.

Wij hebben dus enkel dat de lichamen der Martelaars in de kerk van Reninghelst begraven geweest zijn, en hoogst waarschijnlijk voor den hoogen altaar.

Doch waar stond de hooge altaar in 1568 ?

De kerk is op drie verschillende tijdstippen gebouwd geweest. Het oostdeel der kerk waar de drie groote altaren zijn is het jongste. In de laatste jaren heeft men onder het plaksel het jaartal teruggevonden van het bouwen van dit deel ; het stond op den eiken balk voor het hoog altaar gebeiteld. Zoo is het klaar gekomen dat dit deel gebouwd geweest is in 1595, dus eenige jaren na de marteldood der drie priesters.

Geen wonder dus dat E. H. Pastoor De Seure [1] in 1868 en E. H. Pastoor Vanneste in 1891, ter gelegenheid van het plaatsen van eenen nieuwen hoog-autaar, in dat deel der kerk vruchteloos gezocht hebben in den middenbeuk, de eerste buiten, de tweede binnen den communiebank.

In 1568 stond de Hoog-Altaar ofwel onder ofwel voor den toren, die nu in 't midden der kerk staat.

Het graf der Priesters is dus in het westdeel der kerk, hoogst waarschijnlijk in den middenbeuk.

Of de Martelaars in eenen kelder begraven zijn of niet, vind ik nergens vermeld. Daar zij onverhoeds vermoord geweest zijn, was er niets bereid, en is er een kelder gemaakt geweest, 't is later geschied. Waarschijnlijk is dit niet gebeurd, daar het anders wel door Wynckius of anderen vermeld zou geweest zijn.

Er is nogtans op het westeinde der kerk, in den zuidbeuk eene plaats die holachtig dreunt, en eenen kelder of zoo iets verraadt, maar volgens mij bekende overleveringen is dit het uiteinde van den onderaardschen gang, die van het kasteel naar de kerk leidde ; iets dat van nut kon zijn,

---

[1] *Gedenkboek der Pastorie van Reninghelst*, bl. 263.

wanneer het « schuilplaatsrecht » der kerken door de wet en de gebruiken erkend was.

ALGEMEEN BESLUIT.

1° Stellig zijn de Drie Priesters vermoord op 12 Januari 1568.

2° Stellig zijn zij martelaars in den nauwsten zin van 't woord.

3° Stellig zijn zij vermoord geweest aan den zuidvoet van den berg waarop de Zwarte-Molen stond ; en hoogst waarschijnlijk, om niet te zeggen zekerlijk, op den noordoosthoek der weide, eertijds bosch, genaamd « De Tombe » en gelegen te Dranoutre, langs de grens van West-Nieuwkerke, bezuiden de « Eeckelstraat ».

4° Stellig zijn zij begraven in de kerk van Reninghelst, op het westeinde, en hoogst waarschijnlijk in den middenbeuk.

GUST. LAMERANT.

COMPTES RENDUS

Album belge de Diplomatique. Recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges au moyen âge, **publié sous la direction de H. Pirenne, par un comité de professeurs et d'archivistes, avec préface par H. Nelis. In-fol., viii pp., 32 pl. et 32 feuillets. Jette-Bruxelles, Van Damme et Rossignol, 1909.**

Il existe peu de recueils de fac-similés dont la diplomatique fasse l'objet principal. L'*Album belge* innove en cette matière et diffère de toutes les publications analogues. Celle qui s'en rapproche le plus : l'*Album paléographique du Nord de la France* fournit un choix de planches (XIIe-XVIIe siècle) beaucoup moins judicieux et n'accompagne les documents d'aucun commentaire. A l'encontre de cette publication, l'Album belge a pour but une étude bien délimitée de diplomatique. D'après le programme tracé par M. Pirenne, il éclaire, par des reproductions et de courtes notices, la période la plus obscure de l'histoire de l'acte privé en Belgique et s'arrête à l'époque où les divers genres de documents sortent de bureaux organisés et sont rédigés d'après des règles désormais bien établies.

Le plus ancien acte reproduit est la donation faite en 745 par le prêtre Félix au prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe, original simulé, datant du début du Xme siècle. Le plus récent est un extrait du registre aux contrats de la secrétairerie communale de Louvain (1362). Les deux tiers des planches se rapportent au XIme et au XIIme siècles; la moitié intéresse directement la Flandre.

Voici d'abord des actes provenant de *scriptoria* monastiques : une charte du comte Arnulf le Vieux datée de 941 (pl. II et III), sort des ateliers calligraphiques de Saint-Pierre du Mont Blandin. Il en est de

même d'un spécimen d'acte d'asservissement (1035-1058, pl. VIII) qui débute comme une charte et finit comme une notice. De St-Pierre aussi provient notre plus ancien cartulaire (fin du IXme siècle, pl. IX) ainsi qu'un formulaire curieux de la fin du XIIIme siècle (pl. XXXI).

Un acte daté de 1115 (pl. XIII) émane de la chancellerie du comte de Flandre. Une curieuse charte, donnée par Thierry d'Alsace aux moines d'Oudenbourg, est écrite par deux mains différentes et a reçu en surcharge les obits de plusieurs comtes (1130, pl. XI). Deux chartes de 1115 et de 1146 (pl. XIII) portent les monogrammes de Baudouin VII et de Thierry. En 1177 (pl. XXII), la chancellerie de Flandre nous apparait complètement organisée. Vers la fin du XIIme siècle est créée aussi la chancellerie de Hainaut, dans laquelle l'historiographe Gilbert de Mons joue alors un rôle notable (pl. XXV-XXVI). Par contre la chancellerie du Brabant avait encore une organisation défectueuse vers le milieu du XIIIme siècle (pl. XXXII[1]). Hugues, chancelier de l'évêché de Tournai, souscrit des chartes de 1110 à 1160 (pl. X). Citons encore des copies chirographaires de chartes d'asservissement (XIIme siècle, pl. XXIV, chartrier de Saint-Pierre à Gand), des chartes urbaines, intéressantes pour l'histoire de la ville de Gand (1274, pl. XXIII), et les chartes parties de la ville d'Ypres (1250-1288, pl. XXX).

Le recueil reproduit divers documents en langue vulgaire, notamment le plus ancien acte connu de langue française ([1]), reçu à Douai devant les échevins en 1204 (pl. XXVII). Le *Musée des archives départementales* l'avait déjà fait connaître par un beau fac-similé et, à ce titre, il eût peut-être été plus préférable de reproduire ici quelqu'ancienne charte française de Tournai. De 1249 date le plus ancien acte néerlandais (pl. XXVIII), passé devant les échevins de Bouchaute ([2]), qui empruntèrent le sceau de leurs collègues de Velsique pour instrumenter.

Il serait superflu d'insister sur d'autres particularités, mises en relief par l'Album, qui intéressent la diplomatique de nos provinces et de la Flandre en particulier. M. Nelis les a signalées dans l'excellente introduction, placée en tête de l'ouvrage. Elles se rapportent aux signes de validation, à l'énumération des témoins, aux dates, aux clauses finales, à la forme des notices et des actes, etc.

([1]) La dénomination charte en langue *romane* n'est pas très heureuse.

([2]) Ce nom de lieu méritait d'être identifié. Il s'agit non de l'une des villes des quatre-métiers, mais de la mairie de Bouchaute, actuellement sous Dickelvenne. — Une clause de l'acte, assez obscure, pourra difficilement passer pour une clause pénale.

L'introduction fait ressortir aussi l'intérêt paléographique de la publication. Les anciennes chartes sont écrites, soit en écriture livresque, soit en une écriture diplomatique, qui conserve quelques attaches avec l'écriture mérovingienne. L'Album est très intéressant pour l'histoire de l'écriture cursive et, grâce à la chronologie assez précise des actes, on y peut bien observer les faits qui intéressent l'évolution de l'écriture.

Parmi ces faits, signalons l'écart chronologique considérable qui sépare parfois deux documents dont l'écriture est presqu'identique : M. Nelis rapproche avec raison la pl. XVI (vers 1150) de la pl. XIII (1225) de l'*Album belge de paléographie*. Le phenomène contraire, mains contemporaines et écritures différentes, s'observe sur la planche XI (1130, actes du chartrier d'Oudenburg). Toutefois l'écriture la plus archaïsante qui s'y trouve représentée ne rappelle pas, à notre avis, la minuscule de l'école de Tours.

De nombreux documents appartiennent à l'époque où l'écriture gothique s'introduit dans le pays. Beaucoup d'écritures de cette époque échappent à une classification rigoureuse. Toutefois on sera d'accord pour attribuer à des mains gothiques les planches XIII[2] (Flandre, 1146), XIV[3] (Tournai, 1120), XVI (Waulsort, vers 1150), tandis que les actes reproduits par les planches XV (S. Hubert, 1144 à 1167), XVIII[6] (Tournai, 1160) gardent le caractère roman.

L'écriture d'une charte de l'abbaye St-Pierre à Gand (1035 à 1058, pl. VIII) rappelle, par la brisure des jambages et la largeur des lettres, la lombardique contemporaine du Mont-Cassin (voir Reusens, *Éléments de paléographie*, p. 64). La pl. IX donne un bon spécimen de l'écriture de la même abbaye (fin du XIme siècle).

L'écriture liégeoise du XIme et du XIIme siècle, signalée déjà dans *Kaiserurkunden* et étudiée récemment par M. H. Schubert, est représentée dans l'Album par plusieurs reproductions. L'influence de cette écriture peut se retrouver jusqu'en Flandre (pl. XX). Toutefois on ne peut pas toujours la reconnaître à l'une quelconque de ses particularités.

Nous n'insisterons pas davantage sur le grand intérêt que présente l'*Album belge de diplomatique*. Le choix des documents, extraits des Archives du Royaume et de dépôts très divers pourrait difficilement être meilleur. Les notices explicatives sont écrites avec soin et compétence. Sans doute la diversité des collaborateurs a occasionné certaines inégalités, mais les soins apportés à la publication par M. Nelis et l'habile direction de M. Pirenne ont atténué celles-ci dans

la mesure du possible. L'exécution matérielle mérite les mêmes éloges que celle de l'Album de paléographie, cependant plusieurs actes ont dû être coupés, soit en longueur, soit en largeur, pour éviter les échelles trop différentes de reproduction (1). La lecture des documents est presque parfaite. A peine y peut-on signaler l'une ou l'autre incorrection (2).

R. MAERE.

H. Wätjen. *Die Niederländer im Mittelmeergebiete zur Zeit ihrer höchsten Machtstellung.* (Abhandlungen zur Verkehr- und Siegeschichte. Band II). Berlin, Karl Curtius, 1909, 8°, xxv-416 S. Pr. 12 M.

Vroeger (AnÉm. 1908, p. 445) hebben wij hier het I Deel der *Abhandlungen: Brügges Entwicklung zum Mittelalterlichen Weltmarkt,* door R. HÄPKE besproken. Het II Deel, hoewel het niet rechtstreeks op Vlaanderen's geschiedenis betrekking heeft, hebben wij met evenveel genot en belangstelling gelezen, omdat het even grondig is behandeld en uitgewerkt en evenveel belang oplevert voor de algemeene handelsgeschiedenis. Vlaanderen was het middenpunt van den wereldhandel in de middeleeuwen, in de XVIIde eeuw was de Republiek der Vereenigde Nederlanden de voornaamste zee- en handelsmogendheid, gansch verschillend in opzicht van aard en uitgebreidheid, van de vroegere Vlaamsche handelsmacht. Terwijl Brugge, en later Antwerpen slechts de wereldmarkten en stapelplaatsen waren geweest, waar de vreemde kooplieden en waren toestroomden, beheerschten de Hollanders met hun ontzaglijke krijgsvloot den Oceaan en vaarden hun vrachtschepen over alle zeeën tot de verste nieuwontdekte wateren en landen. Niet alleen was hun land het bloeiendste handelsgewest van dien tijd, maar zij zelf waren de in- en uitvoerders langs zee van alle koopwaren in alle richtingen. Slechts ééne zijde van deze bedrijvigheid

---

(1) La planche XXVII a été légèrement agrandie.

(2) Pl. XXVII, l. 2, il faut lire 13 1/2 au lieu de 14; pl. XXIX, un signe employé pour *et* est plusieurs fois traduit par *atque*. Ce signe se retrouve dans l'*Album belge de paléographie*, pl. XVIII (1315). Il est à ajouter à la liste donnée par REUSENS, à la p. 104 de ses *Éléments*. — A la planche XXIX mieux eut valu conserver dans le déchiffrement les fautes d'ortographe de l'original.

wordt ons hier voorgesteld, te weten het handelsverkeer der Nederlanders in het Middelandsche zeegebied. Tot klaarder begrijp wordt in de inleiding een bondig overzicht gegeven van den toenmaligen toestand van de Hollandsche Republiek en van al de staten om de Middelandsche zee gelegen. Daarna wordt aangetoond wanneer en hoe de Nederlanders aldaar binnendrongen, om er zich allengerhand te vestigen en te overheerschen. Met nadruk wordt erop gewezen dat de economische belangen alleen en uitsluitend aanleiding hebben gegeven tot de betrekkingen tusschen Holland en de Middelandsche zee. Doch, wanneer die betrekkingen levenskrachtig genoeg waren, werd er naar gestreefd om de bekomen voordeelen door verdragen te verzekeren; weldra zelfs werden politieke doeleinden betracht, immers, een verbond bijv. met Turkije en Venetië, kon voor de Nederlandsche Republiek van groot nut zijn in haren strijd tegen Spanje (kapitel I). In het II Hoofdstuk worden de eigenlijke handelsbetrekkingen onderzocht: het optreden der hollandsche kooplieden in de verschillende verkeersplaatsen; de inrichting van den « Levantehandel » en de « Straatvaart » (zoo heette de vaart naar de Middelandsche zee door de zeeëngte van Gibraltar), welke inrichting geschiedde niet door toedoen eener « Compagnie » maar onder toezicht van een « Direktorium » te Amsterdam gevestigd; de rol der vertegenwoordigers van de hollandsche kooplieden, 't zij als « consuls », 't zij als « faktoren »; de scheepsvaart en al wat er toe behoort, als bevrachting, bewapening, verzekering, enz.

Deze uiterst belangrijke voorstelling wordt, in een « Exkurz » (bl. 212-361) nader toegelicht en volledigd, dank zij een Amsterdamsch tolregister uit het jaar 1646-1647, waardoor het mogelijk is het getal, de bestemmingsplaats, de grootte der in- en afvarende schepen te berekenen, alsmede den aard, de mate, het gewicht, de verzendingswijze, den prijs der in- en uitgevoerde waren. Aldus krijgen wij een tafereel te zien uit het zeventiendeeuwsch koopmansleven, niet door een weifelend schemerlicht, maar in helle klaarte, tastbaar en in duidelijke trekken voorgesteld.

Wanneer wij dit tafereel van ons nationaal standpunt uit beschouwen, dan zien we zooveel vragen rijzen, in dit boek ter loops aangeraakt, doch onvolledig beantwoord. Als wij bijv. lezen dat de uitgeweken Antwerpsche kooplieden wellicht aan de Hollanders den weg hebben gebaand naar de straat van Gibraltar en alleszins in de ontwikkeling van den handel met Italië, hun trouwe helpers waren (bl. 4-5); dat de meeste « faktoren » die de Hollandsche firma's vertegenwoordigden

uit Zuid-Nederland herkomstig waren (bl. 185); dat de Spaansche wolle aldoor Holland in Vlaanderen werd ingevoerd (bl. 334); dat de vlaamsche wollen stoffen ongeverwd en onbereid naar Holland werden gebracht en van daar, afgewerkt, de wereld ingevoerd (bl. 339); dat onder de Amsterdamsche firma's ook Zuid-Nederlandsche namen voorkomen (bl. 357) enz., dan stellen we de vraag welke, wat den zeehandel aangaat, de verhouding is geweest van Noord- tot Zuid-Nederland. 't Is waar, het lag niet binnen de afmetingen van M. Wätjen's onderwerp en de door hem benuttigde bronnen lieten wellicht niet toe daar op te antwoorden; toch staan we voor een vraagstuk, dat van belang is voor onze geschiedenis en op wiens oplossing we nieuwsgierig en verlangend wachten.

E. Van Cappel.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

— La Société d'Émulation est entrée nouvellement en relations avec plusieurs sociétés historiques et archéologues de l'étranger, et reçoit régulièrement en échange de ses publications, les recueils de leurs travaux.

Citons parmi les publications qui ont accru les collections déjà importantes de notre bibliothèque :

Nederlandsch archievenblad, Groningue.

Archiev van het zeeuwsch genootschap der wetenschappen, Middelburg.

Monatshefte für Kunstwissenschaft, Leipzig.

Les publications de l'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark.

La bibliothèque de l'École des Chartes, Paris.

Les Annales et Bulletins de la Société des Antiquaires de France, Paris.

Les publications (*Annales, Bulletins, Mémoires*) de la Société des Antiquaires de la Picardie.

Les publications de la Société d'Émulation de Roubaix.

Les Marches de l'Est, Paris, Nancy.

Expositions.

Exposition médicale des Beaux Arts des deux Flandres à Bruges. — Au mois de janvier dernier, M. Desguin, chirurgien honoraire des hôpitaux civils d'Anvers, lança un pressant appel au public en vue de recueillir des ressources pécuniaires au profit de la lutte contre le fléau du cancer ; il conçut en même temps le projet de faire dans ce but une exposition artistique des objets se rapportant à l'art médical, peintures, sculptures, productions littéraires et scientifiques, ainsi que des autres œuvres exécutées par ses confrères en médecine. Le projet prit bientôt des proportions telles que, au mois de mars suivant, cette exhibition dut être ajournée à cause de l'exiguité des locaux et de la lenteur avec laquelle certaines administrations répondirent aux demandes tendant à autoriser le transfert des objets à exposer.

La ville de Bruges, célèbre dans les arts les plus divers, voulut apporter son concours à l'œuvre si brillamment inaugurée; elle réunit les souvenirs épars mais nombreux qu'elle possédait de l'ancienne corporation des chirurgiens barbiers, de la société de médecine et des anciens apothicaires ou épiciers-droguistes. Le comité fut composé ainsi: Dr Verhoef, médecin en chef de l'hôpital de Bruges, président, Dr de Meyer, président du cercle archéologique, vice-président, MM. Alph. De Poorter, bibliothécaire de la ville, Esquenet, inspecteur vétérinaire provincial, Dr Leun, président du cercle photographique, Dr Fr. Van den Abeele, médecin de la prison, Rich. Van de Vyvere, pharmacien, Edm. Gilleman, secrétaire de la commission médicale, trésorier et Bon A. van Zuylen van Nyevelt, conservateur des archives de l'État, secrétaire. Le Comité susdit se mit vaillamment à l'œuvre et, voyant ses efforts couronnés de succès, il voulut faire bénéficier nos concitoyens du résultat acquis ; il décida donc, avec l'approbation du Comité central d'Anvers, de réunir, avant leur expédition dans cette dernière ville, tous les objets recueillis par ses soins et de mettre sous les yeux des Brugeois les illustrations médicales de cette ville et l'éclat apporté par ses anciens esculapes et droguistes à la science.

Les Gantois voulurent aussi être de la partie, réunissant ainsi les deux villes sœurs dans un commun élan de sympathie à l'égard de la ville d'Anvers, comme le disait si bien le Dr Verhoef dans son discours d'ouverture de l'exposition. Un comité fort actif se forma sous la présidence de MM. Eeman et Van Duyse, professeurs de l'Université de Gand. Il comprenait MM. les Drs Beerens, Fredericq, Meurice, Minne, Van Eeckhaute, Van Imschoot, membres, et Van den Bussche, secrétaire. Outre un envoi de tableaux intéressants, ces messieurs amenèrent à Bruges un contingent scientifique des plus curieux, constitué par des ouvrages rarissimes de la bibliothèque de l'Université et la belle collection d'instruments de chirurgie antique rassemblée par le Dr Deneffe et se rapportant aux périodes Egyptienne, Grecque, Romaine et Franque.

Le 15 juillet eut lieu l'ouverture de cette exposition typique, préparatoire à celle qui s'ouvrira en septembre à Anvers et surtout très intéressante au point de vue de l'histoire rétrospective de la ville de Bruges.

Dans une notice ouvrant le catalogue, minutieusement rédigé par les soins du Comité et disons-le à la louange de celui-ci, prêt au jour fixé pour guider les visiteurs, M. Van den Haute, conservateur-adjoint aux Archives de l'État, fait brièvement l'historique de l'art médical et

pharmaceutique à Bruges. Il rappelle l'ancienneté de la corporation des chirurgiens-barbiers, datant du XIVe siècle. Mise sous le patronage des SS. Côme et Damien, elle avait sa chapelle à l'église St-Jacques où se voit encore le tableau de confrérie représentant le martyre de ces deux saints, (*exposé dans la première salle de l'exposition*) dû au pinceau de Lancelot Blondeel, le grand peintre Brugeois. Le local de la corporation se trouvait au Steen à la place de Bruges. C'est à cet endroit qu'eut lieu la première leçon d'anatomie donnée par Corn. Kelderman, peinte en 1675 (*même salle*). Epluchant les intéressantes archives conservées au dépôt de l'État, l'auteur de la notice raconte les fastes de l'ancienne corporation et la fondation de la société de médecine en 1665. Notons à ce sujet le beau tableau peint par Ph. Beernaerts et représentant le corps médical de cette époque, présidé par Montanus (*Salle du IIe étage*). Cette société qui rendit d'éminents services, disparut à la révolution française pour renaître en 1815 et disparaître définitivement en 1871. L'histoire des apothicaires est esquissée également ; elle remonte à la même époque que celle des chirurgiens-barbiers. Ils avaient leur autel dans la chapelle St-Amand et tenaient leurs séances à la Cruydhalle. Le registre d'inscription de ses membres depuis le XVIIe siècle jusqu'en 1792, exposé dans la section des manuscrits et archives (*Salle de l'étage*), est illustré par les dessinateurs Brugeois Ledoulx, Beerblock, Van Houtte, etc., de frontispices aux sujets les plus variés, traités avec une réelle maîtrise.

En 1760, Marie-Thérèse décréta l'institution du *Corpus medicum* présidé par un échevin communal, et composé de deux médecins, de deux chirurgiens et de deux apothicaires. Ce corps était chargé de la police médicale et son rôle échut au jury médical sous le régime Français, et aux commissions médicales provinciales pendant la période Hollandaise et Belge. La supplique adressée en 1760 à S. M. par les médecins de Bruges pour l'érection de ce collège est exposée dans les vitrines des manuscrits (*Salle du Ir étage*).

Le local de la Poorterslogie, choisi pour cette exposition, offre une coïncidence assez curieuse : en effet c'est là qu'en 1670 les médecins et chirurgiens, pour éviter tous différends, se réunirent sous la présidence de Montanus et délimitèrent leurs fonctions respectives. Le buste du célèbre patricien est bien placé dans la première salle pour rappeler cet intéressant souvenir.

Grâce à la générosité à l'égard de la ville de Bruges du Dr de Meyer, père du président de la Société archéologique, le Comité a eu la

chance de retrouver réunis les portraits des principaux médecins Brugeois qui ornent en temps ordinaire une des salles de l'hôtel-de-ville. Parmi eux se trouvent ceux de Henri Franssens, né à Termonde et doyen de la Société de médecine à Bruges en 1669, 1680, 1681, 1691 et 1692, peint par J. Van Oost et celui de Jean Van de Vyvere, né à Bruges, doyen de la même société en 1693 et 1694 également dû au pinceau de J. Van Oost (*Salle du rez-de-chaussée*).

Remarquons à ce propos que les médecins des époques les plus reculées appartenaient aux familles les plus illustres. Corneille van Baersdorp, dont le portrait est fait par J. Claeissens (*même salle*) descendait de la lignée des Borsselen. Il naquit en Zélande et fut le disciple de De le Boe dit Sylvius, en France ; il continua ses études en Italie et les services qu'il rendit le firent successivement nommer chambellan et médecin de Charles-Quint, avec Vésale, vers 1550, puis conseiller de ce prince et comte palatin par lettres datées de 1556 (*Salle du Ier étage*). A la mort de l'Empereur il rentra dans sa patrie et fut nommé échevin de Bruges en 1561, bourgmestre de la commune en 1562 et 1563, et tuteur de l'hospice de la Poterie en 1565. On a de lui l'ouvrage intitulé *Methodus universæ artis medice formulis expressa ex Galeni traditionibus*, publié chez Hubert de Croock à Bruges en 1538, et le *Concilium de arthriditis præservatione et curatione,* publié après son décès par Henri Garet à Francfort en 1592. Il écrivit également des lettres importantes à Louis de Praet, sur l'état de santé de Charles-Quint.

La famille Rapaert de Grass, encore existante à Bruges, compte parmi ses membres une filiation de quatre médecins pensionnaires de la ville de Bruges.

François Rapaert, le plus célèbre, dont on peut voir le portrait (*Salle du rez-de-chaussée*) d'après Pierre Pourbus, appartenant à la collection particulière du Dr de Meyer, fréquenta l'Université de Pise où il reçut le bonnet de docteur en médecine et devint archiâtre du prince de Chimay. Il mourut en 1587. Pierre, son fils, fut promu au grade de Docteur en médecine à Bologne en 1575 et mourut à Bruges en 1619. Pierre, son petit-fils, né à Bruges en 1579, conquit également son diplôme à Bologne, le 16 septembre 1605 ; il mourut à Bruges en 1657. François, son arrière-petit-fils, né à Bruges en 1607, étudia la médecine à Douai et à Paris ; il mourut à Bruges en 1634.

Le premier, François Rapaert, publia le célèbre *Grooten en eewigen almanach ydel van alle buselinghen*, où il combat et prend à partie le charlatanisme, qui sévissait à cette époque et principalement le

Perpetuum almanachum, rempli des préjugés courants sur les bains, les saignées, la coupe des cheveux et de la barbe, etc. etc. Cet opuscule était l'œuvre de Pierre van Bruhesius, archiâtre d'Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, devenu médecin pensionnaire de la ville de Bruges en 1550. Le magistrat de la ville, par une singulière aberration avait ordonné aux chirurgiens-barbiers de ne rien entreprendre sur la barbe ou la coiffure de leurs concitoyens aux jours que l'almanach de Bruhesius signalait comme contraires à ces opérations!

Corneille Scute, médecin Brugeois, brisa une lance contre ces prétentions dès 1547, dans sa *Disputatio astrologica contra Diarium quod almanachum vocant Petri Bruhesii*, publié à Anvers. François Rapaert lui donna le coup de grâce en 1551, quoique Pierre Husschaerdt ait tenté de prendre en main la cause branlante de Pierre Van Bruhesen en 1552, dans son *Clypæus astrologicus adversus flagellum Francisci Rapardum*, publié à Louvain.

Le document suivant, appartenant aux archives de l'État, semble assez intéressant pour être donné ici in-extenso, car il montre que le magistrat de Bruges, revenant sur sa première erreur, proscrivit l'almanach de Bruhesius, qui d'ailleurs cessa de paraître.

« Alzoo Deken ende eedt vanden baerdemaeckers binnen der stede « van Brugghe den College van scepenen der zelver stede te kennen « ghegeven hadden, hoe zij ende huerlieder supposten by ordon- « nancie vanden zelven College in voorleden tyden gevrocht ende « hemlieden ghereguleert hadden, in 't faict van huerlieder styl up « ende naer tuutwysen vanden Almanachen ghemaect ende uutghe- « gheven by meester Pieter Bruhesius, docteur inde medecine, « dewelcke hem daermede niet meer en occupeirde, ende alzoo gheen « Almanachen uutghegheven en hadde voor den toecommende « nieuwen jaere, werzouckende mids dien dat 't voornoomde College « ordonneren zoude naer wienz Almanach zij hemlieden in toecom- « menden tyde zouden hebben te regulerene 't zelve College, naer « ghehadt thebbene tgoetdyncken van zekere medicyns ende gheleer- « de hemlieden dies verstaende, heeft gheordonneert ende ghelast, « ordonneert ende last by desen den voornoomden deken ende eedt « metgaders huerlieder supposten van nu voortan te werckene ende « hemlieden regulerenene up ende naer tverclaers van Almanachen « van Meestere Cornelis Schuüte docteur inde medecine.

« Actum den veertiensten in decembre in 't jaar duust vijfhondert « ende vierenvyftich.

(Signé) De Corte.

(Vitrines, Salle du Ier étage).

Il est regrettable qu'à part l'almanach de Rapaert, republié par le Dr de Meyer, on n'ait pu réunir les almanachs de Bruhesius et de Scute, ainsi que le libelle d'Hasschaerdt. Cette lacune est compensée par le prêt de nombreux manuscrits, incunables et éditions rares, fait par les bibliothèques de la ville de Bruges, et par celles d'Ypres et de l'Université de Gand. Nous y trouvons *le Liber almasorio*, manuscrit du XIIIe siècle ; *l'Alexandri medici dicte particulare*; *le Liber primus et quartus canonis Avicenne*, manuscrits du XIVe siècle, *l'Abumeron Avensohar et le Colliget Averroys*, incunables, datés de 1490, *l'Examen chirurgorum* du Docteur Brugeois, Jan Pelsers, 1565, et *l'Onderwijs voor alle vroedvrouwen*, 1697, du Dr Brugeois Corneille Kelderman, etc., provenant de la bibliothèque de la ville de Bruges, les œuvres du Docteur Palfyn, publiées à Leyde en 1708, celles de Jean Yperman, nommé le père de la chirurgie flamande, et d'autres ouvrages intéressants envoyés par les bibliothèques de l'Université de Gand et de la ville d'Ypres.

Le catalogue renseigne amplement sur ces ouvrages ; mais il ne sera pas inutile de dire encore un mot de Thomas Vanden Berghe, dit Montanus, né vers 1615 à Dixmude, gradué en médecine à Louvain, le 11 Juillet 1639. Après avoir voyagé en Allemagne et en Italie pour voir les hôpitaux, il pratiqua à Gand jusqu'en 1643 et fut médecin en chef à l'hôpital de Bergues, pendant la guerre entre l'Espagne et la France, où il fit de nombreuses observations sur les épidémies. Il les mit à profit, comme médecin pensionnaire de Bruges, lors de la peste de 1666 qu'il parvint à combattre avec ses confrères de la société de médecine qu'il venait de fonder sous le vocable de St Luc. Il a laissé un ouvrage très curieux, aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Bruges : *Qualitas loimodea sive pestis Brugana anno MDCLXVI. Brugis Flandrorum apud Lucam Kerchovium. 1669. (Vitrines. Salle du haut).*

Outre cela le Comité Brugeois a réuni quelques tableaux de genre, des aquarelles, des photographies, parmi lesquelles on admirera celles exposées par M. le Dr Leun et M. le Dr Rubbrecht, une série de gravures, notamment celles appartenant à M. Gilleman, des caricatures, surtout celle qui, prise quasi sur le vif, représente divers professeurs de l'Université gantoise, dessinée avec maitrise par le Dr J. Meurice, etc etc. *(Salle du IIe étage).*

Les curieux verront avec plaisir le beau meuble de l'hopital St Jean, représentant des scènes de pharmacie et d'hopital, les effigies de St Jean Baptiste et de St Augustin et les statuettes de St Michel,

de Ste Elisabeth et de Ste Gertrude, daté de 1678, le cabinet avec incrustations d'écaille et de nacre avec appliques en bronze doré de l'époque Louis XIV, gracieusement prêté par la grande Dame de l'hôpital, les nombreux mortiers en bronze, en marbre et en cuivre dont les plus anciens datent du XVIe siècle, les pots de pharmacie du XVIIe siècle et la belle collection numismatique réunie par M. Richard Van de Vyvere, pharmacien à Bruges.

Il est à espérer que de nombreux visiteurs seront attirés par la variété et l'intérêt des objets exposés. Le Comité, grâce à l'obligeance de quelques amateurs, a décidé de donner hebdomadairement des concerts au profit de la lutte contre le cancer.

Bon ALBERT VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

— La *Patrie* du 5 juillet annonce une autre exposition, au moins provisoire, qui promet également d'être intéressante. Il s'agit de la collection du chevalier John Steinmetz, acquise par la ville de Bruges en 1863, et comprenant 17000 pièces : gravures, dessins, illustrations, écrits de voyages et ouvrages concernant la gravure. On travaille pour le moment à l'inventorisation de cette précieuse collection et on vient d'affecter quelques salons de l'hôtel Arents à l'exposition provisoire des plus remarquables gravures. Celles-ci peuvent être classées comme suit :

École allemande depuis 1420
» italienne » 1450
» des Pays-Bas » 1495
» française » 1520
» anglaise (sans ordre chronologique).

Les dessins se rapportent aux écoles allemande et française et à celle des Pays-Bas.

Il est regrettable qu'on ait laissé ce trésor si longtemps dans l'oubli. On aurait pu, parait-il, y trouver des pièces rarissimes relatives à la toison d'or qui auraient pu figurer à l'exposition de 1907, à côté des pièces rares, que les organisateurs allèrent emprunter à Paris et à Amsterdam.

Sociétés savantes et Congrès.

— **La Commission royale d'histoire** a arrêté comme suit la liste des évêques et princes dont les catalogues d'actes seront élaborés : évêques de Liège, Cambrai, Tournai et Térouanne ; ducs de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg ; comtes de Flandre, de Hainaut, de Namur et de Looz.

Nous espérons que dans ces publications, qui constitueront d'excellents instruments de travail, on se préoccupera de *dater* les actes avec plus d'exactitude qu'on l'a fait par le passé.

C. C.

Société nationale des Antiquaires de France. — A la séance du 24 mars, M. Destrée a communiqué à l'assemblée le résultat de ses recherches sur les œuvres d'un artiste du XVe siècle, Juste de Gand. — Le 14 avril, M. le comte Durrieu a signalé l'entrée récente à la Bibliothèque vaticane d'un livre d'Heures flamand, avec reliure originale de Stuvaert.

A la séance du 28 avril, M. de Mély fait une communication sur les miniatures de l'enlumineur flamand Loys et Lyedet du XVe siècle et sur la marque de son atelier. Le 12 mai, M. le comte Durrieu entretient la Société d'un ms. copie du Mystère de la Vengeance de N. S. J. C., œuvre de ce même artiste.

— **Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.** — Séance du 3 mai. — M. le comte Durrieu annonce qu'il vient de reconnaître à la Bibliothèque vaticane un très bel exemplaire de la traduction française du Décameron de Boccace, qu'on savait avoir appartenu à Jean Sans Peur, mais dont on avait perdu la trace depuis 1467.

— **La Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique** a publié récemment trois volumes ressortissant à l'histoire de la Flandre : *Coutumes de la Seigneurie de St-Bavon-lez-Gand.* (Coutumes des Pays et comté de Flandre ; quartier de Gand, t. XIV) par D. Berten. Bruxelles, Goemaere, 1907, in-4°, CDIX-289 pp. *Coutumes de la ville d'Ypres.* (Coutumes des Pays et comté de Flandre ; quartier d'Ypres) par L. Gilliodts-van Severen, 2 vol. Bruxelles, Goemaere, 1908, in-4°, LXXII-643, 687 p.

— **Société d'archéologie de Bruxelles.** — Nous lisons dans le *Rapport sur les travaux que la Société a effectués au cours de l'exercice 1908* que M. le baron de Loë a exécuté des fouilles à Heyst-Écluses, en un gisement romain situé sur l'estran. (*Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*. 1908, t. XX, p. 10).

— **Koninklijke Vlaamsche Academie.** — *Stichting van het Salmons-Fonds :* Z. Eerw. Pater Jozef Salsmans, S. J. te Leuven, heeft aan de Koninklijke Vlaamsche Academie eene som ter hand gesteld van 20,000 fr., waarvan de jaarlijksche intrest tegen 3 °/o zal gebruikt

worden tot de volgende doeleinden, door den schenker vastgesteld :

a) Hetzij tot het uitschrijven van prijsvragen, hetzij tot het uitgeven van ingezonden werken op het gebied der Nederlandsche taalkunde ;

b) hetzij tot het uitgeven van Middelnederlandsche teksten op het gebied der Roomsch-katholieke bijbelvertaling, bijbelverklaring, liturgie, zedenleer, catechese, homiletiek, hagiographie, ascetiek, geestelijke liederen en gedichten, ordensregelen ;

c) hetzij tot het bekostigen van wetenschappelijke zendingen of van studiereizen, welke tot het voorbereiden van uitgaven, als onder littera *a* en *b* genoemde, noodzakelijk bevonden worden;

d) hetzij tot het bekostigen van de illustratie van reeds door de Academie ondernomen uitgaven in den aard van de onder littera *a* en *b* genoemde.

Deze stichting is door Koninklijk besluit van 10 November 1908 aanvaard.

— *Nieuwe uitgaven:* Eene ongemeene werkzaamheid legt de Vlaamsche Academie thans aan den dag. Wij laten hier de reeks volgen der werken, onder geschiedkundig oogpunt belangrijk, die reeds ter pers liggen of in voorbereiding zijn :

J. Bols: *Brieven aan J. Fr. Willems.*

Th. Coopman en Edw. Gaillard : *De Plaatsnamen.*

Dr W. de Vreese : *Gherd de Groet.*

A. De Cock en Is. Teirlinck : *Sagenboek van Vlaamsch-Brabant.*

Dr A. Fierens: *Geschiedkundige oorsprong van den aflaat van Portioncula.*

Arthur Van de Velde : *De Ambachten der Timmerlieden en der Schrijnwerkers te Brugge, van de XIVe tot de XIXe eeuw, hunne wetten, gebruiken en gewrochten.*

Dr W. de Vreese: *Vocabularis para aprender Franches, Espagnol y Flamenco* (a° 1520). Opnieuw uitgegeven en toegelicht.

Id. *Die eerste Bliscap van Maria,* opnieuw uitgegeven en toegelicht.

Edw. Gailliard en K. de Flou : *Spieghel van 's menschen behoudenisse van van Maerlant.*

— On annonce la formation prochaine d'une nouvelle société archéologique et historique lilloise : **Les amis du Vieux-Lille**. Le promoteur de ce projet est M. Léon Lefebvre, membre de la Société d'études de la province de Cambrai (SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 80).

Notes bibliographiques.

— M. le chanoine Em. Masure, archiviste-adjoint du diocèse de Cambray, commence dans le fascicule de mai du SEPCBull., une série de notices bio-bibliographiques d'après Sommervogel sur « les Jésuites écrivains, originaires du diocèse actuel de Cambrai ». Les Jésuites écrivains du diocèse de Cambrai depuis l'origine de la Compagnie jusqu'en 1900 sont au nombre de 190. Ils seront donnés suivant leur lieu d'origine et d'après l'ordre alphabétique. M. le chan. Masure complétera où il le peut l'histoire de ces écrivains. Dans la première publication sont renseignés ceux qui sont originaires d'Armentiers, d'Attiches et d'Avesnes.

— Dans le tome VI de la grande *Histoire de l'art italien* (1), consacré à la sculpture du XVe siècle, l'auteur, M. Venturi, s'attaque à la thèse de M. Courojod qui avait soutenu que les grands sculpteurs italiens, les della Quercia, les Ghiberti, les Donatello, au commencement du XVe siècle, étaient tributaires de l'art septentrional, notamment de l'école de Claus Sluter. La réfutation ne semble pas suffisante.

Nos objets d'art.

— A la séance du 10 Mai 1909 de la Société des Antiquaires de la Morinie, il est fait distribution aux membres présents d'une circulaire de M. L.-E. Lefèvre, d'Étampes, relative à un projet de répertoire archéologique à dresser au moyen de documents photographiques et dans lequel entreraient particulièrement les détails des monuments artistiques et archéologiques à partir de l'époque mérovingienne jusqu'à la fin du moyen-âge. (SAMBull. 1909, t. XII, p. 478.)

A la même séance, M. de Pas signale à l'assemblée un missel du chapitre d'Aire, manuscrit de l'école française du XIVe siècle.

— M^r le Cte de Loisne a inséré une communication dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1908, p. 325, où il est donné une description détaillée de la tapisserie « Le Repas champêtre » conservée au Musée de Saint-Omer. Il est d'avis qu'elle n'est pas de fabrication arrageoise, mais brugeoise. Il signale, au Musée de Saint-Lô, une réplique qui diffère de la tapisserie de Saint-Omer, par son encadrement.

---

(1) A. Venturi. *Storia dell' Arte italiana*. T. VI : *la Scultura del Quattro cento*. Milan, Ulrico Hoepli, 1908, in-8, LII-1140 p., 781 gr. F. 30.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Damme.** — On vient de terminer la construction d'un hospice à côté de l'ancien hôpital de Damme. On lui a donné le nom d'hospice St[e]-Marguerite, en souvenir de Marguerite de Constantinople, considérée comme bienfaitrice, sinon comme fondatrice de l'hôpital St-Jean de Damme, vers 1249. La construction nouvelle est en style de l'époque de transition comme celui des bâtiments primitifs. Les plans furent dressés par l'architecte brugeois Jules de Biscop.

Lors des fouilles pratiquées pour établir les fondations du nouvel hospice, on a découvert, à une profondeur de 2m03, une mare tourbeuse; la couche de tourbe avait une épaisseur de 0m63 ; trois arbres, un chêne, un bouleau, un sapin se trouvaient renversés dans la tourbière ; le bouleau était encore couvert de son écorce argentée. Une légère couche d'argile recouvrait la tourbe ; au-dessus de celle-ci s'étendait une couche de sable marin, épaisse de 0m53, traversée de stries noires ; les ondulations produites par le flux et le reflux de la mer s'y dessinaient parfaitement. Le sable était couvert d'une couche de terre végétale ; la couche supérieure était formée de terres de remblai dans lesquelles se trouvaient enfouis les ossements d'un cheval.

A quelques centimètres au-dessus de la couche de sable marin, les ouvriers ont découvert deux pots en terre dont l'un, grâce à sa petitesse (H. 0m08 — Diam. 0m12), a pu être recueilli intact, tandis que l'autre très grand a été entièrement brisé par la bêche. Au témoignage du Baron de Loë, ces poteries sont des produits de la dernière époque franque, IXe-Xe siècle.

Voici la nomenclature des objets trouvés dans la couche supérieure : un encorbellement de cheminée d'une facture très délicate, une quantité de gros cailloux et de boulets de forme ellipsoïdale, des carreaux bruns à dessins de teinte jaunâtre, un beau coquillage, cardita planicosta, une tête de cygne en terre rouge à teinte vert foncé, une canette du XIVe siècle, etc. Ces objets ainsi que des spécimens de tourbe ont été classés dans un compartiment spécial du musée organisé depuis 1902 à l'hôpital St-Jean.

Ce musée, quoique de modeste apparence, comme le dit le catalogue, renferme des pièces importantes : tableaux, vieux meubles, chartes, ferronneries et cuivres d'art, fragments architecturaux, cartes et plans, etc. Sauvés de l'oubli, peut-être préservés de la destruction, ces précieux débris du passé complètent d'excellente façon, de façon vivante et instructive, les annales de l'ancienne ville de Damme et de ses environs, etc.

— Au mois de juin 1908, l'Administration provinciale a fait opérer, au delà de Damme, la rectification du Canal des eaux du sud de Bruges, sur une longueur de trois cents mètres. Au cours des travaux, les terrassiers ont mis à nu l'ancien pont placé à cet endroit sur la Liève. Celle-ci avait été en partie comblée lors de la construction des fortifications de Damme en 1617. Le tablier du pont avait été enlevé ; on n'a trouvé dans les substructions en bois de chêne ni clou ni jointure en fer. En creusant la tranchée de rectification, les ouvriers ont découvert les racines parfaitement fixées dans le sol d'un sapin dont le diamètre mesurait à peu près 1m50. L'arbre se trouvait à trois mètres sous le niveau actuel et paraissait avoir été consumé par le feu jusque près de sa racine. Non loin de l'arbre et à peu près au même niveau, on a mis à nu une gouttière traversant obliquement le nouveau lit du canal, gouttière formée d'un chêne creux recouvert de planches du même bois. Un grand nombre de boulets de mortier en pierre bleue et blanche, des fragments de potteries et d'assiettes ont été trouvés. Parmi celles-ci, il en est une, couverte d'un vernis brun, à ornements en teinte blanche, jaune ou verte ; au fond est représentée la figure artistiquement exécutée d'un chef musulman ; à côté de la représentation se trouve inscrite la date de 1611 en chiffres arabes.

J. OPDEDRINCK.

— **Église de Moorseele.** — Restauration et agrandissement. Les administrations fabricienne et communale viennent de décider la restauration et l'agrandissement de l'église de Moorseele. Les travaux projetés comprennent :

1° La restauration intérieure des absides latérales : enlèvement des autels existants, rétablissement de la voûte en bardeaux avec nervures et corniches en chêne de Slavonie, assèchement des murs.

2° La restauration extérieure des absides latérales : rétablissement des meneaux, réseaux et vitraux dans les fenêtres, mise en état de la toiture, placement d'une corniche, (spondegoten) et rejointoyage des maçonneries.

3° La restauration intérieure de l'abside du chœur ; rétablissement de la voûte en bardeaux et assèchement des murs.

4° La restauration extérieure de l'abside du chœur, mêmes travaux qu'aux absides latérales.

5° Restauration intérieure de la nef centrale, des bas-côtés et du transept : rétablissement des bardeaux et replafonnage.

6° Restauration extérieure des nefs latérales et du transept : démolition des fonts baptismaux existants, placement d'une corniche, rétablissement des meneaux, vitraux, rejointoyage.

7° Reconstruction des annexes et sacristie.

8° Construction d'une nouvelle travée de façon à allonger l'église vers l'ouest, avec de nouveaux fonts baptismaux et un porche.

9° Restauration de la tour : renouvellement de la charpenterie de gîtage et des abat-son, rejointoyage des parois extérieures.

L'exécution de ces travaux amènera une amélioration considérable de l'édifice qui, en ce moment, est trop petit et fort délabré.

L'architecte prévoit l'établissement de corniches en bois avec blochets ; il serait préférable, pour ne pas modifier l'aspect de l'édifice, de placer des corniches volantes, en demi-rond, suspendues au moyen de crochets en fer galvanisé ou peint, et suffisamment rapprochés.

La nouvelle façade gagnerait beaucoup, si la communication entre le porche et les fonts baptismaux était supprimée et si la tourelle extérieure avec escalier d'accès au jubé, était remplacée par un contrefort, (l'escalier pourrait être aménagé à l'intérieur de l'église) ; la nouvelle façade rappellerait mieux l'ancienne.

NOTES ET DOCUMENTS

Un cas intéressant du droit d'asile religieux [1].

Le samedi, 16 février 1613, quatre criminels condamnés à la potence par le magistrat de Bruges, furent exécutés sur la place du Bourg. Le premier d'entre eux, Pierre van Weesemale, par suite de la rupture de la corde, tomba sur le pavé, se fit une grave blessure à la tête, et présenta bientôt tous les symptômes de la mort. L'officier de justice le fit donc transporter par les Frères Cellites au cimetière de Saint Donatien, aux fins de l'y faire enterrer, après l'exécution des trois autres coupables. Dans l'intervalle, le blessé reprit peu à peu ses sens et fut déposé à la chambre du grand-coutre. Le magistrat, instruit de l'incident, réclama le condamné. Le chapitre, se prévalant du droit d'asile, refusa. Le mercredi, 6 mars suivant, van Weesemale, guéri, comparut devant les chanoines réunis en séance capitulaire, présidée par l'évêque Charles-Philippe de Rodoan, les remercia de lui avoir permis de jouir jusque là de l'immunité locale, et exhiba les lettres de pardon qu'il avait entretemps obtenues de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle.

L'évêque admonesta sérieusement l'ancien malfaiteur et l'exhorta vivement à mener désormais une vie plus chrétienne; ce que van Weesemale promit de faire.

Voici les lettres des Archiducs.

A. C. De Schrevel.

Albert ende Isabel Clara Eugenia Infante van Spaigne, by der gratie Godts Eertz hertoghen van Oostenrycke,...... Onze lieve ende beminde, de Schouteet, Burhmeesters, Schepenen ende Raedt onzer stede van Brugghe saluyt. Wy hebben ontfanghen die oitmoedighe supplicatie ende requeste van Pieter van Weesemaele ghebooren van Loockere binnen onzen lande van Waes, cleermaecker van zynen style, oudt ontrent XXIIII jaeren, inhoudende

---

[1] Sur cette matière, voir: J. Proost, *Histoire du droit d'asile religieux en Belgique*. Gand, 1870.

dat den suppliant duer zeker ghevecht gheinfligiert hebbende uuyt noot weere an een voerman int voornoemde landt van Waes een quetsuere, uuyt respect van justicie hem van daer heeft vertrocken binnen onze stadt van Ghendt, ten huyse vande weduwe van Jan de Dyckere, alwaer hy uuyt vrientschap, die zy tot zyn ouders was draghende ontfanghen zynde, heeft duer menschelicke crancheyt, ende d'occasie dat in zyn slaepcamer was staende zeker ghesloten cofferkin, hem zo verre vergheten, dat hy tzelve forcelyck met zyn handen heeft open ghedaen, ende daer uyt ghenomen ontrent de dertich ponden grooten in gouden ghelde. Van welcken huyse vertrocken zynde naer Hollandt, es van daer weder ghecommen naer onze stadt van Brugghe, hem beghevende in dienst vanden heere van Oyeghem, zuene vanden jeghenwoordighen Schoutete der zelver stede. In welcken dienst den tydt van ontrent neghen maenden ghecontinueert, ende daerinne hem behoorlick ghequeten hebbende, heeft zynen dienst verandert metten voornoemden heere Schoudt, binnen den zelven huuse, als tsaemen wonende. Ende leden ontrent een jaer, ghesien hebbende dat zynen heere ende meester was legghende den slotel van zeker buffetken staende in zyn comptoir op zeker plaetse, ende opcommende d'occasie dat hy daer uuyte gheroepen wierdt omme te spreken zeker persoon van qualiteyt, heeft duer middele van tzelve slotelken, uuyt tvoorseit buffetken ghenomen de somme van XII lb. gr. Omme welcke onnuetelick te verteeren gheen ghenouchsaeme libertydt hebbende, heeft hem oock vervoordert, buyten de wete vanden voornoemden zynen meester, te doen maecken eenen slotel vande voorduere, ende daermede by nachte uuyt ende inne te gaene. Welcken slotele den suppliant vertreckende uuyt den voorseiden dienst, heeft oock buyten de wete van zynen voorseiden heere ende meester, overghelevert anden dienaere vanden voorseiden heere van Oyeghem. Van welcken dienaere den suppliant oock heeft ontfanghen de figuere van zeker slotelken ghedruckt in wasse, dienende tot het buffet van zynen meester, daer ghelt in was, de welcke hy heeft ghevercht

te doen maecken ende afstellen, met intentie dat den voornoemden dienaere zynen compaignon daermede tghelt uuyt tvoornoemde buffet zoude nemen thuerlieder ghemeene proffyte, ende daer thenden ghesaemdelick uuyter stadt zouden trecken. Ter cause van al twelcken den suppliant es by justicie aenghetast inde vanghenesse gheleyt, ende aldaer gheweist zynde den tydt van eender maent es endelynghe op den XVI[en] spoorcle XVI[c] XIII[e] by Ulieden verwesen gheweist ter doot metter coorde. De welcke ontfanghen hebbende, es aen het gherechte gheleyt, ende naer dien hy hem inde handen vanden Almoghende, ende zonderlynghe vande zuyver Maghet Maria singuliere uuytvercoren patronesse vanden suppliant hadde bevolen, es byden officier vande leere afghesteken gheweest, alwaer tusschen hemele ende aerde goeden tydt hebbende ghehanghen, ende diversche pressuren ende spronghen by den officier ghedaen zynde, es de coorde int middel afghebroken, ende den suppliant ter aerde deur het ghewelt vande voorseide pressuren, zeer hardt opde calceyen ghevallen, daer deure over zulcx zyn hooft zeere ghequetst es ghevonden. Ende alzoo eenich schynsel ende apparentie van leven inden suppliant was opembaerenden, zoo heift den officier hem voorts gheslipt vande plaetse vanden val tot ande leere van tvoornoemde gherecht, doende aen zynen hals eenen nieuwen bast, ende hem zoo woelende ande zelve leere, dat men anders niet en heeft ghemeynt, oft den suppliant en was ter doot ghebrocht. Waer vooren hy overzulcx es gheleyt op een baere, ende ghedreghen op het kerckhof van sinte Donaes, omme aldaer begraven te worden, in het graf twelcke daertoe was bereet, zo hy overzulcx inde aerde ghesteken zoude zyn gheweest, ne waere datter noch drye andere naer hem hadden gheexecuteert gheweest, om hemlieden alzoo ghesaemdelick te begraven. Zynde als nu ghebeurt dat den suppliant ligghende aldus over doot, zyn lichaem heeft eenighen tydt daernaer beghinnen roeren, waer duere hy als ghebrocht zynde op de heylighe ghewyde aerde, es verdreghen inde voorseide kercke, alwaer ten derder daeghe gheleghen hebbende, zyn memorie ende

verstant weder eerst es ghecommen, byde welcke, ende dat hy suppliant de bitter doot deur middel als vooren heeft ghesmaeckt, ende publycquelick in effecte justicie voldaen, waer deure overzulcx het ghemeente, dwelcke in zeer groote ghetalle was aenziende de justicie ende het recht datmen over den suppliant was doende, heeft gheroepen ende ghebeden om gratie, naer dien hy vande galghe als vooren was ghevallen; twelcke den suppliant vastelick betraut, gheschiet te zyne door de voorspraecke vande Heleghe Moeder Gods Maria, de welcke hy inde voornoemde zynen uuytersten noodt zynde, continuelick hadde ghebeden, met het lesen van een roose cransken, dat hem pater prior vande Predicaren zynen biechtvader hadde ghegheven, ende twelcke hy hem voor het gherechte ghecommen zynde, heeft gherestitueert. Soo eist dat den suppliant hem heeft tot ons ghekeert, biddende zeer oitmoedelick dat ons ghelieven wille hem suppliant tghene voorseit te vergheven, ende hem te doen depescheren onze opene briefnen van pardoene daertoe dienende. Zoo EIST dat wy van tghene voorseit ghehadt hebbende particulier rapport, hebben omme redenen ons daertoe moverende den suppliant vergheven ende quycte ghescholden, vergheven ende schelden quycte, uuyt onse zonderlinghe gratie mits desen, de delicten ende mesusen by hem ghecommitteert, ende omme de welcke hy ten rechten by Ulieden ter doot is verwesen. Ordonneren U daeromme ende bevelen, ende alle anderen onsen rechteren, justicieren ende officieren, dat gy den suppliant van t'effect van dese onze gratie ende pardoene doet, laet ende ghedooght rustelick, vredelick, ende vulcommelick ghenieten ende ghebruycken, zonder hem te doen ofte laeten gheschieden eenich inder, letsel ofte moyennesse ter contrarien, want ons alzoo ghelieft. Ghegheven in onze stadt van Brussel, desen laasten dach februarii int jaer ons Heeren 1613. Onder stondt ghescreven : *Byden Eerthertoghen in hunnen Raede*, ende onderteeckent : DELA FAILLE, met den grooten zeghel in roode wasse uuthanghende.

Archives de l'évêché de Bruges : *Acta capituli S. Donatiani*, 16 Februarii et 16 Martii 1613.

UNE CHRONIQUE INÉDITE

DE L'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE

SAINT-ANDRÉ-LEZ-BRUGES

DU XIIme-XIIIme SIÈCLE

La Bibliothèque communale de Bruges possède une chronique de l'abbaye de Saint-André-lez-Bruges, que son auteur, un moine nommé Arnould Goethals, composa sous l'abbatiat de Jean Asset, de 1525 à 1546. Ce manuscrit fut publié, une première fois, de façon très défectueuse, par Van de Putte, en 1844 (1). M. J. Weale en fit une édition nouvelle, mais peu connue, en 1868 (2). L'œuvre de Goethals embrasse l'histoire du monastère depuis les origines jusqu'à son époque. Dans le prologue, qu'au début

---

(1) *Chronica monasterii Sancti Andree juxta Brugas*. Gand, Annoot-Braeckman, 1844.

Avant cela, M. O. Delepierre avait fait connaître cette chronique par une traduction, parue sous ce titre : *Chronique de l'abbaye de Saint-André*, suivie de Mélanges historiques et littéraires. Bruges, Vande Casteele-Werbrouck, 1839.

(2) *Chronica monasterii Sancti Andreae juxta Brugas*. Edidit W. H. Jacobus Weale. Brugis. Apud Edw. Gaillard et socium. MDCCCLXVIII.

de sa chronique il adresse à l'abbé Jean Asset, il dit avoir extrait ses renseignements : « ex corruptissimorum foliculorum, literarum ac corrosissimarum tumbarum inscriptionibus » (1). Or, nous avons découvert aux archives de l'État de Bruges, une chronique du XIIe-XIIIe siècle qui, à n'en pas douter, constitue presque l'unique source où le chroniqueur du XVIe siècle a puisé, pour la période qui va des origines du monastère jusqu'à son érection en abbaye indépendante, en 1187. Dans notre chronique on peut distinguer trois parties :

1° Le récit de la fondation du prieuré de Saint-André par Robert II de Jérusalem et Thancmar, vers l'an 1100.

Pour cette partie, Goethals a utilisé notre chronique, mais il ajouté un long récit de la prise d'Antioche, de son siège par les infidèles et de la victoire remportée par les chrétiens, récit qu'il a emprunté à des ouvrages généraux.

2° L'écrit de Ludolphe, premier prieur de Saint-André, concernant la fondation.

Goethals n'a pas reproduit textuellement la lettre de Ludolphe, mais il a délayé dans son récit les données qui y sont contenues. Il en parle en ces termes (2) : « *Qui* (Ludolphus)... *humilitate ac charitate de nostri monasterii inchoatione mentionem facientem dereliquit epistolam. Cujus quia ex magna parte in superioribus tenorem inseruimus, eam hic denuo retenere superfluum duximus* ».

3° La relation des événements qui ont accompagné l'érection du prieuré de Saint-André en abbaye indépendante.

Cet épisode domine l'histoire de Saint-André, pendant les premiers siècles. Ce monastère n'était à l'origine qu'un prieuré, dépendant de l'abbaye d'Affligem. Lorsque,

---

(1) Edit. WEALE, p. 1.
(2) Edit. WEALE, p. 19.

à la fin du XIIe siècle, le développement de ses ressources fut devenu capable d'assurer à ses moines une existence indépendante, ceux-ci se détachèrent de leur maison-mère et il semble bien qu'ils mirent celle-ci devant le fait accompli. Cette rupture n'alla pas sans que la partie lésée, c.-à-d. l'abbaye d'Affligem, ne fît entendre de vives protestations et ne mît tout en œuvre pour en empêcher la réalisation définitive. Néanmoins tout finit par s'arranger et Saint-André, fort de l'appui du comte de Flandre, Philippe d'Alsace et de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, obtint gain de cause.

Goethals a laissé des démêlés suscités par cette séparation violente un récit extraordinairement coloré et dramatique, dont les acteurs sont frémissants de vie et prononcent des discours imagés autant qu'enflammés. Or, cette narration, il l'a entièrement empruntée à notre chronique. Tout son rôle s'est borné, tantôt à ajouter une exclamation, tantôt à paraphraser quelque lambeau de phrase. Le manuscrit qui nous occupe, outre la chronique et d'autres écrits dont il sera question plus tard, renferme un fragment de cartulaire de Saint-André. Il semble bien que ce soit là que Goethals a puisé les actes dont la première partie de sa chronique est émaillée ; mais il les a incorporés dans son récit, au lieu que dans notre manuscrit tous ces actes précèdent la chronique proprement dite. Selon toute vraisemblance, c'est notre manuscrit que Goethals a utilisé pour composer sa chronique.

Auteur et age de la chronique.

Laissant de côté la lettre de Ludolphe qui constitue un hors-d'œuvre, la chronique ne renferme aucune indication formelle quant à son auteur ; mais la précision avec laquelle elle relate les diverses péripéties de la séparation des deux monastères, le ton enflammé et très partial que

respire ce récit, font penser que l'auteur ne peut être qu'un moine de Saint-André qui fut mêlé à ces événements et qui prend énergiquement le parti de sa maison. La chronique remonterait donc à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle.

Description du manuscrit.

C'est un cahier, ayant fait partie d'un manuscrit plus considérable, comprenant 10 feuillets de parchemin, non numérotés anciennement et mesurant 230 mm. de longueur sur 170 mm. de largeur. Ils ont été paginés par nous de 1 à 20. Le manuscrit étant dépourvu de couverture, les feuillets extérieurs, pp. 1 à 4 et 17 à 20, ont beaucoup souffert ; leurs bords ont été rognés ou déchirés, des taches rendent certains passages presque illisibles. Les feuillets sont à deux colonnes que nous désignerons par A et B, remplies d'une écriture petite et serrée mais régulière, aux abréviations nombreuses, à raison de 55 à 60 lignes à la colonne. L'encre généralement employée est la noire sauf pour les en-têtes et les initiales des chapitres et de certains mots qui sont à l'encre rouge.

Age du manuscrit.

L'écriture paraît être de la fin du XIIIe siècle. Il y figure un écrit de Gauthier de Bruges, cité comme évêque de Poitiers. Le manuscrit est donc certainement postérieur à l'année 1278, date à laquelle Gauthier fut investi de la dignité épiscopale.

Contenu du manuscrit.

En dehors de la chronique, le manuscrit renferme un fragment de cartulaire de Saint-André, allant jusqu'à la

fin du XII[e] siècle. Des pièces qui composent celui-ci, un bon nombre sont inédites et ne se trouvent pas ailleurs. Leur étude trouvera sa place toute naturelle dans le cartulaire de Saint-André que nous espérons pouvoir publier un jour.

De plus, notre manuscrit renferme quelques écrits de nature diverse, sans aucun lien direct avec l'abbaye de Saint-André. Nous avons pu les identifier, sauf deux, grâce à l'inépuisable complaisance du R. P. Van den Gheyn, conservateur en chef de la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Nous lui en exprimons ici notre vive reconnaissance.

P. 1 (B) Inc. *Omnis utriusque sexus fidelis postquam ad annos discretionis pervenerint.* Décret 21 du IV concile de Latran (1225) sur la confession annuelle. Publié un peu partout. Voyez par exemple : Mansi. *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XXII, col. 1007.

P. 1 (B) Inc. *Magistro et fratribus ordinis prædicatorum salvere.* Bulle de Clément IV, 20 juin 1265, publiée dans le *Bullarium FF. Predicatorum*, t. I, p. 455.

P. 12 (A) à 12 (B) *Miraculum de Sancto Andrea apostolo.* Inc. *Quidam episcopus religiosam agens vitam beatum Andream...* Extrait de la *Legenda aurea*, cap. II, § 9 ; publié dans Graesse, *Jacobi a Voragine legende aurea*, Dresdae, 1846, pp. 19-21.

P. 12 (B) à 13 (A). *In cathedra sancti Petri.* Inc. *Cathedra sancti Petri ab omni ecclesia festive colitur quia tunc beatus Petrus apud Antiochiam in cathedrali honore sublimatus...* Expl. *Indumentum autem hoc quod vides tunica cum pallio et hoc habens nihil aliud requiro.* Non identifié.

P. 13 (A) à 15 (A). *Epistola beati Dyonisii ad Thimotheum.* Inc. *Saluto te divum discipulum...* Publié par le cardinal Pitra, *Analecta sacra Spicilegio solesmensi*, t. IV, p. 261.

P. 15 (A) à 17 (B). *Omelia Origenis*. Inc. *In illo tempore Maria stabat ad monumentum foris plorans et reliqua. Audivimus fratres Mariam ad monumentum foris stantem...* Expl. *Sed tu magis indicabis eum nuntians aliis quia vidi Dominum et hoc dixit mihi. Cui est honor et gloria cum Patre et Spiritu Sancto in secula seculorum. Amen*. Non identifié.

P. 17 (A) à la fin. *Opusculum fratris Galteri, episcopi Pictavensis de ordine fratrum minorum*. Inc. *Quia ut dicit Dominus, Luce, XIII cap: nisi penitentiam egeritis omnes peribitis. Penitentia autem non agitur nisi peccatum cognoscatur*.

C'est un traité de Gauthier de Bruges, de l'ordre des Frères Mineurs, qui devint évêque de Poitiers en 1278 [1]. Dans notre manuscrit il ne va que jusqu'au chap. VIII, mais il est transcrit au complet dans le manuscrit n° 222 de la ville de Bruges (Cf. LAUDE, *Catalogue des manuscrits de la ville de Bruges*, p. 204) Il comprend en tout 17 chapitres. Comme il est inédit, nous en faisons suivre l'analyse d'après le manuscrit de la ville de Bruges.

Incipiunt instructiones domini episcopi Pictavensis circa divinum officium ad utilitatem sacerdotum habentium curam animarum et ecclesie ministrorum. Hec sunt capitula hujus tractatus. Primum capitulum est de sex legibus et earum preceptis et de octo mendaciorum generibus. Secundum capitulum est de peccatis omissionis et commissionis et quomodo differenter ligat preceptum affirmativum et negativum. Tercium capitulum, supposito quod peccatum quatuor modis distingui et cognosci possit, agitur de VII capitalibus et eorum filiabus vel speciebus et de superbia omnium regina. Quartum capitulum quod aliquando peccatum sit ex ignorantia, aliquando ex infirmitate, aliquando ex

---

[1] *Histoire littéraire de la France*, t. XXV, p. 297.

malicia, et exponuntur ista. Quintum capitulum quod aliud est peccatum cordis, aliud oris, aliud operis, et subdivisio horum. Sextum capitulum est quod homo aliquando peccat in Deum, aliquando in seipsum, aliquando in proximum. Septimum capitulum de articulis fidei et tribus virtutibus theologicis et quatuor cardinalibus et de viciis que opponuntur illis. Octavum capitulum est de VII sacramentis, peccatorum remediis. Et primo de baptismo. Nonum capitulum est de sacramento confirmationis. Decimum capitulum est de sacramento eucharistie. Undecimum capitulum de sacramento extreme unctionis. Duodecimum capitulum de sacramento ordinis. Tercium decimum capitulum de sacramento ordinis matrimonii. Quatuor decimum capitulum de prima parte penitentie que est contricio. Quintum decimum de confessione scilicet que sint confitenda, quomodo, quando, qualiter et ubi. Sextum decimum capitulum quomodo debet se habere confessor ad confitentem seu ad peccatorem confiti volentem. Septimum decimum capitulum de satisfactione et an penitentie sint arbitrarie.

On le voit, l'attribution de Laude est exacte quant à l'auteur du traité, mais il fait erreur en confondant celui-ci avec les constitutions données par Gauthier de Bruges à son église en 1280. Cette observation a déjà été faite par Barthélemy Hauréau dans la notice consacrée par lui à Gauthier de Bruges (*Histoire Littéraire de la France*, t. XXV, pp. 297 à 316). L'analyse de l'opusculum donnée plus haut montre que ce n'est pas un traité liturgique, comme le titre l'a fait croire à ce savant (Ibid. p. 313). C'est plutôt un traité de théologie morale.

C. Van den Haute.

DE INCHOATIONE

MONASTERII SANCTI ANDREE JUXTA BRUGIS.

P. 6 (B) Universis Christi fidelibus presentis scripti paginam legentibus veram et perpetuam cordis et anime salutem. Quum labilis hominum memoria, diversis occupationibus prepedita, que prioribus temporibus gesta sint oblivioni tradere solet, qualiter nostris temporibus ecclesia Sancti Andree juxta Brugis divina procuratione inchoata sit, quia posteris nostris id profuturum speramus, eorum noticie transmittere curamus; que quamvis cere impressione non sint munita, quod majus est, veritatis sigillo esse confirmata nemo fidelium ambigere debet.

Nulli [1] pene fidelium in universo orbe terrarum constat esse incognitum Robertum juniorem, Flandrensem Marchionem, in Ierosolimitano exercitu pre ceteris omnibus ducem et signiferum christianorum exstitisse, ad laudem et gloriam nominis Christi contra paganos viriliter dimicasse. Hic cum per varia bellorum pericula Antyochiam P. 7 (A) pervenisset et inibi || una cum ceteris Christi fidelibus ab innumerabili supervenientium paganorum multitudine obsessus fuisset, divini spiritus inflammatus igne et beati Andree succensus amore, per ipsum enim visitavit, ut aiunt, et liberavit eos Dominus; qui, considerans divitias mundi et gloriam corruptioni obnoxiam, necessarium duxit ut per manus fidelium aliquid illo premitteret quod moriens integrum inveniret, vovit igitur illico ut in quodam loco qui a nomine edificatoris Betferskerka, qui et Straten [2] appellatur, monachos institueret. Qui dilectissime

---

[1] Ce récit depuis *Nulli pene fidelium..... numerum suppleret* correspond, avec de légères variantes, au texte de la charte de l'évêque Balderic. Cf. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem et des monastères qui en dépendaient*, p. 19.

[2] Actuellement Saint-André près de Bruges.

conjugi sue Clementie comitisse, quam in omnibus bonis confidebat sibi obedire, legatos direxit et litteras continentes ut providentiam domini Balderici (¹), Tornacensis atque Noviomensis episcopi, consuleret et altare supradicti loci ab ipso, quia ad predicti episcopi dyocesim pertinebat, postularet in quo monachos constituere posset. Audita igitur predicti militis Christi Roberti Flandrie marchionis, venerabilis comitissa Clementia presentiam predicti episcopi adiit et ad complendam viri sui voluntatem altare de Betferskerka, hoc enim nomen predicti loci antiquitus dicebatur, humiliter et devote postulavit. Cujus humilitatem et devotionem episcopus considerans, Lamberto archydiacono ceterisque clericis suis assentientibus, Reinero quoque... ejusdem altaris (*a*) supradicto altari jus libertatis sub privilegii auctoritate condonavit et pontificali dignitate illud confirmavit, ea scilicet conditione quod inibi monachi constituerentur. Hiis ita peractis, postquam predictus comes Robertus superatis gentilibus rediit, consilio principum suorum, sepedicto episcopo annuente, supradictum locum Fulgentio (²) abbati Affliginensis ecclesie ea lege commendavit ut monachos probate religionis ex cenobio suo inibi constitueret et, secundum incrementum exterioris substantiæ, monachorum quoque numerum suppleret. Cumque (³) idem locus fidelium largitione ditatus XII monachis victui necessaria administrare sufficeret, a capitulo Affliginensi absoluti abbatem sibi eligerent et deinceps cum eodem abbate ab omni exactione liberi permanerent. Porro ut ejusdem libertatis conditio futuris Sancti Andree filiis incorrupta servaretur, consilio et auxilio prefati Tornacensis et Noviomensis episcopi nec non et assensu Affliginensis capituli, ad summum pontificem dominum Urbanum secundum qui tunc apostolice

(*a*) *une abréviation qui semble devoir être résolue en* persona, *suivie du mot* collaute.

(¹) Baldéric, évêque de Tournai-Noyon, 1099-1112.

(²) Fulgence, premier abbé d'Afflighem, 1088-1135.

(³) Cf. Goethals, édit. Weale, p. 15.

sedi preerat delata, ejus auctoritate sancita ac privilegio roborata est. Hiis ita gestis supradictus abbas de suo monasterio eximie conversationis monachos, sicut et insequentibus claruit, ad predictam ecclesiam destinavit, anno dominice incarnationis M C XVII kal. Augusti.

Cepit (¹) interea novella Sancti Andree plantatio, quamquam sue future libertatis privilegio subnixa, de die in diem in melius proficere et, tam monastice religionis interius quam exterius suarum possesionum augmento, in brevi florere. Erat sane in eodem loco Affliginensi quidam pseudo monachus, afflictione prevalida dignus, nomine Bernardus, qui religiosa simulatione consocios per tempus aliquod deceperat adeo ut communi omnium electione quasi omnium fidelissimus ecclesiasticorum thesaurorum curam susciperet. Qui (²) maligni spiritus instigatione preventus, de filie spoliis matrem ditare cupiens, apostolice donationis privilegium de loci libertate de loculo in quo servabatur furtive sustulit et in frusta discerpens adnihilavit. Itaque peracto selere fuga lapsus ad matrem ecclesiam quasi victor rediit, sed divine ultionis manum validam non evasit. Paucis etenim evolutis diebus, insanabili langore correptus ac ingravescente morbo amens effectus, ut sue malicie, ut sic dictum, unum donativum reciperet, eos quibus detestabile factum admiserat digitos propriis dentibus absumens, miserabili morte mulctatus. Fratres Sancti Andree sui privilegii amissionem deplorantes, abbatem Affliginensem afflicti conveniunt, eique quod a falso fratre pertulerant obiciunt. Abbas vero, ut vir pius, eorum querele suam excusationem opposuit et conjuramento terribili se facti illius non fuisse conscium asseruit et, ut ejus innocentiam opus subsequens declararet, voluntati eorum se in omnibus satisfacturum et libertatem predicte ecclesie P. 7 (B) || se servaturum, cum loci necessitas exegisset, jurejurando affirmavit. Sicque satisfactione ejus prefati fratres animequiores effecti interim quieverunt.

(¹) Cf. GOETHALS, p. 24.
(²) Cf. GOETHALS, p. 25.

ITEM DE EODEM.

Ludolfus (1), monachi nomine indignus, ecclesie Sancti Andree juxta Brugas prior primus, omnibus presentis scripti paginam legentibus veram et perpetuam corporis et anime salutem. Quum labilis hominum memoria, diversis occupationibus prepedita, que prioribus temporibus gesta sint oblivioni tradere solet, qualiter nostris temporibus ecclesia Sancti Andree Divi procuratione inchoata sit, quia posteris nostris id profuturum speramus, eorum noticie transmittere curamus. Erat quidam nobilis vir nomine Thacmarus (2), pre ceteris compatriotis suis tam potentia quam divitiis clarus, qui divina, ut credimus, inspiratione admonitus, quia prolis successione carebat, Christum, dum adhuc viveret, in partem divitiarum suarum heredem constituere, ac in ejus nomine monasterium ordini monastico congruum cupiebat edificare. Verum quia tanti operis pondus modum sue possibilitatis excedere sentiebat, id solus aggredi formidabat. Adiit ergo gloriosum Flandrie comitem Robertum sibi in amicitia familiariter junctum, ab eo consilium et auxilium petens, hoc veraciter asserens quia, si socius esse vellet laboris, esset et retributionis. Comes autem Robertus devotam viri voluntatem benigno favore prosecutus, quandam sui juris ecclesiam, prefati divitis domui vicinam, que a nomine edificatoris Betferskerka cognominabatur, cum appenditiis in presentia baronum suorum ei libere contradidit, ad hoc scilicet ut, sicut mente conceperat, in eodem loco cœnobium monachorum constitueret. Qua suscepta, Tachmarus eamdem Rabbodo (3)

---

(1) Cet écrit de Ludolphe est l' « epistola » à quoi Goethals fait allusion, p. 19, de sa chronique.

Le chapitre précédent, relatant la fondation du comte Robert et les premiers déboires du prieuré, commence par un préambule, où se retrouvent à la fois l'arrenga et l'adjuration solennelle par quoi débute et se termine la lettre de Ludolphe. Cela donnerait à penser que Ludolphe en est également l'auteur, mais il est possible aussi qu'un chroniqueur postérieur ait simplement emprunté ces formules à l'écrit du premier prieur.

(2) Cf. GOETHALS, p. 16.

(3) Ratbod II, évêque de Noyon et de Tournai, 1068-1098.

Tornacensi et Noviomensi episcopo per manum prefati comitis, liberam ac totius laicalis juris immunem, cum ceteris possessionibus que sua donatione provenerant, in opus future abbatie condonavit. Episcopus autem future ecclesie posteritati prospiciens, omnes qui deinceps premisse nobilium donationi vim inferre presumerent, anathematis vinculo innodavit. Dehinc prefatorum divitum suggestione Fulgentium Affliginensis abbatem cœnobii, quod eo tempore divino cultu et religione florebat, convocavit eique sepedictam ecclesiam Sancti Andree sed ad tempo... (*a*) assignavit etc., ut superius sunt conscripta ([1]).

Igitur quum forti obidientie imperio coactus, (*b*) presentem locum, cui hucusque pro viribus tam prodesse quam preesse studui, relicturus ad alteriorem regiminis gradum, a fratribus beati Laurentii in Oestbroech ([2]) licet indignus assumptus sum, que in hac beati Andree ecclesia prioratus mei temporibus gesta veraciter agnovi, noticie posterum intimare utile judicavi; que, quamvis cere impressione non sint munita, quod majus est, veritatis sigillo esse confirmata nemo fidelium ambigere debet.

De electione primi abbatis.

Anno ([3]) dominice incarnationis M°C°LXXX°VIII°, congregato clero et populo in ecclesia beati Andree apostoli, in vigilia ejusdem apostoli, ad audiendam laudem et honorem Sancti Andree Deo decantandam, quidam ex circumstantibus exclamavit : « Cur sine pastore tale ovile ? » Vere sine pastore dixit, quia abbas Affliginensis, qui se pastorem hujus ovilis predicabat, ovem errantem ad ovile revocare

(*a*) *Quelques lettres ont été grattées. Le sens parait exiger* ad tempus.

(*b*) *Une demie ligne a été laissée en blanc.*

([1]) Le récit de Ludolphe est incomplet. Le chroniqueur renvoie à la relation qui précède (p. 7 (A)).

([2]) Ludolphe, en quittant Saint-André, devint abbé à Saint-Laurent d'Oostbrouck, près d'Utrecht.

([3]) Cf. Goethals, pp. 26 et 27.

neglexit. Aderant et volentes interesse festo officiales Metropolitani, clerici episcopi Tornacensis, qui monachos stimulabant ad hoc ut abbatem eligerent, qui eis cotidie astans utiliter tam in temporalibus quam in spiritualibus provideat. Ad hoc quidam monachi inventi sunt tepidi et timidi; propter paucitatem fratrum atque [in] regimine virtutis defectum vix duo inventi sunt in cenobio monachi quos non duxerat senium silicet vulnus immedicabile in langorem. Officiales archiepiscopi et episcopi et Rogerus, abbas de Beauliu (¹), magister Paris et Wilelmus archipresbiter, magis ac magis clamabant « eligite, eligite! » et dicebant : « Onus et labor nobis incumbat; nostro adjuti auxilio, omnia in pace et quiete possidebitis ». Tandem monachi consilio astantis cleri acquiescentes et officialium promissioni- ‖ bus spem apponentes, conveniunt in kalabram et abbatem eligunt, etate juvenem, moribus senem, cui nomen Hugo. Mane facto, caballis insident, Philippum comitem Flandrie adeunt, ut ejus auxilium implorent et, ejus adjuti adjutorio, quod inchoaverant effectui mancipare valeant. A (²) quo benigne sunt recepti. Electus quidem non habens advocatum, arrepta audacia, rem gestam comiti enucleavit et ab eo auxiliari humiliter postulavit. Comes annuens petitionibus electi Metropolitano et episcopo Tornacensi scribit et preces affectuosas fundit ut electionem electi confirment. Cum (³) nichil fama celerius nichilque velocius, fama pede celeri alisque extensis, interim ad aures monachorum pervenit Affliginensium. Monachi in se sevientes in faciem abbatis sui verbum opprobrii, verbum quidem plus aloes quam mellis habens, expuerunt et clamabant : « Ve, ve diebus tuis antiquis, cum per te ecclesia nostra patitur eclipsim. O inveterate dierum malorum, quomodo te predicas tanti cenobii pastorem, cum tres senes deliros tuo nequis subdere jugo! Inside caballis tuis et vade in pagum Brugensem et,

P. 8 (A)

(¹) Beaulieu dans le diocèse de Boulogne. Abbaye de l'ordre de St Augustin.

(²) Cf. GOETHALS, p. 28.

(³) Cf. GOETHALS, p. 29.

quoscumque inveneris tibi rebelles, ipsos tecum adduc captivos. »

Abbas [1] ad verbum monachorum suorum adiit ecclesiam sancti Andree, ut opere impleat quod bilis monachorium dictavit et ira suasit. Abbas Affliginensis a monachis Sancti Andree benigne est susceptus et monachi ei, tamquam hospiti, necessaria ministrabant. Tercia die, cum jam esset apud Mala [2] Philippus comes Flandrie, abbas Affliginensis in presentia comitis querimoniam deposuit et rogavit ipsum comitem ut, vim monachis Sancti Andree inferens, manibus pedibusque devinctis ei redderet, ut secum apud Affliginium valeat ducere captivos. Comes, ad hoc respondens, ait : « Nec vidi nec audivi monachos vinculis ad religionem trahi, sed sermonibus evangelii et doctrina Gregori et Augustini. Abbas vero, audito comitis responso, rogavit ipsum ut monachis sancti Andree preciperet ut ipsum redeuntem benigne reciperent et a cenobio non repellerent. Factumque est ita. Monachi abbatem redeuntem et capellanum suum receperunt et, ad mandatum comitis, prout antea necessaria ministrabant. Abbas autem, misericordie immemor, tota nocte pervigil cogitavit, quo modo domum beati Andree ad nihilum redigeret. Aurora [3] lucis rutilans nocturnas vix fugaverat umbras cum jam abbas quamplures monachos citavit Affliginenses ut ad ipsum sine dilatione properarent, qui tergerent aqualiculo eructuante stomacho, in crapula sepius iterata bona ecclesie Sancti Andree vastarent. O mira cucullati inclementia! O mira abbatis crudelitas qui mavult bona ecclesiastica in nihilum redigi quam in melius mutari ! Monachi Affliginenses, ad mandatum abbatis avidi et plus debito ad hoc intenti, caballis insident et ipsos calcaribus urgent et ad predictum cenobium properant, ut dente avido in lurcendo fercula gulaque sitienti in evaçuando cetera bona predicte ecclesie de esse ad non esse perducant. Cum jam perve-

---

[1] Cf. GOETHALS, p. 31.

[2] Maele près de Bruges, résidence des comtes de Flandre.

[3] Cf. GOETHALS, p. 32.

nissent monachi ad sepedictum cenobium et dixissent janitori : « Excute poste seram », janitor respondit: «Amen, amen dico vobis, nescio vos, quia non estis ex hoc ovili ». Ad hoc verbum quidam monachus iratus ait : « Aperi, furcifer, aperi, ut pateat nobis introitus. » Janitor ad hec respondit : « et tu ex hostibus nostris es, nam et loquela tua manifestum te facit. Inobidiens quidem tibi et tuis est nostre porte pessula. » Quidam juvenis ex consortio monachorum Affligiuensium, juvenili fervens audacia, sepi insiliit, quem janitor cum baculo sustentationis ita reppulit quod juvenis citius capite quam pedibus terram calcaret. Post hec quidam monachus gyganteus, suis confidens viribus, fenestram porte aperuit. Quam cum sollicitus janitor aperientem videret, ita celeriter clausit quod a digitis || gyganteis sudorem rubeum effudit. Monachi abierunt tamquam confusi et spe promissionis defraudati, secundum illud : « Spes reficit, dominum fallit et ipsa suum. »

P. 8 (B)

Electus (1) quidem, super onus sibi impositum satis sollicitus, quendam familiarem suum, nomine Willelmum, de familia episcopi Tornacensis, in via inveniens, per nuntium suum citat ut Tornacum veniat et pro electo preces fundat episcopo, ut gratiam in conspectu ejus electus inveniat. Tercia die electionis sue, sole tendente ad vesperam, venit electus Tornacum et litteras Philippi comitis Flandrie episcopo porrexit. Cui episcopus (2) parum vel nihil favorabiliter respondit, quasi gravem haberet electionem electi. Mane autem facto, cum jam luciferos aurora extenderet radios, episcopus Tornacensis vocavit Willelmum clericum suum et ait : « Sede, dicam tibi quod nescis et manifestabo ea que ignoras. Vicinum habes abbatem; monachi quidem Sancti Andree, in pago Brugensi, abbatem sibi elegerunt qui sero nobiscum loquebatur, petens a nobis sibi munus largiri benedictionis. » Willelmus rei dissimulans cognitionem, quasi facti nescius,

---

(1) Cf. GOETHALS, p. 33.

(2) Evrard, évêque de Tournai, mort en 1191.

ait : « Memor esto, domine, verbi tui in quo monachis spem dedisti. Si [1] verum est quod asseris, exaudita est oratio tua. Numquid memor es te iteratas super hoc Domino fudisse preces, ut, antequam laquei mortis preoccuparent te et vite tue inponerent terminum, monachis Sancti Andree sub te pastore concederet abbatem. Ecce oculi Domini super te et aures ejus in preces tuas. Adoptivum dedit Deus tibi filium, abbas iste tibi desideratus advenit. Nunc ejus utilitati ejusque honori invigila, ne obiciens tibi Dominus dicat : « Exaudivi vocem tuam et quem petebas dedi, receptum neglexisti. » Episcopus respondit : « Bene dicis, a Domino factum est istud. Adoptivus datus est mihi filius, paratus sum et non sum turbatus ut custodiam voluntatem suam ; vade et quere electum et cum inveneris dicito ei ut ad me veniat et, quidquid petierit, a me in nomine Domini secundum posse meum fiet. » Willelmus properavit ad electum ut ei nuntiaret quod ab episcopo receperat, inventoque electo, ait : « Gaude et letare, invenisti gratiam in oculis domini mei episcopi, gaudet quidem super electione tua et gratias refert omnium bonorum largitori, quod in diebus suis ecclesia beati Andree proprio innititur abbati. »

Electus, quasi desperatus, subridens ait : « Utinam ita esset ut lingua tua sermonem profert jocundum ! » Willelmus : « Ita est, sed, antequam accedamus ad episcopum, veni in secreto et enuclea mihi tuam electionem, ut sanius super hoc possimus habere concilium. » Cui electus : « Fiat. » Cum electus suam recitaret electionem et diceret Willelmum, archipresbiterum, et Rogerum, abbatem de Beauliu, et magistrum Paridem interfuisse et monachis tot et tanta promisisse, Willelmus ait : « O nimium simplices ! o nimium creduli ! Quotquot sunt, fures sunt et latrones, promittunt et non faciunt. Sagatiores sunt quidem ad innocentium loculorum evacuationem quam ad observandum justicie rigorem ». Et cum electus diceret se profecturum ad Metropolitanum cum magistro

---

[1] Cf. GOETHALS, p. 34.

Paride, Willelmus ait : « Consulo [1] ut, antequam ad Metropolitanum [2] accedas, munus benedictionis recipias, quia, si invenis Remis aliquem tibi adversarium, gravius erit ei abbatem benedictum contradicere quam electum repellere. » Convocatis qui cum electo venerant et magistro Paride, cogitabant quid ab episcopo peterent. Tandem in hoc conveniebant ut duas ab episcopo exigerent epistolas, unam ad Metropolitanum, ut electi electionem commendaret eique benedictionem conferret, alteram ad dominum Desiderium [3], Morinensem episcopum, ut, si forte archiepiscopum aliquo negotio occupatum invenirent, ita quod electi benedictioni vacare non posset, ab episcopo Morinensi benediceretur. Episcopus Tornacensis se devotum electo in omnibus exibuit. Magister Paris instanter viam Remis persuasit, quum Remis facere habuit et per electi crumenam iter suum perficere intendebat. Et factum est ita. Cum electus Remis pervenisset, accepit magister Paris litteras electi ut eas Willelmo [4], Remorum archiepiscopo, ostenderet et verbum suum utile et honestum pro electo litteris apponeret. Cum pervenissent ad ostium archiepiscopi et dicerent : « Aperite nobis portas, » datur eis responsum : « Amen dico vobis, nescio vos, » nullique eorum patebat introitus, nisi soli Paridi, quia consilium habebat archiepiscopo ‖ super terra Ierosolomitana, que nuper a gentilium incursu fuerat devastata. Magister Paris, cum ea que de proprio negocio facere habuit effectui mancipaverat, rediit ad electum et ait : « Metropolitanus tot et tantis in instanti gravatur et occupatur quod ex toto rennuit tuo supersedere negotio (a).

P. 9 (A)

Electus ergo abiit desolatus, omnem sue spem promissionis deponens, quod verbum consilii a Metropolitano

(a) nenogotio *dans le ms.*

[1] Cf. Goethals, p. 35.
[2] L'archevêque de Reims.
[3] Désiré, XXXIIIe évêque de Thérouanne, 1170-1191.
[4] Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, 1196-1202.

non acceperat. Sed [1] visum est ei desperare, utrum magister Paris litteras comitis Flandrie et litteras episcopi Tornacensis Metropolitano ostenderit nec ne. Electus et qui cum electo erant ignorabant, et ego ignoro, quia nullum datum est super litteris responsum. Electus, cum Remis a sociis suis vocatus est dominus abbas, sed in reditu vocabant proprio nomine et pro simplici eum habebant monacho, nihil honoris vel reverentie ei exibentes. Cum jam properabat ad propria, invaluit hyemps valida, ita quod monachus qui cum electo erat, algore afflictus et itinere fatigatus, iter perficere non posset, nisi per quietem aliquot dierum vires resumpsisset. Caballus ejusdem monachi pedem dolebat. Electus quidem clanculum rediit Tornacum, faciem fugiens hominum quasi pugil prostratus in duello, misitque ad curiam episcopi pro Willelmo, ut ejus colloquio confortaretur. Quem cum vidit ait : « Dilecte mi, cur consilio tuo non acquievi ? heu ! heu ! quot et quante sunt Paridis deceptiones ! A curia Remensi venio desperatus. Me spes fefellit. Paridis promissio me decepit. Jam grandis ecclesie nostre imminet ruina. Abbas Affligiensis disperget bona ecclesie nostre et nos quasi rebelles et inobedientes deducet captivos. ». Willelmus respondit : « Quomodo ita te solum invenio ? ubi sunt socii tui et ministri ? » Electus respondit ; « Socius noster et ministri, afflicti algore et itinere fatigati, et quia eorum defecerunt equi mea non potuerunt sequi vestigia, sed sacerdos iste Nicholaus huc usque mihi astitit, qui in stabulo est mihi garcio, in via servia, in cantandis horis capellanus et in missa sodalis, et tantillum prosperitatis derelinquit mihi fortuna. O spes unica (*a*) mihi desperato, quid habeam facere dicito. » Willelmus [2] videns electum desperatum, ut ejus valeat consulere dolori, omnem animam vertit (*b*) anime intentionem, ait :

(*a*) unina *dans le ms.*
(*b*) *Il faut suppléer peut-être* in.

---

[1] Cf. Goethals, p. 36.
[2] Cf. Goethals, p. 37.

« Sanum mihi videtur et utile consilium ut presbiter iste, cui cognita sunt secreta domus vestre et qui novit familiares tuos, Brugas eat et quomodo bona domus vestre se habeant a familiaribus tuis inquirat. Summam laboris tui eis exponat et, secundum que nobis per ipsum nuntiaverint, in concilio procedemus et, cum redierit, secum monachum adducat, ne tu solus sine monacho quasi fugitivus per regiones discurras. Tu vero interim apud Avelghem (1), in curia sancti Petri Gandensis, cum monacho moram facias. » Fuit quidem monachus qui curie preerat cognatus electi. Placuit consilium electo datum (*a*) a Willelmo, factumque est ita. Cum electus recederet, ait Willelmus : « karissime, ne me des oblivioni, sed, quam cito poteris, veni et visita me et dies meos, longos tedioque affectos, sermone tuo jocondo mihi abbrevia, donec redierit qui missus (*b*). Cum jam celum tegeretur noctis tenebrosis nubibus, pervenit nuntius electi ad cenobium beati Andree et se vigili manifestavit custodi, per quem monachum electo familiarem vocavit, cui rem gestam enucleavit et electi desperationem intimavit. Monachus respondens ait : « Verba tua sociis non audeo (*c*) intimare, quia non est absconditum quod multis est notum. Abbas Affliginensis presens est, qui crudeliter sevit in nos et nostris minatur ruinam domibus et, si forte sciret nostram desperationem fortunamque (*d*) nobis adversam, proiceret et sexquipedalia verba, non parcens miseris, non parcens subjectis. Tu quidem ad electum propera et dicito ei quod non est in cenobio qui velit mutare propositum, sed omnia bona ecclesie nostre ei exponemus, ut effectui mancipetur

(*a*) electo *une seconde fois dans le ms. souligné de points pour indiquer que ce mot doit être supprimé.*

(*b*) missusus *dans le ms.*

(*c*) sociis *répété dans le ms.*

(*d*) fortuna *dans le ms.*

---

(1) L'abbaye de Saint-Pierre à Gand avait une cour à Avelghem, Fl. occid., Arr. Courtrai.

quod jam inchoatum est; dicitoque ([1]) ei ne desperet sed in mente habeat verbum psalmiste dicentis : « *Bonum est sperare in Domino quam sperare in principibus* ([2]) et alibi: « *Delectare in Domino et dabit tibi petitiones cordis tui* ([3]). » Electus, accepto mandato monachi, iter arripuit ut per litteras || episcopi Tornacensis, quas penes se habebat, ab episcopo Morinensi benedictionem impetret, unum solum habens consiliarium, unum solum habens coadjutorem, Willelmum scilicet, clericum domini episcopi Tornacensis, qui in omnibus electo fidelis inventus est. O quam horrida et quam aspera insurgit glatialis bruina! Desperare jubet iterque prohibet ventus turbine, aqua glacie ; terra quidem aquis superioribus madefacta conversa est in stagnum congelatum, ita quod sonipes pedem ferratum nequidem moveret in gressus. Verumtamen, secundum illud quod dicitur : « Currere dat vetule qui novit lege carere », electus potius suis quam equinis confidens pedibus, iter aripuit manuque pedet (*a*) tenet spumans ferrum, ut labens sustentaretur ab equo et econverso. Cumque jam pervenisset ad curiam episcopi Morinensis, janitor videns Willelmum clericum domini Tornacensis in veste preciosa tinctaque murice ipsum credebat esse magnatem, et ad verbum Willelmi porta patulum prebebat hiatum. Willelmus ([4]), antequam se presentaret episcopo, clericos episcopi convocavit sibi familiares, sibi notos, eorumque petiit concilium et auxilium ; cui omnes benigne responderunt ipsumque ad episcopum perducebant. Et episcopus eum benigne suscepit. Cui Willelmus ait : « Pater sancte, salutat vos dominus meus episcopus Tornacensis et litteras suas vobis dirigit, rogans ut, quod impotens est facere, vos pro dilectione sua studeatis adimplere, scilicet ut monacho dyocesis sue, in abbatem electo, munus benedictionis conferatis. »

P. 9 (B)

(*a*) *Il faut lire peut-être* pedeque.

([1]) Cf. GOETHALS, p. 38.
([2]) Psaumes. CXVII, v. 9.
([3]) Psaumes. XXXVI, v. 4.
([4]) Cf. GOETHALS, p. 39.

Episcopus, prius salutationi quam litteris respondens, ait : « dominum et fratrem meum in Christo fidelem (*a*) benedicat Pater et Filius et Spiritus Sanctus eique conferat salutem qui salus est in se sperantium. » Perlectis litteris, episcopus ait : « Voluntatem fratris predilecti summo diluculo in basilica mea studiose adimplere curabo. Abbates vicinos convocabo, ut astent electo in benedictione. » Fortuna miserum confortans electum, sub cachinno placidos monstravit vultus. Willelmus non modice gavisus super promissionem episcopi, accepta abeundi licentia, juxta portam curie sibi hospicium elegit. Mane quidem facto, quidam clericus de familia episcopi venit ad hospicium electi, dicens episcopum esse infulatum ad benedicendum electum. Electus, sperans ab episcopo benedici, ad ecclesiam properavit et ad verbum episcopi vestem sacerdotalem induit. Cum jam omnia essent parata ad benedictionem perficiendam, venit Walterus, Morinensis archidyaconus, et ait : « Quis vidit vel audivit abbatem benedici sine suorum (*b*) monachorum copia et sine abbatibus benedicendo in benedictione astantibus ? Iste venit quasi a cenobio expulsus et quasi fugitivus, neque sui neque alterius cenobii habens monachum. Cum sim archidyaconus et episcopi mei dextera, non patiar istum ad benedictionem promoveri, nisi litteras abbatis Affliginensis attulerit, quod ecclesia beati Andree sit ab ecclesia Affliginensi emancipata, et suorum adduxerit copiam monachorum et abbates qui ei in benedictione valeant testimonium perhibere. » Hiis (1) auditis, episcopus vocavit ad se electum jam in albis et ait : « dilecte mi, doleo quod petitionibus fratris mei et tue voluntati satisfacere nequeo, ut promisi. Ecce archidyaconus noster tue contradicit benedictioni, quia solus venisti nec habes tibi astantes. » Ad hoc Willelmus respondens, ait : « Pater sancte, notum est vobis quod pro mediocri expensa cum paucis veni, nam graviter affligitur beati Andree ecclesia.

(*a*) fidelelem *dans le ms.*
(*b*) suo *dans le ms.*

(1) Cf. GOETHALS, p. 40.

Electus abbates secum adducere non potuit quia non ei nummisma, et, si ejus crumena esset ere referta, tunc abbates non haberet (*a*) sibi astantes, nam terra glacie cooperta pedem sibi impressum repellit calcarique recusat. Duo quidem monachi cum electo iter arripiebant quorum unus armo labentis (*b*) ita lesus est quod facta est ei cambucca baculus sustentationis pede. Alter, defectus senio, ex itinere fatigatus, timens sibi consimile accidere vel pejus, hucusque venire recusavit. Nos vero qui juvenes sumus, quorum sanguis calescit, vix poteramus hyemali resistere feritati. » Item Walterus, Morinensis archidyaconus, quasi odio habens electum, prorumpit in sermonem || et ait: « Post septem dies revertatur electus, habens copiam monachorum suorum et abbates ei testimonium perhibentes, et de electione sua et domus sue emancipatione per litteras abbatis Affliginensis nos certificet, et ab episcopo nostro benedicetur. » Tunc Willelmus ad hoc: « Numquid sufficit vobis certitudo que facta est episcopo Tornacensi? Non [1] credo quod alius debeat certificari episcopus, nisi ille in cujus dyocesi constituta est ecclesia. Si episcopus Morinensis voluerit precibus episcopi Tornacensis condescendere, condescendat. Sin autem, ad episcopum Atrebatensem vel Noviomensem properabimus, qui hilariter precibus episcopi Tornacensis condescendent. » Episcopus Morinensis ait: « Sufficit nobis certitudo que facta est episcopo Tornacensi et rogamus electum ne alibi quam ad nos iter suum divertat, sed post septem dies veniat cum duobus cenobii sui monachis, et, quod promisimus, effectui mancipabimus, licet archidyaconus noster, qui jam contradicit, contradicat. Willelmus respondit: « Domine, melius speravimus quam eventus rei demonstrat; nos quidem repatriare intendimus et gratias vobis referimus super verbo vestro nobis dato, et, ut fiat nobis secundum verbum vestrum, freti consilio amicorum nostrorum, revertemur

P. 10 (A)

(*a*) abbates *répété*.

(*b*) *Il faut suppléer sans doute* equi.

---

[1] Cf. GOETHALS, p. 41.

ad vos. » Electus, reversus ad hospitium et videns Willelmum nimium dolere, proprium dissimulans dolorem, ait : « Preparentur nobis cibaria ut reficiamur, quoniam grandis nobis restat dieta. » Willelmus more dolentis ait : « Non refectio sed detur nobis mortis potio, quoniam fortuna professa est dolum et detrahit spem leticie et eternam miseris minatur ruinam. » Electus ad hoc : « Universa que nobis accidunt in voluntate Dei sunt, potens Dominus mutare in melius. Scriptum est enim : « Flebile principium melior fortuna sequetur. » Cum mense insiderent et panem ori applicarent, dentes eorum obstupescebant, quasi uvam comedissent acerbam. Accepta modica refectione abeunt tanquam confusi (*a*), tamquam in bello prostrati, et crebrum hanelantes suspiria plectro lingue verbum non formabant. Tandem electus prorupit in sermonem et ait : [1] « Willelme dilecte mi, ubi erit mihi asilum in quo abscondam faciem meam ne videar ab hominibus? facti sumus opprobrium vicinis nostris, subsannatio et illusio hiis que in circuitu nostro sunt, fient nobis a tergo auricule asini et nos cyconia pinget. » Electus et Willelmus, per devia errantes vieque nescii, plurima proponebant consilia et tandem in hoc conveniunt ut repatriarent, et, subter fugiendo aspectus hominum, sub noctis silentio ecclesiam Sancti Andree intrant et monachos sibi familiares convocant, ut eorum fruerentur consilio et colloquio. Cum redeunt ad propria, relictis in deserto caballis, sub noctis silentio intrant ecclesiam beati Andree, quia timebant plebem et ne aliquis perinter positam appellationem eos perturbaret. Convocavit monachos sibi familiares, quibus omnia narrant ad unguem. Monachi, fonte lacrimarum rigantes electi vestimenta, aiunt : « *Domine miserere nostri te enim exspectavimus*, etc. Hodie summo mane abiit abbas Affliginensis, citatus a Metropolitano, ut crastino Insulis coram Philippo, officiali ejus, compareat. » Et addiderunt :

(*a*) confusi *répété*.

---

(1) Cf. Goethals, p. 42.

« Domine tibi exponemus thesauros ecclesie, ut nostre invigiles libertati, quum grave honus et ingestibile est jugum servitutis. Malumus per exilium mendicare quam in manus Affligienses incidere. » Willelmus, videns monachos in proposito perseverantes, ait : « Si vos vultis electum libertati ecclesie invigilare, rationi consentaneum mihi videtur ut sigillum capituli concedatis electo, ut ratum habeatur quod fecerit ubi vestro frui non poterit consilio ». Factumque est ita. Monachi cum electo et Willelmo multa proponunt, qualiter sanius procedere poterint ut resistant persequentibus eos. Tandem datum est hoc consilium ut Willelmus summo diluculo Insulas eat et Philippum, domini Remensis officialem, sibi propitium reddat, ne [1] abbatem Philippus conquerentem exaudiat, sed libertatem ecclesie beati Andree commendet, et ut Willelmus sequenti die in curia Tornacensi electo et monachis occurat et eis nuntiet que Insulis acta sint. Vix P. 10 (B) ceperat Phebus regere lora ‖ cum Willelmus, monachorum nuntius fidelis, equis insidens recessit et, cum pervenisset Insulas, abbatem Affligiuensem et Philippum officialem salutavit et ab ipsis benigne est receptus. Vocavitque Willelmus Philippum clanculo et ait : « Salutat te Sancti Andree conventus humiliter et rogat ut super ejus libertate sis sollicitus. »

Philippus annuit et in hunc modum alloquitur abbatem Affliginensem, dicens : « Domine abbas, missus a Metropolitano nostro, ut videam furorem vestrum freneticum et maniacam confidentiam, quum presumptuose agitis et conventui Sancti Andree contradicitis ne, quod boni habuit principium, melioris habeat finem. Si aliquos ecclesia Sancti Andree vobis debeat redditus, persolvat, et reddantur que sunt Cesaris Cesari, et que Dei Deo. Numquid scriptum est : *Vos dii estis et filii exelsi omnes* [2]? Si dii estis, quare non edificatis vobis erarium in celo, ubi tenee nulla est pars et erugo non timetur. Videmini vos et vestri potius esse

---

[1] Cf. Goethals, p. 43.

[2] Psaumes LXXXI, v. 6.

malleatores quam pastores (a). Quomodo se pastorem predicat, qui ovem errantem ad ovile non revocat! Si pastor es, da gloriam Deo de mutatione in melius. Vis ovem esse sine pastore? Sine pastore est cum pastor abest. Vis monachum esse sine custodia? Quomodo erit monachi custos, qui monachi non videt errorem nec audit excessum! Monachorum [1] Sancti Andree custos esse non poteris, nisi per positionem more dyalecticorum, qui ponunt aliquid esse quod non est. Desiste a malo et fac bonum, et corde gaude et letare super ampliationem ecclesie Dei. Si in tuo perseverare intendis furore et ecclesiam beati Andree persequi, ex parte Metropolitani precipio ut, infra xv dies, tuam Metropolitano exibeas presentiam. » Abbas respondens, ait: « Domine, volo monachorum meorum presentium et clericorum astantium frui consilio. » Convocavit monachos et clericos et Willelmum clericum electo fidelissimum, monachorum Sancti Andree nuntium, qui se rei finxit nescium et ait: « Domine, pro quo sic sevit in vos domini Remensis officialis? »

Cui abbas: « Tu solus peregrinus es et nescis que facta sint Brugis hiis diebus? Monachi sancti Andree abbatem sibi elegerunt et nobis obedire contempnunt. » Willelmus ait: « Domine abbas, audi palladium in agricultura dicentem « qui arando crudum solum factum inter sulcos relinquit, suis fructibus derogat et terre ubertatem infamat. » Cum siquidem plurima tibi ad regendum essent commissa, cenobium sancti Andree inter cetera negotia, quasi crudum solum inter sulcos, reliquisti et ita tuis fructibus, id est tue dignitati, derogasti et terre hubertatem, id est honorem monachorum sancti Andree, infamasti. Monachi sancti Andree memores sunt verbi palladii dicentis: « Presentia domini fructus est agri. » Ut tu asseris, abbatem sibi elegerunt, et per presentiam abbatis monachorum congregatio confortetur et honor et dignitas amplietur ecclesie. »

(a) *Le scribe avait écrit d'abord* predicatores, *mais a corrigé en* pastores.

---

[1] Cf. GOETHALS, p. 44.

Abbas ait non hanc mutationem in melius fieri, quia ita fuerunt negligentes et in tantis eorum videbantur excessus. « Eorum errores eorumque excessus sub silentio non preteream, sed vulpinis manifestabo pilleis. » Willelmus respondit : « Cum eorum predicas excessus, tuam predicas negligentiam et ita culpa redundat in caput tuum. Audi quid dicat Eleasarus : *Modicum* (1) *est quod in hac luce vivendum est, minora sunt que reliquimus quam que speramus.* Videas ne te, in hac vita brevi, seducat error cupiditatis et honor transiens et non rediens. Seneca dicit : *Illius humeris onus imponitur, cui alios regere committitur.* Videas ergo ne humeris tuis imponas, sub quo pede titubante cadas. Esse abbatem non est honor sed onus. Si monachi sancti Andree tibi ad regendum non committuntur, eorum excessus a te non exiguntur. Cui plus committitur, plus ab eo exigitur. Quod te Dominus sic salvavit a peccatis eorum, da gloriam Deo. Pugna est de paupere regno et lis de lana caprina. » Abbas respondens ait : « Willelme, quum monachis Sancti Andree prout necesse erat providere non potui, gaudeo quod abbatem sibi elegerunt, qui inter eos, sicut ordo exigit, verbum karitatis, verbum dilectionis et pacis seminet ; sed monachi Affligienenses sic seviunt in me et me cruciant linguarum amaritudine quod vix audeo inter eos comparere, et ad hoc compellunt quod sepedicte electioni contradico. Si (*a*) aliquo modo ‖ eos ab hoc errore possem revocare, revocarem. » Abbas in hoc modo consultus ait Philippo : « Peto ut possim (*b*) ad propria redire et capituli mei frui consilio et, si datum mihi fuerit consilium, quod hic sub silentio transeam transibo. » Willelmus, non immemor promissi, properat ut electo et suis manifestet quid de novella electione Insulis actum sit. Willelmus (2), veniens Tornacum, invenit (*c*) cum quatuor monachis, quibus enucleavit quidquid Insulis egerit.

P. 11 (A)

(*a*) *Le ms. porte l'abréviation de* sed.
(*b*) *Le ms. porte* possit.
(*c*) *Il faut suppléer sans doute* eum.

---

(1) Cf. GOETHALS, p. 45.
(2) Cf. GOETHALS, p. 46.

Electus, confidens auxilio Willelmi, iterum accessit ad episcopum Tornacensem ipsumque salutavit et ait: « Domine, salutat vos episcopus Morinensis et pro mutua dilectione, quum estis confederati, mihi manum ad benedicendum imposuisset, si abbates habuisset presentes qui mihi in benedictione fuissent collaterales, promisitque in proxima dominica me benedictione benedicere abbatem. Rogo igitur ut epistolam iteratam ei delegetis, ut effectui mancipet quod bene promisit. » Episcopus benigne respondens ait : « Fiat voluntas tua, et epistolam meam iterabo, et tecum clericos meos mittam, qui viva voce episcopo Morinensi voluntatem meam exprimant. » Factumque est ita. Willelmus, super hoc negotio non modicum gavisus et solicitus, cum litteris electi recedit ut duos abbates Morinum adducat, qui electo in benedictione astent. Acceditque ad abbatem de Zinnebeka ([1]) et ait : « Domine abbas, te salutant Sancti Andree monachi qui nuper abbatem sibi elegerunt, rogantque ut eorum electo in benedictione astes. » Abbas more pauperis plus debito pusillanimus respondit : « Si forte aliquis Affliginensis me ad curiam romanam invitaverit, quis erit mihi adjutor fortis, cum non mihi lingua Catonis nec thesaurus Octaviani. Pergant qui velint. Ego non. » Monachus qui cum Willelmo venit simplex, credens omnem hominem voluntati amicorum acquiescere, ait : « Domine abbas, per Filium nec credo, quia, sic interiora dijudicant, sic exteriora demonstrant. Aliud sapit cor, aliud profert lingua ; pro certo tibi dico, opportet te venire nobiscum et si non esses vocatus, ut reor, iter nobiscum arriperes. » Abbas respondit : « Mihi non opes que possint pati stulticiam; mihi sunt angustie paupertatique mee timeo. » Willelmus ([2]), videns abbatem involuntarium, ait : « Domine abbas, audi quid dicit placearius : Amicum induit qui amici precibus condescendit. » Abbas, tandem condescendens amicorum petitionibus, iter arripuit et cum nuntiis

---

([1]) Abbaye de Zonnebeke, Fl. occ., arrond. Ypres. (Chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin). En ce temps, était abbé Jean I.

([2]) Cf. GOETHALS, p. 47.

electi ad abbatem de Formezela ([1]) perrexit, qui eos benigne in hospicio suo recepit et, cum litteras sibi delegatas inspexisset, hilariter ait : « *Benedictus Deus in donis suis*, etc. Dilectissimi mei, properemus ad benedictionem electi, ut videant oculi mei desiderium cordis mei. » Cum jam desideratam custodes salutarent auroram, ascendunt equos et properant ad electum. Cumque pervenirent Morinum, una cum electo ad episcopum eunt ipsumque salutant. Willelmus, non immemor defraudati desiderii, ait : « Domine, domine, ecce assum, satisfaciens preterite detractioni archidyaconi vestri. Abbates presentes habeo et monachorum copiam adduco, et litteras domini mei represento qui vobis clericos mittit, qui de emancipatione ecclesie beati Andree vos viva voce certificent, et, quum rogastis quam reverteremur ad vos, in reditu nostro potius satisfacimus voluntati vestre quam nostre. » Episcopus ait : « De emancipatione certificari nolo, sed quod promisi, divina favente gratia, summo diluculo ministrabo. Cum assuetas latebras Pliades verterent (*a*) et radiosos Lucifer ederet vultus, misit episcopus nuntium suum pro electo, qui ait : « Ecce omnia parata sunt que necessaria sunt benedictioni, magis sollicitus est dominus meus episcopus super negotio vestro quam vos, quum vestris condolet expensis conpatiturque laboribus. » Surgunt et ad basilicam episcopi eunt ubi infulatum episcopum inveniunt et abbates in albis, et undique deducentes (*b*) oculos si forte detractorem, filium importunitatis scilicet Walterum archidyaconum ([2]), viderent (*c*), quia timebant sibi secundum verbum rusticorum : lapsus in ignem semel puer obstupet ignem. Archidyaconus quidem in basilica nusquam comparuit. Episcopus vocans ad se electum manus bene-

(*a*) latebras *répété*.
(*b*) deducente *dans le ms.*
(*c*) videberent *dans le manuscrit.*

([1]) Abbaye de Voormezeele, Fl. occid., arrond. Ypres. (Chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin). En ce temps, était abbé Theuderic.

([2]) Cf. GOETHALS, p. 48.

dicendo ei imposuit. Celebrataque benedictione, episcopus, cujus vox plena suavitatis melliflue et cujus allocutio similis allocutionibus angelorum, ait : « Gratias refero omnipotenti Deo, quod dilectissimi mei Tornacensis episcopi hodierna die || petitionibus satisfeci. Rogo vos, qui huc estis missi, ut hodie mecum in mensa mea reficiamini et mihi congaudere dignemini. » Electus respondens ait : « Sufficit nobis, domine, ad presens refectio quam hodie, divina favente gratia, per manus vestras in altari percepimus, et jam volumus recedere licentiati, quum nobis restat via aspera, longa dieta brevisque diecula. » Qui venientes ad domum beati Bertini, apud Poperinghe (1), ut cum preposito domus valeant pernoctare, prepositus ignorans qui sint aut unde veniant aut quo vadant eos benigne recepit. Et, cum jam mense insiderent, prepositus ait : « Vos qui transitis per viam dicatis nobis quidnam audistis de monacho furibundo qui, ab excommunicatis et ab inobedientibus monachis sancte Andree, in abbatem est electus. O qualis abbas cui potius est danda melancolici clava quam pastoralis virga ! » Prepositus, videns faciem abbatis nota pudoris inflammatam, cogitans ipsos esse monachos sancti Andree, subticuit et de hoc amplius loqui noluit.

P. 11 (B)

Abbas vero novus, unum monachum premittens ad domum Sancti Andree, fratres domus de sua benedictione certificavit. Quo audito, ultra modum sunt gavisi et receperunt ipsum cum magno gaudio, obviam ei secundum consuetudinem ordinis facientes. Altera (2) vero die, abbas ad Philippum comitem Flandrie cum Willelmo clerico domini Tornacensis abiit. Cumque vidisset comes abbatem, de confirmatione electionis et de circumstantiis domus sue ipsum interrogavit. Abbas vero, omnes augustias et omnia que ei acciderant in itinere, nec non et seviciam et crudelitatem abbatis Affliginensis quam exercuerat in monachos

(1) Poperinghe. Fl. occid., arr. Ypres. L'abbaye de St-Bertin y avait une prévôté.

(2) Cf. Goethals, p. 49.

Sancti Andree, per ordinem non distulit intimare. Comes vero, qui semper negotia abbatis pro posse suo promovere intendebat, respondit se velle ad hoc laborare, ut omne jus quod abbas Affliginensis in ecclesia beati Andree haberet, vel habere videretur, omnino resignaret, et quod monachis Sancti Andree de cetero liceret de quacumque ecclesia sibi abbatem eligere et electionis semper libertate gaudere. Preterea Philippus comes dedit litteras [1] suas abbati, quod ipse et successores sui de cetero fierent domini et advocati ecclesie sue et rerum ipsius et fratrum ibidem Deo servientium protectores perpetui et defensores, et, quod nulli liceat persone in sepedictam ecclesiam dominationis quippiam reclamare, sicut in privilegio super hoc confecto plenius continetur ; at ipse et comes abbatem et conventum Affliginensem ad hoc, tam precibus quam minis, induxit quod ipse abbas et conventus, omne jus quod in sepedicta ecclesia beati Andree habebant vel habere poterant, in manus prefati comitis resignarent. Et litteras [2] suas super hoc confectas comiti tradiderunt, quorum tenor superius est prescriptus.

---

[1] Voyez De Marneffe, *Cartulaire d'Afflighem*, n° CXCVIII, p. 274.
[2] Voyez ibidem, n° CXCIV, p. 269.

DE BELGEN

EN DE

KATHOLIEKE GODSDIENST

IN AMERIKA

> « *She is in very truth a prolific mother of brave, learned, saintly missionary sons, who do her honour in whatever land, under whatever clime they spend their lives to draw souls to Jesus* ».
>
> « Belgie is in der waarheid een vruchtbare moeder van dappere, geleerde, heilige zendelingzonen, die haar eer aandoen, in welk land of onder welke luchtstreek ook zij hun leven ten beste geven om zielen tot Jesus te trekken » (1).

Een der schoonste eeretitels van ons land is ongetwijfeld het groot getal zonen, welke het de wereld inzendt om het christen geloof te verspreiden. Geen enkel land misschien zou men kunnen aanwijzen, dat, in evenredigheid met zijn getal inwoners, zooveel zendelingen aan den katholieken godsdienst geleverd heeft. Als we de wereld rondschouwen,

(1) C. J. O'Connell, in *The American College Bulletin*, 1905, p. 109.

in de afgelegenste streken, onder de moorddadigste gewesten en bij de barbaarste volkeren, overal ontwaren wij die edele landgenooten, die er met hun zweet en bloed den akker bevruchten, waar 't christen geloof weelderig eens zal opschieten.

Daarom moet voorzeker ons land door de Voorzienigheid met den mildsten zegen beloond worden, en laat God met welgevallen zijn blik op hem rusten.

Moest er alles wat door ons land op zendingsgebied sedert eeuwen en heden nog verricht werd, verzameld worden, dit zou een kostelijk boek uitmaken, en een der schoonste bladzijden zijn onzer godsdienstige geschiedenis. Andere landen (1) zijn fier zulke werken te mogen bezitten. Daarom zou insgelijks door ons beter mogen bekend zijn, wat wij al verricht hebben tot het verspreiden van het geloof in de gansche wereld.

Bij velen nochtans is het een onbekende zaak, dat in Amerika ook onze landgenooten op den katholieken godsdienst een eeuwigen invloed uitgeoefend hebben. Het is ons onmogelijk daarover een volledige geschiedenis op te stellen: nochtans zal het niet onnuttig zijn daarover eenige enkele bijzonderheden mede te deelen.

Daartoe zullen wij een korte historische schets geven over twee Belgische stichtingen, wier invloed breed en wijdstrekkend geweest is : te weten het *S. Josephs Seminarie van Troy*, bij New-York, dat vier en dertig jaar lang de schoonste vruchten afgeworpen heeft, en het *Amerikaansch Seminarie van Leuven*.

---

(1) Zoo heeft Frankrijk de geschiedenis zijner zendelingen : PIOLLET, S. J. *Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, la France au dehors*, in 6 boekdeelen. Het werd me ook gezegd, dat er insgelijks in 't Duitsch een werk gereed gemaakt wordt, dat de geschiedenis behelzen zou van al de zendelingen uit de Duitschsprekende landen herkomstig. De schrijver ervan is *E. P. Huonder, S. J.* opsteller der *Katholische Missionen* te Luxemburg.

I. Het S. Josephs seminarie van Troy (¹).

Deze stichting strekt uitsluitelijk het bisdom Gent ter eere, en heeft den Belgischen naam voor goed aan de geschiedenis der New-Yorksche kerk verbonden.

Reeds jaren had Aartsbisschop *Hughes* van New-York, de noodwendigheid gezien van een seminarie op nieuw op te richten, tot meerderen bloei van den godsdienst in zijn bisdom. Hij knoopte dus onderhandelingen aan, en kwam overeen met vijf andere bisschoppen der New-Yorksche provincie (²) om leerlingen te sturen naar een Seminarie dat ze te zamen in 't leven zouden roepen.

In het jaar 1862 kochten zij de gebouwen der Hoogeschool van Troy, door de Methodisten gesticht, en twee jaren te voren door slecht bestuur vervallen.

Doch de grootste moeilijkheid bestond in het aanwerven van leeraars. Om reden van het beperkt getal priesters in die bisdommen was men genoodzaakt den blik naar Europa te keeren. Na eene weigering bij de Sulpicianen te Parijs, ging men aankloppen bij Kardinaal *Sterckx* te Mechelen. Deze toch kon de vraag niet inwilligen, daar hij op dien oogenblik geen overvloed van priesters bezat. Hij verwees dus de aanvragers naar het bisdom Gent (³).

(¹) Deze korte schets van het Troy Seminarie is getrokken uit het werk « *Historical sketch of St. Joseph's Seminary, Troy, N. Y., by the Right Rev. Henry Gabriels, D. D., bishop of Ogdensburg, N. Y.* » uitgegeven te New-York door de « *United States Catholic Historical Society, 1905* » bl. 39-188. Vgl. ook : « *The Official Catholic Directory 1909, Wiltzius, Milwaukee* ». Ook werden mij door Mgr. Gabriels zelf mondelings sommige inlichtingen gegeven.

(²) Te dien tijde was het aartsbisdom New-York nog met deze streek vereenigd, die sindsdien het aartsbisdom Boston met zijne afhankelijke bisdommen geworden is.

(³) De aanvragers waren *Mgr. Mc Closkey*, bisschop van Albany, later aartsbisschop van New-York en kardinaal. Hij was vergezeld door *Mgr. Fitzpatrick*, bisschop van Boston. Tusschen hen en

Hier werd door Zijne Hoogw. *Mgr. Delebecque* († in 1864) hun wensch met alle dienstvaardigheid vervuld.

Te dien tijde onderwees in het bisschoppelijk Seminarie van Gent de *Z. E. H. Kan. Joseph Vandenhende* de zedelijke godsgeleerdheid. Op aanvraag zijner Hoogw. aanvaardde hij het Voorzitterschap van het nieuw Seminarie van Troy. Vóór zijn vertrek, dat plaats greep in Augustus 1864, werd hem in Juli 1864 door de Hoogeschool van Leuven, waar hij vroeger reeds den titel van licenciaat verworven had, de titel van Doctor in de Godgeleerdheid, honoris causa, geschonken.

Tezelfdertijde gaven nog drie andere priesters van het bisdom, op verzoek van hun bisschop, hunne toestemming tot een vijfjarig verblijf en onderwijs in Amerika. Het waren de *EE. HH. Hendrik Gabriels*, *Karel Roelants*, en *Petrus Puissant*, de eerste licenciaat, de twee andere baccalaureus in de Godgeleerdheid der Hoogeschool te Leuven.

Drie broeders van Ronse, (thans broeders van O. L. Vrouw van Lourdes) aanvaardden insgelijks het nieuw Seminarie te helpen bezorgen.

De E. H. Voorzitter was intusschen vóórgegaan op toezicht, want de streek was nog gansch beroerd door den burgeroorlog van 1861-1865. Ter bestemming aangekomen, noodigde hij de gansche karavaan uit, om maar seffens over te steken, en het werk te beginnen. Z. Hoogw. Mgr. Delebecque, eer dat zij vertrokken, noodigde hen uit ten noenmale ; hij wenschte hun een laatste vaarwel en een voorspoedige reis, en gaf aan E. H. Roelants zijne Heilige Olie mede, omdat ze op de reis mogelijks zou kunnen dienstig geweest zijn.

Z. Hoogw. den bisschop van Gent was *Mgr. Deneve*, alsdan Rector van 't Amerikaansch Seminarie te Leuven, een krachtige en werkzame middelaar.

Dit geschiedde den Vrijdag. Den volgenden Zondag, toen de boot Antwerpen verliet, werd zijne Hoogw. schielijk met eene hartkwaal getroffen; te vergeefs zocht zijn secretaris naar de H. Olie en zoo kwam het, dat Mgr Delebecque zonder de laatste Heilige Sacramenten overleed.

Intusschen verlieten de moedige priesters Liverpool den 5 October, en landden te New-York aan den 17 October 's morgens.

Het nieuw Seminarie werd geopend den 18 October 1864. Op de vijf leeraars en een procurator, telde men *vier* Belgen. Kanunnik Vandenhende, voorzitter, onderwees de kerkelijke geschiedenis en eenige andere vakken; E. H. Roelants was leeraar in de H. Schrift; E. H. Puissant leerde de wijsbegeerte aan, en E. H. Gabriels de dogmatieke godgeleerdheid.

E. H. Vandenhende kwam naar Gent terug, den 1 Juli 1871, en is er gestorven, als groot vicaris, den 1 Juli 1901, in den ouderdom van 87 jaren. Als voorzitter volgde E. H. Gabriels hem op, en een nieuwe leeraar werd door *Mgr. Brack* naar Amerika gezonden, namelijk: *E. H. Augustinus Fivez*, licenciaat in de Godgeleerdheid, die te dien tijde zijn doctoraat aan de Hoogeschool te Leuven bereidde.

In 1871 liet de nieuwe voorzitter het gedrukte reglement van het Seminarie: « *Manuale alumnorum S. Josephi, Trojæ, N. Y.* » alle studenten ter hand stellen. In Juli 1882 werd hij door de Leuvensche Hoogeschool tot Doctor in de Godgeleerdheid honoris causa uitgeroepen.

Zijne Hoogw. Mgr Bracq stuurde verder, in 1883, voor een verloop van vijf jaar, den *E. H. Remi Lafort*, licenciaat in de Godgeleerdheid der Universiteit te Leuven. Hij werd leeraar in kerkelijk recht, godgeleerdheid, en inleiding tot de H. Schrift. Alzoo vinden wij in die jaren *vijf* Vlaamsche priesters in het onderwijs.

In 1890 keerde E. H. Roelants naar Gent terug. Op het aandringen van bloedverwanten en vrienden, besloot hij voortaan in zijne geboortestad te blijven. Hij werd door *Mgr Stillemans* titulaire kanunnik benoemd, en „ Censor librorum ”. Tot nut zijner vroegere studenten gaf hij daar een korte verklaring in het licht van S. Mattheus Evangelie. Hij overleed den 15sten Januari 1901, 74 jaren oud.

Als leeraar in de H. Schrift werd hij opgevolgd door E. H. Lafort. Intusschen werd E. H. Gabriels, in 1891, bisschop gekozen van Ogdensburg (1), en verliet het voorzitterschap in April 1892.

Nogmaals volgde een Belg hem op, *E. H. Puissant*, Doctor in de Godgeleerdheid, honoris causa, van Leuven.

Te lang ware het al het werk te melden dier Belgische leeraars gedurende gansch dit tijdverloop. Al hun tijd en al hun krachten besteedden zij er zonder sparen aan hun onderwijs en aan het vormen van de opkomende Amerikaansche geestelijkheid. Doch middelerwijl werden de professoren ouder en ouder, en de aartsbisschop voorzag met spijt de moeilijkheid, die steeds op nieuw oprijzen zou in het aanwerven van nieuwe leeraars. Daarbij wenschten de priesters van het aartsbisdom een Seminarie te hebben, dat wat nader de stad zou gelegen zijn, om alzoo gemakkelijker de jaarlijksche geestelijke oefeningen te kunnen volgen. Dit alles deed er toe besluiten een nieuw Seminarie te bouwen en het toe te vertrouwen aan de Sulpicianen. In 1896 reeds verhuisden de studenten naar een nieuw gebouw, en aan de professoren werd de keus gelaten, ofwel hun ambt voort te zetten, ofwel in het aartsbisdom een nieuwe plaats te bekleeden.

E. H. Fivez, die reeds ziekelijk was, verslechtte schielijk en overleed te Troy, den 6den November 1896, in den

(1) *Mgr Gabriels*, heden nog bisschop van Ogdensburg, werd geboren den 6den October 1838, te Wannegem-Lede, Oostvlaanderen.

ouderdom van 56 jaren. Eene luisterlijke begraving had plaats, waarin Zijne Hoogw. Mgr Gabriels zelf de lijkmis zong. Nu rust deze heldhaftige landgenoot in vrede op het kerkhof van S. Agnes te Albany.

De derde en laatste voorzitter, *E. H. Puissant*, ging naar New-York wonen, waar hij « *defensor matrimonii* » benoemd werd en voorzitter bleef der « *Synodale examinatores* ». Na het afsterven van E. H. Roelants, werd hij kanunnik benoemd te Gent, waar hij heden nog woonachtig is.

E. H. Lafort bleef nog twee jaren leeraar in de H. Schrift aan het Nieuw Seminarie. Sindsdien is hij bestuurder geweest van verscheidene kloosters, en « *censor librorum* » van het aartsbisdom. Heden is hij bestuurder van « *St Joseph's Convent, Peekshill, New-York* ».

Zoo ontlook, bloeide en verdween een Vlaamsch Seminarie in Amerika. Het was ontstaan in October 1862, met *zeventig* studenten, en toen het in Juni 1896 zijne deuren sloot, telde het boven de *duizend* leerlingen en oud-leerlingen. In Juli 1909 heeft het reeds aan de katholieke Kerk der Vereenigde Staten *twee en twintig prelaten* geschonken, *twaalf groot-vicarissen*, en *tien bisschoppen*.

Zijn bestaan is voorbij, maar zijn vruchten blijven immer voortleven.

II. Het Amerikaansch Seminarie te Leuven.

Eene andere Belgische stichting, die evenals de eerste, in de geschiedenis van het katholicismus in de Vereenigde Staten zekerlijk eene eervolle plaats bekleedt, is het Amerikaansch Seminarie te Leuven. Daarom geven we hier eenige korte mededeelingen over zijn worden, zijn werken en zijn streven.

In het jaar 1856 kwam *E. H. Kindekens* (geboren te Denderwindeke), alsdan groot-vicaris van het bisdom Detroit in Amerika, naar Rome, met het doel in de H. Stad, volgens wensch van Pius IX, een Amerikaansch College op te richten (1).

Daar zijne pogingen mislukt waren, keerde hij eenigen tijd in zijn vaderland terug, en hoorde er de gedachte uiteenzetten van een Seminarie voor Amerika in Leuven. Daar zouden de studenten de Duitsche en Engelsche talen gemakkelijk kunnen aanleeren, en aan de Hoogeschool de leergangen kunnen volgen, zoodat de onkosten veel minder zouden zijn. Over dit plan sprak E. H. Kindekens met *Mgr Delebecque* en met *Kard. Sterckx*, die het ten volle aanmoedigden. Teruggekeerd in Amerika, stuurde hij nopens die zaak een omzendbrief naar al de Amerikaansche bisschoppen van dien tijd. Allen keurden de zaak goed, doch de twee geestdriftigsten, en die besloten terstond hand aan 't werk te slaan, waren *Mgr Spalding*, bisschop van Louisville, Kentucky (2) en *Mgr Lefevere*, administrator van het bisdom Detroit, Michigan (3).

Deze waren de twee eerste stichters en beschermers van het College, dat den 19 Maart 1857, onder 't bestuur van *E. H. Kindekens*, eersten rector, geopend werd onder den naam van : « *Het Amerikaansch College der Onbevlekte Ontvangenis der H. Maagd Maria* ».

Die twee bisschoppen schreven in elk voor een som van

---

(1) Dit College kwam later tot stand en werd geopend den 8sten December 1859. Vgl. *The Catholic Encyclopedia*, Vol. I, bij het woord « *The American College in Rome* » New-York.

(2) Later aartsbisschop van Baltimore.

(3) *Petrus Paulus Lefevere*, bisschop van Zela, in partibus infidelium, hulpbisschop en bestuurder van het bisdom Detroit, geboren te Rousselare en overleden in zijne bisschoppelijke stad den 4den Maart 1869, in den ouderdom van 65 jaren, het 28ste jaar van zijn bisschoppelijk ambt. (Deze woorden zijn te lezen op zijn doodsanctje).

duizend dollars. Met den tijd is het getal dier bisschoppen-beschermers gedurig geklommen, zoodat heden dit College zeventien Amerikaansche bisschoppen als zijne beschermers aanziet. In de III Kerkvergadering van Baltimore werd aan een comiteit van drie leden, waaronder ***Mgr Maes*** (1), bisschop van Covington, de zorg opgedragen het Seminarie te besturen, zijn rector en professors te benoemen, enz.

In de grootste armoede ontloken, heeft het zijn bestaan te danken aan de milde tusschenkomst veler lieden.

Een dezer trouwe en groothartige weldoeners was *Z. E. H. kanunnik Maes* van Brugge. Den 1sten Januari 1858, zoo vindt men nu nog in de oorkonden, schonk hij aan het nieuw zendelingenhuis eene gift van duizend frank. Wat later, in Mei 1860, zond hij een nieuwe almoes op, te weten de som van vijf en twintig duizend frank, ten einde nieuwe gebouwen aan te koopen en het Seminarie te vergrooten.

Hij was het nog, die al de veranderingen en herstellingen daartoe noodig vrijgevig bekostigde. Gedurende de verlofdagen stond zijn huis altijd open om de studenten, die naar hun ver afgelegen vaderland niet konden terugkeeren, te ontvangen en te herbergen. Menigvuldige andere onbekende giften werden door hem aan het opkomend gesticht geschonken. Daarom heeft men te recht gezeid, dat, zonder zijne krachtige medehulp en bijdragen, het nieuw Seminarie reeds lang misschien zou voorbij zijn. Hij stierf den 25sten Maart 1877, en alle jaren nog, den 25sten Maart, wordt in de kapel van het Amerikaansch Seminarie eene plechtige jaarmis gezongen tot zijner ziele lavenis. Op zijne begraving wilde Mgr Faict zelf de lijkrede uit-

---

(1) *Mgr Maes,* te Kortrijk geboren den 13sten Maart 1846, werd bisschop genoemd in 1884 en gewijd den 25sten Januari 1885. Vgl. M. F. EGAN: « *The Hierarchy of the Roman Catholic Church in the United States* » Vol. I, p. 123-4, Philadelphia, G. Barrie.

spreken, en als tekst had hij de welgepaste woorden gekozen, die gansch het leven van den verdienstvollen overledene zoo wel samenvatten : « *Dedit ei Deus latitudinem cordis quasi arenam quæ est in littore maris* ». (III Regum IV-29). « God gaf hem eene breedte van hart gelijk het zand, dat op den oever der zee is ».

Begonnen in 1857, met acht studenten op het einde des jaars, telt het heden zeventig studenten. Dit getal is bestemd om gedurig nog te klimmen, daar, sedert het voltrekken van een nieuw gebouw, er thans plaats is om ver boven de honderd studenten te huisvesten.

Voegen we in 't kort hierbij hoe de leergangen er gegeven worden. Sommige leerlingen kunnen de hoogere leergangen der Hoogeschool volgen. Zoo vinden wij, dat in 1859 een student den graad verwierf van baccalaureus in de Godgeleerdheid, de eerste leerling aan wien deze eer te beurt viel. Hij was een Ierlander *Wm J. Wiseman*, die later stichter en opsteller geworden is van « *The Pastor* » het eerste tijdschrift voor priesters in Amerika, en dat de voorbode geweest is van het heden overal vermaarde tijdschrift : « *The American Ecclesiastical Review* ».

Onder de Amerikaansche bisschoppen zijn er heden twee, die te Leuven den graad van licenciaat in Godgeleerdheid gewonnen hebben, te weten : *Mgr Riordan*, bisschop van San Francisco (1) en *Mgr Spalding*, bisschop van Peoria (2), de eerste in 1865 en de tweede in 1866.

Tot in 1877 werden de leergangen van godgeleerdheid gegeven deels door de Katholieke Hoogeschool, deels door leeraars aan het gesticht zelf toebehoorend (3). Van 1877

---

(1) Werd priester gewijd in Belgie, in 1865, door kard. Sterkx, werd hulpbischop van San Francisco in 1883, en aartsbisschop in 1888.

(2) Bisschop gewijd den 1sten Mei 1877.

(3) Onder deze laatsten zijn te vermelden :

a) Z. E. H. Kan. *Van Kerchove*, geboren te Gent, den 28sten Augusti 1826. Hij was licenciaat in Godgeleerdheid der Hoogeschool te Leuven,

tot 1898, werden de leergangen niet meer aan de Hoogeschool, maar bij de PP. Jesuieten gevolgd. In 1898 werden de leergangen der Hoogeschool heringericht, zoodat de leerlingen wederom als studenten der Universiteit ingeschreven werden. Eindelijk in 1906 werd een faculteit van wijsbegeerte erbij gevoegd, wier leergangen gegeven worden door leeraars door het gesticht zelf benoemd.

De Rectors, die van het begin af tot heden het College bestuurd en tot zijnen bloei hebben gevoerd, zijn de volgende : *E. H. Kindekens*, van 1857 tot 1860, ***Mgr De Neve*** (¹), van 1860 tot 1891 ; ***Mgr Willemsen***, van 1891 tot 1898 ; eindelijk de huidige rector ***Mgr De Becker***, leeraar in 't Kerkelijk recht aan de Hoogeschool, van 1898 tot heden toe (²).

In 1907, vierde het gesticht, in tegenwoordigheid van talrijke oud-leerlingen uit alle hoeken van Amerika overgekomen, waaronder vier bisschoppen, zijn vijftigjarig

---

en schikte er zijn doctoraat te winnen ; was ook eenigen tijd student aan het Belgisch College te Rome. Op aanvraag van Mgr De Neve, aanvaardde hij in het Amerikaansch Seminarie de H. Schrift te onderwijzen. Hij deed zulks van 1860 tot 1872, en overleed te Destelbergen, den 21sten Januari 1907.

b) E. H. *Dumont*, eerst zendeling in Amerika (bisdom Detroit), werd professor in de dogmatieke godgeleerdheid aan het Amerikaansch Seminarie, en is er ook eenigen tijd pro-rector geweest, totdat hij, in Januari 1873, tot den bisschoppelijken stoel van Doornijk verheven werd.

(¹) Mgr *De Neve* werd geboren te Everghem, den 5den Juli 1821 ; priester gewijd te Gent in 1847, was onderpastor te Ronse en te Waarschoot. In October 1856 vertrok hij naar Amerika, Detroit, samen met zijn bloedverwant *Mgr Edw. Joos*, die later vicaris-generaal werd van Detroit. Vgl. « *Funeral Sermon of the Right Rev. Mgr Edw. Joos, by the Right Rev. Camillus Maes, bishop of Covington.* » Monroe, Michigan 1901.

(²) In 1891 werd *Mgr Maes*, heden nog bisschop van Covington, rector benoemd. Hij zou zijn bisdom verlaten hebben, en, nog titelvoerende bisschop, te Leuven het bestuur van het College komen waarnemen. Onvoorziene moeilijkheden hebben het uitvoeren dezer benoeming belet.

bestaan. Het is dus reeds mogelijk een blik te werpen op zijn verleden, en aan de vruchten zal men de waarde van den boom kunnen schatten.

Tot heden toe zijn er uit het Amerikaansch Seminarie voortgesproten :

Vijf aartsbisschoppen: Hunne doorluchtige Hoogwaardigheden *Ch. Seghers*, (Oregon City) vermoord in 1886 (1) ; *Fr. Janssens* (New Orleans) gestorven in 1897 (2) ; *P. Riordan* (San Francisco) en *B. Orth* (Victoria, British Columbia) (3); *J. L. Spalding*, vroeger bisschop van Peoria, heden aartsbisschop in part. infid. van Scyphopolis, wonende te Peoria.

Elf bisschoppen, namelijk hunne Hoogw. *A. Jünger* (Nesqually) overleden in 1895 ; *J. Lemmens* (4) (Vancouver Island) gestorven in 1897 ; *J. B. Brondel* (Helena) (5) overleden in 1904 ; *A. J. Glorieux* (Boise) (6) ; *C. P. Maes* (Covington) ; *A. Van de Vyver* (Richmond) (7) ; *Th. Meer-*

---

(1) Vgl. over *Mgr Seghers* in *The American College Bulletin* „ jaarg. 1905-6, het artikel : „ *The Apostle of Alaska* „ door *M. De Baets*, alsook „ *Mgr Seghers, l'Apôtre de l'Alaska* „ Gand, Siffer 1896, door denzelfden schrijver.

(2) *Mgr Janssens* werd geboren te Tilburg, den 18den October 1843. Priester gewijd te Gent den 21sten December 1867, bisschop gewijd van Natchez in 1881, aartsbisschop van New-Orleans in 1888.

(3) Heeft in 1908 zijn ontslag genomen en leeft heden in Italie.

(4) *Mgr Lemmens* werd geboren te Schimmert, in Hollandsch Limburg.

(5) *Mgr Brondel* werd geboren te Brugge (S. Salvators) den 23sten Februari 1842, en werd bisschop gewijd van Vancouver Island den 14sten December 1879, werd de eerste bisschop van Montana, den 7sten Maart 1884, stierf den 3den November 1903.

(6) *Mgr Glorieux* werd geboren te Dottenijs, den 1sten Februari 1844, werd bisschop van Appollonia, en apostoliscbe vicaris van Idaho in 1885, is bisschop van Boise sedert den 26sten Augusti 1893.

(7) *Mgr Van de Vyver* is geboren te Haesdonck (Oostvlaanderen) den 1sten December 1844, bisschop gewijd van Richmond, den 20sten October 1889.

Vgl. over al deze bisschoppen : „ *Biographical Encyclopedia of the Catholic Hierarchy of the United States, 1784-1798, by Fr. Reuss,* „ Milwaukee, Wisconsin.

schaert (Oklahoma) ; *J. J. O'Connor* (Newark); *W. Stang* (Fall River) overleden in 1907 (1) ; *J. Fox* (Greenbey), en *Ed. Dun*, in Juni 1909, bisschop benoemd van Peoria (2).

Twee apostolische protonotarissen.

Zeven huisprelaten, onder dewelke *Mgr Croquet*, oom van kard. Mercier, die, na zich meer dan veertig jaar toegewijd te hebben aan de bekeering der Indianen, overleed, in 1902, te Braine-l'Alleud, zijn geboorteplaats ; alsook *Mgr De Regge*, geboren te Gent den 16 December 1830, priester gewijd den 17 December 1853, vertrokken naar Buffalo, New Jersey, den 1 September 1863, en te Antwerpen overleden den 13 Juli 1904 (3).

Elf groot-vicarissen, waaronder wij de volgende namen aantreffen uit het bisdom Brugge :

Louis Franc. Schram, te Brugge geboren op S. Salvators, den 2 Juli 1847. Hij deed zijne studien in S. Lodewijks-college te Brugge, werd priester gewijd den 21 Februari 1872 door Mgr Cattani, nuncius te Brussel, en stierf te Vancouver in 1898, als vicaris generaal van Nesqually.

Gustaaf De Preitere, geboren te Kortrijk, op S. Maertens, den 20 Januari 1871. Zijn moeder was de zuster van Mgr Meerschaert, bisschop van Oklahoma. Hij studeerde aan het S. Amandscollege te Kortrijk, werd priester gewijd den 10 Februari 1895, door Mgr Van der Stappen, en vaarde uit Antwerpen naar Amerika, den 7 September 1895. Heden is hij vicaris-generaal van het bisdom Oklahoma.

Zeven honderd en een en dertig priesters heeft het Amerika

---

(1) *Mgr Stang* was vroeger leeraar aan de Hoogeschool te Leuven (1898-99).

Vgl. « *Annuaire de l'Université de Louvain, 1908.* »

(2) Om gezondheidsredens heeft Mgr Spalding zijn ontslag genomen van bisschop van Peoria.

(3) Over eenige dagen is er nog een nieuwe huisprelaat benoemd, t. w. *Mgr Stockman*, geboren te *Synghem* (Oostvlaanderen), en heden te San Francisco woonachtig.

ingezonden, die er in alle gewesten verspreid zijn. Daarvan zijn er nog **539** in leven ([1]). Onder de overledenen vinden we er *acht* uit het bisdom Brugge herkomstig en *vier en twintig* uit Oostvlaanderen ([2]).

Uit deze getallen blijkt klaar hoe groot de rol is door ons land vervuld in de ontwikkeling van het katholicismus in de Nieuwe Wereld. Ten volle dus heeft het Amerikaansch College beantwoord aan de verwachting zijner stichters. Eerst en vooral hoopten dezen op deze manier zendelingen naar Amerika te lokken. Groot immers was er de nood van priesters ([3]). Men mag gerust beweren, dat een ontelbaar

---

([1]) Volgens eene lijst die mij medegedeeld werd, verblijven er heden in de Vereenigde Staten niet min dan 124 Vlaamschsprekende priesters, die hunne studien gedaan hebben aan het Amerikaansch College te Leuven. (Hollanders en Belgen uit de Vlaamsche provincien).

In die lijst tel ik 25 Westvlamingen en 37 Oostvlamingen. Men neme in acht, dat in die lijst niet begrepen zijn de priesters, die in Vancouver eiland verblijven en waaronder er ook verscheidene Vlamingen, namelijk uit het bisdom Brugge, werkende zijn. Men vergete ook niet dat er een groot getal priesters in de Vereenigde Staten leven, die Vlamingen zijn, doch door het Amerikaansch College niet hebben voorbijgegaan : hun getal kan ik onmogelijk opgeven. Dit getal Vlaamschsprekende priesters zou nog veel klimmen, moest men er de overledenen bijvoegen, alsook dezen die, ofschoon uit Duitschland, Luxemburg en Waalsch Belgie afkomstig, toch ook de Vlaamsche taal machtig zijn. Luidens het verslag van den « *Priesterbond ter bescherming der Belgische en Nederlandsche landverhuizers* », (Heyrman en Kuypers, De Pere, Wisconsin, 1909), zijn er heden 250 Belgische en Hollandsche namen op de lijst van de dienstdoende priesters in de Vereenigde Staten (bl. 15).

([2]) Zie aanhangsel, bl. 319.

([3]) Reeds in 1858 deed *Mgr Spalding* uit Amerika eene omreis in Belgie, om er Belgische priesters voor Noord-Amerika aan te werven. Ook in 1852 was dezelfde bisschop reeds naar Belgie gekomen, ten einde er priesters over te halen om naar Kentucky te gaan werken. Gedurende die reis kwam hij naar Brugge, en knoopte daar onderhandelingen aan met de Broeders Xaverianen en met den toenmaligen bisschop van Brugge, *Mgr Malou*, zoodat in 1854, er Xaverianen overstaken naar Louisville, om daar tot het verspreiden van het katholicismus in de Vereenigde Staten mede te helpen. Hij deed alsdan eene omreis in al de Belgische bisdommen en hield aanspraken

getal katholieken in Amerika, alleenlijk door gebrek aan priesters, allengerhand hun geloof hebben verloren. Reeds in 1863 schreef Mgr Lefevere het volgende : « Niet min dan twaalf groote zendingen, waar een priester onmiddelijk en volstrekt noodig is, hunkeren naar den dag dat ik er hun een zenden zal », en wat waar was voor zijn bisdom, was ook voor alle andere bisdommen waar. Welnu Leuven is een middenpunt geweest, waar steeds talrijke jonge priesters uit alle landen (Belgen, Duitschers, Polen, Ierlanders, Hollanders) te zamen gestroomd zijn om in dien grooten wijngaard te gaan werken.

Daarbij was Leuven ook eene best geschikte plaats om talen aan te leeren, hetgeen voor de tallooze uitwijkelingen doodnoodig was.

Daar er heden in Amerika reeds vele seminarien bestaan, zullen sommigen misschien meenen, dat op onze dagen zulk een gesticht niet noodig meer is ([1]).

---

in al de Belgische Seminaries over de noodwendigheden der Amerikaansche Kerk. Hij ook was het die de gedachte opvatte van een Amerikaansch Seminarie te Leuven.

Vgl. « *Life of Archbishop Spalding, Baltimore, 1873*, p. 160-2 » door zijn neef *J.-L. Spalding*. thans aartsbisschop van Scyphopolis, in part. infid.

([1]) Heden bestaan er in de Vereenigde Staten : 1° de katholieke Hoogeschool te Washington ; 2° de katholieke Hoogeschool te Georgetown, onder bestuur der PP. Jesuieten ; 3° de Hoogeschool van «Notre Dame », in 't bisdom Fort-Wayne, bestuurd door de EE. PP. van het H. Kruis ; 4° de Hoogeschool der H. Maria, te Baltimore, toebehoorende aan de PP. Sulpicianen ; 5° 84 geestelijke Seminarien, erin begrepen de kloostergemeenten, waar leergangen van wijsbegeerte, en godgeleerdheid gegeven worden.

Om deze getallen te beoordeelen, houde men voor oogen dat er in de Vereenigde Staten *103* bisdommen en vicariaten bestaan, en dat er van die 84 Seminarien er slechts **17** als bisschoppelijke Seminaries mogen aangezien worden. Daarvan zijn deze van Baltimore, Rochester, New-York, St-Paul en Overbrook (Philadelphia), de beste.

In het jaar 1852 waren er nog maar 26 bisschoppen, 6 aartsbisschoppen en 10 bisschoppelijke seminaries.

Aan dezen kan men antwoorden, dat voor een getal jaren nog, waarvan men het einde niet kan van voorzien, deze Belgische stichting geroepen is om de grootste diensten te bewijzen.

Drie redens zullen dat in 't kort doen begrijpen : Men neme eerst en vooral in acht de onmetelijke uitgestrektheid der bisdommen in Amerika. Om daar eenige voorbeelden van te geven, weze het genoeg aan te merken dat het bisdom Tucson (Arizona) 12 keeren zoo groot is als Belgie, het bisdom Dallas (een deel van Texas) 10 keeren, Idaho 7 keeren en half, het Indiaansch grondgebied meer dan 6 keeren, enz. enz.

Wie zal daaruit niet verstaan dat, tot heden toe, nog gebrek aan priesters bestaat in zulk onmetelijk land ?

Een tweede reden bestaat in het verschil van volkeren en rassen, dat daar samen woelt : witten, negers, Indianen, Chineezen, Japanners, enz. [1].

Volgens « VACANT, *Dictionnaire de théologie* », rekende men in 1900 ander de Indianen 81086 katholieken, en onder de negers omtrent 200,000 katholieken. Veel zendelingen zullen er nog hun leven moeten opofferen, eer gansch de menigte heidenen tot het waar geloof zal bekeerd zijn.

Eindelijk een derde en gewichtige reden is het ontzaggelijk getal uitwijkelingen, die uit Europa het Nieuwe Werelddeel overrompelen.

Daar vindt men Belgen en wel bijzonderlijk Vlamingen,

Vgl. *Dictionnaire de théologie catholique*, Vacant, Paris, 1900, bij het woord : *Amérique-catholicisme*.

The official Catholic Directory 1908.

The Record (*Louisville*) nummer van 30 Januari 1908.

[1] Volgens de laatste officieele optelling van 1900, wonen in de Vereenigde Staten : 266,760 Indianen, 85,986 Japanners, 11,950 Chineezen, 8,840,789 Negers en 66,919,802 Blanken. (Vgl. *Census report*, 1900).

Duitschers, Franschen, Hollanders, Ierlanders, Polen, met één woord alle rassen van Europa. Voor al die uitwijkelingen zijn er priesters vereischt die hunne taal spreken : anders verliezen zij allengerhand hun geloof en zeden.

Om al die redens heeft het Amerikaansch Seminarie te Leuven nog een groote zending te vervullen. Daarom was het niet zonder reden dat Paus Pius X, in een Breve van 19 Juli 1907, dit gesticht geluk wenschte over zijne werking in Amerika, en verhoopte, dat het in de toekomst meer en meer zou mogen medehelpen om het katholiek geloof in de Vereenigde Staten te verspreiden (1).

J. BITTREMIEUX.

Leuven, 8 Juli 1909.

AANHANGSEL

We geven hier de lijst der priesters, oud-studenten van het Amerikaansch College, reeds overleden, en die uit het bisdom Brugge herkomstig waren.

1°/ THIBAU GUSTAVE : hij was leeraar aan 't College te Veurne, werd aanvaard in het Amerikaansch Seminarie

---

(1) Bijzonderste bronnen : Rev. J. VAN DER HEYDEN, *The Louvain American College, 1857-1907*, bij Ceuterick, Leuven, 1909; — *The American College Bulletin*, jaarg. 1904-5-6-7 ; — *The Catholic Encyclopedia*, Vol. I, New-York, bij het woord : *American College of Louvain;* — *Le Collège Américain de Louvain et son action au point de vue de l'expansion économique* (*rapport lu au Congrès international d'expansion économique mondiale*, Mons, 1905, par le chan. DE BECKER ; — *L'Église aux États-Unis, le Collège Américain de Louvain*, par le chan. DE BECKER, Louvain, Polleunis et Ceuterinck, 1901 ; — *L'Université de Louvain, coup d'œil sur son histoire et ses institutions 1425-1900*, Bruxelles, Bulens, 1900, p. 112-119.

den 1[sten] Juli 1866 en trad er binnen den 1[sten] September 1866, vertrok uit Oostende den 13[sten] September 1866 voor het bisdom Oregon-City, en is overleden den 30[sten] Januari 1892.

2°/ Schram Lodewijk : zie hierboven bl. 315.

3°/ Delbaere Polydore-Leopold, geboren te Ingoyghem, den 20[sten] December 1838 ; voltrok zijne studiën te Rousselaere ; trad in 't Amerikaansch Seminarie den 1[sten] October 1861 ; priester gewijd door kardinaal Sterkx te Mechelen, den 21[sten] Mei 1864 ; vertrokken den 3[den] September 1864 naar het bisdom Detroit, en gestorven den 31[sten] April 1901, in S[t] Elisabeths hospitaal, te Danville (Illinois).

4°/ Allaeys Honorius-Benedictus, geboren te Woesten den 4[den] Juli 1857, studeerde te Dixmude en te Rousselaere; priester gewijd in 't Seminarie te Brugge den 27[sten] Augusti 1882 ; werd directeur der Katholieke School te Blankenberghe. Mgr Brondel aanvaardde hem voor zijn bisdom den 23[sten] April 1888, en den 25[sten] April trad hij in het Amerikaansch Seminarie te Leuven. Hij vertrok, met E. H. Schram, voor het bisdom Helena, den 12[sten] Mei 1888 en overleed te Butte (Montana) den 1[sten] Augusti 1903.

5°/ Mgr Brondel, trad in 't Amerikaansch Seminarie den 1[sten] October 1861, werd priester gewijd te Brussel door Mgr Seraphien Vannutelli, alsdan Pauselijke Nuntius, thans Kardinaal, in dezes huiskapel, aanvaard en vertrokken voor 't bisdom Nesqually. (Zie hierboven nota 7 op bladz. 314).

6°/ Vandendriessche Ludovicus, geboren te Moorslede den 17[sten] Januari 1837 ; studeerde te Rousselaere ; in 't Amerikaansch Seminarie getreden den 7[sten] Januari 1863 ; werd reeds priester gewijd in 't Seminarie te Brugge den 21[sten] December 1861 ; vertrokken naar 't bisdom Detroit den 2[den] Mei 1863. Na hard werken aldaar, keerde hij op

het einde van 1901 naar Vlaanderen terug, en stierf in St Carolusgesticht te Kortrijk den 28sten Maart 1904. Nog twee zijner oudere broeders hebben ook roemvol werk in Amerika verricht, en mogen als groote zendelingen aangezien worden : Amandus Vandendriessche, ook in 't bisdom Detroit, en Carolus Vandendriessche, die, als Jesuiet, in het aartsbisdom Cincinnati, werkzaam was. Zij waren, langs moeders kant, met Mgr Lefevere bloedverwanten.

7°/ DONCKELE THEOPHILE : geboren te Harelbeke den 25sten October 1851, trad in het Amerikaansch College den 27sten September 1874 ; werd priester gewijd door kard. Seraphien Vannutelli, alsdan nuntius te Brussel, den 31sten Maart 1877 en vertrok naar 't eiland Vancouver, den 14sten October 1877. Hij stierf, bestuurder der Indiaansche nijverheidschool te Kuper eiland, te Victoria, den 30sten Mei 1907.

8°/ DE POORTER ALPHONSE, geboren te Poucque (Oost-Vlaanderen), den 2den Augusti 1872. Deed zijne studiën te Thielt, te Rousselare en aan het Seminarie te Brugge. Hij voltrok ze in het Amerikaansch Seminarie, en werd priester gewijd in het Seminarie van Roermond, door Mgr Boermans. Zes weken daarna vertrok hij naar Peoria, Illinois, waar hij zich met de grootste zelfsopoffering toegewijd heeft aan het geestelijk welzijn zijner Vlaamsche landgenooten. Voor hen had hij eene parochie gesticht, te weten : Atkinson, Illinois. Hij overleed den 25sten Maart 1909. (Zie *Biekorf*, Tk 9, 1909, bl. 112).

Comment disparut le trésor de la Cathédrale de St-Donatien à Bruges en 1578-1579.

—

Après le désastre de Gembloux, où le 31 janvier 1578 don Juan avait mis en pleine déroute l'armée des États généraux, l'archiduc Mathias et son lieutenant général, le prince d'Orange, se retirèrent précipitamment à Anvers. Ils avaient besoin d'argent pour faire face à l'ennemi qui faisait chaque jour de nouveaux progrès. Comme la Flandre passait pour la plus riche de toutes les provinces, c'est à elle que l'archiduc s'adressa de préférence pour obtenir des subsides. Dès le commencement de février, la ville de Bruges fut requise de payer immédiatement un premier appoint de 20.000 florins. Taxé par le magistrat à 4000 fl., le chapitre de St-Donatien, après beaucoup de pourparlers, réussit à limiter son premier versement à 1200 fl., ou 200 lb. de gros (1). Mais le Taciturne imagina un moyen de frapper monnaie tout en dévalisant les trésors des églises. Le 16 février 1578 parut le placard suivant :

PAR LE ROY,

A tous évesques, prélatz, abbez, prévotz, paters, doyens, chapitres, abbesses, prieuses, maters et aultres monas-

(1) Archives de l'évêché de Bruges. *Acta capituli S. Donatiani*, 11, 13, 17, 19, 21 février 1578.

tères, collèges ecclésiastiques quelz qu'ilz soyent au quartier de Westflandres, et à tous noz justiciers et subiectz cui ce regardera et cestes seront monstrées, salut et dilection. Comme la nécessité présente en laquelle noz Pays Bas se retreuvent, Nous force et commande de ramasser et recouvrer en toute diligence et par tous moyens possibles et convenables une bonne somme de deniers comptans, pour estre employez à la commune deffence de la patrie pour éviter les apparentes calamitez et misères dont elle est à tous costez menachée, nous nous sommes résoluz de nous servir pour un temps par manière d'emprunt les bagues d'or et d'argent vasselles et aultres argenteries appartenans aux abbayes, monastères, hospytaulx, églises, confraries, villes, chastellenies et aultres communaultez de nosdictz Pays Bas. Pour ce est-il que ce considéré avons, par l'advys et délibération de nostre treschier et tresaymé nepveu et frère l'archiduc d'Aulstrice, duc de Bourgoigne etc., gouverneur et capytaine général de nosdictz Pays Bas, de noz treschiers et féaulx les gens de nostre conseil d'estat estants chez luy, et de noz treschiers et bienaymés les estatz généraulx desdictz Pays Bas présentement assemblez en ceste ville, meismes aussi à l'inhort d'aulcuns personnaiges ecclésiasticques, *commis et député*, commettons et députons par cestes *M[e] Charles de Lespinoy*, *conseillier ordinaire* de nostre conseil en Flandres pour, prins avecq luy ung adjoinct à ce qualifié, se transporter et trouver incontinent vers chascun de vous respectivement pour par les meilleurs moyens et raisons qu'il poura adviser vous induire et persuader que pour les raisons susdictes et pour la conservation desdictz Pays Bas et prévenir à leur totale ruyne meismes *aussy pour vostre propre bien et saluyt en particulier*, veuilles prester ausdicts estats généraulz telles vasselles, bagues d'or et d'argent et aultres argenteries que povez avoir, pour s'en servir par forme d'emprunt ou engaigure, sur telle obligation que *Jacques de Smet* demeurant en nostre ville de Bruges, ou en cas qu'il ne puisse vacquer, tel autre recepveur que ledict commissaire

poura constituer, vous baillera. Sy vous requérons et à chascun de vous endroit soy et sy comme à luy appartiendra que quandt ledict commissaire ou son adjoinct se trouvera devers vous, le veuilles oüyr et croyre comme nous meismes et vous démonstrer si promptz et voluntaires que la choise se peult effectuer selon notre désir et le bien de la patrie. Et au surplus luy donner toute faveur, addresse et assistence requise selon l'enthière et parfaicte confidence que avons en vous, affin que à faulte de ce nostre service ne soit aulcunement retardé, car ainsi nous plaist-il. Donné en nostre ville d'Anvers soubz notre cachet cy mys en placcart le xvie jour de février xv^c^ soixante dixhuyt. *Dessoubz estoit escript* par le Roy *et soubsigné* Pottelsberghe *et scellé du seau de Sa Majesté en placart.*

Collationné avecq son originel en parchemin soubsigné et scellé comme dessus, estant chez moy commissaire principal, et trouvé accorder. Ita est.

CH. DE LESPINOY [1].

Ainsi donc, au nom du roi, Mathias réclame les trésors des églises, pour combattre le roi dans la personne de don Juan.

Le 28 février, Anselme de Boodt, échevin, et Philippe van Belle, pensionnaire, députés du magistrat de Bruges, se présentèrent en la salle capitulaire et prièrent les chanoines de leur fournir un inventaire de tous les joyaux de la cathédrale. Le chapitre consentit, mais sous la réserve expresse que ces joyaux ne seraient levés qu'en cas d'extrême nécessité. Il exigea que ces valeurs fussent appliquées exclusivement aux usages permis par les lois canoniques et civiles, avant tout en faveur des pauvres, et cela conformément aux conditions à déterminer par les chanoines, si cette nécessité se faisait sentir.

---

[1] Archives de l'évêché : *Tumultus belgici.*

Voici cet inventaire avec les réserves du chapitre.

Inventaris van de juweelen van goude ende van zelvere, vande cathedrale kercke van St Donaes binder stede van Brugghe, overghegheven myne E. heeren Burchmeesters ende Scepenen der voorseide stede upden laetsten dach van sporcle xv^c achtentzeventich, met de conditien ende bespreken hier achter int lange verclaerst.

RYFVEN ENDE FIERTERS VAN DIVERSCHE SANCTEN ENDE GODS HEYLEGEN.

Eerst eene schoone ende costelicke ryfve ofte fiertre : onlancx nieuwe gemaect : ghedestineert tot de reliquie van St Donaes patroon der zelver kercke, weghende in zelvere ontrent. ii^c xxviij marc.

En marge : Myne heeren vanden capitle verclaersen gheen verclaers thebbene, noch te wetene tghewichte vande naervolghende partyen.

Item eene andere schoone fiertre van Ste Basilius magnus ghegheven by.......... weghende ontrent in zelvere

Item een fiertre van Ste Maximus ghegheven by.... weghende in zelvere

Item een fiertre van St Eleutherius, weghende in zelvere

Item noch twee cleine fierters inhoudende diversche reliquien van heyleghen, weghende in zelvere

ANDERE JUWEELEN ENDE REMONSTRANCIEN VAN ZELVERE VERGULDT ENDE ONVERGULDT.

Eerst het hooft van St Jan Baptiste, weghende in zelvere ontrent xxij marc i^o xviij ing.

Item het hooft van St Jan Chrisostomus, ghegheven by D. Joannes Lammins, canonic der zelve kercke, weghende xxxix marc ij ing.

Item het hooft van Sinte Pieter meerstendeel verguldt, ghegheven by D. Petrus Braecman, canonic der zelve kercke, weghende xxxij marc iiij oncen.

Item eene vergulde croone vanden zelven wesende een diadema pontificael, weghende in zelvere vi marc.

Item den voet vanden zelven met datter aencleeft, weghende in zelvere xvi marc iij° ij ing.

Item eene zelvere vergulde beelde van onzer vrauwe, ghegheven by D. Sygerus [de Beka], wylen proost der zelver kercke, weghende ontrent xi marc i° v ing.

Item eene zelvere vergulde beelde van St Donaes, patroon der zelver kercke, ghegheven by D. Symon Coene capellaen der zelver kerke, weghende vij marc ij° xiiij ing.

Item een remonstrancie van zelvere verguldt ghewrocht met een doorne croone van ons Heeren croone, ghegheven by Sygerus, proost deser kercke, weghende iij marc v oncen.

Item een aerme van zelver verguldt met de reliquie van Ste Machuut, weghende ix marc vij oncen.

Item een remonstrancie van zelver verguldt met diversche reliquien, ghegheven by D. Georgius de Pala canonic, weghende iij marc 1 once.

Item eene schoone costelicke ende wel ghemaecte beelde van St Jeronymus, ghegheven by D. Petrus Bogaert, dekene der zelvere kercke met eenen leeuw, weghende in zelvere ontrent xiiij marc iij°

Item eene zelvere vergulde beelde van Ste Cathelyne, ghegheven by D. Symon de Slusa, canonic der zelver kercke, weghende v marc xvij° en half.

Item een zelvere verguiden doozekin hanghende ghetydelick aende zelve beelde, ghegheven by M. Richardus de Capella, weghende in zelver

Item eene remonstrancie torrewys ghemaect ende verguldt met de reliquien van diversche heyleghen als S. Severinus, Laurentius, Machuti et Bavonis, weghende ontrent xij° vij ing.

Item eene remonstrancie met de reliquien van Ste Cristoffels, rustende in Sinte Christoffels kercke, weghende in zelvere ij marc x°

Item eene remonstrancie van zelvere die myne heeren vanden capitle ghelaeten hebben in handen vande zaghers, tot oorbooren alleene van haerlieder capelle in St Jans kercke, weghende in zelvere ontrent iiij° vij ing.

Alwelcken inventaris, myne voorscreven heeren vanden capitle overgheven in handen van myne E. heeren van der wet der voorseide stede van Brugghe, met expresse protestatie, dat zy vande partyen hierinne verclaerst noch eenighe van dien, en begheeren noch en vermueghen te scheedene, dan met zekere wettelicke ende legittime conditien by hemlieden in tyden ende wylen over te legghene. Ende dat de zelve juweelen nyet en zullen gheapplicquiert worden dan alleene in zaeken by gheestelicke ende weerlicke rechten ghepermitteert ende ghedoocht. Dat ooc by haerlieder advyse ende anders niet, ende zonderlinghe tot sustentatie vanden aerme der zelver stede van Brugghe, zoo verre nu ofte in toecommende tyde eenighe uuterste noodt upquaeme. Alzo zy hemlieden ofte huerlieder ghedeputeerde d'heeren Ancelmus de Boodt schepene ende Philips van Belle pensionaris der zelver stede verclaerst hebben ten daghe van haerlieder verzouck wesende alsvooren desen laetsten van sporcle xv[c] achtenzeventich, ende alsnoch verclaersen by desen.

ANDRIES BOTTYN, notar. (¹).

A la demande faite, le 17 mars, par le trésorier de la ville, Jean Breidel, les objets d'or et d'argent furent transportés aux Halles pour y être gardés jusqu'à nouvelle ordonnance (²).

Le 20 mars, grâce à la trahison de Jacques Mastart, chef-homme de la section S[t] Jean, les démagogues gantois François de la Kethulle, Sgr de Ryhove, et Mortagne, pénétrèrent en ville, à la tête d'un millier de fantassins et de deux cornettes de cavalerie. Ils s'installent à la maison scabinale et signifient aux échevins que le magistrat, étant constitué par des commissaires suspects, doit être renouvelé. Le 22, on établit un comité des XVIII, comme il en

(¹) Archives de l'évêché : *Tumultus belgici*. Original.

(²) *Acta capituli*, 17 mars 1578.

existait à Bruxelles et à Gand. C'était une espèce de *comité du salut public*, dont le rôle est toujours terrible en temps de révolution, surtout lorsqu'il dispose d'une soldatesque prête à tout. Le 26, Adolphe van Meetkercke, conseiller d'État, Nicolas Despars, le premier des XVIII, et Guillaume van Grysperre, membre du Grand Conseil de Malines, commissaires députés par Mathias, procèdent au renouvellement de la loi et nomment des hommes dévoués au prince d'Orange. La domination gueuse était inaugurée à Bruges (1).

Charles de l'Espinoy, commissaire pour la levée des joyaux en Flandre, étant devenu malade, avait été remplacé par Guillaume van Grysperre depuis le 28 février (2). Le 9 avril, ce dernier se présenta devant les chanoines de St Donatien et leur exhiba ses lettres de commission et des pouvoirs l'autorisant à user de contrainte contre les récalcitrants (3). Le chapitre en référa au conseil échevinal et lui rappela les conditions auxquelles il avait, le 28 février, remis l'inventaire du trésor de la cathédrale au magistrat précédent. Les nouveaux échevins refusèrent de reconnaître les actes de leurs prédécesseurs catholiques.

---

(1) Archives de la ville. *Secrete resolutie boec*, 20, 22, 26 mars 1578.

(2) Archives de l'évêché : *Tumultus Belgici*. Lettres de commission adressées par Mathias à van Grysperre. Copie authentiquée par ce dernier.

(3) « Par voz lettres du VI de ce moys... entendons le bon debvoir qu'avez faict vers ceulx de Bruges et du Francq au faict de vostre charge endroict des prestz d'argent comptant, ensemble les bagues joiaulx et aultres argenteries... En quoy ferés bien de continuer en toute diligence, et en cas que trouvez lesdictz de Bruges ou aultres faisans refuz dilay ou difficulté, vous requérons et néantmoins de la part de Sa Majesté ordonnons de les constraindre par tous bons moyens et voies de justice... » — *Lettre de Mathias à G. van Grysperre.* Anvers 9 mars 1578. — Les mêmes instructions se trouvent dans la lettre de l'archiduc du 17 février à de l'Espinoy, et dans le placard donné au nom du roi (!) à Anvers le 4 avril 1578. — Archives de l'évêché : *Tumultus Belgici*. Copies authentiquées.

Les chanoines, aux fins d'éviter les violences des Orangistes et les voies de fait dont les menaçait le commissaire, consentirent, pour autant qu'il était en leur pouvoir, à la délivrance des joyaux, sur récépissé et sauf restitution après un an, conformément aux instructions de l'archiduc, en date du 22 février (¹). Ils formulèrent leur déclaration en ces termes :

Myne heeren vanden capitle der kercke van S[te] Donaes in Brugghe ghehoort hebbende tverbael vertooch in huerlieder capitle ghedaen by myn heere den commissaris Grysperre, van weghen den eersthertoghe van Oostenrycke, hertoghe van Bourgoingne, gouverneur ende capiteine generael vande Landen van herrewaertsovere, ende ghesien hebbende copie autenticque van zyne commissie in vorme van placcaete, met andere diversche bewÿsen by hem overghegheven, up tlichten vande juweelen van huerlieder kercke, waerup, naer dat de voornoemde heeren ghecommuniquiert hebben met de ghedeputeerden vander wet van Brugghe, ende daernaer metten zelven wet in huerlieder collegie, de welcke by huerlieder greffier aldaer de ghedeputeerden vanden capitle te kennen gaven dat zy gheresolveert waeren de commissie vanden voornoemden commissaris t'obedieren ende toelaeten up de godtshuusen ende gheestelicke plaetsen, daerovere dat zy administratie hebben ofte voochden zyn, ende ooc andere confreryen ofte ghilden der zelver stede onder huerlieder jurisdictie ofte protectie wesende, declarerende voorts dat zy recedeirden ofte resilierden van zulcke scryftelicke communicatie als die vande voorgaende wet ghehouden hadden met die vanden capitle, ter cause vande leverynghe vande zelve juweelen in handen vander wet. Myne voornoemde heeren vande capitle regard nemende up tinhouden vande voorseide commissie ende andere exhibitien, mentie makende dat de voornoemde commissaris, niet alleene volghende zyn commissie zoude ghebruucken

(¹) Ibidem. Cfr. plus bas, p. 338.

middele van inductie, maer ooc volghende zekere missiven byden voornoemden gouverneur ghescreven, zoude oorbooren middele van bevelen ende executien dies noodt zynde; omme de welcke te eviteren ende andere inconvenienten, die daeruute zouden mueghen spruuten, persisterende inde antworde vande gheheelle clergie van Vlaenderen, inde laetste generale vergaderynghe binnen Brugghe ghegheven, verclaeren nietemin dat zy permitteren ende toelaeten zoo verre alst in hemlieden es, de verzochte lichtynghe vande juweelen, midts hebbende behoorlicke letteren van recepisse, met belofte van restitutie in tyde ende maniere inde voorseide commissie begrepen. Actum int capitle der voorseide kercke van Ste Donaes, upden neghensten dach van April xv^c^ achtentzeventich. Present my

ANDRIES BOTTYN, notaris (¹).

Le même jour, 9 avril 1578, les chanoines adressèrent au magistrat une énergique protestation. « Considérant, disaient-ils, les charges dures, énormes et excessives qui, avant et après l'invasion de la ville par la soldatesque étrangère des Gantois, leur ont été violemment imposées, à savoir les prêts considérables faits à différentes reprises à la ville, la levée de l'argenterie, des châsses et des joyaux de cette église, la suppression de l'immunité des accises pour trois ans, décrétée sans entente ou avis préalable, les doyen et chanoines de St Donatien, en leur nom et au nom de tous leurs suppôts, protestent solennellement que tout ce qu'ils ont consenti et permis en ces matières et seront peut-être encore obligés de consentir et de permettre dans la suite, ils l'ont fait et le font contre leur volonté, forcés par les troubles du temps, sous l'influence de la peur de subir de plus grandes vexations de la part des soldats logés chez les ecclésiastiques, et pour sauver leur vie » (²).

(¹) Archives de l'évêché. *Tumultus Belgici*. Original.
(²) *Acta capituli*, 9 avril 1578.

Les 10 et 11 avril, en présence des députés du magistrat, du commissaire van Grysperre et de son adjoint, Jacques de Smet, les orfèvres Adrien Bultynck, Jean de la Tombe et Jean Billet, procédèrent au pesage des joyaux de la cathédrale. En voici le résultat :

Inventaris vande juweelen van goudt ende zelvere toebehoorende der Cathedrale kercke van Ste Donaes binnen der stede van Brugghe, overghegheven by myne heeren van den capittele der zelver kercke den x^en en xie daghen van april xv^c lxxviij.

I. Eerst een schoone ryfve ofte fiertre van Ste Donaes patroon der voorseide kercke, weghende in zelvere
ii^c xxvij marc x ing.

II. Een fiertre van Ste Basilius, waerof dat het zelver ofghedaen zynde, es bevonden te weghene
xxviij marc vi^o vij ing.

III. Een fiertre van Ste Eleutherius, besleghen met zelvere plaeten.

En marge : Dese fiertre ghevisiteert zynde byden zelversmet, es tbeslach van diere bevonden te wesene van coper, de canten alleenelick besleghen met een luttel zelvere niet weerdich omme of te doene ende mids dien der kercke ghelaeten.

IV. Een fiertre van Ste Maximus iiij^o

V. Noch twee cleene fierters v^o

En marge : Dese twee fierters zyn bevonden te wesene alleenelic van houtte verzelvert ende oversulcx ghelaeten der kercke.

VI. Een hooft van St Jan Baptiste, weghende in zelvere, zonder de reliquie xxi marc iij^o viij ing.

VII. Een hooft van St Jan Chrisostomus, weghende, zonder de reliquie xxviij marc vij^o

VIII. Een hooft van Ste Pieter mette schouders ende een pontificale croone onder met diverssche bellekins ende vier leeukins meestendeel vergult, weghende tsaeme
xxxix marc v^c xv ing.

IX. Den voet daer tzelve hooft up stont besleghen up hout met zelvere plaete rondomme xvi marc iij° ii ing.

En marge : Myn heeren vanden capitle verclaersen dit te wesen tghewichte van tzelvere wesende an desen voet gheweghen voor het anslaen. Nietmin es de zelve anderwarf gheweghen metter hout in de presentie vanden commissaris ende bevonden te weghen xxxvij marc iiij°

X. Een zelvere vergulde beelde van Ste Donaes, weghende, zonder de reliquie vij marc ij° iij ing.

XI. Eene zelvere vergulde beelde van Onse Vrauwe, weghende x marc iiij° xvij ing. en half.

XII. Een zelvere vergulde remonstrancie ghevrocht met een doorne croone, weghende iij marc v^c^ iij ing.

XIII. Eenen zelveren vergulden aerme mette reliquie van Ste Machuyt, weghende, zonder de reliquie viij marc vij^c^ xvij ing.

XIIII. Een zelvere vergulde remonstrancie met diverssche reliquien, weghende, zonder tglas ende reliquie ij marc iiij° xvij ing. en half

XV. Een schoone costelicke wel ghemaecte beelde van St Jeronymus meestendeel vergult met eenen zelvere leeu, weghende xiiij marc i° v ing.

XVI. Een zelvere vergulde beelde van Ste Cathelyne, weghende, zonder de reliquie iiij marc v^c^ xv ing.

XVII. Een zelvere vergulde doozekin hanghende ande voorseide beelde van Ste Cathelyne.

En marge : Dit rond dozeken ghevisiteert zynde en bevonden van zeere minder weerde es der kercke gherestitueert.

Respectivelick gheweghen by Adriaen Bultynck, Jan dela Tombe ende Jan Billet zelver smeden, in presentie vanden commissaris, zynen adjoinct, ende de ghedeputeerde vander wet van Brugghe.

Ic Jacques de Smet, als ghecommiteert byden hoochghebooren prince die aertshertoghe van Oostenrycke, hertoghe van Bourgogne, gouverneur ende capitain generael vande Landen van herrewaertsovere, by briefven van zyne hoocheyt vanden xvi sporcle xv^c^ lxxviij, totten ont-

fanghe vande leeninghe zoo in ghereeden ghelde als van goudt, zelver ende andere juweelen van gheestelycke ende weerlicke collegien ende confrerien int quartier van Brugghe ende Westvlaendren, tot behoufve vande generale Staeten, kenne ende lyde midts desen dat in myn handen overghelevert zyn by myne heeren vanden capitle voorseit, de partien hier vooren verclaerst, welcke zullen de voorseide heeren van den capitle gherestitueert worden in zulcke ghewichte, staete ende natuere zoo die alsnu overghelevert zyn, ter expiratie van eenen jaere naest commende, ende achtervolghende de belofte vande voorseide zyne hoocheyt ende Staeten, de voorseide heeren vanden capitle by den commissaris in desen verthoont.

Aldus ghedaen te Brugghe, den xxvi april lxxviij.

J. DE SMET (1).

Le vendredi, 18 avril, G. van Grysperre, ayant appris qu'il restait encore d'autres objets d'or et d'argent non inventoriés, en demanda l'inventaire aux chanoines. Il leur dit qu'il avait reçu ordre de l'archiduc Mathias de s'entendre avec eux sur la valeur artistique des joyaux, pour le cas où l'on serait forcé de les convertir en lingots. Le chapitre promit de répondre le lundi 21. Dans l'intervalle, il résolut de s'en tenir à la clause de restitution contenue dans la missive de Mathias, datée du 22 février et qui disait : « Et quant aux vasselles, ornamens et bagues des egglises ou confréries, l'on entend les avoir par dessus ledict prest, à l'effect susdict, et pour en partie s'en ayder d'iceulx par forme d'engaigure, *pour*, *après l'expiration de l'année*, *les rendre en espèce*, *nature ou tel estat*, *comme ilz sont présentement* (2) ». En ce qui concernait l'inventaire à fournir, les chanoines chargèrent le doyen Nicolas de Heere, l'archidiacre Jacques Eeckius et leurs con-

(1) Archives de l'évêché. *Tumultus Belgici*. Original.

(2) Archives de l'évêché. *Tumultus Belgici*. Extrait authentiqué par van Grysperre.

frères Robyn et Barradot, *fabricarius* ou maître de l'*officium fabricæ* (1), d'exposer au commissaire comme quoi la valeur des joyaux restants n'atteignait même pas le chiffre des dettes dont la fabrique était grevée, surtout vis à vis de Barradot, et de lui faire comprendre qu'il ne serait pas raisonnable de se désaisir de la garantie qui devait couvrir les créditeurs (2).

L'inventaire dressé, l'estimation des objets eut lieu le 23 avril. Le poids total de l'argenterie était de 141 marcs 1 once, représentant la somme de 2594 livres, 3 sols tournois. Le chanoine Alexandre Barradot, exhiba le compte détaillé de la fabrique, soldant avec un déficit de 2912 livres 9 sols 4 deniers tournois. Le commissaire van Grysperre se contenta de garder un double de l'inventaire et promit de transmettre à l'archiduc un rapport sur la situation financière de la fabrique. Voici ce second inventaire :

Den tweeden inventaris vande resterende juweelen van goude ende zelvere toebehoorende de cathedrale kercke van Ste Donaes in Brugghe overghegheven myn heer den commissaris Me Willem van Grysperre, omme te furnieren tsynder ordonnancie ende sonder prejuditie van der kercke ghesustineerde.

I. Eerst den hooghen oultaer van zelver daerof zommighe partyen verguldt syn, met twaelf appostelen daerinne, ende een schoone beelde van onsen Heere (3), tsamen weghende, afgetrocken de souduren, banden ende nagels van ysere lxx marck.

---

(1) On comptait à St Donatien quatre *officia* ou administrations de la mense capitulaire: l'*officium fabricæ* ou la fabrique, l'*officium obedientiæ* ou l'obédience, l'*officium foraneitatis* ou la foranéité, et l'*officium æqualitatis* ou l'égalité. Voir notre *Histoire du Séminaire de Bruges*, T II, p. 10, note 1.

(2) *Acta capituli*, 18, 21 avril 1578.

(3) Don de Marguerite d'Artois, fille de Philippe V, roi de France, épouse de Louis de Nevers, comte de Flandre.

II. Een selvere verghulde cruyce daerinne is een stick van theylich cruyce (1), weghende, afghetrocken het glas ende hout een marck.

III. Item twee selvere cruycen weghende tsamen in zelvere, afgetrocken thout ende yser vi marck.

IV. Item twee canters stocken met voghelkens boven vergult, daerof topperste is maer zelver, ende gheestimeert up iiij onchen.

V. Twee ghelycke canters stocken van zelvere, weghende tsamen, afgetrocken de stocken iij marck.

VI. Twee groote candelaers, weghende tsamen in selvere, sonder de stocken xiij marck.

VII. Een sperrewater vat, weghende in selvere viij marc i° xv ing.

VIII. De quispele vanden zelven, weghende in zelvere i marck.

IX. Een wieroock vat, weghende in selver, afgetrocken de vulicheyt iiij marc iiij oncen.

X. Noch twee ghelycke wieroock vaten, weghende tsamen in zelvere, afghetrocken de vulicheyt xiiij marck.

XI. Twee selvere plattelen metter zonne inde middele, weghende tsamen viij marck schaers.

XII. Twee selver ampullen, weghende xiij^c xiiij ing.

XIII. Een plattel van zelver met een voet, weghende v marck xv ing.

XIIII. Een selveren rynck hanghende inden choor, onlancx nieuwe ghemact (2), weghende met de ketene, afghetrocken de semence (3) wesende inden rynck 1 marck iiij°

XV. Twee ronde candelaers, weghende in selver, afgetrocken d'estimatie vande stocken ende vulichede vii marck.

---

(1) Don de Marguerite d'Artois.

(2) Don de Sigerus de Beka. Renouvelé en 1574. Cet anneau servait à sonner les heures de l'office aux grandes solennités.

(3) *Semence*, est-ce une corruption de *semonce*, *monitio*? Serait-ce le battant au moyen duquel on annonçait par des coups le commencement des heures canoniales?

XVI. Drie copkens van selver daermen mede exhibeert d'historie vande drie coninghen, weghende v onchen

XVII. Twee Evangelie boucken ghedect met zelvere, weghende 't selver by estimacie vi marck.

XVIII. { Item noch een Evangelie bouck, up d'een syde maer bedect, wegh. in selver / Een Epistolaris ghedect met zelvere weghende metten voorgaenden by estimatie } 1 marck.

XIX. Een zelvere vergulde dexsel dienende tot zeker choorcappe, weghende tsamen in zelvere iii marck.

XX. Item noch twee ghelycke dexsels ofte cnoopen van selver dienende tot de cappe, weghende in zelver verguldt

En marge : Tsilver is van cleender importancie en daeromme niet gheestimeert.

XXI. Noch een diergelicke dexsel verguldt, weghende in selvere een marck.

XXII. Een cruyce hebbende vooren een goude plate, binnen hout ende ysere, achter zelver verguldt

x marck iij onc.

En marge : Dit cruuce gheestimeert by La Tombe up ij^c xl gulden.

XXIII. De cnoop van zelvere. iij marck i onc.

Volghende tghewichte, estimatie ende defalcatie respective als boven gedaen by my commissaris onderscreven, daerup ghehoirdt tadvys van Jan de la Tombe zelversmet by my daertoe genomen, compt tgewichte van voorseit selver up *hondert eenenveertich marck een once* ; loopt in gelde, d'once up xxxvij stuvers, als ongeteeckent zelver, daerinne begrepen de ii^c xl guldens voor het cruyce, ter somme van iiij^c xxxij lb. vij s. ij gr., is in ponden toirn. van xl. grooten tpondt, ij^m v^c xciiij lb. iij s. toirn.

Verclaerende heer ende Me Alexander Barradot, canoninck ende M^r der fabrycke vande voorseide kercke, ende in dier qualyteit principale geinteresseerde, midtsgaders de heeren gedeputeerde vanden capitle, met hem gevoucht : Alsoo de weerde van de voorseide juweelen ende selver werck niet en compt tot equivalentie vande schulden

daerinne de voorseide fabrycke is gehouden, soo anden voorseiden Barradot als andere crediteuren, bedraghende ter somme van *twee duusent negen hondert xiij lb. ix s. iiij d. toirn.*, volgende de specificatie ende bewys ons daerof gedaen, ja selfs te cort schiet van merckelycke somme, als van iij[c] xix lb. vi s. iiij d. tourn., dat sy, achtervolgende hun voorgaende verclaers ende gesustineerde gedaen voor ons op gisteren (daer of wy theurlieder versoucke gehouden hebben noticie byder verbale van ons gebesoigneerde) niet en cunnen verstaen redelick te wesen te doene de overleveringhe vande voorseide juweelen, omme daerup ghelt te lichten by leeninghe, daer de selve te vooren zyn belast ende gheoppignoreert voor meerder somme dan de weerde van diere ; sustineerende daeromme dat wy tot geen voordere lichtinghe en sullen procederen, maer de zelve laeten den voorseiden M[r] vande fabrycke tot versekerheyt ende remboursement alsvooren; ofte ten minste dat wy daer of rapport doen aen synder hoocheyt, vastelyck betrauwende dat de selve syne hoocheyt de saecke handelende, sal contentement hebben vande redelicheyt van heurlieder verclaers ende ghesustineerde. Waerup wy, naer dien hemlieden gevraecht hebbende of de voorseide fabrycke geen ander middelen hadde omme de voorseide schulden te betalen, ofte emmers den voorseiden Barradot te versekeren, zy daer up ons gesamentlyck geandwoirdt hadden, dat neen, deur diversche redenen gheinsereert in ons verbael van heden, hebben eynttlyck hemlieden verclaert dat wy, bemerckende de saecke niet te wesene sonder swaricheyt, souden daerof an syne hoocheyt doen rapport, midler tyt hemlieden gelaten hebbende de voorseide juweelen ende zelverwerck onder dit dobbel van den inventaris my overgegeven, met dese noticie, behelsende de substantie van tgeinsereerde int voorseide verbael van hedent, desen xxiij[en] in april xv[c] achtentseventich, omme de voorseide fabrycke ende capitle te validerene daer ende als naer redene.

W. VAN GRYSPERRE (1).

(1) Archives de l'évêché de Bruges: *Tumultus belgici*. Original.

Fidèle à sa promesse, le commissaire van Grysperre fit rapport à Mathias.

« Ceulx du chapitre de St Donas, dit-il, aiant pardessus les iiii^c xl marcqz d'argent ou plus par eulx furniz, encoires quelque quantité : ont déclairé quil n'estoit raisonable ny en leur puyssance d'en faire la déliverance, veu qu'icelles parties, si comme chandeliers et semblables pièces, estoient comme de tout temps soubz le maistre de la fabrycque, en asseurance de ce qu'on luy estoit redevable, revenant à grande somme, de manière que entrans sur ce avecq eulx en communication, et aiant veu les derniers comptes de ladicte fabrycque, ensemble faict peser et estimer lesdictes parties restantes, ledict commissaire trouve que le deu dudict maistre de la fabrycque excède la valeur desdictes pièces de iii^c lb. tourn. et plus. Parquoy et l'opposition tant dudict maistre que desdictz du chapitre, il s'est deporté en faire la levée, aiant toutesfois retenu l'inventaire, pour, suivant leur réquisition et soustènement en faire rapport à vostre Altese, à laquelle il plaisra sur ce ordonner ».

L'archiduc, qui avait d'abord ordonné au chanoine Barradot de délivrer « ceste reste d'argenterie, sy ce n'est qu'il face apparoir icelle luy estre laissée en asseurance et comme gage et hypothèque de ce qu'on luy doibt, par la clôture de son compte », donna, le 4 mai, cette apostille :

« Depuis aiant entendu par le rapport du commissaire Grysperre luy estre apparu que l'engaigement desdictes parties cy mentionnées a esté faict doiz longtemps en asseurance dudict maistre de la fabrycque suivant ce text, et qu'il ny a point aultre moien de le rembourser : son Altese est contente que ces parties soient laissées et demeurent en ses mains pour gage de son deu comme dessus (1) ».

---

(1) Archives de l'évêché : *Tumultus Belgici*. Extraits authentiqués par van Grysperre.

Le chapitre put donc rester en possession des joyaux énumérés dans le second inventaire. Ce ne devait pas être pour longtemps. Bruges était à la merci des Orangistes. Au supplice des Franciscains [1] en juillet, succède l'expulsion des Jésuites en août ; aux prêches secrets succèdent les prêches publics. Le 25 septembre, le magistrat apprend que les soldats gantois, sous le commandement des capitaines Zonnevelt et Baelde, ont conçu le dessein de piller les églises et les monastères [2]. Le collège échevinal, au lieu d'empêcher le pillage, envoie aux marguilliers l'ordre de faire transporter aux Halles tout leur mobilier. A l'heure des vêpres, Liévin Steppe, échevin, accompagné des conseillers Jean van Gheldere et Louis van Male, du membre du Comité des XVIII, Charles Romeins, et du clerc de la Vierschaere, Jean Gheeraerts, se présente à la salle capitulaire de St-Donatien et produit l'ordonnance suivante :

Tcollege van scepenen metgaders d'edelen ende notablen der stede van Brugghe, aensiende den loop van den jeghenwoordighen tydt, ende willende voorsien stadts ruste ende vrede, ende voorcommen alle schandale, ende beletten alle weghen van faite, heeft gheordonneert uuyt alle kercken, cloosters ende andere godtshuusen binnen deser stede in

---

(1) Voir notre *Histoire du Séminaire de Bruges*, t. I, 1re p., pp. 329-340.

(2) « Up trapport alsdan ter camere ghedaen van de conspiratie van de soldaten van de capiteynen Zonnevelt ende Baelde met diversche borghers omme te rooven, plunderen ende schenden de cloosters, ende zo apparentelick was te duchtene ooc de huusen van gheestelicke persoonen ende andere ghegoede persoonen, ende naer by goeden ondersoucke de waerhede van dies ghenouch achterhaelt thebbene, ende willende beletten alle schandale ende voorcommen alle schade, was gheresolveert te nemene in handen vande wet alle kerckelicke juweelen, cyraten ende ornementen ende voorts aftedoene alle beelden, statuen, schilderyen ende andere zaken van pryse, conforme de commissie hier gheregistreert ». — Archives de la ville. *Secrete resolutie boec*, 25 septembre 1578.

huerlieder handen als in handen van justicie, by inventaris ende onder eedt, overghebrocht te wordene alle kercklicke juweelen ende ornamenten van goude ende zelvere, ende generalick alle costelicke meublen, ende voorts afghedaen ende uuyt de kercken gheweirt ende uuyten weghe ende ghesichte vanden volcke in goede bewaerenisse ghestelt te wordene alle statuen, beelden, tafereelen ende andere cyraten van weirde of pryse ende daerof de brake zoude moghen keeren tot merckelicke schade. Ende tot executie van de zelve ordonnancie heeft ghecommitteert ende committeert by desen, over S[t] Donaes sestendeels, d'heer Lieven Steppe, Charles Romeyns, M[r] Jan van Gheldere ende Lodewyck van Male, metsgaders Jan Gheeraerts als clerc. Ghevende hemlieden vulcommen macht ende auctoriteyt omme hemlieden te transporterene in alle de kercken, cloosters ende andere godtshuusen gheleghen in tzelve zestendeel, ende aldaer de voorseide ordonnancie te insinueren ende onder goeden inventaris ende by eede over te nemen alle de voorseide juweelen cyraten van goude zelvere en andere costelicheden, omme die te beweghene inde oude halle, ende aldaer up recepisse over te leveren in handen vanden schouteten, metgaders Pieter de Blende en Christoffel Rudders, scepenen en Nicolaes Casembroot pensionaris, als daertoe by den collegie oock ghecommiteert zynde, omme daer bewaert te zyne by maniere van provisie ende tot andere ordonnancie.

Ghedaen ter camere den xxv[en] dach van Septembre 1578.

Onderteekent : FR. DE GROOTE (1).

Le chapitre se trouva empêché par la force de prendre aucune disposition, car la cathédrale venait d'être envahie par des soldats suivis d'une populace furieuse. Tandis que les députés du magistrat se font remettre, sous inventaire, six calices, le reposoir du Saint Sacrement, le crucifix en argent et les autres objets précieux du sanctuaire, leurs

(1) *Acta capituli*, 25 septembre 1578.

ouvriers enlèvent les colonnes en cuivre du chœur, démontent et jettent sur le sol le Christ du maître-autel, démolissent les chapelles et emportent tout. Ce travail de destruction dure plusieurs jours ; on ne veut pas même restituer les clefs de l'église, qui reste fermée jusqu'à la Noël (¹). Détail piquant, les frais de transport du butin furent mis au compte des chanoines !

Ainsi fut consommée la ruine du trésor de la cathédrale de S[t]-Donatien.

En vertu d'une résolution des échevins du 8 avril 1579, l'argenterie des églises servit à payer l'armée de là Noue, appelée pour combattre les Malcontents (²).

Après la réconciliation de la ville de Bruges (20 mai 1584), les autres offices ou administrations de l'église de S[t]-Donatien, aux termes du traité de paix conclu avec Alexandre Farnèse, rentrèrent partiellement en possession de leurs biens. Seule, l'administration de la fabrique ne recouvra jamais les trésors qu'elle avait été forcée de prêter aux États sous promesse de restitution après un an.

Aussi, le *fabricarius* exhale-t-il ses lamentations douloureuses dans ce désolant mémoire des pertes subies par la fabrique de la cathédrale, lors de la domination des gueux à Bruges.

Specificatio eorum quæ perdidit fabrica per direptionem hæreticorum malis temporibus. 1584 (³).

. . . .

Aurum. Argentum. — Idque præter et supra aurum et argentum circa feretra et aliàs in diversis jocalibus cum annexis et connexis, ponderis iiij[c] xiiij marcarum ij unciarum et amplius, juxta inventarium partes et pondus

(¹) *Acta capituli*, 25 septembre 1578.

(²) Archives de la ville. *Secrete resolutie boec*, 8 avril 1579.

(³) Nous omettons les sommes payées en monnaie.

continens confectum et traditum in aprili 1578 Ordinibus patriæ cum onere restituendi sub obligatione Jacobi de Smidt ad hoc deputati, ut ibi latius; æstimata hic marca ad iij lb. gr., ad ratam vij s. vi gr. pro uncia; idque præter formam quæ frequenter materiam superat, valet salvo justo, xii^{c} xlij lb. xv s. gr.

Metallum. — Item præter columnas, rezas [1], claustra, portas, candelabra, vasa et alia utensilia ex metallo et ære rubro valoris ingentis, uti erat hæc ecclesia instructissima si quæ alia in Belgio, ex multorum et fide dignorum relatu et testimonio.

Æs campanile. — Item præter æs campanile novem campanarum (duabus tantum ex undecim servatis) cum suis ferramentis et dependentiis ex turri ecclesiæ.

Plumbum. — Item præter plumbum ex quatuor lateribus ambitus subdole ablatum, ponderis maximi, cum ruina et detrimento tectorum et operum ligneorum.

Cappæ et ornamenta. — Item omitto damnum et sacrilegium plurimarum capparum ex panno aureo et bysso et ornamentorum variorum pretiosorum ad divinum officium et altaria servientium, paucis respectu amissarum reservatis, juxta inventarium desuper confectum; quod damnum est pretii inæstimabilis.

Picturæ et statuæ et alia. — Nihil dico de picturis, statuis, tabulis altarium, pretiosis imaginibus et epitaphiis per totam ecclesiam, tam in ambitu chori quam in navi ejus constitutis, jam, paucis remanentibus, sublatis, fractis et deperditis; quorum æstimationem quis exprimere valeat!

Quæ singula et simul omnia computata ascendunt ad summam et valorem fere inæstimabilem, quorum omnium officium fabricæ hisce calamitosis temporibus (præter commune cum aliis ecclesiæ officiis, in non recipiendis bonis suis annue debitis) passum est damnum particulare tam enorme et exorbitans ut nunquam satis æstimari poterit et spes nulla affulgeat recuperandi vel centesimam partem

---

[1] *Reza = regia, porta ædificii primaria*, porte principale.

vel recipiendi aliquam recompensam, nisi forte de qua Apostolus Hebraeorum cap. 11, quamvis sine gaudio rapinam horum bonorum susceperimus.

Reliqua porrho ecclesiæ officia, Deo laus, saltem post reconciliationem civitatis restituta sunt aliquousque in integrum et redierunt ad bonorum suorum possessiones et receptionem ; misera fabrica patitur adhuc et luget, et *vix est qui consoletur eam ex omnibus charis ejus* (1).

A. C. De Schrevel.

(1) Archives de l'évêché. *Tumultus Belgici.*

COMPTE RENDU

Georges Doutrepont. *La littérature française à la Cour des ducs de Bourgogne*, in-8°, 544 pp. Paris, Honoré Champion.

Érudits et savants, amateurs de beau style et de belles lettres attendaient avec impatience les fruits et les résultats des longues études et des sagaces recherches du sympathique professeur G. Doutrepont sur la littérature de Bourgogne. L'ouvrage paru depuis peu, loin de tromper leurs espérances les a, si possible, dépassées. Pouvaient-ils s'attendre à un volume si *volumineux*, si bourré d'érudition, si complet dans son ensemble, si intéressant dans ses détails? Érudit, historien, critique, styliste, Monsieur G. Doutrepont prend tous les aspects de l'écrivain. Et ces éléments de valorisation si divers, se mêlant et se compénétrant, font de son œuvre un véritable chef-d'œuvre.

L'auteur ne nous a pas donné une nomenclature aride et sèche des innombrables livres énumérés par les catalogues des bibliothèques de Bourgogne. Il a élargi son sujet en lui insufflant la vie. « Les ouvrages, dit-il, dont il va être question, devront être envisagés surtout comme *expression d'une société*. C'est-à-dire que l'exposé qui suit nous l'avons écrit en nous laissant guider et en essayant de l'animer par une idée-mère, par une pensée capitale qui est de rechercher ce que la littérature de Bourgogne fournit d'indications à retenir sur le tour d'esprit, les préoccupations politiques, l'être moral, la psychologie des princes dont elle a été la respectueuse vassale et parfois l'inspiratrice ou la directrice ». Intr. p. VI.

Ce plan si large et si difficile, Monsieur le professeur Doutrepont l'a magistralement exécuté. Son immense érudition est du meilleur aloi, puisée aux sources mêmes, aux documents de l'époque sans qu'elle néglige néanmoins les travaux contemporains qui ont trait à

certaines parties de son étude d'ensemble. Les citations nombreuses et variées, une table bibliographique très abondante ne laissent subsister aucun doute sur la valeur objective de sa science. Cette vaste documentation fut soigneusement triée, compulsée, divisée et l'ordre en a jailli avec une admirable clarté.

Après l'introduction qui, entre autres aperçus, comprend une suggestive étude sur l'atavisme littéraire des princes de Bourgogne, et une critique serrée des inventaires des librairies ducales, l'historien entre dans le vif de son sujet. La matière est divisée en 10 chapitres. Les 7 premiers relatent l'histoire des différents genres littéraires : épopées et romans d'inspiration médiévale, l'antiquité, la littérature religieuse et didactique, fabliaux et nouvelles, le théâtre, la poésie lyrique, historiens et chroniqueurs. Le 8me établit la situation faite aux écrivains et aux livres chez les ducs de Bourgogne. Chacune de ses matières a été divisée en quatre sous-parties, suivant les règnes des quatre princes bourguignons.

Ce plan eut péché par monotonie si l'à-propos de l'historien et le charme de l'écrivain n'y ménageaient en maints endroits le piquant et l'imprévu. D'autre part, pour remédier au manque d'ensemble causé par la division selon les genres littéraires et par le morcellement de chaque matière en quatre périodes, l'auteur, dans un chapitre IXme, a jeté un coup d'œil rétrospectif. Il termine par un lumineux chapitre de conclusions.

« *La littérature française à la Cour des ducs de Bourgogne* » nous renseigne un nombre considérable d'œuvres antérieures à l'époque : épopées, romans chevaleresques, ouvrages didactiques, qui avaient conservé la vogue du public ou qui captivaient la curiosité littéraire des ducs. Beaucoup de ces écrits ont été remaniés, refondus, mis en prose et ont subi tout un travail de rajeunissement. Elle nous fait connaître en outre bon nombre d'œuvres nouvelles composées à la demande des ducs ou en leur honneur, qui leur furent dédiées ou puisèrent leur inspiration dans la vie de la cour et dans les mœurs de l'époque.

Sans doute cette littérature n'a qu'une importance historique relative puisqu'elle est la très humble servante des grands ducs d'Occident, dont souvent — surtout dans leurs démêlés avec la France — elle se fait l'enthousiaste apologiste. Citons la « *Geste de Bourgogne* » et le » *Pastoralet* » poêmes inspirés par l'effronté « discours sur le tyrannicide » dans lequel Jean Petit, l'avocat de l'assassin (Jean sans Peur) s'érige audacieusement en accusateur de l'assassiné.

Encore la franchise et l'indépendance du verbe ne sont pas toujours étouffées. Martin le Franc provoquait les murmures désapprobateurs des courtisans par son « *Champion des Dames* »; l'auteur des « *Enseignements paternels* » et de l' « *Instruction d'un jeune prince* » ne ménageait pas les dures vérités, et Georges Chastellain lui même, chevalier de la toison d'or, grand porte-lyre de la cour et en titre historiographe de la famille, avait le courage de *tendre* à l'impartialité et son silence même est parfois éloquent, quand il arrête sa chronique au milieu d'une matière « pour la difficulte d'icelle sans note d'aucune partialité ».

Les œuvres de la littérature de Bourgogne sont cependant plus historiques encore que littéraires. L'inspiration ne s'attend guère chez des poètes à gages, chantres officiels des événements de l'époque, travaillant sur commande, développant des matières à concours, attélés aux lourds lieux communs des pièces de circonstance. Leur muse est pesante, prétentieuse et pédante. Sans doute la muse française n'est à cette époque ni plus légère ni plus simple bien qu'elle ait produit deux, trois œuvres qui s'élèvent immensément au-dessus de l'universelle banalité. Mais si l'âge de la littérature de Bourgogne n'a connu ni son Villon, ni même un Charles d'Orléans, il n'est pas dépourvu de toute gloire : Martin le Franc, écrivain de valeur, recherchait le patronage de la Cour, Antoine de la Sale qui sans doute développa ailleurs l'originalité de sa personne et de son style, y composa des ouvrages. Le « *Pastoralet* » est un produit de l'esprit de la Cour, et les « *Cent nouvelles nouvelles* » œuvre tres littéraire si pas très chaste, en admettant qu'elle ne fut pas rédigée par Philippe le Bon et ses courtisans, a certainement été inspirée par eux. Cette littérature, quelles qu'en soient la valeur intrinsèque et l'expression esthétique a préparé le Renaissance par le triomphe de la prose et par les nombreuses traductions d'œuvres antiques et classiques (Vasque de Lucène). Elle est surtout l'expression d'une société, elle nous édifie sur la vie, les goûts, les mœurs de quatre grands princes auxquels il n'a manqué que le titre et une couronne royale pour paraître ce que véritablement ils ont été. Elle nous fait pénétrer dans la fastueuse cour de Bourgogne, splendide salle de spectacle où des personnages authentiques tiennent magnifiquement leur rôle ; elle nous éclaire sur certains événements de l'époque et les fait revivre dans leur milieu après bientôt cinq siècles écoulés.

Rien de plus attachant que la physionomie des ducs apparue dans le jour des lettres. Philippe le Hardi, chef de la lignée, prince pieux, dotateur d'abbayes, membre de la cour amoureuse de Charles VI,

français par son origine, ses goûts, son entourage, ses poëtes (Eustache Deschamps, Christine Pisan) et par sa résidence, relevant ses fonctions de grand feudataire par le culte du livre, fondateur de la Bibliothèque de Bourgogne. Jean sans Peur, plus superstitieux que religieux, moins intellectuel, plus violent, mêlé de façon diversément sanglante aux grandes luttes intestines de la France, ce qui lui valut par deux fois les honneurs de l'épopée (Geste et Pastoralet); ce qui amena aussi la scission entre la France et les États de Bourgogne. Philippe le Bon, le grand duc d'Occident, fastueux et libéral, jouant volontiers un rôle de roi Arthur et paraissant ainsi dans les lettres de son temps, dans lesquelles de nombreux héros gravitent autour de sa personne comme des satellites autour d'un astre tutélaire, instaurateur de l'autonomie de sa littérature vis-à-vis des lettres françaises et de ses provinces vis-à-vis du monarque français, entouré d'écrivains de ses pays, se servant d'artistes flamands et résidant de préférence en Flandre. Véritable « homo duplex » foncièrement religieux, aimant la beauté du culte et la splendeur de sa chapelle, et d'autre part libre de mœurs et affichant officiellement son vice. Tour à tour lecteur pieux et très profane, la littérature née sous ses auspices apparaît édifiante ou — pour parler par euphémisme — grivoise. Enfin, Charles le Hardi, prince chaste et vertueux, prince essentiellement flamand, indépendant de la France dont le roi est son rival, amateur d'histoires vraies et de héros véridiques, guerrier valeureux mais casse-cou, Gustave Adolphe ou Charles XII avant la lettre, exalté par les traducteurs de ses héros favoris, et poursuivant dans ses folles entreprises la gloire qui les auréole et qu'il leur enviait; prince grand toutefois parce qu'il fut le fondateur d'une première Belgique : son unique erreur a été de l'avoir voulu trop belle et trop grande.

Point n'est besoin de dire que ces physionomies des ducs se reflètent sur leur entourage, que des grands seigneurs veulent faire leur petit Philippe le Bon et que la Cour surtout est un décalque fidèle de leur mœurs et de leur tempérament. Rien de plus théâtral que cette époque et que cette Cour ; et, si en disant un mot de la littérature, j'ai passé sous silence les productions théâtrales, c'est que le théâtre de l'époque fait partie intégrante de la vie publique. Les vraies pièces ne sont pas nombreuses : le « mystère de la Pucelle ou du siège d'Orléans » la « mort du duc Philippe et la paix de Péronne » sont les trois pièces de résistance du répertoire des princes. Mais le théâtre ou pour mieux dire *le spectacle* est immense. Il s'étale aux réceptions des bonnes villes

en grandioses tableaux vivants représentant des sujets païens ou bibliques ; il s'exhibe à la Cour par le concours des ménestrels, danseurs et saltimbanques et dans les fêtes spectacles (banquet de Bruges 1430 ou banquet de Lille, du vœu du faisan) avec leurs somptueux décors, les rutilants cortèges, pantomines, entremets « vifs mouvans et allans » les ballets allégoriques, etc. ; il s'expose enfin au grand public comme aux noces théâtrales du Téméraire et de Marguerite d'York en 1468 où fut donné le célèbre Pas de l'Arbre d'Or, dont nous avons eu à Bruges même une si lumineuse réédition. Joûtes et tournois eux-mêmes et autres traditions chevaleresques ont l'air d'être des mises au point de scènes tirées des romans de la chevalerie.

L'œuvre si féconde de Monsieur G. Doutrepont donne aussi un renouveau de vie à deux grands faits de l'époque qui tous deux ont leur littérature propre : l'institution de l'Ordre de la Toison d'Or et la Croisade Turque. Très curieuses les origines de la Toison d'Or, l'histoire de ses deux patrons Jason et Gédéon, leur concurrence, le triomphe de Gédéon qui l'emporta sur son rival, mais sans l'éclipser complètement, parce que « Jason mentit sa foy » et les commentaires alambiqués d'un Fillastre ou d'un Molinet : institution religieuse et chevaleresque mais aussi politique et qui peut-être n'est pas sans rapport avec la Croisade Turque. Ce projet, préoccupation de tout un siècle, semble dominer le règne de Philippe le Bon. Ce ne fut pas seulement l'ambition politique, le besoin d'argent, les intérêts commerciaux qui hantèrent le duc, mais encore la compassion chrétienne. Sans doute les œuvres chevaleresques anciennes et nouvelles « *la Belle Hélène* » ou « *Gilles de Trazignies* » dans lesquelles la croisade se meut à l'avant-plan, ne constituent pas une preuve suffisante de la sincérité de ses intentions ; pas plus que les doléances adressées aux princes de Bourgogue dans la « Complainte de l'Église moult désolée » et les lamentations sur la « desconfiture de la chrestienté catholique » où l' « Épitre lamentable... de Philippe de Mézières. Une preuve plus authentique réside dans le travail de documentation sur les pays d'outre-mer entrepris par ses ordres et à son intention : les « *rapports* » de l'explorateur Ghillebert de Lannoy, les écrits de Bertrandon de la Broquière et de Miélot. Sans doute nous sommes loin de l'enthousiasme naïf et spontané des peuples à la voix de Pierre l'Ermite ou de St Bernard. Tout le caractère théâtral de l'époque se retrouve dans le fameux Banquet du vœu du Faisan où Philippe semble avoir voulu donner le branle à son entreprise ; les scènes chrétiennes y coudoient les scènes païennes et les vœux excentriques prononcés

après boire résonnent devant une scintillante galerie de dames. Les temps ont changé et les mœurs ne sont plus les mêmes.

Ce compte-rendu déjà long, composé sans aucune prétention de science, parvient-il à donner une idée exacte de l'œuvre du distingué professeur? Je ne le pense pas. L'œuvre est trop vaste, trop complexe, l'auteur a trop bien épuisé son sujet. Tant d'autres questions y sont posées et résolues, tant d'autres personnages s'y pressent. Nous y trouvons des détails documentés sur la toilette des livres, le travail des transcripteurs, relieurs, enjoliveurs, la valeur artistique de tant de somptueux ouvrages, l'influence d'œuvres littéraires sur des œuvres artistiques (la tapisserie — l'auteur n'a pas touché à la peinture). Nous lions plus intime connaissance avec les princesses lettrées de Bourgogne, avec les grands seigneurs amateurs de belles lettres: un seigneur de Gruuthuuse, Antoine de Bourgogne, Jean de Créquy; nous voyons défiler tout un monde d'écrivains, tels David Aubert ou Jehan Wauquelin tour à tour romanciers, traducteurs et calligraphes.

Qu'il me soit permis d'ajouter encore un mot sur les mérites de l'auteur. Historien avisé, il est souverainement à l'aise au milieu de ses innombrables matériaux de documentation, et mène à bonne fin les problèmes historiques les plus ardus. Critique littéraire judicieux, il recherche avec une sagacité souvent couronnée de succès la paternité des productions de l'esprit; il comprend les œuvres, en saisit le sens et en goûte le sel (son étude critique sur « *le petit Jehan de Saintré* est un modèle du genre). Écrivain distingué, il relève le style précis de son ouvrage savant par le piquant de l'expression et par le pittoresque de l'image.

En terminant, pour résumer le résumé que j'ai entrepris de faire, je dirai que Monsieur le professeur G. Doutrepont a achevé dans son œuvre : « *la littérature française à la cour des ducs de Bourgogne* » une étude approfondie, attachante et définitive.

ALFRED DE MEESTER.

CHRONIQUE

—

Société d'Émulation.

— Nos membres ont reçu dans le courant de cette année :

Cartulaire de l'ancien grand Tonlieu de Bruges, faisant suite au Cartulaire de l'ancienne Estaple, par L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, conservateur des Archives de la ville de Bruges. Bruges, De Plancke, 1909, 2 volumes, grand in-8° de 537 et 520 pages. Comme le sous-titre l'indique, c'est un recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de la ville de Bruges.

Het ambacht der Stoeldraaiers, Zeef- en Waslichtmakers te Brugge, door ARTH. VAN DE VELDE. Brugge, De Plancke, 1909. In 8° de 68 p. C'est le n° II de nos *Mélanges*.

Sociétés savantes et Congrès.

— **Académie royale de Belgique.** — *Classe des lettres et des sciences morales et politiques.* — Programme du concours pour l'année 1912.

SECTION D'HISTOIRE ET DES LETTRES :

— *Faire l'histoire des invasions en Belgique au moyen de l'étude systématique des dates fournies par les trouvailles de monnaies dans les ruines des villas, dans les tombeaux et dans les trésors enfouis.* — Prix : huit cents francs.

Cette question posée antérieurement n'avait pas reçu de réponse satisfaisante, pour la date fixée (1909). Le rapport de M. Waltzing sur les mémoires présentés est très remarquable, il ne résume pas seulement l'état de la question et le résultat obtenu par les concurrents, mais ajoute encore des indications précieuses sur les invasions en Belgique. Voir ARBBull., 1909, p. 100-138.

— *On demande une étude sur la valeur littéraire des pamphlets du XVIe siècle en langue néerlandaise.* — Prix : huit cents francs.

— *On demande une étude sur l'établissement de la Compagnie de Jésus en Belgique et sur ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle.* — Prix : huit cents francs.

— *Faire l'histoire de la chambre ou des chambres de rhétorique d'une ville de la Belgique flamande.* — Prix : huit cents francs.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES :

— *Du rôle joué, en Belgique, au sein des corporations professionnelles, par les groupements dits* FRATERNITÉS, CONFRÉRIES, CHARITÉS, BROEDERSCAPPEN, GESELSCAPPEN. — *Déterminer l'origine, la composition, le but et le fonctionnement de ces groupements.* — Prix : huit cents francs.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions peuvent être rédigés en flamand, en français, en allemand ou en latin. Ils devront être adressés, franc de port, avant le 1er novembre 1911, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

— **Koninklijke Vlaamsche Academie.** — *J. Salsmans-Fonds.* (Zie hooger bl. 263). Een eerste prijsvraag is voor het jaar 1917 uitgeschreven, t. w. MIDDELEEUWSCHE LITURGIE. — *Inrichting en verspreiding der Middelnederlandsche Getijden- en Gebedenboeken.* Prijs 600 fr. Werken in te zenden vrachtvrij ten lokale der Academie, Koningstraat, 18, Gent, voor 10 December 1916.

— **Le Comité flamand de France** a excursionné, au 1er juillet dernier à Ypres, et y a tenu sa seconde réunion trimestrielle. Les notes qui y furent présentées par MM. Franchomme et Sevens sont signalées dans la *Bibliographie* ; mais nous ne pouvons passer sous silence le résumé d'une étude sur les bourgeois forains d'Ypres, présenté par M. Edm. Liégeois. Les bourgeois forains (haeghepoorters) étaient ceux qui jouissaient du droit de bourgeoisie sans résider en ville « mais qui y avaient maison appartenant à eux ou à autrui, où ils tenaient bourgeoisie. » Ils étaient très nombreux du XIVe au XVIIe siècle. Disséminés dans toute la Flandre et dans les provinces voisines, ils contribuaient à étendre l'influence de la cité à laquelle se rattachait leur bourgeoisie. M. Liégeois donne quelques indications au sujet des archives qui les concernent, et dont il a déjà dépouillé plusieurs registres. Dans cette même séance, M. l'abbé Slosse apprend à l'assemblée que le béguinage de Dixmude conserve un portrait d'une des dernières prieures du couvent des Sept Fontaines à Steenvoorde, Marie-Catherine Ryckeburch, morte le 10 août 1785. Notons encore la

communication faite par M. Berten, sur *Un document de vieux droit coutumier flamand.* Ce document inédit, des archives de Gand, contient une sorte de résumé des principales règles de la procédure féodale au commencement du XVe siècle. L'auteur en est un vieux practicien émérite, ancien homme de fief de plusieurs cours féodales ; il enseigne à un jeune homme les distinctions à établir entre les diverses justices féodales, et explique les règles de procédure des souveraines vérités, celles de l'application de la torture et de la preuve testimoniale.

Périodiques.

— On annonce la prochaine création d'une *Revue du Nord*, destinée à remplacer les *Annales de l'Est et du Nord* pour la partie, dont la rédaction lilloise était chargée. Elle s'occuperait de l'histoire des anciennes provinces des Pays-Bas et, en particulier, de la Flandre, de l'Artois, du Cambrésis, de la Picardie et du Hainaut. Elle insérerait des études sur l'archéologie et l'histoire de l'art, l'histoire des littératures française et flamande, l'histoire politique, l'économie sociale, la géographie historique de ces pays, etc. Paraissant en livraisons trimestrielles de 80 pages au moins, elle formerait annuellement un volume d'au moins 320 pages in-8°. Le prix de l'abonnement serait de 10 francs pour la France et de 12 francs pour l'étranger.

La *Revue du Nord* contiendrait des articles de fond sur des sujets importants d'histoire régionale; une partie « Variétés » pour documents et notices ; une partie bibliographique et une chronique, qui tiendrait le lecteur au courant de tout ce qui intéresse le travail historique dans la région.

Adresser les adhésions à M. de Saint-Léger, professeur à l'Université de Lille, 60, rue de Paris, Lille.

— A partir de janvier 1910 paraîtra, tous les deux mois, *La Revue d'histoire de l'Eglise de France. Analecta Gallicana.* Elle ne s'occupera dans ses articles, comme dans ses chroniques et recensions, que de l'histoire religieuse de la France ancienne et moderne, c'est-à-dire de l'histoire des diocèses aujourd'hui existant ou qui disparurent avec la Révolution. Nous signalons ici cette nouvelle revue, parce qu'elle comprend dans son plan, non seulement notre ancien diocèse de Thérouanne, mais encore notre ancien diocèse de Tournai, « dont l'histoire est trop intimement liée à celle de la France pour pouvoir être omise ». La nouvelle revue paraîtra, sous la direction de l'abbé A. Vogt, à la librairie Letouzey et Ané. Prix de l'abonnement : France : 15 fr. Etranger : 17 fr.

Notes bibliographiques.

— Nous signalons les savants articles de linguistique toponymique publiés par M. J. Ceyssens, dans *Leodium*. 1909, t. VIII. *Weerst et Warsage = Château fort*, p. 38-45. *Le vocable* is *dans la toponymie du Nord-Est de la Belgique*, p. 121-132.

— La librairie Letouzey et Ané a commencé la publication d'un *Dictionnaire de Biographie, d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, dont la direction a été confiée à Mgr. A. Baudrillart et à MM. Albert Vogt et Urbain Rouziès. Ce Dictionnaire a pour but de renseigner avec précision le lecteur sur la vie et les œuvres de tous les personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire de l'Église ; il fera également connaître l'état actuel des recherches concernant les institutions et la géographie ecclésiastique, (pays, provinces ecclés. diocèses, monastères etc.). Il constituera donc un précieux instrument de travail. Espérons que les collaborateurs n'y feront paraître que des brèves mais substantielles monographies et n'empêcheront pas la publication rapide du Dictionnaire. Cette nouvelle encyclopédie paraîtra par fascicules in-4°, de 160 pages, au prix de 5 frs le fascicule.

Dans le premier fascicule (Aachs-Achol) que nous venons de recevoir, nous remarquons comme relevant de notre histoire : l'article de R. Coulon sur *Abbietta (L')*, monastère de sœurs dominicaines, fondée à Lille en 1274, grâce à l'appui et aux libéralités de la comtesse Marguerite de Flandres ; l'article de Rivière sur *Ch. Van den Abeele*, jésuite flamand, né à Bourbourg en 1691 ; l'article de D. U. Berlière sur *saint Achaire*, évêque de Noyon-Tournai.

Nos archives.

— Comment remédier à la mauvaise conservation des archives des administrations locales, des familles et des associations particulières, qui n'ont pas d'archiviste ? Comment éviter la destruction et la dispersion des documents ? M. E. Matthieu, au congrès de Liége, a répondu à cette question et a préconisé les mesures suivantes :

1° Inculquer aux autorités locales que tous les documents qu'ils conservent, et non pas seulement les registres d'état-civil, ont de l'importance.

2° Procurer un local spécial pour le dépôt d'archives, dans les communes ; dans les presbytères une armoire fermant à clef.

3° Solliciter du gouvernement l'adoption d'une proposition prescri-

vant aux collèges échevinaux, de désigner par une délibération formelle un dépositaire, chargé de la garde des archives.

4° Prescrire la tenue d'un registre d'entrée et de sortie, faire remettre immédiatement les papiers après la mort ou départ du dépositaire, faire des inspections périodiques. — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 159-164.

— **Archives de l'État à Bruges.** — Les accroissements du dépôt pendant les exercices 1907-1908 et 1908-1909 ont été publiés dans le *Mémorial administratif* de la province. Nous constatons de nouveaux dons faits par MM. K. de Flou, membre de l'Académie flamande, à Bruges ; A. Van de Velde, employé au gouvernement provincial à Bruges ; R. de Beaucourt de Noordvelde, homme de lettres, à Ghistelles et Ch. Syoen, notaire à Loo. Des envois importants furent effectués par les archives du Royaume le 4 février et le 15 octobre 1907, le 14 septembre et le 10 octobre 1908. Ces documents concernent la Flandre, le Franc, les villes de Bruges, Courtrai, Furnes, Menin, Warnêton et Ypres, les communes de Aerseele, Aertrycke, Alveringhem, Brielen, Caprycke, Couckelaere, Dottignies, Eecloo, Eessen, Elverdinghe, Gaveren, Gavre, Gits, Hooghlede, Houthem, Houtkerke, Ichteghem, Knocke, Langhemarck, Leke, Lisseweghe, Loo, Merckhem, Moerkerke, Oedelem, Oostcamp, Oostkerke, Pollinchove, Reninghe, Senneghem, Ste-Croix, St-Michel, Stavele, Sweveghem, Wercken, Westvleteren, Wulveringhem, Zillebeke, Ysendycke.

Mentionnons encore :

1° Un achat de nombreux documents fait le 19 juin 1908, grâce à l'intervention de M. De Somville, archiviste de la ville de Thielt, et se rapportant aux greffes des seigneuries de ten Ackere, Aerseele, Ayshove, Beecschen à Caneghem, ten Bossche à Aerseele, Boosterhout, ter Elst, Gotthem, Gruuthuuse à Aerseele et Thielt, Poucsche, Haelewynsche, Scaechsche, Leinsche, Westacker etc.

2° La cession faite après la mort de M. Eug. Sanders, archiviste au dépôt de l'État, par sa veuve, parmi lesquels se trouvent *a*) les nombreuses notes rassemblées par lui, au point de vue linguistique, dans les archives de la ville et de l'État et réunies en 4 volumes avec tables alphabétiques ; *b*) les renseignements généalogiques sur la famille Sanders en Flandre, reliés en deux volumes, et *c*) deux cartons contenant des crayons généalogiques et des annotations sur de nombreuses familles flamandes puisées dans les états de biens des dépôts de la ville et de l'État à Bruges.

Il est superflu d'énumérer toutes les pièces rentrées ainsi en possession de l'État, mais la liste qui suit donnera une idée de l'intérêt qu'elles représentent au point de vue historique :

1°/ Plan général du Palais Épiscopal à Bruges aujourd'hui occupé par les bureaux du gouvernement provincial et l'hôtel du gouverneur, 1750.

2°/ Plan de l'ancien couvent des Sœurs noires dit *Castaigneboom*, 23 nivose, an IX.

3°/ Pièces relatives au conflit entre l'évêque Servais de Quynckere et le magistrat de la ville au sujet du maintien des religieuses Augustines à l'hospice de la Poterie, 1634-1635.

4°/ Taxe levée sur les bénéfices des églises et institutions religieuses au profit du séminaire, 1571, et, relevé de tous les biens, revenus et bénéfices incorporés audit séminaire en 1579.

5°/ Compte de restauration des tombes de Charles le Téméraire et Marie de Bourgogne, à l'église de Notre-Dame, 1765.

6°/ Statuts et ordonnances de la prison de Bruges, 1629.

7°/ Keures et ordonnances du métier des *Linemaeckers*, 1667.

8°/ Registre aux baptêmes, mariages et décès de l'église de Ghistelles, 1628-1632.

9°/ Idem, église de St-Michel-lez-Bruges, 1661-1679.

10°/ Comptes de l'église et de la table des pauvres de Knocke 1569-1738 et de la dite paroisse 1766-1767.

Enfin 11°/ un manuscrit de Patrice de Beaucourt de Noordvelde contenant la table alphabétique des magistrats du Franc de 1228 à 1771.

Bon ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Nos objets d'art.

— Au récent Congrès de Liège, M. Arm. de Behault de Dornon a de nouveau parlé de l'absolue nécessité de posséder en Belgique une loi sur la conservation des monuments et objets offrant un intérêt historique, artistique ou archéologique. La question soulevée, depuis longtemps, approche de la solution. Depuis le dernier Congrès, celui de Gand en 1907, la commission nommée pour discuter l'avant-projet de loi s'est réunie régulièrement. Le texte de ce projet a été déjà élaboré en grande partie, et, si l'accord n'est pas encore complet touchant certaines mesures accessoires, on peut cependant espérer que sous peu le texte définitif sera déposé sur le bureau de la Chambre. — AnAHB. 1909, t. II, p. 337.

— M. L. Cloquet au même Congrès de Liège, a de nouveau recommandé le système des fiches archéologiques, feuillets illustrés et détachés, qui peuvent dispenser les érudits de visites continuelles aux musées. Il préconise de donner à ces fiches un format uniforme et de les multiplier autant que faire se peut, en faisant appel à la bonne volonté de tous les travailleurs. Il demande au Congrès de préciser la forme à donner aux fiches archéologiques et d'examiner les moyens d'en diffuser l'usage. — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 251 s.

— Pendant les premiers mois de l'année 1909, la *Société d'histoire et d'archéologie de Gand* a publié trois nouveaux fascicules (nº 47-49) de son *Inventaire archéologique*. Ils sont particulièrement intéressants pour l'histoire de l'architecture civile.

— A la séance du 12 mai de la *Société nationale des Antiquaires de France*, M. le comte P. Durrieu fait connaître un très beau manuscrit, propriété du duc de Devonshire. C'est un exemplaire du mystère de La vengeance de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a fait partie de la Bibliothèque de Bourgogne et dont les miniatures et l'ornementation sont l'œuvre de l'enlumineur flamand Loyset Lyedet. — SAFBull. 1909, p. 236.

— A la séance du 5 août dernier de *l'Académie royale de Belgique*, M. A. J. Wauters a fait une communication touchant *un nouveau tableau signé et daté de Pierre Christus*, (ARBBull. 1909, p. 393-398. Il s'agit d'un tableau, découvert il y a deux ans dans un château du Rheingau, près du Johannisberg, chez Mme la comtesse Matuschka ; il représente « sur un panneau à fond vert, de 0m65 de hauteur sur 0m45 de largeur, une figure à mi-corps, ayant pour sujet la Vierge Marie tenant dans ses bras l'Enfant Jésus. » Sur la gorge du cadre ancien se lit : PETRUS XPI ME FECIT Aº D 1449. M. W. ajoute quelques mots de commentaires, à propos des tableaux signés du nom de Christus, qui paraissent d'une valeur si inégale. Pour expliquer les différences, il émet l'hypothèse qu'il y a eu peut-être deux Pierre Christus peintres. Nous renvoyons M. W. à une étude de M. Weale, *Les Christus*, parue dans nos *Annales*, supra p. 97 ; il y verra que l'existence de deux peintres du nom de Pierre Christus est un fait acquis à l'histoire ; seulement le second n'est pas, comme le croit M. Wauters, le père du grand artiste (rien ne nous autorise à en faire un peintre) ; mais son petit-fils, admis à la franchise du métier des peintres en 1501. C'est peut-être de ce dernier, qu'il est question dans la mention énigmatique « Petrus Christy twee » du livre de la corporation. Dans ce même

article M. W. verra encore que notre Pierre Christus est mort en 1473, on ne peut donc lire sur le tableau de Francfort, attribué au maître renommé, la date : 1477.

R. D. S.

— Nous trouvons dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* 1908, t. XLVII, p. 77, le rapport suivant sur l'examen des tableaux du musée communal de Bruges. « Il a été procédé le 13 août 1908, à l'examen des tableaux du musée communal de Bruges, confié pour leur remise en bon état à M. Paul Buéso fils.

Mgr de Bethune et MM. van Ruymbeke et Coomans, membres du Comité provincial des correspondants de la Flandre Occidentale, assistaient à cet examen, lequel porte d'abord sur cinq tableaux confiés par la Commission royale des Monuments, en 1907, à M. Buéso, savoir :

1º Pourbus, Pierre. Le jugement dernier ;

2º Pourbus, Pierre. Portait d'Adrienne Fernagant ;

3º Blondeel, Lancelot. Saint-Georges terrassant le dragon ;

4º Claeis, Pierre. La Convention de Tournai ;

5º Inconnu. Vierge et Enfant Jésus.

Il est constaté que les parties des panneaux disjoints ont été rassemblées avec beaucoup de soins à l'aide de taquets ; les parties de couleurs soulevées ont été refixées. Les assemblages ont été mastiqués et pointillés avec beaucoup de discrétion ; les grattages au canif, exécutés en vue d'enlever d'anciennes restaurations, ont été très habilement dissimulés par le restaurateur.

Outre ces cinq tableaux, l'Administration communale de Bruges a fait remettre en état les six tableaux suivants :

1º École flamande, XVe siècle. Scènes de martyre, épisodes ;

2º Id. id. Scène de la vie de Saint Georges.

Sur chacun de ces deux anciens volets sont représentés en quatre compartiments les épisodes de la vie de Saint Georges ;

3º École flamande, XVe siècle. Épisodes de la vie de Saint Roch ;

4º École flamande, XVe siècle. Panneau central ; et

5º Volet d'un retable provenant de l'église de Dixmude. Le panneau central représente la Naissance de la Vierge et le volet Sainte Anne et Saint Joachim ;

6º École flamande XVIIe siècle. Le Christ sur les genoux d'un saint.

Ensuite deux tableaux de la Commission des Amis des Musées :

8º Pourbus, François le jeune. Portrait d'homme ; .

9º Id. id. id. Portait de vieille dame.

L'ensemble de la restauration de ces tableaux est parfaitement exécuté ; la même observation que pour le Jugement dernier de Pourbus se rapporte aux numéros 1 et 2 représentant des épisodes du martyre de Saint Georges. Le numéro 4, panneau central, représentant la Naissance de la Vierge, se présente avec une partie d'architecture dorée dont la gravure et les glacis ont disparu, les ors sont discordants et devraient être matés et ternis par le restaurateur.

L'application du vernis final n'aura lieu que dans le courant de l'année 1909, ce qui permettra à ces tableaux d'être complètement secs pour cette dernière opération.

La Commission remarque la présentation peu convenable du portrait de la femme de J. Van Eyck. Cette admirable peinture entourée de son vieux cadre patiné par le temps est placé sur un fond de velours jaune du plus fâcheux effet. En plus, une moulure noir et or vient accentuer cette situation malheureuse. „

Nouvelles d'histoire locale.

— **Bruges.** — *Église de Notre-Dame.* — Les plus anciens comptes de l'église, reposant aux archives de l'État à Bruges nous révèlent l'existence au commencement du XVI[e] siècle d'une horloge, mûe par un „ jacquemart „.

Voici quelques extraits à ce sujet :

Om manneken vander orloge . . . . III s. VIII d. gr.
Van schilderen . . . . II s. gr.
Betaelt den orlogemaker van dorloge manneken te stellene . . . . II s. gr.

C. 1513, f° 77.

Elle fut réparée en 1601. Le jacquemart, d'après la quittance, portait en main une verge de 28 pieds de haut sonnant les heures :

Item ghemach by laste vande kermesters een niewe roee lanck XXVIII voeten ende dat om de hoorloge om te doen slane et manneken inde kercke 't onser Liever Vrauwe ende an ghedaen ende ghepast in haer werck. Daervoeren vier grote vande voet, comt x s. VIII gr. (*sic*).

Ontfaen by my Adriaen Troostenberch van kercmeesters over 't voornoemde werc neghen scellinghen grooten.

Liasse comptabilité 1601.

Toorconden XV[en] September XVI[c] een. TROSTENBERCH.

B. v. Z.

— **Bruges.** — *Restaurations à l'église Notre-Dame et aux environs.* Le souci de remettre en valeur les anciens monuments, se constate surtout aux abords immédiats de l'église Notre-Dame.

D'un côté les annexes de l'hôtel Gruuthuuse s'achèvent : le temps aura vite fait d'harmoniser ses briques trop neuves avec l'élégant logis de Louis de Bruges, et la sombre masse que forme l'église Notre-Dame.

La façade ouest de l'église, reconstruite en ses matériaux primitifs, n'attend plus que les statues, devant peupler les niches de son portail. Le contrefort vers la rue Ste-Catherine, condamné par l'administration des ponts et chaussées, a pu être conservé, grâce au percement d'une baie dans le contrefort même. Des exemples anciens de ces passages à travers le contrefort se voient à l'église Notre-Dame de Courtrai.

A l'Hôpital on vient de mettre la dernière main à la toilette extérieure du chevet de la chapelle. Ce chevet à trois pans coupés n'en a que deux percés d'une fenêtre : les recherches faites ont démontré que la fenêtre centrale n'a jamais existé. On s'est donc contenté d'enlever le mur qui bouchait les fenêtres latérales. Pas de traces de meneaux dans ces fenêtres qui ont conservé leur encadrement mouluré en pierre blanche. Par suite de la surélévation de la rue, la partie vitrée de ces fenêtres est devenue plus facilement accessible... aux malandrins de toute espèce. Aussi a-t-on jugé utile de munir les baies de barreaux en fer. Si l'aspect de ce grillage n'est pas absolument esthétique, il n'en donne pas moins l'assurance que les nombreux trésors artistiques conservés à l'Hôpital restent à l'abri des voleurs, malgré l'ouverture des fenêtres.

Les plans pour la restauration de la façade voisine sont prêts : ils sont l'œuvre du très regretté M. Dela Censerie. Avant de dresser les plans, l'architecte a soigneusement examiné l'état actuel, et entamé les maçonneries à différents endroits. C'est la méthode rationnelle, qui malheureusement n'est que trop souvent négligée.

Les recherches ont révélé, notamment dans le pignon, des matériaux très variés. Ainsi à la base du pignon, on a retrouvé l'ancienne maçonnerie en veldsteen — au centre du pignon le veldsteen est parsemé de pierres bleues et blanches (de remploi ?). Le cordon qui surmonte cette zône est tantôt en tuf, tantôt en pierre bleue. Le grand oculus bouché en partie est construit en briques flammées, tandisque la zone comprise entre les deux cordons supérieurs est en tuf. Pas de traces du rampant qui couvrait le pignon.

Par contre les fouilles faites au pied de la façade ont fait retrouver en parfait état (1m10 sous le trottoir) les socles des moulures encadrant

le tympan sculpté ; elles ont encore fait découvrir, paraît-il, les substructions en veldsteen d'un porche.

Tout cela nous fait espérer une reconstitution bien intéressante.

M. J. Viérin, architecte provincial, a été chargé de dresser les plans d'agrandissement des sacristies de l'église Notre-Dame. Les nouvelles annexes sont conçues dans le style de la sacristie actuelle et ne masqueront en rien les bâtiments existants. Suivra la restauration de la chantrerie Lanchals, et, dit-on, le déplacement au chœur des tombeaux de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne.

Reste pour le moment à l'état de projet le passage à créer derrière le chevet de l'église, avec pont au-dessus du canal, ainsi que la mise en état de l'hôtel Arents.

Une fois ces différents travaux achevés, le quartier de Notre-Dame sera bien assurément l'un des plus jolis et des plus poétiques de notre ville.

HUB. HOSTE.

— **Nieuport.** — Au cours des travaux de restauration de l'ancienne salle du chapitre située au Nord et contre le chœur de l'église paroissiale de Nieuport, deux peintures murales ont été découvertes sur le mur sud et le mur ouest, entre les arcades au-dessus de la retombée des voûtes. Ces peintures appartiennent à des époques différentes. La première représente la Ste Vierge debout, portant l'enfant Jésus, avec un personnage agenouillé ; elle me paraît dater du XVe siècle. La seconde peinture est moins ancienne et représente le calvaire ; elle remonte probablement au XVIe siècle. Ces peintures ont été coupées dans le bas, elles sont fort abîmées. Il a été décidé de les conserver telles quelles, sans y faire de restauration, qu'elles ne supporteraient pas d'ailleurs.

J. V.

Question.

— **L'étude des briques.** — La *Revue de l'art chrétien* (mars 1908) rapporte le résumé d'un article fort intéressant [1] de l'archéologue anglais John Bilson sur la question des briques dans les anciens monuments.

---

[1] Dans le *Journal of the Royal Institute of British Architects*. Janvier 1908.

Un auteur anglais, M. Reginald Blomfield, ayant affirmé [1] que l'industrie briquetière en Angleterre correspondait avec l'arrivée des ouvriers flamands sous le règne de Edouard Ir (1272-1307), M. Bilson s'est livré à une courte enquête à ce sujet; il a trouvé qu'il n'y a pas encore moyen de conclure : il faudrait de nouvelles recherches, et « avant de se former une opinion définitive, il faudrait procéder à une comparaison entre les premiers échantillons de briques mises en œuvre d'une part en Flandre, d'autre part en Angleterre. »

De notre côté nous croyons que l'étude de nos briques s'impose au point de vue de l'étude de l'architecture flamande.

L'absence de documents écrits concernant la plupart de nos monuments force les archéologues à leur assigner une date approximative au moyen des caractères du style. La brique constitue un facteur trop souvent négligé : sa dimension, sa couleur, sa mise en œuvre peut en dire long à l'archéologue perspicace.

Aussi nous nous demandons s'il n'y aurait pas moyen de dresser un tableau complet, nous renseignant sur les particularités des briques utilisées dans chacun de nos édifices.

Il faudrait évidemment commencer le travail en créant une terminologie fixe et une méthode rigoureuse, car actuellement bien des termes sont mal définis. Ainsi le mot « briques mélangées » est-il le terme exact pour désigner les parements composés de briques rouges, roses et jaunes ? — Les églises du Furnes-ambacht sont construites en briques jaunes, d'après les uns, en briques jaune- gris d'après les autres, en » wit steen » d'après les indigènes. Quelle est la dénomination à choisir ?

Les dimensions des briques doivent-elles être données en mètres ($0^{m}207$) en centimètres (20, 7 cent.) ou en millimètres (207 m/m.)?

Voilà différents points sur lesquels il y aurait facilement moyen de se mettre d'accord avant d'entamer le travail d'ensemble dont il est question plus haut.

Notons encore que ce travail serait non seulement de la plus grande utilité pour l'étude de l'architecture flamande, mais qu'il permettrait de curieux rapprochements avec l'architecture en briques d'autres parties de notre pays, et des pays étrangers [2].

---

[1] *Histoire de l'architecture de la Renaissance en Angleterre.*

[2] Hollande, Angleterre, Danemark, Suède, Russie, Allemagne, France, Espagne, Italie.

Nous savons que M. E. Wrängel, professeur à l'université de Lund (Suède) s'occupe activement de l'architecture en briques de son pays. Il est venu personnellement en Flandre pour y étudier les monuments similaires. C'est un exemple à citer, en espérant qu'il ne restera pas isolé.

HUB. HOSTE.

— Qui était N... Schoonvliet, allié à N... de Dixmude, fille de Roland de Dixmude et de Jeanne Bournel? De qui était-il fils? (Question posée dans SECBull. p. 128 par R. Rodière à Montreuil).

NOTES ET DOCUMENTS

Les Christus.

Depuis la publication de ma monographie sur les Christus ([1]), un autre tableau peint par Pierre Christus I, m'a été signalé, et une notice en a été publiée par M. A. J. Wauters dans le *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles* de l'année courante, pp. 393-398 ([2]). Il appartient à Madame la comtesse Matuschka et se trouve dans son château, Schloss Vollrads, dans le Rheingau. Il représente la Sainte Vierge à mi-corps, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras (0,65×0,45). La signature PETRVS · XPI · ME · FECIT · A° · D · 1449 · a été retrouvée sous une couche de peinture moderne, il y a deux ans.

M. Wauters prétend que Christus était d'origine Gantoise; et, se basant sur des différences notables de couleur, de facture et de types, qu'il croit trouver entre les tableaux, il émet l'opinion qu'ils ont été peints par deux maîtres, qu'il propose de nommer Pierre le Gantois et Pierre le Brugeois. Or, le Pierre dont il veut faire un Gantois était un Brabançon, établi à Baerle près Tilbourg, et il n'y a pas la moindre preuve qu'il fut peintre, ou même qu'il ait jamais mis le pied à Gand. Son fils Pierre, né à Baerle, qui devint bourgeois de Bruges en juillet 1444 et fut en même temps reçu franc-maître dans la gilde de Saint-Luc, est certainement l'auteur de tous les panneaux signés. Quand on

([1]) Voir AnÉm., 1909, t. LIX, p. 97-120.

([2]) Voir plus haut, p. 356.

Notre « Chronique », contenant une courte note sur l'article de M. Wauters, avait déjà reçu le « bon à tirer » quand nous est arrivée la communication de M. James Weale qui remet les choses au point, et que nous sommes très heureux de pouvoir insérer dans ce fascicule.

veut écrire la biographie d'un peintre, il faut laisser de côté les tableaux « attribués ». Lorsqu'on mêle les tableaux « attribués » avec les tableaux authentiques, il n'est pas étonnant qu'on y trouve des différences notables !

M. Wauters cite, à l'appui de sa thèse : 1° l'opinion émise par Crowe, en 1863, époque à laquelle le tableau de Francfort, de 1447, passait pour avoir été peint en 1417 ; et 2°, d'après Van de Casteele, une note écrite sur le verso du dernier feuillet de la Matricule la plus ancienne de la Corporation des Peintres, etc., de Bruges. Cette note est ainsi conçue :

Petrus Christy twee
ende Joanes Memmelync
Joannes Heecke
Joanes Zuanehus

Julius De Put

M. Van de Casteele ajoute à cette note : « J'abandonne aux érudits la signification et l'explication de cette inscription ». C'est une manière facile d'éditer un manuscrit. M. Van de Casteele aurait dû avertir le lecteur que ces noms étaient écrits de la main de Jules De Put, peintre domicilié dans la Prèvôté de Saint-Donatien (proostlaet) pendant le dernier quart du seizième siècle. J. De Put, vu la manière dont il a estropié les noms, ne doit avoir connu ces peintres que par tradition orale.

W. H. J. Weale.

Table générale des matières.

1. ARTICLES.

2. COMPTES RENDUS.

Pages

3. CHRONIQUE.

Société d'Émulation.

Sociétés savantes et Congrès.

Expositions.

Pages

Périodiques.

Notes bibliographiques.

Nos archives.

Nos objets d'art.

Pages

Nouvelles d'histoire locale.

Nécrologie.

Questions.

---

4. NOTES ET DOCUMENTS.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

TOME LIX DE LA COLLECTION.

ANNÉE 1909

Bibliographie Analytique

DE L'HISTOIRE DE FLANDRE

BRUGES

IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.

1909.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

1 *Economische opvatting der geschiedenis.* — Handelingen van het XXIXe Nederlandsch Congres te Brussel, 1906. (Brussel, Bremaeker, 1908), bd. I, bl. 41 vv. ; bd. II, bl. 163-172 ; 179-182.

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article ; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Dorénavant les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne seront plus renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

Heer Dr Fris bespreekt Lamprecht's stelsel. Zeer voldoende is zijn besluit : « De waarheid schijnt te midden der oudere en nieuwe strekking te liggen, nl. in de voorzichtige coördinatie van de collectieve en de individueele beschouwing ; niet, in het toekennen aan een factor der cultuur, den economischen, van het uitsluitend overwicht over de anderen, maar in het verleenen aan alle factoren van de billijke plaats die hun volgens tijd en ruimte toekomt. »

Hebben verders deel genomen aan de bespreking de HH. Huysmans, inleider, Dr Thoden van Velzen, Maarten Brants en Mej. Baelde : deze twee laatsten handelden over het aanleeren van de geschiedenis in de lagere en middelbare scholen.

2 **J. Halkin.** *Les monographies de village.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 441-446.

Veut quelque chose de plus que la monographie purement historique. On devrait y joindre : « 1° l'étude géographique et géologique du sol sur lequel les faits historiques se sont passés afin d'essayer par là de dégager et d'analyser l'influence des matériaux du sol, des phénomènes climatologiques et des conditions hydrologiques sur la vie sociale, économique et historique du village ; 2° l'étude des divers agents et facteurs de cette vie sociale et économique, lesquels presque toujours dépendent des phénomènes d'ordre géographique et donnent à telle agglomération humaine un cachet particulier. » R. De Schepper.

3 **J. Cuvelier** en **Dr Evers.** *De wenschelijkheid van een nauwkeurig onderzoek en beschrijving van het kerkelijk archief.* — Handelingen van het XXIXe Nederlandsch Congres, te Brussel 1906, bd. II, bl. 202-213.

De Heer Cuvelier besluit als volgt. « In het belang der demographische studiën, ware het wenschelijk dat de regeering eene wet liet stemmen ten einde de oude doop-, huwelijks- en overlijdensregisters naar de Staatsarchiefdepots te doen overbrengen. »

Verders drukt de heer Th. H. Van Dolder (Noord-Nederland) den wensch uit « dat de gemeente-archieven naar de Staatsarchieven zouden overgebracht worden ».

Het weze ons toegelaten op te merken dat beide voorstellen ons zeer gevaarlijk voorkomen. Ze zouden, vreezen we, voor noodlottig gevolg hebben : 1° de belangstelling voor plaatselijke geschiedenis te verminderen en de opzoekingen veelal feitelijk onmogelijk te maken : aan parochie-monographiën zou er schier niet meer te denken vallen ; 2° de plaatselijke besturen te berooven van de bewijsstukken en inlichtingen die zij van noode hebben tot onderzoek en beslissing van menig bestuurlijke zaak : want gemeente- en parochiearchieven zijn doorgaans van minder aangelegenheid in opzicht van algemeene geschiedenis dan wel in betrekking tot de vraag naar recht en plicht en wijs bestuur

der gemeente of parochie tot dewelke zij behooren ; 3° menige archieven, tot groot nadeel van algemeene en plaatselijke geschiedenis, zorgvuldig te doen verduiken met verbod van onderzoek of ruchtbaarheid.

Het echt middel om de belangen der geschiedenis te bevoordeeligen, zonder deze der huidige bezitters te krenken, ligt, naar ons bescheiden oordeel, in ernstige en doelmatige maatregels tot zorgvuldig bewaren en klasseeren der archieven ter plaatse zelf of in een vrijwillig gekozen middenlokaal, waar ze onder goede bewaking zouden neergelegd worden.

Daarom bestatigen wij met genoegen dat de volgende besluiten van Dr J. J. Evers, kanunnik der abdij van Averbode, eenparig aangenomen wierden :

„ Het XXIXe Nederlandsch Taal- en Letterkundig Congres gelieve door zijn bureel aan te dringen bij het Belgisch Gouvernement, opdat in 't belang der geschiedkundige wetenschap, de feitelijk sinds jaren niet meer toegepaste wetsbesluiten, die het nog zou kunnen inroepen tegen het privaat bezit van archiefstukken der onder de Fransche republiek in België opgeheven kerkelijke instellingen, krachtens eene wet *vervallen* zouden verklaard worden ; „ (1)

„ drukt den wensch uit, dat, door toedoen der Hoogeerwaarde Bisschoppen van België, aan 't hoofd der bisschoppelijke archieven een man met vakkundige opleiding geplaatst worde, die ook een waakzaam toezicht zoude nemen over de archieven der verschillende kerken, en onder wiens leiding, zooveel mogelijk met de staatsarchivarissen, onverwijld een beknopt overzicht der archieven zou worden in 't licht gegeven, in afwachting dat van elk zelfstandig kerkelijk archief, een volledig inventaris volgens de methode der Hollandsche archivarissen worde opgemaakt ; „

„ drukt den zelfden wensch uit met betrekking tot de kloosterarchieven en soortgelijke kerkelijke archieven die thans in privaat-bezit worden gevonden. „ C. Callewaert.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

4 **Dr Fris.** *Ontwerp eener bibliografie van Vlaanderen in de middeleeuwen.* — Handelingen van het XXIXe Nederlandsch Congres, bd. II, bl. 192-201.

Overzicht van hetgeen sedert 't jaar 1830 in Belgie uitgegeven wierd op het gebied der geschiedenis van Vlaanderen. — Schaarsheid aan degelijke werken in de nederlandsche taal. Onze

(1) Zie AnÉm., 1907, bl. 449.

« *Annales de la Société d'Émulation* » zijn niet aangewezen; Brugge is nauwelijks vermeld.

Opvatting eener vlaamsche geschiedkundige bibliographie. Hoe dient er gewrocht te worden. A. De Meester.

5 **Dr Fris**. *Plan eener bibliographie der geschiedenis van de Nederlanden van 1813 tot 1839*. — Handelingen van het XXIXe Nederlandsch Congres te Brussel, 1906, bd. II, bl. 207-209.

6 *Anciens Cartulaires de Flandre*. — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 397-401.

Complément par MM. Van den Haute, van Zuylen van Nyevelt, Callewaert et De Schepper, aux deux listes de cartulaires non inventoriés, publiées dans les *Annales*, t. LVI, p. 432 et t. LVII, p. 221 : Saint-André lez Bruges ; Bruges, table des pauvres de Saint-Sauveur (3 cart.), de Notre-Dame (2 cart.), de Sainte-Walburge (3 cart.) ; Courtrai, Béguinage ; Eversham, abbaye (2 cart.).

7 *Encore des Cartulaires anciens de la Flandre*. — AnÉm., 1909, t. LIX, p. 63.

Nouvelle liste complémentaire de cartulaires. Notices fournies par MM. C. Van den Haute, A. van Zuylen van Nyevelt et R. Dupont sur des cartulaires d'Ingelmunster, église ; Bruges, hospice Saint-Hubert, métier des cordiers ; Oudenbourg, métiers ; Furnes, Gavegasthuis ; Nieuport, église.

8 **V. Brants**. *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas, règne d'Albert et d'Isabelle, 1598-1621*. Bruxelles, Goemaere, 1908, in-8, xv-103 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 128, 180 : « liste provisoire... pour susciter le travail complémentaire de diverses parts ».)

9 **J. Denucé**. *Une Visite aux Archives de Lisbonne et de Séville*. — RIPB. 1906, t. XLIX, p. 94-100. (ABelges. 1908, t. X, p. 206 = R. Ledoux: importance économique des « facteurs » royaux ; considérations techniques ; données politiques.)

10 **Victor Van der Haegen**. *Rapport sommaire sur les Archives de la ville de Gand*. Gand, Hoste, 1908, in-8, 7 p.

11 **Bon A. van Zuylen van Nyevelt**. *Le dépôt des archives de l'État à Bruges*. (RBAB. 1908, t. VI). Bruxelles, Van Oest, 1908, in-8, 11 p. Voir AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 455.

12 *Verslagen omtrent 's rijks oude archieven*. 1907, bd. XXX, Den Haag, 1908, 8°, 799 bl. (ABelges. 1909, t. XI, p. 2-4 = H. Nelis : contenu, valeur.)

13 **E. Deprez**. *Rapport sur les archives départementales du Pas-de-Calais (1907-1908)*. Arras, Schoutheer, 1908, in-8, 72 p.

14 **K. Hanquet**. *Les sciences historiques*. (Le Mouvement scientifique en Belgique, 1830-1905. Extrait). Bruxelles, Soc. belge de libr., 1908, gr. in-8, 41 p. ill. (ABelges. 1909, t. XI, p. 9 = A. Cauchie : « une substantielle et élégante synthèse de toute l'historiographie nationale ».)

15 *Liste des publications de la* Commission royale des anciennes lois et ordonnances. 1907, t. VIII, p. 22-62.

16 **H. Brugmans.** *Bibliographie der werken van nederlandsche archivarissen over 1907.* — NAB. 1908, 1908-1909, bd. XVII, bl. 61-68.

17 **J. C. et J. P. W.** *Bio-Bibliographie Godefroid Kurth.* — Mélanges God. Kurth, t. I, p. XXI-LXXXIX.

504 numéros : livres, articles de revues et de journaux, comptes-rendus, traductions.

Deux ouvrages intéressent spécialement notre histoire :

1° *Du rôle politique de la maison de Bourgogne en Belgique.* — RIPB. 1872, t. XV, p. 383-395.

2° *La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France.* Bruxelles, 1896-1898, 2 vol. 588 et 155 pp.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

18 *Album belge de diplomatique.* Recueil de facsimilés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges au moyen âge, publié sous la direction de H. Pirenne, par un comité de professeurs et d'archivistes. Jette-Bruxelles, Van Damme et Rossignol, 1909, in-folio, 32 planches et autant de feuilles de texte séparées.

Publication très soignée et excellent instrument de travail qui permettra d'étudier sérieusement la diplomatique de nos provinces. Plus de la moitié des documents se rapportent à la Flandre. Nous reviendrons sur cet important recueil.

19 **H. Stein.** *Album d'autographes de savants et érudits français des XVI[e], XVII[e], XVIII[e] siècles.* (Publ. de la Soc. franç. de bibliographie). 1[re] sér. Paris, 1907. (ABelges. 1908, t. X, p. 184 = J. Cuvelier : but : « réunir en un « corpus » des spécimens d'écriture des principales individualités..... qui ont laissé des correspondances, des observations anonymes, des notes de voyage aujourd'hui conservées dans les collections publiques... Excellente publication qui [pour la Belgique,] contient des autographes de Juste Lipse, d'Aubert Le Mire, de Nicolas Heinsius, de Daniel Papebroch, etc... ».)

20 **R. Weemaes.** *Les actes privés en Belgique depuis le X[e] jusqu'au commencement du XIII[e] siècle.* — AHEB. 1908, t. XXXIV, p. 5-45, 305-340, 416-440.

Résumons brièvement cette étude documentée et suggestive de diplomatique monastique belge à l'époque féodale.

Ch. I. Le formulaire des documents privés, anciennement très

simple se développe notablement aux Xe et XIe siècles, notamment en ce qui concerne le préambule et le *bannum*. Aux XIIe-XIIIe siècles, il redevient plus concis : la narration acquiert une portée plus importante, tandis que les parties générales, préambule, promulgation, formules comminatoires se simplifient et s'éliminent, de même que la liste des témoins, dont l'importance diminue à cause de l'usage plus général du sceau.

Ch. II. Le rôle de l'acte écrit dans les contrats. Le notariat public disparaissant rapidement sous les successeurs de Charlemagne, les contrats de transfert de propriété se font *oralement*, mais on les entoure d'usages symboliques et on a recours à de nombreux témoins ; ils sont rarement actés par écrit, parfois la charte écrite est notablement postérieure au contrat oral. Au XIIe siècle la situation change : bien que les formalités orales semblent encore essentielles, on attache plus d'importance aux chartes écrites, dont le nombre augmente considérablement, et insensiblement la notion d'un véritable *contrat par l'écriture* se substitue à celle d'un contrat entièrement oral.

Ch. III. Le rôle de l'acte écrit dans les contestations. Primitivement il n'a aucune valeur juridique proprement dite. Aussi cherche-t-on à s'assurer la protection de personnages, étrangers au contrat, mais influents, en obtenant des autorités suprêmes ou subalternes de multiples chartes de confirmation. L'acte écrit avait cependant plus d'un avantage pour les parties contractantes : il rappelait au concessionnaire ses engagements ; il servait à obtenir le consentement des héritiers qui se basaient, semble-t-il, sur certains principes du droit successoral et sur l'ancienne conception germanique du droit de propriété collective au patrimoine familial pour réclamer le bien cédé par leur ancêtre ; il empêchait ainsi les révocations, favorisait les arrangements à l'amiable et les restitutions de biens repris ; enfin il permettait de retrouver les anciens témoins oculaires du contrat dont le témoignage tranchait le litige. Au XIIe siècle — époque de transition — on tend à admettre que la production d'une charte corrobore les affirmations des témoins et peut même servir de titre légal en l'absence de témoignages oraux. Au XIIIe siècle, la transformation est complète et l'acte écrit a acquis sa pleine valeur juridique.

Ch. IV. Le sceau et l'authenticité des chartes privées. Ce n'est que vers le Xe siècle (888) qu'on voit apparaître les sceaux des grands feudataires ecclésiastiques et laïques ; leur usage se généralise au XIIe siècle. Primitivement le sceau ne semble être qu'une signature symbolique, dont l'apposition ne donnait pas à l'acte un caractère d'authenticité ou une valeur juridique : on empruntait parfois le sceau d'autrui, et on omettait souvent la mention de son appension. Mais peu à peu l'honorabilité et l'influence des personnages qui pouvaient sceller, fit attacher au sceau une idée

de puissance et de protection ; la charte scellée inspirait par là-même une plus grande confiance, qui finit par faire attribuer à l'appension du sceau (fin des XIIe-XIIIe siècles) la valeur d'une authentication juridique.

Ces théories intéressantes sont étayées d'une foule de textes diplomatiques, dont un grand nombre sont empruntés à des chartes octroyées à des monastères flamands. C. C.

21 **W. Acht.** *Die Entstehung des Jahresanfangs mit Ostern.* Eine historisch-chronologische Untersuchung über Entstehung des Osteranfangs und seine Verbreitung vor dem 13 Jahrhundert. Berlin, R. Trenkel, 1908, in-8, 108 p.

Synthèse intéressante sur les origines et l'expansion du style pascal — et du style de l'Annonciation — avant 1200. L'auteur parcourt les diverses provinces ecclésiastiques de France et relève tous (?) les exemples qui témoignent pour ou contre l'un de ces styles ; il en déduit des vues d'ensemble pour chaque région ; cherche à montrer comment Pâques, célébrée primitivement en Gaule à la date fixe du 25 ou 27 mars et considérée comme le début de l'année liturgique, s'est imposée comme commencement de l'année civile ou chronologique et a amené ainsi l'introduction du style de Pâques et de l'Annonciation. L'auteur finit par une synthèse générale très intéressaute mais qu'il faudra absolument contrôler. Les faits constatés par M. A. sont bien trop peu nombreux et parfois trop incertains pour permettre une généralisation sérieuse. Nous croyons l'avoir prouvé en ce qui concerne la Flandre (*Annales*, 1909, p. 41), et nous pourrions en citer bien d'autres exemples. Qu'on s'attache d'abord à recueillir plus de données certaines, à faire des monographies locales... la synthèse générale s'en dégagera plus facile et plus sûre. C. C.

22 **C. Callewaert.** *Nouvelles recherches sur la chronologie médiévale en Flandre.* I. Pas de style pascal en Flandre avant la fin du XIIe siècle (à suivre). — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 41-62.

A l'occasion de certaines opinions émises par M. Acht (n° précédent) l'auteur apporte un grand nombre de preuves nouvelles en faveur de l'emploi presque exclusif du style de Noël (ou de la Circoncision) en Flandre, depuis le IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons aussi sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire*.

23 *Een historische Atlas der Nederlanden.* — Handelingen van het XXIX Nederlandsch Congres te Brussel, 1906, bd. I, bl. 43-46 ; bd. III, bl. 172-176.

Noodzakelijkheid van het opstellen van een historischen Atlas. — Aanwijziging op de bibliographie.

24 **Dr J. H. Holwerda jr.** *Lugdunum Batavorum en Praetorium Agrippinae.* — BVG. 1908, 4de reeks, deel VII, aflevering 1, 2, 3.
Het archeologisch onderzoek moet, als het zijn kan, het historisch betoog voorafgaan. Welnu op een oude romeinsche reiskaart van het hedendaagsche Holland, die omstreeks 360 na Christus moet zijn vervaardigd, liggen twee voorname romeinsche wegen weergegeven. Aan deze wegen zijn er een groot aantal stations aangeduid en voornamelijk drie plaatsen van blijkbaar grootere beteekenis : Noviomagum, Praetorium Agrippinae en Lugdunum. Het eerste is Nijmegen, maar waar zijn de sporen te vinden van de twee andere plaatsen ?

25 **Dr Jus. A. Telting.** *De platte gronden* (plans) *en de dubbele* (fransche en vlaamsche) *benaming van de straten der Vlaamsche steden.* — Handelingen van het XXIX Nederlandsch Congres te Brussel, 1906, bd. II, bl. 213.
Hoe en wanneer die dubbele benaming ingebracht is geweest. Terechtwijzing van den heer Fris.

26 **J. Fraipont. — A. de Loë.** *Les sciences anthropologiques et archéologiques.* (Le Mouvement scientifique en Belgique, 1830-1905. Extrait). (ABelges. 1909, t. XI, p. 7-9 = F. Vercheval : analyse. « Ces deux notes contiennent de précieux renseignements bibliographiques ».)

27 **G. Ghilain.** *A propos des éolithes.* — BIAL. 1908, t. XXXVIII, p. 133-147. (ABelges. 1908, t. X, p. 196 = J. Dabin : « l'auteur croit à l'existence d'une industrie éolithique.... » [et la défend].)

28 **P. J. Blok.** *Cokingi en naves dunenses.* — Handelingen en mededeelingen der Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leyde, 1908.
Essaie de déterminer la valeur de ces deux termes, dont l'un se rencontre dans les *Annales Bertiniani* ad a. 867, l'autre dans les *Annales Egmondi* ad a. 1170.

29 **J. A. van der Hake.** *De aanspreekvormen in 't Nederlandsch. I. De middeleeuwen.* Utrecht, P. den Boer, 1908, in-8, x-240 p. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 59-60 = L. Lecoutere : étude historique sur l'emploi des pronoms personnels de la seconde personne ; examen méthodique des textes. Prudence des conclusions.)

6. Numismatique, sigillographie.

30 **E. Babelon.** *La théorie féodale de la monnaie.* Paris, Klincksieck, 1908, in-4, 73 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 119-120 = A. De Witte : « pas moins intéressant au point de vue numismatique qu'au point de vue économique ». En certains points l'auteur s'écarte, mais dans les conclusions définitives, se rapproche de E. Bridrey dans son ouvrage sur Nicole Oresme.)

31 **J. E. ter Gouw**. *De munt in de volkstaal*. — Tijdschrift van het Kon. Nederl. Genootschap voor Munt- en Penningkunde, 1903-1909.

La dernière partie de l'importante étude de M. ter Gouw, commencée en 1903, ayant paru récemment, nous avons cru nécessaire de la signaler ici, car ce travail est appelé à rendre de grands services à ceux qui s'occupent d'étudier et d'interpréter d'anciens documents.

Autrefois, comme aujourd'hui, les noms donnés par le peuple aux monnaies étaient souvent très différents de leur dénomination officielle. L'auteur a colligé les appellations monétaires dans d'anciennes comédies, dans des proverbes, dans des documents divers où se retrouvent des locutions populaires et familières d'autrefois ; et il a cherché, autant que possible, à identifier les espèces mentionnées avec le numéraire dont les tarifs et les ordonnances donnent le vrai nom.

Pour faciliter les recherches, nous donnons ici la liste des noms de monnaies étudiés par M. ter Gouw, en indiquant le tome du *Tijdschrift* dans lequel on trouvera chacune d'elles.

1903. p. 126-136 et 197-210. Kruis. Hollandschen duyt. Helderpenning. Myt. Dobbelmyt. Driekens. Zeskens. Negenmannekens. Achtienmannekens. Duiten. Engelschen. Pondgroot. Kroon. Blauwe penning. Ruitersche Blank. Labbaye. Pricsken, prikje.

1904. p. 136-158. Cornelis. Paardekop, paartshoot. Oude Leeuw. Braspenning. Snaphaen. Vieryser. Olykruis. Geuzenduit. Biechtoortje. Reaal.

1905. p. 116-142 et 272-285. Platbeck. Zwaantje. Stooter. Ryder Paardje. Vaantje. Klimmer. Vyfstatenstuiver. Schrikkenburger. Krabbelaer. Arendschelling. Engelsche vyf. Vierentwintichsalf. Vriesendaalder. Blank. Rozenobel. Klopje.

1906. p. 191-217. Stukken van achten en van vieren. Spaansche matten. Patakon. Spaansche kluit. Koningsdaalder. Spaansche kraag. Kraagman. Lob. Knaak.

1907. p. 309-326. Stygdaalder. Bossedaalder. Wisseldãalder. Roldaalder. Zeeuwsche daalder. Bankdaalder. Prinsendaalder. Aaksche gulden. Stokmannetje. Man. Drieman. Plaat. Bef. Brik.

1908. p. 315-343. Blank. Schelling. Malle schelling. Zesje, Zesthalf. Drie. Mofje.

1909. p. 54-71. Hallebardiertjes. Ongersche gulden. Vosje. Dubloen. Portugaleezen. Lysbeth. Jacobus. Souverein. Suf. Gouden ducaton.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

32 **V. de Munter**. *La médaille de Pierre Pepers à l'Académie de Bruges*. — RBN. 1909, t. LXV, p. 24-29.

Dans cette courte notice, Monsieur Victor de Munter décrit et reproduit une médaille d'argent, coulée et ciselée, décernée en

1751 par l'Académie de Bruges au sculpteur Pierre Pepers, premier dans le concours de *Figure*; l'auteur donne quelques indications biographiques sur ce sculpteur brugeois, qui n'était pas dépourvu de mérite, et signale ses œuvres principales.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

33 **Ch. Gilleman**. *Numismatique Ostendaise. La Saint-Napoléon.* — RBN. 1909, t. LXV, p. 30-42.

Faute de trouver un patron parmi les Saints du calendrier, l'empereur Napoléon, par un décret daté du 19 février 1806, fixait la célébration annuelle de sa fête au 15 août, jour anniversaire de sa naissance, et en réglait les détails. M. Gilleman a recherché dans les archives communales d'Ostende comment la solennité s'accomplissait dans cette ville. Elle fut particulièrement brillante en 1806, et donna lieu à la confection et à la distribution de 9 médailles d'argent, destinées aux habitants qui avaient le mieux décoré et illuminé leurs maisons, aussi qu'à la Société de tir à l'arc de S[t]-Sébastien et à la Chambre de Rhétorique. Une de ces médailles, échue aux habitants de la *rue de la Corderie*, est conservée au musée communal d'Ostende. M. Gilleman en donne la reproduction.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

7. GÉNÉALOGIE, HÉRALDIQUE.

34 **Henri Fremaux**. *Histoire généalogique de la famille De la Tannerie originaire de la Flandre Wallonne, 1280 à 1560.* — SEPCBull. 1908, t. XII, p. 195-243.

Notice généalogique concernant une famille originaire de Wattrelos, près de Roubaix, qui sut s'élever et parvenir aux plus hautes fonctions dans l'administration de notre vieille Flandre. Sous les ducs de Bourgogne, Pierre De la Tannerie fut nommé receveur général de Flandre, plus tard maître de la Chambre des Comptes à Lille, trésorier général et gouverneur de toutes les finances. Un de ses frères, Gérard, devint bailli d'Ypres, de Furnes et des Quatre-Métiers. Le fils de Gérard était rewaert de Dixmude en 1424. R. D. S.

35 **J. Delattre**. *Vieux nom de Flandre.* — RT. 1909, t. V, p. 1-4. Personnages historiques qui portèrent le nom patronymique DE LATTRE. Origine et modifications du nom.

36 **Rietstap**. *Armorial général. Supplément*, avec appendice généalogique et bibliographique publié par V. ROLLAND. 4 fasc. de 56-28, 50, 51, 52 et 48-12 p. Paris, Institut héraldique, 1904, 1905, 1907 et 1908. (ABelges. 1908, t. X, p. 118-119 = A. De Ridder: projet louable ; exécution matérielle satisfaisante ; mais « au point de vue belge, on peut y signaler d'étonnantes erreurs ».)

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (1).

37 **L. Halphen. — F. Lot.** *Recueil des Actes de Lothaire et de Louis V (954-987).* (Collection de Chartes et Diplômes relatifs à l'Hist. de France, publiée par les soins de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres). Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-4, LVI-231 p., 1 pl. de 7 monogrammes, 1 pl. de 4 sceaux, en phototypie. (ABelges. 1908, t. X, p. 180-181 = V. Fris : « On connait les relations de Lothaire avec Arnould le Grand, comte de Flandre, avec son fils Baudouin le Jeune, avec Arnould II le Jeune et son tuteur Baudouin Baldzo, mais surtout avec Womar, l'abbé de St-Pierre ».)

38 **M. Prou.** *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1059-1108).* (Collection de Chartes et Diplômes relatifs à l'Hist. de France, publiée par les soins de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres). Paris, imprimerie nationale, 1908, in-4, CCL-566 p., 7 pl. de 40 monogrammes, 1 pl. de sceaux. (ABelges. 1908, t. X, p. 181-184 = V. Fris : « le meilleur modèle pour tous ceux qui entreprennent une œuvre similaire » ; AnÉm. 1909, t. LIX, p. 66-69 = C. Callewaert.)

39 **J. de Sainte-Agathe et L. de Lurion.** *Cartulaire des comtes de Bourgogne (1135-1321), publié d'après les originaux avec introduction, notes, concordance et tables.* Besançon, 1908.

40 *Documents sur l'administration du comté de Nevers au XIIIe siècle*, éd. H. DE FLAMARE. (Extrait du Bull. de la Soc. nivernaise des lettres, sciences et arts). Nevers, impr. Vallière, 1907, in-8°, 42 p. (BEC. 1908, t. LXIX, p. 177 = L. M.)
3 documents de 1295 à 1300.

41 **G. Brom.** *Archivalia in Italië belangrijk voor de Geschiedenis van Nederland.* 1e deel. Rome, Vaticaansch archief. Eerste stuk. (Rijks Geschiedkundige publicatiën. Kleine Serie, 2.). Den Haag, Nijhoff, 1908, 8°, XXX-464 bl. (ABelges. 1909, t. XI, p. 29-31 = U. Berlière : critique de la méthode.)

---

(1) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

42 **Ch. Petit-Dutaillis.** *Documents nouveaux sur l'histoire sociale des Pays-Bas au XVe s.* — AnEN. 1908, t. IV, p. 465-542 (suite, fin).

Voir AnÉm. [LVIII, 243, 529].

43 **Cte de Loisne.** *Le cartulaire des chapellenies d'Arras.* Arras, 1907, in-8°.

44 **V. Van der Haegen.** *Les députés de Tournai auprès de Louis XI et d'Olivier Le Dain en Juillet 1477.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 207-213.

Publie une pièce comptable, récemment retrouvée aux archives de la ville de Gand et relative à un voyage, entrepris dans le but de gagner les bonnes grâces du roi de France et de « Maistre Olivier le Dain ». Ce dernier « avoit grant familiarité et auctorisé à la personne du Roy ». Olivier, natif de Thielt, était « barbieur conseiller et premier varlet de chambre du Roy », et capitaine de Mulem (ailleurs Meulun).

45 **Dr H. Kreiten.** *Der Briefwechsel Kaiser Maximilians I mit seiner Tochter Margareta (1507-1519). Untersuchungen über die zeitfolge des durch neue Briefe ergänzten Briefwechsels.* — Archiv für Oesterreichische Geschichte, 1907, t. XCVI, p. 191-318 (RHE. 1909, t. X, p. 203 = H. Nelis.)

46 **A. Fayen.** *Une supplique du XVIe siècle pour la création d'un collège belge à Rome.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 233-240.

Cette supplique — qui peut se placer entre les années 1552 et 1579 — est adressée au Pape par quelques jeunes gens des Pays-Bas, qui lui demandent de fonder à Rome un collège où leurs compatriotes prêtres trouveraient en même temps que la subsistance matérielle le moyen d'achever leurs études. Elle contient des détails intéressants sur les hospices nationaux existant à Rome et dont les revenus auraient pu être affectés à la nouvelle création. Ces hospices néerlandais étaient l'*Anima*, occupée par quelques prêtres flamands ; *Saint-Julien*; et une troisième institution, sans doute le *Campo Santo de' Tedeschi* dont les bénéficiaires étaient alors de pauvres veuves flamandes. Le projet échoua.

Le caractère néerlandais du *Campo Santo* et de *l'Anima* devenus des institutions allemandes, est vigoureusement mis en relief dans cette publication. A. D. M.

47 **A. Rodriguez Villa.** *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas, par F. van Kalken.* — Boletin de la R. Academia de la historia. Madrid, 1908, t. LII, p. 296-335.

Compte rendu de l'ouvrage de v. K. ; plus 20 documents d'archives de 1690 à 1702.

48 [**H. D. Guyet**]. *Testaments et contrats de mariage de réfugiés à Groningue [1695-1707].* — Bull. de la Soc. de l'Hist. des Églises wallonnes. 1908, t. IX, p. 266-274.

49 **Th. Leuridan.** *Testament de Me Van der Beken, Sr des Wazières, bienfaiteur des pauvres de Lille.* — SEPCBull. 1908, t. XII, p. 268-272.

Dispose du « fief et seigneurie de Gryspère, située à Heulle, près de Courtray ».

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

50 **H. Pirenne.** *Quelques remarques sur la chronique de Gislebert de Mons.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 103-112.

« Notes à crayonner en marge des exemplaires du *Chronicon Hanoniense* ». L'auteur contrairement à Van der Kindere croit que nous n'avons, dans le texte conservé, qu'une première rédaction destinée à être remaniée par son auteur. La chronique n'en est que plus véridique. R. D. S.

51 **E. Soens.** *L'auteur du Chronicon Trunchiniense.* — ABelges. 1908, t. X, p. 209-210.

A l'encontre de V. Fris dans son « *Essai d'une analyse des ... Annales... de J. de Meyere* », voir AnÉm., [LVIII, 534], conclut « à l'évidence que Groeninx n'est pas l'auteur de la Chronique de Tronchiennes et encore moins religieux de Tronchiennes ».

52 **V. Fris.** *Note sur l'auteur du chronicon Trunchiniense.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 268.

D'après les indications de M. l'abbé E. Soens (voir n° précédent), M. F. rectifie son opinion concernant l'auteur de cette chronique.

53 **S. Balau.** *Jean de Brusthem.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 241-255.

L'historiographe du pays de Liége attire l'attention sur l'importance de la Chronique de Jean de Brusthem († 1549), qui du reste n'est pas sans intérêt pour la Flandre. Cette chronique contient, entr'autres, une copie de l'appendice à la chronique de Merica sur les expéditions de Charles-le-Téméraire.

54 **H. Matrod.** *Le voyage de Frère Guillaume de Rubrouck (1252-1255).* — Études franciscaines, 1908, t. XIX, p. 5-25, 134-153, 348-368, 625-640; t. XX, p. 142-157, 243-256, 489-509, 682-693 (fin).

Voir AnÉm. [LVIII, 498].

55 **Juf. J. Snellen.** *Liederen van Hadewych, naar de drie bekende hss. kritisch uitgegeven met eene inleiding en woordenlijst.* Amsterdam, W. Versluys, 1907, in-4°, xxxvi-136 p. et fac-simile. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 59 = C. Lecoutere: édition qui marque un progrès, mais encore insuffisante.)

56 **G. Le Bouvier.** *Le livre de la description des pays, de Gilles Le Bouvier, dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France.* Publié pour la première fois avec une introduction et des notes et suivi de l'*Itinéraire brugeois, de la Table de Velletri et de*

plusieurs autres documents géographiques, inédits ou mal connus du XVe siècle, recueillis et commentés par E.-T. Hamy. Paris, Leroux, 1908, in-8, 270 p.

57 **A. Klaver.** *De inhoud van Van Haemstede's martelaarsboek.* — NAKG. 1908, nieuwe reeks, bd. VI, bl. 174-190.

58 **H. Chatelain.** *Le mystère de saint Quentin, suivi des invencions du corps de saint Quentin par Eusèbe et par Éloi.* Éd. critique avec glossaire. St.-Quentin, imprimerie générale, 1907, in-4°, xvi-56 p.

59 **Uzureau.** *Un prêtre français pendant l'émigration. M. de la Corbière chanoine d'Angers.* — RL. 1908-1909, t. XX, p. 215-245; p. 355-376 (à suivre).

p. 362-370. M. de la Corbière, débarqué à Ostende, prend un superbe bateau tiré par deux chevaux qui le conduit à Bruges. — Description de la ville. De là il se rend à Gand, sur une barque encore plus riche. — Anvers. — Malines. — Bruxelles et ses monuments.

60 *The Letters of Queen Victoria. A Selection from Her Majesty's Correspondence between the years 1837 and 1861.* Ed. A. C. Benson et Lord Esher. London, Murray, 1908, 3 vol., 8vo. (EHR. 1908, t. XIII, p. 65-78 = A. W. Ward : importance de la publication, extraits.) Cf. AnÉm. [LVIII, 51, 538.]

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

61 **L. Mahiat, S. J.** *Notes d'histoire de Belgique, rédigées d'après le programme d'entrée à l'école militaire.* Nouv. édit. par L. Willaert, S. J. Bruges, G. Geuens, s. d. [1908], in-8, 301 p. (RHBBull., 1909, t. XII, p. 59-60 = J. Aiffes.)

62 **Dr A. Habets.** *Geschiedenis van Belgie.* Voortzetting van wijlen Kan. Davids Vaderlandsche historie. XI^de Deel, 3 aflev. (Uitgave van het Davidsfonds, n° 159). Leuven, Van Linthout, 1908, in-8°, bl. 117-234.

Verhaalt het vervolg (1582-85) der tegenbeweging ontstaan in de Zuidergouwen tegen de oproerige Noorderprovinciën en het welgelukken van den prins van Parma.

Zie AnÉm. 1908, bl. 100.

63 **N. J. Krom.** *De populis germanis antiquo tempore patriam nostram incolentibus Anglo-Saxonumque migrationibus.* Leyde, S. C. Van Doesburgh, 1907, in-8°, vii-172 p.

Étude sur les peuples germaniques qui se fixèrent aux Pays-Bas et sur les établissements des Anglo-Saxons.

64 **W. Miller**. *The Latins in the levant. A history of frankish Greece, 1204-1566*. London, Murray, 1908, in-8, 696 p. Sh. 21.

65 **E. E. Tremayne**. *The first governess of the Netherlands, Margaret of Austria*. London, Methuen, 1908, in-8, 378 p. Sh. 10,6.

66 **R. Van Bastelaer**. *Sur l'origine de la dénomination des Gueux du XVI[e] siècle*. — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 261-272.

M. V. B., l'historien de Bruegel, croit, avec la généralité des écrivains, pouvoir attribuer l'origine du nom des Gueux à une saillie de Berlaymont.

Voici comment il argumente :

Plus d'un confédéré se sera présenté auprès de la Gouvernante le 5 avril 1566, revêtu de la livrée de laine noire et portant la queue de renard, signes de ralliement du camp anticardinalice.

Or, cet accoutrement rappelait celui des mendiants de l'époque. A preuve le fameux tableau de Bruegel *Le combat de Carnaval et de Carême* (1559), où un cul-de-jatte porte, attaché sur le dos, six queues de fourrure. Berlaymont aura fait le rapprochement, surtout qu'un gentilhomme boiteux marchait au premier rang des confédérés.

L'auteur trouve une confirmation de cette thèse dans une représentation satirique, je dirais caricaturale, de Bruegel. Les *culs-de-jatte* (1568), où un groupe d'estropiés — les Gueux — portent des queues de fourrure, sont revêtus d'un san-benito de fantaisie et ont sur la tête les coiffures habituelles des patients d'autodafé.

L'argumentation porte à faux, si le premier tableau de Bruegel est symbolique comme le second, et si le peintre ne visait qu'à caricaturer les *renardistes*, membres de l'opposition, partisans de Simon Renard en lutte ouverte avec Granvelle depuis 1557-1558.

M. V. B. n'a pas consulté l'ouvrage très important de E. Marx. *Studien zur Geschichte des niederländischen Aufstandes* (Leipzig, 1902). Il y aurait trouvé des détails très intéressants sur la livrée noire des seigneurs, qui rappelait celle des *domestiques* de la noblesse allemande.

Il y aurait peut être là une explication assez simple.

A. D. M.

67 **P. L. Muller**. *Onze gouden eeuw. De republiek der Vereenigde Nederlanden in haar bloeitijd*. 2[e] uitg. onder best. en met inl. van P. J. Blok. Leiden, Sijthof, 1907, 2 bkdln.

68 **E. Scott**. *The travels of the King Charles II in Germany and Flanders*. London, Constable, 1907, in-8, XIX-502 p.

69 **J. Laenen**. *Joseph II en zijne regeering in de Nederlanden*. Antwerpen, Ndl. Bkhandel, 1908, in-12, 40 bl.

70 **R. Bittard des Portes**. *Les émigrés à la cocarde noire en Angleterre, dans les Provinces belges, en Hollande et à Quiberon*. Paris,

Émile-Paul, 1908, in-8, vi-367 p. F. 7,50. (Études. 1909, t. CXVIII, p. 617-618 = P. Bliard.)

71 **J. Delhaize.** *La domination française en Belgique.* T. II. *La deuxième conquête et la réunion définitive.* Bruxelles, Lebègue & C[ie], 1908, in-12, 376 p. F. 3,50.

Voir AnÉm. [LVIII, 279, 547].

72 **E. Bouchet.** *La Conquête de la Hollande en 1795, d'après les papiers inédits du général Lemaire.* (Mémoires de la Société dunkerquoise. Extrait). Dunkerque, 1908, in-8, 100 p.

73 **W. H. James.** *The Campaign of 1815, chiefly in Flanders.* London, Blackwood, 1908.

74 **A. Martinet.** *La seconde intervention française et le siège d'Anvers, 1832.* Bruxelles, Soc. belge de libr., 1908, in-8, 291 p.

75 *Vlaamsch België sedert 1830.* Bd. III. *Schets eener geschiedenis der Vlaamsche Beweging.* door P. Fredericq. (Vervolg, te vervolgen). Gent, Hoste, 1908, 8°, xii-364 bl. (ABelges. 1908, t. X, p. 186-187 = H. Van Houtte: « l'auteur est contemporain des faits qu'il expose, bien informé, calme, mais non dépourvu de certaine verve railleuse, que parfois il ne peut s'empêcher d'exercer contre le « douteux », p. e. contre un homme d'État catholique ».).

Voir AnÉm. [LVI, 279; LVII, 80, 81] et 1908, t. LVIII, p. 200 s.

76 **M. Schweisthal.** *S. A. R. Philippe, comte de Flandre. Essai biographique.* — AnAB. 1908, t. XXII, p. 5-79. (ABelges, 1908, t. X, p. 569 = G. Smets.)

Le comte de Flandre fut toujours un prince profondément dévoué à la Belgique. Dans l'intérêt de sa patrie, il refusa en 1862 la couronne de Grèce, et, en 1866, la couronne de Roumanie. Sa qualité d'héritier présomptif du trône de Belgique, le força à se tenir en dehors de la lutte des partis politiques. Il fut un amateur d'art et un bibliophile des plus éclairés.

P. van de Walle.

77 **H. W. Verstraeten.** *Het kasteel ten Bossche. Episode uit de geschiedenis van Vlaanderen in de 15e eeuw.* 's Hertogenbosch, G. Mosmans Zoon, 1908, 300 bl. 4 pl. Guld. 1.

78 **Stijn Streuvels.** *Tieghem. Het Vlaamsche lustoord.* Gent, Vercauteren [1908]. 148 bl.

De vlaamsche Meester heeft in dit lief boekje de streek in al hare schoonheid en hare aantrekkelijkheid weergegeven. Hij heeft Tieghem, het lustoord en tevens de bedevaartplaats, meesterlijk doen kennen en zijn werk zal gewis niet weinig bijdragen om zoo mogelijk naar het Scheldedorp nog meer reizigers, nog meer beegangers te trekken. Twee deelen van zijn werk vallen

vooral onder de geschiedenis. Vooreerst het leven van St Aernout. Dat dit in een « toeristen boekje » zijne plaats vindt, kan niemand verwonderen, want die heilige is er de « opperste inboorling » en Tieghem is er zoodanig mee vergroeid, dat zonder hem Tieghem « maar een gewoon dorp zou gebleven zijn ». Niets nieuws komt er voor : schrijver heeft de voornaamste levensbeschrijvingen van den vlaamschen Apostel nagegaan en er de merkweerdigste punten van weergegeven. Daarop volgt « Het oude Tieghem » (bl. 53-100). Hier heeft schrijver oorkonden gebezigd en, over de latere tijden, gezegden van geloofsweerdige personen. Wij vinden er ook volksoverleveringen en zeisels, die echter maar als zulks geboekt worden en te recht. Jammer nochtans dat overal gemis is aan « apparatus criticus » die het werk, hoe degelijk het zij, toch veel had doen winnen onder geschiedkundig oogpunt. De twee andere deelen : « het Lustoord » of hoe het tegenwoordig Tieghem ontstaan is (bl. 101-117) en « eene Wandeling » (bl. 112-148) hebben insgelijks een zeker geschiedkundig belang, doch in mindere mate.

Wat er ook van weze, het boekje zal van iedereen met vrucht gelezen worden, en wie Tieghem wil genieten moet het eens goed doorbladeren. Daarom dank aan den schrijver : hij heeft met zijne kunde het *kristen* Vlaanderen ten dienste gestaan !

P. Allossery.

79 **Kempeneer.** *Les aliénations de Malines au XIVe siècle. Étude sur la situation politique de la Seigneurie* (suite et à suivre). — CAMBull. 1908, t. XVIII, p. 113-129.

Complications provoquées par la vente en 1333 de la Seigneurie de Malines à Louis de Nevers. Voir [AnÉm. LVIII, 299.]

80 **A. d'Herbomez.** *Les premiers sièges de Tournai.* — RT. 1909, t. V, p. 4-9 (à suivre).

I. Sièges hypothétiques et légendaires.

81 **P. Lot.** *Mélanges carolingiens.* V. *Note sur le sénéchal Alard.* — MA. 1908, t. XXI, p. 185-201. (ABelges. 1908, t. X, p. 203.)

« Oncle d'Ermentrude, femme de Charles le Chauve, Alard occupa, entre autres bénéfices, l'abbaye.... de St-Vaast à Arras... » (ABelges.)

82 **P. Champion.** *Notes sur Jeanne d'Arc. Madame d'Or et Jeanne d'Arc ; Jeanne d'Arc à Arras.* (Extr. du MA. 2 sér., t. XI, 1907.) Paris, Champion, s. d., in-8°, 11 p.

83 **A. de Saint Léger.** *Lille au moyen âge.* Leçons rédigées par A. Crapet. Lille, Dubar, 1908, in-8°, 144 p.

84 **A. Lamoot.** *Pages inédites d'histoire locale. Armentières avant la Révolution, essai historique des origines à 1789.* 2e édit. Lille, A. Maeght, 1908, in-8°, 88 p.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

85 **E. Champeaux.** *Les ordonnances des ducs de Bourgogne sur l'administration de la justice du duché, avec une introduction sur les origines du parlement de Bourgogne.* (Revue bourguignonne, 1907, t. XVII). Paris, Picard, 1908, in-8, cccxxxi-351 p. (Rhist. 1908, t. XCIX, p. 308-309 = Ph. Lauer.)

86 **Th. Van Rymsdyk.** *De tresorie en kanselarij van de graven van Holland en Zeeland uit het Henegouwsche en Beijersche huis.* La Haye, M. Nijhoff, 1908, in-8, xx-754 p. Fl. 13,50.

Ce travail rendra un grand service non seulement à ceux qui étudient le développement des institutions aux Pays-Bas, mais encore à ceux qui s'occupent de diplomatique médiévale (RHE. 1909, t. X, p. 234.)

87 **P. Delebecque.** *La poste aux chevaux d'Orchies.* — SEPCBull. 1908, t. XII, p. 251-255.

Note rédigée d'après les papiers de famille (depuis 1754) et les souvenirs personnels de la dernière titulaire de ce service. Le maitre de la poste d'Orchies desservait les routes et messageries : 1° de Lille à Valenciennes ; 2° de Lille à Menin ; 3° de Lille à Warneton ; 4° de Lille à Pont-à-Tressin.

88 **J. Mees.** *L'institution consulaire en Belgique depuis 1830.* Renaix, Leherte, 1908, in-8, 79 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 168 : « quelques renseignements intéressants sur l'évolution économique de la Belgique, notamment sur les différentes crises que nous avons traversées depuis 1830 »....)

89 **D. Berten.** *Coutumes du pays et comté de Flandre. Quartier de Gand. T. XIV. Coutumes de la Seigneurie de Saint-Bavon-lez-Gand.* Bruxelles, Goemaere, 1907, in-4, CDIX-249 p. F. 12.

V. AnÉm. [LVI, 37, LVII, 90].

90 **J. Simon.** *Les recueils d'arrêts du Grand Conseil de Malines.* — Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique. 1907-1908, t. VIII, p. 125-225. (ABelges. 1908, t. X, p. 179 : arrêtistes, jurisprudence, luttes contre le Conseil privé et le pouvoir spirituel, compétence.)

91 **O. Orban.** *Le droit constitutionnel de la Belgique.* T. I. Introduction et théories fondamentales. Liége, Dessain, 1906, in-8, 474 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 160-162 = K. Hanquet : Ouvrage d'un juriste ... préoccupé cependant ... de traiter l'histoire en vraie science auxiliaire du droit. Inspiré pour l'histoire des théories, par P. Janet ; pour celle des institutions, par E. Poullet.)

92 **H. Briet.** *Le droit des gens mariés dans les coutumes de Lille.* Lille, Le Bigot, 1908, in-8, 428 p.

B. Histoire économique et sociale.

93 **H. Koch.** *Geschichte des Seidengewerbes in Köln vom 13. bis zum 18. Jahrhundert.* (Staats- und Sozial-wiss. Forschungen, herausgeg. v. G. Schmoller und M. Sering. Heft 128.) Leipzig, Dunkler et Humblot, 1907. Teil I. Zugleich Bonner Dissertation. 124 p. M. 3.30. (HVJS. 1908, t. XI, p. 551-555 = Bruno Kuske.)
Relations avec le marché de Bruges.

94 **A. Van de Velde.** *Losse bladen over oude Brugsche Ambachten. — De Boog-, Schacht- en Lanternemakers.* (Overdruk uit het Brugsch Handelsblad.) Brugge (1907), in-8, 16 bl.

95 **A. Van de Velde.** *Losse bladen over oude Brugsche Ambachten. — De kaarsgieters.* (Overdruk uit het Brugsch Handelsblad.) Brugge, (1908) in-8°, 32 bl.
Oorspronkelijke studiën over de keuren, de techniek, den handel en het gildeleven van gemelde brugsche ambachten, veelal getrokken uit de oorkonden.

96 *Matériaux pour servir à l'histoire de la dentelle en Belgique.* 1re série. Bruxelles, Lamertin, 1908, in-4°, 48-16-4-8-4 p. avec texte, fig. et pl., accompagné d'un atlas in-fol. et xx pl. Fr. 30.

97 **Fr. Van Kalken.** *Le procès Barela* [1709-1714]. *Tableau de mœurs militaires dans les Pays-Bas espagnols au début du XVIIIe siècle.* (RUB. 1908, avril-mai. Extrait). Liége, impr. « La Meuse », 1908, in-8, 23 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 10 : « travail uniquement basé sur des documents inédits ».)

98 **J. Cuvelier.** *Avant Jenner.* — RIPB. 1907, t. L, p. 361-371. (ABelges. 1908, t. X, p. 207 = R. Ledoux : mention.)
Statistique sur les ravages de la variole avant l'introduction de la vaccination par Jenner : un individu sur quatre aurait été marqué de la petite vérole, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle ! Mais les documents étudiés sont si peu nombreux pour étayer une généralisation sérieuse.

99 **J. Thomas.** *L'éclairage des rues d'Amiens à travers les âges.* (Conférences des Rosati picards. Conférence 32). Cayeux-sur-Mer, 1908, in-16, 39 p.

100 **Th. Sevens.** *Openbare vreugdebedrijven in de XVIIIe eeuw.* — BGOK. 1908-1909, t. VI, bl. 19-29.
Naar een bundel *Orders omme te doene publicque rejouissance ende vieringhen*, ter gelegenheid van zegepralen, geboorten van vorsten, enz.

101 **Jacobs.** *Het doemonisch element in onze Folklore.* — Handelingen van het XXIXe Nederlandsch Congres, te Brussel, 1908, bd. II, bl. 223-227.

102 **P. Van Eik.** *Twee « keien ».* — VK. 1908, afl. 8-9.
Volkszeg, onder meer, op Amersfoort en Poperinghe.

C. Histoire des lettres et des sciences.

103 **C. Liégeois.** *Les lettres belges au moyen âge.* — MBBull., 1909, t. XIII, p. 1-25.

On sait le talent d'exposition et la richesse de l'érudition de l'auteur.

En quelques pages, très brillantes, il nous montre « ce qu'étaient les lettres de chez nous, à une époque qui ne fut pas sans gloire pour notre pays et où nous avons joué sur la scène littéraire un des premiers rôles. »

N'est-ce pas en Belgique, il importe de le faire observer, que débute la littérature française ? Et les noms de Willems, Maerlant, Boendale, Ruysbroeck et d'autres n'ont-ils pas rendu glorieuse la littérature flamande médiévale ?

Entre les deux littératures de notre pays bilingue, il y a de frappantes analogies qui permettent de déterminer « les caractères distinctifs des lettres belges » au moyen-âge, et ces caractères se retrouvent dans l'esthétique de nos grands peintres du XVe siècle. Aussi bien, une tradition d'art — à la fois réaliste et mystique — nous appartient depuis des siècles. Elle inspire puissamment nos littératures belges contemporaines. J. Vermaut.

104 **L. Willems** Az., *De roem van Anna Bijns in het buitenland.* — TNTL. 1908, bd. XXVII, bl. 181-185.

Onder meer, Clichthove in 1543 roemt op de wijze waarop A. B. Luther en zijne aanhangers bevocht, « *vernacula lingua, sonantibus rythmis* ». In 1612 stond A. Bijns nog op de lijst der in de school toegelaten boeken te Brugge. Zie A. De Schrevel, AnÉm. 1892, t. LII, bl. 298 vv.

105 **H. De Vocht.** *De Invloed van Erasmus op de engelsche Tooneelliteratuur der XVI*e *en XVII*e *eeuw.* 1e deel. *Shakespeare Jest-Books, Lyly.* (Koninkl. Vl. Academ., 5de reeks, bd. XVII). Gent, Siffer, 1908, in-8, xvi-288 p. F. 4. (ABelges. 1909, t. XI, p. 32-33 : contribution de valeur au point de vue de la philologie germaniques et de l'histoire de l'humanisme ; MBBull. 1909, t. XI, p. 45-47 = G. Colle.)

Talrijke teksten leveren het stellig bewijs op dat Shakespeare en Lyly overvloedig geput hebben in de werken van Erasmus, namelijk in zijne *Colloquia familiaria* ; klassieke schrijvers kenden beide engelsche letterkundigen meest door den befaamden humanist van Rotterdam.

106 **Alphonse Roersch.** *Autour d'Erasme et de Rabelais.* — RG. 1909, t. LXXXIX, pp. 233-241.

En sous-titre : « Les secrétaires flamands d'Erasme ». De fait, l'illustre écrivain recourut fréquemment aux bons offices de trois de nos compatriotes : Hilaire Bertholf, de Lede (non loin d'Alost), et deux Gantois, Liévin Aelgoet et Félix Rex — que ses conci-

toyens, sans aucun doute, appelaient de son vrai nom « De Coninck ».

Hilaire Bertholf d'abord. Il entre en 1522 au service d'Erasme. En 1523 il séjourne à la cour de François I[er] et la vie mondaine lui plaît infiniment. Pendant plusieurs années, il est attaché à la personne de Marguerite d'Angoulême, aussi distinguée qu'instruite. Il se marie et se fixe à Bruxelles, où se rencontrent beaucoup de beaux et bons esprits. Toutefois, dès 1532, Bertholf rentre en France avec sa jeune famille, avec l'intention — pense-t-on — de gagner l'Italie. Si Lyon, la ville savante et hospitalière le retient, c'est qu'il y a rencontré le truculent et plaisant François Rabelais. Les deux plaisants compères ont vite fait de vivre « familiarissime », sur le pied de l'intimité la plus grande. La mort vint, brusque et tragique, interrompre leurs conversations joyeuses : la peste qui s'abattit sur Lyon, en 1533, emporta Hilaire Bertholf, son épouse et leurs trois enfants.

Autour de ce *curriculum vitæ* viennent se ranger, dans l'article de M. Roersch, bien des choses menues très charmantes. J. V.

107 **G. Cohen.** *Rabelais et Marnix de Sainte-Aldegonde.* (Revue des Études rabelaisiennes. Extrait.) Nogent-le-Rotrou, 1908, in-8, 2 p.

108 **V. Van der Haeghen.** *L'humaniste-imprimeur Robert de Keysere et sa sœur Clara, la miniaturiste, XV[e] et XVI[e] siècles.* (Extrait des Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 1908, t. VIII.) Gand, Van Doosselaere, 1908, in-8°, 56 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 45-46.)

L'étude de M. V. d. H. complète fort heureusement la communication faite à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand par le R. P. Van den Gheyn. V. AnÉm. [LVIII, 256].

Les parents de Robert et de Clara De Keysere, qui vivaient à Gand dans la seconde moitié du XV[e] siècle, étaient possesseurs d'une belle fortune. Robert fit des études à Paris. Clara s'était adonnée à la peinture des manuscrits. En 1500 Robert de Keysere établit à Gand, dans un immeuble, ayant nom le *Lintworm*, une école latine, où l'historien Jacques de Meyer et Eloy Houckaert viennent suivre ses leçons. On songea à notre humaniste pour en faire le précepteur des archiducs Charles et Ferdinand d'Autriche.

En 1512, De Keysere séjourne pour la seconde fois à Paris, comme principal du collège de Tournai, et y jouit de la réputation d'un humaniste hellénisant distingué. Il y fut probablement directeur de l'imprimerie césarienne, succédant à Jacques Biermant de Bruges. En 1513 il revient à Gand et établit dans la maison du *Lintworm* l'imprimerie à l'enseigne du *Lynx* (trad. franç. de *lintworm*). A cette époque il est en relations suivies avec Erasme qu'il connaissait déjà. Depuis 1516, Robert de Keysere paraît s'être occupé exclusivement d'études. Il écrit en

prose et en vers. Il songe a fonder une université à Tournai. Il meurt en 1532.

Clara de Keysere fut une artiste de talent. Mais on possède très peu de renseignements sur sa vie et ses œuvres.

Les documents publiés en annexe se rapportent surtout à la situation sociale et à l'état de fortune de la famille de Keysere.

A. D. M.

109 **J. W. Muller**. *Een rederijker uit den tijd der Hervorming* (Corneille Everaert uit Brugge † 1556). — Onze Eeuw, 1908, 8ste jgang., t. IV, p. 88-124.

110 **Th. Simar**. *Étude sur Erycius Puteanus (1574-1646), considéré spécialement dans l'histoire de la philologie belge et dans son enseignement à l'Université de Louvain.* (Université de Louvain. Recueil des travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 23.) Louvain, Bureau du recueil, rue de Bériot, 1909, in-8, xx-299 p. et 1 pl. hors-texte. (ABelges. 1909, t. XI, p. 33-38 = L. Van der Essen ; MBBull. 1909, t. XIII, p. 91-92 = A. Roersch : excellent.)

111 **O. Grojean**. *Les Lettres belges.* — Revue Latine. (Paris), 1908, t. VII, pp. 416-429, 552-556.

La *Revue Latine* a cessé de paraître. Dans la dernière année de son existence, elle a bien voulu porter ses regards sur notre pays et notre littérature. Et consciencieusement, sobrement, avec une parfaite compréhension historique et littéraire, M. Oscar Grojean a retracé l'histoire des « Lettres belges » d'expression française, depuis 1830.

On y distingue deux périodes. Pendant un demi-siècle, notre littérature s'attarde dans l'imitation pénible et vaine des écrivains français ; elle ne s'élève pas au-dessus d'une honnête médiocrité, si toutefois l'on excepte le poète André Van Hasselt et deux brillants artistes de la plume, le Flamand Charles de Coster et le Wallon Octave Pirmez. Leur œuvre prépare et opère, avant la lettre, la révolution de 1880. Le mouvement de *la Jeune Belgique* ne fut-il pas une sorte de 89 intellectuel ? Dans l'ardente mêlée éclatent des audaces et des outrances qui projettent des lueurs d'incendie ; mais bientôt se lève, épaisse et dure, une moisson splendide d'œuvres très personnelles et très diverses : c'est le triomphe de l'individualisme et du renouveau littéraire.

On se plaît à constater qu'en beaucoup d'œuvres s'affirme et se reflète — à des degrés divers, cela va sans dire — l'âme de la race flamande, « race d'artistes, race tenace, patiente, profondément réaliste, et pourtant race mystique qui donna le jour à Ruysbroeck l'Admirable ».

Et la question se pose : Y a-t-il une littérature belge et dans quel sens ? « Il y a une littérature belge (d'expression française) si l'on veut dire qu'il existe en Belgique des écrivains, flamands

ou wallons, qui expriment dans une forme française un état d'esprit et de civilisation septentrional, une sensibilité particulière. „ Ils ont une personnalité vigoureuse, douée des plus riches qualités plastiques. Ils ont aussi — réserve faite de M. Maeterlinck — « je ne sais quoi de rude et d'inassoupli qui tient à ceci que l'instrument dont ils se servent, malgré tout leur génie, leur reste souvent rebelle „. J. V.

112 **A. De Ridder**. *Les Lettres flamandes d'aujourd'hui*. — RG. 44e année, t. LXXXVIII, pp. 831-843.

L'origine des « Lettres flamandes d'aujourd'hui „ se rattache au mouvement de la *Jeune Belgique* (1881) et du *Nieuwe Gids* (1885). A noter aussi l'influence du génial précurseur Guido Gezelle, qui ne fut d'aucune école littéraire, mais œuvra silencieusement ses merveilleux chefs-d'œuvre.

Pourquoi l'auteur s'obstine-t-il à soutenir, sans preuve suffisante, et malgré des démentis autorisés, que « pendant sa vie entière Gezelle fut persécuté par ses supérieurs et dédaigné par ses confrères; qu'une douleur inconnue dévasta sa grande âme et, pendant trente ans, tarit les sources de sa sensibilité „ ? Si l'on n'y prend garde, cette légende vivra ! J. V.

113 **Van Hauwaert**. *Le mouvement littéraire flamand*. — RHB. 1907, t. X, p. 152-161.

114 **Al. Walgraeve**. *Guido Gezelle's dichtwerk van 1861 tot 1891*. — DWB. 1909, I, bl. 14-35, 139-158.

Fel en hevig wordt er, sedert maanden, getwist over het zoogezeid « dertig jarig zwijgen van Guido Gezelle „. We hoorden A. De Ridder en anderen beweren dat onze dichter van hoogerhand heeft *moeten* zwijgen. Daar is niets van, zegt Hugo Verriest, en geen enkel bewijs staaft die nieuwe legende.

Nu komt aan het woord een ijverig-werkzame « Gezelliaan „, E. H. Walgraeve. Eenvoudig weg, geeft hij een reeks feiten op, — dorre feiten voorwaar, met cijfers en datums ; maar zij stellen in helder daglicht « Guido Gezelle's dichtwerk van 1861 tot 1891 „ :

1860-1880. Tijdperk van krisis en kwijnen, (in dichterlijk opzicht) met een stil heropbloeien de laatste zeven jaren (?).

1880. Keerpunt : Uitgave van *Liederen, gedichten en reliqua*.

1881-1891. De tweede bloei begint en ontwikkelt. De gedichten voor *Tijdkrans* ontstaan van 1880 af, ja eenige reeds vroeger.

Zoodat men het eigenlijke *zwijgen* van Gezelle ten hoogste op twaalf of dertien jaren mag schatten (1862-1873 of 1874). Dan nog is dat zwijgen niet strikt op te nemen ; het wordt nog door eenige gedichten, door nog meer kleengedichtjes en gelegenheidsverzen afgewisseld.

Een kostelijke studie, de vrucht van talrijke en soms lastige opzoekingen. Maar staat alles wel even vast ? J. V.

115 **A. Walgraeve**. *G. Gezelle* (*als lyrisch dichter*). — Jong Dietschland, 1908, oogst.

116 **A. De Ridder**. *Pastoor Hugo Verriest. Biographische studie.* Antwerpen, Nederlandsche boekhandel, 1908, 138 bl. Fr. 1,50.

117 **A. Burfs**. *René Declercq*. Brussel, Vlaamsche Boekhandel, 1908. (DWB. 1908, II, bl. 395 = J. P[ersyn].)

118 *Les Philosophes belges. Textes et études*. (Coll. publ. par l'Institut supér. de philos. de l'Univ. de Louvain). T. VII. *Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au XIIIe s.* 2e partie : *Textes inédits*. Ed. P. Mandonnet. 2e éd. Louvain, Instit. sup. de phil., 1908, in-4, xxxi-194 p.

119 **Le Mouvement scientifique** *en Belgique, 1830-1905*. T. I, xvii-514 p. T. II, 681 p. Bruxelles, Soc. belge de librairie, 1907 et 1908, in-4°. (ABelges. 1909, t. XI, p. 4-7 ⇒ K. Hanquet : nature ; valeur. « Oeuvre de [bonne] vulgarisation... œuvre patriotique surtout. Double leçon de travail et de fière espérance ».)

Diverses notices sont mentionnées dans la bibliographie. Voir Chronique, p. 78.

120 **A. Van Werveke**. *Gysbrecht de Doncker, de uitvinder van den waterbarometer*. — GOGBull. 1908, t. XVI, bl. 234-236.

In 1619 werd het uitgevonden tuig voorgesteld aan het College van den Oudburg te Gent

121 **Bon Alb. van Zuylen van Nyevelt**. *In Memoriam. M. Arthur Merghelynck*. — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 435-442.

122 **H. De Sagher**. *A. Merghelynck. Bio-bibliographie*. — ABelges. 1909, t. XI, p. 57-61.

D. Histoire de l'art.

123 *De l'organisation des Musées*. — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 237-242 ; 262-290.

Communication de M. F. Van den Bosch. Discussion.

124 *Internationale Bibliographie der Kunstwissenschaft*, herausgegeben von Dr Otto Fröhlich. Tome IV et V (1905 et 1906). Berlin, Behr's Verlag, 1908, 1909. Broché ou cart. M. 18 le volume.

La bibliographie artistique la plus complète qui existe.

Voir AnÉm. [LVIII, 113].

125 **A. De Ceuleneer**. *Dictionnaires des vies d'artistes*. — MBBull. 1909, t. XIII, p. 53-55.

Compte rendu des ouvrages de von Wurzbach *Niederländsches Künsterlexicon* Leipzig, Hoffmann. 2 vol., in-8°, F. 100 ; H. Muller et H. W. Singer. *Allgemeiner Künstler-Lexicon*, 3 ed. Francfort, Rutten, 1895-1906., 5 vol. F. 75 ; Bryan. *Dictionary of painters and engravers*, London, Bell, 1903-1905, 5 v. L. 5 ; U. Thieme et F. Becker, *Allgemeines Lexikon der bildenden*

künstler van der Antike bis zur Gegenwart. Leipzig, Engelmann, 50 fr. le vol. L'ouvrage sera complet en 20 volumes. 2 volumes ont paru et vont de Aa-Bassan. (ZCK. 1908, t. XXI, p, 234 = Schnütgen ; AnÉm. [LVIII, 123].)

126 **J. Destrée.** *Exposition d'art ancien bruxellois.* — **G. Macoir.** *Exposition rétrospective de l'art belge.* (Extr. du « *Jubilé national de 1905* »). Bruxelles, Vromant. (ABelges. 1908, t. X, p. 116-117 = M. Laurent : histoire de la tapisserie belge aux XVe et XVIe s., et de la peinture et sculpture belges au XIXe ; vulgarisation de valeur).

127 **Victor van der Haegen.** *Rapport sur les travaux de la Commission des monuments de Gand en 1907.* Gand, Hoste, 1908, 31 p.

Cet intéressant rapport acte les réparations des monuments et maisons, et les dégradations et démolitions de façades faites par des particuliers.

128 **P. Bergmans.** — **A. Heins.** *Les ruines de l'Abbaye de St-Bavon, à Gand.* Aperçu historique et descriptif; plans et vues. Gand, 1908, gr. in-8, 47 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 191 = V. Fris : bon résumé de l'histoire de l'abbaye; une quarantaine de dessins èt croquis, anciens et modernes.)

129 **P. Nothomb.** *Sainte-Walburge, à Furnes.* — Durendal, 1909, t. XVI, p. 44-47.

L'esthétique de Sainte-Walburge, à Furnes, et de ses œuvres d'art, vue à travers un tempérament de poète qui s'exalte et de chrétien qui prie. La vieille collégiale s'anime de ferveur et de beauté. — Très impressionnable, l'auteur déplore, en termes amers, le déplacement du jubé qui fermait le chœur et « faisait du sanctuaire quelque chose d'intime qui n'est plus.... »

Voir AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 231-232. J. V.

130 **Em. Théodore.** *Notes sur l'église de Pitgam.* — CFFBull. 1908, p. 374-389, av. grav.

Notes architecturales sur cette église de la Flandre française (arr. de Dunkerque). La tour bâtie en pierre est en style roman du XIIe siècle; le reste de l'édifice, reconstruit aux XVIe et XVIIe siècles, reproduit fidèlement le type des églises de la Flandre maritime.

131 **J. Bilson.** *La cathédrale d'Amiens et les « Raffinements » de M. Goodyear.* Trad. L. Serbat. (Bulletin monumental. Extrait). Caen, 1907, in-8, 47 p., fig. et pl.

Voir AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 349.

132 **A. Heins.** *Documents relatifs à la façade primitive du Steen de Gérard le Diable vers le Reep.* — GOGBull. 1908, t. XIV, p. 243-258.

133 **M. de Contencin.** *Notice sur le beffroi de Berghes.* — UFBull. 1908, t. XI, 323-337.

Étymologie du mot. Destination des beffrois. Description de celui de Berghes. Cloches et Carillon.

134 **J. V. H.** *Uren bewondering voor groote kunstwerken.* — Jong Dietschland, 1908, oogst.

Over O. L. Vrouw verbeeld te Brugge in O. L. Vr. Kerk en St Jan's Hospitaal.

135 **A. Heins.** *Contribution à l'histoire de l'habitation privée en Belgique.* Gand, Heins, 1906, 52 pl. in-8° d'après Böhn et d'après nature. F. 6. (RAC. 1908, 5e sér., t. IV. p. 420 = L. C[loquet].)

Ce 1er album est consacré aux anciens pignons de bois et de briques, du moyen âge et de la renaissance, de la ville d'Ypres.

Voir AnÉm. LIX, p. 5-17.

136 **Hertkens.** *Die mittelalterlichen Sakraments-Häuschen.* Eine Kunsthistorische Studie. Mit 62 Abb. auf 23 lichtdrucktafeln. Folio (42). Frankfurt, Kreuer, 1908. M. 18.

Énumération de plusieurs centaines de monuments de ce genre. Ceux de Louvain, Alost, Hal, Léau, Nieuport etc., y sont mentionnés et décrits. Excellentes reproductions.

137 **Cte de Loisne.** *Les fonts baptismaux de grès dans l'arrondissement de Béthune.* Paris, 1907, in-8°.

138 **W. Kallab.** *Vassaristudien. Mit einem Lebensbilde des Verfassers und dessen Nachlass,* herausg. von Julius von Schosser. (Collect. « Quellenschriften für Kunstgeschichte und Kunsttechnik des Mittelalters und der Neuzeit ».) Wien, Gräser et Cie, 1908, in-8, xliii-454 p.

139 **F. de Mély.** *Signatures de Primitifs. Miniaturistes.* — Mémoire. de la Société nationale des Antiquaires de France, 1907, p. 16-54.

Voir AnÉm. [LVIII, 633].

140 **F. de Mély.** *Signatures de Primitifs : Les Miniaturistes.* — AAF. 1908-1909, t. III, p. 131-156. (ABelges. 1909, t. XI, p. 26 = J. Cuvelier : très bonne étude.)

Les peintres, les enlumineurs, les sculpteurs du moyen-âge signaient-ils leurs œuvres, et dans quelle forme mettaient-ils leur signature ?

C'est à la solution de ce problème que M. de Mély consacre ses études ; grâce à de patientes recherches, il est parvenu à identifier de nombreuses œuvres artistiques.

Ces recherches sont longues et difficiles ; car au lieu de signer, les artistes du temps recourent souvent à des anagrammes, des chronogrammes, des cryptogrammes, des rebus, des symboles, des vers.

D'un grand nombre, on peut citer des idéogrammes certains : Broederlam avait pour sceau deux agneaux ; Sluter une clé. La cryptographie ne doit pas être confondue avec les notes tironiennes, ni avec l'écriture de Gerbert. — L'auteur est parvenu à retrouver un exemplaire de la « Virga aurea » du

Fr. Hepburne qui contient soixante-douze alphabets, plus ou moins cryptographiques, en usage au moyen-âge. Les maîtres de l'école Flamande se servent souvent d'inscriptions hébraïques ou pseudo-hebraïques ; ceux de l'école Italienne recourent surtout aux inscriptions arabes ou pseudo-confique.

Bien que les identifications proposées par M. de Mély, n'ont pas toutes le même degré de certitude, ses travaux méritent d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art.

Voir AnÉm. [LVIII, 633] et numéro précédent.

P. v. d. W.

141 *Das Museum von Antwerpen.* 50 Photogravüren mit Einleitg. von POL DE MONT. Leipzig, 1908, geb. F. 190.

142 **K. Voll, H. Braune, H. Buchheit.** *Katalog der bayerischen Nationalmuseums.* Munich, Bayerischen Nationalmuseum, 1908, M. 6,80. (ZCK. 1908, t. XXI, col. 222-223 = Schnütgen.)

143 **A. J. Wauters.** *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du Musée de Bruxelles.* 3e édit. Bruxelles, Van Oest et Cie, 1908, in-8, XLVI-314 p. et XVIII pl. h.-t. F. 6.

144 **J. Smith.** *A catalogue raisonné of the works of the most eminent dutch, flemish and french painters.* Re-issue. 9 vol. London 1908, in-8. F. 150.

145 **W. Reynolds.** *Stories of the flemish and dutch artists, from the time of the van Eyck to the end of the 17th century.* London, Chatto and Windus, 1908, in-8°, 344 p. avec gr.

146 **W. Bode.** *Great masters of dutch and flemish painting.* London, Druckworth, 1908, in-4, 360 p. avec 39 grav.

147 **Fierens-Gevaert.** *La peinture en Belgique. Les Primitifs flamands.* Les 5 premiers fascicules. Bruxelles. Van Oest et Cie, 1908-1909, in-4°.

1er fasc. 32 p. de texte et 16 pl. h. texte. I. L'art cosmopolite au XIVe siècle. II. Peintures de la fin du XIVe siècle et du commencement du XVe siècle conservées en Belgique. III. Les frères Van Eyck, leur vie et leurs œuvres. IV. Le retable de l'Agneau, son histoire, sa description. — 2e fasc. p. 32-60, 16 pl. h. texte. Bibliographie. V. Roger van der Weyden, peintre de Bruxelles. VI. Pierre Christus. VII. La vierge du doyen van der Meulen. — 3e fasc. p. 61-90, 12 pl. Bibliographie. VIII. Le maître de Flémalle. IX. Thierry Bouts, peintre de Louvain. X. Le maître de l'Assomption de la Vierge. Albert Bouts. — 4e fasc. p. 91-116, 12 pl. h. texte. Bibliographie. XI. Hugo van der Goes. XII. Joost van Wassenhove (Justus de Gand). XIII. Le maître de la légende de sainte Lucie. XIV. Simon Marmion. — 5e fasc. p. 117-140, 16 pl. h. texte. Bibliographie. XV. Hans Memlinc. Ses origines, sa carrière, ses œuvres.

148 **M. Rooses**. *Die Meister der Malerei und ihre Werke. Fünf Jahrhunderte Malkunst in Deutschland.... und Niederlanden, 1400-1800*. Leipzig, Weiches, 1908, 4°, 400 p., 450 fig. M. 12.

Traduction allemande de l'ouvrage flamand « De Schilderkunst van 1400 tot 1800.

149 **P. de Mont**. *Van de gebroeders Van Eyck tot Pieter Breughel*. Vijftig meesterwerken der vroegste nederlandsche schilderkunst. Fasc. 6-9. Berlin, Fischer et Franke, 1907-1908, in-fol. F. 135.

Voir AnÉm. [LVIII, 368].

150 *Hollandsche en Vlaamsche kunst. Afbeeldingen in kleuren van beroemde oude meesters*. Laken, Postema, 1908, in-4°. Het werk zal volledig zijn in 8 afleveringen, elk met 5 artistieke reproducties en begeleidenden tekst. F. 25.

Afbeeldingen in photo-mechanische kleurendruk naar Jan van Eyck, Rogier van der Weyde, Breugel de Oude, enz.

151 **E. Durand-Gréville**. *Les Primitifs Flamands à l'exposition de Guildhall*. — AAF. 1908-1909, t. III, p. 120-130 (suite et fin).

L'auteur termine l'étude qu'il a consacrée aux tableaux de l'école flamande exposés au Guildhall à Londres.

En critique d'art éclairé, il discute de très près les attributions du catalogue, et souvent se livre, à propos d'un tableau, à des rapprochements intéressants. Contrairement à l'opinion de beaucoup de critiques qui attribuent la Vierge des sept douleurs de l'église Notre-Dame à Bruges à Ysenbrant, Mr D. G. croit y voir un œuvre de Gérard David.

Voir AnÉm. [LVII, 134, 317, 601]. P. v. d. W.

152 **Dr W. Martin**. *De vlaamsche primitieven op de tentoonstelling te Brugge*, te verkrijgen bij den Nederl. Boekhandel te Antwerpen. F. 2,50.

153 **A. Croquez**. *La peinture flamande*. — RL. 1908, t. XX, p. 173-184.

Les Primitifs et les Modernes. Considérations plutôt littéraires sur les caractères de leur art.

154 **F. Martin**. *La Question Van Eyck. Chronique artistique : le retable de Saint-Bavon. Sa valeur. — Ses auteurs. — Ses antécédents*. — Rev. du clergé français, 1909, t. LVII, p. 443-459.

Rien de neuf. — L'auteur oublie de renseigner l'ouvrage capital sur la question, celui de J. Weale.

155 **H. Stein**. *Antonello de Messine*. — GBA. 1909, 4e pér., t. I, p. 34-52.

Le dépouillement des minutiers messinois par MM. La Corte-Cailler et Gioacchino di Marzo ont modifié les données de Vasari sur la vie et les œuvres d'Antonello de Messine, né en 1430 et mort en 1479. Le peintre fit au moins deux voyages hors de la Sicile : le premier entre les années 1457 et 1460 ; le second en 1474-1476, sans parler d'une absence possible en 1466-1472.

A-t-il été en Flandre et doit-on expliquer de la sorte l'influence flamande qui n'est pas niable dans ses œuvres? Est-il un flamand travaillant en Italie ou faut-il chercher un intermédiaire espagnol? La question n'est point résolue. Un fait est certain, c'est qu'Antonello ne fut point un disciple de Jean van Eyck, et qu'on doit rejeter comme légendaire une rencontre fortuite des deux peintres à Naples. Lors de la mort du plus jeune des van Eyck en 1441, l'artiste sicilien n'avait guère plus de 10 ans.

L'*Homme à la Médaille* du musée d'Anvers, qui, d'après M. Wauters, ne serait autre qu'un portrait de Nicoló Spinelli, graveur des sceaux de Charles le Téméraire, peint par Memling, doit plutôt, conformément à une tradition ancienne, être attribué à Antonello de Messine. (Voir toutefois Fierens-Gevaert. *Les primitifs flamands*, fasc. V, p. 123.) A. D. M.

156 **F. Dülberg.** *Lucas van Leyden.* — OK. 1908, 8e jaarg., bl. 1-18.

Behandelt hem als schilder en teekenaar, met opsomming en beschrijving van zijne werken en onderzoekt de kenmerken, de weerde, de ontwikkeling van zijne kunst.

157 **G. Jorissenne.** *Inventaire archéologique du pays de Liége. XXII. Vierge et enfant Jésus par Patinier Joachim et Vanderbeke (von Cleve Josse) au musée de Liége.* — Chronique archéolog. du pays de Liége, 1908, t. III, p. 51-55.

158 **A. Van Bastelaer.** *Les estampes de Brueghel l'ancien.* Bruxelles, Van Oest, 1908, in-4, 278 pl. avec texte explic.

Cf. AnÉm. [LVIII, 151].

159 **J. Siewers.** *Pieter Aertsen; ein Beitrag zur Geschichte der niederländischen Kunst im XVI Jhr.* Leipzig, Hiersemann, 1908, in-8, 147 p. et 32 pl.

160 **V. Loga.** *Antonio Mor als Hofmaler Karls V, u. Philipps II.* Mit 10 Taf. u. 22 Abbild. (Jahrbuch der Kunsthistor. Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses. Bd. XXVII. Heft 2.) Wien, 1909, in fol. F. 36.

161 **G. Caullet.** *Mélanges et documents relatifs aux arts à Courtrai et dans le Courtaisis.* II. *Jean Douelle et Pierre Lafontaine.* — BGOK. 1908-1909, t. VI, p. 43-65.

Courtraisiens, peintres d'intérieurs d'églises, de la fin du XVIIIe siècle, dont les œuvres, inférieures à celles de leurs grands précurseurs de l'école hollandaise, ne sont pas dénuées de valeur artistique et constituent en outre des documents archéologiques pour les monuments que la Révolution rendit méconnaissables ou fit rentrer dans la poussière. M. C. retrace la biographie des deux peintres et dresse le catalogue descriptif et critique de leurs tableaux. E. V. C.

162 **R. De Schepper.** *Portraits des abbés des Dunes, Gérard De Baere et Martin Collé.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 85.

Prouve que, dans la galerie des portraits des abbés des Dunes, conservée au Grand Séminaire de Bruges, le portrait donné comme étant celui de De Baere est en réalité celui de Collé.

163 C[te] **Durrieu**. *La légende et l'histoire de Jean Foucquet.* — Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France. Paris, 1907, t. XLIV, p. 111-128.

164 **Der Münchener Boccaccio**. *Reproduktion der herrlichen, teilweise dem* JEAN FOUQUET *zugeschriebenen Miniaturen des berühmten Manuskriptes der Kgl. Hof- und Staatsbibliothek zu München.* 91 Miniaturen auf 28 Tafeln in Heliogravure mit ausführlicher französicher Erklärung von GRAF PAUL DURRIEU. München, J. Rosenthal, 1909, M. 100.

165 **J. Van den Gheyn, S. J.** *Un manuscrit à miniatures de l'école Flamande à la Bibliothèque Czartoriska à Cracovie.* — AAF. 1908-1909. t. III, p. 109-119.

Ce manuscrit d'origine flamande a été acheté à Bruxelles en 1809. Il renferme deux traités ascétiques en vieux français. Il a été confectionné en 1478 pour Guillaume de Ternay, prévôt de Lille. Ce manuscrit est enrichi de nombreuses miniatures représentant des scènes de la vie du Christ.

Le R. P. Van den Gheyn est d'avis que l'enlumineur de ce manuscrit, n'appartient pas à l'école ganto-brugeoise, mais plutôt à l'école du Hainaut ou du Nord de la France.

Toutefois, cette œuvre offre une grande ressemblance, tant pour le texte que pour les miniatures, avec le n° 181 de la Bibliothèque nationale de Paris. M. le comte Paul Durrieu croit pouvoir le rattacher à l'ensemble de l'œuvre du miniaturiste gantois : Alexandre Benning ? P. v. d. W.

166 **M. Lehrs**. *Geschichte u. Kritischer Katalog des deutschen, niederländischen u. französischen Kupferstichs im XV Jahrh.* I Tafelband. 43 Lichtdruck-Taf. Wien, Gesellschaft für vervielfält. Kunst, 1908.

Cf. AnÉm. [LVIII, 484].

L'ouvrage sera complet en 6 volumes de texte et 6 volumes de planches. Prix de souscription : F. 112.

167 **J. De Bosschere.** *De beschilderde glasramen van Lier en Antwerpen.* (Slot). — OK. 1909, 8[e] Jg., bl. 53-73.

Onderzoek naar de techniek en de kunstweerde ervan, de kenmerken en de ontwikkeling van het glasschilderen gedurende de XV[e] en XVI[e] eeuw. Ter loops vestigen wij de aandacht op de voorgestelde beeltenissen van Burgondische en Habsburgsche vorsten in de ramen uit de Burgondische kapel (Antwerpen), de koningsvensters te Lier, het venster van het Gulden Vlies (O. L. V. te Antwerpen).

168 **Ad. Reydams**. *Les Reydams, tapissiers bruxellois. Henri le vieux † 1669. Henri le Jeune 1650-1719. Jacques-Ignace 1683-1747.* — AnAB. 1908, t. XXII, p. 79-149.

Fait connaître la vie et donne la description des principales œuvres de ces maîtres ; nous y relevons ce détail : Henri Reydams exécuta en 1718, pour Monseigneur Henri van Susteren, évêque de Bruges, une tenture de cinq pièces représentant « l'Histoire de Joseph » sur les patrons de Jean Van Orley et d'Augustin Coppens. Ces tapisseries représentaient : 1° l'histoire de la coupe ; 2° celle de Jaces ; 3° Joseph vendu par ses frères ; 4° le Triomphe de Joseph ; 5° la Chasteté de Joseph.

Ces panneaux ne se trouvent plus au palais épiscopal, actuellement occupé, dans sa majeure partie, par M. le gouverneur de la Flandre occidentale. Dans l'inventaire du mobilier vendu en 1795, on ne parle que de tentures en soie et en damas, sans description plus détaillée.

Les seules tapisseries provenant de l'évêque van Susteren, aujourd'hui conservées à Bruges, sont celles exécutées par van der Borght, également d'après les cartons de Van Orley. Elles se trouvent à la cathédrale de Saint-Sauveur. P. v. d. W.

169 **R. de Bertrand.** *Les carrelages muraux en faïence et les tapisseries des Gobelins à Dunkerque.* — UFBull. 1908, t. XI, p. 339-371.

Carrelages du XVIIe et XVIIIe siècle.

170 *De Schelde van Peter Benoit.* — Jong Dietschland, 11de jaarg., bl. 72-83.

Peter Benoit, met zijn voorliefde voor het dramatische, met zijn luid gedreun van laaiende harmonieën, mag terecht de Rubens der muziek genoemd worden. Zijn machtig oratorio « De Schelde » wordt hier uitvoerig ontleed en bewonderd, in weelderige beeldspraak. Benoit komt staan voor onze oogen : met het reuzengebaar zijner Schelde wijst hij op Vlaanderens heerlijke schoonheid en forsigen vrijheidszin ; met blijde jubelkreten kondigt hij de verwekking aan, de wedergeboorte van het Nederlandsche stamgevoel, in Zuid en Noord. J. V.

171 *Album Souvenir. Fêtes d'inauguration des ports de Bruges, 1907. Exposition de la Toison d'or. Cortège et Pas de l'arbre d'or.* Texte descriptif par MM. le Bon H. Kervyn de Lettenhove, et M. le Bon van Zuylen van Nyevelt. Bruges, M. Herreboudt, 1908. F. 20.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

172 **Ch. Moeller.** — *Godefroy de Bouillon et l'avouerie du Saint Sépulchre.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 73-84.

Après la prise de Jérusalem, le royaume du Saint-Sépulchre fut, en dépit de l'opposition des princes, érigé en principauté ecclésiastique, dont Godefroy de Bouillon devint le premier avoué.

En attendant la venue du légat pontifical, Daimbert, archevêque de Pise, Arnoul de Choques, un simple diacre en quête de prébendes, flamand du diocèse de Thérouane comme Godefroy, fut élu patriarche intérimaire de Jérusalem. A l'arrivée de Daimbert reconnu aussitôt comme premier patriarche latin, Arnoul devint son archiprêtre.

Bientôt des conflits surgirent entre le prince spirituel et son avoué. Daimbert revendiqua avec le pouvoir temporel, les revenus réservés au souverain dans les villes principales de Jérusalem et Jaffa et dont Godefroy avait la jouissance. En vertu d'une transaction, ces possessions furent acquises à Daimbert, après la mort de Godefroy en 1100. Mais aussitôt éclata une lutte entre le parti flamand, partisan du gouvernement laïque, ayant à sa tête Arnoul, et le parti italien, défenseur du gouvernement ecclésiastique, rangé autour de Daimbert de Pise. Celui-ci eut le dessous. Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, entra à Jérusalem avec le nouveau légat du pape, Maurice de Porto. Reconcilié avec Daimbert, il fut couronné par lui premier roi latin de Terre Sainte, à Bethleem, le 25 déc. 1100.

Mais la lutte continua entre Daimbert et son archiprêtre Arnoul. Un concile se réunit à Jerusalem pour juger le différend. Le patriarche, comdamné par défaut, en appella à Rome. Les adversaires en profitèrent pour élire à sa place un compatriote d'Arnoul, Evremar de Choques.

C'est ainsi que l'élément laïc et flamand triompha. M. M. communique les rares documents authentiques relatifs à ce conflit et aux procès qu'il provoqua en cour de Rome et fait remarquer les traces durables que ces partialités ont laissé dans la littérature historique des Croisades.

Tout est à louer dans cet article, à part la dernière phrase qui est malheureuse. A. D. M.

173 **P. Fredericq.** *Les placards du 14 octobre et du 31 décembre 1529 contre les protestants des Pays-Bas.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 255-261.

La comparaison du texte de ces deux placards révèle le fait d'un édit d'intérêt général, promulgué dans toutes les Provinces et qui fut, quelques semaines plus tard, remanié dans trois points importants et publié ainsi dans le seul comté de Flandre.

Ces modifications furent vraisemblablement concédées à la requête des quatre membres de Flandre — pour un point la chose est certaine —, requête qu'avaient précédée des instances infructueuses du conseil de Flandre. A. D. M.

174 **V. Fris.** *Les chefs de l'iconoclastie Gantoise en 1566.* — GOGBull. 1908, t. XVI, bl. 263-268.

Introduction à une étude sur l'iconoclastie Gantoise, basée sur l'examen biographique de chacun des auteurs de ce drame, afin

de pénétrer plus au fond des mobiles et des motifs. Dans le présent travail M. F. expose les origines du mouvement calviniste à Gand et spécialement les causes qui ont amené la furie iconoclastique : la situation économique et sociale, les dispositions d'esprit du peuple, la connivence de l'autorité civile et des calvinistes.

175 **L. V. Goemans.** Het Belgische Gezantschap te Rome (1600-1633). — BGHB. 1908, bd. VII, bl. 574-680 ; 1909, bd. VIII, bl. 88-100. ('t Vervolgt).

Mgr Jan-Bapt. Vivès (1618-1632). Bijlagen. Zie AnÉm. [LVII, 163, 443 ; LVIII, 395, 645].

176 **L. Defives-de Saint-Martin.** *Pro Petri Sede ou nos zouaves belges à Rome. Histoire documentée de l'invasion des États pontificaux en 1860, 1867 et 1870, contenant la biographie des zouaves belges morts au service du Saint-Père.* 2 vol. T. II. Averbode, Impr. de l'abbaye, 1908, in-8, VIII-339 p. F. 3.

177 **P. J. Goetschalckx.** *Beersse* [boven Turnhout]. — BGHB. 1909, bd. VIII, bl. 28-69.

Kerkelijke geschiedenis ervan. Ondermeer: 't verhaal van een moeilijkheid waar als scheidsrechter, in name van den Paus, tusschenkomt Amandus van Brevimonte, deken van 't kapittel van den H. Donatianus te Brugge, 't jaar 1431 (bl. 40, vlgg.)

178 **V. de Courmaceul.** *Histoire de la ville et de l'abbaye de Saint-Amand (en Pevèle).* Saint-Amand (Nord), E. Gouy-Druon, 1908, in-8, 272 p. avèc gr.

179 **G. Monteuuis.** *Notice sur Notre-Dame de Bourbourg.* — Lille et Paris, Desclée et Cie, 1908, in-16, 46 p. avec gravures.

180 **L. Delorme.** *Une page de la bienfaisance à Saint-Quentin : aperçu historique sur l'œuvre des filles de la Charité, 1650-1899.* (Mémoires de la Soc. académique de Saint-Quentin. Extrait). Saint-Quentin, Guetteur, 1907, in-8, 31 p.

181 **Q. G. Nols.** *Masius, abbé du Parc* (1635-1647). *Sa vie, ses rapports avec les partisans de Jansénius.* — (Extrait des Analectes de l'Ordre des Prémontrés. 1908, t. IV et V.) Bruxelles, Misch et Thron, 1909, in-8, 72 p. (Pour la 1re partie, ABelges. 1908, t. X, p. 171.)

La première partie retrace la vie de Jean Maes ; la seconde expose successivement la controverse sur la grâce (Baianisme et Jansénisme jusqu'en 1647), l'attitude des Prémontrés et enfin les rapports de Jean Maes avec les partisans de Jansénius. Incidemment le Révérendissime auteur tranche par la négative la question épineuse de la bonne foi de l'évêque d'Ypres. Nous ne pouvons nous défaire de l'impression que le savant abbé du Parc se montre moins indulgent envers Jansénius qu'envers l'abbé Masius et les autres Prémontrés qui approuvèrent et louèrent l'*Augustinus*, même après les condamnations pontificales. C. C.

b) *Histoire spéciale.*

α) INSTITUTIONS ET DROIT PUBLIC.

182 **Dom U. Berlière,** O.S.B. *La commende aux Pays-Bas.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 185-202.

On rencontre dans nos provinces les premiers exemples de cette institution à partir du XIII[e] siècle; mais c'est surtout aux XIV[e] et XV[e] siècles que les bénéfices des Pays-Bas constituent la dot de certains dignitaires ecclésiastiques étrangers. Les ducs de Bourgogne ne manquèrent pas d'imiter les funestes exemples donnés par la Cour de Rome. Les abbayes étaient restées indemnes jusqu'au XV[e] siècle; mais durant la seconde moitié de ce siècle, une avalanche de commendes fond sur elles. L'auteur en cite une quarantaine d'exemples pour les Pays-Bas; nous y relevons les Dunes et S[t]-André-lez-Bruges. Grâce à l'opposition énergique de l'abbé du Parc en 1474, la commende tend à disparaître à cette époque; elle disparut, dit l'auteur, après 1564, à part quelques velléités de retour. R. D. S.

β) CROYANCES ET HÉRÉSIES.

183 **J. W. Pont.** *De belijdenis van de luthersche gemeente te Antwerpen over de erfzonde. 1579.* (*Nieuwe bijdragen tot de geschiedenis en het wezen van het Lutheranisme in de Nederlanden.* Bd. I. Uittreksel). Schiedam, 1907, 8°, 44 bl. (ABelges. 1909, t. XI, p. 12-14 = H. De Jongh : « détails intéressants sur la petite communauté luthérienne d'Anvers dans les années 1566-1585 ». Analyse.)

184 **J. Paquier.** *Le Jansénisme, étude doctrinale d'après les sources.* Paris, Bloud et C[ie], 1909, in-18, 523 p.

Étude doctrinale, dans laquelle les questions de personnes et les faits tiennent une grande place.

γ) CULTE, DISCIPLINE.

185 **M. Bauchond.** *Mémoires de la procession de la ville de Valenciennes.* Valenciennes, Giard, 1908, in-8, 207 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 33 = L. Verriest).

« Édition soigneusement annotée de deux manuscrits écrits en 1653 par Simon Le Boucq, prévôt de la ville, relatifs au culte et à la procession de Notre-Dame du Cordon. Étude originale des sources de l'histoire de la procession ; bibliographie et iconographie de N. D. du Saint Cordon aux XVII[e], XVIII[e] et XIX[e] siècles » (ABelges l. c.)

186 **Histoire** *de Notre-Dame de Foy.* (Extrait des ouvrages des RR. PP. Bouille et Banneux et du rapport présenté par

M. Fries au congrès marial de Namur en 1908). Namur, Godenne, 1908, 72 p. et grav. (ABelges. 1908, t. X, p. 192.)

Cette histoire assez rudimentaire intéresse les localités de la Flandre française et flamande, où existe le culte de N. D. de Foy. Citons : Courtrai, Wevelghem, Bruges, Poperinghe, Oudenbourg, Dixmude, Furnes.

δ) ascétisme et vies de saints.

187 **T. A. Walsh.** *Irish saints in Belgium.* — American Ecclesiastical Review. 1908, t. XXXIX, p. 122-140.

Rien de neuf.

ε) sciences ecclésiastiques.

188 **H. Vercruysse.** *L'école chapitrale de Notre-Dame et les établissements d'enseignement moyen à Courtrai jusqu'à la fin du XVIe siècle.* — BGOK. 1908-1909, t. VI, p. 66-90.

Étude approfondie et richement documentée. Elle traite de la concession des écoles de Courtrai au chapitre de la collégiale Notre-Dame en 1203 ; du régime scolaire en Flandre à la fin du moyen âge ; du monopole de l'enseignement aux mains des clercs à Courtrai ; de l'écolâtre de Notre-Dame : son rôle et ses droits ; du conflit entre l'écolâtre et les maîtres privés ; du renouveau littéraire au XVIe siècle ; de l'émancipation des maîtres privés ; de la décadence de l'école chapitrale ; des établissements privés, spécialement des écoles dirigées par Hantsaeme et par Hœmus.

Cette étude est le premier chapitre d'un ouvrage en cours de publication sur *Les anciens établissements d'enseignement moyen à Courtrai*, dont le tome II (partie documentaire) a déjà paru ; elle constitue une précieuse contribution à l'histoire générale de l'enseignement. E. V. C.

189 **Delgrange.** *Les Conférences ecclésiastiques du diocèse de Tournay au XVIIe siècle.* — SEPCBull. 1908, t. XII, p. 255-256.

Extrait d'un « Journal » du curé de Rumégies. Comment se faisaient ces conférences au temps de Mgr de Choiseul.

190 **P. Bergmans.** *Mathieu Agolla.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 232.

Agolla vécut au XVIIe siècle. Moine Augustin, connu comme prédicateur flamand et auteur de pièces de théâtre representées au Collège des Augustins à Gand, conservées aux archives de l'État à Bruges.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

191 **E. Dony** et **Verriest.** *Répertoire d'inventaires imprimés ou manuscrits d'archives belges.* — RBAB. 1908, t. VI, p. 179-187; 270-286. (NA. 1909, t. XXXIV, p. 582 = A. H.)
V. AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 452.

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges*, *rue Neuve*, *n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Dorénavant les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne seront plus renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

192 **B^on van Zuylen van Nyevelt.** *Inventaire sommaire des archives de la châtellenie de Warneton conservées aux Archives de l'État à Bruges*. S. l. n. d.

Cet inventaire est précédé d'une notice substantielle sur l'ancienne châtellenie de Warneton. Celle-ci comprenait la châtellenie proprement dite, la ville, la paroisse foraine ou Warneton-Dehors, quelques seigneuries et territoires particuliers (Kemmel, Wulverghem, Overbeke, Estaires, Oudeneem, Nieppe, Steenwerck, etc.). Les documents concernent l'administration et la justice et ne sont pas, sauf de rares exceptions, antérieurs au XVIe siècle.
R. D. S.

193 **C. Van den Haute.** *Inventaire sommaire des archives du Bourg de Bruges*. (Archives de l'État à Bruges). S. l. n. d.

« Het prinselijk leenhof van den burg van Brugge » étendait sa juridiction sur les seigneuries et fiefs compris dans la châtellenie du métier de Bruges, autrement dit le Franc de Bruges. Cette cour avait son greffe sur la place du « Burg » et fonctionna jusqu'en 1795 ; ses archives comprennent, entre autres, des chartes à partir de 1367, un registre aux fiefs de 1468; les autres liasses et registres datent du XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle. R. D. S.

194 **[LVII, 358] H. Lonchay.** *Les Archives de Simancas.* (ABelges. 1908, t. X, p. 206 = R. Ledoux : analyse.)

195 *Volkskundige boekenschouw. Bibliographia Folklorica.* (Bijblad aan B. 1908, t. XIX). 1908, bd. I, bl. 41-298. (B. 1909, bd. XX, bl. 143-144 = R. Verdeyen ; RHE. 1909, t. X, p. 430 = L. v. d. E[ssen].)

Zie : AnÉm [LVIII, 210] en hooger bl. 195.

196 **P. Salembier.** *Bibliographie des œuvres du cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai (1350-1420)*. (Bibliographe moderne, 1908, fasc. 1-3. Extrait.) Besançon, Jacquin, 1909, in-8, 11 p.

197 *Bibliotheca Belgica. Bibliographie générale des Pays-Bas.* éd. FERD. VAN DER HAEGHEN et R. VANDEN BERGHE avec la collaboration de V. VAN DER HAEGHEN et A. ROERSCH. 180-182e livraison. Gand, C. Vyt, 1908.

Ces trois fascicules sont consacrés aux éditions et traductions de l'*Eloge de la Folie* d'Erasme.

198 **Th. Coopman en Broekaert.** *Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd.* Bd. VI. 1873. Gent, Siffer, 1908, 416 bl. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 142 = Ad. De Ceuleneer.)

Van n^r 4460 tot n^r 4836. Zie AnÉm. [LVI, 238; LVII, 11; LVIII, 7, 508.]

199 **E. Bacha.** *Les petites bibliographies pratiques.* — RBAB. 1908, t. VI, p. 20-25.

Projet d'une collection de listes de livres utiles — livres à acheter — en vue surtout d'aider les bibliothécaires. Elles paraîtraient en brochures distinctes pour toutes les branches du savoir humain.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

200 [**LIX**, 18] *Album belge de diplomatique.* (RHE. 1909, t. X, p. 429-430.)

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous classons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire.*

201 **Cte de Loisne.** *Les anciennes localités disparues du Pas-de-Calais.* — Mémoires de la Société des Antiquaires de France. 1907, t. LXVI.

202 **L. Willems.** *Les frontières de la France et de l'empire à Gand et dans le pays de Waes du IXe au XIIe siècle.* — AnGOG., 1908, t. VIII, p. 289-324. (ABelges. 1909, t. XI, p. 45 : mention.)

L'auteur n'entend pas dans cet article déterminer les frontières de l'Empire et de la France depuis Gand jusqu'à la mer, mais il cherche à établir quels furent les suzerains de Gand et du Pays de Waes aux IXe, X^e et XIe siècles. Une brève introduction fixe l'état et la bibliographie de la question. Suit un exposé de la théorie de feu M. Vanderkindere, que l'auteur soumet à une critique détaillée. Contrairement à l'opinion du professeur de Bruxelles, M. W. s'en tient aux conclusions suivantes : Le château de Gand n'a pas eu à l'origine le caractère d'une *burg* impériale allemande. Toutefois, après que les marches furent organisées en 950 par Otton I, les empereurs paraissent avoir eu l'idée d'englober le château dans les constructions militaires défensives de l'empire (vers 980). C'est par cette conception nouvelle, que s'explique, semble-t-il, l'annexion de l'abbaye de Saint-Bavon à l'empire par le traité de Margut en 980. Avant cette date, l'abbaye serait restée française. Comme l'histoire de cette abbaye paraît suivre une marche parallèle à celle du Pays de Waes, il est à présumer que par le même traité de Margut une partie du comté de Gand, dont faisait partie le pays de Waes, fut cédée à l'empire. Quoiqu'il en soit, dans le Pays de Waes, la domination allemande s'est maintenue pendant tout le moyen-âge. A. D. M.

203 **Cte de Loisne.** *La colonisation Saxonne dans le Pas-de-Calais.* — Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 1906, t. LXV.

204 **Adzo** (A. Dassonville). *Plaatsnamen.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 233-237 ; 251-254 ; 313-317 ; 321-325 ; 1909, bd. XX, bl. 26-30 ; 72-78 ; 120-128.

Uitleg der plaatsnamen : Baeyghem, Baeleghem, Betecom, Boe-

seghem, Busseghem, Butseghem, Caneghem, Cooleghem, Deftinge, Denterghem, Dutteghem, Erondeghem, Erweteghem, Everghem, Hermelghem, Hilleghem, Ideghem, Landeghem, Landerghem, Leeuwerghem, Lovendeghem, Makeghem, Maldeghem, Malderghem, Meyghem, Mooreghem, Oordeghem, Otterghem, Pikkelghem, Peteghem, Poteghem, Ruminghem, Seeverghem, Snelleghem, Somerghem, Synghem, Tatenghem, Terdeghem, Vanteghem, Vloerseghem, Vryleghem, Waereghem, Wesseghem, Wielinghem, Worteghem, Woubrechteghem, Wroenleghem, Wyleghem, Zedelghem, Zerkeghem.

Zie AnÉm. [LVIII, 225, 226, 358].

205 **E. Van Cappel.** *Plaatsnamen.* — B. 1909, bd. XX, bl. 161-165.

Gunstige beoordeeling van Adzo's merkweerdige toponomische bijdragen (zie voorg. nr). Eenige gegronde aanmerkingen omtrent *Cooleghem, Vryleghem* en *Goedinge-Gotthem.* Daaruit valt te besluiten dat niet enkel de taalkunde maar ook de oude aardrijkskunde in acht moet genomen worden om met zekerheid de oude plaatsnamen te verklaren.

206 **Is. Teirlinck.** *Zuid-Oostvlaandersch Idioticon.* Siffer, 1908 (RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 368 = L. L.)

Précieux pour les philologues et les lecteurs de certaines œuvres de la jeune école littéraire flamande.

6. Numismatique, sigillographie.

207 **E. Poncelet.** *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne. Sceaux communaux conservés aux archives de l'État, à Mons.* — AnAM. 1908, t. XXXVII, p. 17-151. (ABelges. 1909, t. XI, p. 102-103 : mérites.)

V. AnÉm. [LVII, 230 ; LVIII, 30.]

7. Héraldique.

208 **Chan. Th. Leuridan.** *Armorial des communes du département du Nord.* (Annales de la Société d'études de la province de Cambrai, tome I.) Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1909, in-8°, 342 p.

Ce travail forme la première partie de l'*Armorial du Nord* et donne les armoiries de toutes les communes du département, en suivant l'ordre alphabétique des sept arrondissements qui le composent. Une seconde partie beaucoup plus considérable comprendra l'armorial des *familles* de la même région. Trois arrondissements : Lille, Dunkerque et Hazebrouck avaient déjà été publiés antérieurement. V. AnÉm. [LVIII, 28, 29]. Mais ces trois études, refondues et enrichies de nombreuses notes historiques et héraldiques ont été intercalées dans ce volume à leur place, de manière à former un tout homogène. — Travail bien documenté ; précieuses indications de méthode. R. D. S.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (1).

209 **Louis Halphen** et **Ferdinand Lot**. *Recueil des Actes de Lothaire et de Louis V, rois de France (954-987)*. Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-4°, LV-227 p. et 2 pl. (RIPB. 1909, t. LI, p. 105-107 = H. Pirenne : édition modèle ; introduction excellente ; ABelges. 1908, t. X, p. 180-181 = V. Fris ; RQH. 1909, t. LXXXV, p. 287-288 = J. M. Besse.)

210 **[LIX, 38] Prou**. *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1059-1108)*. (RIPB. 1909, t. LI, p. 105-106 = H. Pirenne : édition modèle ; les pages d'introduction constituent ce qu'on a écrit de plus approfondi et de plus neuf sur la diplomatique française.)

211 **G. Morin**. *Le psautier de Sainte Wivine, manuscrit conservé à Orbais en Brabant*. — Mélanges G. Kurth, t. II, p. 139-145.

Histoire, description, contenu de ce psautier de la 1re moitié du XIIe siècle, transcrit à l'usage d'une communauté de femmes du pays de Gand, et auquel on ajouta au cours du XIIe siècle des notes nécrologiques insérées en marge du calendrier. Il est fort admissible que ce manuscrit ait été à l'usage de Ste Wivine, morte le 17 décembre 1170.

212 **[LVIII, 502] A. Fayen**. *Lettres de Jean XXII* (1316-1334). (RHE. 1909, t. X, p. 133-138 = H. Nelis : Édition très soignée ; mention des actes les plus remarquables ; RBén. 1909, t. XXVI, p. 128-132 = U. Berlière.)

213 *Nécrologe de l'abbaye du Parc*, par le R. P. Raph. Van Waefelghem. Bruxelles, Misch et Thron, s. d., in-8, 577 p.

Quelques mentions nous concernent p. ex. Furnes, Bruges, Courtrai, etc. Le nécrologe contient les mémoires des religieux de l'abbaye de Ninove, fondée par celle du Parc (Ordre de Prémontré).

214 **N. de Pauw**. *Les comptes d'une corporation de Bruges au XIVe siècle*. — CRHBull. 1908, t. LXXVII, p. 269-300.

---

(1) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

Quatre fragments de comptes en rouleaux, qui se rapportent aux années 1338 à 1344 et proviennent d'une corporation brugeoise, probablement celle des plombiers. L'éditeur estime que ces comptes « nous permettent de reconstituer la vie intime d'une corporation à cette époque reculée et de fixer ses rapports avec la commune. *Ab uno disce omnes.* » (p. 291). Si M. de Pauw a trouvé dans ce texte, découvert par M. Colens et déjà utilisé, assez (?) de matériaux pour tracer ce tableau intéressant, il est très regrettable qu'il ne l'ait pas présenté à ses lecteurs, à côté de la liste onomastique des gens du métier et du relevé des expéditions militaires de cette période. C. C.

215 **[LVII, 509; LVIII, 35, 528] J. de Pas.** *Entrées et réceptions des souverains et gouverneurs d'Artois à Saint-Omer aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.* (BEC. 1909, t. LXX, p. 117-119 = H. de F.)

216 *Lettre inédite du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, à son beau-frère le duc de Bourbon, Charles I, après la levée du siège de Calais (août-septembre 1436).* Lille, Danel, s. d., in-8°, 9 p.

217 **J. Broeckaert.** *Eedaflegging van Maria van Burgondië als vrouwe van Dendermonde.* — AnAT. 1906 [1908], 2e sér., t. XII, p. 310.

De tekst van den eed.

218 **C. Van den Haute.** *Documents inédits concernant les libraires et les maîtres d'écoles à Bruges.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 18-41. (ABelges. 1909, t. XI, p. 122 = J. Cuvelier : mention.)

I. Lettres d'indulgences de 1466 et 1474 concédées à la confrérie et à la chapelle des libraires. II. Accord avec l'abbaye d'Eeckhoutte en 1613, où la confrérie des libraires et des maîtres d'école célébrait ses solennités religieuses. III. Statuts et ordonnances de 1628, modifiant ceux de 1612, publiés par M. le chan. De Schrevel (AnÉm. 1902, t. LII, p. 216 ss.). IV. Procès concernant leurs armoiries en 1673.

219 **[LVIII, 37]** *Correspondencia de Gutierre Gómez de Fuensalida, embajador en Alemania, Flandes é Inglaterra (1496-1509),* publicada por el Duque de Berwick y de Alba. (BEC. 1909, t. LXX, p. 123-124 = Th. Legrand : « importante contribution à l'histoire diplomatique du XVIe siècle ».)

220 **[LVII, 387]** *Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay. — La première... (sept. 1527-fév. 1529).* Correspondance. (ABelges. 1908, t. X, p. 109-110 = H. Lonchay : importance de l'édition, mérites scientifiques et littéraires ; RHist. 1909, t. CI, p. 90 = H. Hauser.)

221 **R. Fruin.** *Stukken betreffende den stormvloed van 1530.* — AZG. 1908, bl. 136-169.

Belangrijk « rapport van de requestmeester » nopens de verwoestingen door het zeewater aangericht in *Beoosten Schelde.*

222 **Dr E. Wiersum.** *Een zeeuwsch kalender uit de 16de eeuw.* — AZG. 1908, bl. 45-63.

Volledige uitgaaf van een kalender, geschreven door Job Gommers, secretaris van Nieuwerkerk op Duiveland en waarschijnlijk in 1570 begonnen. Belangrijk voor de toenmalige tijdrekening.

223 *Brieven, door de zeeuwsche afgevaardigden te Delft aan de Staten van Zeeland gezonden na den moord gepleegd op prins Willem I.* — AZG. 1908, bl. 171-176.

Drie onbekende bronnen nopens dit belangrijk feit. Ook wordt er de aandacht getrokken op de te nemen maatregelen namelijk aangaande *Sluys*, *Oostende* en *Terneuse*.

224 *Lettres inédites de François d'Aerssen à Jacques Valcke, trésorier de Zélande (1599-1603)*, éd. M. J. Nouaillac. Paris, Champion, 1908, in-8, 215 p. (ABelges, 1909, t. XI, p. 91-92 = H. Lonchay : importance).

« On y trouve ce que pendant les années 1599-1603 on pensait, dans les cours voisines, du gouvernement des archiducs et quelles étaient les dispositions des hommes d'État étrangers à notre égard ». (H. L.) Ces lettres constituent aussi une source importante pour l'histoire des relations franco-espagnoles et du commerce franco-néerlandais.

225 **A. Visart de Bocarmé.** *Comment s'ouvraient nos archives communales.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 95-99.

Relation très curieuse extraite des *Secrete Resolutieboeken der Stad Brugge*, a° 1673.

226 *Un mandement épiscopal sur le Jansénisme*, éd. A.-C. De Schrevel. — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 91-94.

Il s'agit du mandement de l'évêque d'Ypres, Martin de Ratabon, du 5 janvier 1706, concernant l'acceptation et la publication de la Constitution de Clément XI, *Vineam Domini*.

227 **Plouvier.** *Une vente de mobilier agricole dans un presbytère flamand (Ste Pietersbrouck) en 1752.* — CFFBull. 1909, p. 430-435.

Cet acte fait connaître les occupations auxquelles se livrait le curé de l'endroit, pour subvenir à ses besoins. Il a aussi de l'intérêt pour l'histoire des prix.

228 *Lettres de François-Joseph Bouchette (1735-1810), avocat à Bergues, membre de l'Assemblée nationale constituante*, publiées avec une introduction et des notes par le chanoine C. Looten. (Annales du Comité flamand de France, 1908-1909, t. XXIX.) Lille, Ducoulombier, 1909, in-8°, xii-679 p.

Très bonne édition, précédée d'une introduction comprenant deux parties : 1° une biographie de Bouchette, p. 1-105 ; 2° une vue synthétique de ses lettres, p. 105-221. Notons d'abord que Bouchette intervint comme avocat dans plusieurs causes qui nous concernent plus spécialement ; parmi celles-ci, il en est qui ont rapport à la prévôté de Saint-Donat, formée d'enclaves sises en

plusieurs localités de la Flandre française, et qui appartenait à l'évêque de Bruges. Mais en plus, l'étude de la vie et des écrits de Bouchette fournit des données intéressantes sur la situation économique, politique, sociale et religieuse d'une partie de la Flandre, avant et pendant la Révolution.

On sait que la Flandre maritime ressortissait à deux évêchés, à celui de Saint-Omer et à celui d'Ypres. On remarquera particulièrement le chapitre VII de la 2e partie de l'introduction. Nous en transcrivons le résumé : *Lois religieuses. — Suppression des vœux monastiques. — Confiscation des biens d'église. — Constitution civile du clergé. — Répercussion de ces mesures en Flandre : attitude des religieux, des prêtres et des évêques. — Mgr d'Arberg* (l'évêque d'Ypres qui fit montre d'une indomptable énergie pour défendre les droits de l'Église). — *Le schisme : assermentés et insermentés. Anticléricalisme de Bouchette.* A. D. M.

229 [**LVII, 48, 280**] **Lt-Cl de Bray**. *Lettres inédites* [de Fr. Gabr. de Bray] *relatives à la révolte des provinces belges en 1787-90.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 108 : contenu.)

« Il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir mettre ses documents en rapport avec les sources déjà connues — et combien nombreuses — de l'histoire de ces deux années. Car c'est un devoir élémentaire pour l'éditeur de textes, de dire et de démontrer en quoi les textes publiés par lui apportent du neuf ou complètent nos connaissances. » (ABelges).

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

230 *Nithardi historiarum libri IIII.* Éd. Ern. Müller. Accedit *Angelberti rhythmus depugna Fontanetica.* [Collection : Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum ex monumentis Germaniæ historicis separatim editi.] Hannovre et Leipzig, Hahn, 1907, in-8°, xiv-61 p.

Source importante pour le règne de Louis le Pieux et l'histoire des dissensions entre ses fils. Écrite de 841 à 843 par Nithard, un petit-fils de Charlemagne, qui fut souvent mêlé aux faits qu'il raconte. Cette troisième édition a été soigneusement collationnée sur le texte du manuscrit de Paris. C. C.

231 [**LVII, 42; LVIII, 43, 636**] **L. Delisle**. *Notice sur les mss. du Liber Floridus...* (ABelges. 1908, t. X, p. 113-115 = H. Nelis : importance de l'œuvre; édition irréprochable.)

232 [**LVIII, 382**]. **V. Vanderhaeghen**. *Le Liber Floridus.* (ABelges. 1908, t. X, p. 207 = R. Ledoux : « ...avec conscience et clarté... ».)

233 [**LVIII, 534**]. **V. Fris**. *Essai d'une analyse des Commentarii sive Annales rerum Flandricarum de Jacques de Meyere.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 61-65 = L. Willems : valeur, discussion.)

234 [LVIII, 433]. **Dom U. Berlière** O. S. B. *Trois traités inédits sur les flagellants de 1349.* (ABelges. 1908, t. X, p. 172-173: « excellente contribution à l'histoire littéraire comme à l'histoire religieuse de la Flandre à cette époque. »)

235 **A. Bayot.** *Sur l'exemplaire des « Grandes Chroniques » offert par Guillaume Fillastre à Philippe le Bon.* — Mélanges G. Kurth, t. II, p. 183-191.

Travaillant d'après les mentions des inventaires, M. B. retrace l'histoire de ce précieux manuscrit, un des joyaux de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, enlevé en 1748 par Courchetet d'Esnans, commissaire du roi de France, et conservé actuellement à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

M. du Teil, dans une communication faite à la séance du 20 janvier dernier à la Société nationale des Antiquaires de France, a établi que le manuscrit de Saint-Pétersbourg est une copie luxueuse du ms 707 de la Bibliothèque de Saint-Omer. On sait du reste qu'on attribue à Simon Marmion les enluminures des *Grandes Chroniques de Saint Denis.* M. Hénault est de cet avis.

A. D. M.

236 *Bezoek van Maria van Burgondië in het begynhof van Brugge*, éd. R. De Witte. — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 88-91.

Uit een perkament boekje van het einde der XVe eeuw, uit het Archief van voormeld begijnhof.

237 **S. Cramer en Pijper.** *Bibliotheca reformatoria neerlandica. Geschriften uit den tijd der Hervorming in de Nederlanden* opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien. 5de Deel. *Nederlandsche Anabaptistica* (geschriften van Henrick Rol, Melchior Hoffman, Adam Pastor, De Broederlicke Vereeninge), bewerkt door S. Cramer. Den Haag, M. Nijhoff, 1909, in-8, xii-664 p. Guld. 8.

238 **Fynes Moryson,** *an itinerary, containing his ten yeeres travell trough the twelve dominions of Germany, Bohmerland, Sweitzerland, Netherland, Denmarke, Poland, Italy, Turky, France, England, Scotland and Ireland,* 4 vol. in-8, xxiv-468, 466, 499, 521 p. L. 2, Sh. 10. (RHist. 1909, t. C. p. 369-370 = Ch. Bémont.)

Importante relation de voyage entrepris à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle.

239 **A. Roersch.** *De Gand à Rome en 1624.* — Mélanges G. Kurth, t. II, p. 239-250.

Journal de voyage de Josse de Rycke, chanoine de Saint-Bavon à Gand et professeur à l'Université de Bologne.
Edition soigneusement annotée.

240 [LVIII, 261] *Journal d'événements divers et remarquables (1767-1797)* réd. Rob. Coppieters..., éd. P. Verhaegen. (ABelges. 1908, t. X, p. 178-179 = J. Cuvelier: « la publication mérite les plus grands éloges ».)

241 **Duchesse de Dino.** *Chronique de 1831 à 1862*, éd. par la princesse RADZIWILL. T. I, 1831-1835. Paris, Plon, 1909, in-8, 461 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 98-99 = A. De Ridder : mentionne le peu qui dans ces pages intéresse notre histoire.)

La duchesse était la nièce et l'intime confidente de Talleyrand : ses sentiments traduisent sans doute fidèlement les dispositions dont Talleyrand se trouvait animé à notre égard. (A. D. R.)

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

242 **L. Vanderkindere.** *Choix d'études historiques.* Bruxelles, Weissenbruch, 1909, XII-389. (ABelges. 1909, t. XI, p. 70-71 : énumération des titres.)

Réimpression d'un choix de dissertations du professeur de Bruxelles. Mentionnons parmi celles-ci : La condition de la femme et le mariage à l'époque mérovingienne. Les origines de la population flamande. Le capitulaire de Servais et les origines du Comté de Flandre. Richilde et Herman de Hainaut. Notice sur l'origine des magistrats communaux. La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes. La politique communale de Philippe d'Alsace. Liberté et propriété en Flandre du IX[e] au XII[e] siècle. La nation juridique de la commune. Plusieurs de ces études ont été analysées autrefois dans nos *Annales*.

243 **F. Keutgen.** *Zur Geschichte Belgiens im Mittelalter.* — Historische Zeitschrift. 1908, t. CI, p. 601-611. (ABelges, 1909, t. XI, p. 84-85 : nature de l'article.)

« Aperçu sur les trois volumes parus de l'Histoire de Belgique de M. Pirenne ou plus exactement, sur la traduction allemande de ces volumes » (ABelges).

Cf. AnÉm. [LVII, 395, 521 ; LVIII, 266, 539.]

244 **[LIX, 61] L. Mahiat.** *Notes d'Histoire de Belgique*... nouv. éd. par L. WILLAERT. (ABelges, 1909, t. XI, p. 77-78 = R. Weemaes : mérites.)

245 **H. Vanderlinden.** *Manuel d'histoire de Belgique.* I. *Moyen âge.* Bruxelles, Lamertin, 1909, 187 p. et carte. F. 2. (RIPB. 1909, t. LI, p. 111-114 = E. Dony : bonne réduction de l'histoire de Belgique de M. Pirenne, à l'usage des classes supérieures de l'enseignement secondaire ; quelques critiques de détail.)

On annonce la publication prochaine de la 2[de] partie (Temps modernes) et d'une édition flamande du présent ouvrage.

246 **W. Erben.** *Zur Geschichte des Karolingischen Kriegswesens.* — Historische Zeitschrift. 1908, t. CI, p. 321-336. (ABelges. 1909, t. XI, p. 84 : valeur.)

... Ces pages « redressent d'anciens errements de feu le général G. Köhler, qui eut jadis son heure de célébrité en matière d'histoire militaire, et des errements plus récents de l'historien Hans Delbrück, au sujet de la composition des armées, de l'armement et de la tactique à l'époque de Charlemagne ». (ABelges.)

247 **E. Müller.** *Der Schlachtort Fontaneum (Fontanetum) von 841.* — NA. 1908, t. XXXIII, p. 201-211.

Prouve que la bataille décisive qui se livra le 25 juin 841 entre les fils de Louis le Débonnaire et dans laquelle Lothaire fut vaincu par Charles le Chauve et Louis le Germanique, eut lieu à Fontenoy-en-Puisaye, et non pas à Fontanay-près-Chablis, comme le prétendait, en 1900, le capitaine Vaulet.

C. C.

248 **L. Batiffol.** *Le siècle de la Renaissance en France.* Paris, Hachette, 1909, in-8. 419 p. (ABelges, 1909, t. XI, p. 95-96 = A. De Ridder : érudition et impartialité de l'auteur ; RHist. 1909, t. CI, p. 89-90 = H. Hauser : œuvre de vulgarisation, fruit d'une documentation solide. Trop de généralisations.)

On y trouve entr'autres choses contées « les luttes entre Charles-Quint et François Ier ». Une réserve à faire à propos du « reproche d'avarice que, dans le portrait qu'il trace de ce souverain, l'historien adresse à l'empereur ». (A. D. R.)

249 **E. Palandri, O. F. M.** *Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France à l'époque de Cosme I et de Catherine de Médicis (1544-1580)*, d'après les archives de l'État à Florence et à Paris. (Université de Louvain : Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'Histoire et de Philologie. Fasc. 22). Paris, Picard ; Firenze, Libreria editrice fiorentina ; Bruxelles, Dewit, 1908, in-8, LIII-286 p. Fr. 6,50. (ABelges. 1909, t. XI, p. 41-44 = L. Van der Essen : souligne le point de vue belge.)

Il s'y trouve un chapitre intéressant les troubles des Pays-Bas au XVIe siècle. Il est en effet de nature à éclairer la conduite de Catherine de Médicis lors de l'équipée du duc d'Alençon, en 1573-1584, aux Pays-Bas ». (L. V. d. E.)

250 **[LVII, 60, 535 ; LVIII, 273] F. Rachfahl.** *Wilhelm von Oranien und der Niederländische Aufstand.* Bd. II, Abt. 1 u. 2. (ABelges. 1909, t. XI, p. 89-91 = H. Lonchay : sujet, louanges sans réserves.)

251 **[LVIII, 664] J. Eggen.** *De invloed door Zuid-Nederland op Noord-Nederland uitgeoefend op het einde der XVIe en het begin der XVIIe eeuw.* (RIPB. 1909, t. LI, p. 116-118 = V. Fris.)

252 [**LVIII, 58, 277**]. **E. Hubert.** *Les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces Unies... (1648-1713).* (ABelges. 1908, t. X, p. 110-112 = Pr. Poullet : « l'Auteur n'a négligé aucune recherche pour présenter sur son sujet une étude complète » ; AnEN. 1908, t. IV, p. 592-594 = L. Leclère : mérites; « travail doublement précieux, et par sa valeur propre et par les lumières qu'il projette sur une époque encore trop peu connue ».)

253 [**LVIII, 279, 547 ; LIX, 71**]. **J. Delhaize.** *La Domination française en Belgique.* (W. 1909, t. XVII, p. 75-76 = F. Magnette : sujet, méthode, vices de construction.)

254 [**LVIII, 548**]. **A. Schuermans.** *Itinéraire général de Napoléon I.* Préface par H. Houssaye. (RHist. 1909, t. C, p. 348-349 = R. Reuss ; RQH. 1909, t. LXXXV, p. 314-315 = Geoffroy de Grandmaison.)

255 **G. Bapst.** *Le maréchal Canrobert, souvenirs d'un siècle.* T. IV. Paris, Plon, 1909, in-8, II-426 p. (ABelges, 1909, t. XI, p. 99-101 = A. De Ridder : les points qui touchent notre histoire.)

Un nouvel indice du fait « que si Napoléon III désira s'annexer notre pays, il fut tenté par la Prusse, agissant avec une sincérité d'ailleurs douteuse » (p. 33). — « Autres détails relatifs à notre histoire ou à des personnages belges... Le général Chazal, commandant en chef de l'armée d'observation envoyée par la Belgique sur ses frontières, se serait fait, au profit de la France, l'informateur des mouvements des armées allemandes aux débuts de la guerre de 1870 (p. 186, 233, 244, 258) ». (A. D. R.)

256 **Ch. Dupuis.** *Le principe d'équilibre et le concert européen de la paix de Westphalie à l'acte d'Algésiras.* Paris, Perrin, 1909, in-8, 513 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 96-98 = A. De Ridder : « rôle que l'écrivain assigne à la Belgique dans l'application du principe d'équilibre ».)

257 [**LVIII, 553**] **J. Ferrant.** *La sépulture de Lideric, d'Ingelram et d'Audacer en l'église d'Harlebeke.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 49-50 = P. Bergmans : détaille le contenu.)

258 [**LVII, 527**] **H. Pirenne.** *A propos de la lettre d'Alexis Comnène à Robert le Frison, Comte de Flandre.* (ABelges. 1908, t. X, p. 207 = R. Ledoux : mention ; NA. 1909, t. XXXIV, p. 298 = H. Br.)

259 **H. Pirenne.** *The formation and constitution of the Burgundian State. (Fifteenth and sixteenth centuries.)* — The American Historical Review, 1909, t. XIV, avril, 25 p. (ABelges. 1909, t. XIV, p. 123 : communication lue en français au Congrès international des sciences historiques par M. le professeur Pirenne, le 10 août 1908; synthèse lumineuse de la partie centrale de son *Histoire de Belgique.*)

260 [**LVIII, 441**] **L. Vanderkindere.** *Le siècle des Artevelde,* 2e éd. (RHBBull. 1909, p. 94 s. = E. Dony.)

261 [LVIII, 558] **Putman.** *Charles the Bold, last Duke of Burgundy, 1433-1477.* (The American Historical Review, 1909, t XIV, p. 343-344 = J. W. Thompson.)

262 **A. Kleinclausz.** *Histoire de Bourgogne depuis l'époque préhistorique jusqu'à nos jours.* Paris, Hachette, 1909, in-8, 455 p. 56 grav. h.-t. et 3 cartes (ABelges, 1909, t. XI, p. 121-122 = A. De Ridder : « le chapitre consacré aux ducs de Bourgogne de la maison de Valois nous intéresse spécialement... et a du mérite. Certaines assertions sont sujettes à caution. L'auteur en faisant le tableau de la prospérité littéraire et artistique de la Bourgogne sous les Valois ne fait aucun partage entre ce qui revient à la Bourgogne proprement dite et ce qui appartient aux domaines septentrionaux des ducs »; RHist. 1909, t. CI, p. 181-183 = L. Halphen : point de départ très utile pour recherches futures ; état actuel des connaissances ; bonne bibliographie.)

263 **Hirschauer.** *Les États d'Artois et la joyeuse entrée de Philippe, prince d'Espagne à Saint-Omer et à Arras* (1549). — SAMBull. 1908, t. XII, p. 422-436.

Article fait sur les sources. *Résumé :* I. Accord par les États d'Artois d'un don de joyeuse entrée de 30,000 livres ; II. Dissentiments entre les villes au sujet de la levée du don gratuit ; III. Levée du don gratuit ; IV. Préliminaires de l'entrée du Prince en Artois ; V. Tenue des États à Saint-Omer ; VI. Tenue des États à Arras, pour la prestation du serment général.

264 [LVII, 529; LVIII, 292, 561] **H. Obreen.** *Floris V, graaf van Holland en Zeeland (1256-1296).* (BEC. 1908, t. LXIX, p. 675-676 = H. Lemaître.)

265 **Theodoor Sevens.** *In Fransch Vlaanderen* (Uitgave van het Davidsfonds). Yper, Callewaert-De Meulenaere, 1909, in-8, 144 bl.

Een reisje daarheen ; schrijvers aanstippingen zijn meest van geschiedkundigen aard, aangenaam voor het volk voorgedragen.

266 [LV, 221] **C. Wybo.** *Nieuport ancien et moderne.* (ABelges. 1908, t. X, p. 191 = V. Fris : contenu, mérites : « sans prétentions, intéressant »).

267 [LVIII, 297] **C. Tamboryn.** *Geschiedenis van Elverdinghe.* (ABelges. 1908, t. X, p. 121 = J. L[aenen] : méthode insuffisante, mais « patientes recherches, travail sérieux ».)

268 **Van Werveke.** *Geeraard van Gent, bijgenaamd de Duivel.* — GOGBull. 1909, bd. XVII, bl. 136-140.

Korte inhoud van een lezing, die in de *Annalen* van Gent zal verschijnen.

269 **E. Maunde Thompson.** *Jean de Gand, duc de Lancastre.* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 91-130.

Extrait du *Dictionary of National Biography*, traduit et annoté par V. Fris ; la notice de la *Biographie nationale de Belgique* au mot Lancastre étant insuffisante.

Jean de Lancastre était le quatrième fils d'Edouard III. Il naquit à Gand en 1340. Il prit une part active à la guerre de Cent ans et joua un grand rôle dans les intrigues de la cour et dans le mouvement Wicliffite. Il vint plusieurs fois en Flandre, entr'-autres en 1375 pour négocier la trève de Bruges entre la France et l'Angleterre. Il resta à Bruges jusqu'au printemps de 1376. A cette occasion M. Fris montre que le second Jean de Gand, dont parlent l'*Excellente Cronike* et le *Memorieboek der stad Ghent* ne paraît jamais avoir existé. C'est une confusion de chroniqueurs de date postérieure. E. V. C.

270 **G. Stenger**. *Le retour des Bourbons d'Hartwell à Gand* (*1814-1815*). Paris, Plon, 1908, in-8. (ABelges. 1909, t. XI, p. 96 = A. De Ridder: valeur, « rien de nouveau ».)

271 **A. d'Herbomez**. *Les sièges de Tournai.* — RT. 1909, t. V, p. 23-27, 49-53, 81-89 (à suivre).

V. AnÉm. [LVIII, 80.]

Après les sièges légendaires. II. Les sièges historiques de 575, 1054, 1197, 1213. III. Les sièges de 1302 et 1303. IV. Le siège de 1340. Article fait sur les sources et intéressant notre histoire, puisque dans la plupart des cas les assiégeants c'était nous.

272 [LVIII, 448, 562] **M. Houtart**. *Les Tournaisiens et le roi de Bourges*. (ABelges, 1908, t. X, p. 167-168 = J. Warichez : comment le dramatique conflit Armagnacs-Bourguignons et la « Guerre de cent ans » se répercutent à Tournai. Ouvrage d'histoire générale et sociale : difficultés dynastiques, mouvement démocratique. Travail précieux ; BEC. 1908, t. LXIX, p. 683-686 = A. d'Herbomez : livre d'un intérêt palpitant.)

Erratum. AnÉm. [LVIII, 562] *loco* ABelges, lisez : W.

273 **P. Delattre**. *La population d'Antoing au XVe siècle.* — RT. 1909, t. V, p. 53-56.

Des deux seigneurs d'Antoing, l'un, le chapitre noble, relevait du comte de Hainaut ; l'autre, le baron d'Antoing, rendait hommage à celui de Flandre. D'où deux parties dans l'échevinage et dans la population. Au XVe siècle, Jean Ier de Melun était un grand seigneur de la cour de Bourgogne. L'auteur étudie pour cette époque le chiffre de la population et la condition sociale des habitants.

274 **P. Delattre**. *Une visite au château d'Antoing.* — RT. 1909, t. V, p. 65-69, une grav. hors texte.

I. Tradition et légendes; II. Un peu d'histoire; III. Visite archéologique.

275 **F. Donnet**. *Les tremblements de terre à Anvers.* — ABAnBull. 1909, p. 50-66.

276 [LVIII, 449] **L. Godenne**. *Malines jadis et aujourd'hui.* (ABelges. 1908, t. X, p. 120-121 = J. Laenen : « un résumé de tous les

travaux parus jusqu'ici sur la ville de Malines et sur son histoire politique, économique et artistique ; W. 1908, t. XVI, p. 378-380 = Stoisy : mérites au point de vue wallonisant ; MBBull. 1909, t. XIII p. 50-51= A. De Ceuleneer : excellente description archéologique et artistique.)

277 **Ficheroulle.** *Bailleul. Pages d'histoire locale.* Bailleul (Nord), Ficheroulle. Beheydt, 1908, in-8°, 566 p. F. 2.

278 **E. Cortyl.** *Bailleul et sa châtellenie en l'année 1748.* — CFFBull. 1909, p. 411-430.

M. Cortyl a rapproché, pour Bailleul et sa châtellenie, les renseignements fournis par le premier *Calendrier de Flandre* (1748) de ceux contenus dans *le Procès-verbal des tournées* faites par le Directeur des domaines de Flandre et d'Artois. Ces sources lui permettent d'établir pour Bailleul la composition de l'échevinage, du corps municipal, du présidial de Flandre. Il ajoute à chaque nom une notice biographique et fournit en plus certains détails sur les foires, les marchés, le commerce de la ville. Quant à la châtellenie de Bailleul, il fait le dénombrement de chacune des dix-huit branches dont elle était composée, donne la liste des officiers qui y étaient en fonction, ajoute enfin certaines particularités sur la qualité des terres, les routes, les brasseries, les vins et les exempts. A. D. M.

279 **J. Decroos.** *Excès des garnisons espagnoles à Saint-Omer avant sa réunion à la France. Deux épisodes de 1650-1658.* — SAMBull. 1909, t. XII, p. 450-459.

Quelques mots sur le régime des garnisons espagnoles à Saint-Omer. Deux extraits de la correspondance manuscrite du Magistrat de cette ville narrant les excès des soudards au service de Sa Majesté.

280 **Chan. Th. Leuridan.** *Le Fief de la mairie de Deulemont.* — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 17-48 (à suivre).

Monographie complète de cette seigneurie vicomtière avec pièces justificatives. Détails sur les deux familles qui la possédèrent.

281 **F. Donnet.** *Entrée solennelle de Charles de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, à Saint-Omer en 1624.* Turnhout, Spichal, 1908, in-8, 7 p.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

282 **F. Dahn.** *Die Könige der Germanen. Das Wesen des ältesten Köningthums der germanische Stämme und seine Geschichte bis zur Auflösung des Karolingischen Reiches.* Nach der Quellen dargestelt. T. XI. Die Burgunden. Leipzig, Breitkopf et Härtel, 1908, in-8, XXI-258 p. M. 8.

283 **H. Pirenne.** *Qu'est ce qu'un homme lige?* — ARBBull. 1909, p. 46-60.

„ Cette expression est la féodalisation d'un terme primitivement étranger à la désignation des rapports vassaliques „. Dans sa signification originaire *ligius* se dit d'une propriété (XIe siècle) et pourrait se traduire par *libre*, dans le sens du latin *solutus* ou de l'allemand *ledig* — mot que la plupart des érudits s'accordent précisément aujourd'hui à reconnaître comme l'étymologie de *lige*. *Lige* exprime ainsi ce sur quoi on a un droit primordial.... un droit de famille héréditaire. R. D. S.

284 [LVIII, 304] **L. Gilliodts-van Severen.** *Le service des postes à Bruges (1280-1344).* (NA. 1909, t. XXXIV, p. 307 = H. W.)

285 **P. Riandey.** *L'organisation financière de la Bourgogne sous Philippe le Hardi et chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon* de 1280-1285. Dijon, Marchal, 1908, in-8°, XI-363 p.

286 **G. Doutrepont.** *Jason et Gédéon, patrons de la Toison d'Or.* — Mélanges G. Kurth, t. II, p. 191-209.

Jason fut à l'origine le patron de l'Ordre de la Toison d'Or. Au cours du premier chapitre tenu à Lille en 1431, Jean Germain, le premier chancelier de l'ordre, fit adopter le patronage de Gédéon pour des raisons religieuses et morales. Toutefois le personnage biblique ne déposséda pas le héros païen de son rôle de protecteur. Tous deux furent dans la suite l'objet d'hommages artistiques et le sujet de pièces littéraires. Seulement le beau geste du conquérant de la Toison d'or a été christianisé, et par interprétation allégorique est devenu comme le symbole de la magnanimité.

Il faut la science et l'érudition de M. G. Doutrepont pour écrire une étude aussi captivante. A. D. M.

287 [LIX, 89] *Coutumes de la Seigneurie de St-Bavon-lez-Gand*, éd. D. Berten. (ABelges. 1909, t. XI, p. 66-69 = V. Fris : résumé.)

288 *Coutumes de la ville d'Ypres (Coutumes des Pays et Comté de Flandre; Quartier d'Ypres)*, éd. L. Gilliodts-van Severen. T. I. Bruxelles, Goemaere, 1908, in-4, LXXII-643 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 66 = V. Fris : analyse.)

289 *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier d'Ypres. Sources et développement de la coutume d'Ypres*, éd. L. Gilliodts-van Severen. T. II. Bruxelles, Goemaere, 1908, in-4, 687 p. F. 12.

290 [LVIII, 571] **M. Rintelen.** *Schuldhaft und Einlager im Vollstrechungsverfahren des altniederländischen und sachsischen Rechtes.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 32 = P. D. P. : analyse.)

291 **H. Brunner.** *Ueber das Alter der Lex Salica und des Pactus pro tenore pacis.* — Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte. Germanische Abtheilung, Weimar, 1909, t. XXIX, p. 131-179.

292 **J. Valckenaere.** *De « Lex Salica » en onze keuren.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 209-215 ; 225-232 ; 241-249 ; 296-301 ; 361-368 ; 1909, bd. XX, bl. 1-8.

Het besluit van Schrijver is dat wij de kern der Lex Salica met de uitbreiding ervan in de oude vlaamsche keuren terugvinden.

293 **[LVIII, 574] L. De Wolf.** *Eerstbewaarde Brugsche Keure van omstreeks 1190.* (NA. 1909, t. XXXIV, p. 566 = A. H.)

294 **Léon Lotthé.** *Le droit des gens mariés dans les coutumes de Flandre.* (Thèse). Paris, Rousseau, 1909, in-8, 180 p. (CFFBull. 1909, p. 409 = de Coussemaker.)

M. Lotthé donne des aperçus très intéressants sur l'organisation de la société conjugale d'après les anciennes coutumes de Flandre. Il expose successivement les rapports qui existaient entre les époux au point de vue du régime des biens, des libéralités réciproques, de la puissance maritale.

L'autorité que les anciennes coutumes reconnaissent au mari sur sa femme ne sort guère des limites tracées par notre code civil. A noter cependant une curieuse dérogation à la règle générale : d'après le droit coutumier d'Ardenbourg le mari exerce sur sa femme un pouvoir tyrannique et sauvage : il peut la blesser, la taillader, se chauffer les pieds dans son sang, pourvu qu'elle n'en meure pas. Un autre détail à signaler, c'est la survivance, dans certaines coutumes flamandes, notamment à Courtrai, de la copula-théorie : la communauté de corps et de biens entre époux commence seulement à dater de la consommation du mariage.

A. De Smet.

B. Histoire économique et sociale.

295 **Gilliodts-van Severen.** *Cartulaire de l'ancien grand tonlieu de Bruges.* (Publ. de la Soc. d'Émul. de Bruges). Bruges, De Plancke, 1908, gr. in-8, 537 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 31-32 = J. Cuvelier : analyse sommaire ; AnÉm. 1909, t. LIX, p. 186-190 = L. De Wolf.)

296 **Poelman.** *Geschiedenis van den handel van Noord-Nederland gedurende het merovingische en karolingische tijdperk.* 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1906, in-8°, IV-XII-162 p. Fl. 2,25.

297 **[LVIII, 451] R. Häpke.** *Brügge's Entwicklung zum Mittelalterlichen Weltmarkt.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 71-72 = J. Cuvelier : résumé, valeur ; AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 445-448 = E. Van Cappel : kostbaar, echt wetenschappelijk werk.)

298 **A. Boghaert-Vaché. — Matthieu.** *Les foires de Bruges.* — Jadis. 1908, t. XII, p. 118-119.

299 **H. Wätjen.** *Die Niederländer im Mittelmeergebiet zur Zeit ihrer höchsten Machtstellung* (Abhandel. zur Verkehrs- u Seegeschichte éd. D. Schäfer. T. II.) Berlin, K. Curtius, 1909, in-8, xxv-416 p. M. 12.

300 **A. Schaube.** *Die Anfänge der venezianischen Galeerenfahrten nach der Nordsee.* — Historische Zeitschrift. 1908, t. CI, p. 28-89. (ABelges. 1909, t. XI, p. 83-84 : résumé sommaire.)

Cet article a une «.. importance de premier ordre pour notre histoire nationale... signalé principalement à ceux qui s'occupent de l'histoire de notre draperie, dont il met en relief la vogue extraordinaire comme article d'exportation dans toutes les régions du monde connu d'alors ». (ABelges.)

301 **A. Schaube.** *Die Wollausfuhr Englands vom Jahre 1273.* — VSWG. 1908, t. VI, p. 39-72, 159-185. (ABelges, 1909, t. XI, p. 111-112 : mention.)

... « contient des renseignements précieux sur l'importation de la laine anglaise dans le Brabant, la Hollande et la Flandre ». (ABelges.)

302 **J. de Pas.** *Loteries à Saint-Omer aux XVe et XVIe siècles.* — SAMBull. 1909, t. XII; p. 460-472.

L'auteur a découvert dans les archives de Saint-Omer des renseignements précieux concernant quelques loteries qui se firent à Saint-Omer aux XVe et XVIe siècles. Les unes furent organisées au profit de la ville, pour restaurer les finances municipales que les calamités publiques avaient épuisées. La première fut concédée par Charles le Téméraire en 1476 ; mais on ignore si elle se fit et quels en furent les résultats. Maximilien I autorisa, en 1490, la ville de Saint-Omer à organiser une loterie annuelle pendant trois ans ; la première de ces opérations produisit au profit de la ville une somme de 2726 livres, 9 sols. On ne connaît pas le rendement des deux autres. D'autres loteries étrangères sollicitèrent au XVIe siècle l'aide de la municipalité et l'argent des particuliers, notamment au profit de la Confrérie de Saint-Sébastien à Ypres. Plus tard ce furent aussi de simples particuliers qui dans un but de spéculation devinrent les organisateurs de loteries. En *annexe*, plusieurs pièces justificatives.

A. D. M.

303 **G. Willemsen.** *Autour d'un projet de canal d'Anvers à la mer à travers le Pays de Waes au XVIIe siècle.* — ABAnBull. 1908, p. 355-389.

Les Hollandais étant maîtres des bouches de l'Escaut, on songea à la fin du XVIe siècle à réunir Anvers à la mer, soit par une grande coupure, soit par un système de canaux, les uns anciens, les autres à creuser. Un projet conçu par un négociant d'Anvers, Pierre Cardon, fut proposé (en 1699) par l'entremise du comte de Bergeyck à l'avis des provinces et des villes. M. W. a examiné, dans les documents originaux, l'attitude et l'opinion des principaux intéressés ; il conclut que le projet grandiose échoua, non pas tant en raison des circonstances politiques, que par la faute d'Anvers même et des autres villes de la Flandre. La Flandre estimait que le

nouveau canal n'enrichirait que le commerce brabançon, le Brabant avait la même conviction à l'égard de la Flandre. Des détails intéressants sont encore à glaner dans cet article au sujet des impôts pesant sur la navigation fluviale. R. D. S.

304 **A. D. P.** *Les bains publics ou estuves au moyen-âge.* — Jadis. 1908, t. XII, p. 188-190.

« Résumé bien conçu exposant la question spécialement pour Bruges ». (ABelges. 1909, t. XI, p. 51.)

305 **A. Vloerijndt.** *Over oude maatregels tegen besmettelijke ziekten.* — NLA. 1908, bd. I, bl. 29-30, 39-43. (ABelges, 1909, t. XI, p. 111 = E. Soens : heuristique défectueuse.)

306 **A. de l'Arbre.** *De Koningschieting van Sint-Sebastiaan te Geeraardsbergen.* — NLA. 1908, bd. I, bl. 26-28.

« Passe en revue les privilèges de cette ancienne société de tir ». (ABelges. 1909, t. XI, p. 111 = E. Soens.)

307 **A. De Cock** et **Is. Teirlinck.** *Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Nederland.* Gent, Siffer, 1908, 8e en laatste deel. (RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 368 = L. L. « Ce travail est une contribution à la science du folklore ; il est une mine de renseignements précieux pour ceux qui s'occupent soit de la poésie enfantine, soit de la musique populaire, soit de la psychologie collective, soit de l'histoire des mœurs et des croyances ».)

Zie AnÉm. [LVI, 75, LVIII, 455].

C. Histoire des lettres et des sciences.

308 **G. Kalff.** *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde.* Vierde deel. Groningen, J. B. Wolters, 1909, in-8, VIII-608 p. Fl. 6,50. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 192-193 = Lecoutere : Mérites très grands ; chapitres magnifiques, comme celui consacré à Vondel.)

De letterkunde der XVIIe eeuw. Zie AnÉm. [LVI, 200 ; LVII, 420 ; LVIII, 459].

309 **G. Doutrepont.** *La littérature française à la cour des Ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi, Jean Sans-Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire.* Paris, H. Champion, 1909, in-8, LXVIII-544 p. F. 12.

Les *Annales* en donneront un compte-rendu dans le prochain fascicule.

310 [**LVIII, 590**] **Th. Simar.** *Lettres inédites d'humanistes belges du XVIe et du XVIIe siècles.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 2 = A. Roersch : l'auteur « a mis au jour des documents fort intéressants. . il a tiré fort bon parti de ses découvertes ».)

311 [**LVIII, 667**] **C. P. Burger Jr.** *Zestiendeeuwsche Pamfletschrijvers.*

« Contient quelques additions intéressantes au travail de M. P. Frédéricq » (ABelges. 1909, t. XI, p. 109.)

312 **V. D'hondt.** *Geschiedenis van het tooneel te Aalst en bezonderlijk van de Koninklijke Rederijkkamer « De Catharinisten »*, onder kenspreuk : aMor VInCIt. Aalst, Van Schuylenbergh-Luca, 1908, in-8, 207 p.

Dat uiterst verdienstig werk getuigt van vele opzoekingen en vele opmerkzaamheid. Op nauwkeurige en talrijke documenten gesteund, legt het ons voor oogen neer, de geschiedenis, inrichting en bedrijvigheid van een onzer bloeiendste Rederijkerskamers.

De kamerbroeders van Aalst « Catharinisten » — het jaartal 1107 uit de telletters van hunne kenspreuk « aMor VInCIt » van kant gelaten — stammen af van de « Ghesellen vander stede » waarvan eerst gewag wordt gemaakt in 1421. Stellig van af 1467, vierden zij *hun feest van Ste Kathelijne*. Wanneer werd hun kamer als vrije erkend? Misschien in 1481, waar zij eerst in de stadsrekening onder den naam van « *St Katelinegilde* » wordt opgegeven. Zij bereikte haren hoogsten opbloei binst de XVIIe eeuw wanneer Caudron (1607-1692) « *den gelaurierden poëet en Catharinist* » als factor der kamer opkwam.

Na eene korte schorsing tijdens de Fransche Omwenteling, hervatte de kamer hare werkzaamheden, werd tot koninklijke in 1823 verheven, om korts daarna in 1830 te vergaan — en werd heringericht in 1884.

Vele belangwekkende bijzonderheden worden verders hier en daar door den schrijver vermeld, nopens de « ghesellen van der stede, en van der straete » ; nopens de inrichting eener kamer ; de twee eeden, den ouderdom en de jonkheid van den eed ; de bestuurleden ; de voornaamste kamerbroeders : factor, kapelmeester en knaap ; de koning-jubilarissen ; nopens de werkzaamheden : tooneelopvoeringen van alle slag, processieopgang, landjuweelen, refereinfeesten, enz.

Steller had moeten het geschiedkundig deel van zijne grondige studie meer samenvatten. Waarom ook het onderwerp niet beter bepaald en gesloten ? De korte inlichtingen over de Barbaristen — andere Aalstsche kamerbroeders — of elders bestaande Rhetorikers zijn noodzakelijk onvolledig en dus niet voldoende.

Dit boek blijft toch een zeer degelijk werk. Het brengt een hoogst nuttig aandeel door zijne bijzonderheden aan, om de algemeene kennis van de overvloedige letterkunde der Rederijkers — al stond ook hun kunstpeil niet hoog — te bevorderen, en den kenmerkenden gildengeest van ons volk meer toe te lichten.

ALFRED DE MEESTER.

313 **A. Masure.** *Lettres des archiducs Albert et Isabelle, approuvant les statuts et règlements de la Société de Rhétorique de Hondschoote.* — CFFBull. 1908, p. 391-395.

Il s'agit de la société qui avait nom « *De Persetreders Fonteynisten* ».

314 [LVIII,333] **P. Linnebank.** *Van Nederlandsche Letteren.* (DWB. 1908, II, bl. 395 = J. P[ersyn].)

315 [LVIII, 338] **Dr L. Van Puyvelde.** *Albrecht Rodenbach, zijn leven en zijne werken.* (DWB. 1908, II, bl. 306-312 = J. Persyn.)

316 [LIX, 116] **A. De Ridder.** *Pastoor Hugo Verriest.* (RHBBull. 1909, p. 110-121 = J. Van Mierlo S. J. : œuvre prématurée et contradictoire par endroits ; MBBull. 1909, t. XIII, p. 209 = C. L[ecoutere] : a côté de renseignements intéressants, d'appréciations exactes, d'idées originales, beaucoup de détails inutiles et insignifiants, de remarques superficielles et banales, de jugements précipités.)

317 **H. Vercruysse.** *Les anciens établissements d'Enseignement moyen à Courtrai. Notes et documents.* T. II. Documents. Courtrai, J. Vermaut, 1908, in-8, 8-cccxxvii. F. 5.
V. AnÉm. [LVIII, 188].

318 **Th. Sevens.** *Het Volksonderwijs te Kortrijk van het begin der XIIIe eeuw tot heden.* — BGOK. 1908-1909, t. VI, bl. 105-234.

Het tweede deel, van bl. 151 voort, bestaat uit *oorkonden* van allen aard. Het eerste deel bevat een *historischen schets.* De eerste school waarvan gewag gemaakt wordt is de Kapittelschool, gesticht in 1204, bestaande uit een « hoochschole » waar men latijn leerde en een kleine school. De scholaster had tot in de XVe eeuw het recht van toezicht op al de andere scholen der gemeente. Toen ontstonden betwistingen tusschen den scholaster en de « kleine schoolmeesters », tot dat deze laatste door een vonnis van den Raad van Vlaanderen in 1496 onafhankelijk verklaard werden. Na de zestiendeeuwsche beroerten moesten de onderwijzers en onderwijzeressen door het magistraat aangenomen worden en dan, voor den scholaster hun eed afleggen. Aldra groeide het getal der bizonder scholen aan, voor betalende en behoeftige kinderen. De meesters vormden onder hun een gilde. Daarnevens waren ook onderwijzende kloosterlingen, zooals de begijnen en de zusters van Sion. Het katholiek volksonderwijs beleefde bange tijden onder het bewind der Geuzen. Doch de nieuwe wethouders zorgden voor het inrichten van zondagscholen. Rond dien zelfden tijd ontstond de H. Geestschool voor weesjongens en later de school van Ste Anna, de Van Dale-school, de Amerlinck-school.

Ten slotte eenige korte beschouwingen over den toestand van het onderwijs onder de Oostenrijksche, Fransche en Hollandsche regeeringen, de scholen gesticht in de XIXe eeuw, den schoolstrijd van '79, en de huidige vrije onderwijsgestichten. E. V. C.

319 **M. Sabbe.** *Het leven en de cours der studenten* [van als sij eerst beginnen te leeren den A. B. C. tot als sij scheijden uit de philosophie]. — TBB. 1908, bd. VI, bl. 75-87. (ABelges. 1909, t. XI, p. 109-110 : mention.)

« Étude d'un petit livre du XVIIe s., imprimé à Bruges et conservé à la bibliothèque de l'Université de Gand... Il contient des renseignements curieux sur l'état de l'instruction publique en Flandre au XVIIe s. » (ABelges.)

320 **A. De Ceuleneer.** *Pieter Willems. Zijn leven en zijne werken.* (Koninklijke Vlaamsche Academie voor Taal- en Letterkunde.) Gent, Siffer, 1909, in-8°, 129 p.

321 **Fr. Bonaventura Kruitwagen. O. F. M.** *Plantin's Lettercorps « Glose de Messel ».* — TBB. 1908, bd. VI, bl. 22-28.

« ... intéresse la technique de l'ancienne imprimerie ». (ABelges. 1909, t. XI, p. 109.)

322 **L. Willems.** *Over eene gentsche uitgave van de historie van Malegijs.* — TBB. 1908, bd. VI, bl. 269-273.

« ... contient des renseignements sur l'histoire de l'imprimerie à Gand et à Anvers au XVIIe et au XVIIIe siècles ». (ABelges. 1909, t. XI, p. 110.)

D. Histoire de l'art.

323 **Léon Wéry.** *Une philosophie de l'art flamand.* Bruxelles, aux éditions du Thyrse, rue du Fort, 16, 1909, 68 p. F. 1.

Réhabilitation d'Alfred Michiels, l'auteur de l'*Histoire des idées littéraires* et de l'*Histoire de la peinture flamande,* qui vingt ans avant Taine avait formulé, développé et appliqué de la façon la plus logique et la plus complète, la « *théorie des milieux* » qu'on attribue à tort à l'auteur de la *Philosophie de l'art* et que celui-ci a plutôt déformée. A. D. M.

324 [LVIII, 123] **H. Thieme und F. Becker.** *Algemeines Lexikon der bildenden Künstler von der Antike bis zur Gegenwart.* (OK. 1909, t. VII, bl. 179-180.)

Zie AnÉm. [LIX, 125].

325 **Dr A. Haupt.** *Die älteste Kunst, insbesondere die Baukunst der Germanen von der Völkerwandrung bis zu Karl dem Grossen.* Leipzig. L. Degener. 1909, nombreuses illustrations et hors-texte. Relié M. 20.

326 **H. Hoste.** *Comment les caractères de l'architecture flamande se montrent-ils dans les monuments brugeois? Quelles sont les influences qu'on rencontre dans ces édifices?* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 32-34.

Résumé d'une conférence faite à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Nous transcrivons les conclusions que dégage l'auteur de l'examen des monuments brugeois :

1° *A la période romane :*

Nos églises se sont élevées sous l'influence des écoles de Tournai et de Normandie ; les éléments fournis par ces écoles ont pu être

reproduits au moyen de matériaux indigènes ; mais l'emploi de ceux-ci n'a pas entrainé la création de formes spéciales.

2° *A la période gothique* (*XIII*e *s.*) :

a) Les églises de grandeur moyenne offrent un aspect bien particulier : hormis les colonnes avec leur base et chapiteau, tout y est construit en briques, et tout ce qui est brique a revêtu une forme particulière et rationnelle ; nous y voyons cependant des éléments étrangers, telles que les arcatures sous les corniches, mais l'assimilation au tempérament indigène est bientôt complète.

b) Dans les grands édifices... d'allure plus monumentale, nous rencontrons plus d'influences étrangères : celle de l'école de Tournai à la nef de Notre-Dame ; celle de l'école française aux chœurs de St.-Sauveur et de Notre-Dame ; toutefois lors de la construction de ces deux derniers édifices la poussée du terroir était déjà très forte : l'extérieur de ces monuments le prouve.

327 **Hub. Hoste.** *L'architecture domestique à Ypres. Les anciennes façades.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 5-18, avec 16 fig. hors-texte. (ABelges. 1909, t. XI, p. 122 = J. Cuvelier : mention.)

I. Les maisons en bois, leurs caractères. II. Les maisons construites en matériaux durs, pierre et briques. Survivance de certains éléments de la construction en bois. Caractères particulières. Transformation jusqu'au XVIIIe siècle.

328 [LVII, 120, 593; LVIII, 356]. **J. Braun.** S. J. *Die belgischen Jesuitenkirchen.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 76-77 = M. Laurent : état de la question, importance de la solution présente.)

329 **Fr. Alix et Ch. Parmentier.** *Les sculptures symboliques de l'hôtel de ville de Courtrai.* — RAC. 1908, 5e sér., t. IV, pp. 123, 412-415.

D'autres opinions de MM. Gillet, Brykczynski et Ragu sont exposées *ibid.* 1909, 5e sér., t. V, p. 118.

330 **Chan. Van den Gheyn.** *Les peintures murales anciennes de la collégiale de Termonde.* — AnABAn. 1909, t. LXI, p. 99-106.

331 *Het Godshuis van Sint-Jan en Sint-Pauwel te Gent, bijgenaamd de Leugemete. De Kapel en hare muurschilderingen van 1346.* Licht- en steendrukplaten met toelichting uitgegeven door A. Van Werveke. Gent, 1909 (Uitgave der Gentsche Bibliophielen) VIII-188 bl. ; één album van 24 lichtdrukplaten in-folio ; één album van 15 gekleurde steendrukplaten. (ABelges. 1909, t. XI, p. 115-118 = V. Fris : il ne sera dorénavant plus permis de discuter ni l'authenticité, ni l'âge des peintures de la Leugemete ; défauts de méthode et d'information.)

332 [LVIII, 347]. **Les chefs-d'œuvres** *de l'art flamand à l'Exposition de la Toison d'Or....* Dir. C. Tulpinck. (ABelges. 1908, t. X, p. 115-116, 202-204 = J. Cuvelier : résumés.)

333 **Una Mc Mahan**. *Une exposition documentaire en Pensylvanie.* — GBA. 1909, 4 pér., t. I, p. 177-185.

L'exposition qui eut lieu récemment au Collège de Bryn Mawr en Pensylvanie a réuni 540 photographies des plus belles peintures antérieures à 1700, éparses dans des collections publiques et privées des États-Unis et du Canada. Étaient représentées 22 collections privées et 10 collections publiques. Un bon nombre de ces photographies reproduisait des tableaux flamands et hollandais, notamment : *Le saint François recevant les stigmates* de Hubert Van Eyck, *un Portrait d'homme* de Jean Van Eyck, deux volets d'un triptyque de Van der Weyden — *la crucifixion* et *la Vierge et saint Jean* ; tous les quatre appartenant à M. Johson ; une *Vierge* du Musée des beaux-arts de Boston, peinte à la manière de Van der Goes ; *La Vierge allaitant l'enfant Jésus* (Musée Fogg.) et *Saint Luc peignant le portrait de la Vierge* (Musée de Boston) attribués à Roger Van der Weyden. A. D. M.

334 **J. v. Schmidt.** *Gemälde alter Meister in Petersburger Privatbesitz.* Die Austellung der « Staryje Gody » in St. Petersburg. — Monatshefte für Kunstwissenschaft, 1909, t. II, p. 161-197.

L'exposition organisée en novembre-décembre 1908 par la Revue d'art « Staryje Gody » (Temps anciens), a réuni une collection importante de 466 tableaux anciens de diverses écoles.

Signalons : *De l'école espagnole :* un triptyque représentant la *Crucifixion* où les influences flamandes apparaissent fortement. D'aucuns ont cru y reconnaître une œuvre de P. Aertsen.

De l'école flamande : un fragment de *Crucifixion* se rattachant au style de Memling ; un *St Jérôme* peint par un élève de Van Eyck ; un magnifique diptyque, l'*Adoration des Mages*, qui au jugement de M. Friedländer est l'œuvre d'un anonyme brugeois (vers 1490) s'inspirant de Hugo v. d. Goes ; *L'enfant Jésus au temple*, que le même critique d'art attribue à Bosch ; différents volets d'autels ; *Une décollation de Ste Catherine* d'un anonyme bruxellois (vers 1520) ; trois madones qui se rattachent à la manière du Maître de la Mort de la Vierge ; des œuvres de Pourbus le vieux, d'Henri met de Bless, Pieter Aertsen, etc. A. D. M.

335 **G. Migeon**. *La collection Victor Gay aux Musées nationaux.* — GBA. 1909, 4e pér., t. I, p. 408-432.

Parmi les pièces importantes de cette collection, il faut signaler un panneau de l'école flamande du XVe siècle représentant la Vierge et l'Enfant ; deux mains d'une statue de gisant en marbre, œuvre admirable d'un maître-sculpteur franco-flamand du XVe siècle.

336 [LIX, 147]. **Fierens-Gevaert**. *La Peinture en Belgique.* Fasc. 1-4. (ABelges. 1909, t. XI, p. 75-76 = M. Laurent : signification, critique de quelques résultats.)

337 **Fierens-Gevaert**. *Les Primitifs flamands*. Fasc. VI. Bruxelles, Van Oest et Cie, 1909, in-4.

28 pages de texte et 20 planches: XVI. Le maître de la Légende de Sainte Ursule. XVII. Gérard David. XVIII. Albert Cornélis. XIX. Adrien Ysenbrant. XX. Ambrosius Benson. XXI. Le maître du Saint-Sang. XXII. Jan van Eeckele (alias van Eeck.) XXIII. Jean Prévost.

L'auteur en général bien informé n'a pas utilisé l'étude consacrée par M. James Weale aux Benson, dans AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 149 ss. Le texte se lit facilement, mais est-il suffisamment étudié ? Et puis pourquoi s'en tenir à des références bibliographiques insuffisantes ?

338 **D. Preyer**. *The art of netherland galleries. Being a history of the dutsch school of painting. Illuminated and demonstrated by critical descriptions of the great paintings in the many galleries*. Londres, G. Bell, 1908, in-8, xv-380 p. Sh. 6.

339 **H. Fierens-Gevaert**. *Le clair-obscur dans la peinture des XVe, XVIe et XVIIe siècles*. — Mélanges G. Kurth, II, p. 439-447.

Étapes successives de l'art de distribuer la lumière et l'ombre, étudiées dans les œuvres des Grands Maîtres, parmi lesquels, nos primitifs.

340 **A. J. Wauters**. *Études sur la peinture dans les Pays-Bas aux XVe et XVIe siècles. L'école de Tournai*. (Revue de Belgique. Extrait.) Bruxelles, M. Weissenbruch, 1908, in-8, 24 p. F. 0,75.

341 [LVIII, 140] **James Weale**. *Hubert and John van Eyck*. (OK. 1909, t. VII, bl. 342-344 = B.)

342 **K. Voll**. *Hans Memling. Des Meisters-gemälde in 197 Abbildungen*. (Klassiker der Kunst in Gesamtausgaben.). M. 7.

343 [LVIII, 378, 628] **M. Hénault**. *Les Marmion*. (BEC. 1909, t. LXX, p. 141-143 = A. Boinet « résultat d'un dépouillement consciencieux d'archives. Textes inédits qui ajoutent certains détails à la biographie des Marmion, mais qui n'éclairent aucun des nombreuses problèmes posés à propos de Simon Marmion et de ses œuvres ».)

344 [LVIII, 151] *Peter Bruegel l'ancien. Son œuvre et son temps. Étude historique, suivie des catalogues raisonnés de son œuvre dessiné et gravé par* René Van Bastelaer, *et d'un catalogue raisonné de son œuvre peint par* Georges H. de Loo. (OK. 1909, t. VII, bl. 178-179.)

345 [LIX, 158] **R. Van Bastelaer**. *Les estampes de Peter Bruegel l'Ancien*. (OK. 1909, t. VII, bl. 179).

346 **H. Voss**. *Het Maria-altaar van den meester der Virgo inter virgines in het museum te Salzburg*. — OK. 1909, t. VII, bl. 101-104.

Beschrijving van dit kunststuk behoorende tot de Oud-Hollandsche school.

347 **Fr. Dülberg**. *Frühholländer. I. Die Altarwerke des Corn. Engebrechtsz und des Lukas van Leyden im Leidener städtischen Museum. II. Altholländische Gemälde im Erzbisschöflichen Museum zu Utrecht. III. Frühholländer in Italiën.* Haarlem, Kleinmann. (OK. 1909, bd. VIII, bl. 51-52 = B.)

348 **Mme Roblot**. *Les portraits d'Isabelle de Portugal, épouse de Charles-Quint.* — GBA. 1909, 4 pér., t. I, p. 435-454.

Titien peignit vers 1545 un portrait de l'impératrice Isabelle de Portugal, morte en 1539. On ne peut voir dans un second portrait de cette princesse, provenant de Bologne, le modèle d'après lequel l'artiste vénitien a travaillé et qui n'est qu'une peinture flamande de médiocre valeur. Le prototype des deux est une œuvre de jeunesse d'Alonso Sanchez Coello, qui fait actuellement partie de la collection Roblot de Paris. La plupart des effigies d'Isabelle dérivent de la toile du maître espagnol, telles : une gravure du flamand P. de Jode, une médaille de Leone Leoni, moins directement un portrait de la collection du baron von Tucher de Vienne.

A. D. M.

349 **Gailly de Taurinnes**. *Père et fille, Philippe de Champagne et sœur Cathérine de Sainte Suzanne à Port-Royal.* Paris, Hachette, 1909, in-16, 257 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 95 = A. De Ridder : mention.)

Vie du grand peintre ; œuvres principales. « Il n'y a guère que les trois premières pages du livre, où sa carrière se trouve contée, qui, pour nous, ait un intérêt spécial » (A. D. R.)

350 **J. De Bosschere**. *De zeeschilder Louis Artan.* — OK. 1909, bd. VII, bl. 205-213.

Uit Frankrijk herkomstig, schilderde tal van zichten op onze Vlaamsche kust, stierf te Nieupoort-Baden in 1890.

351 *British Museum. Reproductions from illuminated manuscripts.* Series III, fifty plates. London, 1908, in-4°, 16 p.

Choix de très intéressants manuscrits du VIII[e] au XVI[e] siècle. *École flamande :* pl. XLI. Livre d'heures flamand, fin du XV[e] s. attribué à Alexandre Bening (Add. ms. 17026) ; XLII-XLIV. Livre d'heures de Bona Sforza, duchesse de Milan, milanais et flamand, vers 1490 (Add. ms. 34294) ; XLV-XLVI. Bréviaire dominicain d'Isabelle de Castille, fin du XV[e] siècle, flamand, avec écriture espagnole (Add. ms. 18851) ; XLVII. Roman de la Rose, fin du XV[e] s., flamand (Harley ms. 4425) ; XLIX. Peintures détachées d'un charmant livre d'heures exécuté à Bruges, début du XVI[e] s., peut-être par Simon Bening (Add. ms. 24098) ; L. Peinture détachée d'un beau calendrier flamand, commencement du XVI[e] s. (Add. ms. 18855.)

V. AnÉm. t. LVII, 1907, p. 338.

352 **E. Bacha.** *Les Heures de Notre-Dame dites d'Hennessy.* — Mélanges G. Kurth, t. II, p. 238-239.

Ce livre d'Heures qu'on peut admirer à la Bibliothèque royale est orné de miniatures exquises, exécutées au début du XVIe siècle par un artiste flamand. L'auteur est d'avis que les Heures de Notre Dame n'ont pas été exécutées pour Jeanne la Folle, ni pour un membre de la famille de Gruuthuyse. Les miniatures ne sont point l'œuvre de Simon Benning; elles ne sont pas non plus une réduction, une réplique du Bréviaire Grimani; tout au contraire, les honnêtes ouvriers d'art de cette œuvre trop vantée se sont inspirés des magnifiques Heures flamandes qui constituent une œuvre artistique bien supérieure. M. Bacha est décidément un démolisseur. A. D. M.

353 **E. Bertaux.** *Les tapisseries flamandes de Saragosse.* — GBA. 1909, 4e pér., t. I, p. 219-240.

Les deux cathédrales de Saragosse, la « Seo » et le « Pilar », possèdent une collection inestimable et encore inconnue de tapisseries flamandes. Trois d'entre elles ont figuré à l'exposition de la Toison d'or à Bruges et dix autres furent réunies à l'exposition rétrospective de Saragosse, qui vient de fermer ses portes.

M. B. décrit parfaitement ces chefs-d'œuvres de la tapisserie flamande et franco flamande des XVe et XVIe siècles; il tente d'en établir la provenance, les rapproche de pièces similaires et apporte ainsi une contribution importante à l'histoire de l'art de nos hautelissiers.

A. D. M.

354 **Remo.** *De Koninklijke Vlaamsche Kunst der « Arrazi » ofte Gobeleins.* — B. 1909, bd. XX, bl. 33-43; 49-55.

Beknopte inhoud der verhandelingen van Pietro Gentili over de kunstrijke vlaamsche wandbehangsels in Frankrijk en voornamelijk in Italie.

355 [LVIII, 641] **G. Van Doorslaer.** *Les Waghevens, fondeurs de cloches.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 14: « une des meilleures productions dans ce domaine ».)

356 **W. L. Schreiber.** *M. Bouchots Ansichten über die Erstlinge der Holzschneidekunst.* — ZCK. 1908, t. XXI, col. 49-56, 83-90, 101-104.

D'après M. Schreiber la gravure sur bois est issue de l'Allemagne du Sud et des contrées voisines des Alpes. La gravure sur métal doit son origine au Nord de la France, spécialement aux villes de Douai et Valenciennes.

357 [LVIII, 640] **G. Caullet.** *De gegraveerde onuitgegeven en verlorengeraakte teekeningen van Sanderus « Flandria illustrata ».* — TBB. 1908, bd. VI, bl. 3-21, 53-68, 101-118, 162-187 en in afzonderlijken druk, Buschman, 1908 (ABelges. 1909, t. XI, p. 109 et 119: contenu.)

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

358 **W. Blommaert.** *Robert d'Aire, chancelier de Flandre.* — AnGOG. 1909, t. VIII, p. 261-287. (ABelges. 1909, t. XI, p. 44-45 : analyse le sujet, corrige la bibliographie.)

Retrace la carrière de ce personnage ambitieux qui fut le conseiller intime et influent de Philippe d'Alsace. Né à Chartres, il se trouva dès 1160 au service des comtes de Flandre Thierry et Philippe d'Alsace. Grâce à la puissante protection de ce dernier, il arriva rapidement aux plus hautes dignités ecclésiastiques, tout en restant dans les ordres mineurs. Prévôt d'Aire, de Saint-Omer, de Cassel, de Saint-Donatien à Bruges, de Saint-Pierre à Lille, il fut élu évêque d'Arras, probablement en 1172, mais sans exercer les fonctions épiscopales ; finalement il passa au siège de Cambrai : ici encore il se préoccupa beaucoup moins des choses spirituelles que de ses intérêts temporels : il s'attira ainsi la haine de Jacques d'Avesnes, qui l'assassina le 4 octobre 1174. L'auteur fait bien ressortir ce que Robert doit à Philippe d'Alsace, mais pas ce qu'il lui a donné ; on sent bien qu'il doit avoir exercé une influence sur la politique du comte, mais le travail de M. W. B. n'en fait saisir ni les grandes lignes, ni les effets. C. C.

359 [LVIII, 644] **L. Willaert**, S. J. *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques (1598-1625).* (ABelges. 1909, t. XI, p. 51-55 = L. Van der Essen : résume et approuve.)

360 [LVII, 446] **Dr. Desmons.** *L'épiscopat de Gilbert de Choiseul (1671-1689). Études historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV.* (RHE. 1909, t. X, p. 397-399 = B. Heurtebize, O. S. B. ; ABelges. 1907, t. IX, p. 206-207 = L. Verriest ; RBén. 1907, t. XXIV, p. 573-574.)

361 **Berteaux.** *Étude historique en deux volumes sur l'ancienne cathédrale, les évêques et les archevêques, les églises, les paroisses, les chapelles, les cloches, les sépultures dans les églises et les couvents, les cimetières, les caveaux, les épitaphes et les pierres tombales encore existantes de la ville de Cambrai, de l'an 500 à 1798*, T. I. Cambrai, D'Halluin-Carion, 1908, in-8, 519 p.

362 [LVIII, 652] **H. Nimal.** *Les Béguinages.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 11-12 = J. Dewit : mérites de l'ouvrage ; réserves à faire.)

363 **E. de Moreau**, S. J. *L'abbaye de Villers en Brabant aux XIIe et XIIIe siècles.* Étude d'histoire religieuse et économique, suivie d'une notice archéologique par le chanoine R. Maere. Bruxelles, Dewit, 1909, in-8, LXXII-350 p. F. 5. (AnÉm. 1909, t. LIX, p. 70-73 = R. De Schepper ; MBBull. 1909, t. XIII, p. 201-203 = D. T. ; RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 204-206 = L. C[loquet].)

364 **Oscar Reyntens.** *De Abdij van Ten Roosen.* (AnAA. 1908) in-8°, Aalst, Spitaels, 1908, in-8°, 159 bl.

Beknopte geschiedenis dezer vrouwenabdij nabij Aalst gelegen, van af hare stichting in 1235, tot aan de fransche omwenteling. Volgt (bl. 89-159) het *Obituarium* van *Ten Roosen* (van midden der XIVe eeuw tot 1690). Schrijver is best gelukt in zijne plaatsbeschrijvingen. Het Cistercienser orde en de bibliographie ervan schijnt hem weinig bekend. S[t] Bernardus was geen hervormer (bl. 7); de visitator generaal was geen der hoogste dignitarissen van Citeaux (bl. 72); schrijver verwart koorzusters en geprofeste nonnen (ibid); het „slot„ heeft waarschijnlijk daar als elders niet immer bestaan (ibid); de aartspriester van Aalst heeft misschien wel eenmaal, maar zeker niet altijd, de kiezing der abdis voorgezeten (bl. 73). Een volledige beschrijving der bronnen, alsook een nauwkeuriger en beter verrechtvaardigde aanteekening bij het *Obituarium*, zouden welkom heeten. R. D. S.

365 **[LVIII, 654].** *Les Religieuses de Saint-André, du XIII[e] au XX[e] siècle.* (ABelges. 1908, t. X, p. 190-191 = E. Matthieu : contenu, mérites scientifique et littéraire, une lacune au point de vue de l'histoire de la pédagogie.)

366 **E. Van Berlo,** O. F. M. *L'Ordre des Frères-Mineurs en Belgique depuis son rétablissement, 1833-1908.* Malines, imprimerie Saint-François, 1908, 497 p. avec gravures. (RHE. 1909, t. X, p. 432 = P. O., Cap.)

L'introduction est un court aperçu de l'histoire de l'Ordre en Belgique jusqu'en 1833. Le P. Vergauwen, qui reprit l'habit à Thielt en 1833, rétablit en cette même année les couvents de Thielt et de S[t] Trond, puis celui de Weert en 1836 et de Gand en 1840. L'auteur s'occupe de l'expansion de l'ordre en Belgique, à l'étranger et dans les pays de missions, sans omettre l'histoire de la discipline intérieure et des études au sein de l'Ordre.

b) *Histoire spéciale.*

β) CROYANCES ET HÉRÉSIES.

367 **H. J. E. Endepoels.** *Bijdrage tot de eschatologische voorstellingen in de middeleeuwen.* — TNTL. 1909, t. XXVIII, p. 49-111.

Naar de middeleeuwsche theologanten en schrijvers, over hemel en paradijs, vagevuur en hel.

γ) CULTE, DISCIPLINE.

368 **Hirschauer.** *Livres liturgiques à l'usage de l'Église de Thérouanne.* — SAMBull. 1909, t. XII, p. 410-411.

V. AnÉm. [LVIII, 495].

δ) ASCÉTISME ET VIES DES SAINTS.

369 [**LVII, 627; LVIII, 412, 674**] **L. Van der Essen**. *Étude critique et littéraire sur les Vitæ des Saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* (RIPB. 1909, t. LI, p. 115-116 = H. Pirenne : l'auteur fait montre d'une érudition et d'une critique également remarquables. La méthode fait honneur à l'élève et à son maître M. Cauchie » ; *Revue du clergé français*, 1908, t. LVI, p. 481-483 E. Vacandard ; RQH. 1909, t. LXXXV, p. 285 = E. Vacandard ; RHist. 1909, t. C, p. 404-405 = E.-Ch. Babut.)

370 **L. Van Miert**. *De H. Donatus, patroon tegen het onweder.* — Studien, 1909, t. LXXI, bl. 482-488.

Zijn vereering dagteekent eerst van 1652 en nam begin in het Rijnlandsche stadje Munstereifel; het Jezuïeten College had van Rome het lichaam ontvangen *Sancti Donati Martyris*, afkomstig uit de Catacomben. Plechtig werd het ter vereering gesteld der geloovigen op 30n Juni; een zeker P. Heerde, vooraleer naar Munstereifel ter bedevaart te gaan, las mis in de kerk van een naburig dorp, toen hij door den bliksem getroffen werd en half verlamd. Hij nam zijne toevlucht tot den H. Donatus en nog den zelfden dag kon hij zijnen beschermer gaan bedanken. Sinds dien was de heilige, patroon tegen het onweder; de legende heeft andere redens uitgezocht. In Belgie werd de vereering van den H. Donatus verspreid door de Paters Capucienen, eerst te Arlon (begin der XVIIIe eeuw). Te Brugge werd ter zijner eer een broederschap opgericht in 1764. R. D. S.

371 [**LVIII, 416, 675, 676**] **C. Callewaert**. *Les reliques de Ste Godelive à Ghistelles et leurs authentiques.* (NA. 1909, t. XXXIV, p. 309 = H. W.)

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

372 **A. Koenders**, Ord. Carm. *Over het kerkelijk drama in de middeleeuwen.* — De katholiek, 1909, t. CXXXV, p. 444-467.

Samenvattende verhandeling nopens het onstaan, het verder ontwikkelen en verwereldlijken van het kerkelijk drama, met enkele typische voorbeelden. Met lichter hand gemaakt en heel weinig gedocumenteerd.

373 **Bon de Bethune**. *Le théâtre dans les anciens collèges de Belgique.* — Mélanges G. Kurth, t. II, p. 251-267.

Savant article sur la littérature dramatique, écrite à l'usage de nos établissements d'instruction aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il complète très heureusement les études antérieures consacrées à ce sujet et fournit surtout pour les collèges des Jésuites de nos provinces flamandes et du Nord de la France, une foule de détails sur les programmes de ces fêtes dramatiques — l'auteur a décou-

vert une collection de 337 de ces programmes dans la bibliothèque de Courtrai — sur la langue, les occasions, l'utilité et les dangers, le succès, les machines, les décors et costumes, les rôles de femmes, les frais, le sujet de ces représentations scéniques qui admettaient, outre des tragédies, des comédies, moralités et même des ballets en guise d'intermèdes. La suppression des Jésuites fit disparaître le théâtre scolaire. A. D. M.

374 **H. Duurkens.** *Geestelijke Meiliederen.* — Studiën, 1909, t. LXXI, bl. 445-463.

Een en ander over de *Mystiek* der middeleeuwsche geestelijke Mei-liederen, met doel bewondering te wekken voor den dichterlijken zin en de hooge piëteit. Geen volledig overzicht.

375 **P. Bergmans.** *Nécrologie* [*E. De Gryse, curé-doyen de Courtrai*]. — ABelges. 1909, t. XI, p. 88.

Bio-bibliographie.... très réduite.

376 **J. Vermaut.** *Edouard De Gryse. Sa vie et ses œuvres.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 81-84.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (¹)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

377 **Henri Hauser.** *Les Sources de l'histoire de France. XVIe siècle (1494-1610). II. François I et Henri II (1515-1559).* Paris, Picard, 1909, in-8, xvi-202 p. F. 5. (RHE. 1909, t. X, p. 659.)

Le 1er fascicule de la seconde partie des Sources de l'histoire de France a paru il y a trois ans. V. AnÉm. [LVII, 9].

(¹) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 18*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article ; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Dorénavant les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne seront plus renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

378 **X. Stainier**. *De l'infra-structure de la chaussée romaine de Tongres à Bavay dans la traverse de Gembloux.* — AnAB. 1908, t. XXII, p. 375-386.

Détails intéressants sur la manière dont les Romains construisaient leurs routes. Ils voulaient faire œuvre durable, et dans ce but n'épargnaient aucune peine. Leur technique était extraordinairement avancée. Cette route se distingue « par la stabilité et la durabilité du coffre, l'élasticité du substratum, la résistance de l'empierrement de la route, et sa perméabilité ».

P. v. d. Walle.

379 **E.-A. Gessler**. *Die Trutzwaffen der Karolingerzeit vom 8 bis zum 11 Jahrhundert.* Bâle, Basler Buch- und Antiquariatshandlung, 1908, in-8, 160 p.

Étude sur les armes offensives, basée sur les documents écrits et figurés.

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

380 **Gallet-Miry**. *Aperçu sur l'évolution et les diverses applications de la sténographie depuis les notes tironiennes jusqu'au début du XIXe siècle.* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 131-136, 148-153.

Résumé d'une communication qui paraîtra aux Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

381 **C. Callewaert**. *Nouvelles recherches sur la chronologie médiévale en Flandre.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 153-182 (suite et fin).

V. AnÉm [LIX, 22].

Avant la fin du XIIe siècle : 1° les styles de Pâques, du 25 et du 1r mars ne peuvent avoir été admis que comme une rarissime exception ; 2° le style le plus généralement usité n'était pas celui du 1r janvier, mais celui de Noël ; 3° on ne connaissait pas l'indiction pascale, mais on suivait tantôt l'indiction romaine (commençant probablement au 1r janvier), tantôt celle du 1r ou du 24 septembre ; 4° à côté de l'épacte romaine (1r janvier) on se servait aussi de l'épacte égyptienne (1r septembre).

Ces conclusions sont positivement basées sur de très nombreux exemples et polémiquement défendues contre les objections de MM. Acht, Fruin et Muller.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous classons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire*.

382 **Bon de Maere**. *Aperçu relatif à l'hydrographie dans la région orientale de Courtrai.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 183-185.

Observations complémentaires à l'article de l'auteur, paru dans AnÉm. 1907, t. LVII, p. 373 ss., écrites en réponse à des critiques présentées par feu Mr le doyen De Gryse. V. AnÉm. [LVIII, 555].

383 **Th. Sevens**. *De Groeningebeek.* — BGOK. 1908-1909, bd. VI, bl. 261-276.

De *Klakkaardsbeek*, op haren tocht door het grondgebied van Kortrijk, werd weleer altijd *Mosscherbeek* geheeten. De benaming Klakkaardsbeek moet dus uit alle verhandelingen over den Gulden Sporenslag gebannen worden. Nu, die beek vloeide in 1302 niet het Oosten in, zooals op heden. Bij de heerlijkheid ten Akker wendde zij zich, onder den naam van Groeningebeek, noordwaarts naar de Leie. Omstreeks 1678, werd de Mosscherbeek afgeleid en verbonden met de Gaverbeek, ten einde deze laatste te onderhouden. Sedertdien is de Groeningebeek een onbeduidend waterloopje geworden.

Het bewijs daarvan wordt opgeleverd door bescheiden van 1444 en 1678 getrokken uit het oorkondenboek van Harelbeke.

Aldus wordt de meening van Bon de Maere (*Campagne flamande de 1302 et de 1304,* Gand, 1901; en *Emplacements et itinéraires de la chevalerie Française* in AnÉm. t. LVII, 1907, bl. 372 vv.; zie ook AnÉm. t. LIX, 1909, bl. 183 vv.) bevestigd en wordt de handeling van den veldslag duidelijker. E. V. C.

384 *Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle. Cent Plans du géographe Jacques de Déventer, exécutés par ordre de Charles-Quint et de Philippe II,* reproduits en fac-similé chromographique par l'Institut national de géographie. 16e livr. *Gand.* Texte par M. V. VANDERHAEGHEN. Bruxelles, 1908. (ABelges. 1909, t. XI, p. 115 = V. Fris: « le texte a été imprimé en 1895... La publication la plus importante sur Gand depuis l'*Étude sur la propriété foncière* de M. Des Marez ».)

385 **J. Claerhout.** *De bevolking van Westvlaanderen.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 121-136.

I. *Hoofdstuk :* De menschengeslachten van Westvlaanderen: het noordsch- en het alpischmenschengeslacht. *IIe Hoofdstuk :* 1° De oortijdsche bevolking; 2° De keltische bewoners van Westvlaanderen; 3° Onze frankische voorouders; 4° De Friesen in Westvlaanderen.

386 **V. Fris.** *Densité de la population de Gand du XIVe siècle jusqu'à nos jours.* — GOGBull. 1909, t. XVII p. 165-171.

« On connaît les exagérations de nos manuels d'histoire concernant la population de nos villes flamandes à l'époque communale. Sur la foi d'un document, d'ailleurs mal compris, on attribua à Ypres 200,000 âmes; dès lors il fallait en accorder tout autant à ses deux villes-sœurs, Bruges et Gand ».

Les comptes communaux du XIVe siècle permettent d'évaluer le nombre d'hommes valides, de 16 à 60 ans, appartenant aux métiers, à 11,400. Multipliant ce chiffre par le *facteur de réduction* d'un homme valide au reste de la population, soit 1 à 4.7, on arrive à 53,580 habitants. En y ajoutant les 600 à 700 membres du patriciat, en évaluant à ± 3000 les membres des ordres religieux, les gens de St-Pierre et de St-Bavon, les impotents, les mendiants, les gens sans métiers, on peut conclure « qu'à l'époque de sa plus grande splendeur au Moyen-Age, vers le milieu du XIVe siècle », Gand ne possédait pas plus de 57,000 âmes.

Ce qui a porté les écrivains du XVe et du XVIe siècles à exagérer le chiffre de la population c'est l'énorme étendue de la ville. Aussi, le nombre des « feux » proposé par ces auteurs est généralement trop élevé, quand on considère, sur les plans de la ville, la grande étendue de terrains non bâtis.

A la fin du XVIe siècle, environ 11,000 Gantois émigrèrent et la ville ne comptait plus que 37,000 habitants.

La ville se relève au XVIIe siècle; en 1662 elle compte 6607 maisons.

Le recensement donne en 1786, 48,409 h.; en 1830, 83,843; en 1907, 164,117. E. V. C.

387 **V. Fris.** *Note sur le périmètre de Gand au XIVe, XVe et XVIe siècles.*— GOGBull. 1909, t. XVII, p. 142-147.

D'après les mensurations fournies par les chroniqueurs, le périmètre de Gand était en 1397 de 12 km. 718 m. et en 1565 de 13 km. 495 m. alors que le développement actuel est de 26 km. La commensuration faite à la suite d'un pari en 1427, prouva que Gand avait dans son circuit 7 verges (27 m.) de plus que Paris, de sorte que Charles-Quint a pu dire: « Je mettrais Paris dans mon Gand ».

388 **Counson.** *Chateaubriand à Gand.* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 154-156.

Chateaubriand fut appelé auprès de Louis XVIII en 1815. La description qu'il donne de Gand, n'est nullement fidèle et toujours subjective.

6. Numismatique, sigillographie, métrologie.

389 **Victor Tourneur.** *Le monnayage de l'atelier d'Ostende sous Marguerite de Constantinople et Guy de Dampierre.* — RBN. 1909. t. LXV, p. 252-261.

Le conservateur-adjoint du cabinet des médailles de l'État à Bruxelles soumet à une nouvelle étude un rare denier qui par sa facture appartient évidemment à la série des deniers communaux flamands. Il porte au droit un buste d'évêque de face, mitré, tenant de la droite une crosse, et de la gauche un livre ouvert. Au revers, une croix à double bande, cantonnée des lettres OSTD.

Cette monnaie, déjà publiée par V. Gaillard (*Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pl. VIII, 67) et attribuée par lui à Dixmude, — il lisait la légende *S*anc*t*us *Do*mitianus — fut donnée par Deschamps de Pas à Ostende: le buste d'évêque du droit représentait d'après cet auteur St Martin, *un* des patrons d'Ostende (?). Cette manière de voir est inadmissible. Monsieur Tourneur maintient l'attribution du denier à Ostende et considère le buste d'évêque comme la représentation de St Pierre, qui est de temps immémorial le patron de la ville.

A l'appui de son dire, il cite, entre autres, un sceau de Leuze de 1427 et un sceau de Soissons de 1301, où le prince des apôtres apparaît *mitré.*

Nous considérons l'opinion de Monsieur Tourneur comme une hypothèse hardie; nous attendrons, avant de l'accepter définitivement, un document qui lui donne une confirmation décisive, et cela d'autant plus que la légende du revers constituerait aussi une abréviation anormale. Albert Visart de Bocarmé.

390 **Victor Brants**. *La politique monétaire aux Pays-Bas sous Albert et Isabelle*. — RBN. 1909, t. LXV, p. 156-173, 262-290.

Monsieur V. Brants, professeur à l'Université de Louvain, a été chargé par la Commission de publication des anciennes lois et ordonnances, de former les recueil des *ordonnances monétaires du règne des Archiducs*. En attendant l'apparition de ce travail, qui peut être retardée par des nécessités budgétaires, il publie sur la politique d'Albert et d'Isabelle en cette matière une étude préliminaire que nous résumons ici brièvement.

La situation monétaire sous le règne des Archiducs était constamment troublée par la spéculation sur les différentes espèces en cours, par l'exportation de l'or et du numéraire d'aloi supérieur, par l'importation de monnaie étrangère faible, que les nombreuses ordonnances, republiées sans cesse ne parvenaient pasà entraver.

Les Archiducs eurent recours à des consultations et à des enquêtes, dont résultèrent diverses mesures légales; ils émirent à diverses reprises, un numéraire nouveau dont la fabrication et l'aloi étaient en progrès sur l'ancien; en 1611, afin d'établir un système appuyé sur des bases stables, le gouvernement adopta comme unité initiale le double ducat d'or et la pièce de trois réaux de 15 pattars en argent, faisant ainsi un essai de frappe bimétallique rationnelle; il recula devant l'application de moyens radicaux, qui seuls auraient pu constituer un remède, mais que la situation politique et économique du temps rendait impraticables. Le mal était général alors dans les différents états de de l'Europe, et trop de gens, même parmi ceux qui auraient dû empêcher la fraude, y trouvaient leur profit. Les efforts des souverains se bornèrent donc à user de palliatifs momentanés.

M. Brants publie en annexe un intéressant mémoire où sont exposées les théories d'économie monétaire au XVIIe siècle; cette pièce date de 1642; elle est donc postérieure de quelques années au règne d'Albert et d'Isabelle. A. V. d. B.

391 **Jean Justice**. *Méreau de l'Archiconfrérie du S. Sacrement à Lembeke* (Flandre Orientale). — RBN. 1909, t. LXV, p. 182-186.

Très répandu autrefois dans les paroisses urbaines, l'usage de méreaux était rare à la campagne. Il était d'autant plus intéressant de connaître celui que décrit M. J. Justice, et qui appartient à l'église paroissiale de Lembeke. Il servait à distribuer des aumônes à ceux qui assistaient aux leçons de catéchisme. Pour subvenir aux frais de ces distributions, Guillaume Kerremans, curé de Lembeke depuis 1693 jusqu'en 1722, date de son décès, avait légué à l'archiconfrérie du S. Sacrement toutes ses terres sises dans la paroisse et les rentes y afférant. Son testament, rédigé le 17 février 1717, mentionne que des méreaux de plomb seront utilisés pour desservir la fondation.

Ces méreaux, dont deux exemplaires bien conservés ont seuls été retrouvés jusqu'à présent, portent au droit les armes de Guillaume Kerremans (*de gueules, à la fasce de sable chargée de trois étoiles d'or, accompagnée en chef de trois têtes et cols de chiens-braques coupés d'or, et en pointe de trois têtes d'aigles arrachées, aussi d'or*), soutenues par un ange, et au revers un calice surmonté d'une hostie rayonnante.

Qu'il nous soit permis de signaler entre les armoiries telles qu'elles sont reproduites sur la vignette qui accompagne le texte, et la description qu'en donne M. Justice, une légère différence : Les *trois têtes et cols de chiens-braques* qui devraient être *en chef* se trouvent *en pointe*.

A. V. D. B.

392 **M. de Northbécourt.** *Statuts de la collégiale de Saint-Omer (1432). Sceaux conservés dans la reliure.* — SAMBull. 1909, t. XII, p. 479-480.

Cette reliure est composée de deux boîtes avec couvercle à coulisses. Dans une d'elles se trouvent enfermés les sceaux apposés sur les tronçons d'une corde qu'on avait fait passer par un trou pratiqué dans une des parois de la boite.

393 **Ed. Poncelet.** *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne. Sceaux communaux conservés aux archives de l'État à Mons.* — AnAM. 1908, t. XXXVIII, p. 17-147. (Supplément.)

Dans ce fascicule, l'auteur complète sa savante analyse et description des « sceaux et armoiries » conservés aux archives de l'État à Mons. Signalons ceux qui se rapportent à la Flandre : Espierres, Helchin, Wevelghem, Wacken.

V. AnÉm. [LVII, 230 ; LVIII, 30 ; LIX, 207.]

P. V. D. W.

394 **R. Mowat.** *Origine germanique du pied de roi et caractères de la réforme des poids et mesures opérée par Charlemagne.* — SAFM. 1908, 7e sér., t. VIII, p. 130-159.

Le pied de roi (=0m,324839) était l'ancienne mesure légale avant le mètre. On l'appellait ainsi parce que le type-étalon était conservé chez le roi, *in palatio.* Les autres explications sont de la légende. L'A. expose très savamment comment on en arriva à faire du temps de Charlemagne une nouvelle détermination des poids et de mesures. « La réforme de Charlemagne ne s'est pas faite par une refonte scientifiquement étudiée au point de vue économique, mais par une sorte de côte plus ou moins heureusement taillée entre les deux extrêmes (système romain et système germanique), ou plutôt par une combinaison, image de la fusion politique rêvée par tous les gouvernements centralisateurs. »

R. D. S.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie, Histoire de l'art.*

395 **H. Desmarchelier.** *Iconographie de la paroisse d'Ennetières-lez-Avelin. 1565-1909.* Lille, R. Giard, in-8, 1909, 64 p. av. grav. et cartes.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE [1].

396 *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la Maison des Valois (1363-1477)* receuillis par B. Prost et publiés par H. Prost. T. II : *Philippe le Hardi*, 1er fasc. 1378-1384. Paris, Leroux, 1909, in-8°, 160 p.

397 **Arnold Fayen.** *Note sur un registre des Annates de la province de Reims sous Eugène IV (années 1431 à 1441).* — AHEB. 1909, t. XXXV, p. 261-284.

Il s'agit d'une liste d'obligations des bénéficiers de la province de Reims pour le payement des annates, copiée sur les registres originaux et devant servir au collecteur de cette province, Yvon Gruyau. Cette liste, s'étant égarée dans le fonds Borghèse, n'avait pas été renseignée par D. U. Berlière, dans son *Inventaire analytique*, ni utilisée par l'abbé Dubrulle dans son travail sur *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai, sous le pontificat d'Eugène IV.* V. AnÉm. [LVIII, 503]. Bien que le manuscrit de M. Fayen n'ait pas l'importance des registres d'annates, analysés par M. Dubrulle et qu'il soit relatif aux mêmes années, il apporte cependant des données nouvelles, parce que les registres originaux présentent une lacune entre les années 1433 et 1436. M. Fayen a donc fait œuvre très utile en publiant toutes les notices de son manuscrit, qui ne se trouvent pas déjà analysées dans la publication de M. Dubrulle. Nos deux diocèses flamands de Thérouanne et de Tournai y ont, avec celui de Cambrai, une part prépondérante. Nous transcrivons de la table les noms des paroisses suivantes : Boesinghe, Bruges (Saint-Basile, Sainte-Croix, Saint-Donatien, Saint-Sauveur), Courtrai, Coyghem, Furnes, Harlebeke et Moerkerke. R. D. S.

---

[1] La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

398 **J. Wils.** *Les étudiants des régions comprises dans la nation germanique à l'Université de Louvain.* T. I. (Extrait des Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique). Louvain, Smeesters, in-8°, 262 p. (ABelges, 1909. t. XI, p. 119.)

Parmi les étudiants inscrits dans l'*Inclyta natio Germaniae* fondée à Louvain en 1642, nous relevons : en 1645, Eugène Albert d'Allamont de Donpier, baron de Busy, évêque de Gand en 1666 (p. 88, note 5), et en 1647, Hubert Guillaume a Precipiano, baron de Soye, nommé en 1683, évêque de Bruges et en 1690, archevêque de Malines.

399 **Chan. Th. Leuridan.** *Testament de Madeleine Cormontaigne, veuve Le Thierry.* — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 83-90.

Publication d'un testament passé à Lille, 10 avril 1630 ; celui-ci contient une foule de legs, notamment en faveur des Capucins d'Armentières et de Menin, et d'une Clarisse d'Ypres.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

400 **Jehan Froissart's** *Cronyke van Vlaenderen getranslateert uuten Franssoyse in Duytscher Tale by* GERIJT POTTER VAN DER LOO *in de XVe eeuw*, uitgegeven en toegelicht door JHR. MR. NAPOLEON DE PAUW. Derde deel : *Vlaamsche Kroniek van Vlaanderen.* (Uitgave der Koninkl. Vl. Acad.) Gent, A. Siffer, 1909, VIII-72 p. (RIPB. 1909, t. LII, p. 202-204 = V. Fris = histoire de cette publication ; son importance.)

M. Fris fait justement remarquer que le titre de cette publication est trompeur. La traduction de la Chronique de Flandre de Froissart par Van der Loo a paru en 1898, au tome 1er. La troisième partie ne comprend qu'un fragment d'une chronique flamande de Flandre des années 673 à 1478, que possède en un double ms. la bibliothèque de Bruges. Le passage publié se rapporte à la résistance de Gand à Louis de Maele et à Philippe-le-Hardi (1379-1384). Cette publication « est la plus précieuse acquisition de l'historiographie flamande depuis la publication du Journal de Rombout de Doppere par le P. Dussart » (V. Fris, *l. c.*, p. 204). Contrairement à l'opinion de M. de Pauw, M. Fris est d'avis que l'auteur est un brugeois.

La suite du tome troisième contiendra le résumé chronologique des comptes des villes de Gand, Bruges, Ipres etc. pour la période de 1378 à 1384, ainsi que la biographie et la généalogie des principaux héros gantois de cette époque. A. D. M.

401 **Jehan Froissart's** *Cronyke van Vlaenderen getranslateert uuten franssoyse in duytscher tale by* GERYT POTTER VAN DER LOO, uitgegeven en toegelicht door JHR. MR. NAP. DE PAUW. Vierde Deel. Eerste aflevering. *Glossarium op het eerste deel. Froissart's Cronyke van Vlaenderen.* (Uitgave der Koninkl. Vl. Acad.) Gent, Siffer, 1909, in-8°, VII-192 pl.

Levert het bewijs op dat Froissart's cronyke van Vlaenderen niet enkel op geschiedkundig gebied maar ook onder opzicht van taalkunde als zeer belangrijk voorkomt.

402 **Edw. Gailliard** en **G. De Vreese.** *Dietsche Kalenders.* — Jaarboek der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1909, bl. 5-66.

In de voorgaande jaarboeken werden reeds vier kalenders uitgegeven. Zie AnÉm. [LVII, 240; LVIII, 254]. Hier hebben we de uitgave van vier andere, voorafgegaan van even grondige beschrijvingen. Nummer 5 is genomen uit het *Brouwersboek* (van de vrije brouwersneering van Gent) berustende op het Stadsarchief te Gent, en dagteekent van 1453. Het is natuurlijk in 't algemeen het kalender van 't bisdom Doornik, en die van Gent in 't bijzonder. Nummer 6 berust op de groothertoglijke bibliotheek te Weemar en schijnt geschreven in de laatste jaren der 15e eeuw; nummer 7, geschreven omstreeks 1470 en nummer 8, in 1463 vervaardigd, zijn te vinden in het museum Czartorisky te Krakow. Deze drie laatste zijn uit de noorderlijke gewesten (bisdom Utrecht) herkomstig, nummer 8 namelijk uit het klooster van S. Agnes te Delft. R. D. S.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

403 **C. Manfroni.** *Storia dell' Olanda.* Milan, Hoepli, 1908, in-12, xvi-585 p. (RQH. 1909, t. LXXXVI, p. 363-364 = L.-G. Pélissier : très bon manuel, documenté et précis.)

Trois parties: Les Pays-Bas avant la Révolution des Provinces du Nord; la Révolution; la Hollande libre.

404 **C. Blasel.** *Die Wanderzüge der Lombarden.* Ein Beitrag zur Geschichte und Geographie der Völkerwanderungzeit. Breslau, Müller et Seiffert, 1909, in-8, xix-138 p. (HJ. 1909, p. 683.)

L'autorité de Paul le Diacre sort très amoindrie de cette étude. Quoique cet auteur en ait dit, les Lombards — étymologiquement les hommes « à longue barbe » — ne sont pas venus de la Scandinavie, mais du Nord de la Germanie, probablement de la rive gauche de l'Elbe inférieure. La migration commença vers la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle : les Lombards passèrent successivement en Silésie, en Bohême, en Pannonie, pour s'établir finalement, en 568, dans le Nord de l'Italie.

405 **J. Lot** et **L. Halphen.** *Le règne de Charles le Chauve. 840-877.* (Bibliothèque de l'École des hautes études. 175 fasc.) Paris, Champion, 1909, in-8°, vi-232 p.

406 **Erich Wille.** *Die Slacht von Othée* (*23 September 1408*). Berlin, Nauck, 1908, in-8, xI-74 p. (RIPB. 1909, t. LII, p. 205-208 = J. Dabin: Étude suffisante au point de vue militaire; critique imparfaite des sources; connaissances historiques incomplètes.)
L'auteur compare la bataille d'Othée qui mit aux prises Jean Sans Peur et les Liégeois, à celle de Roosebeke.

407 **Ch. Merki.** *L'amiral de Coligny, la maison de Châtillon et la révolte protestante, 1519-1572.* Paris, Plon, 1909, in-8, xII-487 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 121 = A. De Ridder: « guerres soutenues par Henri II contre Charles-Quint et Philippe II, ainsi que les négociations qui amenèrent la trêve de Vaucelles d'abord, la paix de Cateau-Cambrésis ensuite.... Projet d'invasion des Pays-Bas que conçut Coligny à la veille de la Saint-Barthélemy.... Aucun détail nouveau ».)

408 **V. Dupuis.** *La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes. D'Hondtschoote à Wattignies.* T. II. Paris, Chapelot Cie, 1909, in-8, 313 p.

409 **L. Knoepfler.** *Le blocus de Metz en 1814.* — ME. 1909, t. I, p. 43-91, 249-280.
Le général Durutte, gouverneur et défenseur de la ville, était né à Douai en 1767, s'était signalé sous les murs de Menin et de Courtrai en 1792, avait pris part aux siéges d'Ypres, Nieuport et l'Écluse en 1794. Durutte se maria à Ypres avec Melle Demeezemaker de cette ville. Après la paix de Lunéville, il fut affecté au camp de Bruges, puis au commandement de la 10e division militaire à Toulouse. Le reste de sa carrière n'intéresse pas la Flandre.

410 **C. Lecigne.** *Le Général Van Damme.* — RL. 1909, t. XX, p. 391-418.
Républicain féroce, il fut, lors de la Révolution française, la terreur du pays flamand. Au lendemain de la bataille d'Hondschoote, il brûle et pille Rousbrugge, Poperinghe, le château de Watou, et de Saint-Sixte. En 1793, il met le siège devant Nieuport; l'année suivante il emporte Menin, Ypres, Nieuport, etc. Pendant le reste de sa carrière, il racheta par son héroïsme et sa modération les sanglants souvenirs de sa jeunesse.

411 **V. Fris.** *A propos de l'émeute de Février 1479 à Gand. — L'Emeute de Gand en février 1479.* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 179-197.
A propos de cette émeute, M. Fr. pose la question : Pourquoi toutes les émeutes au XVe siècle sont-elles restées à l'état d'une simple rébellion? Comment se fait-il qu'il n'y ait plus un seul « grand homme » politique ou militaire après 1385? Et pourquoi les historiens, qui applaudissent aux mouvements populaires du XIVe siècle, condamnent-ils, en termes souvent injustes, des

mouvements d'origine et de fin identiques, dès qu'ils se passent au XVe siècle ? Pourquoi la postérité célèbre-t-elle les De Coninck, les Zannekin, les Artevelde, comme des héros, alors que les chefs populaires du siècle suivant ne sont à ses yeux que de vulgaires émeutiers ? M. Fr. y voit « une application presque inconsciente de la philosophie du succès ». Le succès des mouvements populaires n'était plus possible après 1385 ; l'autorité centrale était trop forte, les idées politiques particularistes des échevinats flamands étaient devenues des anachronismes ; c'est pourquoi notre philosophie actuelle de l'histoire n'approuve plus la politique communale du XVe siècle.

Il y a beaucoup de vrai dans l'opinion émise par M. Fr. Toutefois, ne peut-on pas dire que, précisément à cause des transformations politiques et économiques qui se sont opérées du XIVe au XVe siècle, les mouvements populaires de ces deux siècles diffèrent entre eux non seulement par le résultat obtenu, mais encore par leur nature, leur portée et leur proportion et que par conséquent la différence de jugement peut se justifier ?

Telle l'émeute de 1479 à Gand. Les guerres de Charles le Téméraire ont épuisé le pays. Maximilien demande de nouveaux subsides. Gand est à bout de ressources. La loi propose de lever une accise sur la bière. Les patriciens, les tisserands et le plus grand nombre des 52 métiers, à l'exception de 15 ou 16, consentent. Ces derniers proclament la « wapenynghe ». L'émeute fut aussitôt réprimée, grâce à l'énergie du bailli Jean de Dadizeele. M. Fr. fait remarquer, à bon droit, qu'il ne s'agit nullement de la lie du peuple, comme le prétend Kervyn, mais d'une partie des métiers et demande aux érudits modernes « de traiter avec plus d'équité ces malheureux prolétaires de la fin du Moyen-Age, que la misère poussait à la révolte, de ne pas les confondre avec la lie du peuple ».

E. V. C.

412 **A. d'Herbomez.** *Les premiers sièges de Tournai.* — RT. 1909, t. V, p. 101-107 (suite et fin).

V. AnÉm. [LVIII, 80; LIX, 271].

La suite du siège de Tournai en 1340 par les Anglo-Flamands, terminé par la trêve d'Esplechin, signé le 25 septembre 1340 par les rois Philippe VI de Valois et Edouard III.

413 **Chan. Th. Leuridan.** *Le Fief de la mairie de Deulemont.* — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 49-80 (suite).

V. AnÉm. [LIX, 280].

414 **M. Delassus.** *Nomination d'un bailli de Chateau-l'Abbaye pour Templeuve-en-Dossemer (1535).* — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 81-82.

Communication d'un document.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

415 **A. Walther.** *Die Burgundischen Zentralbehörden unter Maximilian I und Karl V.* Leipzig, Duncker und Humblot, 1909, in-8, IX-220 p. M. 5,50 (RIPB. 1909, t. LII, p. 208-210 = H. Pirenne: critique sagace, information abondante, exposition sobre; le meilleur travail sur les institutions de l'État bourguignon; quelques divergences d'opinion.)

Nous publierons prochainement un compte-rendu de cet ouvrage.

416 **L. W. A. M. Lasonder.** *Bijdrage tot de geschiedenis van de hooge vierschaar in Zeeland.* La Haye, M. Nyhoff, 1909, in-8°, XI-152 p.

417 **Ern. Mathieu.** *Le moulin de Rieux.* — SEPCBull, 1909, t. XIV, p. 9.

418 **Ern. Mathieu.** *Le moulin de Volckerinckhove.* — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 9.

Notes sur la concession de ces deux moulins, et l'impôt dont ils étaient grevés. Le second dépendait de l'abbaye cistercienne de Ravensberghe.

419 **Cte de Loisne.** *La charte de coutumes du pays de Langle du mois de mai 1242.* Extr. du Bulletin historique et philologique du Ministère, 1907, (SAMBull. 1909, t. XII, p. 484).

Texte et commentaire de ce document précieux pour l'histoire du droit et des institutions. Dispositions analogues dans les coutumes des villes voisines.

420 **H. Van Houtte.** *Chambres de commerce et tribunaux de commerce en Belgique au XVIIIe siècle.* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 147-148.

Résumé d'une communication qui paraîtra aux Annales.

B. Histoire économique et sociale.

421 **Georges Espinas.** *Essai sur la technique de l'industrie textile à Douai aux XIIIe et XIVe siècles (1229-1403).* — SAFM. 1908, 7e sér., t. VIII, p. 1-81.

Ce mémoire est basé sur des règlements officiels et des actes privés, appartenant aux archives communales de Douai, que l'A. espère publier sous peu, soit dans un travail spécialement consacré à Douai, soit dans le t. II du *Recueil des documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre* qu'il publie en collaboration avec M. Pirenne. Il contient d'abord de nombreux détails sur la technique générale, c.-à-d. sur les opérations que toute fabrication textile suppose : manipulations préparatoires, tissage, teinture, et apprêt (foulage, tendage, tondage, cotonnage, catissage etc.). Sous une seconde rubrique « Techniques particulières », l'A. expose les indications particulières relatives aux

divers tissus que Douai fabriquait. Étude très intéressante, bien que, de l'avis de l'A., forcément incomplète. Des conclusions bien précises sur la valeur propre de la technique douaisienne ne sauraient être tirées, parce qu'il est impossible de faire des rapprochements. R. D. S.

422 **J. Vormor.** *Soziale Gliederung in Frankenreich.* Leipzig, Quelle et Meyer, 1907, in-8, VII-105 p.

Étudie surtout la condition des hommes libres et non libres dans l'empire Franc.

423 **A. Luchaire.** *La Société française au temps de Philippe-Auguste.* Paris, Hachette, 1909, in-8°, IV-459.

424 **Petit-Dutaillis.** *Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XVe siècle. — Lettres de rémission de Philippe le Bon.* (Bibliothèque du XVe siècle, fasc. 9. Tiré à part des *Annales de l'Est et du Nord*). Paris, Champion, 1908, in-8°, VI-226 p.

C. Histoire des lettres et des sciences.

425 **A. Counson.** *La littérature bourguignonne.* — MBBull. 1909, t. XIII, p. 245-259.

Compte-rendu détaillé du livre de M. G. Doutrepont. *La littérature française à la Cour des Ducs de Bourgogne.*

426 **L. K. Endhoven.** *Briefe an Desiderius Erasmus von Rotterdam.* Strassburg, Heitz et Mündel, 1906, in-8, 222 p. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 273-274 = A. Roersch : publication importante pour l'histoire de l'humaniste et de la réforme. Parmi les auteurs de ces lettres, citons les brugeois Léonard Casperot, Adrien Chilius, Jean Fevynus, Charles Sucquet, Pierre Curtius et Bachusius ; la lettre 159 fournit des détails très typiques sur quelques humanistes brugeois.)

427 **P. S. Allen.** *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami denuo recognitum et auctum.* T. I, 1484-1514. Clarendon Press, 1906, in-8, 615 p. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 272-273 = A. Roersch : édition excellente.)

428 *H. Verriest.* (Nederlandsche schrijvers voor het middelbaar onderwijs, n^r^ 7). Hoogstraten, Van Hoof-Roelans, 1909, in-8, 56 bl. Fr. 0.25.

Eerst zes bladzijden inleiding door Al. Walgrave nopens Verriest's leven en werken. Volgen 17 uittreksels van zijne letterkundige voortbrengsels met enkele korte bemerkingen.

429 **Ch. Hirschauer.** *Textes intéressant l'histoire de l'enseignement à Saint-Omer, Aire et Hesdin (1569-1570).* — SAMBull. 1909, t. XII, p. 495-520 (à suivre).

Actes provenant des Archives générales du Royaume à

Bruxelles et des Archives départementales du Pas-de-Calais. Ce sont des procès-verbaux de visites faites dans les écoles par l'évêque, les curés, les doyens, conformément à un mandement du duc d'Albe de 1569, et des catalogues de livres approuvés ou prohibés se trouvant chez des libraires. L'auteur groupe les données de ces actes sous diverses rubriques — personnel, programme, écoles d'enseignement primaire; établissements d'instruction secondaire —, en les accompagnant de notes d'érudition.

En appendice la transcription des documents.

D. Histoire de l'art.

430 *Atlas de l'art. — Recueil de chefs-d'œuvre de l'architecture, de la peinture et de la sculpture depuis l'époque égyptienne jusqu'à nos jours*, composé par le chanoine Krekelberg. Anvers, Van Os-De Wolf, 1908, 177 pl. (32 × 23), 59 et 177 p. F. 8. (RIPB, 1909, t. LII, p. 167-174 : E. Dony : travail de reproduction irréprochable, choix excellent, texte de valeur, quelques lacunes).

L'ancienne école flamande est largement représentée.

431 **J. Gestoso y Perez.** *Notice historique et biographique des principaux artistes flamands qui travaillèrent à Séville depuis le XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siecle.* — AAF. 1908-1909, t. III. p. 157-182 (ABelges, 1909, t XI, p. 124-125 = J. Cuvelier : mention, intérêt).

Aux XVe et XVIe siècles, de nombreux commerçants flamands se fixèrent à Séville. La « nacion Flamenca » y était si importante qu'elle y fonda une église et un hôpital, dédiés à St André, patron de la maison de Bourgogne. Philippe II leur accorda le patronat royal. En 1604 cette même nation acheta aux Frères-Prêcheurs, une partie de leur collège St-Thomas. Parmi les comparants à cet acte, nous trouvons plusieurs noms brugeois. Citons entre autres : Antonio de Meulinar, Francisco Esmidt, David Van der Straten, et Adolfo Breydel. De cette fondation il ne reste plus que le souvenir; l'église et l'hôpital ayant été détruits en 1810 par les français, ses biens ont été dispersés.

L'influence de l'art flamand fut considérable pour la formation de l'école de peinture de Séville. Plusieurs artistes originaires des Pays-Bas s'y fixèrent, et y produisirent des œuvres remarquables. Danckart exécute en chêne maritime des Flandres, les célèbres stalles de la cathédrale de Séville, ainsi qu'un retable pour la chapelle majeure de celle-ci.

Un autre artiste flamand, Roque de Bolduc, imagier et statuaire, y exécuta plusieurs œuvres importantes pour la même église, et mourut à Séville vers 1561.

L'auteur recourt surtout à des sources d'archives; mais il serait à désirer qu'il indique plus exactement où sont conservés les documents qu'il cite. P. v. d. W.

432 **G. Desdevizes du Dézert.** *Les musées de Catalogne.* — RQH. 1909, t. LXXXVI, p. 243-254.

Certains morceaux de sculpture catalane rappellent les œuvres de l'école bourguignonne. Ce fut, vers le milieu du XVe siècle, Louis Dalman qui, après un long séjour en Flandre, révéla à la Catalogne l'art des Van Eyck. Son *Retable des Conseillers* au musée de Barcelone a subi fortement l'influence flamande. Nombreuses sont les tapisseries de Flandre suspendues aux murs des musées et églises catalans.

433 **Bon de Bethune.** *Le Bilan artistique de Courtrai et du Courtraisis pour 1908.* — BGOK. 1908-1909, t. VI p. 277-282.

434 **V. De Deyne** et **A. Butaye.** *Ypres.* Guide illustré du touriste à Ypres et aux environs. Nouvelle édition. Ypres, Callewaert-De Meulenaere, 1909, in-8, 80 p., nombr. illustr.

Guide très recommandable. Le texte en est sobre et d'une lecture attachante; les aperçus historiques, tout en admettant certaines erreurs courantes, constituent une bonne vulgarisation; mais ce qui lui donne son cachet propre et sa valeur ce sont les très nombreuses phototypies de monuments, de tableaux, de sites, de pignons, etc., qui permettent de faire revivre facilement dans le souvenir les monuments d'Ypres et les impressions qu'on a goûtées en flanant dans les rues de la cité. Les auteurs ont « visé simplement à réunir, dans un livret agréable à feuilleter, la nomenclature des monuments et des choses les plus intéressantes à voir, en l'accompagnant de quelques notions à connaitre ». Ils ont largement atteint leur but. C. C.

435 **Ad. Duclos.** *Trouve-t-on des traces d'influence rhénane dans l'architecture romane de Bruges?* (Mémoire présenté au Congrès archéologique et historique de Liége, 1909.) Liége, Imprimerie liégeoise, 1909, 26 p.

L'influence artistique de Tournai était prédominante à Bruges aux XIe et XIIe siècles. Mais divers indices font soupçonner en même temps une influence rhénane : l'emploi d'un tuf venant de l'Est, probablement des contrées rhénanes, les relations de nos princes avec ces mêmes régions, et certaines traditions locales concernant l'église Saint-Donatien. Dans l'architecture de la chapelle érigée au bourg de Bruges, en l'honneur de Saint-Basile, et dont l'A. nous donne une description, remarquable par sa précision technique, M. le chanoine Duclos trouve des influences diverses, venant les unes du midi, probablement par Tournai, les autres de la Picardie et de la Normandie, soit par Tournai soit directement; mais en outre il reconnait l'influence rhénane nettement accusée dans vingt-cinq chapiteaux sur trente-cinq. La chapelle a été construite par Thierry d'Alsace et Sibylle d'Anjou entre 1134 et 1138 ou 1139 et 1147; elle fut modifiée par Philippe

d'Alsace entre 1184 et 1187. La savante et remarquable étude de M. le chanoine Duclos sera lue avec fruit et goûtée de tous ceux qui s'intéressent à l'architecture ancienne du Nord de la Flandre.

C. C.

436 **L. Cloquet.** *Les maisons anciennes en Belgique. Bruges.* — RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 245-250 (suite, à suivre.)

Caractères généraux de l'architecture domestique brugeoise en briques : le pignon et la travée montante de fenêtres. Évolutions de la façade brugeoise.

437 **G. Caullet.** *Ateliers courtraisiens de sculpture durant la première moitié du XVIe siècle.* — BGCK. 1908-1909, t. VI, p. 240-255.

C'est la IIIe partie des *Mélanges et documents relatifs aux arts à Courtrai et dans le Courtraisis.* Les « Actes et Contrats » passés pardevant les échevins révèlent l'existence à Courtrai, à l'époque du règne de Charles-Quint, « de plusieurs ateliers, sinon d'une école de maîtres-sculpteurs, dont la célébrité semble avoir été reconnue des contemporains et à l'activité desquels il fut avidement fait appel de près et de loin ».

Tels furent Jean de Meyere, Roger de Smet et Simon Nokerman. M. C. donne des détails concernant la vie et les œuvres de ces trois *beildesnyders* et fait connaître les travaux dont le contrat fut enregistré au greffe scabinal. Le premier travailla pour les églises de Helchin, de Wevelghem, de Waereghem, de Loo-ten-Hulle, de Gits et pour la collégiale Notre-Dame de Courtrai ; le deuxième exécuta des œuvres pour les églises d'Aeltre, d'Avelghem et de Machelen ; le troisième fut chargé de l'exécution d'une série de stalles pour l'église de Watervliet et d'un portail placé à l'entrée de la salle du Conseil de l'hôtel-de-ville à Courtrai. E. V. C.

438 **R. Maere.** *Les rétables de Villers-la-Ville.* — AAF. 1908-1909, t. III, p. 183-187.

Description de deux rétables en style flamand du commencement du XVIe siècle et appartenant à l'église de Villers-la-Ville. L'auteur croit qu'ils proviennent de la célèbre abbaye cistercienne de Villers. P. v. d. W.

439 **H. Chabeuf.** *Une vierge bourguignonne du XIVe siècle.* — RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 143-145.

Œuvre remarquable, antérieure à l'école de Sluter.

440 **A. Heins.** *Les dessins des dalles tumulaires attribués à Arendt van Wynendaele, conservés à la Bibliothèque de la ville de Gand.* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 175-178.

Reproduction de ces dessins.

441 **V. Vander Haeghen.** *Corneille de Bont, orfèvre gantois ; sa vie et ses œuvres (XVe-XVIe siècles).* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 171-172.

Résumé d'une communication qui paraîtra aux Annales.

442 **G. Desdevises du Dezert.** *La peinture catalane primitive.* Toulouse, Privat, 1909, in-8, 36 p. (RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 271-272 = L. C[loquet].)

Important pour l'étude de l'influence flamande sur la peinture catalane.

443 **C. Tulpinck.** *La collection Camberlyn d'Amougies à Pepinghen.* — AAF. 1908-1909, t. III, p. 153-156, 194-197.

Description des principaux tableaux de cette collection qui renferme plusieurs œuvres de valeur : une résurrection attribuée à Thierry Bouts, un portrait de Lucas de Leyde, un couronnement d'épines attribué à Bosch. P. v. d. W.

444 **L. de Fourcaud.** *Études sur le XVe siècle. Simon Marmion d'Amiens et la vie de St-Bertin.* — Revue de l'art ancien et moderne, 1907, t. XXII, 2e sem., p. 321-337, 417-432 et pl.

445 **J. Weale.** *Peintres brugeois. Les Christus.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 97-121.

Savant article établissant sur sources d'archives les vraies données de la biographie de Pierre Christus, la liste de ses tableaux authentiques, la mention des tableaux perdus de l'artiste brugeois. Une seconde partie est consacrée à Sébastien Christus, fils du précédent, peintre et miniaturiste; une troisième à Pierre Christus II, fils de Sébastien, qui s'établit en Espagne et auquel plusieurs tableaux sont attribués. M. Weale critique ces attributions. La documentation de cette étude, les descriptions parfaites des tableaux, les observations sagaces de l'auteur donnent une grande valeur à ce travail.

446 **A. Hocquet.** *Les artistes tournaisiens du XIXe siècle.* — RT. 1909, t. V, p. 114-119 (suite et fin.)

Parmi les artistes tournaisiens, relevons le nom de Léonce Legendre (1831-1893), brugeois d'origine, premier prix de Rome de 1860, marié en 1866 à une brugeoise, Melle Marlier, et nommé successivement professeur et directeur de l'Académie Tournaisienne en 1866 et 1867. La ville de Bruges possède de cet artiste le *Gamin au chat*.

447 **G. C[aullet].** *Encore à propos de peinture du « Jugement dernier » jadis à l'hôtel-de-ville de Courtrai.* — BGOK. 1908-1909, t. VI, p. 257-258. Cf. t. VI, p. 92-93.

M. C. est d'avis que cette peinture serait plutôt l'œuvre de Jacques van der Roo que celle de van Moerkerke, comme l'a prétendu le chanoine Van de Putte.

448 **Graf von Vitzhum.** *Die pariser Miniaturmalerei von der Zeit des Hl. Ludwigs bis zu Philipp von Valois.* — Leipzig, Quelle u. Meyer, 1909, in-8°, 244 p. et 50 pl.

449 **H. Martin.** *Les peintres des manuscrits et la miniature en France.* Paris, Laurens, 1908, in-8, 127 p., 36 gr.

450 *Chronicques et conquestes de Charlemaine. Reproduction des 105 miniatures de Jean le Tavernier d'Audenaerde (1460)* par J. VAN DEN GHEYN S. J. Bruxelles, Vroman, 1909, in-8, 105 pl. avec 24 p. de texte.

Reproduction de trois mss. du XVe siècle de la Bibliothèque royale de Bruxelles, transcrits par David Aubert, décorés de miniatures par Jean le Tavernier, enluminés par Pol Fruit, reliés par Liévin Stuvaert.

451 **J. Van der Linden.** *Le pèlerinage de Notre-Dame* (Manuscrit avec enluminures.). Le graveur G. M. — AnAB. 1908, t. XXII, p. 403-423.

Manuscrit flamand datant de 1573, contenant le « Pélérinage de Notre-Dame » suivi de « la légende de Saint-Macaire ». Il est orné de plusieurs gravures enluminées. Il provient de l'abbaye des Bernardines d'Oost-Eecloo. P. v. D. W.

452 **V. Vander Haeghen.** *Une vue du château des comtes de Gand dans un manuscrit de Vienne (XVIe siècle).* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 173-175.

Le manuscrit fut exécuté pour Marguerite d'Autriche. L'auteur des miniatures principales paraît être le gantois Gérard Horenbault. La vue du château des comtes, qu'on voit sur une des miniatures, n'est pas très exacte. C'est que ordinairement les artistes dessinaient de mémoire les vues de ce genre.

453 **L. Conforti.** *La bataille de Pavie.* — AAF. 1908-1909, t. III, p. 187.

Description de sept tapisseries de Bruxelles, exécutées d'après les cartons de Bernard Van Orley et représentant des épisodes de la célèbre bataille de Pavie. Elles furent données par Charles-Quint à Ferdinand d'Avalos, et sont aujourd'hui au musée de Naples. Elles rapellent celles de la conquête de Tunis. P. v. D. W.

454 **A. De Jaegher.** *Tot gedachtenis der plechtige klokwijding in St-Bertinuskerk te Poperinghe, den 9 Augustus 1908.* (Overdruk uit de « Poperinghenaar », 1908, 20 Aug.) Poperinghe, P. Sansen, 5 bl.

Geschiedkundige bijdrage op groudvesten gesteund, over de klokken en 't klokkenspel van St Bertenskerk te Poperinghe.

455 **René Goffin.** *Notes sur les typographes Pierre et André Bouvet et leur famille.* — AnAE. 1908, t. VII, p. 48-71. (BGOK. 1908-1909, t. VI, p. 256 = G. Caullet.)

M. G. Caullet, dans une étude très documentée, parue dans le *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai*, t. III, p. 274 s. et t. IV. p. 293-294, avait appelé l'attention sur Pierre Bouvet, premier typographe courtraisien, mais les sources qu'il avait sous les mains ne lui avaient pas permis de fixer avec certitude le lieu d'origine de cet imprimeur. Il avait cependant émis

l'hypothèse de l'origine enghiennoise. M. Goffin, grâce à des extraits du greffe scabinal et des registres paroissiaux d'Enghien, confirme cette hypothèse. Pierre fut baptisé à Enghien le 9 novembre 1598. André Bouvet, imprimeur à Louvain, n'est pas, comme l'a cru M. Caullet, le fils de Pierre, mais son frère consanguin ; il naquit également à Enghien vers 1613. R. D. S.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

456 **A. Renaudet.** *Jean Standonck, un réformateur catholique avant la Réforme.* — Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme Français, 1908, t. LVII, p. 1-81.

Jean van Standonck naquit à Malines vers le milieu du XVe s. Il étudia d'abord à Gouda chez les Frères de la vie commune, plus tard à Paris, où il devint maître-ès-arts, et commença bientôt son œuvre de réforme. Il contribua par lui-même ou par ses disciples aux essais de régénération de la plupart des Ordres religieux et fonda, à l'exemple de ses anciens maîtres de Gouda, une nouvelle congrégation de « pauvres écoliers ». La maison mère était à Paris, au collège de Montaigu, les maisons filiales dans les Flandres, à Cambrai, Valenciennes, Malines et Louvain. Il mourut en 1504. R. D. S.

457 **Marcel Godet.** *Jean Standonck et les Frères Mineurs.* — Archivum Franciscanum Historicum, 1909, t. II, p. 398-406.

Expose les rapports de Standonck avec les Cordeliers ; son essai de réforme à Amiens, à Dordrecht et à Paris. R. D. S.

458 **A. A. Van Schelven.** *De Nederduitsche vluchtelingenkerken der XVIe eeuw in England en Duitschland in hunne beteekenis voor de reformatie in de Nederlanden.* 's Gravenhagen, 1909, in-8, XXXII-455 p. Fl. 5.

459 **V. Fris.** *Notes pour servir à l'histoire des Iconoclastes et des Calvinistes à Gand de 1566 à 1568.* — GOGII. 1909, IX bd., 1ste afl., XXX-150 bl.

L'auteur prépare une « Histoire complète du Calvinisme Gantois » ; car « l'examen approfondi de la question permettrait de conclure en bien des points dans un sens passablement éloigné des conclusions auxquelles avaient abouti ses prédécesseurs ». Seulement, il n'était possible d'obtenir un pareil résultat qu'à grand renfort de citations textuelles, d'extraits de chroniques ou de documents ; pour ne pas en surcharger la synthèse qu'il prépare, M. Fris a voulu présenter les témoins de son enquête dans une publication spéciale. Il a groupé sous vingt-cinq

rubriques un grand nombre de textes, concernant les reproches d'inconduite, d'ignorance, d'intolérance et de cruauté adressés par les sectaires et les frondeurs aux prêtres et religieux ; concernant la crise économique du temps, la position sociale et le nombre des ministres protestants, de leurs adeptes et des iconoclastes ; concernant les moyens de propagande calviniste, etc. Ces données sont suivies de plusieurs listes : celle des ministres, des iconoclastes gantois exécutés, des emprisonnés, des bannis et fugitifs, etc.

L'introduction contient quelques notes sur les Calvinistes à Gand avant 1566 et les écrits dont ils disposaient pour leur propagande ; sur la valeur de Vaernewyck comme source pour l'histoire de cette époque ; sur la responsabilité du roi, des seigneurs et des autorités dans l'année des merveilles.

Voilà un travail de documentation très soigné : l'essentiel cependant reste à faire, la critique d'autorité et l'explication des faits acquis. Nous ne voyons pas encore dans quel sens les conclusions de l'A. différeront de celles des auteurs qui ont écrit avant lui sur le sujet. V. AnÉm. [LVIII, 165]. On remarque cependant, dans le choix des rubriques, une tendance à séparer la cause des réformés de celle des iconoclastes. Peu ou pas de détails sur les doctrines répandues. R. D. S.

460 **J. Desilve.** *Huguenots et Gueux dans la Seigneurie de Saint-Amand (1561-1584).* — RL. 1909, t. XX, p. 533-553, 592-620, 774-786 (à suivre).

Granvelle, abbé commandataire de Saint-Amand, avait confié la surintendance de l'abbaye à son vicaire général Maximilien Morillon.

La source principale du présent travail est la correspondance de Morillon avec le cardinal Granvelle, conservée à la bibliothèque de Besançon. D'autres sources complètent et contrôlent les informations données par Morillon. Le premier chapitre décrit l'organisation administrative et judiciaire de la seigneurie, quand l'hérésie calviniste commença à s'y propager et retrace les origines du Protestantisme à Saint-Amand. Les relations avec Tournai et Valenciennes, la propagande par les livres, l'esprit de mécontentement de la population, accru encore par l'insuffisance de la récolte favorisèrent les infiltrations protestantes dans le domaine de Granvelle. Au second et troisième chapitre l'auteur s'occupe des troubles religieux de 1566 jusqu'à la fin du mois de mars 1567. Le chapitre IV traite de la répression sous Marguerite de Parme et sous le duc d'Albe et l'incursion de Guillaume de Nassau dans le Hainaut en 1568. Le chapitre V est intitulé : Les Gueux de bois renforcés par les fuyards.

461 **J. S. Van Veen.** *Het verzet* [*der Wet van Roermond*] *tegen de installatie van Wilhelmus Lindanus als bisschop van Roermond*

(*1563-1569*). = PAHL. 1908, t. XLIV, p. 149-171. (ABelges. 1909, t. XI, p. 126 = G. Simenon : mention.)

« Lindanus, docteur de Louvain en 1556, mourut à Gand en 1588, trois mois après sa nomination au siège épiscopal de cette ville. » (G. S.)

462 **L. V. Goemans**. *Het belgische Gezantschap te Rome* (*1600-1633*). — BGHB. 1909, bd. VIII, bl. 1-11, 88-100, 237-254. ('t Vervolgt.)

De algemeene toestand na Vivès. Afschaffing van het Gezantschap. Besluit. Bijlagen.

Zie AnÉm. [LVII, 163, 443; LVIII, 395, 646; LIX, 175].

463 **J. R. Kusej**. *Joseph II und die aüssere kirchenverfassung Inner-österreichs.* [Collection V. Stutz: Kirchenrechtliche Abhandlungen, fasc. 49 et 50]. Stuttgart, F. Enke, 1909, in-8, XVIII-358 p., cartes. M. 13.50. (HJ. t. XXX, 1909, p. 702-703 = Scharnage.)

Bien qu'il s'agisse avant tout de l'Autriche, et que tous les lecteurs n'adopteront pas les appréciations de l'auteur, l'ouvrage permettra de juger plus facilement la politique religieuse suivie par Joseph II dans nos provinces.

b) *Histoire spéciale.*

β) CROYANCES ET HÉRÉSIES.

464 **J. Bourlon**. *Les assemblées du clergé et le Jansénisme.* Paris, Bloud Cie, 1909, in-8, 379 p. Fr. 6.

Expose le rôle des assemblées du clergé dans la controverse du Jansénisme surtout de 1655 à 1765.

γ) CULTE, DISCIPLINE.

465 **J. Ferrant**. *Actes de dotation de services religieux et de cérémonies liturgiques en l'église d'Harlebeke par Syger de Beka.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 137-152.

L'introduction qui précède la transcription de ces 4 documents, fait valoir l'intérêt de cette publication au point de vue de l'histoire de la liturgie (salut, messe d'or, psaumes graduels, etc.).

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

466 **Hubert Meuffels**, C. M. *Les Martyrs de Gorcum* (Collection « Les Saints ». Paris, Gabalda, 1908, in-12, 199 p. F. 2.

Le 9 Juillet 1572 les Gueux de mer martyrisèrent à Brielle, en Hollande, dix-neuf prêtres et religieux, capturés presque tous à Gorcum : d'où leur nom de *Martyrs de Gorcum.* Malgré tous les efforts des Calvinistes, ces dix-neuf héros défendirent jusqu'à la mort l'autorité du Pape, le culte des Saints et la Présence réelle. Le principal historien de cet épisode sanglant est Guillaume Hessels van Est, mieux connu sous son nom latinisé d'Estius.

Cette nouvelle Vie occupe une place d'honneur dans la collection Lecoffre *Les Saints*. Sans parler de quelques longueurs, comme p. e. au chapitre II, on peut dire que l'auteur a très bien situé ses héros dans leur milieu historique. La lecture de cet ouvrage nous a paru particulièrement intéressante : elle charme et édifie.

J. M.

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

467 **A. Salembier.** *Josse Clichtove, curé de Wazemmes en 1519.* — RL. 1909, t. XX, p. 419-432.

I. La famille de Clichtove ; II. Ses études à Louvain et à Paris ; III. Son ministère à Wazemmes ; IV. Ses écrits à cette époque ; V. Sa lutte contre Luther ; VI. Sa science et son influence ; VII. Son séjour à Chartres et sa mort. Bon article, au courant de la bibliographie et fait d'après certaines sources inédites.

468 **J. Van der Heyden.** *The Louvain American College, 1857-1907.* Louvain, Ceuterick, 1909, in-8, x-412 p. (RHE. 1909, t. X, p. 639-640 = H. D[e] J[ongh].)

Dit boek is een monographie van het Amerikaansch Seminarie van Leuven, en biedt ons de geschiedenis der eerste vijftig jaren van zijn bestaan. Het is niet noodig er op te wijzen, hoe nuttig zulke monographiën zijn tot het opmaken der algemeene historie. Wat bijzonder dit werk betreft, het zal een grooten dienst bewezen hebben aan de geschiedenis der zendingen in de XIXe eeuw. De schrijver heeft met taai geduld opgezocht en beschreven, al wat dit gesticht voor de Amerikaansche zendingen heeft voortgebracht. Bij velen is het niet genoeg geweten, wat Belgie, dáár zooals elders, al gewrocht heeft. We zijn blijde dit boek te mogen kenbaar maken aan allen die zich met plaatselijke geschiedenis onledig houden : zij zullen in den loop dezer 409 bladz., en in de lange lijst oud-leerlingen thans in de missiën werkzaam, menige namen vinden die uit het bisdom Brugge herkomstig zijn. Ook over onze talrijke bisschoppen, die in Amerika thans de roem van ons land zijn of vroeger geweest zijn, zal men uit dit boek veel belangrijke en nuttige bijzonderheden kunnen vernemen. Aan allen dus, die zich met geschiedenis der zendingen bezig houden, weze het werk van E. H. Van der Heyden warm aanbevolen.

J. Bittremieux.

469 *Jubilé du Collège Saint-Louis à Bruges. Rapport présenté à la séance jubilaire du 22 juillet 1909*, par D. Reynaert, Principal de l'établissement. Bruges, van de Vyvere-Petyt, 1909, LVI-70 p., nombr. illustr.

Cette élégante brochure expose les développements du collège depuis ses origines en 1834 jusqu'à l'année de son soixante-quinzième anniversaire.

S'il n'y faut point chercher une histoire complète et critique de cet établissement, on y trouvera, heureusement synthétisés, une foule de renseignements sur tous ceux qui s'occupèrent de sa fondation et de ses accroissements, sur tous les Principaux qui en assumèrent la direction, sur les professeurs et les élèves qui l'illustrèrent, sur les progrès réalisés dans son organisation, sur l'influence qu'il exerça dans toutes les branches des sciences et des arts, dans tous les domaines de la vie religieuse, politique et sociale.

Une annotation abondante, réservée à une pagination spéciale, et de multiples illustrations considérablement augmentent la valeur historique de cette publication.

En appendice la liste complète des professeurs du collège depuis 1834 à 1909. A. D. M.

470 *Souvenir jubilaire de la cinquième réunion de l'Association des anciens élèves du Collège Saint-Amand à Courtrai, tenue le lundi 26 avril 1909, à l'occasion du 75me anniversaire de l'existence du Collège. 1833-1908*. Courtrai, J. Vermaut, 1909, 86 p.

Cette brochure comprend : 1° le compte rendu de la 4e réunion de l'Association des anciens élèves de Saint-Amand, tenue le mardi 9 août 1904 ; 2° la liste générale des membres de l'Association, suivie des noms de quelques religieux et missionnaires et des membres décédés depuis 1904 ; 3° le compte-rendu des fêtes jubilaires du 75me anniversaire. Le rapport présenté par M. Eghels, Principal de l'établissement, retrace l'histoire du collège depuis sa fondation jusqu'à nos jours. M. Eghels, en suivant l'ordre de succession des Principaux, groupe autour de leur nom, les noms de tous ceux qui secondèrent leurs entreprises et met en relief la valeur de leur direction, en énumérant les brillants succès remportés par leurs élèves dans toutes les carrières de la vie publique.

La liste complète des professeurs depuis les origines du collège clôt cette publication. A. D. M.

471 *Souvenir du jubilé de l'Institution des sœurs Paulines à Courtrai, 1834-1909. Discours prononcé par le rév. Directeur* A. Dassonville. Courtrai, Vve Gernaey-Grégoire, 1909, 44 p.

Encore une contribution à l'histoire contemporaine de l'éducation et de l'enseignement catholique. Sous la forme d'un discours, cette publication, solidement documentée, constitue une véritable notice historique sur les antécédents, la fondation, les développements de l'institution florissante des Sœurs Paulines.

A. D. M.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. [1]

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

473 **[LIX, 377] H. Hauser.** *Les sources de l'histoire de France. XVIe siècle. T. II.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 129-130 = H. Nelis.)

---

[1] La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 18*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne sont renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

474 **M. Kircheisen.** *Bibliographie des temps de Napoléon.* T. I. Paris, Genève, Londres, 1908, in-8, xxxviii-412 p.

L'auteur qui prépare une histoire, en huit volumes, de l'ère napoléonienne, donne la liste méthodique et critique des ouvrages consultés ou à consulter par lui, mais qui pourra rendre de grands services à tous ceux qui s'occupent de la même période.

475 **A. Cauchie** et **L. Van der Essen.** *Les sources de l'histoire nationale conservées à l'étranger dans les archives privées.* — CRHBull. 1909, t. LXXVIII, p. 45-102.

Une étude de tout premier ordre. M. le chanoine Cauchie a déjà appelé maintes fois l'attention des travailleurs sur l'utilité, au point de vue de l'histoire nationale, des missions scientifiques et des recherches à faire dans les collections publiques de l'étranger. Cette fois il attire l'attention sur les *archives particulières* et avec M. Van der Essen, son élève et le compagnon de ses voyages, il groupe dans cette communication faite à la CRH., nombre de renseignements au sujet des papiers de famille, conservés à l'étranger et relatifs à nos pays. Nous ne saurions résumer les indications données par les auteurs. Signalons seulement les nombreux exemples de commerçants, banquiers et hommes politiques étrangers qui, à partir du XIII[e] siècle, séjournèrent à Bruges, „marché commun des peuples germaniques et des peuples romans", et remarquons que partout une abondante bibliographie et des indications recueillies par les auteurs au cours de leurs voyages, permettront aux érudits d'élargir le cadre de leurs investigations à l'étranger. V. AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 535-541.

R. D. S.

476 **W. de Vreese.** *Ueber eine Bibliotheca Neerlandica manuscripta.* — Zeitschrift für deutsches Altertum, 1909, t. LI, p. 59-79. (tiré-à-part, Berlin, Weidmann.)

L'auteur y montre combien il reste à faire pour l'étude du moyen néerlandais et combien les sources sont encore inexplorées. Il trace le plan d'une *Bibliotheca Neerlandica manuscripta*, qui comprendrait un inventaire analytique de tous les manuscrits en moyen-néerlandais, une histoire de l'écriture et des livres dans les Pays-Bas et un album de fac-similés. Il expose les résultats de ses recherches. (RIPB. 1909, t. LII, p. 339.) V. AnÉm. 1906, t. LVI, p. 85.

477 **E. Dony.** *Les inventaires des petites archives.* (Rapport de la commission centrale 1907-1909). — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 651-665.

478 **C. Van den Haute.** *Inventaire sommaire des archives des corporations de la ville de Bruges, conservées aux archives de l'État.* s. l. n. d.

Les archives provenant des anciennes corporations se trouvent

actuellement réparties entre le dépôt de la ville et celui de l'État. Celles qui pour l'une ou l'autre raison étaient déjà en possession de la municipalité antérieurement à la dissolution des gildes, y sont restées; les autres passèrent dans le domaine de l'État vers l'an IX (1800-1801). M. V. d. H. a inventorié ces dernières, en suivant l'ordre alphabétique des noms de métiers. Il a ajouté au bas des pages de précieuses notes bibliographiques. R. D. S.

479 **F. Van der Haeghen, R. Van den Berghe, V. Van der Haeghen** et **A. Roersch**. *Bibliotheca Belgica*. Fasc. 180-182. Gand, C. Vyt, 1908, in-12.

480 *Annales du XXIe Congrès. Liége, 1909.* T. I et II. (Fédération archéologique et historique de la Belgique). Liége, Cormeaux, 1909, in-8, 142 et 793 p.

Les diverses études du tome II sont mentionnées à leur place respective dans la bibliographie. Sigle : AnAHB. A. D. M.

481 *Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque.* (Région du Nord et Belgique). T. III. Travaux. Dunkerque, Michel, 1909, in-8, 174 p.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

482 **Em. Théodore.** *Notes sur des trouvailles archéologiques faites à Vieux Berquin et sur des objets recueillis dans la région entre Cassel et Hondschoote.* — CFFBull. 1909, p. 485-494.

Objets d'époques et de nature très diverses.

483 **P Fredericq.** *Le vieux Courtraisien de Dijon.* — ARBBull. 1909, p. 379-390, avec planche.

Il s'agit du *Jacquemart* de l'horloge aérienne, qui surmonte un clocheton de Notre-Dame de Dijon. Philippe le Hardi avait fait enlever de la tour des halles de Courtrai, en 1382, avant l'incendie de la ville, « un orloge qui sonnoit les heures, l'un des plus biaux que on seuist decha ni dela le mer » (Froissart). L'horloge de Courtrai avec sa cloche et tout son mécanisme fut donné aux bourgeois de la capitale de Bourgogne. M. Fr. a tâché de refaire l'histoire de cette horloge célèbre ; à Courtrai les archives sont muettes à son sujet ; mais à Dijon les anciens comptes ducaux et municipaux en parlent fréquemment. Dans le mécanisme de l'horloge de Courtrai, il y avait comme attrait principal « lomme qui fiert du martel la cloiche » ; mais cet homme armé qui frappait les heures n'a reçu son nom de Jacquemart qu'au XVe siècle. Ce nom n'est sans doute pas courtraisien ; au demeurant, après les réparations multiples qu'il a subies, il doit rester peu de chose du courtraisien primitif exporté de force à Dijon, après la bataille de

Roosebeke. Les Courtraisiens firent faire une nouvelle horloge en 1394 et la placèrent sur la tour du beffroi épargné par l'incendie. *Manten* dès le commencement et plus tard *Kalle* y frappent les heures. R. D. S.

484 **P. Bergmans.** *De l'intérêt qu'il y aurait à dresser un inventaire général des instruments de musique anciens, disséminés dans les musées et les collections privées de Belgique.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 666-673.

Première liste qui permet de juger de l'importance d'une enquête définitive. Nous y lisons : *Bruges.* Le musée archéologique possède plusieurs instruments de musique anciens, dont l'inventaire est à dresser ; *Courtrai*, quelques instruments déposés au Musée du Broel ; *Ypres.*

L'école de musique de Bruges dispose aussi d'une précieuse collection d'instruments anciens.

485 **Fernand Donnet.** *Variétés campanaires.* Deuxième série (avec planches). — AnABAn. 1909, t. LXI, p. 107-568. (RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 403 = L. C.).

Le titre excuse quelque peu le décousu de l'étude. L'auteur a recueilli tout ce qu'il a pu au sujet des cloches anciennes dans la province d'Anvers et à Anvers en particulier ; il a dépouillé les documents officiels concernant la destruction des cloches du département de la Dyle et bien d'autres pièces encore, et, ainsi documenté, il donne quelques détails sur divers fondeurs, sur les inscriptions campanaires et autres us et coutumes relatifs aux cloches. Quelques détails y sont à glaner au sujet de nos fondeurs flamands : De Cock a fourni des cloches à Lennick-Saint-Martin et à Lombeke-Notre-Dame. — L'auteur ne cite pas L. Claeijs, *Ignatius De Cock*, Biekorf, 1904. bl. 193 ; à Hal il a trouvé des cloches de « Daniel et Mihiel van Harelbeke ». M. l'abbé Slosse (AnÉm. 1905 p. 32) parle de trois frères et cite Jan et Willem. Y en aurait-il quatre ? Quelques mentions encore de la maison Dumery à Bruges.

De bonnes tables facilitent l'emploi de cette étude. R. D. S.

486 **A. du Behault de Dornon.** *Quels sont les produits actuellement connus des célèbres fondeurs de cuivre Grognart, originaires de Dinant et de leurs descendants établis à Liège, à Gand et à Mons ?* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 596-605.

Intéresse l'industrie campanaire belge.

487 **Edm. Le Clair.** *Pots et mortiers de pharmacie lillois.* — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 203-204, avec reproduction.

Quelques spécimens de faïence, que l'A. croit d'origine lilloise. M. A. Delacre, de Bruxelles, met cependant en doute cette attribution, il croit à la fabrication tournaisienne (p. 126).

Pour les mortiers, nous remarquons des inscriptions flamandes ; mais l'A. n'indique aucune provenance. R. D. S.

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

488 [**LIX, 18, 200**] *Album belge de diplomatique.* (AnÉm. 1908, t. LIX, p. 250-253 = R. Maere ; RUB. 1908-1908, t. XIV, p. 821-822 = L. Leclère.)

489 [**LVIII, 422**] **Van den Gheyn,** S. J. *Album belge de paléographie.* (RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 821-822 = L. Leclère.)

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous classons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire.*

490 **H. Vander Linden.** *La géographie historique de la Belgique.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 556-560.

La géographie historique de la Belgique, spécialement des régions mosanes, exige encore, pour la constituer dans son ensemble, de multiples travaux préparatoires. Un travail de répertorisation de ce qui a été fait s'impose, de même que le signalement de toutes les sources manuscrites.

491 **A. Tiberghien.** *Note sur la carte de Ferraris.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 371-382.

Il s'agit de la carte chorographique des Pays-Bas Autrichiens, levée et éditée de 1770 à 1778 par le général de Ferraris. M. Tiberghien s'occupe des modifications et corrections y apportées postérieurement, spécialement du remaniement général exécuté à Paris au commencement du XIX[e] siècle.

492 **C. P. Burger.** *Oude Hollandsche Zeevaart-uitgaven.* — TBB. 1909, t. VII, p. 1-17, 49-60. (ABelges. 1909, t. XI, p. 150-151 = L. Goffin.)

Étude sur les éditions hollandaises et allemandes d'une carte marine en usage dans la 2[de] moitié du XVI[e] siècle.

493 **C[te] de Loisne.** *Dictionnaire topographique du département du Pas de Calais.* Paris, Leroux. 1907, in-4°, LXXIV-503 p,

494 **G. Ghilain.** *A propos des éolithes.* — IALBull. 1908, t. XXXVIII, p. 133-147.

Adhère aux idées de M. Rutot.

495 **X. Stainier.** *L'aire de dispersion des matières premières des instruments néolithiques. Conséquences ethnographiques à en tirer.* — AnAHB. 1909, t. II, 1[er] fasc., p. 234-247.

Bon article de méthodologie en matière de préhistoire.

496 **Jac. van Ginneken,** S. J. *De huidige stand der genealogische taalwetenschap met Naschrift.* — TNTL. 1909, t. XXVIII, p. 113-160.

Synthetisch overzicht.

497 [**LVIII, 227**] **Dr E. Ulrix**. *De germaansche elementen in de romaansche talen*. (RIPB. 1909, t. LII, p. 258-260 = J. Mansion : ouvrage de grand mérite, dont cependant la valeur est surtout provisoire.)

498 **Edw. Gailliard**. *Het woord « Stragiers »*. Overdruk uit VKVA. 1909. Gent, Siffer. 1909, in-8, 47 bl.

Het woord *stragiers* is ontstaan uit het oudfransch *Estraier* dat beteekent: zonder meester, d. i. onbeheerd. Talrijke voorbeelden uit oude oorkonden, en meest uit rechterlijke en bestuurlijke stukken, worden door den schrijver aangehaald om te bewijzen dat het woord *stragiers* hoofdzakelijk met die zelfde beteekenis voorkomt in menige vlaamsche en fransche uitdrukkingen, zooals: *stragiers loopen*, *commen als stragiers*, *stragiers liggen*, *ledich en stragiers laten*, *stragiers staan*, *stragiersgoed*. Breedvoerig wordt dit woord behandeld, en dat deel van 's schrijvers zaakrijke bijdrage, is niet enkel een grondige taalstudie, maar levert ook veel belang op voor de rechtswetenschap. Daarmede immers wordt aangewezen hoe een gelijke rechtelijke behandeling van twee verschillige zaken, de beteekenis van het woord *stragiers* heeft gewijzigd en verbreed, zoodat *stragiersgoed*, in beide vlaamsche en fransche rechtspraak, reeds op het einde der XIVe eeuw, deze twee gedachten uitdrukt: onbeheerd goed en goed door vreemden nagelaten. A. D. M.

499 **J. De Wachter**. *Le flamand et le français dans le Nord de la France*. Bruxelles, Weissenbruch, 1909.

Situation respective des deux langues dans la flandre française. V. CFFBull. 1909, p. 441 s. et 471-475.

6. Numismatique, sigillographie, métrologie.

500 **F. Alvin**. *Les monnaies frappées par Gui de Dampierre, comte de Flandre et de Namur, en tant que mambour de la principauté de Liége, 1291-1292*. — AnAHB. 1909, t. II, fasc. I, p. 647-650.

L'auteur croit que le gros à l'aigle, attribué à Gui de Dampierre par Renier Chalon, est une monnaie hybride de fabrication frauduleuse.

501 **Mad. A. de Chambrier**. *Évaluation du livre tournois et des principales monnaies en usage dans les pays du refuge (1685-1715)*. — Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1909, t. LVIII, p. 72-79.

7. Héraldique.

502 **Chan. Th. Leuridan**. *Armorial de la basilique de Notre-Dame de la Treille à Lille*. — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 205-258, 18 planches.

Description et dessin de tous les écussons, reproduits dans la nouvelle basilique, avec indication des travaux où ces armoiries ont été étudiées. La Flandre y est, comme de droit, bien représentée.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE [1].

503 **[LIX, 38, 210] M. Prou.** *Recueil des actes de Philippe I.* (RQH. 1909, t. LXXXVI, p, 377 = J. Viard.)

504 **M. Jusselin.** *Autographe et acte inédit d'Étienne de Tournai* (*1184-1188*). — MA. 1909, t. XXII, p. 29-37.

505 **Arn. Fayen.** *Lettres de Jean XXII* (*1316-1334*). Textes et analyses. Tome II, 1e partie 1325-1330. (Analecta Vaticano-Belgica, publiés par l'Institut historique Belge de Rome, vol. III, 1e part.). Rome, Paris, Bruxelles, De Wit, 1909, in-8°, 448 p.

Nous avons signalé l'importance de cette publication, à propos du tome I. V. AnÉm. [LVIII, 502]. La première partie du tome II va du 5 sept. 1325 au 5 oct. 1330 et comprend les num. 1631-2868. L'introduction et les tables seront jointes à la 2e partie. C. C.

506 **G. C. Juten.** *Keuren en handvesten der stad Hulst.* (Werken der Vereeniging tot uitgave der bronnen van het oude vaderlandsche recht, gevestigd te Utrecht, 2e reeks, 10 fasc.) Den Haag, Nijhoff, 1909, in-8, IV-XXVII-152 bl. Fl. 3,25.

507 **[LIX, 396] B. Prost et P. Prost.** *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois. T. II. Philippe le Hardi.* 1er fasc. 1378-1384. (BEC. 1909, t. LXX, p. 376 = M. B. : mine abondante pour la documentation archéologique.)

508 **[LVIII, 243, 529 ; LIX, 42] Ch. Petit-Dutaillis.** *Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XVe siècle ; lettres de rémission de Philippe le Bon.* (BEC. 1909, t. LXX, p. 365-369 = P. Fournier.)

---

[1] La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

Le compte rendu de M. P. Fournier est particulièrement intéressant, parce qu'il résume les résultats qui se dégagent des recherches de l'auteur, concernant l'exercice privé du droit de vengeance et les progrès de la répression des crimes par l'autorité publique. A. D. M.

509 **E. Matthieu.** *Les doléances du pays de Hainaut en 1450.* — Bulletin de la Société des bibliophiles belges, séant à Mons. T. I, 2 fasc., p. 38-45. (ABelges. 1909, t. XI, p. 147 = P. Bergmans.)

Ce document inédit a pour auteur Jean de Croij, grand Baillij du Hainaut, personnage important du règne de Philippe le Bon.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

510 **V. Fris.** *Les sources du « myreur des histors » de Jean d'Outremeuse pour l'histoire de Flandre.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. I, p. 166.

Ces sources sont : *Le Livre de Baudoyn conte de Flandre* [*et de Ferrant de Portugal*], réédité par Serrure et Voisin (Bruxelles, 1836) ; *Le Livre des Robertois*, suite du premier, que le chroniqueur liégeois a connu dans une version beaucoup plus étendue que celle que nous possédons actuellement par deux manuscrits; *Une grande ancienne chronique de Flandre*, aujourd'hui perdue, dont M. Pirenne a prouvé l'existence et dont il reste un certain nombre de remaniements abrégés. Le texte de Jean d'Outremeuse nous en a conservé le résumé le plus complet. A. D. M.

511 **[LVIII, 534; LIX, 233] V. Fris.** *Essai d'une analyse des Commentarii sive Annales rerum flandricarum.* (RIPB. 1909, t. LII, p. 274-276 = H. Van der Linden.)

512 **Rudolf Häpke.** *Deux lettres du vice-chancelier Seld à Viglius.* — CRHBull. 1909, t. LXXVIII, p. 103-112.

George Sigismond Seld, vice-chancelier de l'Empire, y donne des éloges aux *Annales Flandriæ* de Jacques De Meyere, curé de Blankenberghe et analyse sa façon d'écrire l'histoire. Ces lettres datent de 1561.

513 *Le « mistère de saint Quentin » suivi des « Invencions du corps de saint Quentin, par Eusèbe et par Éloi ».* Édition critique avec introd., glossaire et notes par H. Chatelain. (Publications de l'Académie de Saint-Quentin.). Saint-Quentin, Imprimerie générale, 1908, in-4°, LXVIII-453 p. F. 30. (RIPB. 1909, t. LII, p. 246-253 = J. Feller : caractères de l'œuvre, au point de vue artistique, social, littéraire ; qualités de l'édition ; notes relatives au texte et au glossaire.)

Œuvre de plus de 24,000 vers, composée dans la seconde moitié du XVe siècle par J. Molinet et qui intéresse l'histoire littéraire et linguistique et plus spécialement celle du théâtre.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

514 **Ed. Meyer.** *Geschichte des Altertums.* 2 éd. T. I. 2 partie. (*Die älteste geschichtlichen Völker und Kulturen bis zum 16ten Jahrhundert.*) Stuttgart et Berlin, Cotta, 1909, in-8°, xxviii-894 p. M. 15 (RIPB. 1909, t. LII, p. 326-329 = Ch. Michel : savant ouvrage.)

Le nouveau volume est divisé en trois livres : 1° L'Égypte ; 2° La Babylonie ; 3° Les peuples du Nord et de l'Occident. Important pour l'archéologie préhistorique, l'ethnographie, la linguistique, l'histoire des religions.

515 [**LIX, 245**] **H. Vanderlinden.** *Manuel d'histoire de Belgique.* 2 vol. Bruxelles, Lamertin, 1909, 187 et 220 p. avec 1 carte et des tableaux chron. (RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 822-823 = L. Leclère.)

516 **H. Van der Linden.** *Handboek van belgische geschiedenis.* Avec une préface par H. Pirenne. Trad. par E. De Neef. *I. Middeleeuwen* (met chronologische lijsten en een groote kaart van de Nederlanden op het einde van de XIVe eeuw.) Bruxelles, Lamertin, 1909, in-8, viii-205 p. F. 2.

517 **F. O'Connor.** *The capture of Constanstinople.* — The American catholic quartely review, t. XXXIV, p. 125-139.

518 **J. Warichez.** *Une « vendetta » au XIVe siècle.* — RT. 1909, t. V, p. 121-124, 137-140.

Récit circonstantié et documenté d'un épisode qui se rattache aux émeutes dont Ypres fut le théâtre pendant les années 1359 à 1361 et qui mit aux prises, par une application du droit de vengeance privée, Messire Olivier van Steenlandt, bailli du quartier d'Ypres dont on avait exécuté l'écuyer à Tournai, et cette ville. Arnoul de Rayneval, délégué par Jean le Bon, roi de France, régla le différend aux grands dépens des Tournaisiens et aux grands profits de Van Steenlant et de Louis de Maele.

Cet excellent article prouve comment sous une forme attrayante on peut écrire de la bonne histoire. A. D. M.

519 **Th. Sevens.** *Épisodes des troubles de 1477.* — CFFBull. 1909, p. 453-461.

Article décousu, peu travaillé, fait sans méthode et sans ordre.

Après le désastre de Nancy, Louis XI envahit la Flandre. Les milices communales s'opposent par les armes aux prétentions du Roi. L'auteur publie des extraits des comptes communaux de Courtrai, qui établissent la part prise par cette ville à ce soulèvement patriotique. A. D. M.

520 [LVIII, 664 ; LIX, 251] **J. L. M. Eggen**. *De invloed door Zuid-Nederland op Noord-Nederland uitgeoefend op het einde der XVIe en het begin der XVIIe eeuw*. (BEC. 1909, t. LXX, p. 369 = H. Lemaître.)

521 **Ed. Heyck**. *Wilhelm von Oranien und die Entstehung der freien Niederlande*. (Monographien zur Weltgesch. XXVIII). Bielefeld u. Leipzig, Velhagen et Klasing, 1908, in-8, 140 p. et 109 gr. M. 4. (RHBBull. 1909, p. 231-232 = E. Dony : bonne vulgarisation, édition luxueuse.)

522 **Albert Elkan**. *Philipp Marnix von St. Aldegonde*. Teil I. Die Jugend Johannis, und Philipps von Marnix. Leipzig, Dyksche Buchhandlung, 1910, in-8°, VIII-143 bl.

Philip Marnix werd te Brussel in 1539, zijn broeder Jan in 1538 geboren ; samen deden ze te Leuven hunne eerste hoogere studiën, welke zij beiden voortzetten in den vreemde, te Parijs, te Bâle, te Padua, Bologna en Pavia. Teenemaal ingenomen met de nieuwe richtingen der toenmalige geleerde wereld, het humanismus en den geest der Renaissance, reisden beide broeders nog verder op in Italie, ook in Spanje ; eindelijk kwamen ze terecht te Geneven, waar ze met warme overtuiging het Calvinismus aankleefden. Vandaar in hun vaderland teruggekeerd, met den geest van Calvyn bezield en eenen niet gemeenen iever voor de nieuwe leer, zien wij ze al dadelijk aan 't werk : Jan helpt eene Calvinistische gemeente stichten te Brussel ; Philip ook is in onderhandeling met predikanten, hij houdt zich nogthans meest met studie onledig, en zou, volgens schrijver, in dien tijd vele van zijne latere schriften bereid hebben ; op politiek terrein zien wij ze nog niet in 't openbaar te voorschijn komen. Wij hebben hier immers nog maar een klein begin van Marnix' veelbewogen leven. Menig lezer zal misschien vinden dat schrijver wat lang bij die eerste 25 jaar vertoeft en te veel neventoestanden beschrijft ; maar bij nader onderzoek, zal men alras met den schrijver aanvaarden, dat om de beteekenis van Marnix' leven te kunnen verstaan, alle invloeden moeten in acht genomen worden, die op hem gewrocht hebben : zijn oorsprong en familie, zijne jeugd, zijn studentenleven, zijn eerste gezellen, lezingen, geschriften enz.

Dit eerste deel van Marnix' levensbeschrijving levert een bijzonder belang op voor ons : Philip's grootmoeder, zoo vinden wij er, was van brugschen adel, zijne vrouw van de stad Belle ; hij zelf had niet alleen uit dien hoofde grondbezittingen in onze streek, maar bekwam bovendien nog een kanonikaat, een prebende nl. van het oud bisdom Therouanen naar Yper overgebracht. Dit laatste is wel eens betwijfeld geweest, en nog schijnt het kanonikaat door sommige dokumenten tegengesproken ; doch andere duiden het ten klaarste aan, zoodat schrijver, alles wel ingezien, het ook als zeker aanvaardt. Philip zou zijn prebende

in 58 ontvangen en ten hoogste in 62 afgedankt hebben. Behoorde hij daarom tot den geestelijken stand? Dit is zeer onwaarschijnlijk; ten hoogste kan hij de mindere orden ontvangen hebben; anders ware hem dikwijls het breken zijner beloften verweten geweest.

Zoo de schrijver met de zelfde zorg zijne bronnen opzoekt en met hetzelfde streven naar waarheid en volledigheid zijn arbeid voortzet, mogen we veel van het volledig werk verwachten. Alhoewel A. Elkan met zijn „held" ingenomen schijnt, toch zal hij hem waar 't past onpartijdig beoordeelen; dit blijkt reeds uit zijn voorwoord: Marnix mag niet rechtuit een „groot man" genoemd worden, daartoe ontbreekt hem zelfstandigheid en onbuigzame energie; doch onbeduidend is hij ook niet; zelf waar hij zwak valt, moeten wij nog zijn ingewikkelde bedrijvigheid bewonderen. R. D. S.

523 **Dr Jules Desilve.** *Huguenots et Gueux dans la Seigneurie de Saint-Amand* (1561-1584). — RL. 1909, t. XX, p. 863-877, 956-956 (suite et fin).

Cf. AnÉm. [LIX, 460].

Chap. VI. Les gens de guerre. — Les dernières répressions. — Conclusion. — Documents.

524 [**LIX, 71**] **J. Delhaize.** *La domination française en Belgique.* T. II. (RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 562-564 = R. E : ouvrage d'inégale valeur; RQH. 1909, t. LXXXVI, p. 778 = A. D'Herbomez : intéressants (les deux premiers volumes), se lisent bien, admiration quelque peu béate pour la Révolution française.)

525 **J. Delhaize.** *La domination française en Belgique à la fin du 18e et au commencement du 19e siècle.* T. III. Le Directoire. Bruxelles, Lebègue, F. 3,50.

526 [**LVIII, 545**] **Magnette.** *Les émigrés français aux Pays-Bas.* (RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 367-368 = Fr. Van Kalken.)

527 **Ch. Duvivier.** *Saint Napoléon.* — RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 23-49. (AB. 1909, t. XXVIII, p. 317-318 = A. P[oncelet].)

Article intéressant sur l'institution de la Saint-Napoléon, célébrée le 15 août, date de la naissance de l'empereur. Depuis le rétablissement du culte en France, l'anniversaire de la naissance de l'Empereur, coïncidant avec l'Assomption et la ratification du Concordat, était devenu une des grandes fêtes religieuses et civiles du pays. On travailla à la solenniser encore d'avantage en ramenant à ce jour la fête patronale de Napoléon. Le saint patron qu'on commémora, fut un martyr qui avait nom Néopolis et qui figurait au Martyrologe à la date du 2 mai. Les évêques de Belgique, principalement celui de Tournai, prirent, par flatterie ou nécessité, une part active à la célébration de cette solennité.

Conformément au décret du 19 février 1806, il devait être prononcé dans toutes les communes un discours « analogue à la circonstance. » Le gouvernement veillait à l'observation stricte de cette disposition. M. Devos, curé de Thielt, qui n'avait point parlé de Napoléon en son homélie du 15 août 1807, l'apprit à ses dépens. Il fut arrêté et transféré au dépôt de mendicité de Gand. L'ordre de sa mise en liberté ne fut donné « qu'aux conditions de ne plus être employé à Thielt. » Certaines réflexions plutôt ironiques de M. D. pourraient avantageusement être remplacées par quelques considérations sur le gallicanisme et le despotisme de l'Empereur. A. D. M.

528 **D. C. Bougler.** *The history of Belgium.* 2 part : *1815-1865. Waterloo to the death of Leopold.* I. Londres, Author, 1909, in-8, 456 p. Sh. 18.

529 **F. de Bas** et **Cte de 'T Serclaes.** *La campagne de 1815 aux Pays-Bas d'après les rapports officiels néerlandais.* Bruxelles, De Wit, 1908-1909, 3 vol. (RUB. 1909-1910, t. XV, p. 76-77 = Fr. Van Kalken.)

530 **Cte Ad. du Chastel.** *1830. Les Hollandais avant, pendant et après la Révolution, d'après des souvenirs de famille.* Bruxelles, De Wit, 1908, in-12, 199 p. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 388-389 = E. Mathieu ; ABelges, 1908, t. XI, p. 138-139 = Ch. Terlinden : appréciation élogieuse, quelques réserves quant aux idées et au mode de publication de l'auteur ; RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 565-567 = Fr. Van Kalken.)

531 **[LIX, 262] A. Kleinclausz.** *Histoire de Bourgogne.* (RIPB. 1909, t. LII, p. 267-269 = H. Van der Linden : excellent livre de vulgarisation scientifique.)

532 Abbé **Harrau.** — *Histoire politique et religieuse de Bergues-St-Winnoc depuis son origine jusqu'à nos jours.* Dunkerque, A. Delay, 1907, 382 p.

Bergues possède un dépôt d'archives qui peut être considéré comme un des plus riches de la Flandre française. L'abbé Harrau y a largement puisé pour produire une monographie des plus complètes et des mieux écrites.

Tant au point de vue religieux qu'au point de vue civil, elle réunit les éléments les plus divers pour exposer avec méthode et clarté, ce que cette ville intéressante eut de gloire et de deuil dans les événements si mémorables dont notre Flandre fut le théâtre pendant le cours des siècles.

L'introduction traite de l'origine de Bergues; suit, d'après l'ordre chronologique, le rôle joué par cette ville sous les premiers et derniers comtes de Flandre, sous la maison des ducs de Bourgogne, sous les maisons d'Autriche et d'Espagne et sous la domina-

tion française. Au chapitre de l'ancien régime, nous trouvons l'exposé de l'organisation communale, administrative et judiciaire, puis de l'organisation financière et militaire. Le dernier chapitre se rapporte aux souvenirs et aux traditions.

Cette histoire, qui est semblable à celle de nos villes les plus illustres, est traitée dans tous ses détails. Aussi l'auteur a droit à nos éloges.

En notre qualité de flamand, nous eussions désiré voir reproduits dans leur langue originale les documents insérés ; cependant nous ne pouvons perdre de vue, que le travail a été fait pour des français du Nord, dont beaucoup, quoique parlant encore la langue flamande, ne la comprennent plus lorsqu'elle est écrite.

L. Rubbrecht.

533 **A. de Saint-Léger.** *Lille sous la domination des ducs de Bourgogne.* Leçons rédigées par A. Crapet. Lille, 1909, in-8°.

534 **De Croocq.** *Notes et documents sur Winnezeele au 18e siècle.* — CFFBull. 1909, p. 477-484.

Situation économique. — Population. — État des biens et revenus du clergé vers 1790. — Liste des seigneurs de Winnezeele.

535 **G.-J. Juten.** *Slusana sacra. — Een boetekapel.* — AnÉm. 1909, t. LIX. p. 201-214.

In 1434 onstaat er een hevig geschil tusschen de Oosterlingen of kooplieden der Hanzesteden en de Sluizenaren. De Oosterlingen, om een inbreuk op hunne rechten, vermeden zooveel mogelijk de stad. Van daar wederzijdsche verbittering, die in 1436 in een bloedig oproer lorsbarstte, waarin zeventig vreemdelingen gedood werden. De voornamste schuldigen wierden gehalsrecht en na lange onderhandelingen kwam een overeenkomst tot stand in 1443, waarbij de stad de verplichting aangaat een dienst te stichten in de O. L. V. kerk voor de zielerust der vermoorde Oosterlingen. Hiertoe zou ingericht worden de kapel van den H. Bartholomeus, van dan af kapel der Oosterlingen genaamd, met vasten priester. De stadsrekeningen bewijzen dat deze boete trouw ten uitvoer wierd gebracht. Als bijlagen laat de Heer schrijver drie onuitgegeven stukken overdrukken. Een zeer nette bijdrage. A. D. M.

536 *Roeselare. Oorsprong, ontwikkeling, beroemdheden.* Feestuitgave van de letterlievende Maatschappij « De vriendschap », ter gelegenheid van de Rodenbachsdagen. Roeselare, 1909. F. 0,20.

537 **G. Celis.** *Beschrijving van Gent.* Gent, Vanderschelden, 1909, 200 bl. met platen. F. 2 ABelges. 1909, t. XI, p. 164 = V. Fris).

Bon ouvrage de vulgarisation. L'auteur, en décrivant les monuments, évoque les souvenirs historiques qui s'y rattachent. Pourquoi ne pas ajouter les plans de la ville et des principaux édifices ? H. H.

2. HISTOIRE SPECIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

538 **A. Coulin.** *Verfall des offiziellen und Entstehung des privaten zweikampfes in Frankreich.* (Unters. zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte hrsg. von Otto Gierke, n° 99.) Breslau, M. und H. Marcus, 1909, in-8, xx-150 p. M. 4,20.

539 **A. de Franqueville.** *Du martelage.* — SAPBull. 1908, p. 326-331.
Cette opération consiste à marquer les coupes de bois d'une empreinte frappée au moyen d'un marteau ou d'un coin. M. de F. communique une série de notes relatives à cet usage, spécialement pour le pays picard.

B. Histoire économique et sociale.

540 **H. Pirenne.** *Esquisse d'un programme d'études sur l'histoire économique du pays de Liége.* — AnAHB. 1909, t. II, 1er fasc. p. 18-30.
On y trouve quelques données sur les relations commerciales qui relièrent le pays de Liége à la Flandre.

541 **H. Pirenne.** *Une question économique à l'époque carolingienne. Draps de Frise ou draps de Flandre.* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 67-81 (ABelges, 1909, t. XI, p. 146 = H. Coppieters Stochove : notice ; AnABBull. 1909, p. 103-104 = F. Donnet.)
Les « pallia fresonica » de l'époque carolingienne étaient des draps de luxe vendus par les Frisons, mais fabriqués dans la Flandre, où la tradition de la draperie ne s'était pas perdue depuis l'époque romaine. V. VSWG. 1909, t. VIII, fasc. 2.

542 **G. Des Marez.** *De la spécialisation du travail dans les villes flamandes au Moyen-âge.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 200-201.
La spécialisation des professions et métiers ne s'établit que relativement tard dans les villes flamandes, c'est-à-dire à la fin du XIIIe siècle. Elle est la conséquence du développement technique et de la constitution obligatoire des corporations.

543 **[LVIII, 451 ; LIX, 297] R. Häpke.** *Brügges Entwicklung zum mittelalterlichen Weltmarkt.* (RIPB. 1909, t. LII, p. 193-195 = H. Vander Linden : excellent.)

544 **[LIX, 299] H. Wätjen.** *Die Niederländer im Mittelmeergebiete zur Zeit ihrer höchsten Machtstellung.* (AnÉm. 1909, t. LIX, p. 253-255 = E. Van Cappel.)

545 **A. Schaube.** *Die Wollausfuhr Englands vom Jahre 1273.* — VSWG. 1908, t. VI, p. 39-72, 159-185.

546 **V. Brants.** *La politique industrielle aux Pays-Bas sous Albert et Isabelle.* — ARBBull. 1909, p. 177-222.

Synthèse très savante et soigneusement documentée. L'A. y montre comment les archiducs tentèrent de reconstituer l'industrie nationale, après la désolation du XVI[e] siècle. Laissant de côté la question du commerce international, il étudie les trois ordres de mesures prises sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle :

1° Quant à l'industrie locale, on consolide le système corporatif ;

2° Quant aux industries nouvelles, nationales, on crée un régime nouveau, celui des octrois et privilèges ;

3° Quant aux industries anciennes, de vente extérieure, comme l'importante industrie flamande des tissus de laine, on cherche avec anxiété un régime qui puisse les relever ; mais on n'y parvient pas efficacement. R. D. S.

547 **G. Willemsen.** *Une association industrielle rurale en Flandre, au XVIII[e] siècle.* — AnABAn. 1909, t. LXI, p. 659-692.

Il s'agit d'une société formée en 1763 entre trois habitants de Saint-Nicolas, négociants et fabricants de tissus indigènes. Grâce aux archives de l'usine de MM. Janssens-de Decker, continuateurs de l'ancienne association, l'A. a pu étudier la forme du contrat primitif, la composition de la société (familles : Lyssens, Talboom, Janssens, etc.), ainsi que sa valeur économique et sa force de production. Ce dernier aperçu sur les opérations des premiers sociétaires, leurs voyages, leur fabrication variée et sur l'accroissement des affaires sous leurs successeurs est très suggestif; c'est un exemple concret de ce que pouvait l'esprit d'entreprise et d'initiative des industriels ruraux contre la routine et le traditionalisme urbain. R. D. S.

548 **Arth. Vande Velde.** *Da ambachten van de timmerlieden en de schrijnwerkers te Brugge, hun wetten, hun geschillen en hun gevrochten van de XIV[e] tot de XIX[e] eeuw.* (Uitgave der kon. Vlaamsche Academie). Gent, Siffer, 1909, in-8, 261 bl., pl.

549 **Arth. Vande Velde.** *Het ambacht der stoeldraaiers, zeef- en waslichtmakers te Brugge* (Société d'Émulation de Bruges. Mélanges II) Brugge, De Plancke, 1909, in-8, 68 bl. 2 pl.

Op die twee studien komen wij terug.

550 *Matériaux pour servir à l'histoire de la dentelle en Belgique.* Bruxelles, Lamertin, 1908, in-4.

551 **A. de l'Arbre.** *Het loon van den beul van Gent.* — NLA. 1909, t. I, p. 69-72.

552 **Coulon.** *Énumération des épidémies survenues à Cambrai du XI[e] au XVIII[e] siècle et des mesures prises pour les combattre.* (Extrait du Bulletin historique et philologique, 1908.) Paris, Impr. nationale, 1909, in-8, 16 p.

553 **A. De Cock.** *Spreekwoorden en zegswijzen afkomstig van oude gebruiken en volkszeden.* 2[e] druk. Gent, Hoste, 1908, F. 4. (RIPB. 1909, t. LII, p. 264-267 = G. Duflou : valeur de l'étude ; notes.)

C. Histoire des sciences et des lettres.

554 **Ad. Hocquet.** *L'Université de Tournai.* — RT. 1909, t. V, p. 162-164.

Les Wallons veulent une Université à Tournai ! A propos de cette revendication, M.H. retrace d'après les archives communales les débuts et l'existence éphémère — 4 mois — de l'Université de Tournai au XVI[e] siècle.

555 **A. De Poorter.** *La Bibliothèque de la chapelle de Jérusalem à Bruges, au XV[e] siècle.* — RBAB. 1909, t. VII, p. 116-131.

La liste des livres, que publie M. l'abbé De Poorter, conservateur de la bibliothèque de Bruges, est un extrait du *livre de rentes* de Jean Adorne (1444-1511), petit-fils de Pierre, un des fondateurs de la chapelle de Jerusalem. Le manuscrit semble antérieur à 1502. Parmi les 71 ouvrages énumérés, la théologie, l'écriture sainte et l'ascétisme occupent une grande place ; nous y trouvons cependant aussi des traités d'histoire, de littérature, de droit, de chevalerie, de jeu d'échecs, d'astrologie, de philosophie, qui pouvaient intéresser des gens instruits et voyageurs tels que les Adorne. Nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir tiré de l'oubli « cette page intéressante, nouveau témoin de la grandeur de Bruges au XV[e] siècle. » R. D. S.

556 **A. Roersch.** *J. Badius Ascensius Gandensis.* — Revue des bibliothèques, 1909, juillet, août, septembre.

Étudie le nom et le lieu de naissance du célèbre imprimeur et humaniste.

557 **A. Blomme.** *Égyptologie en Belgique.* — AnABAn. 1909, t. LXI, p. 559-658.

Aperçu général sur le progrès de cette science en Belgique. Quelques minces détails sur les voyages faits en Égypte par Anselme Adorne de Bruges, par Josse de Ghistelle de Gand, Vincent de Stockhove et autres. R. D. S.

558 **D[r] J. te Winkel.** *De ontwikkelingsgang der Nederlandsche Letterkunde. T. I et II.* Haarlem, Erven F. Bohn, 1908-1909, in-8, CVIII-520, IV-618 p. Fl. 8 le vol. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 385-388 = C. Lecoutere.)

Dit werk van den zeer gel. professor aan de Hoogschool te Amsterdam zal in vier boekdeelen de geheele geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde van den aanvang af tot in 1885 bevatten.

559 **D[r] P. Leendertz.** *Middelnederlandsche poëzie.* (Bibliotheek van middelnederlandsche letterkunde.) Leyde, Sythoff, z. jr., 2 bd. in-8°. F. 15. (RUB. 1909-1910, t. XV, p. 69-71 = G. Cohen : analyse de l'ouvrage ; mention des conclusions ; critiques de détails.)

Zeer belangrijk werk voor de geschiedenis der vlaamsche letterkunde en van 't vlaamsch tooneel.

560 **Dr Van der Valk.** *Onze Letterkunde. — Overzicht der Nederlandsche Letterkunde met Bloemlezing.* — Deel II. *Republiek.* Rotterdam, Bredée.

De Noord-nederlandsche letterkunde binst de XVIIIe eeuw, met uitsluiting der Zuid-nederlandsche.

561 [**LIX, 309**] **G. Doutrepont.** *La littérature française à la Cour des ducs de Bourgogne.* (RIPB. 1909, t. LII, p. 283 = H. P[irenne]; AnÉm. 1909, t. LIX, p. 344 = Alfred De Meester.)

562 **M. Wilmotte.** *La culture française en Flandre. Le passé et le présent.* — ARBBull. 1908, p. 259-301.

563 **A. Schroeter.** *Beiträge zur Geschichte der neulateinischen Poesie Deutschlands und Hollands.* (Untersuchungen und Texte aus der deutschen u. engl. Philologie. Palaestra LXXVII.). Berlin, Mayer u. Muller, 1909, IV-331 p. M. 9. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 373-375 = Th. Simar.)

564 **I. Oorda.** *De dichter Albrecht Rodenbach.* — Jong Dietschland, 1909, bl. 193-266.

Een uitmuntend opstel, het beste wellicht van al de geschriften die de onthulling van Rodenbach's standbeeld heeft verwekt.

Zijn tocht met *Gudrun*, in hooge luchten, belet Oorda niet ook stil te staan, vol liefde en bewondering, voor Rodenbach's overige werk, zijn vaderlandsche gedichten en zijn « gedichten over 't leven ». Meesterlijk worden zij behandeld : sommige stukken, als *Klokke Roeland, Kerelskind, Fierheid* e.a. « worden met zooveel methode, gevoel en scherpzinnigheid ontleed, dat wij deze besprekingen in onze schoolbloemlezingen zouden willen zien ».

Met enkele van Oorda's kunstprinciepen zou niet iedereen instemmen. Maar graag zal men erkennen dat hij raker en diepzinniger dan wie ook uitzichten opent op Rodenbach's wezen en poëzie. J. V.

365 **A. De Ridder.** *Over Albrecht Rodenbach.* — De Nieuwe Gids, Augustus, 1908.

566 **F. Van den Bosch.** *Albrecht Rodenbach.* — RG. 1909, t. LXXXX p. 204-213.

567 **Fr. Van Cauwelaert.** *Rodenbach en de Vlaamsche beweging.* — DWB. 1909, II, bl. 197-205.

Ter gelegenheid der Rodenbachsfeesten, op 22 Augustus ll. met geestdrift te Roeselaere gevierd, werd Van Cauwelaert's heerlijke rede gehouden. Met breedgewiekten zwier van taal en van gedachte breugt zij hulde aan « den Rodenbach der levende daad », den propheet en de ziel van onze Vlaamsche wedergeboorte. J. V.

568 **H. Verriest.** — *Gezelle's zwijgen.* — DWB. 1909, II, bl. 210-221.

Wie kan ons daar beter over inlichten dan pastor Hugo Verriest? Met gretigheid vernemen wij van hem hoe en wanneer menig

gedicht van Guido Gezelle ontstaan is. Tot het tijdvak 1861 tot 1882 behoort bijna niets dat men echte, vrije „ Gezelle-gedichten „ noemen mag. Van 1882 tot 1893, rezen langzaam, te Kortrijk, zijn gezonken krachten omhoog. Daaruit blijkt, wat er ook Al. Walgrave, zie AnÉm. [LIX, 114] van denke, dat de dichter gedurende meer dan twintig jaren gezwegen heeft. J. V.

569 **A. Walgrave.** *Verantwoording aan Pastor Hugo Verriest.* — DWB. 1909, II, bl. 350-365.

Terechtwijzigingen aan eerste studie [LIX, 114]. Schrijver blijft bij zijn eerste meening: Gezelle's zwijgen duurde een dertiental jaren.

570 **P. Hermant.** *Le Panthéisme dans la littérature Flamande.* — Revue germanique, 1908, p. 121 ss.

Il paraît, d'après M. H., que des traces de panthéisme se retrouvent non seulement dans toute l'école flamande de peinture, depuis Van Eyck jusqu'à Teniers, mais encore dans la littérature du XIX[e] siècle et spécialement dans les poèmes de Guido Gezelle. Il n'est jamais trop tard pour découvrir la vérité ! A. D. M.

571 **G. Doutrepont.** *La situation des écrivains catholiques dans l'ensemble de la production littéraire en Belgique.* — RG. 1909, t. LXXXX, p. 541-662.

Le titre indique avec précision le point de vue sous lequel M. Doutrepont envisage et apprécie la situation des écrivains belges d'expression française et de pensée chrétienne. Cette génération, si brillante aujourd'hui, s'est formée à Louvain de 1880 à 1890. On sait que *la Jeune Belgique* groupa, un moment, les juvéniles efforts et les outrancières combativités des "modernistes" littéraires. La poussée naturaliste en éloigna les catholiques et dispersa leurs énergies qui, depuis, se sont largement dépensées dans les revues et dans les livres. L'actuel épanouissement, dans tous les domaines de la production littéraire, n'est-il pas superbe ? Et ne convient-il pas d'en démêler les causes, générales et occasionnelles, comme aussi d'en marquer les tendances ?

Qu'on parcoure, à cet effet, le savant et charmant rapport qu'a présenté M. le professeur G. Doutrepont au Congrès catholique de Malines et que reproduit le présent article de la *Revue Générale.* J. V.

572 **A. De Ridder.** *Les lettres flamandes d'aujourd'hui.* — Anvers, Nederlandsche boekhandel, 1909, in-8°, 60 p.

Que de Belges ignorent la magnifique efflorescence qui s'est affirmée, dans les lettres flamandes, depuis 1880 jusqu'à nos jours. On saura gré à M. De Ridder d'avoir tenté de les instruire. Mais on regrettera, sans doute, que son étude — abondante et bien informée — contienne une foule de jugements qui relèvent d'une critique littéraire aussi superficielle que grandiloquente. Les écrivains catholiques sont un peu sacrifiés. J. V.

573 **Aran Burfs.** *Onze dichters der Heimat.* Brussel, Vlaamsche boekhandel, 1909. (DWB. 1909, I, bl. 592-594 = J. P[ersyn].)

574 **O. Van Hauwaert.** *Le mouvement littéraire en pays flamand.* — RHB. 1909, t. XII, p. 165-175.

575 **Lambrecht Lambrechts.** *Volkslied en Kunstlied.* — DWB. 1908, t. II, bl. 248-275. (Nog te vervolgen.)

576 **G. Lepreux.** *Gallia-typographica ou Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France. T. I : Flandre, Artois, Picardie.* Paris, Champion, 8°. 320 p.

577 **P. Verheyden.** *Over Ypersche boekdrukkers.* — TBB. 1909, t. VII, p. 37-39, 69-76.

Renseignements sur Josse Destrée et François Bellet, qui imprimèrent à Ypres, l'un vers 1544, l'autre au commencement du XVIIe siècle. (ABelges. 1909, t. XI, p. 151).

D. Histoire de l'art.

Voir aussi la rubrique : *Archéologie.*

578 **E. Mâle.** *L'art religieux de la fin du moyen âge en France. Étude sur l'iconographie du moyen-âge et sur ses sources d'inspiration.* Paris, Colin, 1908, in-4°, xii-558 p., 250 grav. (AB. 1909, t. XXVII, p. 487-489 = H. D. : sûreté de méthode, clarté, agréments du style. M. M. assigne à bon droit une grande part d'influence aux *Méditations sur la vie de Jésus-Christ*, attribuées faussement à Saint Bonaventure, mais sortant d'un milieu franciscain.

579 **E. Bertaux.** *L'art religieux de la fin du moyen âge à propos d'un livre récent. Notes sur les rapports du théâtre et de l'art en France et en Italie.* — GBA. 1909, 4e pér., t. II, p. 135-162.

M. Mâle, dans son volume sur l'*Art religieux de la fin du moyen âge en France*, développe la thèse que le renouvellement de l'iconographie dans l'art français et flamand, achevé au commencement du XVe siècle, s'est surtout accompli sous l'influence des *Mystères*, qui s'inspirèrent eux-mêmes du livre des *Méditations* d'origine franciscaine. M. Bertaux n'admet pas cette théorie. Il est d'avis que cette iconographie nouvelle, dont les origines spirituelles sont franciscaines, a été, pour une large part, révélée aux artistes français et flamands par les artistes et les œuvres de l'art italien. Celui-ci, en effet, fut en contact avec l'art français et flamand depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'au début du XVe. A. D. M.

580 **A. Germain.** *Les néerlandais en Bourgogne.* (Collection « Les grands artistes des Pays-Bas »). Bruxelles, Van Oest, 1909.

581 **A. Waltzing.** *Le palais Mansfelt à Clausen. Une demeure princière de la fin du XVIe siècle à la fois musée d'art moderne et musée d'antiquités.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 576-587.

Ce palais appartient au règne d'Albert et d'Isabelle et par son histoire et par une partie des œuvres d'art qui l'ornaient. M. W. donne une liste sommaire des richesses que cette demeure princière contenait, d'après le manuscrit du père jésuite Wiltheim. Parmi ces œuvres, certaines intéressent l'histoire et l'art flamands. (Voir numéro 619). A. D. M.

582 **P. Dubois**. *Les granges d'abbayes aux XIIe et XIIIe siècles en Picardie et en Flandre.* — SAPBull. 1908, p. 555-575 et 2 pl.

La première partie s'occupe d'abord des abbayes et prieurés de l'Ordre de Prémontré dans le pays d'Amiens, ensuite de la célèbre abbaye cistercienne de Chaalis en Picardie, de ses prieurés, de ses granges, bâties toutes sur le même type et dont sept sont encore debout. L'auteur donne la description, la destination, les caractères architecturaux de ces derniers monuments. Il ajoute certains détails sur d'autres établissements ruraux des abbayes : les celliers et les léproseries.

La seconde partie, consacrée aux granges de l'abbaye des Dunes, n'ajoute rien à l'étude de MM. Fris et Heins « *Les granges monumentales des anciennes abbayes des Dunes et de Ter Doest*. V. AnÉm. [LV, 490].

Les données bibliographiques de cette étude sont précieuses. A. D. M.

583 **L. Hisette**. *Halle aux draps ou Halles universitaires de Louvain.* — RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 211-226, p. 369-377.

584 **L. Cloquet**. *Les maisons anciennes en Belgique. Gand. Bruges. Ypres, Furnes, Nieuport et Courtrai.* — RAC. 1909, 5me sér., t. V, p. 95-101, 245-250, 311-316. (suite — à suivre.) fig.

Gand. Pignons romans : ils étaient probablement terminés en gradins ; — façades construites en moellons irréguliers de Tournai ; — cordons horizontaux ; — fenêtres géminées. Au XVe siècle : maisons en briques et pierres blanches ; — cordons horizontaux ; — croisées en pierres blanches alignées en série ; — étages surplombants ; — pignons à gradins et pinacles. On y voit l'influence des maîtres de Malines et d'Anvers.

Bruges. Résumé succint de l'histoire des façades. Rempli d'inexactitudes quant aux noms de rues et de personnes. Le décor des tympans disparaît vers 1620 et non vers 1520. — La phototypie d'une maison de Furnes, extraite de van Ysendyck est donnée comme la maison des Tonneliers de Bruges, dessin extrait de : Duclos, *L'art des façades à Bruges*.

Courtrai. Les façades de Courtrai offrent certaines analogies avec celles d'Ypres.

585 **L. Cloquet**. *Pignons bruxellois.* — RAC. 1909, 5e sér., t. V, avec celles p. 251-252.

A propos d'un livre de M. Buls. — Façades construites tantôt en pierres blanches, tantôt en briques et en pierres blanches. — Pignons à gradins. — Cordons. — Évolution du pignon.

586 **O. Reyntens.** *Het oud gebouw in vlaamschen stijl op de groote markt te Aalst.* — NLA. 1909, t. I, p. 85-95.

587 [**LIX, 135**] **A. Heins.** *Contribution à l'histoire de l'habitation privée en Belgique. I. Les anciennes façades d'Ypres.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 118-119 = V. Fris : contenu, mérites.)

588 **de Wouters de Bouchout.** *De Dischhuizen „ De Schippers „ te Brugge.* — SL. 1908-1909, bd. VIII, bl. 243-249.

589 **Meysing.** *Over kerkportalen.* — SL. 1909-1910, bd. IX, bl. 83-94.

Algemeene wenken over romaansche en gothieke kerkportalen.

590 **F. F.** *Een houten afsluiting.* — SL. 1909-1910, bd. IX, bl. 65-78.

Geschiedenis, beschrijving, bestemming der koor- en zijbeuken-afsluitingen die in vele oude en moderne kerken te vinden zijn. Menigvuldige prenten en schetsen in en buiten den tekst.

591 **H. Chabeuf.** *La sculpture flamande-bourguignonne du XVe siècle.*— RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 28-30.

A propos d'un article de M. E. Bertaux sur le mausolée de Charles le Noble à Pampelune. V. AnÉm. [LIX, 617].

592 **L. Cloquet.** *Menuiserie gothique.* — RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 11-12 fig.

593 **E. Brahy-Prost.** *La décoration de la renaissance sur le mobilier liégeois.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 730-745 et 9 pl. hors-texte.

L'adoption complète de l'ornementation de la renaissance sur le mobilier liégeois ne se fit que dans la seconde moitié du XVIe siècle, sous l'influence de la Flandre, qui elle-même, avait subi l'influence de l'art italien, de l'art français et de l'art espagnol.

Ce fut le genre flamand qui domina à Liége durant les règnes des princes de Bavière. Les modèles de Jean Vredeman de Vries et de son fils Paul furent surtout imités. A. D. M.

594 **A. Heins.** *Les coffres et les coffrets. Étude sur ce genre d'objets anciens en Belgique.* Gand, Heins, 1910, 83 p. 80 fig. F. 1,50.

Croquis et description de coffres nombreux et variés, relevés dans nos musées et les collections privées.

595 **R. Muther.** *Geschichte der Malerei.* 3 Bände. Leipzig, Grethlein, 1909, 2800 Abb. im Text. M. 36.

I. Italien bis zu Ende der Renaissance. II. Die Renaissance im Norden und die Barockzeit. III. 18 und 19 Jahrhundert.

596 **Fierens-Gevaert.** *Les Primitifs flamands.* Fasc. VII. *Jérôme Bosch. — Quentin Metsys.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1909, in-4, p. 169-200, et pl. CXXX-CL.

Vulgarisation. Le point de vue historique est négligé. Avant tout description de tableaux. Références insuffisantes. Bibliographie incomplète. A. D. M.

597 **V. Randolph.** *The « last Supper » by some flemish painters.* — The Month. 1909, t. CXIII, p. 279-286.

598 **S. Sanpere y Miquel.** *Los quatrocentistas catalanes, historia de la pintura en Cataluna en el siglo XV.* Barcelone, 1906, 2 vol., in-8, av. grav. (GBA. 1909, 4e pér., t. II, p. 262-264 = C. de Mandach.)

Ouvrage important pour l'étude des relations qui rattachent l'art flamand à la peinture catalane.

599 **G. Hulin.** *Les peintres tournaisiens au début de la renaissance.* — The Burlingtone Magazine, 1909, juillet (RT. 1909, p. 151 s.)

D'après des pièces d'archives, il serait établi que Daret est l'auteur certain de trois tableaux conservés à Berlin et à Londres. Or, ces tableaux sont étroitement apparentés avec l'œuvre du Maître de Flémalle, qu'on peut ainsi identifier avec Robert Campin le maître de Daret. L'école de Tournai serait ainsi représentée par trois peintres illustres: Van der Weyden, Campin et Daret.

600 **G. Jorissenne.** *La peinture mosane.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 683-705.

Étude du dessin, du coloris, de la composition qui différencient la peinture mosane de l'art flamand, allemand et français.

601 **W. H. J. and J. C. Weale.** *Memlinc*, London, T. C. and E. C. Jack, s. d. (1909), petit in-4°, 77 p. 8 reproductions en couleurs. Sh. 1, 6

M. Cyrille Weale vient de publier, en Angleterre, un charmant petit volume, contenant au sujet de Memlinc la quintessence des découvertes et des études de son père, le célèbre archéologue qui habita longtemps notre cité. Cet ouvrage fait partie d'une série « Masterpieces in colour » et comme chacun des autres volumes, il renferme 8 illustrations, en couleurs, de notre immortel Memlinc. Ces reproductions sont les suivantes : 1. La Sainte Vierge et l'Enfant Jésus ; 2. Adoration des Mages ; 3. Saints Christophe, Maur et Gilles ; 4. Portrait de Nicolas Spinelli ; 5. Celui de Martin Van Nieuwenhove ; 6. Un panneau de la Châsse de Sainte Ursule ; 7. Portrait de Dame ; 8. La Sainte Vierge et l'Enfant avec Saint-Georges et le Donateur. Cinq de ces chefs-d'œuvre sont à Bruges (1, 2, 3, 5, 6), un à Anvers (4), un à Paris, au Louvre (7), et un à la National Gallery à Londres (8).

Le texte, digne du savant dont cet ouvrage porte le nom, est divisé en 7 chapitres dont voici les titres : I. Hans Memlinc. — II. Early Days and Training. — III. Earliest Works. — IV. Characteristics of His Early Works, — V. The Maturity of His Art. VI. Masterpieces and Death. — VII. Effacement and Vindication of His Types.

C'est une vraie jouissance de lire ces pages consciencieuses, basées sur des documents historiques irrécusables, sur la connaissance minutieuse des tableaux du Maître et l'étude approfondie de l'École de peinture brugeoise. H. ROMMEL.

602 **A. J. Wauters**. *Un nouveau tableau signé et daté de Pierre Christus.* — ARBBull. 1909, p. 393-398.

(Voir AnÉm., p. 356 et p. 363).

603 **Franchomme**. *Note sur un tableau du Musée de Bailleul* (*Musée de Puydt*) *représentant l'* « *Extraction des Pierres de Folie* » *et attribué à Henri Met de Bles* (*1480-1550 ?*). — CFFBull. 1909, p. 448-452.

Il existe une réplique de ce tableau au Musée d'Amsterdam, attribuée à Bosch. M. Fr. attribue l'œuvre à Henri Met de Bles : conformément à une inscription qui se trouve sur le dos du panneau. La question est loin d'être résolue. A. D. M.

604 **M. J. Friedländer**. *Bernaert van Orley.* — Jahrb. d. Kgl. Preuss. Kunstsammlungen. 1909, 1-3, p. 9-34, 89-107, 155-178.

605 **Dr. W. Hausenstein**. *Der Bauern-Bruegel.* (Klassische Illustratoren, herausgegeben von Dr Bertels.). München, Piper, 1909, in-8°, mit 65 Abbild. M. 4.

606 **L. Philippe**. *Eene aanbidding der Wijzen.* — SL. 1908-1909, t. VIII, bl. 129-143.

In 't klooster der Grauwe Zusters te Thienen bevindt zich een copie naar een door P. Bruegel den Oude geschilderde « Aanbidding der Wijzen ». Schrijver beschrijft dit stuk en vergelijkt het met andere « Aanbiddingen der Wijzen » van Bruegel den Oude en de Jongere, en van Bosch.

607 [**LVIII, 634**] **W. H. J. Weale**. *Lancelot Blondeel* (RAC. 1909, 5 série., t. V, p. 270 = L. C[loquet].)

608 **H. Hymans**. *Antonio Moro, son œuvre et son temps.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1909, in-4°, 58 pl. h. t. en héliogravure et en phototypie. F. 25.

Un des grands peintres néerlandais du XVIe siècle.

609 **G. H. de Loo**. *Heures de Milan. 28 feuillets à peinture provenant des* « *Très Belles Heures de Jean de France Duc de Berry* ». Reproduction en héliogravure d'après les originaux de la Bibliotheca trivulziana de Milan. Bruxelles, Van Oest, 1909, in-8°, 19 pl. h.-t. F. 100.

Les « Heures de Milan » sont un des plus précieux manuscrits qui sortirent des ateliers des miniaturistes flamands du XVe siècle. Elles ne formaient qu'une œuvre, avec les célèbres « Heures de Turin » récemment détruites. Parmi les miniatures, il en est que M. H. attribue aux Van Eyck.

610 [**LIX, 163**] « *Le Boccace* » *de Munich.* (GBA. 1909, 4e pér., t. II, p. 82-84 = H. Martin : édition luxueuse et savante.)

M. Durrieu attribue les 91 miniatures du « Boccace » à Jean Fouquet, dont il examine l'œuvre.

611 **J. Van den Gheyn**, S. J. *Le Bréviaire de Philippe le Bon. Manuscrit nos 9511-9021 de la Bibliothèque royale.* Bruxelles, Van Oest, 1909, in-4°, introduction et 61 pl. h.-t. Fr. 30.

612 **P. Durrieu.** *Un siècle de l'histoire de la miniature parisienne à partir du règne de Saint Louis.* (Extrait du Journal des savants, 1909, janvier.) Paris, impr. nationale, 1909, in-4°, 15 p., pl.

613 **H. Martin.** *Piérart dou Tielt. Un caricaturiste au temps du roi Jean.* — GBA. 1909, 4e pér., t. II, p. 89-102.

Le ms. *La Quête du saint Graal*, n° 5218 de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, fut écrit, enluminé et relié par un nommé Piérart dou Tielt en 1351. Cet artiste, originaire vraisemblablement de Thielt, s'établit probablement à Tournai. C'est un caricaturiste plein de verve, pas méchant, reproduisant les thèmes courants des plaisanteries populaires et raillant les scènes qu'il avait l'occasion d'observer chaque jour. A. D. M.

614 **J. Van den Gheyn,** S. J. *Note sur quelques scribes et enlumineurs de la Cour de Bourgogne, d'après le comte de Gautier Poulain (1450-1456).* — ABAnBull. 1909, p. 89-94.

On possède à la Bibliothèque royale de Belgique un registre de comptes tenu par Gautier Poulain, conseiller et receveur de Philippe le Bon, et intitulé: *Achatz de chevaulz, escriptures de liures, paintures et autres choses touchant escuierie.* Le R. P. Van den Gheyn en donne un extrait relatif à des copies et des enluminures de manuscrits. Il y est question de *Jacotin du Bois, Jean Wauquelin* et *Jacmart Pilavaine.* R. D. S.

615 **F. de Mély.** *Les « Heures d'Anne de Bretagne » et les inscriptions de leurs miniatures. Jean Bourdichon ou Jean Poyet.* — GBA. 1909, 4e pér., t. II, p. 177-196.

Continuation des études de l'auteur sur les miniaturistes et leurs signatures.

616 **St. Beissel.** *Ein Gebetbuch des Kaisers Karl V.* — ZCK. 1909, t. XXII, c. 79-86 et 3 fig.

617 **B. Linnig.** *Eenige vlaamsche ex-librisstekers.* — TBB. 1909, t. VII, p. 18-32, 14 fac-similés. (ABelges. 1909, t. XI, p. 151 = L. Goffin.)

Nous transcrivons des Archives belges les noms des principaux graveurs flamands d'ex-libris, dont il est question dans l'étude de M. L.: « Kasper Bonttats (1625 ou 1640-1703), Pierre-Balthasar Bonttats (1681-1750), Jacobus C. Harrewyn (1657-1720), François Harrewyn (1700-1764), Jean-Baptiste Harrewyn, L.-J. Fruijtiers (1715-1782), Antoine Opdebeek (1709-1759), Jean-Baptiste Berterham, François Pilsen (1700-1784), Antoine-Alexandre-Joseph Cardon (1739-1822).

618 **F. de Mély.** *Un album de dessins à la plume par A. Flamen* [de Bruges]. Paris, 1908, in-8°.

619 **C. Van den Haute.** *Les tapisseries du comte Pierre-Ernest de Mansfeld* (1517-1604). — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 221-226.

Transcription : 1° d'un document par lequel les héritiers du comte de Mansfeld vendent le 12 juillet 1607 trois séries de tapisseries : la première comprenant 8 pièces de jardinaize ; la seconde, 8 pièces de l'histoire de Pomone ; la troisième, 13 pièces de l'histoire d'Hélène et de Pâris ; 2° d'un compte du tapissier Audenardais, Pierre Robyns, qui se rapporte à la première de ces séries. Voir AnÉm. [LIX, 581].

620 **V. Van der Haeghen.** *Enquête sur la vie et les œuvres de Corneille de Bont, orfèvre de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne.* — AnAHB. 1909, t. II, 1 fasc., p. 146-152.

Corneille de Bont naquit à Breda et se fixa à Gand. Plusieurs de ses œuvres sont conservées ; d'autres sont connues par des documents d'archives. Il mourut en 1510. Cet article contient une foule de renseignements, empruntés à des documents authentiques, sur la corporation des orfèvres gantois, au temps où vivait C. de Bont.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

621 *Historische Avonden. Tweede bundel uitgegeven door het Historisch Genootschap te Groningen ter gelegenheid van zijn twintigjarig bestaan.* Groningen, Wolters, 1907, in-8, 491 p.

Eenige studiën leveren belang op voor onze Vlaamsche kerkelijke geschiedenis : J. G. C. Joosting, *Bijdrage tot de kennis der kerkelijke rechtspraak in 't bisdom Utrecht,* bl. 115-144, waarin niet alleenlijk gehandeld wordt over kerkelijke rechtspraak, maar over het ontstaan van het bisdom Utrecht, over kerkelijke instellingen en ambten ; Dr M. Schoengen, *De vestiging der Cistercienserorde in Noord-Nederland,* bl. 449-470 ; J. G. C. J., *De verdeeling van het bisdom Utrecht in archidiaconaten,* bl. 489-491.

622 **F. Bliemetzrieder.** *L'appellation du clergé de Flandre contre les vexations de l'antipape Clément VII (1379).* — AHEB. 1909, t. XXXV, p. 377-388.

Le contenu du document que publie M. Bl. est des plus intéressants. Il comprend une délibération, une discussion sur les élections respectives d'Urbain VI et de Clément VII ; le clergé de Flandre y apparaît perplexe et indécis et tout en se déclarant adhérent et obédient au pape de Rome, il s'excuse près du pape

d'Avignon. C'est qu'en Flandre, à cause de la dépendance de la France et de l'Empire, la situation créée par le schisme était particulièrement dangereuse. Dans son introduction M. Bl. prouve que l'*Epistola et appellacio cleri Flandrensis*, doit être rapportée à l'assemblée du clergé flamand à Gand, du 1r au 3 juin 1379. Elle fut rédigée en même temps que l'*Acte d'adhésion au pape Urbain VI*, publié par M. N. De Pauw dans CRHBull. 1904, t. LXXIII, p. 671-702. [Voir AnÉm. t. LV, 232]. R. D. S.

623 **Chne Bled.** *Les Evêques de St-Omer.* T. II, 1619-1718. Saint-Omer, 1909, in-8, 576 p. et 6 portraits. F. 5.

L'historien des Évêques de Thérouanne et de Saint-Omer poursuit sans relâche la série de ses publications.

Il est difficile d'analyser le présent volume. Disons toutefois qu'il est richement documenté et que, s'il est de première importance pour l'histoire religieuse de Saint-Omer, il intéresse hautement l'histoire générale et bien des domaines de l'histoire spéciale ; je cite en particulier : l'histoire de l'instruction, l'histoire sociale, l'histoire des arts, l'histoire des lettres et du théâtre. Je me permets de constater que M. le chanoine Bled, en dépouillant plus systématiquement la bibliographie de nos *Annales* aurait pu aisément combler certaines lacunes d'information. En guise d'exemples, l'ouvrage du P. Braun « *Die Belgischen Jesuitenkirchen* », AnÉm. [LVII, 425] aurait dû être cité, surtout qu'il y a entre les deux auteurs divergence d'opinion quant à certains détails relatifs à l'église des Jésuites de Saint-Omer ; il en est de même de l'article du P. Poncelet sur François Lucas. V. AnÉm. [LV, 38]. A. D. M.

624 **L'abbé Dehau.** *Les prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai.* Cambrai, O. Masson, 1909, in-8, 692 p. avec carte.

A propos de cette publication, M. le chanoine Em. Masure fait remarquer, dans le SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 200, que les causes des prêtres attachés autrefois aux quatre anciens archidiaconés de Cambrai, de Valenciennes, de Hainaut et de Brabant, intéressent seules le diocèse actuel de Cambrai. Les prêtres de l'ancien diocèse de Tournai, bien qu'ayant exercé le ministère à Lille, etc., relèvent de Tournai ; ceux de l'ancien diocèse d'Ypres relèvent de Bruges. C'est là sans doute la règle à suivre dans les affaires d'administration diocésaine; mais nous estimons qu'en histoire on peut se placer à un autre point de vue. R. D. S.

625 **R. Dupont.** *Fransche priesters te Nieupoort in 1792.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 214-220.

Vele fransche priesters die geweigerd hadden den eed van getrouwigheid aan de *Constitution civile du clergé* af te leggen, weken uit Frankrijk naar Nieupoort over, en wierden er geherbergd en onderhouden op de kosten van stad en bijzonderen.

H. D., naar handvesten te Nieuwpoort berustende, geeft de namen op dezer uitwijkelingen, met aanteekeningen en overschrift van onuitgegeven stukken.

626 **[LVIII, 652; LIX, 362] Nimal.** *Les béguinages* (Theologische Revue, 1909, t. VIII, col. 439-443 = J. Greven ; lacunes dans la bibliographie ; manque de critique ; l'étude laisse entière la question des origines et développements des béguinages.)

627 **[LIX, 363] E. de Moreau,** S. J. *L'abbaye de Villers* (RIPB. 1909, t. LII, p. 195-202 = Ch. Pergameni ; RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 204-206 = L. C[loquet] ; AB. 1909, t. XXVIII, p. 499 = A. P[oncelet] : ampleur des recherches, fermeté de la critique, esprit vraiment historique ; RQH. 1909, t. LXXXVI, p. 735-736 = J. Besse : excellente monographie qui intéresse tout l'ordre cistercien aux XIIe et XIIIe siècles.)

628 **Coulon.** *L'Abbietta.* — DHGE. 1909, 1er fasc., col. 45-46.

Monastère de Sœurs Dominicaines à Lille, fondée en 1274.

629 **M. Beaurain.** *Le prieuré d'Hornoy et son prieur au commencement du XVIe siècle.* — SAP Bull. 1908, p. 388-426,

Le prieur commandataire est François de Créquy, le dernier évêque de Thérouanne, le successeur de Jean de Lorraine.

630 *Van Schuurkerk tot Parochiekerk. Bijzonderheden betreffende de kerkelijke geschiedenis van Lamsevaarde gedurende de twee laatste eeuwen.* Lamsevaarde (bij Hulst), Van den Berg, 1909, in-8, 136 bl.

Een gedenkboekje uitgegeven ter gelegenheid van het honderdjarig bestaan der parochie. Bevat eenige wetenswaardigheden nopens de stichtingen in het land van Hulst gedaan, door Cistercienser-monniken van Boudeloo, Duinen, Ter Doest, Cambron en andere.

631 **A. Delmez.** *La préparation d'un congrès.* — RG. 1909, t. LXXXX, p. 317-352.

Exhumant ses carnets de journaliste, M. Alexandre Delmez nous fait assister à la genèse du premier congrès de Malines, qui suscita en 1863, un grand réveil catholique.

Écrites sans prétention littéraire, au jour le jour, il y a cinquante ans presque, ces pages n'en sont que plus savoureuses et plus captivantes : on y saisit sur le vif et par le menu une foule de choses que le recul de l'histoire déforme inévitablement ou qu'il ignore.

Aucune « histoire », en tout cas, ne vaut l'annotation précise et objective où M. Delmez — mêlé de près aux pourparlers et incidents dont il nous parle — relate « la longue, patiente, et j'oserais dire géniale élaboration d'où le congrès est sorti, et la savante stratégie qu'il fallut déployer pour y rallier l'unanimité des catholiques ».

J. Vermaut.

a) INSTITUTIONS ET DROIT PUBLIC.

632 [LVII, 624 ; LVIII, 661] **Ch. Pergameni.** *L'avouerie ecclésiastique belge.* (RIPB. 1909, t. LII, p. 192-193 = H. Pirenne : excellent exposé de l'avouerie depuis son début jusqu'à la fin du moyen âge.)

633 **A-C. De Schrevel.** *Un cas intéressant du droit d'asile religieux.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 269-272.

Communication des lettres de rémission des archiducs Albert et Isabelle, obtenues par l'évêque de Bruges, Mgr de Rodoan, en faveur d'un criminel dans des circonstances peu banales. Le malheureux attaché à la potence, tomba sur le pavé par suite de la rupture de la corde ; on le crut mort. Il fut transporté au cimetière de Saint-Donatien, où il reprit connaissance et bénéficia du droit d'asile, invoqué par le chapitre en sa faveur.

γ) CULTE, DISCIPLINE.

634 **E. Schoolmeesters.** *Les statuts synodaux de Jean de Flandre, évêque de Liége, 16 février 1288.* Liége D. Cormeaux, 1908, in-8, xxxvi-177 p.

V. AnÉm. [LVIII, 496].

635 **Cl. Gertz.** *Vitæ Sanctorum Danorum.* T. I. Kopenhagen, Gad in Komm, 1908, in-8°, 168 p.

Publication critique des textes se rapportant à S. Théodogaire (XIe siècle) et à S. Canut IV, roi de Danemark, père du B. Charles le Bon, comte d Fleandre. Sept textes (latins) concernent S. Canut. L'introduction et les notes sont en danois.

636 **F. Fries.** *Histoire de N.-Dame de Foy.* Namur, Godenne, 1909, in-8, xvii-294 p. F. 3. (ABelges. 1909, t. XI, p. 171-172 = U. Berlière : très bonne publication ; renseignements ultérieurs.)

La seconde partie, p. 91-287, parle de la diffusion du culte de N.-D de Foy en Autriche, en France, en Belgique etc. V. AnÉm. [LIX, 186].

637 **U. Berlière.** *Saint Achaire.* — DHGE. 1909, fasc. 1. col. 304-305.

Note bio- et bibliographique.

638 **O. Thorel.** *L'équipement d'un pèlerin picard à S[t]-Jacques de Compostelle.* — SAPBull. 1908, p. 503-554.

Intéressant chapitre d'histoire religieuse et sociale. Il y est question des confréries et hôpitaux de Saint-Jacques, des conditions et frais du voyage à Compostelle, des diverses stations du voyage, des abus occasionnés par les pélerinages, tout spécialement du costume et de l'équipement du pélerin. L'article, sérieusement documenté, se rapporte particulièrement à la Picardie ; il n'est cependant pas dénué d'intérêt pour les pays limitrophes.

A. D. M.

639 **Bocquillet.** *La fête des fous à Tournai.* — RT. 1909, t. V, p. 153-155.

A la fête des SS. Innocents, on élisait à Tournai, parmi les vicaires, un évêque des fous, que l'on promenait bruyamment pendant plusieurs jours par toute la ville, avec grands excès et scandales. Au XV[e] siècle, le chapitre travaille à déraciner cet abus. En 1489, il porte la question devant le Parlement de Paris et obtient gain de cause dix ans plus tard. Entretemps la fête des fous se répéta jusqu'en 1498. M. B., d'après les plaidoiries du procès conservées aux Archives nationales de France, raconte les péripéties de la dernière mascarade qui fut particulièrement inconvenante. A. D. M.

640 **J. Niederer.** *Palmzondag te Hougaerde.* — VK. 1909, jaarg. XX, bl. 157-162.

In de processie, die op Palmzondag uitging, droeg men het beeld van den Zaligmaker, op eenen ezel gezeten. Oorkonden voor Hoei, Antwerpen en Hougaerde.

641 **L. Scheltjens.** *Witten-Donderdag te Rupelmonde.* — VK. 1909, jaarg. XX, bl. 163-168.

Over het « apostelbrokken-rapen » te Rupelmonde. Een vierkant stuk brood, twee mannevuisten dik, ruw van een groot tarwebrood gesneden, dat is de apostelbrok. Deze stukken brood worden op Witten-Donderdag onder de toegesnelde menigte geworpen.

642 **C. Van der Graft.** *De Kerstnachtommegang te Brugge.* — VK. 1909, afl. 1 en 2.

β) CROYANCES ET HÉRÉSIES.

643 **V. Dela Montagne.** *Een pamflet tegen Pater Joannes David.* — TBB. 1909, t. VII, p. 61-68. (ABelges. 1909, t. XI, p. 151 = L. Goffin.)

Il s'agit d'un pamphlet qui porte comme titre « Tant-stoker voor Pater Joannes David, Jesuit binnen Iperen ». Avant d'entrer dans la Compagnie, Jean David, natif de Courtrai, avait été curé de S[t]-Martin en cette ville. (ABelges. l. c.)

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

644 **G. Lamerant.** *Marteldood der drie priesters van Reninghelst door de hand der Geuzen in 1568.* — AnÉm. 1909, t. LIX. p. 226-249.

Na een kort verhaal der gebeurtenissen, stelt schrijver vast 1° dat de marteldood op 12[en] januari geschied is ; 2° uit haat tegen het katholiek geloof en wraakzucht tegen de voormelde priesters die de ketters aangeklaagd hadden ; 3° hoogst waarschijnlijk te Dranoutre ; 4° en dat de martelaars begraven zijn in de kerk van Reninghelst, op het westeinde, en hoogst waarschijnlijk in den middelbeuk.

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

645 [LIX, 188] **H. Vercruysse.** *L'école chapitrale de Notre-Dame et les établissements d'enseignement moyen à Courtrai, jusqu'à la fin du XVIe siècle.* (ABelges. 1909, t XI, p. 147-148 = P. Bergmans : faits intéressants, trop peu d'ordre, trop de généralités.)

646 [LIX, 318] **Th. Sevens.** *Het volksonderwijs te Kortrijk.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 148 = P. Bergmans : travail peu scientifique.)

647 **L. Salembier.** *Le cardinal Pierre d'Ailly, sa naissance à Compiègne en 1350, sa mort à Avignon en 1420. Bibliographie de ses œuvres.* Compiègne, rue Pierre Sauvage, 1909, in-18, 16 p.

648 **U. Berlière.** *Louis Sanctus de Beeringen.* — Leodium, 1909, t. VIII, p. 6-9.

Article complémentaire à l'étude du savant bénédictin : *Un ami de Pétrarque, Louis Sanctus de Beeringen.* V. AnÉm. [LV, 230]. Il contient la publication de deux documents non utilisés précédemment : par le premier, du 1er mars 1353, Innocent VI confère à Henri Cope, chanoine de Sainte-Croix à Liége la cure de Guygoven, obtenue autrefois par Sanctus ; par le second, du 31 octobre 1353, le même pontife confère à Louis Sanctus la chapellenie de Notre-Dame à Saint-Gengoul de Saint-Trond. A. D. M.

649 **Chan. Em. Masure.** *Les Jésuites écrivains, originaires du diocèse actuel de Cambray.* — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 103-197.

Notices bio-bibliographiques d'après Sommervoghel. Voir AnÉm. 1909, p. 265.

650 **E. M. Rivière.** *Charles Van den Abeele.* — DHGE. 1909, 1er fasc., col. 67.

Jésuite belge, né à Bourbourg en 1691, auteur de nombreux opuscules de piété écrits presque tous en flamand.

651 **Bon J. de Béthune.** *En mémoire de M. le doyen De Gryse.* — BGOK, 1909, t. VII, p. 12-51.

Cette notice très fidèle et très attachante fut lue, dans une récente séance du *Cercle historique et archéologique de Courtrai*, en mémoire de son regretté fondateur et président, M. le doyen De Gryse.

Elle retrace d'une manière que nous croyons définitive — la documentation est complète et la physionomie se dégage avec assez de netteté — la vie et l'œuvre du prêtre éminent, en qui la Flandre contemporaine doit reconnaître une de ses plus pures et plus puissantes gloires. J. V.